UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE
HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

NEUVIÈME ANNÉE.

TOME VINGT-SIXIÈME

Septembre-Décembre 1884.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1884

D
1
R6
E. 26

20704

ÉTUDES ALGÉRIENNES

LA COURSE, L'ESCLAVAGE ET LA RÉDEMPTION A ALGER.

DEUXIÈME PARTIE : L'ESCLAVAGE.

I.

L'esclavage infligé aux captifs ne fut autre chose que la conséquence immédiate du vieux Droit barbare de la guerre, qui se formule dans les termes suivants : « La personne et les biens du vaincu appartiennent au vainqueur. » C'est en vertu de cet axiome que, dans les sociétés primitives, le plus fort fit sa nourriture du plus faible ; qu'un peu plus tard, il exigea de lui l'obéissance et le travail ; plus tard encore, une rançon en échange de sa liberté. Aujourd'hui même, si fiers que nous puissions être de notre civilisation, le rapt des personnes existe encore sous le nom d'annexions, et celui des biens se déguise mal sous le titre de réquisitions ou de contributions de guerre. Si les nations européennes ont renoncé, depuis deux siècles à peine, à réduire au servage le plus dur les indigènes des régions découvertes par leurs navires, elles s'arrogent encore le droit de leur donner des lois et de les déposséder de leurs territoires, sans avoir pour justifier ces actes d'une moralité plus que douteuse d'autres motifs que l'intérêt de leur grandeur ou celui de leur commerce. A l'époque de la fondation de l'Odjeac, ce prétendu droit n'était mis en question par aucun de ceux qui parcouraient les mers, et il leur paraissait tout naturel d'astreindre à la servitude les habitants des rivages sur lesquels ils débarquaient.

Personne ne doit donc trouver surprenant que les corsaires

barbaresques aient suivi une coutume générale en faisant subir, d'abord aux Espagnols, et, par la suite, au reste des Européens, le sort commun aux captifs de cette époque. Ajoutons que la guerre navale d'alors avait des exigences toutes particulières, et que, lorsqu'un Reïs s'emparait d'une galère chrétienne, il était indispensable qu'il lui trouvât des rameurs, et naturel qu'il remplaçât la chiourme composée de ses coreligionnaires par l'équipage de la prise qu'il venait de faire. C'était là un accident tellement prévu que personne ne s'en étonnait plus, et que, dans un cas de ce genre, Dragut, apercevant à la rame le prince Lomellini, se contentait de lui dire : « C'est une des chances de la guerre, compagnon ! » à quoi le Génois répondait quelques années plus tard à son ancien vainqueur, pris à son tour et enchaîné à un banc de sa propre galère : « Changement de fortune, camarade ! » Disons en passant que, si la liberté de Lomellini fit une forte brèche au trésor de la famille, Dragut ne put reconquérir la sienne qu'au prix d'énormes sacrifices ; il fallut que le sultan lui-même intervînt et ajoutât à la somptueuse rançon offerte et refusée d'abord, la souveraineté de l'île de Tabarque et la concession de ses pêcheries de corail[1]. Malgré le blâme de toute la Chrétienté, qui s'était sentie grandement soulagée en apprenant la prise du terrible corsaire, le Génois se laissa séduire et délivra son captif, qui se mit à l'instant même en devoir de réparer ses pertes et de témoigner par d'heureux exploits sa reconnaissance à son souverain.

On peut dire avec assurance qu'à l'époque où la Course se fit exclusivement par des bâtiments à rame, tous les captifs furent tour à tour enchaînés au banc de force, quels que fussent leur rang et leur profession. Tous y passèrent, capitaines et soldats, gens de plume et gens d'épée. En 1546, c'est le savant helléniste Pierre Gilles[2], envoyé en Orient par François Ier pour y acquérir des manuscrits grecs ; en 1558, c'est Dominique de Gourgues[3], le futur héros de la Floride ; en 1561, Caraccioli[4], évêque de Catane, que Dragut ne voulut laisser partir qu'avec promesse d'une

1. C'est à partir de ce moment que les Lomellini prirent le titre de prince. V. Peyssonel, p. 264.

2. Voir, à la Bibliothèque Mazarine, le manuscrit du P. Dan : *Les illustres Captifs*, livre II, ch. VII.

3. *Id.*, livre III, chap. XXII.

4. *Id.*, livre II, chap. IX.

deuxième rançon s'il parvenait à la papauté ; puis l'immortel Cervantes, Fray Diego de Haëdo[1], les doctes Guillaume Maran[2] et Gilles Magne[3], Regnard, que cette mésaventure ne dégoûta pas des voyages, le célèbre numismate Vaillant[4], et mille autres, que leur fortune ou leur réputation ne purent soustraire au sort commun.

Lorsqu'on considère l'immense quantité de gens lettrés qui furent captifs à Alger pendant une longue période de trois siècles, on reste tout surpris de voir qu'il ne s'en soit pas trouvé un grand nombre qui aient eu l'idée de nous laisser un récit de leurs aventures, ou, tout au moins, quelques détails sur les personnes et sur les choses : nous ne possédons cependant que très peu de documents de ce genre. Bien que le nom d'Alger revienne souvent dans les Nouvelles et dans les Drames de Cervantes, c'est à peine s'il y parle de lui-même, et il a fallu tous les efforts de la critique pour parvenir à faire une sorte d'ensemble des épisodes détachés où on a cru voir qu'il mettait en jeu sa propre personnalité. Regnard n'a pas dit un mot de ses souffrances, et paraît plutôt avoir recherché dans *la Provençale* à raconter une anecdote romanesque qu'à dépeindre ce qu'il avait pu voir à Alger. Fray Diego de Haëdo, dans son long et excellent ouvrage, fait tellement abstraction de lui-même, que beaucoup de personnes ont cru à tort qu'il n'était jamais allé dans le pays qu'il décrit si bien, et qu'il avait fait son *Historia et Topografia de Argel* sur la foi de renseignements recueillis par lui auprès des nombreux captifs que rachetait son oncle, l'archevêque de Palerme ; dans des temps bien plus rapprochés de nous, Arago consacre à peine quelques lignes à cet épisode si dramatique de sa vie, et ne nous a laissé aucun des renseignements qui eussent été si intéressants, et auxquels leur provenance eût donné tant d'autorité. En résumé, nous ne connaissons que trois *Relations de captivité à Alger*[5] écrites en français : la première est due à un gentil-

1. *Id.*, livre II, chap. XII.
2. *Id.* id. chap. XIII.
3. *Id.* id. chap. XIV.
4. Voir l'*Éloge de M. Vaillant*, par M. de Boze (*Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. Ier, 2e partie, p. 44, etc.), et *Le Voyage d'Italie, etc.*, de Jacob Spon (Lyon, 1678, 3 vol. in-12, t. II, p. 15 et suiv.).
5. Je n'entends parler ici que des *Relations* sérieuses, et non de cette multitude de petits romans licencieux qui prirent pour thème la captivité mitigée

homme flamand, Emmanuel d'Aranda[1], qui fut pris le 22 août 1640 et racheté le 24 mars 1642; la seconde[2] appartient à peu près à la même époque : elle est l'œuvre de René du Chastelet des Boys, natif de la Flèche, esclave à Alger depuis le printemps de 1642 jusqu'en 1645. La troisième n'offre aucun intérêt : elle a été publiée en 1824 par un journaliste[3] fort ignorant des choses algériennes, d'après des indications fort vagues données par un certain Pierre-Joseph Dumont[4], qui, ayant fait naufrage dans les environs d'Arzeu, avait été pris et emmené dans l'intérieur du pays. Cet infortuné était complètement abattu par l'âge et par les infirmités lorsqu'on crut pouvoir faire appel à sa mémoire : mais ses souvenirs étaient tellement confus qu'il n'a pas même pu indiquer exactement le lieu dans lequel il avait été conduit, et on ne peut tirer de son récit aucun renseignement utile. Les *Relations* dues à des étrangers sont encore plus rares. On ne peut guère citer que celle de Pananti[5] qui est écrite en anglais, et qui n'est très probablement pas l'ouvrage de celui qui l'a signée. C'est plutôt une compilation des ouvrages écrits sur l'Algérie que le résultat d'impressions personnelles. Bien plus intéressant à ce point de vue est le récit de l'Allemand Pfeiffer[6], traduit en 1854 par M. Michiels et édité dans la *Revue Africaine*[7]. La captivité de Pfeiffer commença en 1825 et dura jusqu'en 1830, et il fut délivré par l'arrivée des Français. On trouve dans sa relation des indications très précieuses sur l'état intérieur d'Alger dans les dernières années de la Régence.

Cette rareté de documents rendrait l'étude de l'esclavage à

par des aventures galantes. Les modèles du genre sont : *L'Heureux esclave*, de la Martinière (Paris, 1674, petit in-12) et *Le Cousin de Mahomet*, de Fromaget (Constantinople, 1781, 2 vol. pet. in-12); le sieur de Rocqueville, qui a laissé une *Relation des mœurs et du gouvernement des Turcs d'Alger* (Paris, 1675, in-12), ne mérite pas d'être consulté.

1. Déjà citée.

2. Id.

3. M. Quesné.

4. *Histoire de l'Esclavage en Afrique pendant trente-quatre ans* (Paris, 1824, in-8°).

5. *Relation d'un séjour à Alger*, annotée par Blaquière (London, 1818, in-4°). — J'aurais dû citer auparavant « *Relation of seaven yeares slaverie under the Turkes of Argeire*, » by Francis Knigth (London, 1640, in-4°).

6. *Meine Reisen und meine funfjæhrigen Gefangenschaft in Argier* (Giessen, 1832, in-8°).

7. An. 1875, p. 471 et suiv.

Alger presque impossible, si les ouvrages de d'Aranda et de des Boys n'étaient pas aussi complets et aussi détaillés qu'ils le sont. Mais ces deux intéressants captifs n'ont rien négligé pour nous donner une idée aussi juste que possible de l'existence d'un esclave. La relation de d'Aranda est très particulièrement attachante : elle est faite avec une bonhomie et un abandon qui lui donnent une haute saveur de vérité : elle fourmille d'anecdotes sur les personnages importants de ce temps-là, et mérite enfin à tous égards le grand succès qu'elle obtint lors de son apparition; en dix ans à peine, elle n'eut pas moins de sept éditions, et fut traduite en latin, en anglais et en flamand. Ajoutons qu'elle est devenue assez rare : quant à l'*Odyssée* de René des Boys, elle est à peu près introuvable. L'*Histoire de la Barbarie et de ses Corsaires*[1], œuvre du Père Dan, supérieur du Couvent de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs, les *Relations*[2] des Pères Rédemptoristes, les œuvres de Laugier de Tassy[3] et de Peyssonel[4] viennent encore en aide à l'historien pour compléter ce qui manque dans les autobiographies que nous avons citées précédemment, et permettent de traiter avec quelque certitude un sujet si peu ou si mal connu jusqu'ici.

II.

Aussitôt que le Corsaire vainqueur avait amariné un bâtiment, son premier soin était de consulter les papiers du bord, afin de se rendre compte de la valeur de la cargaison, ainsi que du nombre et de la qualité des passagers. La plupart du temps, ces papiers faisaient défaut; quelques instants avant l'abordage, ils avaient été jetés à la mer : car chacun savait de quelle importance il était pour lui de dissimuler à ses nouveaux maîtres sa véritable position sociale. C'était pour la même raison que le Reïs, en montant à bord de sa capture, y trouvait tous les passagers revêtus des habits les plus sordides qu'ils eussent pu se procurer, et soigneusement dépouillés de tout ce qui les eût désignés comme des per-

1. Déjà citée.
2. Presque toutes les fois que les Pères opéraient une rédemption, leur Ordre en faisait imprimer le récit.
3. Déjà cité.
4. Paris, 1838, 2 vol. in-8°.

sonnages capables de payer une grosse rançon. Trop habitué à un semblable spectacle pour s'en étonner un seul instant, il donnait l'ordre à son Khodja d'établir l'inventaire du butin ; cela fait, il procédait au rétablissement de l'état nominatif de l'équipage et des passagers, ce qui s'opérait de la manière suivante : pendant que les officiers de la prise, séparés les uns des autres, étaient sévèrement questionnés sur la nature de la cargaison, sur sa valeur, sur la quantité d'espèces d'or et d'argent qui avaient été embarquées, et sur la qualité des captifs, chacun de ceux-ci comparaissait à son tour devant un Turc désigné à cet effet, et subissait un interrogatoire très méticuleux et un examen détaillé de sa personne. Sans s'arrêter aux vêtements, l'inquisiteur expérimenté regardait d'abord les mains, sur lesquelles il recherchait les traces qu'eussent dû laisser les travaux auxquels l'interpellé prétendait se livrer habituellement ; il passait ensuite à l'étude de la chevelure, de la démarche, du langage même : car il y avait à bord des renégats de toutes les langues. S'il semblait y avoir quelque chose de contradictoire entre cette investigation et les réponses recueillies, le malheureux était immédiatement bâtonné, afin de le décider à donner des explications plus satisfaisantes. Toutefois, la plupart des prisonniers supportaient courageusement les coups, et ne se démentaient point, estimant avec raison qu'il valait mieux souffrir quelques instants que de s'exposer à une captivité perpétuelle ; ceux d'entre eux qui ne pouvaient pas se faire passer pour matelots ou artisans sans être immédiatement convaincus d'imposture, s'intitulaient officiers de fortune, qualification qui pouvait concorder avec une certaine élégance de manières et de langage. Ce premier interrogatoire terminé, le Khodja enregistrait les captifs sous leurs noms et professions déclarés. Il va sans dire, qu'à l'exception des marins et des manœuvres, qui n'avaient rien à perdre, presque toutes les déclarations étaient fausses, et que personne ne s'y trompait, pas même les intéressés, qui comptaient sur le temps et les circonstances pour arriver à la découverte de la vérité.

Le long de la route, les nouveaux esclaves, tristes et inquiets à bon escient de leur sort futur, se voyaient ordinairement accostés par un renégat de leur nation, qui venait s'asseoir auprès d'eux, leur rendait quelques petits services, essayait de les encourager et de les consoler, et cherchait enfin par mille moyens à capter leur confiance : mais il s'adressait à des gens

que les avertissements des vieux marins avaient mis sur leurs gardes, et qui se montraient généralement très méfiants, et pour cause ; car cette bonne âme n'était pas autre chose qu'un espion chargé d'obtenir par la douceur les confidences que le bâton n'avait pas pu arracher, et qui faisait cet honnête métier moyennant une remise de dix pour cent sur le prix de la vente future[1].

Enfin, le Corsaire entrait dans le port d'Alger, couvert de pavillons et de banderoles, au bruit des salves de réjouissance et des cris aigus de la foule amassée sur les quais. Enchaînés deux par deux, escortés plutôt que gardés par l'équipage, les infortunés montaient comme un douloureux calvaire la rampe de la Marine, et se voyaient dirigés vers la Jenina, demeure du Pacha, auquel ils devaient tout d'abord être présentés, afin que celui-ci pût faire son choix parmi eux.

Ce droit régalien fut d'un huitième pendant presque toute la durée de la Régence, suivant l'opinion la plus probable : quelques auteurs ont dit d'un septième, et d'autres, d'un dixième seulement. Quoi qu'il en soit, le Pacha, qui avait pris connaissance du rôle d'équipage et de passagers établi par le Khodja, désignait les personnages qui lui semblaient être les plus importants et les faisait conduire dans son bagne particulier. Le reste était emmené et enfermé pour la nuit dans un local préparé par le Reïs ; chez lui, s'il y avait de la place ; sinon, dans le Bagne d'un de ses amis, ou dans celui du Beylik, qui servait à cet usage, moyennant un prix modique de location.

Pendant tout le temps qu'avaient duré ces allées et venues, les captifs s'étaient vus entourés d'une foule nombreuse de curieux : les uns étaient des habitants de la ville, qui venaient faire d'avance leur choix pour la vente du lendemain ; d'autres, de simples désœuvrés, attirés par le spectacle qu'offrait la frayeur des nouveaux venus ; puis des esclaves, venant voir s'ils ne rencontreraient pas par hasard quelques compatriotes qui pussent leur donner des nouvelles de leurs familles et des espérances de rachat ; enfin, des personnes charitables, qui obéissaient à des sentiments religieux en soulageant par le don de quelques aspres le dénûment des captifs. Leur aumône arrivait d'autant plus à

1. Pour tout ce qui précède, voir *D'Aranda*, p. 206, et *René des Boys*, 1re partie, XXIIIe et XXIVe rencontre.

propos que, depuis le moment du débarquement jusqu'à celui de la vente, personne ne s'occupait de la nourriture des prisonniers, et ne paraissait même se douter qu'ils pussent avoir besoin de quoi que ce soit. Malheureusement, parmi ces bienfaiteurs, il se glissait bon nombre d'espions, qui ne cherchaient à se rapprocher des prisonniers que pour en obtenir des confidences, et connaître leur véritable position sociale; ceux-là étaient pour la plupart les courtiers de Juifs trafiquants d'esclaves, qui leur attribuaient une remise proportionnelle au bénéfice qu'ils réalisaient par leur intermédiaire[1]. Leur mission était aussi difficile que honteuse, et il y en avait bien peu qui pussent parvenir, par des miracles d'habileté, à endormir la méfiance de ceux auxquels une crainte bien légitime commandait la plus grande discrétion.

Le lendemain, de grand matin, on les conduisait au Badestan[2]. Ce marché aux esclaves était une petite place carrée, entourée d'arcades, située en haut de la rampe de la Marine, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui la petite place Mahon. Peu à peu, les galeries se remplissaient d'acheteurs et de curieux. C'était un pittoresque spectacle. On y voyait, assis sur de somptueux coussins qu'avaient apportés leurs esclaves, les chefs de la Milice et de la Taïffe, et tous ceux que leurs courses heureuses avaient enrichis; puis un des favoris du Pacha, son *Oukil*, ou chargé d'affaires; ceux-là étaient les maîtres du marché, et il eût été peu prudent de couvrir leur enchère. Calmes et hautains, ils causaient doucement entre eux en souriant, ou se tenaient immobiles, les yeux à demi fermés, savourant les délices du kief. De temps à autre, ils désignaient par un geste quelqu'un des captifs, dont la mine leur plaisait, et les aides chargés de la vente s'empressaient de le leur présenter. Un peu en arrière d'eux se tenaient les Reïs, venus là pour remonter leur chiourme parmi les plus vigoureux matelots de la prise; puis les Baldis, ou citadins, en quête d'un esclave adroit et de mœurs douces; les Juifs, cachant soigneusement les renseignements qu'ils s'étaient procurés, et tremblant d'avance que le caprice d'un des Grands ne vînt leur enlever le bénéfice qu'ils croyaient déjà tenir; les spéculateurs Maures,

1. Voir *René des Boys*, 2e partie, Ire, IIe et IIIe rencontre, et *D'Aranda*, p. 10 et suiv.

2. Nous avons adopté cette leçon, qui est celle des récits et relations de l'époque; mais le vrai nom est Bezestan, qui signifie : *Marché couvert.*

pour lesquels le Badestan était un lieu d'agio, et qui revendaient le soir celui qu'ils avaient acheté deux heures auparavant ; les Tagarins et les gens de la campagne, qui n'achetaient guère que les esclaves de rebut et trouvaient encore moyen de gagner quelques réaux à ce trafic ; enfin, la foule turbulente et curieuse, qui eût envahi la place, si elle n'eût été tenue en respect par le bâton des chaouchs.

Comme la vente n'avait lieu qu'après la prière de midi, la matinée tout entière était consacrée à l'examen des captifs. De toutes les heures de leur servitude, c'était la plus pénible pour eux. Dépouillés de leurs vêtements, et entièrement nus sous un soleil de feu, il leur fallait subir les investigations les plus méticuleuses et les plus répugnantes. On regardait avec attention leurs dents, pour s'assurer qu'elles seraient aptes à mâcher le biscuit des galères ; on palpait leurs muscles pour en préjuger la force et la résistance et l'on faisait résonner leur poitrine sous le poing fermé. Puis on les faisait marcher, courir, sauter, pour juger de l'élasticité de leurs membres ; les gardiens réveillaient à coups de nerfs de bœuf l'agilité que leur avait enlevée la fatigue des premières épreuves[1]. Les mains étaient de nouveau soigneusement examinées pour en tirer des indices : quelques acheteurs croyaient même pouvoir y deviner au moyen de la chiromancie le caractère et les chances à venir de leurs esclaves futurs[2]. Et, pendant tout ce temps, ils étaient sans relâche harcelés de questions. On les interrogeait mille et mille fois, sur le lieu de leur naissance, sur la situation de fortune de leur famille, sur leurs occupations habituelles. Les uns procédaient par la douceur, et promettaient de les traiter plutôt comme des frères que comme des esclaves ; d'autres par les menaces, jurant de les faire expirer sous les coups, s'ils apprenaient plus tard qu'ils les eussent

1. Dans son *Histoire Véritable* (Paris, 1613, in-8°), le P. Gaspard décrit ainsi cette douloureuse épreuve :

Car ces infidels, d'une dextre inhumaine
Accouplent en chevaux au joug, à la cadène
Les misérables serfs, et d'un rogue mépris,
Comme porcs au marché, les vont mettant à prix,
Si bien, qu'autant de fois que quelqu'un les marchande
Autant faut-il de fois (ô vergongne trop grande !)
Qu'ils souffrent sur leur corps, même aux lieux plus secrets,
Des sales maquignons les ongles indiscrets.

2. Le P. Dan, *Histoire de Barbarie*, d. c., p. 379.

induits en erreur ; quelques-uns, avec une cupidité naïve qui eût été d'un haut comique dans d'autres circonstances, faisaient appel à leur générosité, et leur représentaient qu'il ne tenait qu'à eux de les enrichir en leur facilitant un marché avantageux sur leur propre personne : et ils s'attachaient désespérément à eux, et ils les lassaient de leurs objurgations. Les malheureux, assourdis par tout ce bruit, et ahuris par un spectacle si nouveau pour eux, perdaient en quelque sorte la conscience d'eux-mêmes, et attendaient l'heure de la vente avec autant d'impatience que si elle eût dû être celle de leur délivrance.

Enfin, la prière d'Ed Dohor était terminée. Celui qui présidait à la vente venait de prendre place sur une estrade peu élevée située au fond du Badestan, et son Khodja se tenait prêt à enregistrer les enchères. C'était une position lucrative et très enviée que celle de ce fonctionnaire ; il percevait sur la vente un droit fixe qui lui rapportait des bénéfices considérables. Jadis, cette place était donnée comme une sorte de retraite à quelque vieux Boulouk-bachi blessé ou infirme ; mais, en 1579, Hassan le Vénitien, le plus rapace de tous les Pachas qu'ait jamais vus Alger, s'en était emparé[1], et l'avait fait exploiter pour son compte. Depuis ce temps, la charge avait été affermée et faisait partie des revenus du Trésor public.

Le signal était enfin donné, et la vente commençait. Tour à tour, et suivant l'ordre de leur importance présumée, les captifs étaient promenés devant les arcades. Ils étaient conduits par un gardien qui énumérait à haute voix leurs qualités vraies ou feintes, et qui terminait chacune de ses phrases par le cri : A combien ? Il répétait encore cette exclamation chaque fois que surgissait une nouvelle enchère. Vers la fin de la vente, quand il ne restait plus que des vieillards ou des infirmes qui n'avaient pas pu trouver isolément des acquéreurs, on en faisait des lots. Chacune des adjudications était inscrite par le Khodja, qui ne rédigeait pourtant pas encore l'acte de vente ; car une dernière formalité était indispensable avant que celle-ci ne devînt définitive ; c'était une deuxième présentation au Pacha, qui avait le privilège de retenir n'importe quel esclave, en payant le prix atteint par les enchères[2].

1. Haëdo, *Epitome*, d. c., cap. XXI, § 3.
2. V. Laugier de Tassy, d. c., p. 274 et suiv. — Et d'Aranda, d. c., p. 15.

Aussitôt la vente terminée, le cortège se remettait donc en route, et prenait le chemin de la Jenina, où l'attendait le Pacha, déjà prévenu par son Oukil, qui avait attentivement suivi les opérations et avait noté avec soin ceux des esclaves dont la préemption lui avait semblé devoir être avantageuse. Muni de ces renseignements, tenant à la main la liste qui venait de lui être remise, le souverain voyait défiler devant lui la troupe des captifs, et désignait ceux qu'il désirait conserver. L'acte de vente était ensuite arrêté et les paiements s'effectuaient à l'instant même ; la foule se dispersait alors, et chacun des acheteurs emmenait avec lui sa nouvelle acquisition. Tel était le premier acte de la captivité. Dans cette grande détresse, la gaieté ne perdait pas toujours ses droits. Au plus fort des enchères, Renier Saldens se penche à l'oreille de son compatriote d'Aranda, et lui dit : « C'est aujourd'hui la ducasse chez nous ; si nous y étions, nous boirions de bon vin en mangeant des gaufres. » D'Aranda répond : « Oui, nous sommes dans une belle ducasse[1] ! » Et tous les deux de rire.

III.

La condition de l'esclave dépendait entièrement du maître auquel le hasard l'avait donné, et duquel il était devenu la propriété, dans le sens le plus absolu du mot. Il n'existait en effet à Alger aucune loi, ni même aucune espèce de réglementation de l'esclavage. Le captif vendu n'était plus qu'une chose dont l'acheteur disposait à son gré. Il pouvait le revendre, le surcharger de travail, l'emprisonner, le frapper, le mutiler, le tuer, sans que personne s'en mêlât. Il y avait cependant des freins à ce pouvoir excessif : c'était l'opinion publique et la religion, sans parler de l'intérêt même du propriétaire. Le Koran recommande de la façon la plus expresse la justice, la patience et la bonté à l'égard des esclaves : le Prophète a dit : « Tu lui pardonneras soixante-dix fois par jour, si tu veux mériter la clémence divine. » Et il a ajouté : « Tu le nourriras de tes aliments, et tu le vêtiras de tes vêtements. » Les mœurs étaient généralement d'accord avec cette loi religieuse chez la plupart des peuples musulmans, et l'esclave y était rarement maltraité ; c'était un acte pieux que de

1. V. d'Aranda, d. c., p. 14.

l'affranchir, et, à partir de ce moment, il devenait l'égal de tout le monde. On peut poser en principe que la servitude fut bien moins pénible à supporter chez les musulmans que parmi les nations chrétiennes. Toutefois, il est nécessaire de tenir compte des époques et des circonstances, et il est bien évident que le sort des captifs devenait beaucoup plus douloureux à Alger, lorsque cette ville venait d'être en butte à quelque entreprise de la chrétienté. Malheur encore au pauvre prisonnier que sa mauvaise étoile avait fait tomber entre les mains d'un des Morisques chassés d'Espagne et réfugiés en Algérie sous les noms de Tagarins et d'Andaleuces ! La longue persécution à laquelle cette race avait été soumise lui avait infiltré dans le sang l'horreur de tout ce qui portait le nom chrétien, et ils ne perdaient aucune occasion de se venger des souffrances endurées par eux et par leurs pères. Leurs victimes préférées étaient les Espagnols, dont l'esclavage n'était guère qu'une longue torture. C'était surtout lorsqu'arrivait à Alger le récit de quelque supplice ordonné par l'Inquisition[1], qu'éclatait un véritable ouragan de haines furieuses qui retombait en pluie de sang sur la tête des infortunés captifs. Ces excitations à la vengeance n'étaient malheureusement que trop fréquentes. On sait que ceux des Mores qui n'avaient pas voulu ou qui n'avaient pas pu s'expatrier avaient été contraints d'abjurer leur foi : bien peu d'entre eux s'étaient soumis autrement qu'en apparence, et ils avaient conservé presque partout la coutume de se réunir secrètement pour accomplir les cérémonies de leur ancien culte. Mais, poursuivis et traqués dans leurs retraites par l'œil soupçonneux du Saint-Office, ils finissaient presque toujours par être dénoncés et pris, puis jugés, condamnés et exécutés comme relaps. La nouvelle des autodafés ne tardait pas à être apportée à Alger par quelques fuyards, et la cendre des bûchers chrétiens n'était pas encore refroidie que la flamme des représailles brillait déjà hors de la porte Bab-el-Oued. On peut lire dans le long *Dialogo de los Martyres* de Diego de Haëdo par quelle variété de supplices s'assouvissaient les haines engendrées. Aussitôt que les Tagarins avaient appris qu'une exécution d'un de leurs coreligionnaires avait eu lieu en Espagne, ils s'assemblaient tumultueusement et se cotisaient pour faire l'achat d'un ou de plusieurs prisonniers de cette nation ; quand

1. Pour tout ce chapitre, voir le *Dialogo de los Martyres* de Haëdo, d. c.

ils parvenaient à se procurer des prêtres ou des moines, leur joie était à son comble. Ils députaient ensuite quelques-uns d'entre eux auprès du Pacha, pour en obtenir la permission de procéder à un supplice public : c'était là une simple formalité ; car le souverain n'eût pas pu, lors même qu'il l'eût voulu, s'opposer aux vœux de toute une populace, dont les appétits sanguinaires avaient été excités au delà de toute expression. Alors commençait la douloureuse promenade à travers les rues de la ville. Précédés par leurs acheteurs, qui, au son d'une musique barbare, faisaient la quête pour rentrer dans leurs déboursés (cela est un trait de mœurs tout particulier), suivis par la foule qui portait le bois destiné à les brûler vifs, les malheureux, nus jusqu'à la ceinture, les mains attachées derrière le dos, s'acheminaient lentement sous les injures et les coups des femmes et des enfants jusqu'à la place située en dehors de la porte Bab-el-Oued, lieu ordinairement consacré à cette sorte de spectacles. Quand les victimes y arrivaient, elles n'avaient plus figure humaine. La barbe et les cheveux leur avaient été arrachés par poignées : leur face était meurtrie de coups et couverte de boue et d'ordures ; leur corps était hérissé de petits morceaux de roseaux pointus que les enfants s'étaient amusés à leur planter dans les chairs ; ils offraient enfin l'aspect pitoyable d'infortunés livrés en pâture à une foule bestiale qui s'enivre de sa propre férocité. Les hommes de guerre, Janissaires et Reïs, méprisant au fond du cœur la lâcheté cruelle de tout ce peuple, regardaient la scène d'un air hautain, sans y prendre part, et sans oser toutefois manifester tout haut leur dédain. Le feu et la lapidation mettaient enfin un terme aux tortures des misérables martyrs. Disons, dès maintenant, qu'à part le cas dont nous venons de parler, et celui où un renégat déclarait ne pas vouloir rester musulman, les supplices d'esclaves étaient presque inconnus à Alger ; à partir du milieu du XVIIe siècle, ils devinrent de plus en plus rares, et l'on n'en vit plus, sinon dans les cas de meurtre domestique ou de révolte à main armée.

Immédiatement après ceux qui étaient tombés aux mains des Morisques, les plus malheureux des prisonniers étaient ceux qui avaient été achetés par des gens de la campagne et emmenés dans l'intérieur du pays. Ils y étaient traités avec la dureté cupide commune à tous les paysans, c'est-à-dire qu'on les nourrissait le moins possible et qu'on en tirait la plus grande somme de

travail qu'ils pussent donner. C'étaient généralement les captifs de moindre valeur, les infirmes et les vieillards, qui subissaient ce triste sort. Attelés à la charrue ou courbés sur la meule, mourant de faim et de misère, privés de tout espoir d'être jamais rachetés, ils ne tardaient pas à expirer sous les mauvais traitements, le chagrin et la fatigue.

En regard du destin de ces deux catégories de captifs, le sort des autres pouvait réellement paraître enviable. Dès le jour de leur achat, ils se trouvaient partagés en deux classes bien distinctes : les esclaves de rançon et les esclaves de travail. Les premiers étaient ceux qui pouvaient compter sur leur fortune personnelle ou sur celle de leurs parents et amis pour acquitter le prix de leur liberté : à peine se trouvaient-ils dans la maison de leur nouveau patron, que celui-ci leur demandait quelle était la somme qu'ils voulaient consacrer à leur rachat ; car, en principe général, l'acquisition d'un chrétien était toujours une *affaire*, et l'Algérien n'achetait que pour revendre avec bénéfice. Il s'établissait alors une lutte de finesse entre les deux parties, dont l'une voulait gagner une grosse somme, tandis que l'autre désirait débourser le moins possible[1]. Le patron commençait par adjurer son esclave d'être raisonnable ; il lui exagérait le prix qu'il l'avait payé lui-même, l'avertissait que ses ruses et son silence ne serviraient à rien, et qu'on savait, à n'en pas douter, qu'il était riche et homme de qualité. Car, autant le captif cherchait à rabaisser sa condition et à se faire petit, autant son maître tenait à l'élever et à le grandir : « Jean-Baptiste Caloën ! disait Ali Bitchnin, en parlant d'un Flamand qui se faisait passer pour simple soldat, il est proche parent du roi de Dunkerque, et je ne le laisserai aller que moyennant six mille patagons » (17,300 l.)[2]. Il le vendit cependant peu de jours après quatorze cents patagons (4,060 l.), ce qui était déjà un gros prix pour un jeune étudiant, comme l'était Caloën. Après de longs pourparlers, des promesses et des menaces quelquefois suivies d'effet, le patron et le captif finissaient par tomber d'accord sur le prix de la rançon et échangeaient leurs paroles. Il n'était point passé d'acte : la parole d'un Turc était généralement sacrée. A partir du moment de cette

1. V. d'Aranda, d. c., p. 36 et suiv., et René des Boys, 2e partie, 2e rencontre.

2. V. d'Aranda, d. c., p. 48.

composition, l'esclave devenait libre, et pouvait aller et venir comme bon lui semblait, à la simple condition de rentrer en ville avant la fermeture des portes, et de coucher dans un lieu déterminé. Au reste, c'était plutôt une mesure de prudence destinée à garantir sa sécurité, qu'un acte de surveillance. Dès les premiers jours de sa captivité, il avait écrit dans son pays et s'était occupé de faire réunir et expédier la somme nécessaire à sa libération. Il y avait trois manières d'effectuer le paiement; car on comprend de reste qu'il ne pouvait pas se faire par un envoi direct, qui eût été en danger d'être enlevé en mer par d'autres corsaires. Le premier mode, celui dont se servaient habituellement les Français, consistait à confier la somme destinée au rachat aux Pères Rédemptoristes, qui la faisaient parvenir à Alger aussitôt qu'ils en trouvaient la facilité, sous le couvert du Consul, ou sous la garantie d'un sauf-conduit. Les Espagnols préféraient faire envoyer l'argent à Ceuta ; eux-mêmes étaient conduits à Tetouan, et l'échange se faisait à certaines époques sous les murs mêmes de la possession espagnole, où les amenait un escadron de Mores, qui recevait à cet effet une permission spéciale du Gouverneur chrétien, et se présentait sous pavillon parlementaire[1]. Les prisonniers des autres nations étaient réduits à passer par la voie de Livourne, où ils faisaient adresser leur rançon. Par une très singulière compromission, les Grands Ducs de Toscane, ces fondateurs et ces Grands Maîtres de l'Ordre militaire et religieux de Saint-Étienne, créé pour combattre les Infidèles, prêtaient les mains à un trafic fort étrange[2]. Ils avaient toléré qu'il fût établi à Livourne une sorte d'entrepôt d'esclaves, véritable bagne, dans lequel les Barbaresques étaient admis à débarquer et à interner leurs esclaves de rançon. Ces captifs étaient confiés à la garde du directeur de cette prison, et étaient rendus à leurs maîtres si la somme convenue n'arrivait pas au terme fixé. Les Grands-Ducs percevaient sur les rachats un droit qui n'était pas un de leurs moindres revenus. Bien plus, la corporation israélite qui affermait cet entrepôt y recevait, avec les captifs, les marchandises prises par les pirates, qui par leur nature n'avaient pas pu se vendre avantageusement à Alger, et en faisait le commerce

1. V. d'Aranda, p. 69-107.

2. V. dans la *Correspondance de Sourdis* les doléances de Jacques Vacon. (T. I, p. XXXVIII.)

pour le compte des capteurs. C'était un grand scandale pour toute la Chrétienté, et les souverains de Toscane reçurent plusieurs fois à ce sujet des observations qui furent fort peu écoutées. Par contre, plusieurs marchands de Rotterdam et d'Amsterdam, qui avaient trouvé bon de se livrer à un commerce aussi fructueux, furent sévèrement châtiés[1].

Le prix du rachat variait à l'infini, selon la richesse présumée des captifs, les besoins d'argent, ou le simple caprice des patrons. Il ne fit qu'augmenter avec le temps, suivant la marche de l'abondance du numéraire et de l'accroissement de la fortune publique en Europe. Les rançons demandées étaient quelquefois énormes. Sans remonter aux temps fabuleux où le roi de Grenade exigeait, pour rendre la liberté au chevalier catalan Galceran de Pinos, cent pièces de soie, cent mille doubles d'or, cent chevaux blancs tout harnachés, cent vaches pleines et cent jeunes filles[2], on peut citer quelques captifs qui durent débourser des sommes considérables. Tels furent l'évêque Antoine de Govéa[3], qui fut forcé de donner seize mille ducats; il ne put en réunir tout d'abord que huit mille, et le Père Antoine de la Croix[4], de l'Ordre de la Sainte-Trinité, resta en gage pour les huit mille autres; le secrétaire de Don Juan d'Autriche[5], qui fut mis à prix à soixante mille livres; Georges de Mascarenas[6], gouverneur de Mazagan, qui se racheta pour dix mille ducats en 1619 et qui, devenu plus tard gouverneur du Brésil, dut payer quatre autres mille ducats aux Algériens en échange de la liberté de son neveu, Francisco de Mascarenas, qui, à vingt-deux années de distance, avait été pris comme lui, et à peu près dans les mêmes conditions; Philippe de Cherf[7], un des compatriotes et compagnons de captivité de d'Aranda, qui fut d'abord taxé à quatre-vingt-dix mille livres par Ali Bitchnin, duquel il finit pourtant par tirer une composition plus raisonnable; Cervantes[8], qui dut offrir à

1. *Gazette de France*, 1651, p. 288.
2. Le P. Dan, *Illustres Captifs*, d. c. Liv. III, chap. III.
3. Id., id. Liv. II, chap. XVIII.
4. Id., id. Liv. II, chap. XVIII.
5. *Gazette de France*, 1656, p. 390, 397, 439, etc. Il s'agit ici du Don Juan, fils de Philippe IV et de l'actrice Maria Calderona.
6. *Illustres Captifs*, liv. II, chap. XVII.
7. V. d'Aranda, d. c., p. 28 et suiv.
8. V. Haëdo, *Dialogo de los Martyres*, d. c.

Hassan le Vénitien mille écus d'or pour ne pas être emmené par lui à Constantinople.

Les patrons de petits bâtiments marchands, les officiers de fortune et gens de la même catégorie étaient ordinairement tarifés entre douze et quinze cents livres ; les artisans et cultivateurs s'en tiraient pour cinq à six cents, somme qui ne laissait pas que d'être encore considérable à cette époque. Nous ne parlons pas là de ceux des artisans que l'on pouvait employer à la construction des navires ; car le prix en était exorbitant : un maître charpentier valait de cinq à six mille livres, et l'on refusait souvent de le rendre à n'importe quel prix. En revanche, ces sortes d'ouvriers étaient fort bien traités, jouissaient d'une assez grande somme de liberté, et recevaient une solde journalière qui leur permettait de suffire amplement à leurs besoins. S'ils consentaient à se faire musulmans, ils acquèraient une position quasi-officielle avec le titre de « Maîtres de hache, » et recevaient un beau présent chaque fois qu'un des navires construits par eux rentrait avec une prise.

Les plus heureux parmi les captifs, ou, pour mieux dire, les moins malheureux d'entre eux, étaient ceux qui avaient été achetés par les Janissaires ou par des citadins d'Alger. Le soldat turc était grossier, arrogant, assez brutal et très ivrogne ; mais sa nature n'était ni méchante, ni vindicative, ni cruelle. Il se familiarisait facilement avec son esclave, et son indolence native était si grande, que celui-ci ne tardait pas à devenir le véritable maître dans l'intérieur de la maison. Du reste, le travail était petit et la tâche facile. Il fallait entretenir la propreté de la chambre qu'occupait le Joldach dans la Casserie, acheter les provisions nécessaires, apporter de l'eau, nettoyer les armes et les vêtements, préparer la nourriture qu'on prenait en commun, faire, en un mot, ce que le Janissaire avait fait lui-même tant qu'il n'avait pas eu de serviteur. En temps de guerre, il fallait lui servir de page, porter une partie de son équipement et quelques vivres, et l'assister à l'arrivée au bivouac. Tout cela n'avait rien de bien pénible, et les gens de petite condition étaient certainement moins accablés de travail qu'à l'époque où ils jouissaient de leur liberté, seule chose qu'il leur restât en réalité à regretter.

Ceux qui se trouvaient chez les Baldis étaient encore moins à plaindre. Le citadin d'Alger a toujours été de mœurs douces,

paresseux, bavard et curieux. Chez lui, l'esclave n'avait pas plus de travail que chez le Joldach, et finissait, au bout d'un certain temps, par faire partie de la famille. Sans qu'il faille attacher trop de foi aux récits romanesques et aux histoires galantes que le XVIIIe siècle a produits en si grande quantité, il est certain que l'isolement dans lequel les coutumes de l'Orient laissent la femme l'a toujours rendue avide de distractions, et très curieuse de l'inconnu : les écrits de tous ceux qui ont vu l'ancien Alger sont unanimes à ce sujet, aussi bien ceux des captifs que ceux des Consuls et des Pères de la Rédemption. On peut donc avancer d'une façon certaine que l'esclave ne tardait guère à être dans les bonnes grâces de sa patronne, et le Vénérable Père Dan lui-même constate le fait, en le donnant comme un des motifs principaux qui engageait les esclaves à renier la foi chrétienne[1].

Ce que nous venons de dire sur la douceur avec laquelle étaient généralement traités les captifs à Alger a quelque chose de tellement nouveau que nous sommes forcé de corroborer nos assertions par quelques lignes extraites des deux seuls récits détaillés que nous aient laissés ceux qui ont subi cet esclavage. Écoutons donc parler ces témoins, qui nous offrent toutes les garanties de véracité :

« Dieu d'Israel, de Rome, de Médine et du Nouveau Monde, » s'écrie René des Boys, après s'être longuement étendu sur la bonté et la générosité de son maître, « réjouissez de vos grâces et « de vos lumières ceux que l'aveuglement involontaire, et non « pas la dureté de cœur rend ténébreux, et permettez-moi de « confesser sans scandale que Béran, mon patron, m'a fait voir « dans ses paroles et actions plus de bonté morale et religieuse « qu'aucun chrétien de l'Europe avec lequel j'aie eu commerce « depuis dix ans[2] ! »

De son côté, D'Aranda nous dit, dans un style beaucoup moins ampoulé[3] : « Je demeurai chez mon nouveau patron Cataborne « Mostafa. Et, nonobstant qu'il étoit pauvre soldat, j'avois bon « temps avec lui : car il me disoit souvent : Emmanuel, ne soyez « pas mélancolique : pensez en vous-même que vous êtes Patron

1. *Histoire de Barbarie*, d. c., p. 319, 320.
2. L. c., 2e partie, 16e Rencontre.
3. L. c., p. 52-53.

« et moi votre esclave. Je mangeois avec lui, et du même plat, « étant assis à son côté, les jambes croisées à la mode turquesque. « Il aimoit à faire bonne chère, et me disoit souvent : Emmanuel, « n'ai-je pas raison de faire bonne chère ? car je n'ai ni femme « ni enfants, et, quand je viendray à mourir, le Bassa sera mon « héritier, suivant la coutume de ce pays. Je lui disois : Oui, « vous faites comme un sage homme doit faire, et avez grande « raison de vivre à votre aise : car je ne pouvois parler autrement, « à cause que je mangeois et buvois avec lui. »

Si nous ajoutons que le maître de René des Boys ne voulut rien gagner sur sa rançon, et se contenta de recevoir la somme qu'il avait déboursée lui-même ; que celui de D'Aranda lui fit des présents au moment de son départ, et lui donna même lors de son embarquement des provisions pour subvenir à l'insuffisance des vivres du bord ; si l'on examine la concordance des dires de ces deux captifs, complètement étrangers l'un à l'autre, et qui ne paraissent pas s'être connus ; si l'on considère enfin que ceux qui racontent l'histoire de leurs souffrances passées sont naturellement plutôt portés à les exagérer qu'à les atténuer, il est difficile de ne pas conclure, comme nous l'avons fait, que le sort de l'esclave des Algériens de petite condition était loin d'être aussi malheureux qu'on le croit généralement, sur la foi de quelques récits faits pour émouvoir les âmes charitables et pour provoquer les aumônes destinées à alimenter les caisses de rachat[1]. Ce n'est pas cependant qu'il n'y eût de véritables misères ; nous en avons déjà décrit quelques-unes et nous en constaterons d'autres dans la suite de cette étude.

IV.

Ceux des captifs qui étaient tombés entre les mains des Pachas et des Grands Reïs, et qui n'avaient pas traité immédiatement de leur rançon, étaient classés parmi les esclaves de travail et employés à diverses besognes. En temps ordinaire, ces travaux n'avaient rien de très dur. Les uns étaient chargés de la culture des jardins voisins de la ville ; d'autres étaient occupés comme

1. Telle était l'opinion de Laugier de Tassy, qui avait été chancelier du Consulat d'Alger (V. p. 329) et de Peyssonel, p. 384.

maçons et bûcherons, ou employés aux corderies qui se trouvaient situées à droite de la porte Bab-el-Oued, à l'endroit même où elles se trouvent encore aujourd'hui. Quelques-uns étaient conduits dans les *haouch*, ou fermes que possédaient les riches sur les coteaux du Sahel ou sur le Bou-Zaréah. Les plus favorisés étaient ceux qui restaient chargés des soins intérieurs, ou bien encore ceux qui avaient pu se procurer quelque argent, et qui obtenaient alors assez facilement la permission de louer une boutique, moyennant une redevance fixe qu'ils payaient chaque mois à leurs maîtres. Ceux que leur âge, leurs infirmités ou leur faiblesse de constitution rendaient incapables d'un travail suivi étaient envoyés par la ville, où ils cherchaient, soit en portant de l'eau dans les habitations, soit en rendant quelques petits services, à gagner les vingt aspres (0,40) qu'ils devaient rapporter le soir à leur patron. Somme toute, l'existence des captifs de cette catégorie eût encore été très supportable, sans le travail de la chiourme, auquel ils étaient assujettis une ou deux fois par an. C'était la terreur de tous, et il n'y avait pas de ruses qu'ils n'employassent pour s'y dérober. De fait, c'était une horrible torture. Nous avons vu précédemment que les corsaires algériens, pour atteindre un maximum de vitesse, se résignaient à se priver eux-mêmes de toutes les commodités de la vie et ne s'accordaient que très parcimonieusement l'espace et l'abri qui leur était strictement indispensable; on peut juger par cela seul avec quelle dureté ils traitaient leurs rameurs, et de quels cruels procédés ils savaient se servir, lorsqu'il s'agissait d'entraîner l'équipage. C'est surtout quand il fallait poursuivre une proie ou prendre chasse devant un ennemi trop fort, que le Reïs exigeait par tous les moyens en son pouvoir un redoublement d'énergie de sa chiourme. Il fallait à tout prix que la galère volât sur les flots. Les coups de bâton, de nerfs de bœuf, de sabre même, pleuvaient sur les épaules ruisselantes de sueur et de sang; si l'un des malheureux succombait à la tâche et tombait de faiblesse, ce n'était plus qu'un poids inutile : il était immédiatement jeté à la mer, qu'il fût mort ou vif, et remplacé à son banc; car il fallait obtenir des efforts surhumains par une terreur constante. Nus-tête, complètement rasés, vêtus d'un caleçon et d'une chemise de toile, à peine nourris, sans cesse fouettés par l'écume de la vague, les hommes de la misérable équipe étaient contraints de donner tout ce qu'ils avaient de force. Malheur à celui qui mollissait un seul

instant ! Rien n'échappait à l'œil vigilant du comite qui bondissait sur la coursive et jusqu'entre les avirons ! Un semblable déploiement de force musculaire n'eût pas tardé à user les plus robustes ; heureusement pour ces infortunés, la Course ne durait jamais bien longtemps ; le maximum était de cinquante jours, et on allait très rarement jusque-là [1]. Il faut remarquer en outre qu'on marchait à la voile toutes les fois que le temps le permettait, et pendant presque toute la durée de la croisière, jusqu'au moment où un bâtiment chrétien se trouvait en vue. Après le retour, la chiourme désarmait la galère, la nettoyait et en transportait les agrès, les rames et le gouvernail dans les magasins disposés à cet effet près de la tour du Fanal : elle allait ensuite jouir du repos qu'il était d'usage de lui accorder, à moins de circonstances exceptionnelles. Pendant ce temps, ils avaient pour séjour les bagnes de leurs patrons respectifs.

Les Pachas, les principaux d'entre les Reïs et les grands propriétaires d'esclaves possédaient leurs bagnes particuliers. L'État était aussi le maître d'un de ces établissements, qui servait, comme nous l'avons déjà dit, de prison commune, dans laquelle ceux des Algériens qui ne savaient où loger leurs esclaves, ou qui voulaient les punir de leur indiscipline, pouvaient les faire enfermer, moyennant une légère rétribution.

Le mot *Bagne* vient de l'espagnol *bano* (*bain*), et s'est longtemps orthographié *baing*, conformément à son étymologie. C'est sous cette forme qu'on le trouve écrit dans les Relations de captivité que nous avons citées, aussi bien que dans les lettres de nos Consuls d'Alger, jusque vers la fin du XVIIe siècle. Ce fut bien en réalité dans le bain qu'on enferma d'abord les esclaves pendant la nuit. On sait que tous les Orientaux font un emploi fréquent des bains de vapeur, et que toutes les riches habitations ont un local destiné à cet usage. C'est toujours un bâtiment isolé du reste de la maison, afin que les femmes puissent en jouir avec tranquillité. Ce corps de logis, composé de hautes salles voûtées, qui ne reçoivent le jour que par de très petites ouvertures, se trouve tout naturellement disposé pour servir de prison, et en servit en effet à l'origine. Plus tard, le mot subsista, mais non la chose elle-même ; il est bien évident que les riches possesseurs

1. V. Peyssonel, p. 438.

d'esclaves n'avaient pas de bains assez vastes pour contenir les centaines d'esclaves qu'ils possédaient ; d'ailleurs, ils n'eussent pas voulu se donner cette incommodité ; ils firent donc construire pour loger leurs captifs des bâtiments spéciaux, qui héritèrent de l'ancien nom. En 1634, le Père Dan vit à Alger six bagnes principaux, sans compter ceux des simples particuliers ; c'étaient le bagne du Pacha, qui était sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la maison Catala ; le bagne d'Ali Mami ; celui des Colourlis ; celui de Sidi Hassan ; celui d'Ali Arabadji, qu'il appelle Rapagoy, et enfin celui du Beylik, auquel il donne le nom de Sainte-Catherine. Nous n'avons pas pu parvenir à savoir où se trouvait exactement placé le bagne d'Ali Mami, bien que nous ayons tout lieu de croire qu'il a été remplacé par les bains de la rue de l'État-Major ; celui des Colourlis était situé à peu près au milieu et à gauche de la rue de la Casbah ; celui de Hassan, derrière l'ancienne Jenina ; celui d'Ali Arabadji[1], qui appartint ensuite à Ali Bitchnin, sur l'emplacement actuel de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, et enfin celui du Beylik, derrière la caserne des Janissaires, dans laquelle nous avons plus tard établi la Direction des Mines. Trois de ces bagnes avaient des chapelles régulièrement desservies : l'une sous l'invocation de la Sainte-Trinité, au bagne du Pacha; la deuxième, dite de Saint-Roch, chez Ali Bitchnin, et la troisième, dédiée à sainte Catherine, au bagne du Beylik. La chapelle de la Sainte-Trinité était contiguë à un petit hôpital ; nous aurons plus tard l'occasion de parler longuement de ces établissements religieux. L'intérieur du bagne, à partir du moment où il ne se confondit plus avec le bain lui-même, ressemblait à celui de toutes les maisons d'Alger ; une cour intérieure, entourée d'une galerie surmontée d'un étage, telle était la disposition ordinaire du local. Les bâtiments étaient aménagés au moyen de cloisons en chambres qui pouvaient contenir de quinze à vingt personnes chacune. On n'y voyait aucune espèce d'ameublement ; les captifs couchaient sur des nattes de jonc ou de sparterie, quelquefois exhaussées sur des sortes de lits de camp qu'ils fabriquaient eux-mêmes, et les seuls ustensiles étaient quelques vases de terre cuite destinés à contenir de l'eau

1. Il semble résulter d'un acte retrouvé par M. Devoulx que le bagne d'Ali Arabadji fut d'abord situé à l'emplacement des nos 16, 18 et 20 de la rue Duquesne.

ou à préparer des aliments. Le patron s'occupait peu ou point de la nourriture de l'esclave, qui ne recevait une ration régulière de vivres que lorsqu'il était employé au travail de la chiourme, aux carrières ou aux champs; dans ces occasions, on lui distribuait deux biscuits par jour, et une petite mesure de farine d'orge destinée à faire la bouillie : à la mer, on y ajoutait de l'eau vinaigrée comme boisson. Le soin de la surveillance et de la nourriture des prisonniers était dévolu à un gardien en chef *(Guardian-Bachi)* qui trouvait encore moyen de frauder et de gagner quelque chose sur ce chétif ordinaire. Ce fonctionnaire était habituellement un renégat, et la place ne laissait pas que d'être recherchée; car elle était assez lucrative, le titulaire extorquant de nombreux présents à ses misérables subordonnés, de la discipline desquels il était responsable, et qu'il pouvait châtier à peu près comme il le voulait, sans toutefois faire couler le sang : ceux d'entre eux qui montraient une trop grande brutalité étaient punis et privés de leur emploi par le patron, qui ne se souciait pas de voir détériorer sa marchandise. Quelques aides inférieurs assistaient dans son office le Guardian-Bachi, dont les fonctions n'étaient ni fatigantes ni difficiles. Son rôle se bornait à maintenir un certain ordre dans l'intérieur du bagne, à surveiller la distribution des vivres et le départ des esclaves désignés pour le travail, à exiger que les chambres et les galeries fussent soigneusement nettoyées et blanchies à la chaux une fois par semaine, et à s'assurer que tous les captifs étaient rentrés au moment du couvre-feu. C'était encore lui qui, lors de la formation des équipes de Course, répartissait la chiourme par escouades, et désignait à chacun la place qu'il devait occuper à bord comme bogavant, postice ou tercerol; il les inspectait soigneusement, pour s'assurer qu'aucun d'entre eux n'était atteint de maladies contagieuses, et les faisait entièrement laver et raser avant le départ; il leur distribuait en même temps les cinq aunes de toile que chacun des forçats recevait pour s'en fabriquer un caleçon et une chemise de galère : c'était la seule occasion où le patron daignât s'inquiéter de l'habillement de ses esclaves.

Une des plus grosses sources de revenus pour les gardiens était la taverne du bagne. Il était sévèrement interdit aux musulmans de vendre du vin ou de l'eau-de-vie; mais les soldats turcs en buvaient presque tous, et par grandes quantités; car, bien que le Koran proscrive expressément l'usage des boissons fer-

mentées, la loi impuissante fermait les yeux sur ces excès, qui n'étaient justiciables que de l'opinion publique. D'un autre côté, les Corsaires prenaient fréquemment des bâtiments chargés de vins et il fallut bien en faciliter le débit ; on avait donc toléré dans les bagnes l'établissement de tavernes gérées par des esclaves chrétiens, qui payaient une forte redevance à leurs patrons, et se conciliaient la faveur des gardiens par de fréquentes gratifications. Leur commerce était fructueux : d'Aranda nous parle d'un Alferez Mayorquin, devenu gérant de trois de ces tavernes, qui ne voulut plus retourner dans sa patrie, bien qu'il eût payé sa rançon ; il était devenu fort riche, et faisait beaucoup de bien à ses compatriotes, à quelques-uns desquels il avançait même la somme nécessaire à leur rachat. Ces cabarets restaient ouverts toute la nuit : les Janissaires venaient s'y enivrer, et y amenaient une compagnie plus que suspecte ; en un mot, c'étaient de véritables lieux de débauche. De temps en temps, sous l'influence de l'ivresse, des disputes s'élevaient, et il y avait de terribles batailles. La position du buvetier devenait alors assez embarrassante. D'un côté, il était rendu responsable de l'ordre par les gardiens et par le Mezouar, sorte de préfet de police, dont les rondes circulaient toutes les nuits, et qui pouvait frapper de sévères amendes ; de l'autre, la loi interdisait de *mettre la main* sur un Turc, sous peine d'avoir le poignet coupé ; et il était cependant impossible d'expulser les turbulents ou de séparer les combattants sans employer la force. On usait alors d'un ingénieux stratagème, afin d'atteindre le but voulu sans violer la lettre de la loi. Un ou deux hommes adroits, armés d'échelles courtes, se glissaient dans la bagarre et cherchaient à faire passer la tête des plus forcenés entre deux des barreaux de leur échelle : une fois le coup réussi, ils tiraient le délinquant au dehors, malgré ses cris et ses protestations indignées. Quelques esclaves avaient acquis une dextérité toute particulière pour ce genre d'exercice, et ce talent leur valait d'être hébergés et nourris gratuitement par le tavernier. Quelque grossiers que fussent ces établissements, ils n'en constituaient pas moins un véritable soulagement pour les habitants du bagne, qui y trouvaient, moyennant une somme modique, une nourriture réconfortante, et quelques soins gratuits, quand ils étaient malades ; en outre, c'était un lieu de rendez-vous général où accouraient tous les esclaves de la ville, quand ils avaient une heure ou deux

de liberté ; on y échangeait les nouvelles d'Alger et celles de la Chrétienté, qu'avaient apportées les derniers venus ; on y construisait des projets d'avenir, de fuite, et quelquefois même de révolte.

« J'avois un tel divertissement, dit d'Aranda[1], en considérant « ce qui se passoit parmi les Esclaves du baing, que, quand je « demeurois chez mon patron Mahomet Celibi Oiga, pour me « divertir, j'allois au Baing deviser avec François l'Étudiant, « alentour duquel il ne manquoit jamais d'Esclaves Dunkerquois, « qui contoient leurs aventures et rencontres sur mer ; les Hol- « landois, ce qu'il se passoit aux Indes Orientales, au Japon et « Chine ; les Danois et Hamborgois, à la pêche des baleines en « Groenlande, en quel temps le soleil paroît en Islande, et quand « leur nuit de six mois s'achève ; ou, si cette conversation ne me « plaisoit pas, j'allois chez les Espagnols, lesquels ou gouver- « noient les États de leur roi à leur mode, ou ils racontoient les « délices de Mexico, ou les richesses de Peru ; ou, si j'allois chez « les François, j'entendois parler de la Terre-Neuve, du Canada, « de la Virginie ; car presque tous les Esclaves sont gens de mer. »

C'était encore là que, portes closes, on vendait à l'encan les objets volés pendant la journée : car le vol était, à vrai dire, le seul moyen d'existence de l'esclave de petite condition, qui ne recevait aucune sorte de nourriture les jours où il n'était pas employé au travail. Il fallait cependant bien qu'il mangeât : quelques-uns demandaient l'aumône ; d'autres tenaient des jeux de quilles ou de boules ; mais il était impossible à un aussi grand nombre d'hommes de trouver à subsister par ces petits moyens, et, dès lors, il devenait d'absolue nécessité de prendre ce qu'on ne pouvait se procurer autrement. On volait donc, et la plupart des captifs ne s'en faisaient aucun scrupule ; le soir, une des tavernes désignée d'avance se transformait en un véritable bazar. « Sitôt « que la porte fut serrée, dit d'Aranda[2], je vis un vieil renard « Esclave, Italien de nation, avec un grand fardeau d'habits de « toile et de laine, chemises, une pelle de cuivre, un pot de cuivre, « et tels autres meubles, et il commença à crier : *Arrache?* « *arrache?* (à combien ?). Je demandai à un Chevalier Esclave « ce que cela signifioit ; il me répondit : Comme notre Patron ne

1. *Relation*, d. c., p. 238.
2. *Relation*, d. c., p. 20.

« donne pas à manger à ses Esclaves, la plus grande part d'en-
« treux vivent de ce qu'ils dérobent, et tous les soirs on vend le
« butin de ce jour là. »

Un peu plus loin[1], le gentilhomme flamand nous raconte les exploits de ce vieux renard du bagne, qu'il nomme Fontimama. C'est un véritable type de Scapin, et tout porte à croire qu'il connaissait déjà, depuis longtemps, les us et coutumes des galères avant d'arriver à celles d'Alger. « Il y avoit au Baing un Esclave « Italien, dont le nom de guerre étoit Fontimama; il se confioit « tant en son art de dérober, qu'il n'étoit pas en peine d'inviter « ses camarades pour le midi à dîner, de ce qu'il y gagneroit de « son mètier susdit jusques à l'heure désignée, pour mettre leurs « mâchoires en besoing. Un jour, il avoit invité mon camarade « Renier Saldens sur les dix heures, à condition qu'il fît un tour « de ville avec lui devant dîner. Fontimama mena Saldens chez « quelques Juifs changeurs de monnoie, dont il y a un grand « nombre à Alger, étant sur les rues avec une petite table, où ils « ont des aspres qu'ils changent pour des patagons et des demi-« patagons; montrant une pièce qui étoit bonne, il aida le Juif à « compter, et le compte fait, il présenta au Juif une pièce fausse. « Le Juif, qui connaissoit trop bien l'argent, chassa Fontimama: « mais quelques aspres étoient demeurés entre les mains de ce « rusé larron, et de là ils alloient chez un autre Juif; finalement « il sut si bien négocier, que, sur le midi, Fontimama revint au « Baing avec une paire de poules, et assez d'argent pour boire « tout leur soul de bon vin. »

« Une autre fois, il étoit avec la galère de notre maître Pegelin, « à la côte de Barbarie, devant une place appelée Torrevecchia, « et Fontimama avec quelques esclaves étoit en terre, à cause « que ces esclaves devoient faire l'aiguade à la galère. Incontinent tous les Alarbes s'assemblèrent à l'entour de ces esclaves, « leur demandant s'ils n'avoient pas de fer à vendre (car le fer « est cher audit lieu) et les esclaves vendoient ordinairement des « clous et telles ravauderies de petite importance. Les compagnons de Fontimama ayant vendu leur marchandise, les acheteurs annoncèrent à leurs voisins qu'ils avoient acheté du fer « des esclaves de galères. Deux Alarbes entendant qu'on y vendoit du fer à bon marché, vinrent à la marine pour en acheter,

1. Id., p. 229 et suiv.

« et s'adressèrent justement à Fontimama, qui leur dit qu'il leur « en vendroit, et leur vendit l'ancre de la galère pour cinq pata- « gons (14 l. 50). Il reçut l'argent et leur dit : Mes amis, il est « impossible que vous portiez tant de poids entre vous deux : « appelez quelqu'un de vos voisins et je vous assisteray aussi. « Ces innocents Alarbes coururent à l'assistance de leurs voisins; « Fontimama cependant entra dans la galère et mit soudain un « emplâtre sur un de ses yeux. Ces deux marchands retournèrent, « accompagnés de vingt Alarbes, pour emporter l'ancre, entrèrent « dans la galère et commencèrent à défaire le câble : car c'étoit « l'ancre de réserve. Le General Ali Pegelin, qui étoit à la poupe « couché sur un matelas de velours, vit ces Alarbes à la proue de « sa galère avec les soldats Turcs en querelle; car les soldats ne « vouloient pas laisser emporter l'ancre. Il demanda la cause « pourquoy ces Alarbes faisoient tant de bruit sur la proue. On « conta à Pegelin l'histoire que Fontimama avoit vendu l'ancre; « soudain il donna ordre au Commitre de chasser cette canaille « hors de la galère. L'ordre fut incontinent exécuté à grands « coups de nerfs de bœuf, que les Alarbes reçurent au lieu de « l'ancre. Les Alarbes étant chassés, Pegelin demanda à Fonti- « mama pourquoy il avoit vendu l'ancre de la galère, n'étant pas « à lui. Fontimama lui répondit qu'il avoit cru que la galère « avanceroit mieux, étant déchargée de ce poids. Tous ceux de la « galère se mirent à rire de sa réponse; et les cinq patagons « demeurèrent à Fontimama. »

Ceux des captifs qui avaient quelque crédit ou qui pouvaient se procurer des cautions solvables, trouvaient à emprunter de l'argent au taux de vingt-cinq pour cent par trimestre. On pouvait encore en avoir en faisant déposer un nantissement chez certains négociants de Marseille, qui en donnaient avis à un de leurs correspondants à Alger; mais ce moyen ne pouvait guère servir qu'aux Français; les personnes de distinction se faisaient souvent avancer des sommes importantes par leurs patrons eux-mêmes, auxquels ils devaient les rembourser lors du paiement de leur rançon.

Somme toute, on finissait par trouver de quoi vivre, à force d'industrie, et en s'entr'aidant : les Turcs se montraient assez charitables, et il n'était pas rare d'en voir venir au bagne, suivis d'un serviteur qui portait quelques vivres et quelques aumônes. Ils adressaient le plus volontiers leurs libéralités aux prêtres qui

desservaient les chapelles et les hôpitaux, frappés qu'ils étaient de leur abnégation, de la dignité de leur vie et de la gravité de leur maintien. Car, au milieu de ces gens de toute espèce qu'un malheur commun avait rassemblés dans ce lieu maudit, on trouvait, comme il arrive toujours dans les grandes agglomérations d'hommes, des exemples de la plus haute vertu à côté des vices les plus bas. C'est ainsi que Cervantes avait montré sa grande âme en se dévouant sans cesse au salut de ses compagnons, sans s'inquiéter de sa propre vie, « qu'il faillit perdre quatre fois, dit Haëdo, par le pal, par le feu, par les ganches et par la hache. » Aussi était-il devenu le véritable roi des captifs, et son maître, le cruel Hassan le Vénitien, disait-il de lui : « Quand je tiens le manchot sous les verrous, je suis tranquille sur le sort d'Alger. »

En 1641, il y avait au bagne d'Ali Bitchnin un de ces hommes héroïques dont l'existence ne fut qu'un long sacrifice : c'était un Carme déchaussé, nommé Angeli, duquel d'Aranda nous fait le portrait suivant :

« Ce religieux disoit journellement messe à l'Eglise du Baing, « faisant les fonctions Ecclésiastiques, et, dans peu de temps, je « ne sais par quelle secrète inclination qu'on eut pour ses vertus, « il plaisoit à tous, non-seulement aux Catholiques, mais aux « Luthériens, Calvinistes, Puritains, Schismatiques et Nicolaïtes, « car le Baing étoit fourni de toutes ces espèces. Quand ce bon « Père passoit où les Esclaves mangeoient, tous le prioient de « manger avec eux, même les Russes et Moscovites, qui semblent « avoir banni de leurs cœurs, par une antipathie naturelle, toute « sorte de courtoisie et de civilité. S'il y avoit au Baing quelque « différent entre les esclaves de quelque nation que ce fût, il les « mettoit d'accord. Choses si rares, qu'il sembloit que la bénédic- « tion de Dieu avoit pris son domicile et sa résidence au cœur de « ce religieux. S'il y avoit quelque Esclave malade, Père Angeli « avoit soin de faire avoir au malade quelque viande délicate « pour manger. Si quelque esclave venoit à confesse, qui fût en « nécessité, Père Angeli lui donnoit une aumône, et l'argent ne « lui manquoit jamais, à la faveur de quelques Esclaves pieux, « qui le pourvoyoient d'aumônes pour les distribuer ; tellement que « les vertus de ce Religieux le firent estimer pour un saint parmi « les Turcs mêmes[1]. »

1. *Relation*, d. c., p. 239 et suiv.

La fin de cet homme excellent fut digne de sa vie : il se fit envoyer à Alger l'argent que ses amis avaient amassé à Gênes pour le racheter, le distribua en aumônes aux captifs, et finit ainsi ses jours dans une servitude volontaire[1].

A la même époque, il se trouvait dans le même bagne deux chevaliers français de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, MM. de Samoy[2] et du Saillant[3]; ils avaient été faits prisonniers de guerre par Ali Bitchnin, qui n'avait pas voulu accepter leur rançon, et qui les conservait soigneusement, sans doute pour se ménager à lui-même un échange dans le cas où il eût été pris par les galères de Malte ; il leur laissait pourtant une certaine liberté et ne les assujettissait pas au travail. Le Français qui remplissait alors les fonctions de Consul était tout à fait indigne de sa charge ; bien loin de prendre les intérêts de ses nationaux et de leur donner l'appui qu'il leur devait, il exerçait sur eux de perpétuelles exactions, se faisait remettre de l'argent par leurs persécuteurs, qui achetaient ainsi son silence et commettait mille vilaines actions, dont quelques-unes sont trop honteuses pour pouvoir être décrites ici. Nous avons entre les mains une lettre de plaintes, adressée aux Échevins de Marseille par les résidents français d'Alger, qui invoquent la justice royale contre ce fonctionnaire prévaricateur, en relatant les méfaits dont il se rendait coupable. Cette même lettre nous apprend que ces délaissés ne trouvaient de consolation et d'appui qu'auprès des Chevaliers que nous avons nommés; ces deux honorables captifs avaient su acquérir un tel ascendant moral sur les Turcs eux-mêmes que, du fond de leur cachot, il leur était possible de protéger leurs compatriotes contre l'astuce et la rapacité du Consul.

Ce fut en vain que celui-ci se vengea en cherchant à leur faire prodiguer les mauvais traitements ; tout ce qu'il put obtenir d'Ali Bitchnin, à force de cadeaux, fut de leur faire raser les cheveux et la barbe comme aux esclaves de la chiourme, et de leur faire enlever les habits de cavalier qu'on leur avait laissés jusque-là.

Mais ces deux vaillants hommes, tout revêtus qu'ils fussent de la livrée du bagne, n'en continuèrent pas moins à être l'objet de

1. Voir d'Aranda, p. 10-20, et une *Lettre de quelques Captifs* (Archives de la Chambre de Commerce de Marseille, AA, art. 507).

2. Henri du Teil-Samoy, de Basse-Normandie, chevalier de la langue de France.

3. De la maison des du Saillant, de Provence.

la vénération publique ; les captifs ne cessèrent pas de les entourer de leurs hommages et de les choisir pour arbitres et juges suprêmes de leurs différends, exemple qui fut bientôt suivi par les Turcs eux-mêmes. Le consul Piou mourut plus tard de la peste, échappant ainsi au châtiment qu'il eût mérité ; peu de temps après cet événement, MM. de Samoy et du Saillant furent rachetés par le grand maître de l'Ordre.

C'est ainsi que les vertus et les exemples de quelques hommes d'élite parvenaient à mettre un peu d'ordre dans cette foule confuse, où toutes les nations de l'Europe se trouvaient représentées. Il faut bien se rappeler à ce sujet que la grande majorité des captifs se composait de gens de mer ignorants, grossiers et souvent vicieux, et d'aventuriers qui étaient pires encore. La réunion de tous ces éléments divers et l'aigrissement des caractères amenaient des querelles sans nombre, qui dégénéraient souvent en véritables batailles. Tant que le sang ne coulait pas, les gardiens s'en inquiétaient peu ; mais, lorsqu'ils trouvaient que le jeu avait duré assez longtemps, ils intervenaient brusquement, et le bâton des argousins rétablissait une paix de quelques jours. D'Aranda[1] nous narre plusieurs de ces rixes et nous décrit en même temps la diversité des habitants du bagne, l'Italien souple et retors, l'Espagnol hautain et vindicatif, le Moscovite brutal et dur, l'Anglais, qui, dit-il, se laisse aller à la mélancolie, ne cherche pas à se procurer les moyens de subsister et se laisse mourir de faim et de misère. Laissons-le nous faire lui-même le tableau d'un de ces épisodes originaux : « Comme notre Patron étoit armeur de ces « navires corsaires qui avoient pris les dits deux navires venant « de Malaga chargés de vins, l'on employoit trente-deux esclaves « de son Baing pour décharger le vin desdits navires, et, pour « leur recompense, ils avoient, des Taverniers Chrétiens qui ache- « toient le vin, un patagon de chaque pipe. Car les Turcs n'en « peuvent pas boire, ni vendre du vin ; le boire est toléré, mais « non pas de le vendre. Les dits Esclaves étoient des élus, et on « les employoit aux ouvrages pénibles. C'étoient tous bogavants. « Cette troupe est appelée la Caravane, dont la moitié, à savoir « seize, étoient Russes ou Moscovites, et les autres étoient Espa- « gnols ou Italiens. Ils avoient quelques jours travaillé pour « décharger ces deux Navires, et, ayant gagné une bonne pièce

1. *Relation*, d. c., p. 32 et suiv.

« d'argent, retournoient tous les soirs au Baing, tous ivres et « rostes comme des bêtes. Les seize Russes firent une querelle aux « seize Espagnols et Italiens, et sans contester davantage com- « mencèrent à se battre de telle furie que le Gardien, qui est « toujours à la porte, l'entendit, lequel soudain vint démêler cette « querelle à grands coups de bâton, de sorte que les combattants « furent contraints de se retirer. Il étoit tard, et le Gardien alla « faire la revue, pour savoir si tous les Esclaves étoient au Baing, « donnant quant et quant les ordres pour le lendemain, comme « de coutume. Cela fait, il se retira, fermant la porte après lui. Je « me promenois de fortune sur la terrasse du Baing, et, aussitôt « que la porte fut serrée, lesdits Espagnols et Italiens se rassem- « blèrent en place marchande, et l'un d'eux alla à la retraite ou « chambrette des Russes et Moscovites, les saluant avec cette « harangue : Chiens, Hérétiques, sauvages, ennemis de Dieu, le « Baing est à cette heure serré, et le Gardien envoit dire : si vous « avez le courage de combatre, sortez de votre trou, et nous ver- « rons au jeu qui aura belle amie. A peine en avoit-il achevé « sadite harangue quant les seize Russes et Moscovites se mirent « en place, commençant soudain la mêlée, et les Espagnols et « Italiens reçurent réponse de leur ambuscade à coups de bâton, « car ils n'avoient autres armes que leurs mains; mais, en un « instant, comme l'on dit, *furor arma ministrat*, quelques « bancs et tables devant les tavernes, et quelques échelles qu'ils « trouvoient à la main, furent convertis en armes, épées, piques « et mousquet, se défendant valeureusement. Ce combat (princi- « palement du soir) causa un si terrible bruit et tintamarre, que « vous eussiez proprement dit que c'étoient deux armées qui com- « battoient dans une campagne large et ouverte. L'avantage de « la bataille sembloit être égal, et les blessés aussi, gisant emmy « la place, que je pensois être morts. Ils demeurèrent en cet état « jusques à ce que l'obscurité commença à gagner le dessus : « nonobstant ni l'un ni l'autre parti ne faisoit semblant de vou- « loir abandonner la place; à la fin, un Religieux prêtre qui « demeuroit au Baing, et étoit assez bien aimé de tous, vint au « lieu de la bataille avec une chandelle de cire en la main, fai- « sant son pouvoir de les apaiser et séparer, leur disant qu'ils « étoient tous Chrétiens, nonobstant la différence des religions ; et « si jamais le Patron venoit à savoir leur menée, que les coups de « bâton ne manqueroient point. Avec cette admonition la bataille

« cessa, appelant incontinant les Chirurgiens; car il y en avoit « cinq ou six au Baing appartenant au Patron, lesquels soudain « commencèrent à panser les blessés. On croyoit que tout se pas- « roit sans que le Patron en eût des nouvelles; mais, parce que « le combat avoit duré longtemps et avoit fait grand bruit, le « Patron, l'ayant entendu de son logis, vint incontinent au Baing « avec falots et lanternes, accompagnés de quatre ou cinq Gar- « diens garnis de bâtons et nerfs de bœuf. Alors il commença à « s'informer de ce qui s'étoit passé : mais ceux qui avoient com- « battu comme des lions, se cachèrent comme des renards. Ce « nonobstant, le Patron, par sa bonne inquisition, attrapa un de « la bande Espagnole, et le fit dépouiller tout nu, le faisant tenir « par quatre Esclaves à savoir les mains et les pieds, le ventre « contre terre, et lui fit donner cent coups de bâton sur le dos et « fesses; avec quoi la colère du Patron se passa. Les autres com- « battants se cachèrent encore mieux qu'auparavant, craignant « trop le miche du convent de notre dit Patron. »

Telle était l'existence dans ces vastes prisons dont le nom seul a été pendant trois siècles l'effroi des populations maritimes de l'Europe. Quoique le destin de ceux qui y étaient renfermés n'eût certainement rien d'enviable, on a pu voir par ce qui précède qu'il n'était pas aussi dur qu'on le croit généralement, surtout si l'on tient compte des mœurs de l'époque et du peu de bien-être que pouvaient se procurer habituellement les classes laborieuses. Le XVIIIe siècle vit disparaître à Alger les bagnes des particuliers; il n'y eut plus, dès cette période, de Reïs assez puissant pour posséder le nombre d'esclaves qui nécessitait de semblables établissements, et le Beylik resta, avec le Dey, seul propriétaire des trois bagnes qui existaient encore en 1830.

V.

Nous avons vu que la garde des esclaves était ordinairement confiée à des renégats; dans les quelques pages que nous avons consacrées à l'étude de la Course, nous les avons trouvés commandant la plupart des navires de guerre, et une histoire détaillée de la Régence d'Alger nous les montrerait occupant presque toutes les positions élevées, aussi bien dans le Divan que dans la Jenina même.

Cette importance du rôle joué par les renégats dans les destinées de l'Odjeac tint à deux causes principales : la supériorité de la race occidentale et les conditions particulières de l'existence de la famille chez les Turcs.

La plus grande partie des Européens qui reniaient leur foi en connaissance de cause était composée d'aventuriers chassés de leur patrie à la suite de quelque méfait, ou bien entraînés à prendre un parti violent après de longues luttes contre une fortune adverse. Ces gens apportaient au milieu de l'indolence orientale les qualités de l'homme de proie, l'ambition, l'audace, l'activité, la faculté de concevoir un plan et la suite d'idées nécessaire pour l'exécuter. D'un scepticisme absolu, ils n'étaient retenus par aucune des superstitions qui enchaînaient encore leurs nouveaux coreligionnaires, et la volonté du chef de l'Islam n'était pas plus sacrée pour eux que la domination spirituelle à laquelle ils venaient de se soustraire. Promptement enrichis par leurs heureuses expéditions, ils s'entouraient d'une troupe de créatures dévouées, et conquéraient rapidement par leurs largesses la protection des puissants, dont leur astuce naturelle avait bien vite reconnu les côtés faibles. Quelque minime que pût être leur savoir, ils étaient encore très supérieurs à cet égard au milieu dans lequel ils se trouvaient ; aussi ne tardaient-ils pas à devenir les maîtres. Cela doit surtout s'entendre de la fraction des renégats qui se rendaient volontairement en pays musulman, ou de ceux qui, avant de tomber dans les mains des Corsaires, avaient occupé chez eux des positions relativement élevées. Quant au commun des esclaves, qui ne reniaient la foi chrétienne que par désespoir d'être jamais rachetés ou par le désir de se procurer un sort plus doux, ils se contentaient de rechercher des fonctions domestiques qui pussent leur donner un peu de bien-être ; ils se faisaient les clients assidus de ceux d'entre eux qui étaient parvenus à la puissance et aux richesses, et s'unissaient à eux pour former une corporation redoutable à de certains moments.

Une autre classe de renégats était celle qui se composait des enfants réduits en captivité, et convertis, soit de gré, soit de force, leur patron finissant toujours par obtenir leur adhésion, en employant tour à tour les caresses et les menaces ; ce consentement était nécessaire, car nul ne pouvait être circoncis avant d'avoir prononcé la formule sacramentelle : « Il n'y a de Dieu que Dieu et Mohammed est le prophète de Dieu. » La cérémonie

constituait une sorte d'adoption, et, si le renégat venait à mourir sans enfants, même après avoir été affranchi, son héritage revenait de droit à son ancien patron ou à sa descendance. Le nouveau croyant vivait dans la famille et dans la société de son maître : il nous est impossible de décrire ici de quelle nature était le plus souvent cette intimité. Le XVIIe siècle avait des hardiesses littéraires qui ne nous seraient plus permises, et le pieux et respectable Haëdo[1] n'a pas craint d'écrire en toutes lettres ce que nous osons à peine indiquer dans ces lignes. Il faut se reporter aux temps de la Rome des Césars pour se rendre un compte exact du rôle que jouaient dans la maison des Turcs d'Alger ces éphèbes, qui ne tardaient pas à devenir les Narcisse et les Pallas des grands Reïs et des Pachas. La similitude fut complète à cet égard entre Alger et l'ancienne Rome, et les mêmes causes amenèrent les mêmes effets. Le relâchement excessif des mœurs, d'un côté, et la polygamie, de l'autre, avaient rompu tous les liens de la famille, dont le chef ne pouvait plus se fier à sa femme ni à ses enfants ; en butte aux défiances jalouses d'un pouvoir ombrageux, sans cesse menacé du glaive et du poison, il ne vit plus dans ses héritiers naturels que les plus dangereux de ses ennemis ; il les éloigna donc le plus possible de sa personne et choisit comme amis et confidents ceux qui, soit esclaves, soit affranchis, n'avaient rien à gagner à sa mort et avaient au contraire tout à y perdre. Lorsque les captifs de cette catégorie arrivaient à l'âge viril, ils recevaient presque toujours leur liberté et se voyaient souvent pourvus de commandements quelquefois très importants. Presque tous les premiers Pachas d'Alger n'eurent pas d'autre origine, s'il faut en croire les historiens espagnols, et en particulier Haëdo, qui cite Euldj Ali comme une exception.

Cette classe de renégats était la seule pour laquelle les Turcs d'Alger montrassent quelque esprit de prosélytisme ; car il ne faut pas croire, suivant une opinion fausse et cependant assez accréditée, que les Algériens eussent l'habitude de contraindre leurs esclaves à embrasser le mahométisme ; le contraire serait plutôt la vérité.

En effet, bien que l'abjuration ne procurât pas de droit la liberté au captif, comme on l'a dit quelquefois à tort, elle le rendait du moins l'égal de son maître en tant que croyant, et lui

1. *Topografia de Argel*, d. c., cap. XIII.

enlevait par cela même de la valeur en tant qu'esclave. Il devenait bien difficile et même presque impossible de le revendre, si l'on était mécontent de lui; on ne pouvait plus lui infliger certains châtiments ni le soumettre à certaines besognes impures; on devait lui accorder tout au moins le temps nécessaire à ses prières et à ses ablutions, ainsi que la participation aux fêtes et réjouissances religieuses; en un mot, c'était un esclave déprécié. Aussi, tout en s'abstenant le plus possible de rompre ouvertement en visière au fanatisme de la populace, les propriétaires de captifs s'opposaient autant qu'ils le pouvaient à des conversions ruineuses pour eux. Nous avons déjà cité l'exemple d'Ali Bitchnin, faisant bâtonner un néophyte pour s'assurer de la sincérité de sa foi et de la fermeté de sa vocation; voici un autre exemple, qui nous est fourni par la *Gazette de France* du mois de février 1775, d'après une lettre d'Alger du 30 décembre 1774 : « Le premier « de ce mois, vingt-septième jour de la lune de Ramadan, les Mores « allaient en procession, suivant l'usage, à un tombeau situé à « peu de distance des remparts, à l'Ouest de cette ville, lorsqu'un « Esclave Espagnol, transfuge d'Oran, qui attendait apparem- « ment cette circonstance, se précipita à travers la foule, atteignit « la bannière de Mahomet, et l'embrassa en disant qu'il voulait « vivre et mourir Musulman. Le Peuple aurait désiré favoriser la « demande de cet homme; mais, comme le Dey ne permet pas « aux Esclaves d'apostasier, on députa vers lui pour prendre ses « ordres. Malgré la publicité de l'acte de cet esclave, en un jour « de cérémonie des plus augustes pour les Musulmans, le Dey « ordonna aux Gardiens du Bagne de le ramener, et de l'obliger, « à force de coups, à se rétracter; ce qui fut si ponctuellement « exécuté, que ce malheureux confessa enfin qu'il était Chrétien. » Les seuls d'entre les captifs qui étaient réellement sollicités à cet égard, étaient ceux que leurs connaissances spéciales mettaient à même de rendre des services exceptionnels au Beylik, les constructeurs de navires, maîtres charpentiers, fondeurs, pilotes, dont la marine avait besoin; les ingénieurs, architectes, et tous ceux en général qui pouvaient se rendre utiles pour l'entretien et l'armement des forts et des remparts. Le moyen employé pour les amener à renier leur foi était fort simple; on leur déclarait d'abord qu'on n'accepterait d'eux aucune rançon, et qu'ils devaient se résigner à rester à Alger jusqu'à la fin de leurs jours; on leur représentait ensuite à chaque instant la différence

qui existait entre leur sort actuel et celui qui les attendait s'ils voulaient se faire Musulmans; on les faisait circonvenir et exhorter incessamment par leurs compagnons, et ce procédé ne manquait presque jamais de réussir en peu de temps.

L'abjuration donnait toujours lieu à une cérémonie qui variait suivant la qualité des personnes. Haëdo et le Père Dan nous en ont donné une description détaillée. Laissons d'abord parler le premier. Après nous avoir raconté le repas qui précède l'opération obligatoire et narré cette opération elle-même avec un luxe de détails qui en rend la reproduction impossible, l'abbé de Fromesta continue en ces termes [1] : « Lorsque quelque chrétien fugitif « se présente volontairement pour apostasier, si c'est une per- « sonne de condition, soldat d'Oran ou capitaine marin, on le fait « monter à cheval, couvert de vêtements Turcs et tenant une « flèche à la main; les janissaires le promènent dans toute la « ville, la veille du jour fixé pour la cérémonie, entouré d'une « escorte de cinquante à soixante Joldachs, qui marchent près de « lui, le sabre nu, portant la bannière à queue de cheval, pous- « sant des cris de joie et faisant résonner leurs instruments de « musique. C'est le Pacha qui fait les frais du repas et du vête- « ment de ces renégats-là. »

De son côté, le Père Dan nous apprend que les Juifs ne pouvaient pas renier directement; ils devaient au préalable se faire Chrétiens: à cet effet, les Turcs estimaient qu'il suffisait d'une démonstration publique, celle par exemple de manger de la viande de porc : ils étaient censés avoir par cela même renoncé au Judaïsme et il leur était permis de se faire Musulmans.

Il y avait très peu de cette sorte de renégats; le nombre des autres était, au contraire, très considérable; en 1580, Haëdo [2] en comptait à peu près vingt mille; c'est le chiffre généralement adopté et conforme à l'estimation des Consuls européens; le Père Dan [3] ne se trouve pas d'accord avec eux sur ce point, et croit qu'il n'y avait à Alger qu'une dizaine de milliers de renégats; son opinion est peu probable, car une lettre de M. Blanchard, vice-consul [4], écrite cinq ans à peine avant l'arrivée du Père Dan, nous

1. *Topografia*, d. c., cap. XIII.
2. *Topografia*, d. c., cap. XIII.
3. *Histoire de Barbarie*, p. 313 et suiv.
4. Archives de la Chambre de Commerce de Marseille, AA, art. 463.

apprend qu'il se trouvait dans les bagnes seuls plus de douze cents Français qui demandaient le turban, sans compter ceux qui l'avaient déjà pris : et il ne faut pas perdre de vue que la proportion des esclaves français à ceux des autres nations était à peu près d'un vingtième. Quoi qu'il en soit, tous les auteurs sont d'accord pour affirmer que ces Européens constituaient la véritable force de la Régence, qui n'eût pas pu se maintenir sans eux, et cette affirmation fut pleinement confirmée par la suite, lorsque le ralentissement de la Course eut amené la pénurie des captifs, et par conséquent celle des renégats.

Quelquefois, pris de nostalgie ou tourmentés par des remords religieux, ils songeaient à abandonner Alger et à retourner dans leur pays. L'entreprise était loin d'être facile et exempte de périls ; il fallait réussir ou se résigner à mourir d'une mort cruelle ; la loi était impitoyable, et tout renégat convaincu d'avoir voulu fuir en terre chrétienne était brûlé vif. Le moyen le plus ordinairement employé pour s'échapper était le suivant : celui qui voulait s'évader frétait un bâtiment destiné en apparence à faire la Course : il en composait la chiourme de captifs vigoureux, braves et résolus à en finir avec les misères de l'esclavage ; d'un autre côté, il embarquait aussi peu de combattants qu'il pouvait le faire sans exciter les soupçons, et ne se montrait pas difficile dans leur recrutement. On partait et l'on se dirigeait vers un point quelconque des côtes chrétiennes ; quand on se trouvait arrivé à peu de distance, le signal était donné une belle nuit, et les rameurs, prévenus depuis longtemps, se débarrassaient brusquement de leurs fers limés d'avance, et sautaient à l'improviste sur les Turcs désarmés et surpris dans leur sommeil ou dans une ivresse que leur avait procurée le chef de l'entreprise. Après la victoire, l'on arborait la Croix et l'on gagnait le port le plus voisin. Il ne s'agissait plus alors que de demander la réconciliation avec l'Église, suivie d'un pardon qui n'était jamais refusé dans des circonstances semblables. Mais tout cela demandait beaucoup de prudence et beaucoup de temps dans la préparation du complot : on pouvait être trahi ; les conjurés ne savaient pas toujours observer le silence nécessaire au succès ; enfin, on était espionné de toutes parts. L'histoire d'Alger nous offre cependant quelques exemples remarquables de fuites de ce genre : telle fut celle du célèbre corsaire Simon Dansa, qui partit pour la France en emportant, entre autres choses, deux canons de bronze apparte-

nant au Beylik, qu'il donna au Duc de Guise; ces canons furent réclamés avec la plus grande insistance par le Divan pendant plus de vingt ans, et les retards et fins de non-recevoir opposés à cette demande furent cause de la première rupture officielle entre la France et Alger. Une autre fuite célèbre fut celle de Soliman Reïs, renégat rochellois, qui était devenu Grand Amiral d'Alger. Celui-là trouva moyen de se rendre à Malte avec sa galère Capitane tout armée, et fit sa soumission entre les mains de Mr de Vignacourt, Grand Maître de l'Ordre, qui le reçut à merci, le fit nommer *Chevalier de Grâce*[1] et lui confia le commandement d'un navire; quelques années plus tard, le pirate repenti se fit bravement tuer en combattant ses anciens compagnons de crimes.

Lorsque la peste venait à éclater à Alger, ces sortes d'évasions se multipliaient singulièrement, soit que cette circonstance hâtât l'éclosion de projets déjà anciens, soit que la peur de la mort réveillât chez quelques-uns des scrupules de conscience. Quoi qu'il en soit, les fuites de renégats devenaient alors excessivement nombreuses, surtout parmi ceux qui étaient restés célibataires; il est vrai que cette dernière catégorie était fort rare, les nouveaux convertis trouvant à se marier très avantageusement à Alger, où les femmes maîtresses de leur sort les préféraient de beaucoup aux Turcs et aux Indigènes. Ce goût très déterminé a été remarqué par tous ceux qui ont écrit sur Alger, et le Père Dan nous apprend que c'était un des principaux attraits qui portaient les captifs à renier leur foi. « Il s'est vu souvent, dit-il, et il se « voit encore aujourd'hui des femmes Turques extrêmement riches « qui donnent la liberté et la moitié de leurs biens à leurs esclaves, « pourvu qu'ils abandonnent la foi Chrétienne pour suivre celle « de leur faux Prophète. Je dirai bien davantage : c'est qu'on a « vu parmi ces Infidèles et ces Barbares des dames de haute con- « dition, qui de leurs esclaves ont fait leurs maris, pour le seul « dessein de les gagner à leur religion[2]. »

En somme, si l'on tient compte du nombre immense de renégats qui se naturalisèrent successivement à Alger pendant trois siècles consécutifs, et de la quantité infinie de femmes et d'enfants qui furent enlevés sur les rivages chrétiens pendant la même période, si l'on considère de plus que la grande majorité des

1. Le P. Dan, *Histoire de Barbarie*, d. c., p. 351 et suiv.
2. Loc. cit., p. 313.

Janissaires était composée d'Albanais et de Bulgares, on arrivera facilement à conclure qu'au moment où les Français prirent Alger, ils y trouvèrent une population d'une origine presque exclusivement européenne; ce qui, entre autres choses, donne un démenti historique aux singulières prétentions de quelques anthropologistes, qui, sur la foi de documents statistiques d'une valeur douteuse, n'ont pas craint d'affirmer que la race européenne ne peut pas s'acclimater sur les versants méditerranéens de l'Afrique septentrionale.

VI.

Pendant presque toute la durée de la Régence, le nombre des captifs varia de vingt-cinq à trente mille, suivant les auteurs les plus dignes de foi; en 1634, on comptait à Alger vingt-cinq mille esclaves mâles et environ deux mille femmes, non comprises celles qui avaient été épousées et qui, par cela même, étaient censées avoir renié leur foi. Une telle agglomération d'ennemis naturels eût été un danger redoutable pour l'existence même de l'Odjeac, si les prisonniers n'eussent été désunis, bien moins encore par la différence des langages que par les haines nationales qui les tenaient dans un état permanent de discorde et ne leur permettaient pas de se fier les uns aux autres. Ce fut certainement la seule raison qui évita au Gouvernement des Pachas une guerre servile, sous laquelle il eût infailliblement succombé. Car, pendant toute la belle saison, la ville était presque entièrement dépourvue de défenseurs. Les Reïs étaient en course avec la portion la plus virile de la population; les deux tiers des Janissaires étaient occupés dans l'intérieur du pays, où leur présence seule pouvait assurer la rentrée des impôts et l'obéissance des tribus; le plus grand nombre de ceux qui eussent dû être présents allait s'abriter à la campagne contre les chaleurs de l'été; il ne restait donc à Alger que vingt-cinq mille Baldis fort peu belliqueux, dix ou douze mille Juifs qui l'étaient encore un peu moins et une dizaine de milliers de Berranis, population flottante composée de Kabyles, d'Arabes et de Mozabites, gens qui eussent à coup sûr profité de n'importe quelle bagarre pour piller immédiatement les maisons, sans s'occuper d'autre chose[1]. Les seules

1. V. de Thou, *Histoire Universelle*, t. XIII, p. 627 et suiv., d'après la *Rela-*

forces desquelles le Pacha eût pu disposer contre la révolte se fussent composées de Tagarins et de Renégats non partis en course, unis aux Turcs résidents, et aux quelques Joldachs restés à Alger, soit, en tout, cinq à six mille hommes dispersés, et qu'il eût été facile de surprendre isolément par un coup de main audacieux. Il y eut quelques gens de cœur qui se laissèrent tenter par l'espoir d'attacher leur nom à une aussi grande entreprise, et qui n'hésitèrent pas à se lancer dans cette périlleuse aventure. En 1531, Don Juan de Portundo[1], fils de l'amiral espagnol de ce nom, se mit à la tête d'une insurrection de captifs qui devait éclater dans la nuit de la Noël; il fut trahi par un des conjurés et subit une mort cruelle.

Le même sort faillit atteindre don Martin de Cordova, marquis de Cortez, fils du Comte d'Alcaudete[2], qui avait été fait prisonnier à la bataille de Mostaganem, où son père fut tué. Le complot dont il s'était fait le chef semblait devoir réussir, et les esclaves n'attendaient plus que le signal convenu, lorsque, le 15 décembre 1559, Hassan Pacha, sans doute avisé par quelque traître, fit extraire du bagne Don Martin et le fit conduire au Bordj qui porte aujourd'hui le nom de Fort l'Empereur. Il y passa deux ans, sans cesse menacé de mort, et ne sauva sa tête qu'en offrant l'énorme rançon de 23,000 écus d'or. Plus tard, Cervantes s'efforça à plusieurs reprises d'organiser un soulèvement général des captifs[3]. « S'il n'eût été trahi et vendu plusieurs fois, dit Haëdo, Alger serait aujourd'hui une terre chrétienne. » Au mois d'octobre 1662, une révolte d'esclaves éclata à Alger[4] et fut noyée dans des flots de sang; un Dominicain, qui devait introduire les conjurés dans la citadelle, fut enterré vif après avoir été torturé sans avoir voulu nommer ses complices. Dans les premiers jours de septembre 1753[5], le Grand Bagne se révolta tout entier et sortit en arme; les chaînes avaient été limées par un horloger genevois, qui avait pu, grâce à sa profession, se procurer les outils nécessaires; l'émeute fut écrasée, et les survi-

tion des préparatifs faits pour surprendre Alger, par Jeronimo Conestaggio (Gênes et Venise, 1602, broch. in-8).

1. *Dialogo de los Martyres,* d. c.
2. *Dialogo de los Martyres,* d. c.
3. Id.
4. *Gazette de France,* 1662, p. 1202.
5. Id., 1753, p. 496.

vants expirèrent dans les supplices. Le 13 janvier 1763[1], quatre mille captifs se soulevèrent et furent un instant maîtres de la ville ; l'agha des Janissaires fit fermer les portes que les fuyards encombraient déjà, et finit par rester victorieux après un long combat qui ensanglanta les rues d'Alger. Il est bon de remarquer que, dans toutes ces tentatives, les esclaves ne surent jamais choisir le moment où la ville se trouvait presque entièrement dépourvue de défenseurs, et ce fut là, sans nul doute, la principale cause de l'insuccès de leurs entreprises.

En dehors de ces grands mouvements, il y eut, à bien des reprises diverses, des soulèvements partiels : ce fut surtout à bord des navires qu'ils éclatèrent. Nous avons dit précédemment que la chiourme était la vapeur de l'époque ; elle avait, comme elle, ses dangers et ses explosions. Le jour de la bataille de Lepante, au moment où la victoire fut décidée en faveur de la flotte chrétienne, le fils d'Hassan Barberousse[2], qui avait bravement combattu toute la journée, lança sa galère à travers la ligne de celles de Malte, qui, fort avariées par un long combat, ne pouvaient pas le poursuivre bien rapidement ; mais les rameurs ne voulurent pas perdre une aussi belle occasion de reconquérir leur liberté ; au moment où le Reïs furieux voulut exciter leur activité par les moyens accoutumés, ils s'emparèrent de sa personne, et, se vengeant en une seule fois de toutes les tortures subies, ils se le firent passer successivement de bancs en bancs et le déchirèrent avec leurs dents, seules armes dont ils pussent se servir, enchaînés qu'ils étaient à leur place. A la bataille de la Velone, les chiourmes se révoltèrent toutes ensemble et jetèrent les rames à la mer, ce qui facilita singulièrement la victoire aux amiraux Morisini et Grimani. La même chose était arrivée en 1541 à Charles-Quint, lorsque sa flotte fut surprise par la tempête dans la rade d'Alger. Les équipes se refusèrent à ramer pour gagner le large, où les galères eussent été sauvées, et laissèrent arriver sur la plage, jouant ainsi leur vie contre la chance de briser leurs fers. On pourrait citer bien d'autres exemples de ce genre, et le *Dialogo de los Martyres* d'Haëdo contient une grande quantité de récits de révoltes à bord en même temps que le détail des supplices

1. *Gazette de France*, 1763, p. 98.
2. Haëdo, *Epitome*, d. c., cap. XVI, § 3. Cervantes et Brantôme en parlent dans les mêmes termes.

infligés à ceux qui n'eurent pas le bonheur de réussir. Car les tentatives de sédition étaient punies avec la plus extrême rigueur. Tout ce que la férocité humaine a pu inventer de châtiments corporels était employé, le feu, la croix, le pal et tous les instruments de torture. Un des jeux préférés de ces barbares consistait à suspendre le condamné par un bras ou par une jambe à l'extrémité d'une vergue et à le prendre pour but de leurs flèches jusqu'à la fin de sa lente agonie. Quelquefois, on l'enterrait dans le sable du rivage jusqu'aux épaules et on lui lançait de loin des galets à la tête. D'autres jugeaient plus ingénieux de l'écarteler au moyen de deux galères lancées, à toutes rames, en sens inverse. Mais le supplice le plus particulièrement usité à Alger était celui des ganches. Les ganches étaient de longs et solides crochets en forme d'hameçons, fixés dans une muraille ou dans une poutre, de manière à ce que leurs pointes fussent dressées en l'air; la malheureuse victime destinée à cette torture était jetée d'une certaine hauteur sur ces crocs, qui la transperçaient au hasard dans une partie quelconque du corps; c'est dans cette situation que le patient devait attendre la fin de ses tourments, qui se prolongeaient quelquefois cinq ou six jours entiers. Nous avons encore pu voir quelques-uns de ces ganches, les uns en dehors de l'ancienne porte Bab-Azoun, et les autres non loin du balcon d'un pavillon qui se trouvait situé au Nord des bâtiments dont l'ensemble est généralement connu sous le nom de Casbah.

Mais les Algériens n'oubliaient pas, dans leur plus grande colère, que l'esclave représentait un capital qu'il ne fallait pas dépenser mal à propos. C'est pourquoi, même dans les cas de révolte à main armée, il n'y avait guère que les meneurs qui fussent punis de mort; le reste était vigoureusement bâtonné et enfermé dans la Mazmore pour quelques mois; c'était un souterrain qui servait de prison aux esclaves récalcitrants.

D'Aranda, qui passa quelque temps dans un de ces cachots, nous en a laissé le tableau suivant [1] : « C'est une voûte, à trente « pieds sous la terre, divisée en trois parties. La plus grande « partie peut être environ de vingt-huit pieds de longueur et « large de vingt-quatre pieds; les deux autres parties sont « moindres. Et là étaient détenus ordinairement cent soixante-« dix Esclaves Chrétiens. Cette prison n'a d'autre lumière que

1. *Relation*, d. c., p. 92 et suiv.

« trois treilles qui sont en haut, au milieu de la rue : et à chacune « de ces treilles est un crochet avec une corde : et quand de jour « y passent quelques Chrétiens, de charité ils portent aux pauvres « Esclaves de l'eau, ou bien, s'ils ont de l'argent, ils leur achètent « quelque chose. Et ladite corde avec le crochet sert pour avaller « ce que l'on a envie de donner aux pauvres. Le Geolier de cette « prison n'y laisse entrer personne sans donner quelque chose. « Dans cette prison, il n'y a aucun privé, mais les prisonniers et « Esclaves qui y sont détenus se doivent servir de pots à la mode « d'Espagne ; lesdits pots sont pendus tout alentour des murailles, « ce qui sert de tapisserie et d'encens tout ensemble. Car je vous « jure ma foi que nous étions, toutes les matinées principalement, « assez bien parfumés. D'avantage il n'est pas permis de les vider, « sinon au soir, et alors le Concierge ouvre une treille entière, et « avec le crochet on les tire en haut. Et chaque pot doit payer « au Concierge une *borbe* (c'est comme un demi-liard en Flandre), « ce qui me semble être une grande cruauté ; et tous ceux qui « demeurent dans cette misérable prison sont contraints de cou- « cher sur le pavé, si ce n'est qu'on leur permet de pendre des « carrés de corde contre les murailles, comme l'on fait aux « Navires. Mais il y a tant de monde, et la place est si petite, « comme j'ay dit, que ces pauvres Esclaves couchent empaquetés « comme des harengs. Ce qui cause (principalement en été à « cause de la chaleur) tant de vermines et autres calamités, que « l'on estime presque autant de peine d'être là que de voguer en « Galère. Nous étions là en hiver. Mais ce qui nous incommodoit « le plus étoit la nuit, quand chacun étoit rangé en sa place pour « dormir ; car quelques méchants garçons Mores, pour incommo- « der les pauvres Chrétiens, venoient de nuit jeter des ordures, « des pierres, de l'eau et autres choses par les treilles : et cela « arrivoit aucunes nuits trois ou quatre fois : laquelle alarme « obligeoit tous ceux qui étoient couchés alentour à se lever ; « car, comme ils étoient tous couchés à terre, celui qui ne se « levoit pas vitement étoit en danger d'être foulé aux pieds de ses « camarades, le pavé étant tout couvert de corps. »

Telle fut, dans son ensemble, la condition des malheureux que leur mauvaise fortune fit tomber aux mains des Corsaires algériens ; nous verrons prochainement quels furent les moyens employés pour soulager leur détresse et abréger le temps de leur captivité. Mais nous pouvons constater dès maintenant que leur

sort fut loin d'être pire que celui des infortunés qui furent réduits en esclavage par les nations chrétiennes. Qu'on se souvienne de la dure servitude que les populations inoffensives du Mexique et du Pérou furent contraintes à accepter, et du travail des mines qui leur coûta tant de victimes! Quelques jours nous séparent à peine du temps où, sans autre prétexte que la nécessité de produire la canne à sucre ou le coton, des centaines de milliers d'hommes, violemment arrachés à leur patrie et à leurs familles, se courbaient sous le fouet du commandeur, soumis à un labeur que bien peu des captifs d'Alger ont eu à supporter. N'oublions pas que la chiourme des galères européennes était presque partout composée d'esclaves musulmans, qu'à défaut de ceux-ci on ne craignait pas d'acheter des gens de rames aux Turcs eux-mêmes, et que, pour abolir un usage aussi monstrueux, il a fallu que l'humanité se sentît comme éclairée par une nouvelle lumière qui lui a fait voir tout ce qu'il y avait d'odieux à ravir et à détenir la liberté de son semblable. Plaise à Dieu que de telles idées progressent de jour en jour, et qu'une prochaine génération assiste à la condamnation définitive de la guerre avec la même joie que nous avons ressentie en entendant le dernier soupir de l'Esclavage!

H.-D. DE GRAMMONT.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

MARIE STUART, BOTHWELL ET DARNLEY

D'APRÈS QUELQUES PUBLICATIONS ALLEMANDES RÉCENTES.

1. Maria Stuart nach den neuesten Forschungen dargestellt von Theodor Opitz. Freiburg im Breisgau, Herder, 1879-1882, vi, 345; iv, 432 p. in-8°.
2. Giessener Studien, auf dem Gebiete der Geschichte. I. Maria Stuart, Darley, Bothwell, von Dr Ernst Bekker, durch ein Vorwort eingeführt von W. Oncken. Giessen, Ricker, 1881, xi, 387 p. in-8°.
3. Tagebuch der unglücklichen Schottenkoenigin Maria Stuart waehrend ihres Aufenthaltes zu Glasgow, vom 23-27 Januar 1567, herausgegeben von Dr Bernhard Sepp. München, Lindauer, 1882, xii, 82 p. in-8°.

Les trois travaux dont nous réunissons ici les titres ont cela de commun qu'ils émanent tous trois d'admirateurs passionnés ou du moins de défenseurs convaincus de la reine d'Écosse. Ils marquent aussi l'entrée de l'Allemagne dans la grande controverse qui, depuis plus de trois siècles, se poursuit au sujet de Marie Stuart. Le livre de M. Gaedeke dont nous avons rendu compte, il y a trois ans, dans la *Revue*, avait été le premier en langue allemande qui retraçât d'une façon plus scientifique cette biographie, si difficile à faire et si souvent faite déjà[1]. C'est le bon accueil fait à son *Histoire de Marie*

1. Nous n'oublions pas, bien entendu, les belles pages, si pondérées dans leur jugement équitable, que nous devons à Léopold de Ranke, dans le premier volume de son *Histoire d'Angleterre au XVIIe siècle*. Mais on ne saurait classer cette étude magistrale parmi les travaux spéciaux relatifs à la reine d'Écosse. Pour être absolument complet, nous devrons signaler aussi le travail de M. Harry Bresslau (*Die Kassetenbriefe der Koenigin Maria Stuart*), publié dans le *Historisches Taschenbuch*, autrefois dirigé par Raumer, année 1882.

Stuart qui a provoqué sans doute les travaux de ses contradicteurs, car c'est contre lui surtout que sont dirigées les remarques polémiques de MM. Opitz, Bekker et Sepp. Un second point qu'ils ont de commun, c'est l'absence de pièces nouvelles apportées au débat. Nous ne songeons pas à leur en faire un reproche; car, à moins de découvertes inattendues, qu'il n'est pas absolument interdit d'espérer de quelque heureux hasard, l'on devra se contenter désormais des matériaux déjà réunis par la critique. Les dépôts publics et les archives de famille ont été trop consciencieusement fouillés depuis une vingtaine d'années pour pouvoir fournir encore beaucoup de révélations capables de bouleverser les opinions reçues[1].

Pour le reste, les volumes dont nous avons à parler sont de nature très diverse et d'une valeur scientifique fort inégale. Le travail de M. Opitz, *Marie Stuart, d'après les recherches les plus récentes*, est le plus étendu des trois, le seul qui veuille donner une biographie complète de la reine d'Écosse. Ainsi que son titre l'annonce du reste, M. Opitz n'a point eu d'autre prétention que celle de résumer les monographies spéciales, publiées dans ces dernières années, à l'usage du grand public, et cela dans un esprit opposé à celui de M. Gaedeke. Il a puisé dans les ouvrages de MM. Hosack, Gauthier et Chantelauze tous les éléments des rares polémiques qu'il engage chemin faisant; mais, en général, il ne s'arrête point à discuter longuement les sources. Il ne les cite même pas dans le premier volume et c'est plus tard seulement qu'il a fait quelques concessions à l'usage général, dont on ne saurait s'écarter pourtant en une matière si fort embrouillée. Le premier volume de M. Opitz retrace l'histoire de Marie Stuart depuis sa naissance jusqu'à son arrivée à Carlisle, en 1568; le second continue le récit jusqu'à la catastrophe de Fotheringhay. Nous n'avons point l'intention d'entrer ici dans un examen détaillé de tout l'ouvrage. Ce qui nous intéresse surtout dans le travail du professeur de Liestal, ce qui fera presque exclusivement aussi l'objet de ce compte-rendu, c'est l'opinion exprimée par les plus récents historiens allemands sur la question capitale de la culpabilité de la reine, en face des catastrophes qui signalèrent les dernières années de son séjour en Écosse.

Pour notre auteur, Marie a été l'une des femmes les plus calomniées de tous les temps. Quoique protestant lui-même, — il tient essentiellement à ce qu'on le sache, — il ne voit en elle qu'une souveraine tolérante et douce, dont le malheur fut d'être entourée

1. Depuis que ces lignes étaient écrites, a paru le journal de Nau, p. p. le P. Stevenson. Nous rendrons prochainement compte de ce curieux document.

partout des plus affreux scélérats. Elle est absolument innocente de l'assassinat de Darnley; elle ne songeait point à épouser Bothwell, aux violences duquel elle a opposé une longue et courageuse résistance. Finalement, le comte abusa d'elle à l'aide de narcotiques (I, 196) ou la troubla par des philtres amoureux (II, 157). Sans doute Marie n'a jamais avoué sans détours les abominables attentats de son ravisseur, mais elle dit, dans les lettres officielles annonçant son mariage, qu'elle a dû céder « à ses véhémentes sollicitations, qui n'étaient point dépouillées de toute violence, » et M. Opitz est d'avis que cela signifie bien ce que nous venons d'énoncer. « Son amour de la vérité, dit-il, l'a fait aller (dans ses lettres) jusqu'à l'extrême limite qu'il était absolument impossible à sa pudeur féminine de franchir » (I, 199). Qu'on nous excuse d'insister sur un point si délicat. Quelle que soit la répugnance de la critique à traiter des problèmes qui semblent rentrer exclusivement dans le domaine de la psychologie, voire même de la physiologie, il n'y a pas moyen d'y échapper, depuis que les défenseurs de la reine ont fait, à vrai dire, de ce problème, le nœud de la question. On sait en effet quel est l'argument dont il leur était si difficile de rétorquer jusqu'à ce jour la conclusion logique. Comment Marie Stuart a-t-elle pu épouser Bothwell, si elle n'était point sa complice dans l'assassinat de Darnley, si du moins sa passion pour le comte ne lui avait point fait excuser après coup ce forfait commis pour elle ? M. Opitz est le premier qui ait eu le courage d'aller résolument jusqu'à la seule réponse qui semble péremptoire et qui soit logique. La reine ne se souciait nullement d'épouser Bothwell; elle fut violentée par son vassal et ne crut pouvoir cacher sa honte qu'en acceptant le mariage, qui pourtant lui semblait odieux. Or, si Bothwell a dû la brutaliser pour l'épouser, il est bien clair qu'elle ne l'aimait pas. Si elle ne l'aimait pas, elle n'a pu le pousser au meurtre de Darnley; si elle est innocente de cet attentat, la plus terrible des accusations qui planent sur sa mémoire n'est plus qu'une calomnie, qu'on doit repousser avec mépris. Tout cela se tient, semble-t-il, avec une entière logique; reste à savoir si cette explication nouvelle peut se soutenir au point de vue de la vraisemblance et des faits subséquents. Mais, en tout état de cause, voici l'historien contraint de pénétrer bien avant dans l'intimité de ses personnages et de fouiller, malgré lui, les secrets de l'alcôve, pour rejuger à neuf cet interminable procès. Nous serons donc obligés de revenir tout à l'heure sur ce point, en parlant du travail de M. Bekker, qui ne partage pas là-dessus les opinions de son confrère, tout en plaidant comme lui l'innocence de Marie Stuart. Mais nous demandons la permission de terminer d'abord ce

que nous avons à dire du travail de M. Opitz. Son second volume nous montre la reine en proie à toutes les douleurs, toutes les déceptions, toutes les révoltes d'une captivité qui ne devait cesser que par la mort. Cette partie de l'ouvrage présente moins encore que le premier matière à de longues discussions, car nous n'y remarquons rien qui n'ait été dit maintes fois déjà dans ces dernières années. Le contraste continuel entre les noirceurs d'Élisabeth et l'innocence de Marie finit par y devenir monotone, et l'auteur ne relève en aucune manière cette monotonie d'allures par un style plus vif ou plus chaleureux. C'est un mérite assurément que cette correction de langage; elle contraste agréablement avec les déclamations de certains ultramontains comme avec les véhémences exagérées en sens contraire; celles de Froude par exemple. Mais, puisque M. Opitz est à ce point convaincu de la parfaite justice de tout ce qu'a fait Marie Stuart pour rompre ses chaînes, on aurait désiré que ses sympathies vinssent animer un peu son style terne et sans couleur, qui semble par moments celui d'un avocat d'office, peu convaincu de la bonté de sa cause. Il ne s'échauffe même pas aux derniers moments de ce que les adversaires les plus convaincus de la reine d'Écosse ne peuvent s'empêcher d'appeler un long martyre. Grave défaut pour un ouvrage s'adressant au grand public; celui-ci se vengerait partout ailleurs qu'en Allemagne ! D'ailleurs, malgré ces défauts, l'ouvrage de M. Opitz, publié par la principale librairie catholique de l'Allemagne du Sud, va devenir, évidemment, pour un certain temps au moins, le manuel et comme l'arsenal des historiens et des littérateurs allemands catholiques, sur ce chapitre de l'histoire du XVIe siècle. On le lira beaucoup, on le citera plus souvent encore; mais il n'aura jamais l'attrait que présente l'ouvrage de M. Gaedeke, rédigé d'une façon plus littéraire et d'une lecture autrement facile.

Tout différent d'allures est le travail de M. Bekker. C'est un mémoire scientifique, sorti du *Séminaire historique* de Giessen et dont un savant bien connu, M. le professeur Oncken, a pris en quelque sorte la responsabilité morale en le présentant au public. Sa mise au jour a donné lieu malheureusement dans les revues spéciales et même dans les journaux politiques à des vivacités de polémique qui ne laisseront pas d'étonner ceux qui ne sont point encore habitués aux gros mots, aux *éreintements* en forme, à propos de purs détails d'érudition[1]. Mais, quel que soit l'avis final qu'il convienne

1. Sur ce point, M. Gaedeke n'a point tort quand il déclare que la critique allemande a besoin d'une réforme urgente et qu'elle se perd de plus en plus

d'émettre sur l'ensemble des conclusions de l'auteur, il faut lui faire compliment sur le soin consciencieux avec lequel il s'est attaché à fouiller le terrain circonscrit de ses recherches, et à rendre compte des motifs pour lesquels il accepte telles données historiques et rejette telles autres. Le titre même de son travail, *Marie Stuart, Darley et Bothwell*, en indique nettement l'objet. M. Bekker a voulu examiner dans tous leurs détails les relations de ces trois personnages, scruter leur histoire, la loupe à la main, depuis le retour de Marie en Écosse jusqu'au lendemain de la bataille de Carberry-Hill, ou plutôt jusqu'aux conférences d'York et de Westminster. Il a voulu se rendre compte des sources auxquelles ont puisé les historiens, anciens et modernes, pour ces pages de l'histoire d'Écosse, examiner la valeur de ces sources, et tirer de là des conclusions certaines sur ce qui appartient au domaine de la légende et sur ce qui est véritablement de l'histoire.

Évidemment M. Bekker a suivi dans son enquête les traces de M. John Hosack, et emprunté en partie sa méthode à l'éminent *barrister* écossais, le premier, à vrai dire, qui, d'une façon complète, ait rouvert la controverse pendante depuis des siècles au sujet de la reine d'Écosse. Ce n'était d'ailleurs que justice, car, de tous les défenseurs de Marie, l'érudit avocat d'Édimbourg est de beaucoup le plus expert dans l'art des interrogatoires et contre-interrogatoires qu'ont à subir les témoins à charge et à décharge dans ce grand procès posthume. C'est lui qui a fourni la majeure partie des arguments et des documents nouveaux, grâce auxquels MM. Gauthier, Opitz et bien d'autres ont gagné ou gagneront des partisans à leur intéressante et sympathique cliente. Mais on doit dire que M. Bekker a bien profité de ses leçons et ce n'est point un mince éloge que nous croyons lui adresser, en parlant de la sorte[1]. Nous n'avons rien dans la littérature historique française, où l'on a tant écrit pourtant en faveur de Marie Stuart, nous n'avons rien d'approchant à cette critique serrée des sources, faite sur un ton d'impartialité complète et plus convaincante cent fois que les grands élans lyriques ou les actes de foi.

dans le détail et l'infiniment petit. Il n'a pas tort non plus en protestant contre l'intolérance politique et la rage de transporter tous les problèmes sur le terrain religieux, qui déparent de plus en plus certaines études critiques et certains recueils scientifiques allemands. Seulement il se trompe, malheureusement, en émettant l'avis que pareils épanchements haineux ne se produiraient jamais en France ni en Angleterre (*Historische Zeitschrift* de Sybel, 1883, II, p. 85).

1. Il l'a même, devons-nous ajouter, rectifié sur maints points de détail.

Ce n'est pas à dire que le jeune auteur nous ait convaincu sur tous les points. Nous restons attaché à des convictions qui s'écartent fort de celles de M. Bekker et nous dirons tout à l'heure pourquoi. La méthode inaugurée par M. Hosack, et suivie dans le séminaire historique de Giessen, a de grands avantages sans doute, mais elle présente aussi de graves défauts. Devant une cour criminelle, c'est un moyen très légitime et fort habile de défendre un accusé que de chercher à établir l'indignité morale ou politique de ses accusateurs. Les jurés pencheront d'ordinaire à croire qu'un homme accusé par des coquins doit être innocent du crime dont il est chargé. Mais, sur le terrain de l'histoire, non plus qu'en saine logique, il n'est permis de raisonner ainsi. Murray aura beau être un frère indigne, un hypocrite consommé ; Lethington, le plus astucieux des hommes, — un « Méphistophélès écossais » aux yeux de M. Opitz ; — Élisabeth, la moins sensible et la moins scrupuleuse des femmes ; Knox, le plus fanatique des puritains : la justesse de toutes ces épithètes, que je ne discute pas, que j'admets volontiers pour ma part, n'empêche pas que Marie ne puisse être coupable, elle aussi. Je dirai plus. Si réellement tous ces contemporains de la reine d'Écosse étaient aussi scélérats qu'on les dépeint, et je l'accorde, je demande par quel *miracle*, — c'est moi qui souligne le mot, — Marie seule aurait reçu du ciel cette innocence immaculée, qu'on s'efforce de sauver au milieu de la dépravation générale de l'époque. L'opinion méprisante qu'exprimait un jour dans ses dépêches Throgmorton, l'ambassadeur d'Élisabeth, sur le compte du secrétaire d'État, s'appliquerait à d'autres encore qu'à Lethington ; tous ces personnages politiques écossais, les plus purs, les plus vantés, un Murray, un Kirkaldy de Grange, mentent, complotent, se parjurent, décident des assassinats avec une désinvolture que nous avons quelque peine à comprendre. Comment Marie Stuart aurait-elle échappé à cette contagion morale sévissant sur tous ses compatriotes ?

Mais il est encore une autre observation générale qu'il est nécessaire de formuler en sortant de la lecture attentive d'ouvrages comme ceux de MM. Hosack et Bekker. Rien de plus légitime que la discussion scrupuleuse des textes et que l'examen approfondi de toutes les pièces alléguées dans un pareil procès. Il ne faudrait pas oublier pourtant que dans la série des faits et gestes humains tout ne s'inscrit point, tout ne se retrouve pas dans un procès-verbal, dans un document diplomatique quelconque, sans qu'on ait pour cela le droit de nier les faits ou d'en faire abstraction. Sans doute la méthode psychologique a ses dangers et ce n'est pas nous qui voudrions en favoriser l'abus ; mais on ne peut s'empêcher d'éprouver parfois un

certain étonnement en suivant ces argumentations qui se basent uniquement sur des détails matériels, qu'on y discute avec une effrayante minutie. On est frappé de voir combien nos érudits modernes, qui savent tant de choses, semblent en ignorer une seule, qu'il faudrait pourtant connaître aussi quelque peu, pour interpréter l'histoire : le cœur humain.

Cela dit, nous pouvons entrer dans l'exposé des idées de M. Bekker, qui nous paraissent très exactes sur la plupart des points, sauf précisément sur le rôle particulier de Marie Stuart. Il cherche le centre, la raison d'être, ou du moins le motif principal de toutes les crises qui désolèrent l'Écosse de 1550 à 1580, dans la question religieuse et nous croyons qu'il a raison. Les masses s'étaient prononcées en grande partie pour les doctrines calvinistes. La haute noblesse, soit par conviction, soit plutôt par désir de s'enrichir et de devenir ainsi plus influente, suivit presque tout entière cet exemple. La royauté se trouva dès lors isolée, affaiblie, en butte aux attaques d'un parti considérable par le nombre, le fanatisme et le talent. Marie Stuart, élevée dans les idées des Guises, « reine fanatique, qui détestait le protestantisme du fond de l'âme et regardait comme un devoir sacré de l'anéantir dans ses États[1], » après avoir été d'abord impuissante à manifester ses volontés, grâce à l'influence prépondérante de son frère bâtard Murray, chef du cabinet écossais, s'émancipe à la grande terreur de la noblesse, en épousant le catholique Darnley[2]. A partir du moment où cette union se conclut (juillet 1565), l'influence des « papistes » va grandissant. Les plus violents du parti décident alors de jeter la terreur dans le cœur de la reine, et sont trop heureux de rencontrer pour l'exécution de ce projet l'adhésion du jeune roi, déjà négligé par la passion presque éteinte de Marie, déjà mécontent du rôle insignifiant qu'elle lui permet seul de jouer. C'est en sa qualité d'agent du saint-siège que David Riccio tombe sous le poignard des assassins, en mars 1566; ce n'est pas l'amant préféré, succombant sous la haine d'un mari jaloux et trompé. Seu-

1. Bekker, p. 8. M. B. ne croit pas, on le voit, à la tolérance religieuse de Marie Stuart, tant prisée par M. Opitz. Sans entrer dans la discussion, nous dirons seulement qu'il est assez difficile de lui faire un mérite d'avoir laissé subsister le protestantisme en Écosse, puisqu'à aucun moment de son règne, à partir de son retour, elle ne fut assez puissante pour pouvoir tenter de le détruire.

2. Nous continuerons à écrire *Darnley*, forme de ce nom parfaitement admissible, bien que M. B. insiste pour qu'on écrive dorénavant *Darley*. On a échangé plus de gros mots sur cette orthographe, en Allemagne, et versé plus d'encre que la chose n'en valait la peine.

lement le calcul des conjurés se trouve être fautif. Grâce à l'appui de Bothwell et de quelques autres seigneurs fidèles, Marie l'emporte d'abord dans cette « lutte pour l'existence. » Elle réussit à chasser du royaume les meurtriers de son secrétaire intime, qui sont avant tout les adversaires jurés des projets qu'elle nourrissait alors, de connivence avec Pie V et Philippe II. Darnley, son triste époux, a réussi à persuader à la reine qu'il n'a été pour rien dans le complot, et, pour se faire pardonner, il lui en dénonce les détails, se rachetant par une trahison plus honteuse encore que son crime. Les lords démasqués ripostent en avril et font tenir à Marie les documents qui constatent d'une manière irréfutable la connivence du roi. A partir de ce moment, la reine méprise naturellement son mari et lui retire toute confiance. Jusqu'ici l'argumentation de M. Bekker nous paraît sans réplique. Mais nous ne saurions admettre que la réconciliation des deux souverains se soit opérée bientôt après, comme l'affirme notre auteur. Ils ont parfaitement pu voyager ensemble pendant le cours de l'été 1566, sans que, pour cela, l'entente d'autrefois ait été rétablie. Nous n'avons pas même besoin de nous inscrire en faux contre la déclaration de M. Bekker, qui prétend que les détails donnés par les historiens sur les dissensions entre Marie et Darnley sont tous puisés aux pamphlets de Buchanan et, par cela même, sans aucune valeur. Il reste toujours assez de témoignages indiscutables, — et nous pourrions les prendre dans son propre récit, — pour établir le rôle amoindri, légèrement ridicule, que joue dès ce moment le jeune roi titulaire d'Écosse. Violent autant que maladroit, s'étant mis à dos toute la noblesse par sa hauteur et ses dédains, Darnley est poursuivi de plus par la haine des conjurés de 1566, dont il a livré le secret et qui ne veulent point d'ailleurs d'un souverain catholique, dont le fils aussi (Jacques VI) serait élevé dans la foi paternelle. On comprend très bien, d'après les déductions de M. Bekker, les motifs qui poussèrent Murray, Morton, Lethington et d'autres à signer un *bond* pour l'assassinat de Darnley. On ne comprend pas du tout comment, à côté de ces meneurs du parti calviniste, vient se placer un de leurs ennemis les plus acharnés, un homme que Lethington avait voulu faire tuer quelques mois auparavant, le comte de Bothwell. Jusqu'alors le plus ferme appui de la reine contre Murray, le puissant lieutenant général des Marches du Sud n'avait aucun grief politique à faire valoir contre l'époux de Marie Stuart. M. Bekker a bien raison de s'écrier : « Le rôle du comte de Bothwell reste obscur et incompréhensible dans cette tragédie » (p. 29). Mais il reste incompréhensible, précisément parce que M. Bekker ne *veut* pas comprendre le motif qui fait coopérer ici Bothwell avec ses pires

ennemis, sa passion pour la reine, ou, — si ce mot de passion l'offusque, — l'ambition de conquérir sa main en simulant cette passion. Cela est d'autant plus bizarre qu'il ne nie point absolument un certain faible de la reine pour le futur duc d'Orkney. Il appelle le mariage contracté le 15 mai 1567, « la preuve d'une inintelligence politique vraiment effrayante et d'un manque de caractère complet, » mais il ajoute : « Si elle avait réellement voulu ne pas l'épouser, il ne pouvait point l'y forcer, même s'il avait fait violence à ses sentiments ; il faut donc qu'il y ait eu chez la reine une certaine bonne volonté à ce sujet » (p. 110). M. Bekker ajoute, d'un air grave et philosophique, qu'il est bien peu de jeunes veuves assez stoïques pour ne point être touchées de déclarations aussi chaleureuses que le furent celles de Bothwell. Nous sommes loin, comme on le voit, des philtres et des narcotiques de M. Opitz.

Néanmoins, M. Bekker insiste de la façon la plus formelle sur l'innocence de Marie dans toute l'affaire du meurtre de Darnley. Tout ce qui s'est dit plus tard, tout ce qui se répète encore aujourd'hui à ce sujet n'est que calomnie et mensonge. Ni en 1566, ni dans les premiers mois de 1567, personne en Écosse ne parle de la culpabilité de la reine. Ce n'est que lorsque Murray et ses partisans tentent leur dernier effort pour renverser la souveraine catholique, alors qu'ils vont la tenir dans leurs mains après la journée de Carberry-Hill, qu'ils inventent les premiers rudiments de la légende postérieure, afin d'exciter contre Marie toute l'indignation publique. Nous arrivons de la sorte à la partie la plus intéressante peut-être du travail de M. Bekker, à l'analyse critique du développement de la légende, forgée pour perdre la reine, par les chefs du parti calviniste. C'est une tâche entreprise déjà par M. Hosack, mais reprise ici avec beaucoup de patience et d'habileté, et menée à si bonne fin, qu'il sera difficile d'employer désormais une bonne partie des pièces qui pouvaient sembler probantes à MM. Mignet, Froude et autres historiens plus récents. Ces chapitres se recommandent donc à l'attention sérieuse de la critique. Jamais les dépositions des accusés et des témoins dans le procès des régicides (celles de Hay, Hepburn, Powrie, Dalgleish, Paris, etc.), jamais les pièces produites par Murray aux conférences d'York et à celles de Westminster n'ont été aussi minutieusement épluchées, pour en faire ressortir les invraisemblances et les contradictions, pour signaler les falsifications grossières qui s'y trouvent à chaque instant. Pour nous, les fameuses lettres de la *cassette*, celles de Glasgow comme celles de Stirling, que Marie Stuart était censée écrire à Bothwell, n'ont jamais eu de valeur probante, pour la simple raison qu'on n'en a jamais produit les ori-

ginaux. Nous n'y avons attaché qu'une importance secondaire à une époque, très rapprochée d'ailleurs, où l'on allait y puiser encore les principaux arguments pour la culpabilité de la reine d'Écosse. Nous ne croyons pas davantage aujourd'hui que son innocence soit établie par la simple constatation de la fausseté des documents renfermés dans la cassette. Nous accordons bien volontiers à l'auteur qu'il est très vraisemblable, après ses recherches, que les prétendus originaux de la cassette aient été fortement interpolés, si même ils n'ont été forgés de toutes pièces. Assurément, le secrétaire de Murray, ce Thomas Wood, qui les a rédigés ou du moins manipulés d'après les renseignements de Crawford, est un méprisable faussaire. Assurément, Murray lui-même, qui le presse sans relâche de fournir de nouveaux documents falsifiés, pour déshonorer sa sœur, dont il n'avait reçu que des bienfaits, est un personnage plus méprisable encore. Mais il faut répéter ici ce que nous disions déjà plus haut : des faussaires peuvent quelquefois étayer un fait vrai par des preuves falsifiées. Il n'est pas impossible que des menteurs rencontrent la vérité, voire même qu'ils la disent sans le vouloir. Accordons à M. Bekker que toutes les pièces fournies par Murray doivent être écartées du procès; accordons-lui que la *Detectio* de Buchanan soit un tissu de calomnies et que tous les contemporains n'ont fait qu'extraire le pamphlet venimeux de cet homme érudit, mais ingrat. Rayons de nos sources et l'*Histoire de la Réformation* de Knox, et les *Mémoires* de James Melvil, et les pages de de Thou. S'en suit-il donc qu'il ne reste rien, absolument rien d'où quelque historien désireux de vérité, sincèrement impartial, pourrait conclure à la culpabilité, relative au moins, de la reine d'Écosse ?

C'est là que nous nous séparons de M. Bekker, au risque de ne pas rencontrer l'adhésion de ceux qui, portés par le courant du jour, ne veulent plus entendre parler des accusations tant de fois répétées contre Marie Stuart. Nous nous séparons de lui, parce que nous croyons qu'à force d'argumenter sur des textes et de manipuler ses dossiers d'archives, l'auteur a fait par trop abstraction de la nature et du cœur humain. Si l'expérience de la vie répondait chez lui à l'excellence de la méthode, il n'aurait pas essayé de nous faire croire, il n'aurait pas cru lui-même à la réconciliation de Darnley et de sa femme, après les scènes d'Holyrood et les lâches mensonges, les dénonciations plus lâches encore qui les suivirent. Il me répondra peut-être que les femmes pardonnent tout. Oui, mais à la condition d'aimer encore celui qu'elles sont obligées de mépriser, et c'est précisément ce qu'il faudrait d'abord établir pour Marie Stuart. Comment une reine, une femme d'un caractère ardent, impétueux comme

le sien, eût-elle pardonné la conduite de Darnley et les bouderies ridicules qui la suivirent? Il faut ne point la connaître pour oser croire à une telle mansuétude. Aussi, tout ce qu'allègue M. Bekker pour établir cette reprise des rapports intimes entre Marie et son époux ne nous semble aucunement probant[1], quand on le met en regard, par exemple, des faits cités dans la correspondance de l'ambassadeur français Du Croc, qui n'avait aucune raison d'être hostile au roi. Un peu de pitié mêlé à beaucoup d'indifférence; puis, lors de sa maladie, devant ses craintes d'assassinat, trop justifiées, une compassion sincère pour les tourments physiques et les hallucinations morales du jeune étourdi qu'elle avait aimé pendant six mois : voilà, si je ne me trompe, tout ce qu'on peut tirer équitablement des documents produits par notre critique. Ces sentiments prouvent la bonté naturelle de la reine, qui était bonne, en effet, quand ses passions ne l'enlevaient point à elle-même; mais ils ne démontrent nullement que Marie ait encore aimé Darnley. Quand Murray, Bothwell, Argyle et Huntly, qui déjà songent à l'assassinat du jeune roi, tâchent de la gagner à leur cause par l'entremise de Lethington (novembre et décembre 1566) et lui font proposer le divorce, elle leur déclare que, si cela peut se faire sans toucher à l'état civil et aux droits princiers de son fils, elle y consent volontiers. Cela n'est point assurément d'une femme très amoureuse de son mari, et M. Bekker croit-il vraiment que les conjurés, qui pouvaient épier si facilement l'existence intime de leur souveraine, auraient osé lui faire une proposition pareille, s'ils n'avaient point connu, s'ils n'avaient cru deviner au moins ses pensées? Il y a plus; au même moment, dans la même audience, Lethington avait fait allusion à d'autres moyens de la débarrasser d'un époux odieux, allusions voilées, il est vrai, mais pas assez pourtant pour que la reine ne s'écrie vivement : « Je ne veux point que vous fassiez quelque chose qui puisse charger mon honneur ou ma conscience! Elle avait donc compris, et, — nous le reconnaissons sans peine, — elle repoussait toute idée d'assassinat, préférant « porter sa croix jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de la changer. » Remarquons pourtant que cette idée de complicité, qui choque tant nos historiens modernes, protestants ou catholiques, ne parais-

1. Il y a ici une contradiction bizarre. M. B. s'appuie sur la déposition de Crawford pour donner tous les détails de la réconciliation; cependant la fameuse lettre de Glasgow n'est pour lui qu'un tissu de mensonges. Comment le lecteur devinerait-il que c'est précisément avec la déposition de Crawford qu'est fabriquée la susdite pièce si malmenée par M. Bekker? Comment deviner surtout que notre auteur consacre plusieurs pages à démontrer, victorieusement, selon nous, l'origine de cette lettre?

sait nullement invraisemblable à Silva, l'ambassadeur de Sa Majesté Très Catholique, qui racontait à Philippe II comme quoi Marie Stuart avait fait tuer Darnley pour venger le meurtre de Riccio. Cela montre au moins qu'on n'avait pas alors des scrupules si délicats, et qu'un meurtre, au XVIe siècle, semblait une peccadille. On oublie trop de nos jours cette vérité élémentaire et tout à fait banale.

Mais, si la reine n'a pas connivé directement à l'assassinat de Darnley, — ce point peut sembler gagné désormais, grâce à l'analyse pénétrante à laquelle MM. Hosack et Bekker ont soumis les pièces accusatrices, — cela ne prouve pas qu'elle n'ait point ressenti pour Bothwell une passion coupable, et que Bothwell n'ait pas été enhardi par cette passion à détruire l'obstacle qui l'empêchait de la posséder tout entière. Marie continuerait à porter en ce cas, au moins en partie, la responsabilité morale de la fin tragique de son époux. Sur ce point encore, nous ne comprenons pas que M. Bekker fasse si bon marché de toutes les preuves secondaires restées debout, même après les efforts de sa critique destructive, et croit avoir tout gagné en établissant que Wood a falsifié, sinon inventé les pièces de la cassette. Les dépêches diplomatiques du temps nous racontent suffisamment la faveur dont Bothwell jouissait à la cour, dans les derniers mois de l'année 1566. On n'a nullement besoin des enjolivements de Buchanan pour comprendre que la reine éprouvait plus que de la bienveillance pour ce grand seigneur énergique, qui, deux fois, avait sauvé sa couronne, qui seul, au milieu de tant de traîtres, semblait fidèle et lui laissait entrevoir une passion profonde. M. Bekker admet parfaitement, comme étant sincères, les protestations d'amour de Bothwell après l'enlèvement de Dunbar. Croit-il qu'un homme s'exprimant de la sorte ait attendu ce moment pour faire parler ses lèvres ou du moins ses yeux? Peu importe ici qu'il ait été réellement épris ou qu'on ne doive voir en lui qu'un ambitieux simulant la passion. En ce qui concerne Marie Stuart, l'effet produit restait le même. On n'a pas besoin d'admettre tous les menus détails consignés dans les rapports de Drury, l'envoyé d'Élisabeth, pour juger qu'il y a du vrai dans ce qu'il raconte. M. Bekker les écarte d'une façon bien cavalière. Ils n'étaient point destinés pourtant à la publicité. Leur auteur relate ce qu'il voit et ce qu'il entend; il ne discute point. Il renseigne les ministres anglais qui tenaient à savoir la vérité vraie sur toutes les intrigues alors tramées en Écosse, afin de régler là-dessus leur propre conduite. Il a pu se tromper à coup sûr; quel est le diplomate qui ne s'est jamais trompé? Mais on ne voit pas bien pourquoi ce qu'il rapporte doit n'être que pure calomnie, si ce n'est parce que ses dépêches embarrassent les défenseurs de la reine d'Écosse. Ne res-

tât-il que la chevauchée du 16 octobre 1566, accomplie de Jedburgh au château de l'Hermitage, pour passer deux courtes heures auprès de Bothwell, cela même serait assez. Cette course folle de trente-six lieues écossaises, qui rendit la reine malade, suffirait pour éclairer tout observateur impartial sur la nature véritable de ses sentiments intimes. Ce n'est point là l'opinion de M. Bekker, ni celle de M. Opitz, je le sais. Pour eux, cette visite est un « simple témoignage d'estime accordé par la souveraine à un serviteur fidèle. » Avions-nous tort de prétendre qu'il est des cas où les savants, à force de déchiffrer des parchemins ou de discuter des textes, deviennent aveugles à la lumière du jour ?

Pourquoi d'ailleurs Bothwell aurait-il entrepris le meurtre de Darnley, si ce n'est pour posséder la femme qu'il adore ou fait profession d'adorer ? M. Bekker déclare, nous l'avons déjà vu, que pour lui la conduite de Bothwell est un mystère et qu'il ne saurait expliquer les mobiles qui l'ont fait agir en cette occurrence avec les autres conjurés. C'est un mystère pour lui, puisqu'il le veut bien ; Bothwell écarte le mari, pour épouser la femme. Il ne faut pas oublier que, dès le lendemain de l'attentat de Kirk-of-Field, l'opinion publique, qui ne se trompait pas, désignait Bothwell comme l'un des principaux assassins. Les autres conjurés, qui avaient signé avec lui le *bond* de Craigmillar, surent même bientôt détourner sur lui, concentrer sur sa personne les soupçons qui s'élevaient de toutes parts. Dès le 16 février, des placards accusaient aussi la reine ; elle était donc avertie. Elle ne repousse point cependant les hommages de Bothwell ; elle est enlevée par lui, elle l'épouse. Si nous ne pouvons nous décider pour l'hypothèse de M. Opitz qui, du moins, sauve son honneur moral, en lui faisant perdre l'honneur aux yeux du monde, ce mariage la juge et la condamne. Il n'est pas seulement une « faute politique incroyable » comme le veut M. Bekker ; il est une preuve évidente de la culpabilité morale de Marie Stuart.

A moins d'être aveuglée par une ardente passion, l'on ne prend pas pour époux celui qui, dans tous les villages de l'Écosse et dans toutes les cours de l'Europe, est désigné par la rumeur publique comme le meurtrier d'un premier mari. On n'accrédite pas ainsi tous les soupçons, on ne justifie pas de la sorte toutes les calomnies. Je sais bien qu'on me citera la dépêche de Du Croc, l'envoyé de Charles IX, rédigée le lendemain du mariage et racontant la tristesse de Marie, son désespoir, ce couteau qu'elle réclame à grands cris pour se tuer. Cette pièce diplomatique est-elle cependant aussi probante qu'on se l'imagine ? D'abord la reine se devait bien un peu à elle-même de paraître contrainte et forcée, pour effacer l'impression déplorable

créée partout par cette union si subite. Et puis n'est-il pas possible que Bothwell, une fois parvenu à l'apogée de sa puissance, ait changé brusquement sa manière d'être, ait fait succéder la rudesse aux déclarations d'amour, ait raconté peut-être à Marie que lui-même avait tué le roi, afin de la terrifier, de dompter son courage et de l'empêcher de jamais le traiter comme elle avait traité Darnley? La passion de la souveraine pour le duc d'Orkney nous paraît sincère, mais nous ne prétendons point que celle de Bothwell l'ait jamais été. Sa seule ambition suffit pour tout expliquer dans son rôle. On a dit que Marie pouvait ne pas savoir ce dont on accusait son amant; qu'en tout cas, elle l'avait vu acquitter solennellement par ses pairs. Mais il n'est pas admissible que la teneur de ces placards, affichés partout dans Édimbourg, ne soit point venue jusqu'à elle; il n'est pas admissible qu'elle ait ignoré combien le jugement prononcé au Tolbooth, le 12 avril 1567, était dérisoire, elle qui avait vu prêter déjà tant de faux serments aux Murray, aux Morton, aux Lindsay, aux Argyle, etc. Enfin, il est certain que, longtemps avant l'enlèvement de Foulbridge, l'un des plus fidèles adhérents de la reine, lord Herries était venu la supplier de ne pas accréditer les calomnies, circulant déjà partout sur son compte, en consentant à épouser Bothwell[1].

Admettons même un instant la théorie de son plus récent apologiste. Admettons, avec M. Opitz, qu'on ait réellement forcé le consentement de Marie, à Dunbar, en exerçant sur elle les plus indignes violences. Ne fera-t-elle pas tout au monde pour se soustraire à l'auteur de ces brutalités infâmes, pour se venger à tout prix de son nouveau tyran? Mais l'histoire véridique nous la montre tenant une conduite toute contraire. M. Bekker ne parviendra jamais à nous persuader que cette reine déguisée en homme, portant de lourdes bottes à l'écuyère, qui descend nuitamment de sa fenêtre, le long d'une corde, et quitte le château de Borthwick pour rejoindre Bothwell déjà fugitif, que cette reine-là soit une malheureuse victime et non pas une femme passionnée, refusant de se séparer de celui qu'elle adore. Quelques jours plus tard, à Carberry Hill, elle l'empêche absolument d'accepter un combat singulier. En vraie femme qui préfère encore la vie de celui qu'elle aime à son honneur, elle le force à partir pour le sauver, alors que Bothwell voudrait tenter encore

1. M. Bekker, transportant cette visite à deux mois plus tard, dit qu'il est tout à fait invraisemblable que Bothwell ait permis à lord Herries d'approcher de sa prisonnière. Mais ce n'est pas au mois de mai, c'est en mars qu'eut lieu cette visite, alors que Marie était encore libre de ses mouvements.

la lutte, puisqu'il sent bien que, lui parti, tout sera perdu. Elle s'offre en victime expiatoire aux rebelles, afin que le duc d'Orkney puisse gagner un refuge. Tout cela n'est point d'une souveraine violentée, nécessairement âpre à la vengeance, et tout cela existe bien pourtant, encore que les pièces diplomatiques n'en donnent point le détail, sans qu'on en ait rien emprunté à Buchanan, dont les pamphlets doivent avoir fait tout le mal.

Nous n'avons point encore pu parler d'un troisième ouvrage, dont le titre est inscrit en tête de ces pages, à la suite des auteurs dont nous avons discuté jusqu'ici les travaux; c'est le *Journal de la malheureuse reine d'Écosse, Marie Stuart*, publié par M. Sepp. La difficulté n'est pas d'en parler, mais de le discuter en gardant son sérieux. L'auteur, poussé par « le sentiment chevaleresque du moyen âge, qui ordonnait de défendre une dame jusqu'à ce qu'elle fût reconnue coupable » (p. 2), entreprend de donner une solution nouvelle à la question qui nous occupe. Il a conscience que « la nouveauté, la hardiesse de cette entreprise, l'apparente violence faite aux textes excitera de vives réclamations, » mais la solution qu'il présente est, à son avis, « la seule voie possible pour sortir du labyrinthe, du moment que Marie Stuart ne doit pas passer pour une affreuse mégère. M. Sepp a rédigé son mémoire en prévision du 8 février 1887, date à laquelle on célébrera le trois centième anniversaire de la mort de cette reine infortunée, « dont les plus grands crimes ont consisté à désirer un culte privé catholique, et à aimer la musique, la danse et la poésie. » Ce n'est pas, comme le titre pourrait le faire croire, sur des documents nouveaux, découverts par un heureux hasard, que l'auteur a fondé sa réhabilitation. Son *Journal* de Marie Stuart est tout simplement la fameuse correspondance de la cassette, arrangée d'une façon nouvelle et tout à coup métamorphosée en feuillets d'album (*lose Tagebuchblaetter*). M. Sepp, on le voit, n'est pas aussi convaincu que MM. Hosack, Opitz et Bekker de l'absolue fausseté des lettres exhibées à Westminster par les commissaires écossais. Il ne prétend pas, avec M. Bekker, qu'elles ne renferment qu'une agglomération de *racontars* calomnieux, indignes de la belle et spirituelle reine d'Écosse; il y aperçoit au contraire un noyau précieux qu'il s'agit seulement de dégager[1] des quelques additions intercalées par Wood. M. Sepp ne s'indigne point, par exemple, à la simple idée qu'on ait pu croire Marie Stuart capable de raconter que le laird de Livingstone lui avait serré la taille; il trouve ce petit détail naturaliste absolument natu-

1. *Einen edlen Kern herausschaelen.*

rel[1]. D'autres savants ont, il y a longtemps déjà, défendu cette théorie sur les documents de la cassette, qui n'est point à rejeter de prime abord. Il est parfaitement admissible que certaines des pièces produites par Murray aient été calquées sur des originaux inoffensifs ou même sur des lettres de Marie à Bothwell, parlant d'amour, mais ne faisant aucune allusion à un attentat dirigé contre Darnley. Nous qui croyons à la sincérité de la passion de la reine pour celui qui devait être son troisième mari, nous n'avons aucune raison pour prétendre qu'ils ne se sont jamais écrit. Seulement nous pensons que MM. Hosack et Bekker ont raison de n'accorder aucune force probante aux copies produites à Westminster, puisque les originaux n'existent pas, et n'ont jamais existé sans doute, *dans la teneur sous laquelle on nous les présente aujourd'hui*. Personne cependant n'avait imaginé jusqu'ici la bizarre explication donnée par le jeune savant de Munich. Selon lui, les lettres de Glasgow sont des feuillets d'un journal rédigé par la reine; il en date soigneusement les différentes annotations fugitives, marquant par des parenthèses les additions de Wood. Dans un endroit de sa brochure, M. Sepp reproche à M. Gaedeke de n'avoir jamais lu les lettres de la cassette; je suis sûr qu'il se trompe; mais s'il ne les reproduisait lui-même, on serait assurément tenté de lui faire le même reproche et de soutenir qu'il ne peut les avoir parcourues[2]. Si les pièces de la cassette ont existé jamais sous une forme authentique, avant leur interpolation ou leur invention, c'est bien certainement comme lettres, et le moyen terme bizarre, adopté par M. Sepp, ne recrutera guère de partisans parmi les esprits critiques et sérieux.

Mais nous ne voulons pas insister plus longtemps sur ce point, qui ne touche en définitive qu'à l'un des détails du problème. Dans les pages qui précèdent, nous croyons avoir établi, contrairement aux assertions des derniers historiens de Marie Stuart, qu'il reste de sérieux motifs pour l'accuser, sinon de participation effective au meurtre de Darnley, du moins d'une complicité morale dans l'atten-

1. Si nous insistons sur de pareils détails, c'est pour montrer, une fois de plus, combien sont délicates et sujettes à caution ces appréciations individuelles, et combien on a raison de rester légèrement sceptique en présence de ces affirmations tranchées, si chères d'ordinaire aux débutants dans la science.

2. M. S. explique, par exemple, la fameuse lettre n° 3 comme un « extrait d'une conversation avec Darnley, inscrite après coup par Marie dans son journal, et veut nous faire croire qu'elle y notait à Glasgow, — à deux heures du matin! — des mots aussi tendres que les suivants, à l'adresse de son piteux mari : « Je ne puis pas dormir dans vos bras comme je le voudrais, mon chéri bien-aimé, etc. »

tat de Kirk-of-Field. Il nous semble parfaitement légitime de regarder son mariage avec Bothwell comme le fruit d'une passion désordonnée qui veut se satisfaire à tout prix[1]. « Tempérament heureux, a dit l'un de ses plus récents défenseurs, elle pouvait vivre au jour le jour, sans songer au passé ni se préoccuper de l'avenir[2]. » Nous croyons ce jugement exact, et c'est dans cette incroyable étourderie, dont la reine d'Écosse a donné tant de preuves[3], que nous cherchons, pour notre part, l'excuse de ses fautes et de ses erreurs. Tout occupée du présent, se laissant aller à la fougue de ses passions, elle ne se rendait point compte jusqu'où elles l'entraîneraient peut-être; encore moins en raisonnait-elle froidement les conséquences. On ne peut se dissimuler en outre qu'elle a réussi maintes fois à s'aveugler d'une façon bien singulière sur la portée morale de certains de ses actes. Elle savait revêtir à l'occasion de véritables faussetés d'un accent d'innocence auquel elle se laissait prendre ensuite elle-même, et, si ces deux termes ne juraient trop de se voir réunis de la sorte, nous dirions volontiers qu'elle mentait de bonne foi. Encore, pendant son procès, quand on l'accusait à Fotheringhay d'avoir entretenu des rapports secrets avec Babington, elle jurait, avec une entière sécurité de conscience, qu'elle avait à peine entendu parler de lui jadis, et que jamais elle n'avait échangé de lettres avec ce jeune fanatique. Et cependant ces lettres, falsifiées ou non par les agents de Walsingham, — là n'est point en ce moment la question, — ces lettres existent encore aujourd'hui. Sans doute elle se croyait permis de tout nier en présence d'adversaires décidés à la perdre et ne reculant devant aucun moyen pour y parvenir. L'histoire, adoptant en partie cette façon de voir, s'est montrée bien indulgente pour ces mensonges, pour les tentatives réitérées d'assassinat approuvées par elle, comme aussi pour les révoltes qu'elle ne cessa de fomenter. Elle admet que la reine se trouvait, en définitive, en état de légitime défense. Élisabeth d'Angleterre a tout fait, il faut le dire, pour rendre mauvaise une cause qui se pouvait hautement défendre. Si la

1. A entendre certains historiens contemporains, Marie Stuart aurait été je ne sais quelle femme au cœur de marbre, ignorant les passions, n'ayant jamais rien vu d'immoral à la cour des Valois (c'est M. Sepp qui nous affirme tout cela), et l'on part en guerre contre les calomniateurs de tant d'innocence, sans se soucier de tous les démentis fournis à cette théorie par l'histoire; nous rappellerons seulement la hâte avec laquelle Marie voulut accomplir son union avec le beau Darnley, sans attendre que la dispense papale fût arrivée.

2. Opitz, p. 299.

3. La plus frappante, à notre avis, fut la folie de se retirer, après la défaite de Langside, chez la reine d'Angleterre, sa mortelle ennemie, quand rien ne l'empêchait encore de fuir en France.

dernière des Tudors n'avait voulu réunir au soin de sa propre sécurité les bénéfices d'une hypocrite amitié pour son héritière et sa captive, aucun historien connaissant cette époque ne pourrait lui reprocher avec justice d'avoir retenu Marie en prison pendant près de vingt ans. C'était de la part de la reine d'Écosse un acte insensé de venir se jeter librement entre les mains de sa rivale; ç'aurait été de même une folie d'Élisabeth de la relâcher une fois qu'elle la tenait prisonnière. Ainsi que M. Bekker l'a fort bien dit, il y avait entre les deux reines une « lutte pour l'existence. » La protestante Tudor ne pouvait éprouver qu'une antipathie profonde pour la catholique Stuart. Elle qui avait si solidement établi les bases religieuses et politiques d'un pouvoir naturellement absolu, avait le droit de s'irriter en voyant cette reine d'Écosse, inhabile à gouverner son propre pays, venir porter le désordre dans le royaume voisin et rêver de détruire son œuvre. Il y eut assurément des motifs de haine moins élevés entre les deux « bonnes sœurs » souveraines. Le narrateur impartial de cette longue tragédie n'aura garde de négliger l'envie profonde inspirée à la « reine vierge » aux cheveux roux par l'éclatante beauté de sa rivale. Il pèsera toutes les conséquences de la haine éprouvée par Élisabeth, restée célibataire par prudence, mais ayant hérité des instincts ardents de Henri VIII, pour cette nouvelle Armide, dont les admirateurs ne reculaient point devant l'échafaud et qui, deux fois, avait osé conférer à l'homme de son choix les droits et les honneurs d'un royal époux. Mais en dehors de cette rivalité purement féminine, il faut accentuer les motifs exclusivement politiques. En jugeant Élisabeth, on oublie peut-être un peu trop, de nos jours, les trahisons des Norfolk et des Northumberland, les complots des ambassadeurs étrangers, d'un Mendoza, par exemple, le poignard des assassins soudoyés et bénis qui menaçaient sans cesse la reine d'Angleterre. Elle était la contemporaine de Guillaume le Taciturne et de Henri III; elle a vu la Saint-Barthélemy sanctifiée par les *Te Deum* du saint-siège. Elle sentait, elle voyait, elle savait que toutes ces menaces, que tous ces dangers lui venaient de la part ou du moins au nom de sa prisonnière, en faveur de laquelle se liguait l'Europe catholique. C'est pour des raisons bien moins graves que Marie Tudor avait fait tomber la tête de Jane Gray, et dans le cours de ce XVIe siècle, si grand, mais si tumultueux et si prompt à verser le sang, bien des personnages illustres ont péri sur l'échafaud, qui nous paraissent moins coupables que Marie Stuart. Si la reine d'Angleterre menacée dans ses droits, la reine dont la rivale léguait le propre pays à Philippe II, avait été plus franche dans ses haines, si elle n'avait point joué si longtemps la piteuse comédie que l'on sait, l'histoire l'aurait

trouvée moins cruelle. Par ses contradictions incessantes, parfois sincères peut-être, mais qui nous semblent aujourd'hui monstrueuses et perfides, Élisabeth a perdu le bénéfice d'un acte que ne saurait approuver la morale, mais que réclamaient certainement la volonté populaire et la raison d'État.

L'un des commissaires délégués pour assister à l'exécution de Marie Stuart, lord Buckhurst, le futur comte de Dorset, lui jetait à Fotheringhay cette apostrophe brutale : « Quoi que vous fassiez, madame, vous ne mourrez ni comme sainte, ni comme martyre, mais en assassin! » Ce courtisan, si fin connaisseur du caractère humain, cet ami de Shakespeare, se trompait pourtant. Les longues souffrances noblement endurées à Sheffield, à Tutbury, à Chartley, la pénitence finale de Fotheringhay ont fait oublier au monde le sang versé et les fautes commises autrefois, et pardonner aussi les entreprises plus récentes, actes d'une infortunée à laquelle tout peut sembler permis puisqu'on se permet tout contre elle. Grâce à la réaction qui s'est produite, surtout en ces dernières années, l'on regarde aujourd'hui Marie Stuart comme une victime calomniée, et qui sait si peut-être elle ne sera point une sainte quelque jour? Elle-même, tout en se proclamant victime de sa foi catholique, ne se prétendait pas à ce point innocente. Quelques heures avant sa fin, elle demandait à Jane Kennedy de lui lire dans la *Vie des saints* celle d'un bien grand coupable, pour la préparer à la mort. Sa fidèle suivante ayant choisi l'histoire du bon larron, la reine lui dit, après avoir écouté pieusement cette lecture : « Oui, sans doute, ce fut un grand pécheur, mais il ne fut pas un pécheur aussi coupable que moi ! » N'épiloguons pas sur cet aveu, fait en face de l'échafaud, et contentons-nous dorénavant de dire, en parlant de la reine d'Écosse, qu'elle fut une enfant de son temps et de son pays ; qu'elle vécut dans un milieu sauvage et pervers, à l'influence duquel elle ne put se soustraire quand ses passions violentes la sollicitèrent au mal. A ces circonstances atténuantes, ajoutons encore que ses sujets, qui l'ont combattue et trahie, ses ennemis, qui la persécutèrent et la condamnèrent à mort, valaient assurément moins qu'elle, et concluons que, si l'on ne peut s'empêcher de la proclamer coupable, il faut avouer aussi qu'elle a longuement et durement expié ses erreurs politiques et ses défaillances morales.

Ces lignes étaient imprimées quand nous avons reçu un nouveau travail de M. Bernard Sepp, intitulé *Marie Stuart et ses accusateurs à York, Westminster et Hamptoncourt, octobre* 1568 *à janvier* 1869 (Munich, Lindauer, 1884, in-8°). C'est un recueil d'environ cent

soixante pages, renfermant les principaux documents qui se rapportent aux conférences tenues à York et à Westminster entre les commissaires de la reine d'Angleterre et les délégués de Marie Stuart, après sa fuite d'Écosse. On y trouvera les procès-verbaux des séances, les dépositions des témoins au sujet du meurtre de Darnley, etc. Bien que ce recueil ne renferme que des pièces déjà publiées autre part, il ne laissera pas que d'être fort utile aux savants de l'Allemagne, dans les bibliothèques publiques de laquelle on ne trouve pas, ou fort difficilement, certaines publications anglaises, celles d'Anderson et de Goodall, par exemple. Le travail de M. Sepp mérite d'autant plus d'être bien reçu par ses compatriotes qu'il offre au lecteur une traduction allemande de ces textes anglais et écossais, souvent assez difficiles à comprendre. Mais nous regrettons d'être obligé de dire ici qu'au point de vue spécial de la défense de la reine, dont le savant munichois s'est généreusement constitué le chevalier, nous n'avons rencontré aucun argument nouveau dans son étude, aucun argument, du moins, qui aurait pu nous décider à nous départir des conclusions formulées plus haut, avant de la connaître.

Rod. Reuss.

FRÉDÉRIC LE GRAND

D'APRÈS DES LETTRES INÉDITES DE D'ALEMBERT A Mlle DE LESPINASSE.

L'Académie de Berlin couronnait, le 2 juin 1746, les *Réflexions sur la cause générale des vents* de d'Alembert. L'auteur dédia l'ouvrage à Frédéric. Cinq ans plus tard, il lui envoya le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*[1]. Le roi lui fit proposer alors par l'intermédiaire du marquis d'Argens la survivance au fauteuil de président de l'Académie de Berlin qui allait être bientôt vacant, disait-il, par la mort de Maupertuis, douze mille livres de pension, un logement au château de Potsdam, la table à la cour, etc. D'Alembert remercia, alléguant la fausse position qui lui serait départie du vivant de Maupertuis, les exigences de l'encyclopédie, les duretés d'une séparation d'avec ses amis. Voyant que d'Alembert ne pouvait fixer son

1. *Œuvres de Frédéric le Grand*, t. XXIV, p. 367 et suiv.

séjour à Berlin, le roi l'engagea alors à venir y passer quelques mois (20 novembre 1753)[1].

On sait combien la gloire de Louis XIV hantait Frédéric; lui aussi voulait être le protecteur généreux des lettres et des sciences. En mai 1754, il fit proposer à d'Alembert par l'entremise de Mylord Maréchal une pension de 1.200 livres[2]. En février 1760, il lui envoya une épître en vers sur ce qu'on avait défendu l'Encyclopédie et brûlé ses ouvrages en France : elle se terminait par ces vers étonnants[3] :

Continuez en paix loin de leurs cris rebelles
Vos découvertes immortelles;
Tandis que leur audace ameute des pervers,
Et qu'à son tribunal l'idiot vous assigne,
Par un sort plus noble et plus digne
Vous éclairerez l'univers.

D'Alembert, comme il était naturel, se confondit en remercîments et en éloges du talent royal[4]. En décembre 1760, c'est le cadeau d'une écritoire en porcelaine : nouveaux remercîments. Mais, par une inconstance de roi, souvent remarquée chez Frédéric, il éprouva bientôt le besoin de cribler d'épigrammes celui qu'il honorait de ses bienfaits. Vinrent bientôt les *Réflexions sur les réflexions d'un géomètre sur la poésie*, ce que d'Alembert goûta médiocrement et avec raison : puis l'envoi de *La facétie au sieur d'Alembert, grand géomètre, indigné contre le frivole plaisir de la poésie*, à quoi d'Alembert répondit de la meilleure grâce possible.

Le 15 février 1763, la guerre de Sept ans se terminait en Allemagne par le traité d'Hubertsbourg : la monarchie prussienne était définitivement élevée au rang de grande puissance : l'Autriche, tout en ménageant ses armées, avait su gagner la prépondérance diplomatique; le prestige de la France était amoindri militairement et politiquement. Chose singulière! d'Alembert envoya à Frédéric les plus chauds compliments : « Puissiez-vous, sire, jouir longtemps de cette paix et de cette gloire si justement acquises... Avec quel empressement, sire, n'irai-je pas exprimer à Votre Majesté ce que ma plume trace ici faiblement et ce que mon cœur sent bien mieux » (7 mars 1763[5]). Le roi lui répondit qu'il comptait faire en juin ou en juillet un petit voyage dans le pays de Clèves, que, si d'Alembert voulait s'y

1. *Ibid.*, t. XXV, p. 259 et suiv.
2. *Ibid.*, t. XX, p. 258.
3. *Ibid.*, t. XII, p. 129.
4. *Ibid.*, t. XXIV, p. 372.
5. *Ibid.*, t. XXIV, p. 377.

rendre, il serait ramené en toute sécurité à Potsdam (14 avril 1763)[1].

D'Alembert partit dans le commencement de juin : les pages qui suivent sont la relation de son voyage adressée à Mlle de Lespinasse, son *amie*, alors encore la commensale et la compagne de Mme du Deffand ; c'est Frédéric II dans l'intimité, Frédéric littérateur, avec son simulacre de cour, Frédéric philosophe, dépeint naïvement par un confrère en incrédulité.

Et c'est dans cette naïveté qu'il faut chercher l'excuse de d'Alembert : il n'est même pas besoin de recourir à l'esprit de secte, cet éternel ennemi de tous les patriotismes. D'Alembert voyait dans Frédéric un ami sincère de la France rejeté par la sotte vanité de Mme de Pompadour. Et cette légende longtemps accréditée sur la foi de Duclos n'a été que récemment ébranlée par la publication des mémoires de Bernis et par les ouvrages de M. le duc de Broglie sur l'histoire diplomatique du XVIIIe siècle.

Ce voyage à Berlin devait avoir laissé quelques traces dans les correspondances diplomatiques. Au ministère des affaires étrangères à Paris, dans la correspondance de Prusse, aucun document. Au British Museum, je rencontre dans les papiers de Mitchell, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Prusse, mort à Berlin en 1771 (*Additional manuscripts* 6809, pp. 213 et 227), ces deux mentions des voyages de d'Alembert. Voici un premier extrait d'une lettre au comte d'Halifax, datée de Berlin 3 mai 1763 :

« Monsieur d'Alembert, Member of the French Academy and of that of Sciences of Paris, Author of several very ingenious Books, in which he has shewn great Talents, and still greater self Conceit with a most thorough Contempt for the rest of Mankind, wrote to The King of Prussia, soon after the Conclusion of the Peace that he intended to have the honour of paying him a Visit, which His Prussian Majesty has permitted him, and it is said had appointed him to meet him at Cleves or Wesel. So soon as this was talked of here the Members of the Berlin Academy first took the Alarm, afraid he might be named their President in the Room of the late Monsieur de Maupertuis, but I believe their Fears groundless as Monsieur D'Alembert has already refused a much higher and more lucrative Employment offered him by the Empress of Russia viz. that of superintending the Education of her Son The Great Duke. »

Les passages suivants sont extraits d'une lettre adressée de Berlin, 4 juillet 1763, au comte de Buckinghamshire :

« The King of Prussia returned from his Westphalian Dominions the

1. *Ibid.*, t. XXIV, p. 378.

22d of last Month to Potzdam, where he has remained ever since, he was met at Wesel by the French Academician Monsieur D'Alembert who followed him to *Potzdam* where it is said he will pass some Time before he returns to France. However this Visit of Monsieur D'Alembert's to the King of Prussia has occasioned many Speculations, and given great Jealousy to some of the Philosophers here. They imagine that His Prussian Majesty intends to put him at the Head of the Academy in the Room of the Late Monsieur de Maupertuis, but I cannot persuade myself that Monsieur D'Alembert will accept of any Establishment in this Country after having refused a most noble, honourable, and Lucrative Employment which Her Imperial Majesty most graciously offered him. »

On trouvera dans les pages qui suivent tous les détails possibles sur cette affaire : le manuscrit dont elles sont extraites et sur la piste duquel j'ai été dirigé par une gracieuse indication de M. Maurice Tourneux[1] n'est malheureusement qu'une copie exécutée sous les yeux de Mlle de Lespinasse, par conséquent passablement abrégée et expurgée : mais, si le biographe fervent de la « muse de l'encyclopédie » perd beaucoup à ces suppressions, l'historien n'a vraisemblablement que très peu de chose à regretter. On trouvera une analyse complète de ces papiers dans mes *Lettres inédites de Mlle de Lespinasse*.

Charles Henry.

I.

A Gueldres, le 10 juin (1763).

Le Roy a desjà passé par Wezel le 6. Il est actuellement à Crevelt, où il est allé voir le champ de bataille que nous perdimes en 1758. Il doit être ici demain, où je compte qu'il m'emmenera avec lui en repassant par Wezel. Ainsi d'ici à huit jours je ne trouverai peut-être guères le tems de vous écrire ; je ne le pourai vraisemblablement que quand je serai arrivé à Postdam. Le commandant de Gueldres m'a fait ouvrir les portes hier à minuit, dès qu'il a su mon nom ; il m'avoit desjà fait marquer un logement par ordre du Roy et m'a fait toutes les politesses possibles. Le Roy arrivera avec le prince Ferdinand de Brunswick et le prince Ferdinand de Prusse, second frère du Roy. Le prince Royal n'y est pas ; on dit qu'il y a six carrosses de suite et j'espère qu'il me donnera place dans quelqu'un. On l'attend ici avec grande impatience ; il est arrivé beaucoup d'étrangers pour le voir et toute la ville est en mouvement. La jeunesse est sortie à cheval à deux lieues pour aller au

1. Bibliothèque nationale de Paris, ms. fr. 15230. Cf. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, III.

devant de lui. Toutes les rues sont pleines d'arcs de triomphe, de portraits du Roy, de branches de laurier et d'olivier et d'inscriptions en latin et en allemand à son honneur et gloire.

II.

A Clèves, le 13 juin.

Enfin, je l'ai vu, ce grand et digne Roy, encore au-dessus de l'idée que vous en avez[1]. Il est arrivé à Gueldres à sept heures du matin. Il avoit été précédé par le prince royal de Prusse. L'on m'avoit trompé en me disant qu'il n'y seroit pas. Le commandant de Gueldres me présenta d'abord à ce jeune prince, qui me fit l'accueil le plus obligeant, ainsi que M. de Bozch, son gouverneur, homme d'esprit et de mérite. Le Roy arriva un moment après, accompagné du prince Ferdinand de Brunswick : le prince héréditaire n'y étoit pas ; il étoit parti pour Aix-la-Chapelle. Je ne puis vous exprimer le sentiment que j'éprouvai en voyant le Roy : les larmes me vinrent aux yeux. Il ne m'aperçut pas d'abord, parce qu'il parloit au commandant, mais le prince Ferdinand me reconnut tout de suite, vint à moi et me dit les choses les plus flatteuses et les plus honnestes. Le Roy monta sur les remparts et j'allai au-devant de lui par un autre chemin. Dès qu'il m'aperçut, il fit plusieurs pas vers moi, me dit qu'il étoit charmé de me voir et me proposa de l'accompagner ici, où il alloit tout de suite : vous croyez bien que je ne demandai pas mieux. Le prince de Prusse me prit avec lui dans sa voiture et, quelque résistance que je pusse faire, il exigea, lui et son gouverneur, que je me misse dans le fond à côté de lui et que je me couvrisse. Nous arrivâmes à Wesel, où j'eus l'honneur de dîner avec le Roy, les deux princes et deux généraux. De là, nous sommes venus ici, où le Roy restera encore deux jours, et le quinze il retournera à Postdam en passant par Wezel. Hier, j'eus encore l'honneur de dîner avec lui et avec les mêmes personnes, et vraisemblablement ce sera la même chose aujourd'hui. Il faut que la conversation ne lui déplaise pas, car pour l'ordinaire il est à peine une demi-heure à table et ces deux jours-ci il y est resté plus de trois heures, dont il en a parlé deux et demi sans manger. Ses domestiques sont tout étonnés de ce changement, et un de ses généraux vient de me dire qu'il lui avoit parlé hier de moi avec beaucoup de bonté et de satisfaction. Ce n'est pas tout, hier au soir entre sept et huit, il m'envoya chercher ; il étoit seul dans son cabinet : « *Je ne vous ai point encore vu en particulier,* me dit-il, *et ce n'est pas là vous voir. Asseyez-vous auprès de moi et causons.* » Il me parla d'abord des propositions de Russie et de mon refus[2] et me tint sur cela les dis-

1. Condorcet dit que le monarque avait déjà vu le philosophe à Clèves avant la guerre. (*Éloge de d'Alembert.*)

2. De faire l'éducation du prince impérial. Toutes les correspondances inédites échangées à ce propos font partie de mon prochain volume : *Œuvres et Cor-*

cours les plus obligeans et les plus pleins de bonté. Ensuite, il me parla belles-lettres, philosophie, politique même, guerre et paix, etc., etc. Il me faudroit un volume pour vous rendre compte de cette conversation. Tout ce que je puis vous assurer, et que certainement vous auriez trouvé comme moi, c'est que le Roy m'a paru supérieur à sa gloire même, parlant de cette gloire et de sa renommée avec une modestie bien vraie, rendant justice à ses ennemis même et voyant avec une modération et une tranquilité bien digne de lui tout le mal qu'on a voulu lui faire, plein d'estime et de goût pour notre nation, disant même du bien de plusieurs de nos généraux, même de ceux qui n'ont pas été aussi habiles que lui. Ce qui fait encore plus son éloge c'est que depuis la paix, c'est-à-dire depuis trois mois, il a déjà rebâti quatre mille cinq cents maisons dans les villages, que de huit pages qu'il avoit, il s'est réduit à deux, et de vingt héduques à six et ainsi du reste. Partout où nous avons passé, l'empressement de le voir et les acclamations sont inexprimables. Il est fort gai, se porte bien et est même beaucoup moins changé que je ne l'aurois cru. Notre conversation d'hier a duré quatre heures et ne m'a point ennuyé à beaucoup près, tant il y a mis d'esprit, de bonté, de vérité et de simplicité..... Je suis ici logé dans la maison du Roy et à côté de lui. Je l'entends tous les soirs et tous les matins jouer de la flûte, dont il joue aussi bien que s'il n'avoit pas gagné douze batailles.

P. S. 10 heures du soir.

Je viens encore d'avoir avec le Roy une conversation de trois heures, qu'il a terminée en disant qu'il ne vouloit pas me faire coucher aussi tard qu'hier, ny déranger ma vie en rien.

III.

A Sans-Souci, le 22 juin.

Nous sommes partis de Clèves le 15, à trois heures du matin; nous avons diné en poste à Wezel et, de là, nous sommes repartis, sans nous arrêter ny jour ny nuit, que pour changer de chevaux, jusqu'à Minden, où nous sommes arrivés le 16 à sept heures du soir, à cinquante lieues de Wezel et soixante de Clèves. Vous voyez que la traite est honneste. Le 17, nous sommes partis à trois heures du matin; nous avons passé par Hanovre, où le Roy n'a pas voulu s'arrêter, mais où M. le Prince de Prusse a diné avec les princes de Meckelbourg, frères de la reine d'Angleterre, et plusieurs autres personnes, entre autres, Mad^e d'Yarmouth, maîtresse du feu Roy d'Angleterre[1]. J'étois de ce dîner, où j'ai reçu de grandes politesses de tout le monde. Le soir nous avons été à

respondance inédites de d'Alembert. (Bibliothèque Charpentier.) Voir ma communication au *Messager historique russe,* avril-mai 1884.

1. George II Auguste, né à Hanovre le 30 octobre 1683, mort le 25 octobre 1760.

Brunswick et de là à Salstal, maison de campagne du duc régnant, dont la femme est sœur du Roy. Nous y sommes restés jusqu'au lundy 20. Le duc, la duchesse, les princes et princesses, leurs enfans m'ont comblé de toutes les marques de bontés possibles. Il n'y a point d'aceuil qu'ils ne m'ayent fait. La duchesse m'a fait placer à diner et à souper à table, vis-à-vis d'elle et du Roy son frère. Il n'y avoit à ce diner que la famille ducale, le Roy et le prince de Prusse avec son gouverneur. J'ai tâché d'être de la meilleure compagnie qu'il m'a été possible et il m'a paru qu'on n'étoit pas mécontent de moi. M. le duc de Brunswick m'a donné un de ses carosses pour aller voir à Wolfembutel sa Bibliothèque, qui, en effet, mérite bien d'être vue. Nous avons eu un très bon Opéra bouffon italien, et, le lendemain, bal, où vous croyez bien que je n'ai pas dansé, mais où il n'a tenu qu'à moi de danser avec les princesses, qui me l'ont proposé. J'oubliois de vous dire qu'à Minden ou auprès, j'ai vu le champ de bataille, qui nous a été si funeste, et le *moulin* où étoient nos généraux. Le lundy 20, à quatre heures du matin, après avoir dormi très peu, nous avons passé par Magdebourg, qui est une très belle et forte ville. Nous avons couché à quelques lieues de là et sommes repartis le 21, à trois heures du matin, pour arriver à Postdam, d'où le Roy est venu ici, où il est avec Milord Maréchal [1], le marquis d'Argens [2] et moi. Le château que nous habitons est très beau et de très bon goût. Je vous écris de la plus belle chambre du monde, entouré de beaux meubles et de beaux tableaux, ayant la plus belle vue du monde, de mes fenêtres, malheureusement mes amis ne sont pas au bout de cette vue là. Le Roy est de fort bonne humeur et plein de la plus grande bonté. J'apprends de lui et de ceux qui l'environnent bien des choses que je pourai vous dire et qui ne font qu'augmenter mon respect et mon attachement pour lui..... N'imaginez pas que l'aceuil que je reçois me tourne la teste. Je n'en sens que mieux encore tout le prix de l'amitié, puisque toutes les satisfactions que peut désirer le plus avide amour propre ne sauroient m'en dédommager..... Ma voiture, à force de racommodages et de réparations, m'a heureusement conduit ici, ou plustost mon bagage, mes compagnons de voyage et mon domestique, car depuis Gueldres j'ai toujours été avec le prince de Prusse et son gouverneur, dans sa voiture et presque toujours obligé par les instances du gouverneur et les ordres du prince de me metre dans le fond à costé de lui. Il est le plus simple, le plus gai et le plus aimable du monde et son gouverneur, homme d'esprit et très instruit.....

1. George Keith, maréchal héréditaire d'Écosse, né vers 1712, mort en 1778; partisan dévoué des Stuarts; il fit prendre les armes à l'Écosse en faveur du prétendant (1715), entra au service de l'Espagne, puis au service de Frédéric II. Son éloge a été écrit par d'Alembert (*Œuvres*, t. III, p. 685 et suiv.).

2. J.-B. de Boyer, marquis d'Argens, né le 24 juin 1704 à Aix en Provence, mort au château de la Garde, près de Toulon, le 11 janvier 1771; auteur des *Lettres cabalistiques*, des *Lettres chinoises*, des *Lettres juives*, de la *Philosophie du bon sens*, etc.

J'avois bien raison, comme vous voyez, de craindre que le Roy ne fût plus à Wezel, car il y est arrivé le 6 et en est reparti le 9, que je n'étois pas encore à Gueldres. Heureusement, le tour que le Roy a fait dans le païs m'a permis de le joindre. Grâce à cet événement, le voyage de Paris à Postdam (non compris la voiture) ne m'a pas coûté trois cents livres. Le retour sera plus cher; . . . . . au reste, ce voyage me sera payé très certainement. Le Roy m'a desjà dit là-dessus tout ce que je pouvois désirer, en entrant avec moi dans le détail de mes affaires et de ma fortune, avec toute la bonté possible ; . . . . . j'écrirai aussi, s'il m'est possible, par ce courier, à Mad^e du D(effand)[1]. Le Roy m'a demandé *si elle vivoit encore*. Aparament, Voltaire et Maupertuis lui en ont parlé. Vous croyez bien que je lui ferai ma cour de cette question. J'y joindrai deux ou trois mots du Roy qui, je crois, la préviendront beaucoup pour lui . . . . . Vous auriez bien dû m'instruire plus en détail de cet arrêt du Parlement contre l'innoculation : cela est bien singulier, sans m'étonner. Voilà où les Parlemens en sont et en seront encore longtems, même après avoir chassé les Jésuites. Je compterai aujourd'hui cette nouvelle sotise françoise au Roy, qui sûrement la trouvera comme elle est, ayant cependant d'ailleurs beaucoup d'estime et de goût pour notre nation et nulle rancune contre personne. Hier, le Roy me fit voir sa Bibliothèque de Sans-Souci, qui est peu nombreuse, mais bien choisie ; il y resta environ une heure à me montrer ses livres et à causer avec moi. Il me menna à son concert, qu'il donna hier pour la première fois et où il joua admirablement de la flûte. Il eut même la bonté de jouer, à ma prière, un *solo* qu'il a composé et dont je fus très content pour la musique et l'exécution. Il en a fait deux cents, que j'ai vus hier dans son cabinet. Quel homme ! Et où trouve-t-il du tems pour tout cela ? Le matin, j'avois vu les tableaux de sa gallerie, dont un grand nombre est de la plus rare beauté. Je me fais bien un plaisir de les voir plus en détail. . . . . .

IV.

24 juin.

Le Roy a pensé sauter au plancher de surprise, quand je lui ai apris le bel arrêt du Parlement. Au nom de Dieu ! envoyez-moi là-dessus plus de détail, nous n'en pouvons revenir tous tant que nous sommes. Milord Maréchal dit que le Parlement défendra bientost de se faire faire la barbe, parce que cela est *contre la nature* et même assez contre la religion, comme on le peut prouver par l'Écriture. Le Roy en a parlé hier à plusieurs reprises, en disant que cela n'étoit pas possible. Il en

1. D'Alembert écrivit seulement le 25 : « J'oubliois de vous dire que le Roi m'a parlé de vous, de votre esprit, de vos bons mots et m'a demandé de vos nouvelles. » (*Œuvres posthumes de d'Alembert,* Paris, Charles Pougens, 1799, t. I, p. 197-199.)

a vingt fois levé les épaules, en observant combien il est rare et difficile que ce qu'on appelle *Corps* ait le sens commun. Il nous a dit à cette occasion qu'il n'avoit jamais assemblé de conseil de guerre qu'une fois en sa vie et qu'il avoit juré que ce seroit la dernière, après avoir entendu déraisonner en corps des gens qui raisonnoient assez bien en particulier. Je voudrois que vous pussiez entendre ce prince : vous seriez enchantée de la justesse de son esprit, de celle de son goût et surtout de la manière dont il parle de ses ennemis, dont il excuse leurs fautes et dont il cherche même à motiver, par des apparences honnestes, les mauvaises dispositions où l'on a pu être à son égard. Hier, l'après-midi, je me promenai avec lui dans sa gallerie de tableaux ; nous y fûmes près de deux heures et il me parut raisonner peinture aussi bien qu'il raisonne guerre et politique. Si vous voulez savoir la vie que nous menons, elle est fort simple : nous nous levons quand nous voulons ; le matin, nous écrivons, lisons ou nous promenons ; à midy et demi le Roy dîne avec son neveu, un ou deux généraux, Milord Maréchal, le marquis d'Argens et moi ; nous sommes à table environ deux heures, dont il en cause plus d'une sans manger ; il se retire ensuite et se promène quelquefois l'après-midi avec celui de nous qu'il rencontre ou se promène tout seul ; on soupe à neuf heures et on va se coucher à onze ou à minuit, au plus tard, selon que la conversation se prolonge. Milord Maréchal est d'excellente compagnie, vrai philosophe, voyant toutes les choses du monde comme elles sont et faisant des histoires excellentes avec un air de bonhommie qui les rend encore meilleures. Le marquis d'Argens est un très bon homme, parlant assez bien, assez instruit et valant beaucoup mieux dans sa conversation que dans ses livres . . . . . On dit que nous allons dans quelques jours à Berlin : ce sera une nouvelle matière pour notre commerce. Je n'ai vu encore qu'un moment la ville de Postdam, qui est très belle, les rues bien alignées et bien larges, les maisons presque toutes décorées d'architecture, mais peu de monde dans les rues, où on ne rencontre guères que des soldats et des officiers. Le château est très beau et bien bâti et annonce tout à fait la demeure d'un grand Roy.

V.

Le 25 juin.

Le Roy me paroît plus aimable de jour en jour et dans tous nos dîners et soupers la conversation est on ne peut plus agréable et même fort gaye. Je me promène quand le tems le permet . . . . . M. de Bretheuil[1] a passé hier par Postdam en revenant de Russie ; il a demandé

1. Louis-Auguste le Tonnelier, baron de Breteuil, né en 1733, à Preuilly en Touraine, neveu de l'abbé de Breteuil, ancien agent du clergé et chancelier du duc d'Orléans, ministre plénipotentiaire près l'électeur de Cologne Clément-Auguste en 1758, ministre auprès de Catherine en 1760, en Hollande, à Naples, à Vienne, membre du congrès de Teschen en 1778, ministre de la maison du roi en 1783 à la suite d'Amelot, démissionnaire, mort en 1807.

à voir le Roy; on lui a répondu qu'il étoit à la campagne et qu'il ne voyoit personne : c'est du moins ce qu'on dit ici; je ne suis qu'historien.

VI.

A Sans-Souci, le 27 juin.

Je ne vous répéterai point, pour ne vous pas ennuyer, à quel point le Roy est aimable et toutes les bontés dont il me comble. Hier, après son concert, je me promenai avec lui dans son jardin; il cueillit une rose et me la présenta en ajoutant *qu'il voudroit bien me donner mieux.* Vous sentez ce que cela signifie et ce n'est pas la première fois que ce prince m'a parlé sur ce ton là. Je m'attends à des propositions plus serieuses et plus détaillées. Du moins, j'ai tout lieu de le croire par différens propos que le marquis d'Argens et le secrétaire du Roy, M. de Catt, m'ont desjà jettés en avant. Vous savez d'avance quelles sont mes dispositions, ainsi je n'ai rien à ajouter là-dessus; mais je vous rendrai compte avec détail et avec vérité de tout ce qui poura se passer à ce sujet . . . . Oui, vraiment nous avons lu dans les gazettes la belle histoire de La Condamine : le Roy en a beaucoup ri et trouve plaisant d'appeler une nation *barbare* pour deux *schelins* qu'il s'est laissé voler[1]. Ce n'est pas le tout d'être importun, il faudroit tâcher de n'être point plat.

VII.

28, jour de la poste.

Notre journée d'hier n'a pas été fort chargée d'événemens. Le Roy est resté dans sa chambre jusqu'au soir à travailler et à faire diette : le dîner n'en a pas été plus amusant, car il est en vérité bien nécessaire. On dit toujours que nous allons incessament à Berlin, mais on ne dit pas le jour précisément. Il seroit possible que ce fut demain et je le voudrois, parce que le lendemain j'irois à l'Académie, où je veux et dois me présenter . . . . . L'ouvrage et les livres que j'ai apportés ici me sont d'une grande ressource, car, excepté le Roy, qui ne paroît guères qu'aux heures du dîner et du souper et à celles de la promenade, il y a ici peu de société.

J'imagine que M. le président Hénault aura reçu la lettre où je lui ai parlé du Roy et de ce qu'il m'a dit à son sujet. Le Roy fait beaucoup de cas de son livre[2] et m'en parloit encore hier. Il voudroit seulement

1. A Londres.

2. *Nouvel Abrégé chronologique de l'histoire de France depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV :* la première édition parut en 1744. La dernière édition donnée par l'auteur et la meilleure est celle de 1768. 2 vol. in-4°. Chr.-J.-Fr. Hénault, président au parlement de Paris, surintendant de la maison de la reine, puis de madame la dauphine, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions, est né le 8 février 1685, mort le 24 novembre 1770.

qu'il ne l'augmentât pas davantage et que, d'un abrégé, il ne finit pas par faire une histoire; il préfère la première édition aux suivantes.

VIII.

A Sans-Souci, ce 30 juin.

Nous allons dîner et coucher aujourd'hui à Postdam et on dit que nous partons demain pour Berlin : ce sera peut-être de là que je finirai ma lettre. Le Roy est toujours le même pour moi et toujours aussi digne d'attachement et de respect par la simplicité de sa conversation et de sa personne. Quoiqu'il n'ait ici que très peu de personnes avec lui, il est tellement attentif à ne gêner qui que ce soit qu'il va souvent se promener tout seul et qu'il faut épier les momens où il quitte son travail pour jouir du plaisir de sa conversation, où il y a beaucoup à apprendre et à proffiter. Je vous prie de dire à Mad^e de Montrevel[1], en l'assurant de mes très humbles respects, qu'hier dans la conversation il eut occasion de me parler de M. le duc de Praslin[2] et me dit que, sur quelques dépesches qu'il avoit vues de lui par hazard, il lui paroissoit un très honnête homme et un ministre très sensé. Je puis vous assurer que ceux qui ont décrié et qui peut-être décrieront encore ce prince le connoissent bien peu : il est impossible d'être moins porté qu'il l'est à la médisance et plus enclin à voir toutes choses de bon côté. Je voudrois que le Roy de France put entendre la manière dont il parle de lui. Assurément ces deux princes ne seroient jamais ennemis.

IX.

A Postdam, le 1er juillet.

Nous sommes en effet venus hier dîner et coucher ici. Je viens de voir maneuvrer six bataillons des plus belles troupes du monde, qui en vérité n'ont pas l'air d'avoir fait une guerre si longue et si cruelle, tant elles sont lestes et bien vêtues. La journée étoit la plus belle du monde et la plus favorable pour cela, car il n'a fait ni vent, ni pluye, ni soleil. Le Roy étoit à la teste et a fait lui-même maneuvrer ses troupes. J'ai oublié de vous dire qu'avant-hier son secrétaire me remit de sa part un rouleau de cent louis pour les frais de mon voyage qui vraisemblable-

1. Élisabeth-Céleste-Adelaïde de Choiseul, née le 27 janvier 1737, morte le 18 octobre 1768, fille du duc de Praslin; elle épousa, le 10 avril 1752, Florent-Alexandre-Melchior de la Baume, comte de Montrevel, né le 18 avril 1736, colonel d'un régiment d'infanterie.

2. César Gabriel, comte de Choiseul, puis duc de Praslin, né le 14 août 1712 à Paris, en 1748 lieutenant général, dix ans après ambassadeur extraordinaire à Vienne à la place de son cousin le duc de Choiseul; en 1760, ministre des affaires étrangères; en 1762, chevalier des ordres, puis duc et pair : il est mort le 15 novembre 1785.

ment ne monteront pas si haut. L'altération des monnoyes, à laquelle le Roy a été forcé par la guerre, rend ici les denrées assez chères et occasionne un peu de volerie et de friponnerie de la part des marchands et surtout des Juifs dans le changement des espèces, mais tout sera bientost réparé, grâce aux travaux infatigables du Roy, qui encore ce matin étoit levé à quatre heures. Milord Maréchal a raison : c'est le premier des philosophes et si vous pouviez le voir et l'entendre, vous concluriez que rien n'est plus vrai. Je puis vous assurer qu'indépendament de mon respect et de mon attachement pour lui, sa personne, sa manière de vivre, son application à ses affaires, son affabilité, sa gayeté, les lumières qu'il a sur tout le rendent vraiement digne de la curiosité des sages et même de ceux qui, comme moi, ne le sont guères. Malheureusement, il est presque la seule personne de son royaume avec qui on puisse converser, du moins de ce genre de conversation qu'on ne connoît guères qu'en France et qui est devenu nécessaire, quand on le connoît une fois. Sans Milord Maréchal, je vivrois ici presque seul avec mes papiers et mes livres; il m'est d'une grande ressource et je le lui rends un peu, car il me semble qu'il m'aime beaucoup. Ses histoires me font beaucoup rire, surtout par la naïveté avec laquelle il les conte. Malheureusement, il nous quitte le 20 de ce mois et il s'en va en Écosse, où il se retire pour y passer le reste de ses jours, avec Jean-Jacques qui ira le trouver. Ce Jean-Jacques est un drôle de corps : il a dit à Milord Maréchal qu'il iroit d'autant plus volontiers en Écosse qu'il n'entendoit pas la langue du pays. Il est très vrai que le Roy avoit donné ses ordres à Milord Maréchal, non-seulement de lui donner azile, mais de lui fournir tout ce qui lui seroit nécessaire : il l'a refusé et c'est à l'occasion des remontrances que Mad^e de Boufflers lui a faites à ce sujet et qui étoient très raisonnables, qu'il s'est brouillé avec elle. Il a écrit au Roy de *remettre dans le fourreau son épée qui l'éblouissoit* (lui, Jean-Jacques) : ce sont ses propres termes. Et en même temps il a écrit à Milord que s'il n'acceptoit point les offres du Roy, c'étoit à cause de la guerre qu'il faisoit et qui lui causoit déjà assez de dépenses et qu'on verroit à la paix si c'étoit par fierté qu'il refusoit ces mêmes offres; qu'il connoissoit pour la première fois ce prince, dont il n'avoit jugé auparavant que sur des ouï dire; que sur ces ouï dire il le haïssoit autrefois beaucoup, mais que ce n'étoit pas le roy de Prusse qu'il haïssoit, que c'étoit le prince dont on lui avoit parlé et auquel le roy de Prusse ne ressembloit pas. Tout cela n'est pas trop raisonnable, mais voilà Jean-Jacques, et Milord Maréchal, tout en l'aimant beaucoup, le plaint et le juge tel qu'il est et trouve avec raison Frédéric bien plus philosophe que Jean-Jacques. Le Roy parle, ce me semble, très bien sur les ouvrages de Rousseau : il y trouve de la chaleur et de la force, mais peu de logique et de vérité. Il prétend qu'il ne lit que pour s'instruire et que les ouvrages de Rousseau ne lui apprennent rien ou peu de chose. Enfin, il n'en est pas aussi enthousiasmé que vous, en rendant cependant justice à ses talens et en respectant son malheur et sa

vertu. On dit, et cela est vraisemblable, que nous allons demain à Berlin. On ne sait jamais ce que le Roy doit faire que la veille au soir et il faut, comme pour le jour du jugement, se tenir toujours prêt à partir. Comme on me croit en grand crédit, je reçois ici beaucoup de lettres et de requestes, mais comme en effet je n'ai ny ne veux avoir de crédit et que le Roy trouveroit avec raison très mauvais qu'un étranger se mêlât de tant de choses, je réponds à tous mes solliciteurs que je ne suis ici que pour lui faire ma cour et nullement pour autre chose. Et rien n'est plus vrai, et il mérite bien à tous égards qu'on vienne chez lui pour lui-même.

X.

Ce 2 juillet, jour de la poste.

Nous ne partons point encore aujourd'hui pour Berlin. On dit même que nous n'y allons que lundi ou mardi, ainsi j'ai le tems de vous dire encore un mot. Hier, je fus me promener avec mon fidèle Milord sur une hauteur près de la ville de Postdam, d'où j'ai eu la plus belle vue du monde; une campagne très riante et très ornée, occupée par une grande rivière, qui fait mille détours et qui est très commerçante. La ville de Postdam, au milieu de cette plaine, paroissant sortir du sein des eaux; le château de Postdam offrant avec celui de Sans-Souci le plus bel aspect. Je puis vous assurer, qu'à l'exception de la vue de Lyon sur la montagne de Fourvière, que je ne trouve pas même aussi belle, je ne connois rien en France de comparable à cette vue-ci. Mais ce qui m'a surtout enchanté dans ma promenade, ça été un village de cent cinquante feux, composé de maisons bien construites, que le Roy lui-même a fait bâtir, toutes séparées les unes des autres, pour éviter l'inconvénient des incendies, et chacune ayant un assez grand jardin bien cultivé. Ces maisons sont occupées par des familles, ou brandebourgeoises, ou étrangères, que le Roy y a fait venir. Il a donné à chacune une habitation et, ce qui est plus singulier, il les a dispensés de toute taxe quelconque. Ils ne payent absolument rien : c'est ce que le Roy me dit hier lui-même, ajoutant que ces familles ne savoient pas même que le pays fût en guerre. Elles ont un curé, un ministre, que le Roy paye affin qu'il n'en coûte pas, m'a-t-il dit, la moindre chose aux habitans, même pour aller à l'Église. Si ce prince n'est pas digne d'être Roy, je ne sais qui le sera. J'ai trouvé dans ses États très peu de pauvres. Avant la guerre même il n'y avoit pas un seul mendiant : on n'en souffroit pas. La misère en a produit quelques-uns, mais tout cela cessera bientost. Les paysans travaillent, mais ils sont bien vêtus et ont l'air contens et nouris. Voilà ce que produit une bonne administration dans les sables du Brandebourg. . . . . J'aurois pu vous écrire de Brunswick, pendant mon séjour, mais deux raisons m'en ont empêché : la première, c'est que nous étions à la campagne, à plus d'une lieue de la ville; la seconde, c'est que le Roy, qui comptoit n'y être qu'un jour, y

est resté trois par complaisance pour Mad^e la duchesse de Brunswick, sa sœur, et que, comptant partir d'un jour à un autre et même du matin au soir, nous ne sommes arrivés que le 21, au lieu du 18 ou du 19. J'ai toujours oublié de vous dire qu'à la cour de Brunswick on s'est obstiné à m'appeler le marquis d'Alembert, quoique je leur ai bien assuré que je n'avois pas l'honneur d'être marquis. On prétend que c'est l'usage dans les petittes cours d'Allemagne de donner à tous les gens qu'on veut recevoir avec distinction le titre de marquis, de comte ou de baron; tout cela ne fait ni bien ni mal. Peut-être aussi falloit-il me supposer un titre pour être admis, comme je l'ai été moi seul d'étranger, à la table de la famille ducale, quoiqu'il ne m'en faille aucun, Dieu merci ! pour être admis à celle du Roy.

XI.

A Sans-Souci, ce 5 juillet.

Nous n'avons point encore été à Berlin. Le Roy est revenu ici, où il sera quelques jours; il me dit hier qu'il falloit que je visse l'Académie et tout ce qui lui appartient, pour en juger par moi-même. Je crus entendre ce que cela vouloit dire et je lui répondis que c'étoit bien aussi mon projet; mais mon premier objet étant de lui faire ma cour, je n'irois à Berlin qu'avec lui. Du reste, mes dispositions sont toujours telles que vous me les avez vues et telles qu'elles seront toujours. Je mène ici une vraie vie de chanoine; mais la société (si on en excepte celle du Roy, qu'on ne peut voir qu'à certaines heures) seroit à la longue fort insipide et comme nulle. J'y supplée par la promenade et par la lecture.

XII.

A Sans-Souci, le 9 juillet.

Nous sommes toujours ici, et au moment de partir pour Berlin, où nous allons, dit-on, lundi prochain, et de là à Charlottembourg, à une lieue de Berlin, où on dit que le Roy recevra Mad^e la Margrave de Schwedt, sa sœur. Cela m'est indifférent, pourvu qu'il y soit, car sa société m'est bien nécessaire en ce pays-ci, où bientost je n'aurai plus Milord Maréchal. Je ne vous rabâcherai point l'éloge de ce prince : tout ce que j'en vois, tout ce que j'en apprends tous les jours me le fait aimer de plus en plus. Vous aurez peut-être vu dans les gazettes qu'il m'a fait président de son Académie. N'en croyez rien : je ne puis pas mesme dire qu'il m'ait offert cette place, mais je ne saurois douter qu'il ne désire beaucoup qu'elle me convienne, et je ne lui en ai que plus d'obligation de la discrétion qu'il a de ne m'en point parler. Je serai ami et philosophe jusqu'au bout et certainement je serai de retour à Paris dans les premiers jours de septembre. Le Roy est dejà prévenu du voyage que je dois faire en Italie; il a eu la bonté de me dire qu'il désireroit bien être à portée de faire ce voyage avec moi et je vous jure que j'en

pense bien autant pour lui. Vous seriez étonné de voir tous ses châteaux et toutes ses maisons. Tout est de son goût et de son dessein, et en vérité le mieux du monde, si on en excepte ces rafinemens de commodité qu'on ne connoît qu'en France et qu'un philosophe guerrier comme lui ne peut, ni ne doit connoître; . . . . . nous sommes dévorés de cousins; le Roy seul prétend qu'ils ne mordent pas et je lui ai dit qu'aparemment les cousins avoient appris de l'Europe à ne pas l'attaquer.

XIII.

A Postdam, ce 12 juillet.

Nous sommes revenus aujourd'hui de Sans-Souci. Nous partons pour Berlin, où je compte rester quelques jours, peut-être même au delà du tems où le Roy y sera. Il veut bien me le permettre, et même il le désire, affin que je voye en détail son Académie, dont il m'a parlé avant-hier plus encore qu'il n'avoit fait.

XIV.

A Charlottembourg, le 16 juillet.

Marmontel ne sera donc point de l'Académie? Je n'en suis pas surpris; il mérite d'en être. Si j'étois à Paris je lui donnerois ma voix, quitte à la perdre, parce que je le crois, sans comparaison, le plus digne. Après tout, s'il n'est pas le confrère de Voltaire, de Buffon et de quelques autres, il peut s'en consoler en pensant qu'il ne sera pas le confrère de ***, de ***, de ***; il faudroit en nommer vingt ou trente. S'il vouloit absolument être d'une Académie, je crois qu'il seroit bien reçu dans celle-ci et même dans la cour du Maître, dont je vous parlerai quand j'aurai achevé de répondre à votre lettre . . . . . Il y a quelques jours que le Roy, après s'être promené avec moi dans sa galerie et avoir vu ses tableaux, me fit entrer dans sa bibliothèque et après m'avoir parlé de mes élémens de philosophie, dont il est très content et qu'il voudroit que j'étendisse un peu, il me demanda si je n'aurois pas pitié de ses *pauvres orphelins,* c'est ainsi qu'il appelle son Académie. Il ajouta à cette occasion les choses les plus obligeantes pour moi, auxquelles je répondis de mon mieux, mais en lui faisant connoître cependant la ferme résolution où j'étois de ne point renoncer à ma patrie ny à mes amis. Je dois à ce prince la justice de dire qu'il sent toutes mes raisons, malgré le désir qu'il auroit de les vaincre. Il est impossible de me parler sur cela avec plus de bonté et de discrétion qu'il l'a fait. Il a fini la conversation par désirer au moins que je visse son Académie et les savans qui la composent. Je lui ai répondu que c'étoit bien aussi mon dessein. Le 13 au matin, nous sommes partis pour venir ici à une petite lieue de Berlin et le quatorze j'ai profitté du voyage pour aller voir la ville et l'Académie. J'y ai été reçu avec toutes les marques possibles d'estime et d'empressement. Il me revient que j'ai eu le bonheur

de réussir beaucoup auprès de tous les académiciens et qu'il n'y en a pas un qui ne désire que je sois leur président. En retournant à Charlottembourg, j'ai été voir le jardin des Plantes, où il y a des choses fort curieuses. J'avois été voir la bibliothèque, qui mérite aussi d'être vue. J'oublie de vous dire qu'avant d'aller à l'Académie j'avois rendu visite à ceux des académiciens, que je connoissois desjà par lettres et qu'ils m'y ont paru très sensibles. Le grand Euler m'a régalé d'un très beau mémoire de géométrie, qu'il a lu à l'assemblée et qu'il a bien voulu me prêter sur le desir que je lui ai marqué de lire ce mémoire plus à mon aise. Le soir, je retournai auprès du Roy, que je trouvai se promenant tout seul (cela lui arrive souvent). Il me demanda si *le cœur m'en disoit.* Je lui répondis que tous ces Messieurs m'avoient reçu avec toute la bonté possible et qu'assurément le cœur m'en diroit beaucoup, s'il ne me disoit pas avec une force invincible pour les amis que j'avois laissé en France, que cela ne m'empêchoit pas de m'intéresser, comme je le devois, au bien et à la gloire de l'Académie. Comme j'entrois avec lui dans quelques détails à ce sujet, sur les différentes choses dont l'Académie me paroît avoir besoin : « *Je suis bien aise,* me dit-il, *de l'intérêt avec lequel vous me parlez de tout cela. J'espère que cela ira plus loin.* » Ce qu'il accompagna d'un geste de bonté et d'amitié ; mais comme mon premier devoir est de ne point tromper ce prince, je n'ai pas eu la sotise, et je pourois dire le mauvais procédé de lui laisser sur cela aucune espérance. Je retournerai à Paris à la fin d'août et j'y serai vers le 8 de septembre. J'irai en Italie avec Watelet et je viendrai ensuite me renfermer dans ma coquille, content d'avoir vu le héros de ce siècle et d'avoir reçu de sa part quelques marques d'estime et de bonté. J'en reçois si peu, d'ailleurs. Vous seriez bien étonnée de l'entendre parler de nos auteurs et de nos pièces de théâtre, comme s'il avoit passé toute sa vie à les lire. Je ne puis lui citer aucun endroit remarquable, surtout dans nos poëtes, qu'il ne connoisse aussi bien que moi, qui n'ai guère eu autre chose à faire. Et, ce qu'il y a de mieux encore, c'est qu'il en juge très bien et qu'il a le goût très sûr et très juste . . . . . Nous sommes ici dans un château très grand, dont le jardin est très beau et dont les appartements étoient magnifiquement meublés, avant que les Russes y eussent tout brisé et tout arraché. A présent, il n'y reste que les quatre murailles, et je suis couché dans une chambre où il n'y a que trois chaises, une table et un lit sans rideaux. Les cousins m'y dévorent et m'importunent encore plus par leur bourdonnement que par leurs piqûres. Joignez à cela l'inquiétude où j'ai été depuis quinze jours et vous ne serez pas étonnée si je dors mal. Si quelque chose peut me consoler, c'est de penser que je ne déplais pas au Roy. Il a eu la bonté de s'expliquer là-dessus de la manière la plus obligeante avec différentes personnes, de qui je le tiens. Nous avons ici à dîner le prince royal de Prusse, le jeune prince Henry, frère du prince royal, que le Roy me paroît aimer beaucoup et qui a, dit-on, beaucoup d'esprit ; je ne l'ai pas vu assez longtems pour en juger. Nos dîners sont un peu froids, parce

que le Roy y admet beaucoup de ministres, de conseillers, de généraux. Les soupers sont plus gais, ou du moins d'une conversation plus animée et le Roy me paroît ne s'y pas ennuyer. Il est vrai pourtant que, sans Milord Maréchal et moi (car le marquis d'Argens est resté à Postdam), on y garderoit le silence, comme au réfectoire de la Trappe, car tous ces autres messieurs ne disent mot et se contentent de rire quelquefois des contes que nous faisons. On dit que nous resterons deux jours à Postdam, où il faut toujours m'adresser vos lettres . . . . J'oublie de vous dire que la reine de Prusse, qui est à Schonhausen, à deux lieues d'ici, m'a fait dire qu'elle désireroit beaucoup me voir et que j'aurai l'honneur d'aller lui faire ma cour, dès que le Roy voudra bien me le permettre. Je crois même que je serai obligé de passer quelques jours à Berlin où il y a beaucoup de choses et quelques personnes dignes d'être vues. Vous saurez des nouvelles de tout cela, à condition que vous me donnerez des vostres . . . . La lettre que j'ai reçu du président est pleine d'éloges du Roy : je l'ai lue à Sa Majesté, qui m'y a paru fort sensible. Cette lettre est en effet très jolie ; je vous la garderai. Milord Maréchal, à qui je l'ai lue hier après avoir écrit au président et cacheté ma lettre, m'a prié de lui en donner copie et m'a chargé de faire mille complimens à l'auteur. Je vous prie de le lui dire.

XV.

A Charlottembourg, le 18.

Milord Maréchal s'en va le vingt-un et me laissera absolument seul : je dis absolument seul, car sans le Roy, que je ne puis voir que des momens, et le marquis d'Argens, qui est souvent malade, je n'aurois personne avec qui converser. Je sais à n'en pouvoir douter que ma conversation ne déplaît pas au Roy : il a même eu la bonté de dire *que je fais du bien à son âme* (c'est l'expression dont il s'est servi) *et qu'il se trouvera fort dépourvu quand il ne m'aura plus;* mais notre destinée réciproque ne permet pas que nous passions nos jours ensemble. La sienne est d'être Roy et la mienne d'être libre. J'eus encore hier une conversation avec lui dans son cabinet. Dans celle-là, il ne fut question de rien que de vers et de littérature. Il me lut plusieurs pièces de sa façon, où il y a en vérité beaucoup de très bons vers et d'autant plus surprenans que ces pièces ont été faittes dans le temps de ses plus grands malheurs et des plus violentes crises qu'il ait éprouvées. J'avois été l'après-midi voir la reine, qui m'a très bien reçu et j'ai fort à me louer aussi de toute sa cour. Ce matin, j'ai vu manœuvrer le régiment des Gardes à cheval : cela est admirable, malgré la poussière qu'il faut avaler, et je ne m'étonne pas que cette cavalerie soit si redoutable par la vigueur et la rapidité avec laquelle elle exécute ses mouvemens.

XVI.

A Postdam, le 20 juillet.

Milord Maréchal est parti et prit hier congé du Roy les larmes aux

yeux. Le Roy l'a embrassé avec toute l'amitié possible; il perd en lui un bien galant homme, bien vraiment philosophe et de très bonne compagnie, surtout dans un païs où la compagnie n'est ni bonne ni mauvaise, car il n'y en a point. Je vous ai parlé assez long de Jean-Jacques dans une de mes lettres précédentes ; il ira joindre Milord Maréchal en Écosse, mais ce ne sera que vers le printems, à moins qu'il ne change d'avis, car l'Écosse est pour lui un théâtre bien obscur et bien froid. Non, le roy de Prusse ne pense point à l'avoir, parce qu'il pense qu'il le désireroit inutilement. Et puis, soit dit entre nous, parce qu'il ne s'en soucie pas extrêmement. Du reste, il parle de lui à tous égards avec beaucoup de justice et plaint bien sincèrement son malheur, les persécutions qu'il éprouve et les outrages qu'il essuye. L'abbé de Prades [1] n'est point à Berlin et, je crois, n'y reviendra jamais. Il est à Glogau, assez mal à son aise et justement puni pour avoir manqué essentiellement au Roy, qui cependant lui donne du pain. Le Roy me parle souvent de Voltaire et en vérité on ne peut pas mieux sur tous les points. On ne sauroit avoir l'esprit plus droit et le goût plus juste que l'a ce prince. Je voudrois seulement qu'il ne me fit pas coucher trop tard. Je ne m'en plains pourtant pas : il est bien digne qu'on fasse pour lui des efforts et des sacrifices. Vous avez vu ce testament philosophique en vers, dont vous me parlez, et que Voltaire cite. Il a été imprimé dans *le Mercure* en 1757 ou 1758. Il commençoit ainsi : *Croyez que si j'étois Voltaire*, etc., finissoit par ces mots : *Je dois... penser, vivre et mourir en roy*. Du moins, je ne connois point d'autre testament philosophique du Roy; je lui en parlerai à la première occasion et je vous ferai part de ce qu'il me dira là-dessus, car j'imagine qu'il ne me demandera pas le secret sur ces bagatelles. S'il est impénétrable dans les grandes affaires, il n'est nullement mistérieux dans les petites choses.

XVII.

22 juillet.

Je vous remercie des détails sur l'inoculation, que vous m'écrivez; j'en ferai part ce soir au Roy; je n'ai point de connoissance de ce *Catéchisme de l'honneste homme* et je doute qu'il soit de Jean-Jacques Rousseau, précisément parce qu'on a affecté d'y mettre en abrégé les lettres initiales de son nom. Je le croirois plustost de Voltaire... Oui, en vérité, vous auriez souvent du plaisir à nos conversations de dîner et de souper; celle d'hier au soir fut très morale et assez triste, quoique point froide. Elle roula sur le détachement des choses de la vie.

1. Singulier théologien, né vers 1720 à Castel-Sarrazin, célèbre pour une thèse soutenue en Sorbonne en 1751 et qui fit grand scandale; il se réfugia en Hollande, puis auprès du roi de Prusse à Berlin, où il publia son *Apologie* attribuée parfois à d'Alembert; mais, le 6 avril 1754, il signa une rétractation des principes qu'il avait soutenus et mourut en 1782 à Glogau. On a de lui un *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique de Fleury*. Berlin, 1767. 2 vol. in-8°.

... Ne vous flattez pourtant pas que j'en sois ni moins polisson à mon retour, ni de meilleure contenance à table. Il est vrai que je ne polissonne pas ici, mais, par cette raison même, j'aurai grand besoin de me dédomager et, à l'égard du maintien de la table, c'est la chose du monde dont le Roy est le moins occupé, malgré son importance, et je ne pourois m'instruire avec lui sur ce grand sujet.

Tant mieux pour Marmontel et pour l'Académie s'il parvient à en être. Je le préférerois à tous les Barthélemis du monde, sans en excepter l'apôtre ; mais je préférerois l'abbé Barthélemi à un homme de cour, inutile à l'Académie et aux lettres et souvent nuisible.

XVIII.

23 juillet.

Le Roy prétend que la réponse de la Sorbonne sur l'inoculation est la seule chose raisonnable qu'elle ait ditte depuis son établissement[1], *et que cela est bien fort pour elle.*

XIX.

A Postdam, le 25 juillet.

Je me trouve ici absolument isolé et sans aucune ressource, que les bontés dont le Roy continue de me combler. Il est vrai que sans ces bontés, auxquelles il est juste que je réponde, je ne resterois pas un quart d'heure ici. Ce prince, si grand et si aimable à tous égards, a un grand malheur au milieu de sa gloire, c'est d'être trop au-dessus de tout le reste de la nation et de n'avoir personne ny pour le seconder dans ses travaux infatigables, ny pour le délasser de ces travaux par la conversation. Je m'y employe de mon mieux et j'ose croire que j'ai gagné son amitié, malgré ma persévérance à résister à ses offres. Il est trop équitable pour ne pas sentir toutes les raisons que j'ai de ne point renoncer à ma patrie et à mes amis, et s'il me regrette, comme il a la bonté de le dire, ce sera sans se plaindre de moi. Il est vrai que sans être à lui on ne sauroit lui être plus attaché que je le suis, surtout depuis que je suis à portée de voir le fond de ses sentimens pour ma nation. Sa conversation est charmante, gaye, douce et instructive; vous seriez charmée, vous que les détails de guerre ennuyent et doivent ennuyer, de la clarté, de la précision et de la simplicité avec laquelle il en parle. On voit bien qu'il est au-dessus de son sujet. Je lui parle souvent de sa santé et je lui fais des reproches du peu de soin qu'il en a, surtout par la quantité de fruits qu'il mange et qui est excessive. Dieu le conserve longtemps pour le bien de son païs et pour l'exemple de l'Europe!

Je n'en dirai pas autant de M. de Lauragais[2], dont les nouvelles sot-

1. La Sorbonne avoit dit que ce qui regardoit la santé n'étoit pas de son ressort (Note de d'Alembert).

2. Louis-Léon Félicité, duc de Brancas, comte de Lauraguais, d'origine ita-

tises ne m'étonnent point. Sa lettre à M. de Bissy est pourtant assez bonne, du moins vers la fin. J'ai lu cette fin au Roy, qui l'a trouvée assez plaisante et qui d'ailleurs connoît bien l'auteur pour ce qu'il est, car il l'a vu ici et ne l'a que trop vu. Vous ne sauriez croire le ridicule dont cet arrêt sur l'inoculation couvre le parlement de Paris. Il ne se relèvera pas d'avoir consulté sur une chose de cette espèce la *Faculté de théologie*, qu'il a d'ailleurs si fort vilipendée. Il n'y a que La Condamine qui se soit rendu aussi ridicule par sa belle requeste aux magistrats de Londres. Il est vrai que c'est la petite pièce. Avouez qu'en gros et en détail nous donnons une grande idée de nous aux autres nations. Dites à M. d'Ussé que le roy de Prusse ne fait pas grand cas de la musique françoise et de la médecine de tous les païs, et n'en est pas moins un grand homme. Si M. d'Ussé l'entendoit jouer de la flutte, il ne voudroit plus des vespres de Lulli. Je vous prie cependant de lui dire mille choses pour moi et de le remercier de l'honnenr de son souvenir, car

L'inimitié qui règne entre nos deux partis
N'y rend pas de l'honneur tous les droits amortis.

Ah! mon Dieu! oui, ce huitième volume de Voltaire[1] est à faire vômir par la bassesse et la platitude de ses éloges. C'est bien la peine d'avoir plus de cent mille livres de rente et d'être dans un païs libre pour écrire ainsi l'histoire. Et à qui croit-il en imposer? cela fait pitié. Il est bien digne après cela d'avoir fait une platte parodie de réquisitoire d'Omer, qu'il étoit si aisé de tourner en ridicule, au moins par l'idée que je m'en forme, car je n'ai pas eu le bonheur de le lire et je n'y ai pas grand regret.

Oui, vraiment, Rousseau est brouillé et depuis longtemps avec Mad^e de Boufflers; elle me l'avoit dit avant son départ pour l'Angleterre, et vous l'auroit dit de même si l'occasion s'en fut présentée, car elle n'en faisoit pas un secret. J'imagine que je serai bien mal avec elle à son retour, car je ne lui ai pas desserré les dents; il est vrai qu'elle et moi nous avons reçu tant d'honneurs en même tems que nous n'avions guères le tems de penser l'un à l'autre. Tout rentrera bientost dans l'ordre accoutumé. Adieu. Je vais faire un tour de promenade vraisemblablement avec le Roy.

XX.

Le 26.

Le tems s'est remis au beau et j'en suis fort aise, tant à cause de la

lienne, né à Paris le 3 juillet 1733, mort le 9 octobre 1824, célèbre par ses bons mots, ses bonnes fortunes et son goût pour les lettres et les arts.

1. *Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations depuis Charlemagne jusqu'à nos jours.* Genève, 1761-63. 8 vol. in-8°. — Le 8e volume contient les deux ouvrages suivants dont le premier avait aussi paru séparément : *Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand; Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur l'histoire générale.*

promenade qu'à cause de la récolte, qui sera cette année-ci plus abondante dans ce païs qu'elle ne l'a été depuis trente ans. Il en avoit besoin après une si longue et si cruelle guerre, et, quoique je ne sois pas de la paroisse, j'y suis si bien traité que je ne puis m'empêcher de m'intéresser à ce qui la regarde. Je ne sais combien de tems nous resterons ici. Le Roy attend incessament Mad^e la Margrave de Schwedt, sa sœur. On ne sait s'il la recevra à Sans-Souci ou à Postdam, ou à Charlottembourg. Ce dernier voyage me déplairoit assez, parce que j'y suis très mal logé et que l'eau y est très mauvaise.

XXI.

A Postdam, ce 28, 29 et 30.

Les bontés du Roy pour moi sont toujours les mesmes. Quelque envie qu'il ait de me combler de bienfaits, il ne me sait pas mauvais gré de ne pas accepter; il se met à ma place et me disoit encore hier, à propos du voyage d'Italie, que je ferois très bien de faire ce voyage, dès que j'en trouverois l'occasion favorable, et qu'il étoit bien fâché de n'en pouvoir pas faire autant. Il aime les Italiens presque autant que moi et aussi peu les Anglois. Ce n'est pas, comme on dit, pour me vanter, mais nous sommes assez d'accord dans nos goûts et dans nos jugemens. Il n'y a que deux choses qui me contrarient un peu ici, mais que je dois mettre, comme de raison, non aux pieds du crucifix, mais aux pieds du grand Frédéric; la première, c'est qu'il se couche quelquefois à minuit passé, lorsque le plaisir de la conversation l'entraîne, comme cela lui arriva hier au soir en parlant de l'Italie, ce qui me fâcha d'autant plus que j'avois mal dormi la nuit précédente; la seconde, c'est qu'il faut sans cesse faire son paquet pour aller de Sans-Souci à Postdam et de Postdam à Sans-Souci. Cette vie ambulante me fatigueroit beaucoup à la longue, mais cette contrainte durera trop peu pour que j'y prenne garde...

Mad^e la Margrave de Schwedt est arrivée hier 28, à midy, avec Mad^e la princesse de Virtemberg, sa fille, une autre de ses filles qu'on prétend destinée au prince de Prusse, le jeune prince de Virtemberg, son petit-fils, et des dames de sa suite. J'ai eu l'honneur de dîner et de souper avec Elle, avec le Roy et deux généraux qui dînent toujours avec S. M. Mad^e la Margrave m'a fait beaucoup de politesses, ainsi que la princesse de Virtemberg, mais quelque honneur que me fassent ces dîners et ces soupers de cérémonie, j'aime beaucoup mieux ceux où j'ai l'honneur de manger avec le Roy et trois ou quatre personnes. La conversation y est beaucoup plus animée et plus libre. On dit aujourd'hui que nous allons à Sans-Souci, où il y aura un bal. On parle aussi d'une comédie et d'un ballet. L'*Éclaircissement,* comme dit la comédie, *nous éclaircira,* car ici on ne sait jamais ce qu'on doit faire qu'au dernier moment. Du caractère dont vous me connoissez, imaginez comme cela m'accommoderoit à la longue. Ce séjour de la Mar-

grave m'oblige à beaucoup plus d'assiduités et me laisse par conséquent moins de tems, sans compter les visittes actives et passives qu'il faut rendre et recevoir ici...

XXII.

Samedy 30.

Nous avons eu hier, dans l'appartement de madame la Margrave, grand concert italien très beau, en symphonies, en airs chantans sérieux et en airs chantans comiques. Après le souper, pendant que le Roy étoit avec madame la Margrave, les princesses, qui aiment assez les petits airs françois et détestent nos grands airs d'opéra, ont chanté des premiers pour s'amuser, et M. le président Hénault, s'il avoit été ici, auroit eu le plaisir d'entendre chanter à Mad^e la princesse de Virtemberg sa chanson : *Quoi vous partez sans que rien vous arrête,* et le chagrin de l'entendre chanter très mal. Je vous prie de lui dire que je viens à l'instant de recevoir sa lettre du 13, que j'aurois reçue quatre ou cinq jours plustost s'il me l'avoit adressée directement. Il ne m'est pas possible d'avoir l'honneur de lui répondre en ce moment, parce que le courier va partir et que d'ailleurs je voudrois montrer sa lettre au Roy, ce que je ne pourai guères faire d'ici à quatre ou cinq jours, parce que S. M. est toute occupée, comme de raison, de Mad^e la Margrave et de ses nièces, et je ne pourai guères causer avec Elle de littérature que quand ces princesses seront parties. On dit que nous aurons demain la comédie à Sans-Souci. Je ne sais ce que nous ferons aujourd'hui.

XXIII.

A Postdam, le 1er aoust.

Le mot sur M. Omer Joli de Fleuri[1] est très plaisant et sûrement paroitra tel au Roy. Pour M. de Lauraguais, Charenton est ce qui lui conviendroit le mieux, et tout est dit. Vous avez bien peu d'idée de ce païs-cy. Vous croyez que le Roy a une cour à Berlin ; il n'en a pas plus qu'ici. Il n'a pas même été à Berlin et je n'y ai encore été qu'un jour. Je compte y aller passer trois jours avant mon départ pour voir ce qui me reste encore à voir dans la ville. Je vous ai fait part des adieux de Milord Maréchal ; je prévois d'ici que les miens seront à peu près de même et que j'aurai le cœur serré en quittant le Roy. Vous apprendrez de moi-même tous ces détails et bien d'autres, si vous voulez les savoir... A l'égard de M. le président Hénault, je n'ai reçu de lui que deux lettres : une du 28 juin, à laquelle j'ai répondu, et une du 13 juillet, à laquelle je ne répondrai que dans quelques jours, parce que je voudrois la lire au Roy et que ce n'est pas actuellement le

1. Ni Omer, ni joli, ni fleuri (d'Alembert).

moment. Je ne vois S. M. qu'au milieu de quinze ou vingt personnes; il me tarde bien que tout rentre dans l'ordre accoutumé... Je ne sais ce que les gazettes qu'on lit en France auront dit de ma prétendue présidence; mais j'ai trop bonne opinion du gouvernement pour croire qu'il puisse me savoir mauvais gré des sottises qu'un gazetier peut dire. Il est également certain et que je n'accepterai pas cette place et que l'Académie désireroit beaucoup que je l'acceptasse et que le Roy y a plus de regret que personne. Tout ce qui me revient des discours qu'il tient sur mon compte ne me le prouve que trop et Mad^e^ la princesse de Virtemberg me dit encore hier les choses les plus obligeantes et les plus flatteuses sur le besoin que le Roy avoit de ma société (ce sont les termes dont elle se servit) et sur le vuide que mon départ lui laisseroit pour sa conversation. Avec cela mille raisons pour une, dont aucune n'est relative au Roy, m'empêchent de rester dans ce païs et m'empêcheroient même d'y faire un beaucoup plus long séjour; sans compter que les chemins seroient presque impraticables si je reculois mon départ seulement de trois semaines. Oserois-je vous prier de vouloir bien assurer Mad^e^ de Luxembourg de mon respect et de lui témoigner combien je suis sensible à l'honneur de son souvenir? Je ne manquerai pas de dire au Roy, et, dès aujourd'hui, les regrets qu'elle a de penser qu'elle mourra sans le voir, et je vous assure qu'elle a bien raison... Quoique ma santé se soit assez bien soutenue, j'apréhenderois qu'un plus long séjour ne la dérangeât. Je commence à sentir dans les jambes une espèce de pesanteur qui vient vraisemblablement du peu d'exercice que je fais, par comparaison à celui que je fais à Paris. De plus, quelque sobre que je sois à la table du Roy, cependant, comme il faut manger et que tout est épicé et farci, cette cuisine m'incommoderoit infailliblement à la longue. Je n'ai encore mangé qu'une seule fois du bouilli franc sans ragoût et une seule fois du vrai potage; voilà de beaux détails. Nous avons été hier dîner et souper à Sans-Souci et je suis revenu coucher ici, parce qu'il n'y a de place à Sans-Souci que pour le Roy et les princesses. Nous aurons aujourd'hui la comédie, et qui ne sera pas trop bonne, car il n'y a ici qu'un commencement de troupe et demain bal et illuminations, et après-demain tout s'en ira. Mad^e^ la Margrave causa hier assez longtems avec moi. Il faut qu'elle ait lu, je ne sais comment, ma réponse à l'impératrice de Russie, car elle m'en parla en personne instruite. Vous ne sauriez croire l'effet que ce refus d'aller en Russie a fait à mon avantage.

XXIV.

A Sans-Souci, le 8 aoust.

Non, ce château-ci ne sera non plus jamais le mien; mais en vérité ce n'est pas à cause du maître qui l'habite et qui mérite bien qu'on s'attache à lui. Depuis le départ des princesses, je jouis beaucoup de sa société, la seule que je puisse avoir dans ce pays-cy, et nos dîners et

soupers sont beaucoup plus animés et plus libres. Il faudra pourtant dans très peu de jours lui annoncer mon départ et je vous avoue que cette annonce me coûtera et encore plus la séparation.

XXV.

Le 9 au matin.

Je me porte mieux, parce que le Roy m'a donné hier une grande satisfaction : c'est d'accorder sur les représentations que je lui ai faites une augmentation de pension au professeur Euler, le plus grand sujet de son Académie et qui, se trouvant chargé de famille et assez mal aisé, vouloit s'en aller à Pétersbourg. J'ai parlé au Roy à ce sujet avec autant d'*éloquence* et de *chaleur* pour le moins que Mad^e^ d(u) D(etfand) à la femme de chambre de Mad^e^ de Clermont, qui vouloit la quitter, et j'ai mieux réussi qu'elle. J'espère faire encore quelques bonnes œuvres avant que de m'en aller et laisser ici, j'ose le dire, quelques regrets de mon depart, et emporter, j'ose le dire encore, l'estime et l'amitié du Roy. On ne peut être plus touché que je le suis de toutes les marques de confiance et de considération qu'il me donne et je pourai bien dire en le quittant, comme Louis XIV à la mort de sa femme : « *Voici le seul chagrin qu'il m'ait jamais causé.* »

XXVI.

A Sans-Souci, le 13 aoust.

Le Roy, à qui je dis hier que M. le président Hénault étoit très malade, prit beaucoup de part à son état, parla de lui avec éloge et dit que ce seroit une perte pour les lettres et pour la société... Oui, j'ai écrit à Voltaire, mais ma lettre étoit courte, froide et platte. Le Roy me parle de luy très souvent, et, je vous assure, l'apprécie à tous égards avec beaucoup d'équité, quant à l'esprit et quant au caractère. On peut appliquer à ce prince les deux mots qu'on avoit faits pour La Motte : justice et justesse... Je ne sçais ce qui arrivera de Rousseau ; les citoyens et bourgeois de Genève ont pris fait et cause pour lui par une requeste qu'ils ont présentée au Conseil et que j'ai lue. Je voudrois bien qu'il fût réhabilité : premièrement pour lui, ensuite pour l'honneur de la philosophie persécutée en sa personne et aussi pour l'honneur du roy de Prusse, qui seul lui a accordé protection lorsqu'il étoit chassé comme J. C. de ville en ville... Est-ce que Neptune auroit enlevé Mad^e^ de Boufflers comme Pluton fit de Proserpine ? ... quoique privé de Milord Maréchal, je mènerois ici une vie assez tranquile et assez douce, si je me portois bien ; mais le danger de m'occuper me fait paroitre les journées un peu longues. Je ne pourois rien dire de particulier du Roy, sinon que sa conversation est toujours aussi agréable et aussi utile pour moi qu'elle l'a été dans les premiers jours, qu'elle roule tantost sur la littérature, tantost sur la philosophie, assez souvent même

sur la guerre et sur la politique, et quelques fois sur le mépris de la vie, de la gloire et des honneurs. Grimm me mande que le Roy a écrit mille choses de moi à Mad^e la duchesse de Saxe Gotha[1], qu'il est enchanté de moi et je sais qu'il y a très peu de jours qu'il lui a encore écrit sur mon compte les choses les plus obligeantes et les plus flateuses. Je suis charmé d'avoir répondu à l'idée qu'il avoit de moi et j'aurai grand regret à le quitter; mais ma santé seule, indépendamment de mille autres raisons, ne me permetroit pas de rester dans ce païs. L'air qu'on y respire, épais et marécageux, et le genre de vie qu'on y mène sont trop contraires à ma constitution et à ma manière de vivre ordinaire.

XXVII.

A Sans-Souci, le 15 aoust.

Je viens d'écrire au Roy une lettre courte et tendre, et respectueuse pour lui demander mon congé : c'est l'usage de lui écrire ainsi huit ou dix jours avant de partir. Je vous dirai demain ce qu'il aura répondu à ma lettre. A propos, j'ai toujours oublié de vous dire que j'avois dit au Roy les regrets de Mad^e de Luxembourg; il m'a prié de lui faire mille remerciemens et complimens, m'a dit qu'il la connoissoit, qu'il en avoit entendu parler comme d'une personne de beaucoup d'esprit et très aimable; j'ai ajouté à ce que le Roy disoit beaucoup de choses qui n'ont point gâté ce que le Roy pense d'elle.

XXVIII.

Le 16 après midi.

On dit que nous allons demain à Postdam... Le Roy m'a fait de sa main une réponse charmante et qui mérite bien d'être mise à côté de celle de la czarine : je vous la garde et vous en jugerez comme moi. Plus je vois approcher le terme de mon départ, plus je sens de regrets et d'envie d'emporter son amitié...

Le prince Ferdinand, frère du Roy, arrive ces jours-ci des eaux d'Aix La Chapelle; j'espère le voir avant mon départ, mais ce qui m'afflige fort, c'est que je ne verrai point le prince Henry, qui est à vingt lieues d'ici et qui s'y est constament tenu depuis deux mois. Vous m'avez demandé des nouvelles de l'abbé de Prades; il est à Glogau en Silésie, où il s'ennuye avec 40,000 l., dit-on, qu'il a gagnées au jeu et les reve-

1. Louise-Dorothée de Meiningen, née en 1710, mariée en 1729 au duc de Saxe-Gotha, la correspondante de Voltaire qu'elle réconcilia avec Frédéric et dont les démarches contribuèrent beaucoup au traité qui termina la guerre de Sept ans (Cf. *Voltaire à Ferney, sa correspondance avec la duchesse de Saxe-Gotha recueillie et publiée par MM. E. Bavoux et A. François.* Paris, 1865, in-8°, p. 85 et suiv.).

nus de son canonicat de Breslau, qu'on lui paye assez mal. Il m'a écrit deux fois, mais il n'y a pas moyen de faire revenir le Roy sur son compte; il a été du moins bien étourdi et bien imprudent, s'il n'a pas été traitre. Je vous conterai tout cela et bien d'autres choses; mais je ne pourai jamais vous dire combien ce voyage a resserré les liens qui m'attachoient au Roy. Ce prince aura le mois prochain un ambassadeur turc; c'est une époque bien glorieuse dans sa vie, car ci-devant les Turcs ne marchoient pas pour d'autres puissances que pour le roy de France et pour l'Empereur. On dit qu'il fera faire des manœuvres à ses troupes dans huit jours. Je voudrois bien que ce fût avant le 26 juin fixé irrévocablement pour mon départ.

XXIX.

Le 16 au matin.

Nous allons à Postdam, et demain, dit-on, à Berlin. J'oubliois de vous dire que le Roy m'a fait prévenir qu'il pourvoyroit aux frais de mon retour, indépendament des cent louis d'or qu'il m'a desjà fait donner. Il est vrai qu'ils n'auroient pas suffi pour me dédomager des frais de ce voyage, qui a été plus coûteux que je n'aurois cru.

XXX.

Postdam, le 18 aoust.

Je ne puis vous cacher mes regrets de quitter le Roi, qui m'a donné tant de marques d'estime, de considération et j'ose dire d'amitié. Je vous envoye, toutes réflexions faittes, la lettre que je lui ai écritte pour prendre congé de lui et sa réponse, qui ne peuvent ni l'une ny l'autre offenser personne; mais je vous prie de ne communiquer cette lettre à qui que ce soit, parce que d'autres gens, à qui j'avois écrit que j'ai du Roi une lettre charmante, trouveroient mauvois que je ne la leur eusse pas envoyée. Je sais que le Roi est véritablement affligé de mon départ, il se flatte, comme vous le verrez par sa lettre, que je serai un jour président de son Académie, mais, indépendament de mille raisons dont vous n'aurez pas l'esprit de déviner une seule [1], je crois que le climat de ce païs me seroit funeste à la longue. L'air y est épais, marécageux, lourd et le serein très mal sain. Ce qui m'afflige, c'est qu'après mon départ il ne lui restera pour ainsi dire personne avec qui causer, et c'est le seul délassement qu'il ait. Il n'aime à parler que littérature et philosophie et parle à merveille de l'une et l'autre, sans compter, comme je crois vous l'avoir dit, que nos manières de voir et de juger se rapportent presque toujours parfaitement, quoique l'adulation et l'envie d'être de son avis n'y ayent aucune part. Enfin, c'est un prince véritablement digne d'être aimé et respecté. Pourquoi faut-il que le physique

1. Allusion à son amour qui datait de trois ans environ.

et le moral de son païs ne lui ressemble pas? Je ne sais ce que les gazettes disent de moi, je ne lis ici que celle d'Altona, qui n'en parle pas et qui fait bien. On m'écrit de Paris que le roi de Prusse m'a, dit-on, décoré du titre de marquis et qu'il est resté huit jours enfermé avec moi, avec deffense de laisser entrer personne; voilà de belles et sottes nouvelles. Je ne sais pas plus ce que c'est que le prétendu présent que l'academie de Berlin m'a fait; je n'en ai pas entendu parler, à moins que ce ne soit deux ou trois volumes de ses mémoires, qui me manquoient et qu'elle est dans l'usage de me donner. Mais il me semble que cela ne doit pas s'appeller un présent. Ce qui est plus certain, c'est qu'elle me paroit vraiment affligée de ne m'avoir pas pour président. Oui, vous aurez beau rire et dire encore que c'est ma folie : tout le monde ici *m'aime beaucoup* et dit qu'on n'a point encore vu dans ce païs-ci un *Francois comme moi.* Je me flatte de les avoir un peu réconciliés avec la Nation, qu'ils n'aiment pas trop. Je vous laisse à juger s'ils ont tort. Cependant le Roi parle toujours des François avec amitié et estime, et il en parloit encore hier à table sur ce ton là, en présence du prince Ferdinand, son frère, qui lui racontoit des propos bien étranges et bien indécens de la part de certaines gens, qu'il a vus aux eaux d'Aix La Chapelle, propos si injurieux à la Nation et si remplis d'ingratitude, qu'ils ont indigné le roy de Prusse, malgré l'espèce de froid qui est encore entre les deux cours. Je voudrois bien qu'il cessât, et assurément je pense que cela ne seroit pas difficile, au moins de ce costé-ci, dont je connois très bien les dispositions... Si Messieurs de la poste sont aussi curieux d'ouvrir mes lettres que vous le dittes et que je le crois, ils sont bien payés de leur curiosité. Je serois pourtant faché qu'ils lisent la lettre du roy de Prusse avant vous, mais je me flatte qu'ils vous en garderont le secret ainsi qu'à moi...

XXXI.

Le 19. Le matin.

On ne sait plus quand nous allons à Berlin, mais en revanche nous allons aujourd'hui diner à Sans-Souci, par une chaleur de tous les diables. Il me seroit impossible, malgré mon attachement extrême pour le Roy, de soutenir à la longue cette vie incertaine, ambulante et fatiguante. Heureusement, je me porte beaucoup mieux; s'il ne va pas à Berlin dimanche au plus tard, il faut nécessairement que j'y aille lundy, car je n'ai pas de temps à perdre et peut-être irai-je dès demain, selon les nouvelles que j'aurai aujourd'hui.

XXXII.

A Berlin, le 22 aoust.

Avant de répondre à votre lettre d'hier, je vous aprends que je suis enfin à Berlin de ce matin, que le Roy n'y viendra que demain et que,

grâce à un tems abominable, j'ai quelques momens pour vous écrire. Le Roy m'a fait donner avant hier au soir 300 frédérics d'or qui, avec les 100 que j'avois desjà, font une somme plus qu'honneste pour les frais de mon voyage. On me fait espérer, mais je ne puis encore en assurer rien, que je recevrai de lui-même la veille de mon départ un présent qui me touchera beaucoup davantage et qui est la plus grande marque de consideration qu'il puisse me donner; de quelque façon que les choses tournent, je serai et dois être trop content.

XXXIII.

A Francfort, le 3 septembre.

J'ai eu l'honneur de vous écrire un mot d'Eisenach, qui je crois vous sera parvenu. Je vous y parlois, ce me semble, des mauvais chemins que j'avois desjà trouvés, mais ce n'étoit que roses en comparaison de ceux qui m'attendoient dans la Hesse et dans le païs de Fulde. Mes compagnons de voyage en sont roués et sur les dents. Ils ont désiré de s'arrêter ici vingt-quatre heures; pour moi, je n'en ai nul besoin, car je ne suis pas même fatigué, mais je leur dois cette attention pour l'utilité dont ils m'ont été dans cet abominable païs où je ne connois ny la langue ny les monnoyes et où, sans eux, j'aurois été volé au centuple, quoiqu'ils n'ayent pu empêcher que nous ne l'ayons été un peu en commun par les maitres de poste et les aubergistes qui nous ont souvent gités bien chèrement et encore plus mal. Je suis ici bien logé pour la première fois et je compte me promener aujourd'hui dans la ville, qui est marchande et peuplée et partir demain ; mais de vous dire le jour précis de mon arrivée, cela est impossible ; je prévois seulement que ce sera tout au plustost le 12 et peut-être plus tard, surtout si j'étois obligé de passer à Saverne et de m'y arrêter, ce qui me contrarieroit beaucoup, car j'ai une grande impatience d'arriver... Voici le détail de mes adieux au Roy. Ce prince me fit appeller le 25 au soir et me dit qu'il vouloit encore causer un moment avec moi, qu'il me regretoit infiniment, qu'il espéroit pourtant me revoir encore et qu'il me prioit de lui en donner ma parole, qu'il me prioit aussi de vouloir bien recevoir cette marque de son amitié et de son estime (en me présentant une boëte d'or garnie de son portrait), qu'il en avoit infiniment pour moi et encore plus pour mon caractère que pour mes talens, que j'emportois les regrets de tout le monde, etc. Les larmes me vinrent aux yeux ; je n'eus que la force de dire au Roy à quel point j'étois pénétré ; je me baissai suivant l'usage pour baiser le bas de son habit ; il me releva, me serra entre ses bras et m'embrassa. Ensuite il me parla de mon voyage d'Italie et m'offrit de nouveau tout l'argent dont j'aurois besoin pour le faire ; je lui dis que je profitterois de ses bontés si je me trouvois dans le cas d'en avoir besoin et puis il me parla de la France, avec laquelle je puis vous assurer qu'il seroit charmé d'être bien, et puis de ses propres affaires, qu'il gouverne avec tant de gloire et de modestie.

Il venoit encore de donner le matin dix millions pour empêcher plusieurs négocians de Berlin de faire banqueroute. En vérité, ce prince mérite bien qu'on le chérisse et qu'on l'admire, surtout quand on a autant de raisons que moi de lui être attaché... J'oublie de vous dire qu'après la conversation je soupai avec le Roy et quelques personnes, que le souper fut assez triste et qu'en se levant de table le Roy me témoigna encore, en présence de ses généraux, son estime et ses regrets, que tous ses généraux en firent autant et m'embrassèrent plusieurs fois, me disant qu'ils n'avoient point vu de *François qui me ressemblât*. J'ai encore le cœur serré en vous écrivant, quelque plaisir que j'aye d'un autre côté à penser que je vais revoir mes amis et qu'ils partageront ma satisfaction de les revoir après un si heureux et si agréable voyage.

Ce qu'on dit du sermon de l'abbé Rousseau[1] est bien injuste. Il est vrai que j'ai reçu sa première partie où j'ai peu ajouté, mais à la vérité retranché beaucoup. A l'égard de la seconde, je ne crois pas y avoir mis la valeur de dix lignes ; il y a de la cruauté à lui ôter son ouvrage.

1. Il s'agit sans doute de la lettre de J.-J. Rousseau à d'Alembert sur son article *Genève* dans le septième volume de l'Encyclopédie, et particulièrement sur le projet d'établir un théâtre de Comédie en cette ville, publiée à Amsterdam en 1758, réimprimée avec les réponses à cette lettre à Amsterdam chez M. M. Rey en 1763.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — Nous avons encore un deuil à enregistrer pour l'érudition et le professorat français qui ont déjà eu à déplorer tant de pertes cruelles dans ces dernières années. Comme A. de la Berge, comme Ch. Graux, R. Lallier était au seuil de la maturité; il se préparait à donner sa mesure dans des œuvres longuement méditées et travaillées. Sa thèse sur le rôle des femmes dans l'Antiquité, bien qu'elle se ressente et de la jeunesse de l'auteur et de la rapidité avec laquelle elle fut composée, témoignait déjà, non seulement de la distinction d'esprit et du talent littéraire de Lallier, mais aussi de la précision de ses connaissances et d'un sens critique très éveillé. L'article sur Cléophon, paru dans la Revue historique, montrait ces qualités dans leur plein développement, et pouvait faire espérer qu'en abordant des sujets importants, il prendrait un rang très distingué parmi les historiens trop peu nombreux qui, chez nous, s'occupent de l'antiquité grecque et latine. Il entreprit, en effet, un grand travail sur le rôle politique et social des orateurs antiques; mais il était encore loin de l'avoir terminé. Le professorat prenait le meilleur de son temps, et il se donnait à ses élèves avec une ardeur et une conscience qui ont contribué à épuiser ses forces[1]. Sans vouloir le comparer à Graux, à qui l'originalité de sa nature et de son éducation donnait une place à part dans notre haut enseignement, il est permis de rappeler que Lallier avait ce point de ressemblance avec lui, qu'il était à la fois philologue, littérateur et historien, et que son désir, comme celui de Graux, était de faire faire des progrès à la connaissance de l'antiquité prise dans son ensemble, envisagée sous toutes ses faces, langues, idées, histoire, arts, mœurs, institutions. Les grands services qu'il a rendus à la Faculté des lettres de Toulouse et à celle de Paris ne seront oubliés ni par ses collègues, ni par les nombreux étudiants qui avaient trouvé en lui un maître, au sens le plus élevé du mot.

1. Nous lui devons aussi une excellente édition classique de Salluste.

La session du Conseil supérieur. — Nous aurons sans doute occasion de consacrer un article spécial à la réforme de la réforme de l'enseignement que le nouveau Conseil supérieur, élu aux mois d'avril et de mai derniers, paraît désireux d'entreprendre. La promptitude avec laquelle, dans cette question de l'enseignement secondaire, le découragement et l'esprit de réaction ont succédé à un enthousiasme novateur peut-être trop confiant[1], l'empressement avec lequel on détruit ce qu'on a édifié il y a quatre ans, sans même attendre que l'expérience ait permis de juger les innovations à leurs fruits, nous inspirent de si tristes réflexions, que nous voulons attendre pour les exprimer d'avoir vu le Conseil plus longtemps à l'œuvre. Mais il nous semble retrouver là, sur un terrain exempt des passions de la politique, tous les défauts de notre nation, la plus révolutionnaire en apparence et au fond la plus routinière de toutes. On fait aujourd'hui la nuit du 4 août et demain on s'enrôle dans l'armée de Condé. Nous devons attendre au mois de décembre pour savoir quel sort on réserve aux nouveaux programmes; pour le moment, on s'est contenté de réduire le nombre des heures de classe en leur laissant leur durée de deux heures, alors qu'il serait nécessaire de réduire la durée de chaque classe et d'accroître le nombre total des heures, si l'on veut donner à l'enseignement oral l'importance qu'exigent les nouvelles méthodes, sans fatiguer les élèves. On a réduit le temps accordé à l'histoire, aux langues vivantes, aux sciences, même au latin; il est vrai qu'on n'a pas encore remanié les programmes, de sorte qu'il va falloir faire tenir en vingt heures des matières qu'on déclarait excessives quand on en avait vingt-quatre. Enfin, on a enlevé aux professeurs d'histoire l'enseignement de l'histoire en 6e et en 5e pour le donner aux professeurs de grammaire, et cela, malgré l'énergique opposition de M. Jalliffier, le délégué des professeurs

1. On accuse souvent et à tort M. Bréal d'avoir donné l'exemple le plus éclatant de ce revirement. M. Bréal n'a pas été un des auteurs de la réforme, car il s'est borné à critiquer d'abord le système ancien, puis le nouveau, et sans dire exactement ni avant ni après ce qu'il faudrait faire. L'accuser de réaction est absurde, car il n'a jamais rien écrit qui fasse supposer chez lui le regret d'un régime qu'il a si sévèrement jugé et si irrémédiablement discrédité. Mais il est vrai de dire que l'attitude presque exclusivement critiquê et négative d'un homme de l'autorité de M. Bréal a contribué à jeter le désarroi parmi les réformateurs et à encourager les routiniers. Dans son dernier livre, *les Excursions pédagogiques*, il n'a pas songé à faire une excursion à Paris, à étudier les résultats obtenus par les établissements libres qui appliquent depuis dix ans les méthodes qu'on a pu croire les siennes, l'École Monge, l'École alsacienne.

d'histoire. Ce changement aura plusieurs résultats fâcheux : tout d'abord, l'enseignement historique dans ces deux classes sera mal donné ou même souvent ne sera pas donné du tout ; en second lieu, la diminution du nombre des professeurs d'histoire réduira beaucoup le nombre des candidats à la licence historique et affaiblira par suite les études historiques dans les Facultés. Malgré la satisfaction avec laquelle M. Fallières a parlé à la distribution des prix du concours général[1] de la session du Conseil supérieur, nous ne saurions partager cet optimisme, et nous craignons que l'Université ne retombe dans ses traditions de routine et de somnolence. Les réformes de l'enseignement secondaire exigent deux choses : tout d'abord, de l'initiative et de grands efforts personnels chez ceux qui les appliquent, et en second lieu la libre coordination de ces efforts. C'est une question de savoir si notre personnel universitaire est capable de ces grands efforts, et si notre système de centralisation, avec des inspecteurs généraux dont la moitié sont hostiles aux réformes, avec des proviseurs dont la plupart sont indifférents aux questions pédagogiques et sont écrasés par l'administration des internats, avec l'uniformité des programmes de tous les lycées et collèges, ne rend pas impossible cette coopération des professeurs à l'œuvre de réforme. En tous cas, ce n'est pas en donnant dans les hautes sphères universitaires l'exemple de l'indécision, du mécontentement et du découragement qu'on inspirera au corps enseignant l'entrain, la confiance, le désir du progrès qui peuvent seuls faire réussir les nouvelles méthodes. M. Fallières n'a rien dit dans son discours de l'enseignement supérieur. Là, du moins, il aurait trouvé des résultats certains, des réformes prudemment et progressivement accomplies, et auxquelles, à l'exception de quelques incorrigibles retardataires, le personnel enseignant apporte une adhésion et un concours unanimes. Rien n'est plus réjouissant pour ceux qui peuvent suivre ce mouvement de près que de voir le progrès qu'apporte chaque année dans le nombre et la qualité des étudiants des Facultés. Les recueils savants publiés par diverses Facultés, Bordeaux et Toulouse, Poitiers, Alger, Lyon, sont un témoignage de l'activité d'esprit qu'on manifeste dans les Facultés des provinces. L'Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon est particulièrement intéressant en ce qu'il donne une image assez exacte de la vie de la Faculté. Le volume se divise en trois fascicules consacrés à l'histoire et à la géographie, à la philologie et à la littérature, enfin, à la philosophie. En tête du volume se trouvent

1. Le discours d'usage a été prononcé par M. Jalliffier, qui a parlé en termes excellents des *Provinces françaises et de l'Unité nationale.*

des détails très complets sur l'organisation de la Faculté : nombre des étudiants de chaque spécialité, bibliothèque, programmes détaillés des cours et conférences. Nulle part peut-être, pas même à Paris, l'enseignement n'est aussi bien combiné pour l'instruction générale et particulière des étudiants ; nulle part, les professeurs ne fournissent une somme aussi considérable de travail (deux grandes leçons et deux conférences par semaine). Enfin, ce qui est la meilleure preuve de la vitalité de la Faculté de Lyon, c'est que le premier fascicule contient à côté des travaux excellents de MM. Bayet, Belot, Clédat, etc., le travail d'un étudiant, M. Breyton, sur la bataille de Cannes. Il nous serait facile de montrer que les progrès accomplis à Lyon se sont manifestés, dans une mesure plus ou moins large, presque partout. M. Fallières aurait d'autant mieux fait de parler de ces progrès que l'enseignement supérieur est devenu aujourd'hui la pépinière de l'enseignement secondaire, et que c'est de l'enseignement supérieur que dépend l'avenir des réformes, par la préparation du personnel qui les appliquera. Des paroles élevées et énergiques prononcées par le ministre de l'instruction publique eussent été les bienvenues au moment où la Chambre des députés vient de manifester par l'organe de sa commission du budget une véritable malveillance à l'égard de l'enseignement supérieur, peu de temps après avoir manifesté dans le vote de la loi militaire son peu d'intelligence des grands intérêts du pays.

M. Joseph Fabre et la fête de Jeanne d'Arc. — Il se trouve cependant à la Chambre un certain nombre d'hommes d'un esprit et d'un cœur élevés qui voudraient faire du gouvernement républicain, non seulement le plus libre, mais le plus noble et le plus intelligent des régimes politiques. Parmi eux, M. Fabre est, sans contredit, un des plus distingués, et surtout on sent en lui une chaleur de cœur, un désintéressement patriotique qui commandent la sympathie. Sa grande préoccupation paraît être de faire cesser les divisions qui séparent les Français en partis hostiles, irréconciliables, divisions qui ont des causes religieuses autant que politiques. M. Fabre croit qu'une conception élevée du patriotisme pourrait amener les partis à la tolérance et à la justice réciproques, et il pense que le culte commun de Jeanne d'Arc, l'image la plus pure et la plus sublime du patriotisme qui ait paru sur la terre, serait propre à accomplir ce miracle. Non seulement il a publié une nouvelle vie de Jeanne d'Arc[1] écrite sous une forme légèrement dramatisée, d'un style très

1. *Jeanne d'Arc, libératrice de la France,* suivi de discussions et éclaircissements sur Jeanne d'Arc (Delagrave). Les deux plus intéressants parmi ces

coloré et très simple à la fois; mais il a eu la très heureuse idée de traduire pour la première fois en français le *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, dont Quicherat avait publié le texte latin. C'est là, en effet, que l'incomparable grandeur de la *bonne Lorraine* apparaît le mieux, là qu'on saisit dans sa beauté primesautière ce génie fait de candeur et d'héroïsme, mais où se retrouve toujours la finesse native de la femme et de la paysanne. Le *Procès de réhabilitation* que M. Fabre nous promet aussi est loin d'offrir le même intérêt, mais il complète le procès de condamnation, et, par ces trois publications, l'honorable député aura certainement contribué à faire mieux connaître celle qu'il voudrait faire officiellement célébrer comme la patronne de la France. Non content, en effet, d'exciter dans les cœurs l'amour de Jeanne d'Arc, il propose d'instituer une fête nationale le 29 Avril, jour de l'entrée de Jeanne à Orléans. Cette fête serait la fête du patriotisme, tandis que celle du 14 Juillet resterait celle de la liberté, et la fête de Jeanne d'Arc aurait cet avantage que les Français de tous les partis seraient disposés à la célébrer. Je crois que M. Fabre se fait des illusions, et que la création de cette fête nouvelle accentuerait les divisions des partis au lieu de les effacer. Comme les conservateurs continueront à ne pas fêter le 14 Juillet, et que même beaucoup de gens qui fêtent aujourd'hui le 14 Juillet, non en souvenir de la prise de la Bastille, mais parce que c'est l'unique fête nationale, préféreront fêter le 29 Avril du moment où ils auront le choix, les républicains se mettront tout naturellement à négliger le 29 Avril en faveur du 14 Juillet pour empêcher que la fête de Jeanne d'Arc n'éclipse celle de la Révolution. On sera bientôt partagé en deux camps, et les drapeaux de chaque fête, au lieu d'avoir simplement une signification patriotique, en auront une politique. Au lieu de deux fêtes nationales, on aura deux manifestations de parti. Peut-être aurait-il mieux valu ne pas choisir comme fête nationale le 14 Juillet, et prendre pour la célébrer une date qui ne fût pas celle d'une émeute. On avait le 5 Mai, le 4 Août, le 21 Septembre. Le 5 Mai surtout aurait été la date la meilleure, et par la saison où elle tombe et par les souvenirs qu'elle rappelle. Mais, puisque la chose est faite, le mieux est de s'y tenir; peu à peu on songera moins aux détails odieux ou grotesques de la prise de la Bastille[1], et l'on ne pensera plus qu'au sens symbolique de l'événe-

appendices sont ceux qui sont consacrés aux historiens de Jeanne d'Arc et aux poètes qui l'ont chantée.

1. La *Revue rétrospective*, qui paraît tous les quinze jours depuis le 1er juillet 1884, a publié une *Relation inédite de la défense de la Bastille par l'inva-*

ment et à ces admirables fêtes de la fédération du 14 Juillet 1790-1791, où l'on put voir l'œuvre d'un monde nouveau de fraternité et de paix sociale. Avant de créer une fête nouvelle, efforçons-nous de donner à celle qui existe le caractère national qui lui manque, d'y trouver l'occasion, non de vulgaires réjouissances, mais d'émotions et de spectacles ennoblissants. On a beaucoup raillé les fêtes révolutionnaires avec leurs cortèges, leur symbolisme, leurs prix de vertu décernés par les vieillards. Leur idée pourtant était juste : il faut des fêtes populaires, surtout à une époque où les fêtes de l'Église ont perdu leur caractère national et populaire; il faudrait que ces fêtes fussent à la fois artistiques, patriotiques et moralisatrices. Peut-être sommes-nous trop raffinés et trop vulgaires, trop égoïstes et trop moqueurs, et, pour employer l'expression consacrée, trop blagueurs, pour organiser de vraies fêtes nationales. Ne profanons pas du moins le souvenir de Jeanne d'Arc en le mêlant aux bruyantes et banales réjouissances de nos fêtes actuelles.

Publications nouvelles de documents. — La Société de l'Histoire de Normandie a distribué trois intéressants volumes. Le plus curieux des trois est sans contredit celui qui contient les opuscules et poésies d'Étienne de Rouen, en particulier le *Draco Normannicus*, poème que les auteurs de l'histoire littéraire avaient cru perdu et qui a été retrouvé dans la bibliothèque du Vatican. Cette bizarre composition en distiques sur l'histoire de Normandie n'a pas de valeur originale pour toute la partie antérieure au XIIe s., mais elle acquiert une véritable importance pour l'histoire d'Henri II d'Angleterre. Elle s'arrête à la paix entre Henri et Louis VII en 1168. Le poème a été publié sans introduction et sans notes, ce qui ne laisse pas d'être gênant pour le texte, dont l'intelligence n'est pas toujours aisée; mais on comprend que l'éditeur ait éprouvé d'assez grandes difficultés à préciser les sources dont s'est servi le poète, et à déterminer ce qu'il ajoute à nos connaissances sur l'histoire du XIIe s.

La *Chronique du Bec* et la *Chronique de François Carré* publiées par M. l'abbé Porrée n'ont pas pour nous la même nouveauté que le *Draco Normannicus*. D. Luc d'Achery, en publiant les œuvres de Lanfranc, avait donné en appendice la *Chronique du Bec*, d'après un manuscrit interpolé, et une partie de la *Chronique de Carré*. Il était utile de donner du second de ces textes une édition complète, d'après

lide Guiot de Bléville, qui confirme ce que l'on savait déjà par d'autres relations, que la Bastille s'est rendue presque sans combat, et que les assaillants ont souillé leur facile victoire par d'abominables violences sur ceux mêmes qui avaient empêché le gouverneur de lutter ou de s'ensevelir sous les ruines de la forteresse.

le ms. 5428 du fonds lat. de la Bibl. nat., et du premier une édition correcte conforme au ms. du Vatican (Christine, 499). M. l'abbé Porrée, ignorant sans doute qu'il existe à Rome une école française dont les élèves se fussent fait un plaisir de collationner pour lui ce manuscrit, s'est contenté de reproduire les *Annales* et la *Chronique du Bec* (de 801 à 1476) d'après la copie de Du Chesne (qui paraît exacte d'ailleurs) conservée à la Bibliothèque nationale (fonds lat. 5427). Les *Annales du Bec*, de 801 à 1183, sont publiées pour la première fois et n'ont qu'une faible importance. La chronique, au contraire, où l'éditeur croit reconnaître quatre mains différentes (de 1149-1200; de 1208 à 1281; de 1304 à 1446; de 1446 à 1476) est un document des plus intéressants pour l'histoire de Normandie au XIVe et au XVe s., et surtout pour l'archéologie normande. Quant à la *Chronique de Carré*, l'éditeur en a donné toute la partie antérieure à 1476, qui n'est qu'un résumé du *Chronicon Beccense*, et la partie originale fort intéressante, qui s'étend de 1476 à 1563. Après l'œuvre simple et sincère du moyen âge, la composition ampoulée et prétentieuse de l'humaniste du XVIe s. forme un contraste des plus curieux. Les annotations de M. l'abbé Porrée sont abondantes, et en général faites avec grand soin. Il y aurait cependant sur ce point quelques critiques à lui adresser. Je n'en citerai qu'un exemple : Carré dit qu'il a consulté pour composer sa chronique : Jacobus Bergomensis, Sigisbertus Gemblacensis, Antonius Sabellicus, Michael Rittius, Polidorus Anglus, Martinus et Dionysius Salvagnius, Paulus Emilius. M. Porrée explique bien les noms les plus connus, Sigebert, Gaguin, Polydore Virgile, Paul Émile, mais il reste muet sur les autres, sauf sur Dionysius Salvagnius, en qui il voit le Denys Salvaing de Boissieu, qui a écrit un traité de fiefs. Malheureusement, il est né en 1600, alors que Carré était mort depuis longtemps, et d'ailleurs, il s'agit d'un auteur d'une histoire générale, non d'un traité sur les fiefs. Je crois qu'il faut séparer les deux noms et voir, dans Martinus, Martinus Polonus ou plutôt les chroniques martiniennes publiées chez Vérard en 1503, et lire, non Salvagnius, mais Salvagius ou Selvagius, car il s'agit évidemment des Annales de Nicolas Gilles continuées par Denis Sauvage et publiées en 1553. Quant aux autres auteurs consultés par Carré, il s'agit du *Supplementum chronicorum urbis ab initio mundi usque ad a.* 1482, de Jacques Philippe Foresta de Bergame, des *Enneades* ou *Rhapsodia historiarum* ab O. C. 1504 par Marco Antonio Coccio Sabellico, et enfin de l'ouvrage de Michael Rittio sur les rois de France, d'Espagne, de Jérusalem, de Naples et de Hongrie. La plupart de ces ouvrages, peu lus aujourd'hui, ont été des manuels d'histoire très

répandus au XVIe s. Le supplément de Foresta a été édité neuf fois de 1453 à 1513, du vivant même de l'auteur, et Gilles a eu 14 éditions de 1492 à 1551.

M. Héron a extrait du Mercure français les *Documents concernant la Normandie* de 1605 à 1644. Ces Annales, si précieuses et si peu consultées, formées par le Mercure français, ce précurseur de la Gazette de France, contiennent des pièces officielles introuvables ailleurs et des récits qui ont l'autorité des procès-verbaux officiels. On lira avec intérêt dans le volume de M. Héron ce qui concerne le maréchal d'Ancre[1], le siège de Caen en 1620, les révoltes et la mort de ce fou de Monchrétien, poète, économiste et capitaine d'aventures, l'arrêt du Parlement de Rouen contre les Tablettes chronologiques de Tanquerel, enfin, le récit de la révolte des Nu-Pieds et les actes par lesquels le roi punit la complicité prétendue des magistrats normands.

Le règne de Louis XVI est certainement une des parties les mieux connues du XVIIIe s.; mais tel est l'intérêt qui s'attache aux préludes de la Révolution, que tous les documents qui se rapportent à cette époque sont lus avidement. Parmi ces documents, ceux que vient de publier M. Léouzon le Duc méritent une attention particulière. Ce sont les *Lettres de M. de Kageneck* (Charpentier), gentilhomme alsacien, brigadier des gardes du corps, ancien directeur de la compagnie suédoise des Indes à Gothembourg, le baron Alstrœmer. Honnête, exempt de passions politiques, très bien renseigné, M. de Kageneck nous donne pour les années 1779 à 1782 les informations les plus précises sur les intrigues qui entourent Necker, sur les péripéties de la guerre maritime contre les Anglais et des négociations avec l'Espagne, sur les menues aventures de la cour et de la ville. Il rapporte surtout ce qu'on pense et ce qu'on dit autour de lui, et nous apprenons par lui à connaître tous les mouvements de l'opinion publique. Sans nous révéler rien de bien nouveau, il nous apporte bien des traits curieux à ajouter au tableau de la corruption politique et sociale qui a rendu la Révolution inévitable; la bonne volonté et l'effacement du roi, la frivolité de Marie-Antoinette provoquant par son oubli de ses devoirs et de sa dignité de reine une malveillance universelle et d'atroces calomnies, la dépravation universelle des mœurs

1. M. Doinel, archiviste du Loiret, vient de faire paraître une lettre fort curieuse sur l'assassinat de Concini écrite par un Orléanais qui en fut le témoin oculaire, et il y a joint les jugements portés contre Concini et sa femme (*Concino Concini. Récit de sa mort par M. J. Boucher de Guilleville, échevin d'Orléans*, suivi de pièces justificatives. Orléans, Herluison, 55 p. in-8°). M. Doinel va d'ailleurs publier in-extenso tout le procès de Concini et d'Éléonore Galigaï, monument de sottise et de servilité judiciaires.

dont le comte d'Artois et le duc de Chartres donnent les plus scandaleux exemples, les salons de la noblesse et ceux mêmes de la reine, transformés en tripots, où l'on se ruine et où l'on vole, le gaspillage des finances publiques, les arrestations arbitraires qui deviennent toujours plus odieuses à mesure qu'elles se font plus rares et que l'autorité est moins respectée, tout est noté au jour le jour par M. de Kageneck et illustré par les anecdotes les plus piquantes. Si les cancans sur la cour et la ville sont la partie la plus amusante de la correspondance, la plus nouvelle me paraît être celle qui a trait aux opérations maritimes, au rôle de Sartines, de d'Estaing, de Vergennes. Nulle part on ne voit aussi clairement indiquée la lassitude causée par cette guerre avec l'Angleterre, qui devait produire si peu d'avantages réels pour la France, et qui accroissait tellement les embarras financiers.

C'est aussi une correspondance, mais une correspondance exclusivement politique, que nous offre M. Rothan dans ses *Souvenirs diplomatiques d'Allemagne et d'Italie*, 1870-71. I, *Allemagne* (C. Lévy). Une introduction nous retrace les préliminaires immédiats de la guerre de 1870, mais le volume est rempli par les lettres que M. Rothan adressa de Morges en Suisse au gouvernement de la défense nationale du 9 septembre au 30 novembre 1870. Le second volume comprendra les lettres d'Italie, où il fut envoyé comme ministre de France en janvier 1871. On reprochera certainement à la publication de M. Rothan d'avoir un caractère trop marqué d'apologie personnelle. Même dans l'introduction, qui est un morceau vigoureux et brillant d'histoire diplomatique, on voit trop souvent paraître chez l'auteur la préoccupation de dégager sa responsabilité des dispositions belliqueuses et des illusions funestes où se complut le gouvernement impérial; et, quant aux lettres qui suivent, on dira qu'elles ne peuvent pas renfermer de renseignements nouveaux, puisque M. Rothan n'avait pas d'autres nouvelles à ce moment que celles des journaux, et que leur publication n'a pas d'autre objet que de démontrer la clairvoyance de celui qui les a écrites. Sans méconnaître la portée de cette critique, et tout en reconnaissant que le nouvel ouvrage de M. Rothan est loin d'égaler en intérêt ses deux admirables volumes sur la guerre de 1866 et sur l'affaire du Luxembourg, je crois qu'on lira avec fruit son nouveau livre. M. Rothan connaît si bien l'Allemagne que ses impressions sur les événements de 1870 ont conservé leur valeur et peuvent nous servir à les apprécier aujourd'hui avec plus d'équité.

Moyen age. — Le volume de M. de la Borderie, *Études historiques bretonnes* (Champion), se compose de fragments très variés et cause

au critique une impression très mélangée. Les morceaux qui se rapportent à l'histoire contemporaine (le Jaudet en 1778, les Potiers de Rieux, 1420-1701, les Canons de Bois de la ville de Rennes en 1419, Nantes sous la Ligue, les Anglais en Bretagne au XVIIIe s.) sont d'agréables monographies d'un intérêt tout local, écrites par un savant qui connaît admirablement sa province. Mais les trois morceaux essentiels du volume sont ceux qui sont consacrés aux véritables prophéties de Merlin, au rôle historique des saints de Bretagne dans l'établissement de la nation bretonne armoricaine, et à saint Gildas, l'historien des Bretons. Il y a dans ces trois morceaux une grande érudition, beaucoup de faits intéressants et un amour passionné de la patrie bretonne qui les rend attachants. Mais, si, après avoir lu ces chapitres avec le plaisir qu'on trouve aux légendes des saints, on les examine avec le scepticisme auquel les celtistes modernes nous ont élevés, on éprouve beaucoup d'hésitation à croire avec M. de la Borderie à la réalité historique du barde Merlin, aux miracles des saints bretons, et à tous les détails de la vie de saint Gildas. M. de la Borderie se considère pourtant comme un critique très rigoureux ; car, après avoir raconté l'histoire de sainte Trifine, décapitée par son féroce mari et *recapitée* par saint Gildas, il refuse de croire à la pleine réalité du fait pour deux raisons : la première, parce que le texte qui le raconte est de six siècles postérieur à l'événement (si ce texte était contemporain, M. de la Borderie nous dit qu'il regarderait comme son devoir d'historien d'y croire); la seconde, c'est que vraiment c'est un « prodige exorbitant. » Nous trouvons ce scrupule exagéré, et, pour notre part, une recapitation ne nous paraît pas plus exorbitante que la guérison miraculeuse du plus petit bobo. Une fois le miracle admis, c'est faire un emploi indiscret de sa raison que de prétendre assigner à la puissance divine les limites au delà desquelles son intervention deviendrait exorbitante. M. de la Borderie a bien senti ce que sa critique avait eu cette fois de téméraire, et il a cru devoir ajouter un appendice où il s'est mis à l'abri de l'opinion de juges qui font autorité — en matière religieuse — dom Lobineau, Mgr Bertin, l'abbé Déric, l'abbé Tresvaux, l'abbé de Garaby. Tous ces savants ecclésiastiques ont reculé devant l'affirmation « du prodige exorbitant de la recapitation instantanée. » (Si encore elle n'avait pas été instantanée !) Un simple laïque sera sans doute excusé, dans ce monde et dans l'autre, d'avoir partagé leurs scrupules.

M. l'abbé Douais nous ramène sur un terrain plus solide. Dans son *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des frères Prêcheurs au XIIIe et au XIVe s.*, 1216-1342, il a reconstitué par le dépouille-

ment minutieux d'un grand nombre de documents inédits, actes des chapitres provinciaux, traités de Humbert de Romans et de Bernard Gui, etc., la vie des étudiants dans les couvents de dominicains, et les diverses parties de l'enseignement qu'on y donnait. La rigueur avec laquelle l'étude était imposée aux novices, étudiants et lecteurs, l'étendue et la variété des matières enseignées dans les écoles dominicaines et qui comprenaient même le grec, l'hébreu et l'arabe, firent des frères Prêcheurs un des ordres religieux les plus instruits de la chrétienté; mais en même temps (et M. Douais n'insiste pas assez sur ce point), comme ces études étaient toutes dirigées vers la prédication et l'apologétique, elles développèrent peu l'originalité, et l'ordre des dominicains, qui a produit tant d'excellents prédicateurs et même quelques érudits estimables, n'a formé aucun penseur, aucun esprit original. Je sais qu'il a compté parmi ses membres Albert le Grand et Thomas d'Aquin, deux des plus grands hommes du moyen âge; mais, sans examiner la question de savoir s'ils doivent être considérés comme des esprits originaux et s'ils méritent d'être comparés à un Abélard ou à un Raymond Lulle, il faut se rappeler qu'ils ne sont ni l'un ni l'autre des produits de l'enseignement dominicain, qu'Albert fut élève de l'Université de Paris et que Thomas fut élève d'Albert et de l'Université de Paris. M. Douais a ajouté un excellent chapitre à cette histoire de l'enseignement au moyen âge qui se fait trop lentement à notre gré et dont M. Ch. Molinier écrivait ici même il y a deux mois un fragment qui peut utilement compléter le livre de M. Douais.

L'ouvrage de M. Bonnard sur les *Traductions de la Bible en vers français au moyen âge* (Champion) est le complément nécessaire de l'ouvrage de M. S. Berger que nous annoncions récemment (xxv, 127). Il y étudie les cinq traductions qui existent de la Bible entière par Herman de Valenciennes, Geffroi de Paris, Jean Malkaraume, Macé de la Charité et un anonyme, puis les traductions de l'ancien et du nouveau Testament ou de livres séparés. Ces traductions offrent ceci de particulier que trois d'entre elles sont antérieures aux plus anciennes traductions en prose connues. Du reste, elles ont toutes le caractère de compositions poétiques et n'ont pas la prétention d'offrir un travail de traduction proprement dite. Aussi leur intérêt est-il tout littéraire; elles n'apprennent rien sur les études hébraïques ou grecques au moyen âge.

M. Alfred Franklin vient d'entreprendre un recueil qui sera accueilli avec faveur par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire sociale et économique de l'ancienne France; c'est une série de monographies sur *les Corporations ouvrières de Paris du XIIe au XVIIIe s.* (Didot).

Nous avons déjà reçu celles sur les tailleurs, couteliers, brodeurs-chasubliers, passementiers-boutonniers, tabletiers, barbiers-chirurgiens, perruquiers-coiffeurs, menuisiers-ébénistes, drapiers, tisseurs et marchands, couturières, couvreurs plombiers ramoneurs, gantiers-parfumeurs, et lingères. Le travail de M. Franklin ne contient pas de recherches inédites sur les origines des corporations; il ne faut pas s'attendre à y trouver ce que M. Fagniez a donné avec tant d'abondance et de précision dans son livre sur l'industrie parisienne au XIIIe et au XIVe s.; ses monographies sont plutôt des notices bien faites d'après les documents publiés accompagnant les armoiries et les statuts des corporations parisiennes. C'est aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s. que s'appliquent surtout les renseignements qu'il fournit. Il y en a de fort piquants, par exemple sur les barbiers-chirurgiens et les perruquiers-coiffeurs.

Temps modernes. — Le livre de M. Martin Philippson : *les Origines du catholicisme moderne. La Contre-Révolution religieuse au XVIe s.* (Alcan) ne répond pas entièrement à son titre, bien qu'il traite les points les plus importants du sujet annoncé. Il comprend trois parties : la première traite de l'organisation des Jésuites, la seconde de la destruction de l'hérésie en Italie et en Espagne par l'Inquisition, la troisième du concile de Trente et de ses résultats. La répression de l'hérésie en Autriche, en Bavière, en Bohême, en Pologne, en France, aux Pays-Bas, la réaction catholique en Angleterre sous Marie Tudor, sont restées en dehors du plan de M. Philippson. Même réduit à ces proportions, le sujet était d'ailleurs suffisamment vaste, et offrait de sérieuses difficultés. Raconter le début de la société de Jésus et l'œuvre de l'Inquisition en moins de 300 pages d'une manière vivante et avec critique, sans tomber ni dans les généralités vagues, ni dans les déclamations, ni dans les exagérations, c'était déjà une tâche difficile; mais raconter avec clarté, exactitude et agrément les péripéties du concile de Trente, ses interruptions continuelles, ses effets impuissants, ses intrigues multiples, c'était une tâche presque impossible. M. Philippson, qui a déjà du reste fait ses preuves dans son livre sur la politique prussienne après Frédéric II, et qui pourtant se servait cette fois de la langue française dont il n'est pas absolument maître, a résolu ce difficile problème. Nous n'avions pas jusqu'ici d'histoire du concile de Trente bien faite, au courant des dernières recherches et qui résumât les nombreuses publications faites récemment, en particulier, par Dœllinger, von Druffel, Maurenbrecher, et cependant rien n'est plus nécessaire que de fixer les traits essentiels de ce grand événement; car c'est un des points tournants de l'histoire, le moment où l'église catholique rompt sans retour avec

le protestantisme, se fixe pour l'avenir dans des formes immuables, et, tout en réformant ses mœurs et sa discipline, se condamne à vivre désormais en dehors du mouvement intellectuel qui emporte le monde et à perdre graduellement son pouvoir sur les âmes. La plus grande difficulté pour M. Philippson était, en parlant d'un système et d'hommes qui ont à ses yeux commis des crimes de lèse-humanité en chargeant la pensée humaine des plus lourdes chaînes qu'elle ait jamais portées, de ne pas être injuste envers eux, de savoir reconnaître ce qu'il y a en eux de vertu, de grandeur et de sincérité. Il nous semble y avoir réussi. Sans doute il flétrit avec véhémence l'Inquisition, qui, non contente de brûler les hérétiques avérés, jetait en prison, torturait des prélats dévoués à l'église, irréprochables dans leur orthodoxie, mais qui n'approuvaient pas ses violences; il juge sévèrement les ruses de Paul III pour échapper à ses engagements envers Charles-Quint ou l'immoralité des constitutions jésuitiques; mais en même temps il sait être équitable envers les héros d'une œuvre qu'il déteste, envers Loyola, « mélange de piété, d'abnégation, de fanatisme, de ruse, d'énergie sauvage et sans scrupules, » envers Paul IV, « ce grand vieillard tout nerf, presque sans chair, le mouvement brusque, l'œil ardent, d'humeur colérique, mais d'une gravité et d'une grandeur incroyables dans tout ce qu'il faisait... d'une vie sans tache, » envers Pie V : « L'Église, dit-il, a placé Pie V au nombre de ses saints, et elle a eu pleinement raison : non seulement à cause de la vie irréprochable, de la piété ardente de ce pontife, mais aussi à cause des immenses services qu'il a rendus à la puissance de Rome. » — Même en acceptant le plan de M. Philippson tel qu'il se l'est tracé, je trouve cependant qu'il y a une critique à lui adresser. Pour comprendre la réforme qui s'est accomplie dans l'Église au concile de Trente, il est nécessaire d'indiquer de quelle manière le parti réformiste s'est formé. Au xve siècle le parti des réformes avait pour antagoniste le parti de l'omnipotence pontificale. Comment se fait-il qu'au xvie s. l'accord se soit fait entre eux, non sans tiraillements sans doute? Le protestantisme d'abord y a contribué en rejetant du côté de l'autorité les âmes pures et timides qui voulaient la réforme, mais qu'épouvantait le schisme. Ce parti des vrais réformateurs, de Wimpheling, Zasius, dont Sadolet et Contarini furent les derniers représentants, a beaucoup contribué à retenir dans le sein de l'église catholique la masse des âmes chrétiennes et dociles. Puis l'église espagnole a exercé une immense influence qu'à mon gré M. Philippson n'a pas assez indiquée. Le clergé espagnol était le plus austère de l'Europe; c'était aussi le plus intraitable sur la question d'orthodoxie; enfin, sans être hostile à la Papauté, il avait conclu

une étroite alliance avec l'État et savait maintenir son indépendance vis-à-vis du saint-siège. Le problème était celui-ci : faire pénétrer l'esprit de l'église d'Espagne dans le gouvernement papal. Ce fut l'œuvre des Jésuites; ce fut l'œuvre aussi bien de Paul IV qui les tenait en suspicion que de Pie V qui les aimait. Paul IV et Pie V sont des ascètes espagnols dans les chaires de saint Pierre. C'est eux qui ont fait la réforme catholique. — M. Philippson n'a pas assez montré non plus à notre gré à quel point il était nécessaire pour l'Église de ne pas faire la réforme sans affirmer l'autocratie pontificale, sans faire de la hiérarchie ecclésiastique une armée aveuglément soumise à un chef. Si l'on avait cédé aux idées de conciliation avec les protestants nourries par Charles-Quint et Catherine de Médicis, si l'on n'avait pas été intraitable sur l'orthodoxie, même en matière de discipline, le catholicisme aurait laissé la porte ouverte à l'esprit moderne, à la liberté de penser, il se serait disloqué en peu de temps. C'est en se momifiant qu'il s'est conservé intact. Sans doute il y a beaucoup perdu, il a renoncé à rien produire d'original à l'avenir, ni en sciences, ni en philosophie, ni même en théologie. Quand de son sein naîtront de grands savants comme Galilée, de grands critiques comme Richard Simon, de grands penseurs comme Pascal et Malebranche, même de grands mystiques comme Fénelon, vous pouvez être assurés qu'ils ne seront grands et originaux qu'à la condition d'être hérétiques. Il n'y aura plus de théologie catholique; le catholicisme ne pourra plus briller que par des travaux d'ordre secondaire, travaux d'érudition comme ceux des Bollandistes ou des Bénédictins, travaux d'archéologie ou de linguistique. Le royaume de la pensée lui a été à jamais fermé par les décisions infaillibles qui lui ont imposé pour règle les canons de Trente et la théologie de saint Thomas d'Aquin. Il lui reste pourtant une chose et une grande chose : le domaine de la morale et de la charité. A ce point de vue, le concile de Trente et les papes du XVIe s., en reformant l'Église, ont rendu à l'humanité un service qui fait lui pardonner ses crimes contre l'esprit. L'Église a été vraiment purifiée. Ses vertus ont beau procéder d'une discipline quasi militaire, elles n'en sont pas moins admirables et bienfaisantes, et l'on ne peut voir sans respect et sans admiration les innombrables institutions par lesquelles l'Église catholique prodigue à l'humanité souffrante et ignorante les consolations matérielles et spirituelles. J'aurais voulu voir dans la conclusion de M. Philippson ces idées indiquées avec plus d'ampleur et de netteté.

Avec le livre de M. Brunel, *les Philosophes de l'Académie française au XVIIIe s.* (Hachette), bien que nous restions sur le terrain des luttes philosophiques et religieuses, nous passons d'un âge héroïque à

un âge héroï-comique où les hautes vertus du XVIe s. ne se retrouvent plus ni dans les rangs de l'église ni dans ceux de ses adversaires. M. Brunel nous raconte la conquête de l'Académie française par les philosophes, conquête dont Duclos, Voltaire et d'Alembert eurent la gloire, mais qui ne profita guère à la philosophie. M. Brunel montre que toutes les grandes péripéties de la bataille philosophique se passèrent hors de l'Académie, et que chez elle la lutte non seulement s'adoucit, mais même se rapetissa. L'Académie a toujours tenu à être un salon ; son histoire au XVIIIe s. n'est qu'un épisode de l'histoire des salons.

M. Réveillaud vient d'écrire un livre de vulgarisation qui sera lu avec un vif intérêt par toutes les classes de lecteurs : *l'Histoire du Canada et des Canadiens français de la découverte à nos jours* (Grassart). C'est un abrégé fort bien fait des livres les plus autorisés sur la matière, par un homme qui connait le Canada et les Canadiens. Il aurait pu sans doute ajouter beaucoup à son livre s'il avait fouillé nos archives de la guerre et de la marine; il semble même qu'il n'ait pas connu certains livres essentiels, tels que ceux de Parkman. Tel qu'il est, son livre est une lecture instructive et agréable, faite pour réjouir ceux qui croient aux aptitudes colonisatrices de la nation française et à sa forte vitalité.

M. Frédérick Nolte vient de publier un grand ouvrage en 4 vol. conçu sur un plan original : *l'Europe militaire et diplomatique au XIXe siècle*, 1815-1884 (Plon, Nourrit). Les événements politiques y sont répartis sous trois chapitres principaux : I. Mouvements constitutionnels et guerres d'indépendance. — II. Guerres d'agrandissement. — III. Guerres coloniales et expéditions d'outre-mer. — La division n'est naturellement pas d'une rigueur absolue et l'on n'est pas médiocrement étonné de trouver la guerre d'indépendance hellénique dans la deuxième et non dans la première partie. C'est la nécessité de la rattacher à la question d'Orient qui a amené cette anomalie. Il ne faut pas demander à l'ouvrage de M. Nolte des révélations diplomatiques, ni des vues profondes sur le développement historique du siècle; mais on y trouvera un exposé des événements clair, bien ordonné, généralement exact et qui servira certainement de répertoire utile pour l'histoire contemporaine. Il est très supérieur, pour le fond et surtout pour la forme, à l'*Histoire des Etats-Unis*, du même auteur.

M. Bondois a fait une tentative audacieuse, à laquelle nous applaudissons. Il a tenté de résumer en deux volumes de la Bibliothèque utile (Alcan) l'histoire des *Mœurs et Institutions de la France*. Il y aurait sans doute beaucoup à critiquer et à discuter dans ces deux

volumes, car l'entreprise est épineuse; mais il faudra bien arriver à résumer dans des livres clairs et substantiels ce qu'il y a d'essentiel dans l'histoire de nos institutions. De divers côtés on y travaille. M. Bondois a eu le courage de le tenter le premier, il faut l'en remercier. Son livre est un premier essai, un point de départ; tel qu'il est, des élèves et même beaucoup de maitres pourront le lire avec fruit, car il a mis tout son soin à se renseigner aux bonnes sources.

P.-S. — Ce bulletin était écrit quand j'ai eu occasion de consulter le ms. 5428 sur lequel M. Porrée a édité la chronique de Carré et j'y ai trouvé la confirmation de ma conjecture relativement aux prétendus Martin et Denis Salvagnius. Le ms. porte : Martinum et
Dionysium Saluag.

Le doute n'est désormais pas permis. Il s'agit de Denis Sauvage (Saluagius), le continuateur de Gilles. Comme Gilles s'est servi des Chroniques Martiniennes, peut-être est-ce Gilles qui est désigné sous le nom de Martinus.

G. Monod.

ÉTATS-UNIS.

Nécrologie. — M. George Washington Greene est mort le 2 février 1883. Pendant plusieurs années, il fut professeur d'histoire à l'Université de Brown de Providence (Rhode Island), et publia plusieurs travaux historiques de valeur, entre autres une série de leçons intitulée *Historical view of the american revolution*, un ouvrage intitulé *The german element in the war of Independance*, et un traité sur le moyen âge, surtout d'après M. Duruy. Son œuvre principale fut la biographie de son grand-père, le général Nathanael Greene, que l'on place à côté de Washington comme talents militaires dans l'armée révolutionnaire. Cet ouvrage est en 3 vol. in-8° et est regardé comme un des meilleurs travaux biographiques que possède la littérature américaine.

Le prof. S. Wells Williams, de Yale College, mort le 16 fév. 1884, venait de publier une édition revue de son histoire de Chine *(The Middle Kingdom)*, qui pendant longtemps a été l'œuvre capitale sur la matière. M. Williams fut d'abord missionnaire, et, comme beaucoup de missionnaires américains, il fut amené à étudier la langue et les institutions du peuple au milieu duquel il vivait. Comme

M. Greene, il mourut à un âge avancé (soixante-douze ans) après une vie toute de bonnes œuvres.

Aucun autre écrivain important n'est mort depuis mon dernier bulletin, à moins qu'on ne cite le capitaine G.-V. Fox, secrétaire-adjoint de la marine pendant la guerre civile, à qui l'on doit une monographie historique d'un grand intérêt publiée dans le rapport du Comité des côtes des États-Unis pour 1880. C'est une tentative faite pour déterminer d'une manière scientifique le point précis où aborda Christophe Colomb lors de son premier voyage en 1492. On admet d'ordinaire que c'est dans l'île des Bahomas nommée l'île du Chat; mais le capitaine Fox me paraît avoir prouvé d'une façon incontestable que ce n'est pas exact; il montre que ce fut très probablement l'île de Samanca ou d'Atwood Cay.

Ouvrages relatifs a l'histoire générale. — Les écrivains américains ont, comme à l'ordinaire, publié peu de choses sur l'histoire générale et sur celle de l'Europe; on peut cependant indiquer, comme signe de l'intérêt croissant dont les études historiques sont l'objet et de la méthode scientifique qu'on veut voir appliquer à leur enseignement, la traduction du traité de Diesterweg sur la manière d'enseigner l'histoire[1]; on y a joint de courts mémoires sur le même sujet, dus aux professeurs C.-K. et H.-B. Adams, Burgess, Emerton, Allen et autres.

M. Adams, professeur à l'Université de Michigan, auteur d'un excellent ouvrage intitulé *Democracy and monarchy in France*, a publié un livre qui rendra de grands services aux étudiants[2]. C'est une liste des principaux ouvrages d'histoire, avec une brève appréciation de chacun, et quelques conseils généraux à l'adresse des étudiants et du grand public plutôt qu'à ceux qui sont déjà engagés dans des recherches personnelles; aussi renvoie-t-il de préférence aux livres écrits en anglais; il y a cependant aussi beaucoup de livres allemands ou français, mais rarement en d'autres langues, mentionnés soit dans l'original, soit en traduction. Comme M. Adams est un maître plein de science et d'expérience et un excellent professeur, son livre sera trouvé très utile.

Un ouvrage intéressant du Rév. Trumbull paraît avoir résolu la question de Kadesh-Barnea, l'endroit où les fils d'Israël ont séjourné, dit-on, pendant la plus grande partie des quarante années qu'ils passèrent au désert. Le lieu qu'il indique, Ain Kadis, fut découvert en

1. *Methods of teaching history*, pub. p. G. Stanley Hall. Boston, Ginn, 1883.
2. *Manual of historical literature*, par Ch. Kendall Adams. New York, Harper, 1882.

premier lieu par un voyageur anglais nommé Rowlands, il y a une quarantaine d'années; mais il est si difficile à trouver que, bien que l'identification ait été acceptée par d'éminents érudits, aucun Européen n'a réussi à le visiter avant le voyage que fit M. Trombull en 1881 [1].

Une nouvelle Histoire de la Sculpture ancienne, par Madame Mitchell [2], rendra des services, surtout en ce qui concerne les récentes découvertes, dont elle a pu donner le résumé dans son livre. C'est un ouvrage très complet, avec des illustrations nombreuses et de bonnes tables et index; mais le plan et la description des monuments laissent souvent à désirer. Sur le même sujet, nous pouvons aussi mentionner, du lieutenant Gorringe, une histoire très complète et bien illustrée des obélisques égyptiens, à propos du transport à New-York de « l'aiguille de Cléopâtre, » qui fut effectué sous la direction de l'auteur [3].

On a entrepris une traduction abrégée et publiée avec soin du Dictionnaire de théologie historique de Herzog, sous la direction du Dr Philip Schaff, de l'Union Theological Seminary à New-York. Le même érudit éminent a commencé une édition revue et augmentée de son Histoire de l'Église chrétienne [4], dont 3 vol. ont déjà paru. Le point de vue est celui de l'Église presbytérienne, dont M. Schaff est un des membres les plus distingués.

M. Stillé, autrefois prévôt de l'Université de Pensylvanie, a publié une série de leçons sur l'histoire du moyen âge, où il a consigné les résultats que fournit un examen attentif des sources de cette histoire [5]. Comme tableau général des principaux faits de l'histoire pendant le moyen âge, ce livre a été à peine dépassé; en vérité, je n'en connais pas de meilleure esquisse. Dans le détail, on peut y relever de nombreuses inexactitudes, surtout en ce qui touche l'histoire des institutions. Dans le même domaine, on peut signaler un utile petit résumé de la civilisation du moyen âge, par le prof. G.-B. Adams [6], et deux

1. *Kadesh-Barnea; its importance and probable site, with the story of the hunt for it;* par H. Clay Trumbull. New York, Scribner, 1884.

2. *A history of ancient sculpture,* par Lucy M. Mitchell. New York, Dodd Mead et Co, 1883.

3. *Egyptian obelisks; their history and characteristics,* par Henry H. Gorringe. New York, 1882.

4. *History of the christian church.* Nouv. édition, 3 vol. New York, Scribner, 1882-1884.

5. *Studies in mediaeval history,* par Charles J. Stillé. Philadelphia, Lippincott, 1882.

6. *Mediaeval Civilization,* par George Burton Adams, professeur d'histoire à College. New York, Appleton, 1883.

ouvrages, qui viennent d'être publiés à nouveau, de M. Lea, de Philadelphie, un des meilleurs auteurs américains peut-être qui aient écrit sur l'histoire ecclésiastique[1]. C'est son histoire du célibat ecclésiastique, et ses études sur l'histoire de l'Église. Dans ce dernier ouvrage, il discute avec une grande abondance de faits l'origine du pouvoir temporel des papes, l'indépendance des tribunaux ecclésiastiques et le sujet de l'excommunication. Les conclusions de M. Lea sont très contraires aux prétentions pontificales.

Un autre ouvrage de grande science et de beaucoup de recherches est l'Histoire de la propriété foncière chez les Germains, par M. Ross[2]; c'est la mise en œuvre d'études sur lesquelles j'ai appelé l'attention dans mon dernier bulletin. C'est une redoutable attaque contre la théorie de la communauté de village, qui va donner fort affaire aux partisans de cette théorie, au moins pour les siècles qui ont immédiatement suivi les invasions germaniques.

Pour l'histoire moderne de l'Europe, nous avons une excellente histoire de la Prusse, depuis les plus anciens temps jusqu'à l'avènement de Frédéric II, par M. Tuttle[3]; c'est un ouvrage très solide, consacré surtout au développement des institutions politiques dans le pays, mais l'auteur n'a pas négligé les autres aspects de cette histoire, et la formation territoriale de la Prusse est tracée avec soin. Sans avoir la prétention d'être le résultat de recherches originales, cet ouvrage repose sur une étude attentive des meilleures autorités.

Sans être un militaire, M. Dorsey Gardner a écrit une histoire remarquable des plus importantes ou du moins de la plus célèbre série des batailles dans l'histoire contemporaine[4]. En qualité d'Américain, il est libre de tout préjugé, et son récit est à la fois clair et impartial. Il est sévère pour Wellington, et il attribue la défaite de Napoléon au mauvais état de sa santé qui le rendit incapable de penser et d'agir avec toutes les ressources de son génie.

Ouvrages relatifs a l'histoire d'Amérique. — Dans le domaine de l'histoire américaine, nous voyons l'intérêt et l'activité s'accroître sans cesse, et de remarquables résultats ont été obtenus dans toutes les branches.

L'État de Maryland a commencé la publication de ses archives, et

1. *Studies in church history*. 1882. — *History of sacerdotal celibacy*, 1883, par Henry Carey Lea. Boston, Houghton, Mifflin et Co.

2. *Early history of Landholding among the Germans*, par Denman W. Ross. Boston, Sowle et Bugbee, 1883.

3. *History of Prussia to the accession of Frederic the Great*, 1134-1740, par Herbert Tuttle, prof. à Cornell University. Boston, Houghton, 1884.

4. *Quatre-Bras, Ligny and Waterloo*. Boston, Houghton, 1882.

le premier volume a été publié par les soins de la Société historique de Maryland. Ce volume est complet jusqu'à 1664 pour les journaux législatifs et les lois, exceptions pour les années dont les archives sont perdues. Il a été édité avec beaucoup de fidélité et de soin, et en même temps à un prix exceptionnellement modéré. L'État de Virginie vient de publier le 3e vol. de ses State papers relatifs aux années 1782, 1783 et 1784. Ce sont de grands volumes imprimés avec goût.

Une entreprise très importante, d'un caractère qui n'est pas proprement historique, mais qui importe directement à l'histoire, est la bibliothèque des livres relatifs à l'Amérique aborigène, publiée par M. D. G. Brinton, de Philadelphie, peut-être l'homme qui connaît le mieux les langues de l'Amérique centrale. Cette série doit contenir la littérature aborigène dans sa forme originale, accompagnée d'une traduction et de notes. Le 1er vol., dû à M. Brinton lui-même, contient, sous le titre de Chroniques des Mayas, cinq brèves chroniques de ce peuple (Yucatan) ; quatre d'entre elles n'avaient encore été publiées dans aucune langue. On y a ajouté une histoire indigène de la conquête, écrite en 1562, avec une introduction sur l'histoire, la langue, etc., de la tribu, et avec un vocabulaire. Le vol. II qui vient de paraître contient les livres liturgiques des Iroquois, traduits par M. Horatio Hale, un de nos meilleurs érudits en matière de langues de l'Amérique du Nord. Comme les Iroquois (de New-York) formaient les plus puissantes et les plus civilisées des tribus septentrionales, cet ouvrage offre une grande valeur historique. On pense qu'il contient une tradition authentique remontant à un demi-siècle environ avant le voyage de C. Colomb. Le 3e volume est : « *The Comedy-Ballet of Guegence* » (Nicaragua) « *A curious and unique specimen of the native comic dances, with dialogues* », publié par M. Brinton lui-même [1].

L'Histoire des Indiens dans leurs rapports avec les Blancs, par le Rév. Ellis, de Boston, érudit très réputé en fait d'histoire américaine, est un ouvrage d'un solide mérite [2].

Une Histoire de la race nègre en Amérique par un homme de cette race est, par ce fait même, une intéressante publication [3]. M. Williams a produit un ouvrage de quelque valeur, surtout si on le considère

1. *Library of Aboriginal American Literature.* General editor and publisher, Daniel G. Brinton, M. D. Philadelphie.

2. *The red man and the white man in North America, from its discovery to the present time,* par George E. Ellis. Boston, Little et Brown, 1882.

3. *History of the Negro race in America, from* 1619 *to* 1880, par George W. Williams. 2 vol. New York, Putnam, 1883.

comme une collection méthodique de faits. Il n'est pas cependant d'une grande utilité. Il témoigne de beaucoup de zèle, mais non de grands talents historiques.

M. J.-J. Lalor, bien connu par ses traductions de l'Économie politique de Roscher et de l'Histoire constitutionnelle des États-Unis par Holst, a produit une œuvre de la plus haute importance pratique pour ceux qui étudient l'histoire avec son encyclopédie de la science politique[1]. Elle consiste en articles rédigés par des personnes de la plus haute autorité en pareille matière; beaucoup d'entre elles sont des savants européens, comme M. Cliffe-Leslie, M. Leroy-Beaulieu et M. Renan (sur le Mahométisme). L'histoire politique de notre pays forme le sujet principal de l'ouvrage; le tiers du second volume, par exemple, dû à M. Alexandre J. Johnston, se rapporte à des sujets de cette nature.

L'événement le plus important qui s'est accompli dans le domaine de l'histoire des États-Unis depuis mon dernier bulletin est sans contredit la continuation du grand ouvrage de Bancroft[2]; il arrive maintenant jusqu'à l'établissement du gouvernement fédéral en 1789. La période à laquelle se rapportent ces volumes est peut-être la moins attachante, mais elle est certainement une des plus importantes dans les annales américaines. C'est l'intervalle écoulé entre l'établissement de l'indépendance américaine et l'organisation du gouvernement permanent; aussi est-ce une époque de mauvais gouvernement et presque d'anarchie, où le peuple des États-Unis acquit assez d'expérience pour se convaincre qu'il lui fallait une organisation meilleure, et où il apprit quels devaient être les caractères de ce nouveau gouvernement. On oublie souvent que la guerre de l'Indépendance fut conduite sans gouvernement légitime, sauf ceux des États particuliers. Le Congrès, composé de délégués des États, n'était pas investi de pouvoirs positifs, mais il exerçait, avec l'assentiment du peuple, tous les pouvoirs nécessaires à la conduite des affaires.

Peu de temps seulement avant la signature du traité de paix, et après que les principales opérations militaires eurent été terminées (mars 1781), les États adoptèrent une forme de confédération qui ne fut guère moins qu'une alliance entre des nations souveraines. Le premier volume du nouvel ouvrage de Bancroft montre combien était insuffisant et incapable le gouvernement établi sur un tel pied.

1. *Cyclopedia of Political science, political economy and of the Political history of the United States*, pub. par John Lalor. 3 vol. Chicago, Cary, 1883.

2. *History of the formation of the constitution United States of America*, par George Bancroft. 2 vol. New York, Appleton, 1882.

Le second volume est consacré à la formation de la nouvelle Constitution. La part prise par Washington à cette œuvre ne fut pas moins essentielle et n'eut pas moins d'influence qu'il n'en exerça soit comme général pendant la guerre de l'Indépendance, soit comme président pendant les huit années qui suivirent l'acceptation de la Constitution. M. Bancroft est parvenu aujourd'hui à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, mais il continue de travailler avec toute l'énergie de la jeunesse.

Depuis la publication de l'ouvrage que nous venons d'annoncer, il a commencé une troisième et dernière révision de son histoire qui doit comprendre aussi ces deux volumes. Les douze volumes de l'œuvre originale doivent être condensés en six; quatre sont déjà publiés; ils portent les marques d'une révision très soigneuse et très détaillée à tous égards : remaniement du récit, nouvelle division en chapitres, omissions, modifications et additions. Comparés même à l'édition dite du Centenaire, publiée en 1876 en 6 vol., les changements sont considérables et fondamentaux. Ces 4 vol. atteignent à l'année 1775.

A côté du nouvel ouvrage de Bancroft, la plus importante parmi les publications récentes en fait d'histoire américaine est l'Histoire du peuple des États-Unis, qu'a publiée M. Mc Master, actuellement professeur à l'Université de Pennsylvanie (Philadelphie)[1]. Le premier volume, de plus de 600 pages, conduit le lecteur de l'année 1783 jusqu'à l'année 1790, où le gouvernement républicain a réellement commencé de fonctionner. Naturellement, une grande partie de ce premier volume est occupée par la peinture du caractère et de la condition de la société américaine à cette époque. Le peuple américain ne se forma pas d'une manière indépendante; il avait déjà eu cent cinquante années de développement. Si l'on veut savoir comment ce peuple est, il faut se référer aux histoires de MM. Lodge, Doyle et autres; M. Mac Master, comme Macaulay, a commencé par la peinture de genre. Son ouvrage est artistement fait, et si bien selon l'esprit de Macaulay, que l'auteur a été accusé de postiche; en réalité, il semble, sciemment ou inconsciemment, avoir adopté certains artifices de style de Macaulay. Mais, en définitive, les parties imitées de Macaulay sont loin d'être les meilleures, et, lorsque M. Mac Master se livre à sa propre inspiration, on est rarement troublé par ces réminiscences. Une accusation plus grave est celle qui porte sur les négligences, et l'on doit reconnaître que, tout comme feu

1. *A history of the people of the United States, from the Revolution to the civil war,* par M. John Bach Mc Master. T. I. New York, Appleton, 1883.

M. Richard Green en Angleterre, il est convaincu d'avoir commis de nombreuses erreurs de détail. Par exemple, il appelle, p. 200, Assemblée Nationale au lieu de Convention (l'emploi de lettres majuscules prouve que l'auteur croyait employer ici le nom réel) l'assemblée qui fit tomber la tête de Louis XVI. Si l'on met à part ces fautes, peu importantes, en somme, et qu'il est facile de corriger, nous avons certainement dans ce volume le plus vivant que nous possédions jusqu'ici d'une période importante et peu connue de la Confédération. Comme le titre l'indique, l'histoire sociale est mise au premier plan. Ceux qui désirent étudier l'histoire diplomatique et constitutionnelle de ces années devront naturellement prendre Bancroft pour point de départ. Les événements qui ont conduit à l'établissement de la nouvelle constitution, avec les discussions qui eurent lieu dans la Convention, sont exécutés avec tout le détail désirable. Je crois cependant qu'il eût été tout à fait dans le sujet d'apprécier plus longuement les causes économiques de la révolte de Shay, et d'autres sujets encore. Si les autres volumes ont le mérite de celui-ci, avec un plus grand souci de l'exactitude dans le détail, l'ouvrage formera certainement la meilleure histoire de la république des États-Unis.

M. Albert S. Bolles, professeur à la Wharton School de Finance (Philadelphie), a publié le second volume d'une histoire financière des États-Unis, qui embrasse la période comprise entre 1789 et 1860; le premier volume, publié il y a plusieurs années, se rapportait à la période révolutionnaire[1]. M. Bolles a recueilli minutieusement les faits qui servent de base à son travail; la façon dont il les expose est très intéressante, parce qu'il n'est pas, comme la majorité des économistes, dévoué à la politique du libre échange; il regarde au contraire la période de la protection comme celle d'une très grande prospérité.

Historical and political studies, tel est le titre d'une série de mémoires publiés par M. H.-B. Adams, professeur à l'Université John Hopkin de Baltimore, sous les auspices de cette Université; ces mémoires sont dus à diverses personnes; quelques-unes d'entre elles seulement appartiennent à l'Université. Ils sont, pour la plupart, consacrés à l'histoire des institutions locales. La *Revue historique* a déjà donné l'analyse du premier volume; le second, pour 1884, accordera une attention spéciale aux questions municipales et financières.

1. *The financial history of the United States*, 1789-1860. New York, Appleton, 1883.

Sous le titre d'*American commonwealths* paraît une nouvelle série composée de brèves histoires des États particuliers [1]. Deux volumes ont déjà paru : *Virginia*, par M. John Esten Cooke, et *Oregon*, par le Dr W. Barrows. M. Cooke est un romancier de beaucoup de talent, et la romantique histoire de la Virginie, le plus ancien établissement fondé par les Anglais en Amérique, est racontée par lui avec une grande puissance de description. Si la Virginie est le plus ancien État, l'Orégon est un des plus jeunes ; mais il a, comme territoire, une longue histoire, et a été pendant beaucoup d'années disputé entre l'Angleterre et les États-Unis. Les progrès de sa découverte et de son occupation, ainsi que les moyens par lesquels la possession en a été assurée aux États-Unis fournissent une ample matière à son historien, qui a écrit sur ce sujet un travail intéressant et instructif.

M. Charles Fr. Adams junior a publié avec beaucoup de soin le *New England career* de Thomas Morton [2], œuvre qui appartient à l'époque primitive de la colonisation. Ce Morton était un aventurier anglais qui entreprit de fonder une colonie rivale de celle de Massachusetts Bay. Cette colonie, querelleuse et tapageuse, était un aiguillon dans le flanc des puritains de Boston, qui la supprimèrent par la violence, après avoir réussi à prouver leurs droits sur le pays qu'elle avait occupé. Le livre est publié par la Prince Society de Boston. Le même érudit a publié en outre, d'après les actes de la Société historique de Massachusetts, une monographie sur sir Christophe Gardiner, curieuse figure de l'histoire primitive de la Nouvelle-Angleterre.

Un important épisode de l'histoire coloniale de Massachusetts a été traité en détail et avec talent par M. R.-P. Hallowell ; c'est l'invasion de la colonie puritaine par la secte nouvelle des Quakers en 1656 et pendant les années suivantes [3]. Les traitements rigoureux que l'on fit subir à ces gens inoffensifs, de qui sont descendus plusieurs des citoyens les meilleurs et les plus utiles de notre époque, sont une tache à la mémoire si respectable d'ailleurs de la colonie. On peut dire cependant, pour atténuer ces torts, que les colonies puritaines n'avaient pas été fondées dans les intérêts de la tolérance religieuse et en vue de servir d'asile aux opprimés, mais en vue d'obtenir une république chrétienne conforme aux idées des seuls

1. *American Commonwealths*. Edited by Horace E. Scudder : *Virginia : a history of the people*, by John Esten Corke, *Oregon : the strygle for possession*, by Millian Barrons D. D. Boston. Houghton. Mifflin et Co.

2. *The New-England Canaan of Thomas Morton*, pub. avec une introduction et des notes. Boston, Prince Soc., 1883.

3. *The Quaker invasion of Massachusetts*. Boston, Houghton, 1883.

fondateurs : c'était viser à l'impossible. Volontiers ou non, des personnes de toute nuance d'opinion devaient forcément se rassembler là. La persécution contre les Quakers fut la première phase de la lutte en vue de la liberté religieuse qui ne pouvait manquer d'éclater.

Une bonne contribution à l'histoire ecclésiastique de la Nouvelle-Angleterre est fournie par M. Ellis dans son Histoire de la première église de Boston[1]. Plus que toute autre, cette église représente le mouvement puritain en Angleterre à l'époque des Stuarts, car celle de Plymouth, plus ancienne de dix ans, fut fondée par des séparatistes, et celle de Salem appartenait à un groupe préparatoire de colons. La colonie et l'église de Boston furent au contraire l'œuvre des puritains anglais tout à fait organisés. Comme beaucoup d'autres églises anciennes, celle-ci appartient aujourd'hui à l'unitarisme.

L'Histoire de la Georgie, par M. Jones, est une addition importante à l'histoire de la période coloniale et révolutionnaire[2]. Les deux volumes publiés conduisent à la fin de la guerre de l'Indépendance. La Georgie fut la dernière établie des treize colonies anglaises ; elle a ce caractère particulier d'avoir été colonisée dans un but charitable. Le général Oglethorpe, l'un des plus nobles caractères de notre période coloniale, à qui l'autorisation fut accordée en 1732, entreprit de fournir un asile aux pauvres et aux malheureux, aux hôtes des prisons pour dettes, etc.; la colonie fut administrée comme un établissement charitable, jusqu'à ce qu'elle eût été convertie en province royale. L'ouvrage de M. Jones est donc bon à étudier au point de vue de la science sociale, car il décrit en grand détail la mise en œuvre de ce plan et l'échec qu'il subit.

Les progrès remarquables accomplis par les États de l'Ouest en fait de population, de richesse et d'industrie, ont été l'objet de tant de vagues déclamations, que M. Porter a rendu un grand service en réunissant en un volume les principaux faits et chiffres relatifs au sujet[3]. Il y a dans ce livre une certaine tendance à l'exagération ; l'auteur n'analyse pas bien les chiffres qu'il apporte et ne les estime pas toujours à leur réelle valeur. Il n'en a pas moins écrit un livre très intéressant et très utile ; les chiffres y parlent avec plus d'éloquence que le discours le plus emphatique.

1. *History of the first church in Boston*, 1630-1880, par Arthur E. Ellis, avec une introduction par George E. Ellis. Boston, Hall et Mitting, 1882.

2. *The history of Georgia*, par Charles C. Jones jr. 2 vol. Boston, Houghton, 1883.

3. *The West, from the Census of* 1880 ; *a history of the development from* 1800 *to* 1880 ; par Robert P. Porter, avec la collaboration de M. H. Gannett et de M. William P. Jones. Chicago, Rand, Mc Nally et Co, 1882.

Un très intéressant chapitre de l'histoire de la colonisation dans le Grand-Ouest a été raconté par M. G. Flower, Anglais qui vint en ce pays en 1817, et qui s'établit dans la partie méridionale de l'Illinois. C'est une partie très importante de l'histoire sociale du pays et de l'époque. Le ms. de ce livre fut sur le point d'être détruit dans le grand incendie de Chicago; l'auteur est mort il y a une vingtaine d'années. Il a été publié par l'honorable M. Washburne, ancien ministre résident en France [1].

M. H.-H. Bancroft, à qui son livre sur les races indigènes des États du Pacifique ont acquis une si grande réputation il y a quelques années, a entrepris une nouvelle publication : c'est une histoire des États du Pacifique qui doit comprendre 25 volumes. Dans ce but, il a ajouté 15,000 volumes à sa bibliothèque privée depuis l'apparition de son premier ouvrage, et en outre il emploie un grand nombre de collaborateurs instruits. Le 1er vol. commence avec la découverte de l'Amérique par Ch. Colomb et contient la conquête de l'Amérique centrale jusqu'à l'année 1530. Le jugement qu'il porte sur Colomb est moins favorable que d'habitude; il estime qu'il mérita ses infortunes par son égoïsme et son injustice.

Un anniversaire d'une importance et d'un intérêt plus qu'ordinaire a été célébré en septembre dernier; c'est le second centenaire de l'établissement des Mennonites allemands en Pennsylvanie. Ces exilés furent bien accueillis par William Penn, et formèrent une des communautés les plus économes et les plus frugales des colonies. Pour conserver le souvenir de cet anniversaire, M. Pennypacker, qui descend de cet établissement, a publié un recueil de bonnes études historiques [2].

C'est à M. C.-H. Jones qu'on doit l'histoire de la retraite effectuée par la malheureuse expédition de Montgoméry pour la conquête du Canada en 1776 [3]. La prise du fort Griswold, sur les hauteurs de Groton, près de New-London, Connecticut, en sept. 1781, par un corps de troupes anglaises commandées par le « traitre Arnold, » et le massacre de son commandant le colonel Ledyard avec la plupart de la garnison, est un des événements les plus émouvants de la

1. *History of the English settlement in Edwards county Illinois, founded in* 1817 *and* 1818 *by Monis Birkbeck and George Flower.* Chicago, Fergus Co, 1882.

2. *Historical and biographical sketches* by Samuel W. Pennypacker. Philadelphie, Isypple, 1883.

3. *History of the compaign for the conquest of Canada in* 1776 *from the death of Montgomery to the retreat of the british army under sir Guy Carlton*, by Charles-Henri Jones. Philadelphie, Porter et Coates, 1882.

guerre de l'Indépendance[1]. La garnison comprenait 155 hommes, dont 88 furent tués et 43 blessés, la plupart après que les troupes anglaises furent entrées dans le fort et que toute résistance de la part des Américains eut cessé. Le fort fut pris après un combat héroïque où 170 hommes parmi les assaillants furent tués ou blessés; l'acharnement des combattants était si grand qu'on pourrait presque excuser le « massacre » qui suivit l'assaut. Le récit est bien mené dans le livre de M. Harris, qui contient de plus un compte-rendu des fêtes du centenaire.

M. Butterfield, auteur d'une bonne monographie sur Jean Nicolet, le premier explorateur français du Nord-Ouest, a publié un recueil de lettres échangées entre le général Washington et William Irvine, gouverneur du territoire du Nord-Ouest à la fin de la guerre de l'Indépendance (1781-83[2]). Elles jettent beaucoup de lumière sur l'état du pays à cette époque; des notes judicieuses y sont jointes.

L'histoire de la guerre maritime en 1812 a été écrite avec soin par M. Théod. Roosevelt. Cette guerre, défavorable en général aux Américains, fut distinguée par une suite de remarquables victoires navales, qui, remportées sur la première marine du monde, ont servi à la fois à élever la marine américaine au plus haut degré de renommée, et à faire jusqu'à un certain point équilibre aux désastres éprouvés sur terre[3].

Une contribution de quelque valeur à notre littérature historique a été faite par le Rév. A. B. Muzzey, avec ses souvenirs sur des familles du Massachusetts, à l'époque de la guerre de l'Indépendance et des origines de la République[4]. Les familles d'Adams, Quincy, Otis et autres, les chefs du mouvement, ont chacune un chapitre qui leur est consacré; le livre abonde en incidents et en portraits intéressants. Un chapitre est consacré à la société de Cincinnati composée d'officiers de la guerre de l'Indépendance.

La série des Hommes d'État américains commencée dans la présente année compte déjà huit volumes[5]. Ce sont des biographies

1. *The battle of Groton Hights; a collection of narrative official reports, records*, etc., avec une introduction et des notes, par M. W. W. Harris; revu et augmenté par Charles Allyn. New London, 1881.

2. *Washington-Irvine correspondence.* The official letters which passed between Washington and Brigadier general William Irvine and others, concerning military affairs in the West, 1781-83. Madison, Wisconsin, Atwood. 1883.

3. *The naval war of* 1812. New York, Putnam, 1882.

4. *Reminiscences and Memoriats of men of the Revolution and their families.* Boston, Estes et Lauriat, 1883.

5. *American Statesmen,* edited by John J. Morse, jr. Boston. Houghton, Mifflin et Co.

abrégées, écrites en vue de mettre en relief les principaux traits des caractères et des événements les plus importants de la vie des grands hommes de l'Amérique, sans aucune prétention à épuiser tout le sujet. La première est celle de John Quincy Adams, par M. John T. Morse, éditeur des séries et auteur d'une excellente vie d'Hamilton. M. Adams, fils du second président de l'Union, et lui-même le sixième sur la liste, fut le dernier des hommes d'État de l'ancienne école qui siégea au fauteuil présidentiel. Il avait été élevé dans les traditions du gouvernement ; ce n'était pas un politicien de rencontre. Il eut aussi l'honneur extrême, après avoir quitté la présidence, de rentrer dans la vie politique comme membre de la chambre basse du Congrès; là, il lutta vaillamment contre le pouvoir qui devenait de plus en plus agressif des États à esclaves.

Alex. Hamilton, dont la vie a été écrite par M. Henry Cabot Lodge, a été l'intelligence la plus remarquable de la république primitive; et, s'il est excessif de dire qu'il ait été le véritable fondateur de la constitution américaine, — cet honneur appartient en réalité à James Madison plus qu'à personne autre; Hamilton aurait désiré une forme de gouvernement plus centralisée; — il n'en est pas moins vrai qu'il fut l'esprit dirigeant du cabinet de Washington, et par suite il exerça une puissante influence sur le sens et la méthode de l'administration de la nouvelle république. Surtout, il créa le système financier. John Caldwell Calhoun lui fut peut-être égal en intelligence; mais son influence, en dépit de son honorabilité personnelle et de son indépendance de vues, fit beaucoup de mal. C'est lui qui formula et réduisit en système la théorie de l'esclavage et de la propagande esclavagiste; aussi est-il, plus qu'aucun autre, responsable de la dernière guerre civile. Sa vie a été écrite par le distingué publiciste allemand, M. von Holst, qui passa chez nous plusieurs années, et à qui l'on doit une admirable histoire constitutionnelle des États-Unis. La vie du président Andrew Jackson, pendant l'administration duquel les questions financières sont pour la première fois devenues dominantes dans notre politique, a été écrite par un éminent économiste, le prof. W. G. Sumner, de Yale College. John Randolph de Roanoke, comme on l'appelait, ne fut pas un homme d'État du premier rang, mais de caractère très actif et très distingué de l'époque. Sa vie a été écrite par M. Henry Adams, auparavant professeur à l'Université de Harvard. — Le président Monroe, le cinquième de la série, ne peut être appelé un grand homme; mais, comme il a pendant longtemps occupé une suite de hautes fonctions où il s'est distingué par son honnêteté, il a en définitive exercé une influence salutaire dans le gouvernement. Sa vie, par le président

Gilman, de l'Université de John Hopkins, n'est pas indigne de la place qu'il occupe dans l'histoire. Il est connu surtout à cause de la fameuse doctrine qui porte son nom. — La vie de Thomas Jefferson, que l'on peut appeler le fondateur du parti démocratique, un des plus éminents à coup sûr parmi les hommes d'État américains, a été écrite par M. Morse, le directeur de la collation. — Celle de Daniel Webster, le plus grand orateur des États-Unis, et le chef, pendant plusieurs années, du parti Whig, — parti qui soutenait la politique protectionniste, — a été composée par M. Lodge.

D'autres biographies se rapportent à la guerre civile.

L'amiral Dahlgren a été l'un des plus éminents parmi les officiers de mer pendant la guerre civile. Il a commandé dans plusieurs opérations importantes ; mais il est connu surtout comme l'inventeur de ce qu'on appelle le canon Dahlgren, qui a fait une véritable révolution dans notre marine de guerre. Sa vie vient d'être publiée par sa veuve [1].

Le général Dix est un de ceux que la vie civile a produits dans la dernière guerre. Il n'a pas acquis un nom particulièrement éclatant, mais il a rendu de bons services en aidant à organiser les rapports des autorités militaires avec les habitants du Sud [2]. C'est lui qui employa la phrase célèbre : « Tout homme qui tirera sur le drapeau américain sera fusillé sur-le-champ. » Avant la guerre, il avait été un homme d'État de la plus haute réputation à cause de son caractère personnel ; il était du parti démocratique ; il fut membre du Sénat et ministre. Après la guerre, il fut pour un temps gouverneur de New-York.

Francis Lieber était un Allemand, qui quitta sa patrie à cause du caractère despotique du gouvernement après les guerres de Napoléon. Il arriva en Amérique en 1827 et professa dans la Caroline du Sud, où il resta jusqu'à la guerre civile, puis il se retira à New-York. Il avait toujours été hostile à l'esclavage, et ne put rester dans le pays après la sécession. Il fut le plus distingué des publicistes américains de l'époque ; ses travaux sur la philosophie politique appartiennent à la littérature historique du pays. Il mourut en 1872. Sa vie vient d'être publiée [3].

Le général George H. Thomas a été un des officiers les plus dis-

1. *Memoir of John A. Dahlgren, rear-admiral United States Navy ;* par sa veuve, Madeleine Vinton Dahlgren. Boston, Osgood, 1882.

2. *Memoir of John Adams Dix ;* par son fils, Morgan Dix. New York, Harper, 1883.

3. *The life and letters of Francis Lieber ;* pub. par Thomas Sergeant Perry. Boston, Osgood, 1882.

tingués de la guerre civile. Né en Virginie, il s'était, à la différence de Lee et de Jackson, rangé du parti de l'Union lorsque la guerre éclata; sa réputation ne cessa de grandir pendant la guerre, où il passa pour un officier capable, judicieux et très réfléchi. Dans les dernières opérations, il remporta une importante victoire sur le général Hood dans le Tennessee; mais, dans le temps qui précéda immédiatement la bataille, il fut blâmé à plusieurs reprises à cause de sa lenteur et de son extrême circonspection. Son chapelain, M. Van Horne, vient de publier sa biographie[1]; il essaie, sans grand succès, de le défendre contre l'accusation de lenteur. Ce n'est pas un travail fort remarquable, mais qui n'est pourtant pas sans valeur, à cause de l'importance du sujet.

La plus importante parmi les biographies récentes est celle du président Buchanan par M. Curtis, auteur de la meilleure histoire que nous ayons de la constitution des États-Unis[2]. Buchanan a été pendant de longues années le chef du parti démocratique; il a été secrétaire d'État sous M. Polk (1845-49), puis ministre résident en Angleterre; son élévation à la présidence en 1857, où il fut porté par les démocrates, fut une récompense méritée des services qu'il avait rendus à son parti, et de ses qualités éminentes d'homme d'État. Peu de présidents sont entrés en charge avec une préparation plus complète et de plus grands talents. Malheureusement, avec tant de qualités éminentes, il manquait de courage moral et n'avait aucune sympathie pour l'opposition anti-esclavagiste, qui à cette époque prenait rapidement possession des États du Nord. C'était un type remarquable de cette classe fort pernicieuse de politiques, « d'hommes du Nord avec des principes sudistes. » Le conflit entre le Nord et le Sud était alors à l'état aigu; vers la fin de son administration, et après l'élection de Lincoln, il aboutit à la sécession de la Caroline du Sud et de quelques autres États; ce fut le premier acte de la guerre civile. Buchanan a été sévèrement blâmé pour sa connivence avec les sécessionnistes, pour sa faiblesse et son indécision. M. Curtis s'est proposé de le défendre contre ces reproches; il y a réussi jusqu'à un certain point : il paraît avoir complètement justifié Buchanan d'avoir donné aucun appui direct aux conspirateurs, et avoir prouvé la sagesse de certaines mesures qu'on lui a fortement reprochées; mais il n'a pu obtenir une entière amnistie pour son caractère d'homme d'État. La vérité est que les sympathies de Buchanan étaient avec

1. *The life of major general George H. Thomas,* par Thomas B. Van Horne. New York, Scribner, 1882.

2. *The life of James Buchanan, fifteenth President of the United States,* par M. George Ticknor Curtis. 2 vol. New York, Harper, 1883.

les révolutionnaires, et, s'il essaya sincèrement de remplir ses devoirs constitutionnels, il ne put empêcher de se laisser gouverner, lorsqu'il s'agit de déterminer quels étaient ces devoirs, par le sentiment que les conspirateurs avaient le bon droit pour eux. De là, ses temporisations et ses hésitations ; au lieu de renvoyer de son cabinet les ministres qui étaient ligués avec l'ennemi, il leur permit de donner honorablement leur démission, et il ne put se contraindre à agir avant qu'il ne fût trop tard.

Comme on pouvait s'y attendre, l'histoire de la guerre de Sécession occupe la principale part dans nos publications historiques. Il faut mentionner en premier lieu les *War Records* publiés par le Congrès et contenant les rapports officiels, non seulement de l'armée nationale, mais encore ceux de la Confédération. La première partie du t. X de la première série, qui vient d'être publiée, forme un volume de 1,027 pages. Il est consacré principalement à la bataille de Shiloh (avril 1862), et au siège de Corinth, qui la suivit. La vaste étendue de l'ouvrage s'explique par le fait que ces événements appartiennent à la première année de la guerre, et que les grandes campagnes de Mc Clellan, Lee, Grant, Sherman et autres sont encore à venir.

La série de brèves histoires intitulées *Campaigns of the civil war* a été terminée par un supplément dû au général Humphreys. Il est intitulé *Gettysburg to the Rapidan;* c'est un récit d'ensemble des opérations de l'armée de Potomac, de juillet 1863 à mars 1864. Il a été suivi par une autre série intitulée : *The Navy in the civil war*[1]. Elle comprend trois volumes : *The blockade and the Cruisers*, par le prof. Soley; *The Atlantic coast*, par le contre-amiral Ammen; *The Guelf and Island Waters*, par le commandant Mahon. Les quatorze petits volumes qui composent les deux séries fournissent une excellente et authentique histoire de la guerre.

Les deux nouveaux volumes de l'Histoire de la guerre civile, par M. le comte de Paris, ont été traduits et publiés en un seul volume (t. III de la traduction) par MM. Porter et Coates, de Philadelphie. Cet ouvrage est encore regardé comme le meilleur qui ait été écrit sur la guerre[2].

Le cinquième volume de l'ouvrage de William H. Seward contient l'histoire diplomatique de cette guerre[3]. M. Seward a mérité la

1. *The Navy in the civil war*. New-York, Scribner.

2. *History of the Civil war of America*. Philadelphie, Porter et Coates. 1883. Voy. *Rev. hist.*, XXIV, 423.

3. *The diplomatic history of the war for the Union*, par M. William H. Seward; pub. par M. George E. Baker. Boston, Houghton, 1883.

reconnaissance de sa patrie par deux grands services : d'abord, il a été le chef intellectuel du parti républicain durant plusieurs années avant la guerre civile, et fit plus que toute autre personne pour préparer les voies à l'élection de Lincoln comme président; en second lieu, en qualité de secrétaire d'État pendant la guerre, il a conduit avec un grand succès beaucoup de négociations très difficiles et très délicates. Il était de la plus haute importance pour la cause que l'indépendance des confédérés ne fût reconnue par aucun État européen ; mais, pendant deux ou trois ans, cette reconnaissance fut sur le point d'être accomplie. C'est à M. Seward surtout que l'on doit que cet acte ait été d'abord ajourné, puis en définitive abandonné. En même temps, la confiance imperturbable dans le succès final a grandement contribué à soutenir le courage du Nord au milieu des désastres essuyés pendant ces années. Ce volume contient donc des matériaux qui font comprendre quelques-unes des phases les plus importantes et les plus obscures de l'histoire de la guerre, et contribuera à mettre M. Seward à un rang éminent parmi nos hommes d'État. Il remplaça M. Webster à la tête du peuple dans le Nord; inférieur à ce dernier comme orateur et peut-être aussi comme homme d'État, il rendit cependant à son pays de plus grands services que lui.

Un volume d'études sur la campagne péninsulaire du général Mc Clellan[1] doit être mentionné, à cause des critiques que les auteurs de ces études y formulent contre cette campagne d'après leurs notions et leurs observations personnelles. Les principaux de ces auteurs sont le général F. W. Palfrey, qui a fourni trois études, et son frère le général J. C. Palfrey. L'étude d'introduction sur l'ensemble des places et de la politique de Mac Clellan est aussi en partie l'œuvre du général F. W. Palfrey. Ces études présentent une idée très défavorable des plans de Mac Clellan.

En fait d'histoires de régiments particuliers, nous avons celles du 12e régiment de Massachusetts, dit le « Webster regiment[2] » ; du 21e du même État[3] et du 3e de Pennsylvanie[4]. Tous se sont brillamment conduits pendant la guerre.

1. *The peninsular compaign of general Mac Clellan in* 1862. Papers read before the military historical Society of Massachusetts in 1876, 1877, 1878 and 1880. Vol. I. Boston, Osgood, 1881.

2. *History of the twelfth regiment, Massachusetts volunteers,* par B. F. Clark. Boston, Twelfth Reg. Association, 1882.

3. *History of the* 21st *regiment, Massachusetts volunteers,* par Charles F. Walcott. Boston, Houghton, 1882.

4. *History of the* 3d *Pennsylvania reserve,* par le major E. M. Woodward Trenton. New Jersey, Mac Crellish et Quigley, 1883.

Il y a deux bonnes contributions à l'histoire de la guerre au point de vue sudiste. La première est due à un simple soldat de l'armée des Confédérés[1]; il nous donne une peinture animée de la vie en campagne, et décrit la situation de l'armée du Sud d'une manière qui jette une lumière considérable sur les causes de la longue résistance du Sud et de sa défaite finale. Plus important encore est le récit donné par M. Bulloch, agent de la Confédération, de la façon dont il équipa les croiseurs qui firent tant de mal à notre commerce[2]. M. Bulloch fut expédié en Europe peu après l'explosion de la guerre; il déploya beaucoup d'énergie et travailla très efficacement à la construction et à l'armement de l'Alabama, du Florida et autres croiseurs. L'exposé de ses opérations est donné dans ce très intéressant ouvrage.

William F. Allen.

ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA RÉFORME.

Nous devons aux lecteurs de la Revue historique un compte-rendu des publications provoquées par le quatrième centenaire de la naissance de Martin Luther. Mais nous ne pouvons songer à les embrasser dans leur totalité; nos forces n'y suffiraient pas : il y en a eu tant, d'un caractere si varié, disséminées pour la plupart dans tant de revues, de programmes universitaires, etc., qu'il faut se borner et faire un choix. On a remarqué avec raison que beaucoup des travaux de pure vulgarisation, dus au jubilé du réformateur, manquent de critique et ne font que répéter des fables convenues, mais, d'autre part, le grand souvenir dont il s'agit a aussi provoqué des ouvrages d'une valeur durable. Ce qui restera un *monumentum aere perennius*, ce sera l'édition des œuvres de Luther confiée aux soins de M. J. K. F. Knaake. Nous en avons déjà parlé dans un précédent article (t. XXIV, p. 380). Depuis, le premier volume a paru, qui justifie toutes nos espérances[3]. A une vaste érudition, à une connais-

1. *Soldier life in the army of Northern Virginia*, 1861-65, par Carlton Mac Carthy. Richmond, 1882.

2. *The secret service of the Confederate States in Europa;* or How the Confederate cruisers were equipped, by James D. Bulloch. 2 vol. New York, Putnam, 1883.

3. *D. Martin Luther's Werke. Kritische Gesammtausgabe*, I. Band. Weimar

sance approfondie des travaux relatifs à Luther, M. Knaake joint une critique saine et consciencieuse, une diligence infatigable pour se livrer aux recherches les plus minutieuses sans se perdre dans le détail. Son premier volume, qui nous mène jusqu'au milieu de la lutte contre les indulgences (août 1518), contient entre autres « *tractatulus de his qui ad ecclesias confugiunt*, » dissertation de droit canonique, qui manque dans les éditions précédentes des œuvres de Luther et dont la provenance, il faut le dire, n'est pas tout à fait hors de doute. On remarque avec intérêt que l'éditeur a retrouvé deux impressions, oubliées jusque-là, des 95 thèses. Il sait souvent assigner aux écrits dont il s'agit une date plus exacte et il les fait précéder d'introductions succinctes, mais fort instructives. Il se propose de publier chaque année 3 volumes et la collection entière comprendra à peu près 35 volumes, dont le prix, vu la grandeur de l'entreprise, est modéré.

Il va sans dire que le travail de M. Knaake, qui comprendra aussi les lettres du réformateur, aidera au plus haut degré ses biographes. Parmi ceux-ci, M. Koestlin, professeur à Halle, dont le nom a été souvent cité par nous dans cette revue, garde indubitablement le premier rang. On lui doit deux nouvelles éditions de son ouvrage biographique[1], l'une dans sa forme détaillée, et l'autre dans sa forme succincte; l'une et l'autre se distinguent d'ailleurs par de réelles qualités littéraires (cf. *Revue hist.*, vol. V, p. 140) et ont été rendues meilleures encore par beaucoup de corrections et de compléments. Un écrivain consciencieux n'en a jamais fini : chaque jour lui apporte quelque trouvaille nouvelle, de grande ou de médiocre importance. M. Koestlin, lui-même, a donné un compte-rendu fort instructif des plus récentes publications[2]; mais c'est vraiment à lui, en grande partie, qu'on doit l'impulsion énergique donnée à ces études.

Quant aux autres biographies de Luther, provoquées par le cente-

Hermann Bœhlau, 1883, XXII et 710 p. — Le jubilé de l'année 1883 a donné naissance à une foule d'éditions séparées *d'écrits particuliers* de Luther. Il faut remarquer aussi : « *Martin Luther als deutscher Classiker in einer Auswahl seiner kleineren Schriften*, 3 Vols, Homburg v. d. Hœhe. Heyder und Zimmer, 1883.

1. *Martin Luther, sein Leben und seine Schriften*, 2 *und* 3 *Auflage*. Elberfeld Friderichs, 1883. 2 vols, 818 et 733 p. — *Luther's Leben mit authentischen Illustrationen*, 2. *und* 3. *Auflage*. Leipzig. Fues Verlag, 1883, 623 p. C'est au même auteur qu'on doit *Martin Luther, der deutsche Reformator. Festschrift, herausgegeben von der historischen Kommission der Provinz Sachsen*. Halle. O. Hendel, 1883. 1-21 Auflage 77 p. 22 Auflage (en format plus petit), 126 p.

2. *Lutherschriften* dans *Theologische Studien und Kritiken*, Jahrgang 1884. 2 Heft, p. 353-395 (Gotha, Perthes).

naire, nous ne citerons que les suivantes : le livre de M. Kolde, professeur à Erlangen, est seulement commencé et on ne pourra le juger que lorsqu'il aura été terminé[1]. Dans l'idée de l'auteur, il doit, quant à son extension, tenir le milieu entre les deux ouvrages biographiques de M. Koestlin. Il se propose d'apprécier chaque écrit de Luther ou de faire connaître chacun des personnages avec lesquels le réformateur a été en rapport. Il n'écrit pas exclusivement pour le public savant, mais on remarquera partout dans son livre les fruits d'études originales.

La mort a empêché M. G. Plitt de publier lui-même sa biographie de Luther. Un de ses amis a achevé l'œuvre commencée par le savant professeur d'Erlangen en utilisant les notes et extraits faits par celui-ci et en suivant le modèle du livre de Koestlin. Il n'y a pas beaucoup d'originalité dans le livre de MM. Plitt-Petersen, et on y remarque quelques petites erreurs de faits ou de dates, mais le lecteur y trouvera un récit sans prétention, orné de nombreuses citations empruntées aux œuvres mêmes de Luther, d'un ton quelquefois trop pastoral ou trop apologétique[2]. C'est le même reproche qu'on pourrait faire au livre de M. C. Burk, d'ailleurs très bien écrit et digne du succès qu'il a obtenu. Le réformateur a été assez grand d'ailleurs pour qu'on n'ait pas à craindre de lui faire tort en montrant ses faiblesses qui sont celles de la nature humaine[3]. M. Lenz l'a bien compris; son livre, si nous ne nous trompons, surpasse tout ce qui a paru dans le cadre étroit de la biographie par la valeur du fond et la beauté de la forme[4]. L'auteur y parle toujours en véritable historien, subordonnant les questions théologiques aux grands conflits de l'époque qui a enfanté Luther, mêlant l'élément purement biographique au récit des luttes religieuses, politiques et sociales. Le premier chapitre qui développe l'état général de la nation allemande vers l'époque de la naissance de Luther est un vrai chef-d'œuvre. Certaines assertions (p. ex. le jugement porté sur Zwingli, p. 199) ou certains rapprochements (p. ex. celui de Luther et de Lessing, p. 160) sont des plus contes-

1. *Martin Luther. Eine Biographie*, I. Lieferung mit Portrait. Gotha Perthes, 1884.

2. *D. Martin Luthers Leben und Wirken.* Zum 10 November 1883 dem deutschen evangelischen Volke geschildert von D. *Gustav Plitt*, a. œ. Professor in Erlangen, vollendet von *E. F. Petersen* Hauptpastor in Lübeck. Leipzig, 1883. J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung x und 570 p.

3. *Martin Luther* von C. Burk, Oberconsistorialrath. Stuttgart, Krabbe, 1883, VIII, 343 p.

4. *Martin Luther. Festschrift der Stadt Berlin* zum 10 November 1883 von Dr. Max Lenz, Professor der Geschichte an der Universitæt Marburg. Mit einem Titelbilde. Zweite Auflage. Berlin, 1883, R. Gaertner's Verlagsbuchhandlung, 224 p.

tables; nous faisons aussi des réserves à l'égard de certaines parties du chapitre intitulé : « L'Église territoriale ; » cependant, là même où il est impossible de suivre l'auteur, on ne peut méconnaître que son opinion est celle d'un esprit perspicace et réfléchi. Vers la fin, le récit de M. Lenz devient trop hâté et trop abrégé, ce qui oblige l'auteur à se contenter de faire de simples allusions à certains faits intéressants (p. ex. la conduite du réformateur à l'égard des juifs). Il est regrettable que le livre de M. Kuhn, dont nous avons lu jusqu'ici seulement le premier volume, ne réponde pas aux justes exigences de la critique historique[1]. Il y a là du travail, du goût littéraire, de l'enthousiasme, mais on y rencontre trop souvent des assertions erronées, soit sur des points de détail, soit sur des faits d'importance générale. M. Kuhn dit (p. 84) que les *rabbins juifs* ont initié Reuchlin à la langue hébraïque, tandis que les maîtres de Reuchlin ont été deux médecins (cf. L. Geiger : *Das Studium der hebræischen Sprache in Deutschland*, 1870; *le même : J. Reuchlin*, 1871). Il appelle Pfefferkorn l'adversaire de Reuchlin, « *un ancien rabbin*, converti à l'âge de cinquante ans et devenu prêtre après avoir abandonné sa femme. » On ne sait pas pourquoi il parle, p. 89, « de la prophétie de *Melrichstadt* » au lieu « de la prophétie *de Pollich* » (originaire de Melrichstadt); pourquoi, en parlant de la diète de Worms de 1521, il appelle expressément, p. 518, le duc Eric de Brunswick « un prince *catholique*. » Il nous semble de même bien risqué de dire (p. 79) que de la renaissance « de ce mouvement universel, *rien de durable* n'est sorti »; de « dater » (p. 80) Albert Durer (né en 1471), « de Luther » et d'énoncer (p. 7), comme une vérité absolue, cette proposition : « Le XVe siècle (le siècle des grandes découvertes, du développement de l'art) est une époque de douleur et d'affaissement... Tout en ce siècle s'aplatit et meurt. »

On ne doit pas s'attendre à trouver, dans les principaux discours prononcés à l'occasion du jubilé, une biographie suivie du réformateur. Nous en citerons deux cependant. Le discours de M. H. de Treitschke montre toute la verve pathétique qui distingue ce maître de la rhétorique[2]. Celui de M. V. Oncken a aussi une grande

1. *Luther. Sa vie et son œuvre.* Tome Ier, 1483-1521. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1883, XI, 554 p. Il y a beaucoup de fautes d'impression, p. ex., p. 23, *Ketzler* au lieu de *Kessler*, p. 81, *Hamerlein* au lieu de *Hemmerlin*, p. 453, *Nunar* au lieu de *Nuenar*, etc.

2. *Luther und die deutsche Nation.* Vortrag gehalten in Darmstadt am 7. November 1883. Zweiter Abdruck. Berlin, Reimer, 1883, 29 p. Ce qui est dit des discours prononcés à cause de la fête de 1883 s'entend aussi des *essais* publiés par les différentes revues. Nous n'en citerons qu'un seul plein d'esprit, celui de M. H. Holtzmann dans la *Deutsche Rundschau*, 1883, n° 3.

force[1] et l'on comprend très bien pourquoi l'auteur a commencé en rappelant à ses auditeurs l'apparition de Luther à la diète de Worms, en 1521.

Dans la vie du réformateur, ce dernier événement est celui-ci qui a toujours provoqué l'intérêt le plus général. Nous avons déjà parlé dans notre bulletin précédent du travail de M. Jansen (cf. *Revue hist.*, t. XXIV, p. 381). Il nous faut y joindre aujourd'hui ceux de M. F. Soldan et de M. Kolde[2]. M. Soldan s'est proposé avant tout d'apprendre aux citoyens de Worms ce qui s'est passé en 1521 dans leur ville. Il puise à quelques sources locales sans négliger ce qui a été publié sur les événements qu'il raconte. C'est ainsi qu'on lira avec intérêt dans l'appendice de son travail quelques documents réimprimés, entre autres une lettre de Conrad Peutinger adressée au conseil de la ville d'Augsbourg, et publiée pour la première fois dans la gazette d'Augsbourg, par M. Herberger, en 1868. L'ouvrage de M. Kolde ouvre, d'une manière très heureuse, la série des publications entreprises par *la Société pour l'histoire de la Réforme*, fondée il y a peu de temps. Peut-être n'a-t-il pas assez montré qu'à Rome, à cette époque-là, on traitait un peu cavalièrement la question luthérienne et que la conduite du pape dans les affaires de la grande politique en tenait fort peu de compte. Ni M. Soldan, ni M. Kolde n'ont pu mettre à profit la publication de M. Balan[3]. Défigurée malheureusement par des erreurs extraordinaires dans la transcription des noms propres, cette dernière confirme en général ce qu'on savait déjà du caractère d'Aleander. En tout cas, elle mérite un compte-rendu plus détaillé qu'il nous est possible de faire dans ce bulletin. Il faut aussi attendre une publication, annoncée par M. Th. Brieger (*Quellen und Forschungen zur Geschichte der Reformation*, I. Band : *Aleander und Luther*, 1521. *Die vervollstændigten Aleander-Depeschen nebst Untersuchungen über den Wormser Reichstag*). Le fragment qui en a été imprimé à l'occasion de la fête commémorative, célébrée par l'université de Marbourg, suffit pour montrer la valeur spéciale de l'ouvrage en ce qui concerne la chronologie[4].

1. *Martin Luther in Worms und sein Fortleben in der deutschen Nation.* Giessen, E. Roth, 1884, 37 p.

2. *Der Reichstag zu Worms*, 1521. Den Wormsern gewidmet zur Lutherfeier 1883 von Friedrich Soldan. Worms. H. Kræuter, 1883, 120 p. — *Luther und der Reichstag zu Worms*, 1521. Von Th. Kolde. Gotha, 1883, 81 p.

3. Balan : *Monumenta reformationis Lutheranae.* Ratisbonae, Sumptibus Fr. Pustet, 1884.

4. *Neue Mittheilungen über Luther in Worms* (Festprogramm der Universitæt Marburg zur Lutherfeier. Marburg, R. Friedrich, 1883).

Quant à l'histoire du séjour de Luther à la Wartburg, il faudrait citer les recherches minutieuses de M. Lenz (*Marburger Universitaetsprogramm zur Lutherfeier*) ; pour l'histoire de la famille de Catherine de Bora, épouse du réformateur, il faut renvoyer à un travail de M. G. de Hirschfeld, qui d'ailleurs ne semble pas être sans valeur pour d'autres points de la biographie de Luther[1]. Je connais cet ouvrage seulement par le compte-rendu qu'en a donné M. Koestlin dans les *Theologische Studien und Kritiken* (*l. c.*). Plusieurs travaux se rapportent à l'histoire de la traduction luthérienne de la bible[2]. On s'est efforcé de faire connaître toutes les traductions de la sainte écriture allemande antérieures à celle de Luther et de mettre en lumière ce qu'il doit à ses prédécesseurs. De pareilles études demandent beaucoup de tact et de précaution ; souvent, en effet, on serait tenté de voir un emprunt, là où cependant les traducteurs de deux versions parallèles seraient en réalité indépendants l'un de l'autre, leurs ressemblances s'expliquant par la difficulté où ils étaient d'éviter le choix des mêmes paroles ou des mêmes phrases. — Le rôle joué par Luther pendant le colloque de Marbourg, en 1529, tient naturellement une grande place dans les travaux récents relatifs à la vie et l'œuvre de Zwingli. Nous laissons aux correspondants suisses de la *Revue historique* le soin de rendre compte de tous ces travaux importants consacrés au souvenir du premier janvier de l'année 1484, jour de naissance du second grand réformateur. Qu'il nous soit permis au moins de mentionner d'une façon toute spéciale une des publications de la *Société pour l'histoire de la réforme*, dont l'auteur, M. Stæhelin, sans refuser à Luther le titre du « premier des pères et des fondateurs de l'église évangélique, » a su montrer sous une forme modeste ce qui fait la grandeur particulière de Zwingli, « héroïque même là où il a commis des fautes[3]. »

1. G. von Hirschfeld. *Die Beziehungen Luther's und seiner Gemahlin zur Familie Hirschfeld* (Beiträge zur sæchsischen Kirchengeschichte, 1883. Heft 2).

2. Wilibald Grimm : *Kurzgefasste Geschichte der lutherischen Bibelübersetzung bis zur Gegenwart mit Berücksichtigung der vorlutherischen deutschen Bibel und der in der Schweiz gebrauchten deutschen Bibeln.* Jena, Costenoble, 1884. VIII. 86 p. Schott : *Martin Luther und die deutsche Bibel.* Stuttgart, Bibelanst, 1883, 48 p. W. Krafft : *Ueber die deutsche Bibel vor Luther und dessen Verdienste um die Bibelübersetzung* (Festprogramm der Universitæt Bonn). Cf. un article de *E. Riehm : Luther als Bibelübersetzer* dans les *Theologische Studien und Kritiken*, 1884. 2. Heft).

3. *Huldreich Zwingli und sein Reformationswerk.* Zum vierhundertjæhrigen Geburtstage Zwingli's dargestellt von Rudolf Stæhelin. Halle, M. Niemeyer, 1883, 81 p. Quant au parallèle qu'on peut établir entre le jubilé de Luther et celui de Zwingli, il n'est pas hors de propos de renvoyer les lecteurs de la *Revue*

A l'année 1537 appartiennent les « Articles de Smalcade » rédigés par le réformateur comme une sorte de programme évangélique pour le cas de la convocation d'un concile. L'original de ces articles, relique précieuse de la main de Luther, est conservé à la bibliothèque d'Heidelberg. On en a fait une édition somptueuse et digne de l'occasion ; pour la première fois on en a déchiffré complètement la préface[1]. Nous touchons à la dernière époque de la vie du réformateur. On sait qu'à la fin de sa carrière il avait attaqué un des adversaires les plus acharnés de la réforme, le duc Henri de Brunswick, par un pamphlet d'une véhémence extraordinaire. Il a servi de modèle à beaucoup d'autres pamphlets lancés du camp évangélique contre ce prince impétueux, dont la défaite fut un des plus graves événements qui précédèrent la guerre de l'empereur contre la ligue de Smalcalde. M. Koldewey, auteur de la seconde publication de la *Société pour l'histoire de la réforme*, s'est proposé de raconter l'histoire du duc Henri sous une forme succincte *sine ira et studio*, de la purger des souillures qu'elle doit aux ennemis irrités de ce souverain[2]. Il avait déjà publié un essai sur « la réformation du duché de Brunswick Wolfenbuttel sous le gouvernement de la ligue de Smalcalde » (dans la *Zeitschrift des historischen Vereines für Niedersachsen*, 1868) et une conférence intitulée : « Henri le Jeune et la réformation » (*Lebens- und Characterbilder*, 1881) : il se trouvait ainsi sur un terrain bien connu. Aussi a-t-il composé un travail très instructif et impartial. Il

hist. aux paroles éloquentes de M. Nippold dans l'introduction du livre *Berner Beiträge zur Geschichte der schweizerischen Reformationskirchen.* Bern, Wyss, 1884, xi, 454 p. On y trouve rassemblés dans ce volume les travaux suivants : Flückiger : 1° *Zwingli's Beziehungen zu Bern;* 2° Billeter : *Der Berner Synodus* d. a. 1532 ; 3° Strasser : *Der schweizerische Anabaptismus zur Zeit der Reformation;* 4° Kasser : *Die Contrareformation im Fürstbisthum Basel,* 1575-1608 : 5° Hubler : *Unionsbestrebungen des John Durie ;* 6° Marthaler : *Amyraut als Ethiker ;* 7° et 8° Nippold : *Das Leben Jesu im Mittelalter.* — *Literarisch-kritischer Anhang.* Citons aussi le discours de M. A. Schweizer : *Zwingli's Bedeutung neben Luther.* Zurich, Schulthess, 1884. iv. 92 p.

1. *D. Martin Luther's Originalentwurf der Schmalkaldischen Artikel vom Jahre* 1537. Nach Luther's Autograph in der Universitätsbibliothek zu Heidelberg zur vierhundertjährigen Geburtsfeier Luthers herausgegeben von Dr. Karl Zangemeister. Professor in Heidelberg. Mit 43 Seiten in Lichtdruck. Heidelberg. C. Winter, 1883.

2. *Heinz von Wolfenbüttel. Ein Zeitbild aus dem Jahrhundert der Reformation* von Prof. Dr. Friedrich Koldewey, Direktor des Herzoglichen Gymnasiums zu Holzminden. Halle, Niemeyer, 1883. 80 p. (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte,* n° 2). Pourquoi M. Koldewey emploie-t-il sans nécessité des mots étrangers (p. ex., p. 9, « dissolut, » « Incontinenz ») au lieu des mots allemands ?

ne dissimule pas les fautes commises par le duc, mais il ne glorifie pas ses adversaires dont les faibles côtés sont trop évidents. Il a mis en contribution les bibliothèques de Wolfenbuttel et de Wernigerode, dont les riches collections lui ont fourni beaucoup de nouveau, p. ex. des chants historiques échappés aux recherches de M. de Liliencron. Le rôle que Luther a joué dans la lutte littéraire contre le duc est décrit par M. Koldewey sans aucune exagération.

Reste à indiquer les travaux principaux qui se rapportent, sans s'occuper de tel ou tel épisode particulier de la vie du réformateur, à telle ou telle partie de son activité étendue, de son individualité morale ou même physique. Luther, comme pédagogue, a été apprécié par M. Müller, qui, en se bornant à utiliser les matériaux connus, a montré ce que doit l'instruction publique aux écrits et à l'intervention du réformateur [1]. M. Heinemann examine le même sujet sans oublier d'exposer les idées de Luther au sujet de l'éducation domestique, ni de le louer comme le véritable modèle d'un bon *paterfamilias* [2]. Luther, comme connaisseur des auteurs classiques, attire à la fois l'intérêt des historiens et des philologues [3]. Quoique les études classiques du réformateur aient été assez étendues, il faut avouer, — ses meilleurs biographes en sont d'accord, — que le véritable esprit de l'antiquité lui est resté étranger. Ce qu'il cherchait dans les grands écrivains de cette époque, c'était l'expression d'une observation pénétrante et sage de la vie humaine et il employait leurs sentences comme les proverbes allemands dont sa fidèle mémoire lui rappelait sans cesse un grand nombre.

Dans Luther, le poète méritait bien un souvenir à part. Il forme le sujet d'un des volumes de la collection remarquable des « *Poètes allemands du XVIe siècle.* » Le nom de M. Goedeke, professeur à Gœttingen, est une garantie de l'exactitude de cette édition, qui est précédée d'un essai biographique dû à la plume de son collègue, M. Wagenmann [4]. Il y a encore d'autres éditions récentes des chants religieux du réformateur (p. ex. de Danneil, de Gerok, etc.) ; on a

1. *Luther's reformatorische Verdienste um Schule und Unterricht* von Johannes Müller. Oberlehrer am Friedrich's-Gymnasium in Berlin. Zweite Auflage. Berlin, Gaertner, 1883. 65 p.

2. *Luther als Paedagoge.* Eine Festgabe an Eltern und Lehrer von L. Heinemann. Braunschweig, Bruhn, 1883. IV-92 p.

3. *Luther's Bekanntschaft mit den alten Klassikern* von G. G. Schmidt. Leipzig, Veit et Co. 1883. VIII-64 p.

4. *Dichtungen von Martin Luther.* Herausgegeben von Karl Goedeke. Mit einem Lebensbilde Luther's von Julius Wagenmann. Leipzig, Brockhaus, 1883. LVI, 244 p.

aussi recherché l'époque où ils ont pris naissance, etc. Mais nous n'avons pas été à même de nous procurer tous ces travaux, qui, d'ailleurs, à ce qu'il nous semble, selon les remarques critiques de juges compétents, sont bien loin de dissiper toutes les obscurités. Remarquons seulement qu'il y a une étude spéciale, relative à l'importance musicale de Luther[1]. On se souvient qu'il savait se consoler par le chant et par le luth, même pendant ses souffrances physiques; un homme de l'art, un médecin, s'est imposé la tâche de faire à ce point de vue un récit minutieux des maladies du réformateur[2].

Rien ne peut mieux initier à la connaissance de la vie intime de Luther que ses propos de table (*Tischreden*) qui, selon le plan de M. Knaake, formeront aussi une partie de l'édition complète de ses œuvres. On sait que le *Journal d'Antoine Lauterbach*, disciple et ami de Luther, est une des sources originales de ces propos de table (cf. *Revue hist.*, V, p. 140). M. Wrampelmeyer nous en fait connaître une autre, *le Journal de Conrad Cordatus*, Autrichien, attiré par Luther à Wittenberg et lié avec ce patron bienveillant d'une amitié inébranlable[3]. Si des documents semblables, malheureusement trop rares, nous ramènent par la voie la plus directe dans le cercle intime du réformateur, il y en a d'autres, dont la totalité échappera à l'attention même la plus soigneuse. Ce sont les lettres soit de Luther lui-même, soit de ses amis, soit d'autres personnages de son siècle, dont les manifestations épistolaires ont rapport à l'histoire de sa vie ou de ses œuvres. M. Krause[4], connu par ses biographies d'Euricius Cordus et de Helius Eobanus Hessus, a publié quelques pièces qui servent à élucider les relations de Luther avec quelques-uns des partisans célèbres de l'humanisme allemand. Mais, ce qu'il y a de plus important en ce genre, c'est une collection de lettres publiée récemment par M. Kolde[5]. Ce savant s'était proposé de chercher les lettres de

1. *Luthers musikalische Bedeutung und Wirksamkeit und ihre segensreichen Folgen* von C. Stein, Musikdirector in Wittenberg. Herrosé. 1883. 32 p.

2. *Dr. Martin Luther's Krankheitsgeschichte* von F. Küchenmeister, praktischem Arzt und herzoglich Sæchsisch-Meiningen'schen Medicinalrath zu Dresden. Leipzig, Wigand, 1883.

3. *Tagebuch über Dr. M. Luther, geführt von Dr. Conrad Cordatus*, 1537, zum ersten Male herausgegeben von Dr. H. Wrampelmeyer. Heft 1. Halle, Niemeyer, 1883 (cf. Festschrift des Gymnasiums zu Clausthal zum Luther-Jubiläum, 1883).

4. *Epistolae aliquot selectae virorum doctorum M. Luthero aequalium* ex codicibus edidit, illustravit Dr. C. Krause. Servestae, 1883 (Programme du lycée à *Zerbst*).

5. *Analecta Lutherana. Briefe und Actenstücke zur Geschichte Luthers. Zugleich ein Supplement zu den bisherigen Sammlungen seines Briefwechsels.*

Spalatin adressées à Luther, mais, en fouillant beaucoup d'archives et de bibliothèques en Allemagne, en Suisse et en Angleterre, le sujet de ses recherches se modifia, et il eut un succès qu'il n'avait pu prévoir. Parmi les lettres de Spalatin, inconnues jusqu'ici, qu'il trouva, une seule était adressée à Luther; quant aux autres, il y en avait tant qu'il était impossible de les copier littéralement. Mais à côté de la correspondance de Spalatin, disséminée çà et là, des lettres du plus haut intérêt, provenant de l'époque de la réforme, affluaient de toute part et illustraient l'œuvre et la vie personnelle de Luther. Il suffit de rappeler les noms de Melanchthon, d'Œcolampade, de Justus Jonas, Martin Bucer, de Carlstadt, de Mosellanus, de Conrad Mutianus, de Philippe, landgrave de Hesse, de Jean Frédéric, électeur de Saxe, de Christian, roi de Danemark, pour donner une idée de l'importance du volume de M. Kolde. Beaucoup de ces lettres (à peu près 200) sont adressées à Luther; beaucoup d'autres, inconnues jusqu'ici, ont été écrites par Luther lui-même; les plus précieuses proviennent des archives de Marbourg, de la bibliothèque du British Museum (p. ex., p. 213, Luther à Thomas Cromwell, chancelier du roi Henri VIII, 1536, 9e avril) et de celle de Leyde. M. Kolde doit quelques-uns des documents les plus intéressants à M. Lenz, éditeur de la correspondance du landgrave Philippe et de M. Bucer (cf. *Revue hist.*, t. XVIII, p. 414). Peut-être le résultat de ces recherches infatigables aurait-il été encore plus grand si des principes étroits, qu'on s'obstine à conserver, ne l'avaient pas quelquefois gêné. Il n'est pas hors de propos de citer ce que l'auteur en dit lui-même dans l'avant-propos, p. XIII : « Tant que l'on considère la liberté demandée par les savants étrangers de prendre connaissance des inventaires, comme dangereuse pour l'État, ou, selon le jargon d'aujourd'hui, comme dangereuse pour les intérêts de l'administration (maxime suivie p. ex. en Prusse et en Bavière), le résultat des recherches dépendra toujours en grande partie de la complaisance, de l'habileté et des connaissances spéciales, dont les archivistes disposent rarement. On ne sera jamais tout à fait certain d'avoir trouvé tout ce qu'il y a ou tout ce dont d'autres ont déjà pris notice. »

Il est impossible d'analyser tout ce que la publication de M. Kolde nous apprend de nouveau. Les affaires de Reuchlin, de Sickingen, de Carlstadt, de Thomas Münzer, de Simon Lemnius, la diète de Worms de l'année 1521, la guerre des paysans, la controverse relative à l'eucharistie, le colloque de Marbourg, la diète d'Augsbourg de l'an-

Herausgegeben von Dr. Theodor Kolde, ord. Professor der historischen Theologie an der Universität zu Erlangen. Gotha, F. A. Perthes, 1883. XVI et 479 p.

née 1530, la confédération de Smalcalde, la bigamie du landgrave Philippe : tous ces sujets y trouvent leur part. M. Kolde a profité de cette occasion pour joindre, aux documents rangés par ordre chronologique, la liste des lettres adressées à Luther ou écrites par le réformateur qu'on a publiées pendant les dernières années. De cette manière, son volume est devenu un supplément indispensable aux collections antérieures de la correspondance de Luther. Il faut avouer que M. Kolde a trop fidèlement reproduit les textes originaux. Il y en a qui sont évidemment corrompus et il ne peut pas suffire de prévenir le lecteur par un *sic* ou un signe d'interrogation qu'il y a çà et là une faute ou un malentendu. Il est bien permis à l'éditeur des mss. qu'il a vus d'oser des conjectures et d'aider de cette manière celui-ci qui n'a pas la même chance[1]. Un appendice s'occupe de Jean Aurifaber et de son récit sur la diète d'Augsbourg de 1530. Cinq tables mises à la fin de ce volume en facilitent l'emploi.

Ce serait dépasser beaucoup les bornes de cette revue que d'énumérer tous les travaux relatifs à l'histoire locale de la réforme que le grand souvenir de l'année précédente a provoqués. Leur valeur est fort inégale, les répétitions de faits généraux bien connus n'y manquent pas, mais souvent on y trouve le résultat d'études très sérieuses.

L'histoire de la réforme à Leipsik, par Fr. Seifert, ne suit pas toujours le fil chronologique, mais nous offre un tableau vrai et complet des faits[2]. L'histoire de la réforme dans le territoire de Breisig est combinée avec l'histoire de la contre-réformation de la même contrée et accompagnée de documents précieux empruntés aux archives de Coblentz, de Munster, de Berlin, etc. L'auteur de ce petit livre nous peint en traits saisissants le tableau des souffrances d'une commune évangélique rhénane jusque-là presque inconnues. On y trouvera des détails typiques sur l'histoire de nombreuses fondations élevées par la réforme, et qu'a détruites l'énergie intolérante de ses adversaires. Il suffira de mentionner quelques autres publications relatives à l'histoire locale de la réforme luthérienne[3]. Comme on le verra, c'est seulement l'Allemagne qui y prend part.

1. Il y a aussi des lettres déjà imprimées, mais dont le texte est amélioré par les soins de M. Kolde, cf. p. ex., p. 125, la lettre d'Urban Rhegius adressée à Luther, 21 mai 1530, où un *non* au lieu d'un *nam* change d'un coup une tradition adoptée communément jusqu'ici et propagée par l'histoire de la réforme allemande de Ranke.

2. *Die Reformation in Leipzig.* Zur 400 jährigen Geburtstagsfeier Dr. Martin Luther's herausgegeben. Leipzig, Hinrichs, 1883. VIII-224 p.

3. *Die Reformation und Gegenreformation in der ehemaligen Herrschaft Breisig am Rhein.* Ein Beitrag zur Geschichte der evangelischen Kirche in den

Qu'il nous soit permis de choisir l'exemple de la Transsylvanie pour démontrer l'étendue et la force de ce mouvement littéraire. Le jubilé de M. Luther y a éveillé un écho enthousiaste. Dans ce pays, la réforme a singulièrement amélioré toute la vie sociale et intellectuelle. Malheureusement l'histoire n'en a pas été complètement faite. Même la biographie d'un des plus importants représentants de cette époque, Honterus, n'est pas assez élucidée. L'ouvrage de Haner : *Historia ecclesiarum Transsylvanicarum*, date de 1694 ; celui de Schmeizel : *De statu ecclesiae Lutheranorum in Transsylvania*, de 1722; celui de Lampe, *Historia ecclesiae reformatae in Hungaria et Transsilvania*, de 1728; quelques autres ouvrages sont restés en ms. Nous trouvons dans une publication de M. Teutsch[2] une pièce qui vient très à propos, c'est un discours de Christian Schesaeus, devenu pasteur à Kronstadt, 1569; ce discours est intitulé : *Historia repurgatae doctrinae coelestis in Transsilvania et vicina Hungaria.* Ce que raconte Schesaeus au synode de 1580 s'accorde tout à fait avec les documents déjà connus. Il est à regretter qu'un autre discours historique du même auteur, dont le titre est inséré p. 253 : « *Oratio de propagatione doctrinae coelestis in Transsilvania a temporibus Honteri*, » n'ait pas été retrouvé. La publication de M. Teutsch est peut-être la plus importante qui ait été provoquée par le jubilé de Luther en Transsylvanie, mais elle n'est pas la seule. Nous nous contenterons de mentionner les titres de quelques autres[3], témoignages

Rheinlanden von Karl Siemens evangelischem Pfarrer zu Andernach. Mit Vorwort von Dr. W. Krafft, Professor zu Bonn. Barmen, H. Klein, 1883. IV, 106 p. On ne voudrait pas voir cité, p. 4, un livre tel que « l'histoire allemande de Stacke. »

1. Schrœder : *Die Einführung der Reformation in Westfalen in dem Zeitraume von* 1520-1540. Ein Beitrag zur Lutherfeier. Minden, Bruns, 1883. 80 p. — Wœbcken : *Luther und die Einführung seiner Lehre in die Grafschaften Oldenburg und Delmenhorst und die Grafschaft Jever.* Oldenburg, Schulze, 1883. 48 p. Frerichs : *Blicke in die Reformationsgeschichte Ostfrieslands.* Emden, Haynel, 1883. 26 p. F. Bienemann : *Aus Livland's Luthertagen.* Reval, Kluge, 1883. 78 p.

2. *Die Synodalverhandlungen der evangelischen Landeskirche A. B. in Siebenbürgen im Reformationsjahrhundert* von Dr. Georg Daniel Teutsch. Zur Feier des vierhundertjæhrigen Geburtstages von D. Martin Luther herausgegeben vom Landesconsistorium der genannten Kirche. Hermannstadt. In Commission bei Franz Michaelis, 1883. 275 p. (Cette publication forme le vol. II du *Urkundenbuch der evangelischen Landeskirche* A. B. in Siebenbürgen.)

3. H. Herbert : *Die Reformation in Hermannstadt und dem Hermannstædter Kapitel.* Festschrift zur vierhundertjæhrigen Gedæchtnisfeier der Geburt D. Martin Luthers. Im Auftrage der Lehrerkonferenz des ev. Gymnasiums A. B. in Hermannstadt und der mit demselben verbundenen Realschule Hermann-

honorables des sentiments sympathiques éveillés en Transsylvanie par le grand souvenir de l'année 1883.

Alfred STERN.

stadt, 1883, in-4°, 68 p. H. Wittstock : *Aus Heltau. Vergangenes und Gegenwärtiges.* Hermannstadt, F. Michaelis, in-8°, 77 p. J. Hœschmann : *Die historische Bedeutung des Jahres* 1520. Mediasch, Reissemberger, 1883, in-8°, 84 p. M. Salzer : Zur ältesten Geschichte des Mediascher Kapitels. Eine Festgabe des Mediascher ev. Kapitels A. B. in Siebenbürgen, etc. Hermannstadt, Michaelis, 1883, in-8°, 28 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

H. Schliemann : **Troja. Ergebnisse meiner neuesten Ausgrabungen auf der Baustelle von Troja,** in den Heldengræbern, Bunabarschi und anderen Orten der Troas im J. 1882. Mit Vorrede von Prof. A.-H. Sayce. Mit 150 Abbildungen in Holzschnitt und 4 Karten und Plænen in Lithographie. — Leipzig, Brockhaus, 1884, in-8°, xlviii-460 p. 30 marks (37 fr. 50)[1].

Dans son ouvrage capital sur « *Ilios* » (p. 573), Schliemann s'était déjà demandé si « la jolie petite ville découverte par lui sur la colline « d'Hissarlik, et capable d'abriter à peine 3,000 habitants derrière ses « murs de briques, pouvait être identifiée à cette grande Ilion d'Homère « qui, pendant dix ans, résista aux efforts héroïques des Grecs, coalisés « au nombre de 110,000 hommes, et ne succomba enfin que grâce à la « ruse. » Schliemann, qui attache en général une si grande importance à la valeur historique des données homériques, fondait ses doutes sur cette considération qu'Homère, quand il visita le pays des Troyens, avait trouvé, à la place de l'ancienne Ilios détruite, l'Ilion éolique avec son acropole sur Hissarlik et sa ville basse sur l'emplacement de *Novum Ilium,* et avait, par conséquent, dépeint la Troie de Priame comme une ville grande et munie d'une acropole. Mais, tandis que les conclusions que Schliemann avait tirées, dans son ouvrage sur Ilios, des résultats auxquels ses fouilles l'avaient conduit, rencontraient une approbation presque générale, ses propres réflexions étaient attirées de nouveau sur les rapports entre la « ville brûlée » d'Hissarlik et les descriptions de Troie, dans Homère. Finalement, il se décida à entreprendre de nouvelles fouilles. Il avait comme collaborateurs, dans cette campagne, deux architectes qui ont déjà fait leurs preuves : MM. *Jos. Hæfler* et *Dœrpfeld;* ce dernier, on s'en souvient, dirigea longtemps les fouilles allemandes à Olympie. Les circonstances climatériques ont été presque toujours particulièrement défavorables à Schliemann pendant ces dernières fouilles d'Hissarlik, qui ont duré de mars à juillet 1882. En

1. Titre de l'édition anglaise : *Troja. Results of the latest researches and discoveries on the site of Homer's Troy, and in the heroic tumuli and other sites, made in the jear* 1882 ; *and a narrative of a journey in the Troad in* 1881. By Dr H. Schliemann. Preface by Prof. A.-H. Sayce. With 150 woodcuts and 4 maps and plans. London, Murray, 1884. In-8°, xl-434 p.

outre, il a eu continuellement à lutter contre les fonctionnaires turcs : d'abord, on lui fit formellement interdiction de rien dessiner, sous prétexte que ses dessins serviraient à dresser le plan de la forteresse turque de Kum Kaleh; puis, l'autorité militaire alla jusqu'à menacer d'envoyer prisonniers à Constantinople les deux architectes qui accompagnaient Schliemann. Ce n'est que grâce à l'intervention de l'ambassadeur allemand, M. de Radowitz, que l'on put obtenir l'autorisation de prendre des mesures et de lever un plan topographique de la contrée.

Le compte-rendu des dernières recherches de Schliemann forme un ouvrage splendide. Il s'ouvre par une préface de M. A.-H. *Sayce,* dans laquelle le savant professeur anglais, aussi connu comme orientaliste que comme Homériste, relève d'une façon très flatteuse pour Schliemann l'importance considérable, pour l'histoire et l'archéologie, des fouilles d'Hissarlik; il s'y déclare partisan, à tous les points de vue, de l'identification faite par Schliemann entre la « ville brûlée » d'Hissarlik et la Troie d'Homère. Schliemann lui-même nous donne dans le premier chapitre de son ouvrage (p. 1-28 de l'édition anglaise que nous avons sous les yeux) une esquisse historique des fouilles de l'année 1882. Le second chapitre (p. 29-51) expose les découvertes qui ont été faites sur l'emplacement de la première colonie préhistorique, et le troisième (p. 52-174), celles relatives à la seconde ville, la « ville brûlée, » ou Troie homérique. Le quatrième chapitre (p. 175-194) comprend tous les vestiges récemment mis au jour des troisième, quatrième et cinquième villes préhistoriques, et de la sixième colonie, que Schliemann appelle lydienne. Tout le cinquième chapitre (p. 195-241) est consacré à l'Ilion grecque et romaine. Les résultats des nouvelles fouilles de Schliemann, dans les *tumuli* de la Troade et de la Chersonèse de Thrace, sont consignés dans le sixième chapitre (p. 242-263). Dans l'important septième chapitre (p. 264-279), l'auteur rend compte de ses recherches sur l'emplacement des ruines qui se trouvent sur le Bali Dagh, au-dessus de Bounarbashi, et qu'on a souvent voulu identifier avec Troie. Il parle également, dans ce chapitre, des fouilles qu'il a entreprises sur les lieux de l'antique Dardanie, de Kebrene, de Skepsis et sur le Fulu Dagh.

Cette première partie de l'ouvrage est suivie d'une série de dissertations (Excurse) qui roulent principalement sur les endroits de la Troade cités dans l'Iliade et sur les indications des anciens ayant trait à la guerre de Troie; d'autres traitent du filage et des pesans de fuseau, de la signification de τήθεα dans Homère (Il., II, v. 746 suiv.), etc., etc. Dans le premier des sept appendices (p. 303-383), Schliemann reproduit le récit de son voyage en Troade, qui avait déjà été publié dans la revue « *Unsere Zeit.* » Parmi les autres appendices, ceux qui offrent le plus d'intérêt au point de vue archéologique sont celui de I. P. *Mahaffy* sur la situation et la fondation de l'Ilion grecque, puis, la dissertation de R. *Virchow* sur les plus anciens colons grecs à Hissarlik,

et, enfin, l'étude de C. *Blind* sur une prétendue parenté entre les Troyens et... les Germains. Nous reviendrons sur cette étrange étude un peu plus bas.

L'importance du nouvel ouvrage de Schliemann, — et nous ne l'estimons en rien inférieure à celle de son livre sur Ilios, qui fit époque, — repose surtout sur deux circonstances. D'abord, l'auteur a réussi à démontrer que la « ville brûlée » ne se bornait pas seulement à la superficie restreinte de la colline, dont on estimait encore trop haut la capacité en la portant à 3,000 habitants, mais, qu'au contraire, cette cité s'étendait au loin dans la plaine, sur l'emplacement de l'Ilion romaine, en dessous de l'acropole. En second lieu, les recherches entreprises par Schliemann au milieu des vestiges de toutes les anciennes colonies de la Troade ont montré que, parmi les amas de décombres sans valeur qu'on a rencontrés, rien ne peut de loin, au point de vue de l'antiquité, soutenir la comparaison avec les ruines de la ville basse, mises récemment au jour, à Hissarlik.

Déjà, avant la publication de l'« Ilios » de Schliemann, des savants de la valeur de W. Christ, de G. v. Eckenbrecher, d'O. Keller, d'A. Steitz et autres, s'étaient prononcés en faveur d'Hissarlik comme emplacement de l'ancienne Troie. Les nouvelles découvertes de Schliemann ont de beaucoup augmenté la probabilité de cette hypothèse, car, — et la chose a trop souvent été oubliée soit par les partisans, soit par les adversaires de la théorie d'Hissarlik, — ce n'est encore là qu'une hypothèse et il ne s'agit pas d'une absolue certitude. Après ces résultats positifs et négatifs des fouilles de Schliemann, on ne pourra plus guère chercher (qu'on s'appuie sur les poèmes homériques ou non), pour la plus ancienne capitale de la contrée troyenne, un autre emplacement que celui de l'Ilion grecque et romaine. Quant à ceux qui reconnaissent un fond historique à la légende de la guerre de Troie et voient dans les rapports évidents qui existent entre les descriptions d'Homère et la contrée d'Hissarlik autre chose qu'un pur hasard, ils estimeront sûrement très vraisemblable l'identité de la colonie préhistorique que Schliemann vient de révéler dans toute son étendue et qui, sans comparaison possible, est la plus ancienne et la plus importante de la Troade, avec l'importante cité royale, dont la destruction par les troupes grecques a servi de thème aux poètes des chants homériques.

La place nous manque pour relever, comme nous le voudrions, tous les détails nombreux et intéressants que renferme le nouvel ouvrage de Schliemann, au point de vue des questions homériques et de l'archéologie. Nous ne discuterons pas, à bien plus forte raison, quelques points sur lesquels nous ne nous accordons pas avec l'auteur, notamment par exemple : son hypothèse sur la colonie lydienne d'Hissarlik et celle, partagée par M. Sayce, relative à la situation politique et à l'épigraphie des Hittites. Nous nous bornerons donc à attirer rapidement l'attention sur les progrès essentiels que les découvertes de Schliemann ont fait faire à notre connaissance de l'Ilion grecque et romaine et de la « ville

« brûlée, » que Schliemann n'appelle plus la deuxième mais bien la troisième ville. Ce sont les fouilles de l'acropole qui ont donné les résultats les plus surprenants : on a mis à découvert, presqu'au milieu de l'acropole, les fondements de deux importants bâtiments de l'ancienne cité royale; ce sont fort probablement les restes de deux temples et les détails architectoniques en sont d'un intérêt tout particulier. On a trouvé, en les déblayant, une quantité de terres cuites anciennes (les pesans de fuseau à eux seuls comprennent 4,000 pièces) et un grand nombre de fragments d'armes, d'outils et d'autres objets très divers en bronze, en pierre et en ivoire; on n'a retiré cependant que peu de bijoux en or. L'acropole de la « ville brûlée, » qui, cette fois-ci, a été fouillée dans toute son étendue, a révélé un mur de fortification qui entourait la ville et se composait de grosses et de petites pierres, jointes entre elles par de la terre; cette muraille, conservée encore presque complètement du côté sud et sud-ouest, servait de soubassement à un grand mur de briques muni probablement de plusieurs tours. L'existence d'une ville basse très ancienne est prouvée par un mur qui descend du côté de la plaine, au sud-est de la citadelle, et qui est construit perpendiculairement au sol, tandis que le mur de fortification de l'acropole a un talus. La grande quantité de terres cuites trouvées dans les couches inférieures, sur le plateau, au pied de la citadelle, sont, au point de vue de la forme de la matière, pareilles à celle du second établissement de la colline d'Hissarlik et militent également en faveur de l'extension de la « ville brûlée » jusque dans la plaine. Enfin, cette hypothèse trouve encore un appui dans le fait de l'existence de trois portes (dont deux récemment découvertes), du côté sud de l'ancienne citadelle, portes dont on ne saurait expliquer autrement l'origine que par le besoin de communication entre la ville haute et la ville basse. A l'endroit même où Schliemann a découvert, en 1878, le grand trésor en or, on a mis au jour une quantité d'objets très anciens, armes et bijoux, en cuivre et en bronze; parmi ces derniers une idole d'un travail très primitif, dans laquelle Schliemann veut voir une copie du palladium de Troie. Ce savant pense aussi avoir découvert, au pied du mur de la ville basse et près du versant sud-ouest de la citadelle, les sources si discutées du « Scamandre » (Il., X, 147 et suiv.), où les femmes troyennes venaient laver leurs vêtements et que longea Hector poursuivi par Achille. Cette hypothèse peut invoquer en sa faveur en premier lieu, que les sources découvertes, comme les πηγαὶ δοιαὶ Σκαμάνδρου δινήεντος d'Homère, se jettent dans le Menderé-Scamandre, puis que la prise d'eau à la source et la canalisation appartiennent à l'époque préhistorique et peuvent le mieux se comparer aux conduites d'eau cyclopéennes de Tirynthe et de Mycènes. La grande différence de température entre les deux sources signalée par Homère ne peut, il est vrai, plus être constatée, de sorte que Schliemann a été amené à supposer un tremblement de terre, qui aurait modifié le cours de la source thermale, déjà inconnue à Démétrius de Scepsis.

Tout particulièrement productives ont été les fouilles pratiquées dans les parties encore inexplorées des ruines de l'Ilion grecque et romaine. Dirigées par les architectes qui se sont joints à Schliemann, ces fouilles ont répandu un jour tout nouveau sur les grandes constructions de cette cité. Il faut nommer, en première ligne, un temple dorique en marbre, auquel appartiennent probablement soit la métope tombée en 1872, représentant Hélios avec le quadrige, soit aussi les restes récemment découverts de trois métopes et d'une frise, représentation très vivante des chevaux au galop et des « ἁρματαδρόμοι. » Ces œuvres remontent à la période macédonienne. Un petit temple dorique, qui est peut-être le sanctuaire d'Athéné remarqué par Alexandre le Grand (Strabon, XIII, p. 593), mérite aussi d'être cité. De l'époque romaine datent d'abord des propylées doriques qui conduisent à l'acropole, puis, dans la ville basse, un portique corinthien et les ruines du très important théâtre d'Ilion, parmi lesquelles se trouvaient, outre des débris très nombreux de colonnes doriques, ioniques et corinthiennes, plusieurs fragments très remarquables de sculptures en marbre. Le nombre des monnaies trouvées et des gemmes a été considérable ; on a mis au jour vingt-six inscriptions grecques et latines bien conservées et dont quelques-unes sont d'une certaine étendue. Les résultats des fouilles dans les *tumuli* ou tombes des héros ont été très divers : ainsi, d'une part, les trouvailles archéologiques faites dans les tombeaux d'Achille, de Patrocle et d'Antiloque (au pied du cap Sigée) et de Priam (près de Bounarbashi) ne permettent pas d'en faire remonter l'antiquité au delà du IXe siècle avant J.-C., d'autre part, au contraire, il faut attribuer très vraisemblablement à l'époque de l'ancienne Troie le tombeau de Protesilaus (dans la Chersonèse de Thrace, à deux milles et demi anglais de la citadelle turque de Seddul Bahr), dans lequel on a trouvé les mêmes poteries que dans la première ville et dans la « ville brûlée » d'Hissarlik. Sayce (Préf., p. x et suiv.) voit dans le fait que les poteries propres à la première et à la deuxième ville d'Hissarlik ne se retrouvent sur aucun autre point de la Troade, mais bien, et en abondance, dans la Chersonèse de Thrace[1], une preuve que la plus ancienne population de la Troade et celle de la partie du continent européen qui lui fait face appartenaient à une même nationalité ; de plus, d'après lui, les colons primitifs établis à Hissarlik y sont venus non de l'est, mais de la Thrace, en traversant l'Hellespont ; ils sont donc Thraces et comme tels du même sang que les Grecs.

Ce qui nous paraît beaucoup plus probant en faveur de l'origine thraco-européenne des Phrygiens et des Troyens, que la conclusion assez peu rigoureuse du savant anglais, ce sont les faits suivants : 1° la Bithynie, voisine de la Troade, a, sans aucun doute, reçu ses habitants

1. Il est singulier que Schliemann n'ait fait aucune mention des découvertes de Sophie de Torma en Transsylvanie, malgré leur prétendue relation intime avec Hissarlik.

à travers le Bosphore, de la partie de l'Europe qui lui est opposée ; 2° Abydos et Antandros étaient occupées par des Thraces avant leur colonisation par les Grecs ; 3° les fréquentes invasions en Troade des tribus thraces, parmi lesquelles il faut sûrement compter les Cimmériens, sont absolument authentiques (Strabon, XII, p. 572, comp. *Meyer : Geschichte de Troas,* p. 73 et suiv.). Cette théorie s'accorde du reste avec les résultats de la philologie comparée qui a prouvé des rapports intimes entre les langues européennes, d'une part, et, d'autre part, le Thrace, le Phrygien et l'Arménien ; ce dernier appartient en effet à ce même groupe de langues (Comp. *Schrader :* Sprachvergleichung und Urgeschichte, p. 106, 185, 448 et 454. — *Fick :* Die ehemalige Spracheinheit der Indogermanen Europa's, p. 408-423). Les peintures peu précises de la rudesse de mœurs des Thraces concordent mal avec les renseignements des anciens sur le développement de la vie religieuse et de la poésie chez les populations thraces ; Dion Chrysostome remarque (*Jordanes* Getica, V. 40) que les Gètes ont toujours été plus avancés que les autres barbares et sont presque aussi civilisés que les Grecs. L'opinion de C. Blind relative à une étroite parenté entre les Phrygiens, les Troyens et les Germains repose sur l'identification des Gètes de la Thrace avec les Goths germains : proposée d'abord par Jordanes, cette théorie, quoique défendue par Jacob Grimm, n'a pas moins été rejetée, depuis longtemps, comme erronée (Comp. *Müllenhoff.* Article : Geten dans Ersch und Gruber's Encyclopædie).

Les renseignements que nous fournissent les fouilles de Schliemann relativement aux conditions d'existence des premiers colons de la Troade ne sont pas une des parties les moins intéressantes de son livre. De même que les recherches d'Helbig sur les populations italiques de la plaine du Pô, ces documents nous reportent à l'époque primitive du développement du peuple indo-germanique, à laquelle on remontait à peine autrefois à l'aide de la tradition. La tradition grecque fait venir le fer de l'Asie mineure, et, plus spécialement, de l'Ida phrygien ; elle indique même l'année de sa découverte (Marmor Parium, v. 22. *Hoeck,* Kreta, I, p. 279 suiv., 319 suiv.). Les fouilles de Schliemann ont montré qu'au contraire le fer était aussi peu en usage dans la colonie préhistorique d'Hissarlik que chez le peuple indo-germanique[1] et que les habitants de cette colonie, comme les populations italiques de la plaine du Pô, ne combattaient pas avec des épées, mais simplement avec des haches de combat en pierre et en bronze. Une question se pose naturellement à la suite de ces faits, à savoir si les combats décrits dans l'Iliade datent ou non d'une époque relativement aussi tardive que l'occupation de la côte asiatique par les Éoliens ?

Il faut relever d'autre part la grande importance des résultats acquis

1. Les Arméniens, qui tiennent de très près aux Phrygiens, et qui, très probablement, ont émigré d'Europe, ont pris aux langues caucasiques leur dénomination du fer.

au point de vue de l'intelligence des poésies homériques. La divergence considérable, confirmée encore par les récentes découvertes de Schliemann, qui se révèle entre le degré de civilisation de l'ancienne cité royale de Troie et les descriptions homériques, est une preuve importante de la liberté dont usaient les auteurs des chants homériques dans la rédaction des documents qu'ils avaient sous les yeux. Nous devons tirer, de la constatation de ces faits, la leçon qu'il ne faut utiliser qu'avec la plus grande réserve, en vue de la reconstitution de l'histoire de la Grèce ancienne, les renseignements historiques et surtout ethnographiques de l'Iliade et l'Odyssée, que naguère encore on admettait presque sans examen. Quelles que soient la difficulté et l'hésitation avec lesquelles on relègue encore dans le domaine de la poésie une bonne partie du peu que nous savons sur la Grèce anté-homérique, on ne saurait cependant se soustraire à ce sacrifice. Il nous est rendu de beaucoup plus facile, d'ailleurs, par la pensée qu'on remplace les pièces fausses, que la critique rejette, par l'or pur qui provient des découvertes faites à Troie et à Mycènes par le savant et infatigable explorateur.

Herman Haupt.

Die Brücken im alten Rom, ein Beitrag zur rœmischen Topographie von Dr Mayerhœfer kgl. bayer. Studienlehrer. 96 p. in-8°. Erlangen, Deichert, 1883.

La question des anciens ponts de Rome est loin d'être éclaircie. Jordan, dans sa Topographie (I, 393-424), ne donne que des résultats probables. M. Mayerhœfer soumet de nouveau tous les textes à une discussion approfondie pour reconstituer la liste officielle des ponts à l'époque de Constantin, leur histoire et leur situation. Il accepte en général et confirme les opinions de Mommsen et de Jordan, sauf sur quelques points.

Comme Jordan, il place le pont Sublicius non vers Sainte-Sabine, mais au bec de l'île du Tibre. Seulement il croit que ce pont était en dedans de la muraille de Servius; dans cette hypothèse, il fait finir la muraille servienne vers Saint-Nicolas in Carcere. Cette opinion est fort contestable, et les textes, notamment l'histoire d'Horatius Coclès, se comprennent mieux si on place le pont Sublicius en dehors de la muraille.

Jordan identifie le Pons Major avec le pont Æmilius (aujourd'hui Ponte Rotto); M. M. attribue cette épithète, avec plus de raison, ce semble, au Pons Æmilius-Fabricius de l'île du Tibre. Il prouve que c'est à ce pont que font allusion les satiriques quand ils conseillent à quelqu'un de se jeter à l'eau, que c'est de ce pont qu'on jetait dans le Tibre les victimes, les cadavres, et, pendant les persécutions, les chrétiens.

Enfin, il s'agit d'expliquer dans la *Notitia* et le *Curiosum* la présence d'un pont Æmilius à une place qui n'est pas la sienne. Jordan croit qu'il y avait primitivement à cet endroit un Pons Neronianus qui disparut rapidement et que l'auteur de la Notice, trouvant dans le catalogue officiel le nom d'un pont qui n'existait pas, lui substitua le nom du pont Æmilius : ce nom ferait donc double emploi avec le nom du Pons Probi qui est l'ancien Æmilius. M. M., au contraire, croit qu'il s'agit là d'un véritable pont Æmilius, qui aurait été construit vers les dernières années de César, à cette époque où Rome prend un développement considérable. Il dresse donc le catalogue suivant : 1 Ælius, 2 Æmilius, 3 Aurelius, 4 Æmilius Fabricius, 5 Cestius, 6 Sublicius, 7 Probi.

Cette tentative d'explication est ingénieuse; mais ce n'est qu'une hypothèse.

A. Lécrivain.

Constantine the Great, the union of the State and the Church, par le révérend Edouard L. Cutts, 1881, in-12. Londres (publié par la *Society for promoting Christian knowledge*).

Ceci est plutôt un livre de vulgarisation qu'un travail historique. Point de textes ; beaucoup de citations d'auteurs modernes ; aucune discussion chronologique ; les réformes de Constantin résumées rapidement ; les événements religieux racontés longuement : tout montre que nous avons affaire à un livre de *the home library*. Constantin fut un bon chrétien ; il mérita le titre de grand ; son règne fut un temps de paix et de bonheur ; Galère était un affreux tyran, qui mourut d'une épouvantable maladie, « persuadé lui-même que le Dieu des chrétiens le frappait. » C'est l'histoire faite surtout à l'aide de Lactance et d'Eusèbe. Toutefois, en somme, le livre semble fait avec une certaine tolérance : M. C. n'est pas plus injuste ou plus exclusif que les autorités qu'il suit de préférence. Il écrit avec sobriété et netteté : il est au courant des derniers travaux d'archéologie chrétienne, et résume fidèlement le débat qui s'éleva au sujet de l'*Instinctu divinitatis* de l'arc de Constantin, en acceptant la solution la plus raisonnable, « le vague théïsme de l'inscription ». Ce livre n'attaque ni ne détruit la legende constantinienne, mais il ne peut que rendre de bons services au public religieux et convaincu auquel il s'adresse.

C. J.

Madvig. **L'État romain ; sa constitution et son administration ;** traduit par Ch. Morel. Tome III. Paris, Vieweg, 1883, in-8° de 373 pages.

Ce volume correspond aux pages 1-345 du tome II de l'édition alle-

mande. Il comprend deux chapitres : l'un qui a pour titre : « Les différentes parties de l'*Imperium romanum;* leur constitution et leur administration particulières, » l'autre qui traite du « droit et de la justice. » Dans le premier, l'auteur étudie successivement l'organisation des municipes et des colonies, la condition des Italiens sous la république et sous l'empire, celle de Rome, et plus tard de Constantinople ; il montre de quelle façon les provinces étaient gouvernées, en ayant bien soin de distinguer les époques ; il termine enfin par quelques détails sur la législation qui régissait l'association privée. Dans le second chapitre, après avoir brièvement énuméré les sources du droit, il invoque les principales règles du droit civil et criminel et décrit la manière dont se rendait la justice.

On devine sans peine que ce travail est loin d'être complet. Pour n'en citer qu'un exemple, je ferai remarquer qu'une question, qui récemment a fourni la matière d'une thèse à la fois très longue et très concise, c'est-à-dire la transformation graduelle de l'Italie en province, est ici traitée en deux pages (106-108). Mais M. Madvig n'a pas eu l'intention d'épuiser son sujet. Il a voulu seulement élucider avec toute la précision suffisante les points essentiels. Son livre n'est pas comme le manuel de Marquardt-Mommsen, un immense répertoire de faits et de textes. L'auteur s'est proposé uniquement de « donner une idée claire des institutions et de la connexion qui existe entre elles, en tenant compte de la diversité des époques et en s'inspirant des idées fondamentales et des points de vue propres à l'antiquité et au peuple romain. » (P. VII-VIII.) Si tel a été son dessein, on reconnaîtra qu'il a pleinement réussi.

M. M. est arrivé par un procédé très simple à l'originalité. Il a lu les textes et ne s'est servi que des textes. Il s'est gardé de croire que, là où ils se taisent, il faille leur substituer une conjecture ou un système. En pareil cas, il se résigne ingénument à ignorer. Je sais qu'on lui en a fait un reproche ; d'autres lui en feront un mérite. Une conjecture même ingénieuse, un système, même appuyé par l'autorité d'un grand nom, n'ont de valeur qu'à condition d'être confirmés par les documents. Ils peuvent avoir leur utilité, s'ils provoquent les recherches des érudits ; mais ils n'ont pas toujours cet heureux effet, et dans ce cas ils nuisent aux progrès de la science plus qu'ils ne les favorisent. M. M. a suivi une méthode plus sévère. Il lui eût été facile d'ajouter quelques hypothèses de plus à toutes celles qui encombrent déjà l'histoire romaine, et peut-être s'en serait-il trouvé dans le nombre qui plus tard auraient fait fortune. Au risque de paraître trop timide, il a été plus réservé, et il a donné ainsi un salutaire exemple, qui, j'espère, ne sera pas perdu.

Paul Guiraud.

Zur Geschichte und Topographie der Rheinlande in rœmischer Zeit, par Théodor BERGK, avec carte, 1882. Leipzig, Teubner, in-8° de 188 p.

Ce livre est une réunion d'articles publiés autrefois (en 1876) par Th. Bergk, dans les *Jahrbücher* de la Société des Antiquaires du Rhin, ou laissés en manuscrit par l'auteur et édités après sa mort par M. Julius Asbach, savant bien connu lui-même par les lecteurs des *Jahrbücher* rhénans. Les études qui paraissent ici pour la première fois sont les suivantes :

I. *Campagne de César contre les Usipètes et les Tenctères.* Bergk cherche à fixer l'emplacement du champ de bataille, qu'il met entre Heinsberg et Roermonde, près du confluent de la Meuse et du Roer. — II. *Guerre de César contre Ambiorix et les Eburons.* C'est une étude topographique sur la campagne. — III. *Remarques sur les légats de Germanie inférieure* (à propos du travail de M. Roulez, paru dans les mémoires de l'Académie de Bruxelles, 1er avril 1875). C'est l'étude la plus intéressante pour l'histoire générale. Il faut surtout signaler les notes de la fin au sujet des derniers légats de rang sénatorial qui soient mentionnés dans les inscriptions. — VIII. *Au sujet de la discussion sur l'emplacement de l'*ARA UBIORUM. Peu de nouveau : quelques détails sur les prêtres de l'*Ara*. — IX. *Contributions à l'étude des routes militaires des pays rhénans.* C'est le mémoire le plus long et le plus important de la collection : l'auteur y critique par le menu les données de l'*Itinéraire Antonin* et de la *Table de Peutinger* sur les routes de Germanie ; le travail est soigné et fouillé. Il y aurait bien des points à discuter. Mais il faudrait sortir, pour cela, des attributions de la *Revue historique*.

En somme, il faut remercier M. Asbach d'avoir donné ce recueil, utile à plus d'un point de vue, et d'avoir rendu cet hommage à la mémoire de Bergk, qui était un savant d'une très bonne trempe, à l'esprit net et solide.

C. J.

Eumenius von Augustodunum, und die ihm zugeschriebenen Reden, par Samuel BRANDT, 1882. Erlangen, Mohr, in-8° de 46 p.

Le travail de M. Brandt est le plus important qui ait paru sur la question des panégyriques depuis l'édition que M. Baehrens en donna en 1874[1]. Cette édition devait être suivie d'une étude historique[2], laquelle n'a jamais été publiée. M. B. le regrette; il regrette aussi que « ses voisins de l'ouest n'aient pas rendu à leur compatriote Eumène le service de l'étudier avec soin ». Il est en effet assez étonnant que des

1. *XII Panegyrici veteres.* Teubner, in-12.
2. Cf. Baehrens, préface, page xx.

écrits comme les siens, qui font partie de notre littérature nationale, aient été si peu ou si mal lus chez nous[1].

Il est vrai que le bagage littéraire d'Eumène n'est pas riche : quatre panégyriques, et encore M. B. n'accepte l'authenticité que du premier.

I. Le premier (éd. Baehrens, IV) a été prononcé, suivant M. B., vers la fin de 296, ou, moins vraisemblablement, vers le commencement de 297 : il l'a été devant le gouverneur de la première Lyonnaise, à l'occasion de la restauration des écoles supérieures d'Autun. Il n'est pas douteux qu'il n'appartienne à Eumène; l'orateur cite une lettre impériale qui lui est adressée et qui contient ces mots : *Eumeni carissime nobis* (ch. XIV).

II. Le second (V) est postérieur de quelques mois au précédent; il est du 1er mars 297. — Il est certain que les deux discours ont été prononcés à peu de distance l'un de l'autre. Mais, contrairement à M. B., je pense que le discours d'Eumène est le second en date. Il est parlé dans l'un et l'autre des mêmes expéditions; mais celles qu'Eumène (IV) représente comme achevées par de brillantes victoires, l'auteur de l'autre discours (V) nous les dépeint seulement comme commençant sous les plus heureux auspices[2]. Nous croyons donc qu'il faut intervertir les deux discours et placer celui d'Eumène vers le commencement de 297 ou la fin de 296, l'autre vers la fin ou le milieu de 296.

Ce second discours (V) et ceux qui portent les numéros VII et VIII dans l'édition Baehrens nous ont été conservés par les manuscrits sans nom d'auteur, absolument d'ailleurs comme le discours d'Eumène sur les écoles. Livineius, dans son travail de 1599, les a attribués à Eumène, et, depuis, la très grande majorité des érudits s'est rangée à cette opinion. C'est contre elle qu'est dirigée une partie du travail de M. B. Voyons d'abord les preuves sur lesquelles il s'appuie pour enlever à Eumène le discours qu'il place le 1er mars 297.

Eumène, dit M. B., a été jusqu'en 296 *magister memoriae*, secrétaire de Constance; l'anonyme de l'autre discours a été secrétaire de Maximien, et a quitté cette fonction vers 293. Mais Eumène a eu, lui aussi, un emploi de confiance à la cour de Maximien (p. 121, 1). Il nous apprend qu'il dut à Constance d'échanger ce poste pour celui de professeur à l'École supérieure d'Autun; mais il ne nous dit pas à quel moment, et tout indique que ce fut dès les premiers mois du gouvernement de Constance, par conséquent vers 293.

Quant aux différences que M. B. signale entre le style et les expres-

1. Voyez maintenant les deux piquants articles de M. Boissier, *Journal des Savants*, 1884.

2. Comparez : pour l'expédition de Maximien contre les Maures, V, p. 135, 16 : *Immissa Mauris vastatio*, et IV, p. 131, 16 : *Perculsa Maurorum agmina ;* — pour l'expédition d'Egypte, V, p. 145, 13 : *Tropaea Niliaca*, et IV, p. 131, 15 : *Ægyptum quiescentem ;* — pour les guerres du Danube, V, p. 135, 15 : *Proxima Carporum ruina*, et IV, p. 129, 25 : *Castra toto Histro limite restituta*, etc., etc.

sions des deux panégyristes, elles ne nous frappent pas, et il serait aisé de dresser une longue liste de rapprochements, de locutions analogues. M. B. compte qu'Eumène n'emploie pas une fois les expressions de *majestas* et de *divinitas*, et qu'elles se trouvent, l'une 9, l'autre 5, dans le second discours. Mais *divinus* se trouve 9 fois chez Eumène; et, d'ailleurs, comme M. B. le fait remarquer lui-même, l'auteur parle devant un gouverneur, son égal; l'auteur du panegyrique parle devant le césar Constance.

III. Les preuves données par M. B. pour refuser également à Eumène le septième panégyrique, prononcé devant Constantin vers 310, ne nous paraissent pas non plus suffisantes.

L'auteur du discours de 310 parle avec une certaine désinvolture de la charge qu'il remplit autrefois à la cour. Mais il en parle, ce qui est déjà quelque chose. Il attache plus de prix, il est vrai, à son enseignement; mais, si c'est Eumène qui a composé ce discours, il y avait quinze ans qu'il n'était plus *magister memoriae;* et c'est à la cour de Maximien, non de Constantin, qu'il l'avait été.

Eumène avait, en 297, un fils qui étudiait pour être avocat. L'orateur de 310 a cinq enfants, dont l'aîné était avocat près de l'administration du fisc. M. B. voit là une preuve « plutôt favorable » à sa thèse. Nous y voyons précisément le contraire.

IV. Le huitième panégyrique a été prononcé également devant Constantin, peu de mois après le septième, vers le milieu de 311. Celui-là encore, suivant M. B., n'est pas d'Eumène.

Eumène était professeur dans une école supérieure, et, comme tel, exempt des charges de la curie. S'il avait composé ce discours, pourquoi parlerait-il à Constantin comme s'il faisait partie du Sénat? — Mais Eumène pouvait être membre du Sénat sans participer aux charges des curiales; l'inscription de Timgâd (*Ephemeris,* III, p. 78) nous montre, comme inscrits dans l'*albus ordinis* de la colonie, dix *patroni, viri clarissimi* et trois *patroni, viri perfectissimi.* Eumène pouvait bien être, était même certainement patron d'Autun.

L'auteur du panégyrique de 311 ne fait aucune allusion à une charge de cour remplie sous Constance. — Il n'y avait pas de raison pour parler d'une chose déjà fort ancienne.

Le discours de 311 est singulièrement plus hardi, plus libre que celui de 296. Peu ou point de flatteries, d'épithètes élogieuses, de rapprochements à effet : le ton est plus simple, le style plus sobre, l'accent plus ferme. *Divinus* n'est employé que deux fois, *sacratissimus* que quatre fois. — Mais que de fois il est question du bonheur qu'ont les peuples de posséder Constantin : *Lustrum omnibus lustris felicius!* Rien que dans le chapitre XIV, on trouve : *felicius lustrum, singulis nata felicitas, lustri felicitate, lustro indulgentiae tuae, lustrum felix.* D'ailleurs, en concédant à M. B. sa remarque, il faudrait ajouter que Constantin n'était pas alors maître incontesté de l'empire; il n'avait pas, tant s'en

faut, la position de Constance en 296; puis, il est probable qu'Eumène et lui ne s'entendaient guère sur la question religieuse.

Il ne nous paraît donc pas fondé de refuser à Eumène ces trois derniers panégyriques. Les raisons qui ont décidé Livineius sont au contraire fort solides. Les auteurs des quatre discours sont des Gaulois, nés ou vivant à Autun; ils ont été employés dans la chancellerie impériale, puis professeurs à l'École supérieure de la ville; ils sont les représentants, les porte-parole d'Autun devant le souverain ou devant le gouverneur; leur fils étudie pour être avocat ou l'est devenu. Est-il possible d'admettre qu'en 15 ans, entre 296 et 311, il y ait eu à Autun deux ou quatre personnages réunissant les mêmes conditions?

Enfin tous ces quatre discours nous ont été conservés ensemble : les manuscrits nous les donnent tous quatre comme anonymes, aussi bien celui d'Eumène que les trois autres. Il est rare qu'une vérité historique s'appuie sur un concours de plus de circonstances.

Le travail de M. B., auquel il convient de rendre un sincère hommage, se lit facilement, il est bien fait, il est surtout très habile. Mais, si le livre est bon, la cause est mauvaise [1].

Camille Jullian.

Heinrich von Braunschweig, Pfalzgraf bei Rhein. Ein Beitrag zur Geschichte des staufischen Zeitalters von Lothar von Heinemann. — Gotha, F. A. Perthes, 1882. viii-350 pp. in-8°.

Cette œuvre d'un débutant laisse bien augurer de l'avenir. Elle révèle de solides qualités critiques et témoigne en outre d'un courage assez rare, celui de reprendre personnellement des documents vingt fois examinés par d'autres, pour tenter de faire tout d'une pièce un portrait dont les traits étaient encore épars. C'est le mérite principal de l'auteur et il n'en revendique point de plus grand. Il est regrettable toutefois qu'à côté du personnage politique et du baron féodal, M. de H. ne se soit point préoccupé davantage de l'homme du xiie s. et n'ait ainsi donné à son étude un caractère plus psychologique. A vrai dire, il nous présente une biographie de son héros, bien plus qu'un portrait. Henri de Brunswick (le fils aîné d'Henri le Lion) méritait plus d'honneur. L'un des

1. M. B. n'insiste pas assez sur le rôle du *magister memoriae* au ive siècle. Il y a là un travail à faire et qui apprendrait beaucoup sur le recrutement des secrétaires et des conseillers impériaux. Eumène comme son fils ont été élevés à l'École d'Autun; de là, ils sont passés dans la chancellerie impériale. Ces écoles supérieures étaient de véritables écoles du gouvernement, destinées à fournir à l'État des avocats, des jurisconsultes ou des conseillers; et c'est surtout des écoles gauloises qu'on les faisait venir. C'est à Autun, dit Eumène (*Pan.*, IV, 5), qu'étudiaient ceux *quos ad spem omnium tribunalium, aut interdum ad stipendia cognitionum sacrarum, aut fortasse ad ipsa palatii magisteria provehi oporteret.*

plus influents parmi ces nobles allemands qui donnèrent tant d'embarras aux Staufen, il devait tenir ce rôle de ses qualités personnelles autant au moins que de son nom. Pourquoi n'avoir point poussé davantage de ce côté l'investigation et consacré un chapitre spécial à l'homme même ?

L'appendice du livre comprend quatre dissertations sur quelques points spéciaux de diplomatique et d'histoire, — et une série de 29 pièces tirées des archives de Wolfenbuttel, de Hanovre, de Magdebourg, de Dresde, de Goslar, et concernant uniquement les rapports du palatin avec ses vassaux.

Alfred Leroux.

Geschichte des rœmischen Kœnigs Wilhelm von Holland, 1247-1256, von Dr Adolf Ulrich. — Hanovre, Fr. Culemann, 1882, VI-137 pages in-8°.

La ligne de faite qui traverse l'Europe de l'Oural à Gibraltar n'a pas partout même élévation. Ici, de simples collines, d'un relief à peine sensible; là, les hautes cimes du Fichtelgebirge, des Alpes ou des Pyrénées. Mais, pour le géographe, chacun des points de cette ligne a son importance, parce qu'il est l'anneau indispensable de la chaîne tout entière. De même dans la série chronologique des empereurs d'Allemagne, il y a bien des différences : Otton Ier, Henri IV, Frédéric II : ce sont les sommets. Entre eux, Otton III, Lothaire II, Henri VI, Guillaume de Hollande, simples pics qu'on oublierait facilement, mais qu'il faut bien aussi prendre en considération, puisqu'ils servent d'intermédiaires aux autres membres de la série. La science allemande a si souvent exploré les premiers en tous sens qu'elle n'a plus grand espoir d'y rencontrer l'inconnu et elle se rabat volontiers sur les seconds, quitte à les traiter avec tous les honneurs prodigués à leurs grands voisins.

C'est ce qu'a fait M. Ulrich en faveur de Guillaume de Hollande. Ce successeur du *Roi des prêtres* n'était point, à coup sûr, un bien dangereux ennemi pour Conrad IV, puisque, à peine maître de l'empire par la mort de son père, le fils de Frédéric II franchit les monts sans plus se soucier des menées du parti ecclésiastique en Allemagne, et travaille uniquement à établir son autorité sur la péninsule. L'on s'explique bien ainsi comment, depuis Meermann, qui écrivait il y a juste un siècle, personne ne s'est préoccupé de consacrer une étude spéciale au règne du compétiteur de Conrad IV.

M. U. ne cherche point d'ailleurs à surfaire son héros, si le terme est ici de mise. Il reconnait que le règne de Guillaume, bien loin de profiter à l'empire germanique, a contribué plus que tout autre à fomenter les guerres de province à province et à augmenter les tendances centrifuges de la féodalité allemande. Où donc est alors l'intérêt de cette histoire ? Il est dans ce premier fait que Guillaume de Hollande, comme

Henri Raspon, fut le candidat du pape et des électeurs ecclésiastiques, et qu'il ne sut jamais agir que par leur impulsion, au moins jusqu'en 1253. Il est dans cet autre fait que les démêlés de ce roi des Romains avec la comtesse de Flandre et Charles d'Anjou provoquèrent une ligue du Rhin qui a son importance dans l'histoire de l'Allemagne occidentale. Mais tout cela ressort moins du récit de l'auteur que de sa conclusion. En effet, à chacune des cinq périodes (*Abschnitte*) qu'il croit reconnaître dans l'histoire de Guillaume, M. U. donne un titre général sous lequel il insère un ou plusieurs chapitres sans relations avec ce titre. Ainsi la première période intitulée : *Élection et couronnement du comte de Hollande,* comprend l'exposé des premiers efforts de Guillaume pour se faire des partisans dans les provinces du Rhin et de ses premières difficultés avec Marguerite de Flandre, — sous prétexte sans doute que ces événements prennent place chronologiquement entre l'élection du roi et son couronnement. C'est, en effet, pour s'être astreint à un ordre chronologique rigoureux que M. U. est tombé dans ce vice de composition.

C'est là notre grief le plus sérieux à l'endroit de ce livre, car nous reconnaissons volontiers que les sources ont été soigneusement étudiées et les travaux antérieurs mis à profit. Les regestes du règne ont même été augmentés de 25 articles qui avaient échappé à Bœhmer. A l'appendice, l'auteur a inséré en outre une trentaine de rectifications aux dates fournies par M. Wauters dans ses *Tables chronologiques*. Quelques-unes de ces rectifications nous ont paru elles-mêmes sujettes à caution.

Alfred Leroux.

Carlo Falletti-Fossati. **Il tumulto dei ciompi, studio storico-sociale**. Ermanno Lœscher. Rome, Turin, Florence, 1882, in-12, 404 p.

A n'en voir que le frontispice, cet ouvrage pourrait passer pour une nouveauté. Mais, dès sa préface (p. 7), l'auteur avertit loyalement des lecteurs qui ne s'en doutaient guère que son livre fut d'abord une thèse présentée à l'Institut des études supérieures à Florence, et publiée, disons mieux, ensevelie dès 1876 aux *Actes* de cet Institut. Voilà ce qui explique que, s'adressant pour la première fois au grand public, M. Fossati ait cru lui pouvoir servir son festin réchauffé, presque sans changements. Les pièces de la seconde édition sont celles de la première, et l'ordre même n'en est pas interverti. Il reconnaît les tenir de deux de ses maîtres : M. Pasquale Villari les lui avait signalées ; M. Antonio Cosci lui a communiqué les copies qu'il en avait prises. Seule donc la mise en œuvre lui appartient. Faut-il s'étonner qu'après six ans cette étude sur le Tumulte des *ciompi* paraisse au grand jour si semblable à elle-même ? Non : c'est preuve que, dans la pénombre, elle était bien venue du premier coup, et aussi, point à noter, que les recherches incessam-

ment faites dans les archives florentines n'ont rien apporté de nouveau sur ce chapitre important de l'histoire de Florence.

Le jeune auteur n'avait donc nul besoin de justifier cette publication, qui peut presque être regardée comme une première édition, puisque les recueils périodiques ne sont trop souvent que des oubliettes. Il se croit pourtant tenu de le faire : il a voulu, dit-il, corriger quelques inexactitudes et soutenir ses conclusions contre MM. Gherardi et Perrens, qui ne les ont pas adoptées. Il faut donc dire en quoi peut consister cette divergence de vues.

En fait, c'est aux vieux historiens seuls que peut s'en prendre M. Fossati, quand il reproche à ses prédécesseurs de n'avoir vu dans le Tumulte des *ciompi* que l'œuvre d'une partie des citoyens. Tous, à son avis, y prirent part : les grands ou magnats pour tirer vengeance des *ordinamenti di giustizia* et s'en affranchir; le *popolo grasso* pour les affermir au contraire et les étendre; le *popolo mediocre,* ou arts mineurs, pour avoir au gouvernement la part à laquelle il avait droit; le *popolo minuto* pour améliorer sa situation misérable; les *ciompi* de la laine par crainte qu'on n'abolît les réformes déjà approuvées. Il a raison; mais il l'a avec tous les auteurs sérieux de notre temps.

Ce qui lui est propre, c'est qu'il ne voit que des causes politiques à ce mouvement éphémère. Il est si loin d'y reconnaître un mouvement social, qu'il combat MM. Zeller et Simonin qui y ont vu les origines premières, embryonnaires des communistes et des communards. C'est uniquement dans la quatrième période, en d'autres termes à la dernière minute, que le *popolo minuto* aurait fait quelques efforts, étant devenu le maître, pour introduire quelques réformes sociales. Cette manière de voir s'explique, chez M. Fossati, par sa croyance fortement ancrée que, la question politique résolue, la question sociale se résout d'elle-même. « Sur l'égalité des droits politiques, écrit-il, se fonde le bien-être social, parce que la loi que tous concourent à former a plus de force que la loi faite par le consentement d'un petit nombre. Par l'égalité politique, toutes les questions prennent une direction nouvelle, et les lois peuvent se transformer graduellement dans le sens de vrais intérêts du plus grand nombre (p. 315). » C'est là le rêve, l'utopie, la chimère d'une belle âme, d'une âme jeune, encore vierge des leçons de l'expérience. Les Alpes sont-elles donc si épaisses ou si hautes qu'on ne puisse voir à travers ou par-dessus? Le spectacle que la France libre, égalitaire, républicaine donne au monde devrait être un enseignement : il est trop clair, pour notre malheur, que nous ne sommes point affranchis de la question sociale.

Ceci, du moins, n'est qu'une erreur politique; l'erreur historique est plus grave. M. Fossati aurait pu être tempéré dans sa doctrine par l'étude attentive des faits; il ne sent pas que c'est le malaise social qui rendait alors si désirable la transformation des lois et, par conséquent, la possession du pouvoir; il ne comprend pas que les rapports des patrons et des artisans sont, dans une ville industrielle et commerçante,

le fond de toute chose. Qu'il ait raison de ne pas vouloir qu'on assimile les vieux Florentins à des communistes et à des communards, nous en tombons d'accord : c'est aussi stupide que de faire d'Étienne Marcel un précurseur de la Commune; mais il a tort, assurément, de nier ce qui n'est pas au premier plan, de n'y pas reconnaître le premier, le principal, le véritable moteur.

C'est sur ce point qu'il n'a pas trouvé dans MM. Gherardi et Perrens, qui ont traité ce sujet après lui, ou pour mieux dire, en même temps que lui, des gens disposés à faire chorus avec lui. Il admet avec beaucoup de justesse, de justice et de bonne grâce que ni l'un, dans son introduction copieuse à une chronique qu'il publiait, ni l'autre, dans un chapitre de l'histoire en six volumes où il avait bien d'autres chats à fouetter, n'en pouvaient, sur le Tumulte des *ciompi,* dire autant que lui dans un ouvrage spécial. Dire plus qu'eux et conclure autrement était même sa seule raison de réimprimer, puisqu'il ne les contredit pas sur les faits. Mais nous avons peine à comprendre qu'il ne tienne pas plus de compte des concessions qui sont faites à son sentiment dans l'*Histoire de Florence*. Nous y voyons, en effet, que, si la lutte de l'artisan contre le patron et du salaire contre le capital est au fond des choses; que, si, dans une ville démocratique et libre, le progrès politique des classes est un moyen de réaliser le progrès économique, le moyen a par lui-même presque autant de prix que le but (t. V, p. 299). Voilà le terrain de la conciliation. Il est regrettable qu'après des réflexions qui ont eu le temps de mûrir pendant quatre années, M. Fossati refuse de s'y placer.

Son mérite principal est d'avoir écrit une monographie si détaillée et si exacte qu'il n'est pas à croire qu'on la recommence de sitôt. Quant aux innovations qu'il prétend y avoir introduites, sont-elles aussi nouvelles qu'il le croit? Ce qui va suivre permettra d'en juger.

Notre auteur se flatte d'avoir porté la lumière sur quatre points :

1° Le Tumulte des *ciompi* n'est pas une révolution sociale à la moderne. — Rien de plus vrai; mais M. Simonin seul était tombé dans cette erreur, dont se sont soigneusement gardés MM. Gherardi et Perrens.

2° Le Tumulte des *ciompi* n'est pas un simple soulèvement de la place publique, dans le dessein d'incendier. — Rien de plus évident; mais c'est trop évident; c'est ce qu'on appelle enfoncer une porte ouverte. L'incendie, le pétrole, la dynamite sont un moyen, non un but. Érostrate lui-même se proposait autre chose que le plaisir de voir *flamber* le temple d'Éphèse.

3° Les grands avaient dans les *ordinamenti di giustizia* un trop légitime motif de s'appuyer au *popolo minuto*. — Assertion tout juste aussi nouvelle que la précédente. Elle est le fond même de l'histoire de Florence, et le marquis Capponi, qui a tant de préjugés avec tant de lacunes, n'a pas méconnu, plus que les autres historiens, cette vérité fondamentale que les intérêts groupent les partis, parfois les plus opposés.

4° Le gonfalonier de justice n'avait pas alors l'importance qu'il a eue depuis, point capital pour faire à chacun sa part de responsabilité dans cette révolution avortée. — N'avoir pas distingué entre le gonfalonier des temps anciens et celui des temps nouveaux est en effet une erreur familière aux vieux historiens. Il leur a échappé que primitivement le gonfalonier de justice n'était que le porte-gonfalon de la seigneurie et ne figurait sur les listes des seigneurs qu'au neuvième et dernier rang. Aucun d'eux n'a vu que le chef de la seigneurie était le *Proposto,* élu ou tiré au sort d'abord pour quatre jours, puis pour deux. Mais le point capital est mis en pleine lumière, avec beaucoup d'insistance, par M. Perrens. Il conviendrait d'ailleurs de dire qu'au temps du Tumulte des *ciompi,* le gonfalonier, quoique encore au neuvième rang, avait déjà commencé à croître en importance, et qu'il marchait déjà vers la première place.

Si M. Fossati ne prétend qu'à l'honneur d'avoir été le premier, sinon à bien expliquer ces choses, du moins à les indiquer, c'est un point sur lequel il est juste de lui donner satisfaction : sa thèse, en effet, date de 1876, tandis que les trois premiers volumes de M. Perrens sont de 1877 et la publication du *Diario d'anonimo,* par M. Gherardi, de 1878. Mais quand on publie une seconde édition d'un ouvrage qui a déjà six ans de date, si l'on a le droit de revendiquer la priorité comme un titre d'honneur, on n'a pas le droit de présenter cette priorité comme étant un mérite de l'édition nouvelle. En pareille matière, d'ailleurs, les brevets d'invention ne sont pas de mise, car il suffit d'étudier d'un peu près l'histoire de Florence pour y voir, par exemple, cette distinction capitale entre le gonfalonier et le *proposto.* Elle avait échappé à Cantini lui-même en son précieux ouvrage (*Saggi istorici d'antichità toscane.* Flor., 1796), ce qui tenait sans doute à la manière dont alors on étudiait l'histoire. Avec notre méthode actuelle et notre habitude de remonter jusqu'aux vraies sources, l'erreur en question ne serait plus possible à personne; et qui donc appellerait historien l'auteur d'un livre d'histoire où ne seraient alléguées que des curiosités de seconde main ?

Faut-il maintenant entrer dans les détails? Avec un élève de M. Cesare Paoli, nourri aux bonnes doctrines et naturellement consciencieux, il y a peu à mordre. Qu'on nous permette cependant de signaler, comme au hasard, deux ou trois points.

1° On s'étonne de voir M. Fossati citer des ouvrages qu'il n'a certainement pas lus. S'il les avait lus, il y aurait trouvé, à l'appui de ses thèses, quelques arguments de fait qui n'étaient pas à dédaigner. Voy. p. 21 et 22.

2° On n'est pas moins surpris de voir qu'il semble accepter comme définitives les conclusions de M. Isidore del Lungo sur le prétendu chroniqueur Diro Compagni. La question reste au moins douteuse jusqu'à présent (p. 45).

3° M. Fossati cite Morelli, *Cronica fiorentina,* sans autres indications. Or, il y a plusieurs Morelli chroniqueurs, dont deux portent le même

prénom. En outre, il était nécessaire de dire où se trouve cette chronique. Qui s'aviserait d'aller la chercher à la suite d'une des éditions du prétendu Ricordano Malespini (p. 103)?

4° Dans un livre sur les *ciompi*, il semble que le devoir de l'auteur était de donner le sens de ce mot, de le chercher, du moins, et, au pis aller, de faire connaître au public par quels chemins il aurait passé dans sa recherche infructueuse. M. Fossati ne le fait pas. Bien plus, il n'étudie même pas le texte curieux de Marchionne de Coppo Stefani sur ce point. Il jette du premier coup sa langue aux chiens, ne voulant pas, dit-il, s'aventurer dans cet inextricable fourré. C'était pourtant à lui de le faire, plus qu'à personne assurément. La question valait bien une note, un *excursus*.

On pourrait signaler encore quelques vétilles. Mais à quoi bon? Le livre est, comme au premier jour la thèse, substantiel et solide. Le seul grave défaut en est peut-être que le temps ne lui a pas assez profité. Il faut laisser aux jésuites la doctrine du *sint ut sunt*, et bien se dire qu'on ne gagne qu'une chose à vieillir, c'est de pouvoir s'améliorer.

P.

Dr Alfred Zimmermann. **Die Kirchlichen Verfassungs Kæmpfe im XV Jahrhundert.** — Breslau, Trewendt, 1882, in-8° (VIII-136 p.).

M. Creighton. **A History of the papacy during the period of the Reformation.** — Londres, Longmans et Cie. Tome I (XXIII-453 p.). Le grand Schisme et le concile de Constance. Tome II (XX-555 p.). Le concile de Bâle. La restauration pontificale.

L'histoire de l'église au temps des conciles du XVe siècle commence à être bien connue. Les grandes collections de Labbe et Cossard, de Martène et Durand, de Raynaldi, de Muratori, le bullarium, la patrologie de l'abbé Migne ont permis aux savants d'aborder l'étude de cette époque qui prépare la Réforme. En France, en Allemagne, en Italie, des travaux considérables sont sortis de ces études; soit des travaux d'ensemble sur les conciles, comme ceux de Lenfant, de Mgr Héfélé, du P. Cecconi, soit d'importantes monographies sur les principaux personnages du temps, comme Gerson, Pierre d'Ailly, Jean Huss, Traversari, Bessarion, Pie II, etc.

Deux nouveaux ouvrages ont paru en 1882 sur cette époque : celui de M. Zimmermann et celui de M. Creighton. Ils ont une importance et une valeur très inégales.

M. Z., dans une brochure de peu d'étendue, prétend esquisser les luttes au sein de l'église de 1378 à 1438. Ce n'est en effet qu'une esquisse extrêmement rapide et où l'on ne trouve absolument rien de nouveau. Dans sa préface, M. Z. fait cette belle découverte que « ces luttes sont le point de départ d'un courant qui a abouti d'une part au concile de

Trente et de l'autre à la Réforme de Luther. » On ne saurait pousser plus loin la candeur. Un essai de thèse est dessiné dès le début (p. VII) : le XIVe et le XVe siècle sont, d'après l'auteur, les siècles des corporations. L'esprit de corps s'introduit aussi dans l'église, et l'on s'explique dès lors que chaque clergé revendique son indépendance. Cette thèse aurait besoin d'être appuyée par des arguments sérieux : M. Z. se contente de la poser sans la soutenir. Jusqu'à preuve du contraire, nous persisterons donc à croire que ce mouvement de révolte contre la domination œcuménique du pape est dû à l'éveil de l'esprit national chez les différents peuples au XVe siècle. Chaque clergé veut former un corps avec le gouvernement de son pays : l'église tchèque, l'église allemande, l'église gallicane se constituent successivement, comme la nation tchèque, la nation allemande et la nation française. L'esprit de corporation n'a rien à voir ici.

Nous espérions obtenir quelque révélation dans l'appendice sur la vie et les écrits de Jean de Ségovie (p. 110). M. Z. déclare que les manuscrits de cet auteur moisissent dans la poussière. Pourquoi n'a-t-il pas cherché à leur faire un sort meilleur ? Pourquoi ne pas les avoir énumérés et classés ? Pourquoi ne pas même dire où ils se trouvent ? Serait-ce que M. Z. ne les connaît pas et n'en parle que par ouï-dire ? Une liste bibliographique termine l'ouvrage. Les lacunes y sont nombreuses et importantes. On n'y voit figurer ni le beau livre de M. Denis sur Jean Huss, ni les études de M. Cecconi sur le concile de Florence, ni même les travaux allemands de M. von Gœthe sur Bessarion et de M. Fromman sur le concile de Florence. N'insistons pas plus que de raison sur ce résumé très superficiel et très légèrement traité de travaux savants ; il n'apprendra rien aux érudits, et il pourra tromper ceux qui ne le sont pas. La seule qualité de cet opuscule c'est qu'il est écrit dans une langue claire et facile.

Le récit de M. Creighton n'est pas moins lucide ni intéressant. Mais son ouvrage a une tout autre portée. C'est une magistrale exposition des préliminaires de la Réforme au XVe siècle.

Le titre peut faire illusion : l'*Histoire de la papauté pendant la Réformation* commence en 1378 et s'arrête en 1464. Il semblerait que l'auteur eût dû continuer jusqu'après le concile de Trente. Ces deux volumes ne sont en effet que les premiers d'une série qui ira jusqu'à la fin du XVIe siècle. M. C. nous l'annonce formellement dans sa préface. Cependant il nous donne dès aujourd'hui un tableau complet de la période préliminaire. Acceptons donc son titre, comme l'indice d'une promesse qu'il s'engage à tenir.

Le but de l'auteur est de retracer les événements qui expliquent l'importance politique de la Réforme. Comme la papauté est encore le principal centre des affaires de la chrétienté, il a groupé tout son ouvrage autour de l'histoire des papes. Les affaires de l'Allemagne expliquent « la préparation de la Réforme du XVIe siècle ; » les affaires d'Italie expliquent « la sécularisation de la papauté. » Deux chapitres servent

de préface : c'est l'histoire résumée à grands traits de la papauté au moyen âge et pendant la captivité de Babylone.

Le livre ne commence en réalité qu'avec l'histoire du grand schisme (p. 55). C'est un guide sûr et méthodique, un répertoire excellent qui permet à chacun de trouver ce qui l'intéresse; les tables fournissent l'indication détaillée des paragraphes; un index à la fois géographique et historique facilite les recherches. Les appendices, qui sont à peu près aussi nombreux que les chapitres, sont exclusivement consacrés à l'étude des sources. L'auteur discute leur valeur, avec une compétence et une mesure parfaites. D'un seul coup d'œil le débutant peut voir quelles sont les autorités sur chaque question; l'étudiant peut apprécier l'importance relative de chaque autorité. Les notes sont rares. Elles ne renferment que de brefs renvois à des sources ou des passages décisifs qui éclaircissent un doute ou qui tranchent un débat. Ainsi M. C. évite ce défaut où tombent encore tant d'auteurs allemands, qui publient en guise de livre leurs notes mises en ordre et reliées par un récit sans importance. L'histoire de la papauté pendant la Réforme est un « *ouvrage de résultats* » et non « *un travail de recherches.* » C'est une synthèse et non une analyse. De notre temps où beaucoup d'historiens se contentent de recueillir des matériaux historiques ou de publier des textes, il faut saluer au passage un bon livre aussi solide qu'intéressant.

Il est superflu pour les lecteurs de cette Revue de faire l'analyse d'un ouvrage de ce genre. Il suffit de dire qu'il contient l'histoire détaillée du schisme, des quatre grands conciles du xve siècle, et de la restauration de l'autorité pontificale sous Eugène IV, Nicolas V et Pie II. Cette histoire est traitée dans un esprit d'équité absolue; sans complaisance, sans rigueur excessive. L'auteur n'aime pas à s'aventurer dans les considérations générales. Par exemple, à propos du concile de Florence (livre III, chap. VIII), il ne se demandera pas si Eugène IV n'a pas été trop exigeant à l'égard des Grecs; si son inflexibilité absolue sur les questions de dogme et même de discipline n'a pas aliéné les Grecs et desservi en Orient la cause de l'union. Des faits, rien que des faits; au lecteur de tirer lui-même la conclusion. Combien cette méthode est différente de celle des historiens allemands, et même des plus grands! M. von Ranke, dans sa belle histoire de la papauté au xvie siècle, se complaît dans les théories générales, il ne se défend pas d'une sympathie quelque peu systématique pour ces papes dont il retrace à grands traits le caractère et les actes. Son histoire manque un peu de détails et de précision. M. Creighton est un véritable Anglais qui note avec soin tous les événements; que l'on ne peut jamais prendre en flagrant délit d'affection ou de rancune. Son histoire, simple et austère comme la vérité, manque un peu d'horizon.

M. C. n'a fait aucune recherche de sources nouvelles : il se contente de mettre en œuvre celles qui sont connues, en attribuant à chacune la valeur qui lui est propre. Pour le concile de Bâle, il s'est beaucoup servi, comme M. Zimmermann, de l'ouvrage de Jean de Ségovie, intitulé : *Gesta*

sacrosanctæ synodi generalis basiliensis, publié en 1873 dans le tome II des *Monumenta conciliorum generalium sæculi decimi quinti*. Mais la première partie de l'ouvrage de Jean de Ségovie est seule publiée, et M. Cr. n'a pas cherché à étudier la partie encore inédite. D'ailleurs, s'il puise lui-même aux sources, il emprunte plus souvent encore aux meilleurs ouvrages faits d'après les sources sur des points particuliers. Quelquefois même, la trace de ces emprunts est trop sensible. Dans le chapitre de la guerre des Hussites, il résume de très près une partie du livre de M. Denis. Dans celui du concile de Florence, il suit pas à pas le récit que nous en avons donné[1]. Dans l'histoire de Pie II, il ne se détache guère de l'ouvrage de M. Voigt. C'est le droit de M. Cr. de prendre son bien où il le trouve. Mais peut-être devrait-il citer ses références ailleurs que dans les appendices.

M. Cr. pourrait répondre à cette critique que son ouvrage sera beaucoup lu et sans doute aussi beaucoup pillé par ceux qui publieront à l'avenir des travaux sur cette même époque. Il mérite d'ailleurs cet honneur. Il réunit au plus haut degré les véritables qualités de l'historien : l'érudition solide, la critique judicieuse, l'impartialité sereine, l'art de grouper les faits avec méthode et d'en former un récit à la fois complet, intéressant et sans surcharge. On y trouve surtout un tableau d'ensemble qui réunit dans un même cadre toutes les études sur des personnages isolés ou sur des événements particuliers du xve siècle. Cet ouvrage peut à lui seul tenir lieu de bibliothèque, et il donne le dernier mot de la science actuelle sur tous les difficiles problèmes qui se posent au début de l'histoire de la Réforme.

Henri Vast.

Die Chroniken der deutschen Staedte vom vierzehnten bis zum sechzehnten Jahrhundert. Siebzehnter und achtzehnter Band : Mainz. Leipzig, Hirzel, 1881-1882, XXIX, 414 p.; XVI, 250; 258 p., in-8°. Prix : 26 fr. 25.

La *Revue* a déjà plusieurs fois parlé de la collection des *Chroniques des villes allemandes*, éditées sous les auspices de l'Académie royale de Munich, et sous la direction particulière de M. Carl Hegel,

1. Voici, à ce sujet, quelques rapprochements significatifs : sur les manuscrits de saint Basile, dont on fit usage au concile de Florence, cf. Creighton, t. II, note, p. 181, et Vast, le cardinal Bessarion, note, p. 81 et 82 ; sur le récit de la conclusion de l'Union, cf. M. Cr., t. II, p. 190-191, et Bessarion, p. 108 et 109. On pourrait multiplier les rapprochements de ce genre. — Signalons dans ce même chapitre quelques erreurs de détail : p. 174, M. Cr. indique les dates de 863 et de 1053 pour l'origine du schisme entre l'Église latine et l'Église grecque. On admet généralement les dates de 860 et de 1054; p. 184, il appelle Jean de Montenegro un orateur du concile qui est désigné dans Labbe et les autres grandes collections sous le nom de Jean de Raguse.

professeur à l'Université d'Erlangen. Voici vingt ans qu'a paru le premier volume de cette série de récits historiques, si utiles pour l'histoire intérieure de l'Allemagne au moyen âge. Jusqu'ici M. Hegel et ses collaborateurs ont publié les *Chroniques de Nuremberg,* en cinq volumes; les *Chroniques d'Augsbourg,* en deux volumes; les *Chroniques de Brunswic,* en deux volumes; les *Chroniques de Strasbourg,* en deux volumes; les *Chroniques de Cologne,* en trois volumes; les *Chroniques de Ratisbonne, Landshut, Mühldorf et Munich,* en un volume; enfin le premier volume des *Chroniques de Magdebourg.* C'est à tous ces volumes que le directeur de l'entreprise lui-même vient de joindre un tome XVIIe et XVIIIe, contenant les *Chroniques de Mayence.*

De toutes les villes rhénanes, Mayence est, malgré sa haute antiquité, l'une de celles qui possèdent le moins de narrations historiques relatives à leur passé. Siège du plus ancien archevêché d'Allemagne, résidence d'un électeur ecclésiastique, son individualité propre a été comme submergée dans l'histoire plus générale de ses conducteurs spirituels et temporels; cela s'est fait d'autant plus facilement que les chroniqueurs et les annalistes de la cité moguntine, en leur qualité d'ecclésiastiques, devaient attacher naturellement une importance infiniment plus grande aux faits et gestes de leurs archevêques qu'à ceux de leurs concitoyens plus obscurs. Il résulte de cette situation que ce n'est pas sans peine que M. Hegel a réuni des matériaux suffisants pour faire figurer Mayence parmi les villes dont il veut éclaircir le passé, et qu'il a dû y mettre beaucoup du sien pour en faire deux volumes.

Le premier de ces volumes comprend, en dehors d'une introduction générale, une chronique mayençaise du XVe siècle, intitulée *Chronik von allen Dingen der Stadt Mainz,* et dont l'original, ayant appartenu à l'une des familles patriciennes de Mayence émigrées de leur cité natale, celle des zum Iungen, est aujourd'hui conservé à Francfort-sur-le-Mein. Ce n'est pas une chronique universelle, comme la plupart des chroniques urbaines du moyen âge, commençant par l'histoire de la création et donnant le sommaire du savoir historique de l'auteur et de son époque. Elle n'embrasse qu'un espace de cent trente années (1332-1452) et se rapporte presque tout entière aux longues luttes entre le patriciat urbain et les tribus d'arts et métiers, représentants de la démocratie. Les nombreux documents, comptes financiers, correspondances, etc., insérés par le compilateur inconnu lui-même, y prennent une place encore plus considérable que le récit proprement dit. M. Hegel a joint en appendice plusieurs autres pièces curieuses, parmi lesquelles nous citerons seulement la « supplique de l'association des vieilles familles patriciennes contre les XXI de la commune, » supplique datée de 1322, et qui nous donne, avec beaucoup de détails intéressants pour l'histoire des mœurs, les raisons de l'émigration du patriciat.

Le second volume renferme d'abord une *Chronique de Mayence,* qui embrasse les années 1459 à 1484. Elle a été partiellement publiée déjà par l'historien mayençais Bodmann, au commencement de ce siècle. Il

la disait contemporaine des événements narrés, mais M. Hegel établit, sans conteste, que l'érudit mais peu scrupuleux écrivain en a faussé et mutilé le texte, afin de lui donner un âge plus considérable. Le récit n'a pu être rédigé qu'au début du XVIIe siècle, mais sur des documents plus anciens. Il retrace le tableau des luttes entre Thierry d'Isenbourg et Adolphe de Nassau, compétiteurs au siège archiépiscopal. Le principal épisode de cette lutte fut la prise de Mayence par Adolphe, le 28 octobre 1462, et la confiscation de ses libertés, subie par la cité rhénane, à la suite de cette occupation. M. Hegel a joint à la chronique quelques autres pièces relatives à la prise de la ville, en 1462, puis deux fragments se rapportant à l'histoire de Mayence au XVIe siècle. Le premier est une description du soulèvement de Mayence, en 1525. Encouragés par la révolte des paysans, les bourgeois présentèrent, eux aussi, leurs réclamations religieuses et politiques, en trente articles, et réussirent à obtenir momentanément l'abolition d'une série d'abus. Mais, dès que les paysans eurent été écrasés, les archevêques retirèrent les concessions faites en un moment de crainte, et les Mayençais se trouvèrent un peu moins libres que devant. Le second morceau, le plus intéressant peut-être dans ces deux volumes, au point de vue du talent personnel de l'auteur, est celui qui raconte la prise de Mayence par le margrave Albert de Brandebourg-Culmbach. On sait que ce condottiere farouche continua, pour son propre compte, la lutte contre les princes ecclésiastiques quand les princes protestants eurent signé le traité de Passau. Il se jeta sur Mayence en août 1552, et, grâce à la lâcheté des gouvernants, à leur fuite précipitée, il s'en empara momentanément.

M. Hegel a fait suivre ces narrations en langue allemande d'un texte latin, ce qui est contraire aux précédents, les chroniques latines étant exclues de la collection des *Staedtechroniken*. Mais le professeur d'Erlangen a cru devoir faire une exception pour le récit en question, puisqu'il est de beaucoup le plus important peut-être qui se rattache à l'histoire de Mayence au moyen âge. Il avait été cité jadis par Bodmann et par Schaab, puis il avait disparu sans que Boehmer et d'autres eussent réussi à en retrouver la trace. M. Hegel, plus heureux, l'a découvert parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Münich, dans un manuscrit de l'humaniste Frédéric Nausea, chanoine de Mayence, puis évêque de Vienne, et mort en 1552 à Trente, pendant la session du Concile. Le texte primitif de ce *Chronicon Moguntiacum* embrasse l'histoire des années 1347-1406 et diverses mains l'ont continué jusqu'en 1478. Il renferme des indications précieuses pour l'histoire générale de l'Allemagne, surtout au XIVe siècle.

Mais de beaucoup la partie la plus intéressante, à nos yeux du moins, de ces deux volumes, ce sont les deux cents pages consacrées par M. Hegel à l'*Histoire constitutionnelle de Mayence*. C'est une véritable histoire intérieure de Mayence, qui dispense les gens un peu pressés de lire ce qui précède. Nul n'était plus compétent que M. Hegel pour débrouiller tous les détails du développement juridique et politique des

villes d'Allemagne, villes épiscopales, villes libres, villes impériales, dont les constitutions ont tant de points de contact, en même temps que de si nombreuses différences. L'auteur de l'*Histoire constitutionnelle des villes d'Italie* nous retrace de main de maître les phases diverses du passé de Mayence au moyen âge, les triomphes et la décadence des libertés démocratiques, l'administration économique et financière de la cité, etc. Parmi les appendices, nous signalerons celui dans lequel M. Hegel traite de la population de la cité, et les ingénieux calculs par lesquels il démontre qu'au temps de sa ruine politique (en 1462), Mayence ne comptait que 6,000 âmes environ. Il a également tiré des archives de Würzbourg une série de pièces très curieuses au point de vue de l'histoire des mœurs (celles par exemple sur les jeux de hasard publics, sur l'administration de la justice aux filles de joie, etc.).

Une table des matières termine les deux volumes, auxquels M. Alfred Wagner a joint un glossaire des mots peu connus ou spéciaux au dialecte rhénan du moyen âge.

R.

Alfred von Reumont. **Lorenzo de' Medici il Magnifico.** Zweite, vielfach veränderte Auflage. Leipzig. Duncker et Humblot. 2 vol., x-437 et 499 p., 1883.

La première édition de l'ouvrage de M. de Reumont sur le plus célèbre des Médicis est bien connue de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de l'Italie au xve s.; et c'est le meilleur livre que nous possédions sur la remarquable famille florentine et sur l'époque à laquelle elle a donné son nom; car, si l'auteur s'est proposé avant tout de mettre en relief celui qui porta ce nom illustre avec le plus d'éclat, on n'eût pas compris qu'il négligeât de caractériser les prédécesseurs dont Laurent fut l'héritier, et de peindre le milieu qui seul explique ce phénomène d'un prince distingué à la fois comme artiste et comme chef d'État. Avec l'extraordinaire érudition que possède l'auteur sur les choses relatives à l'Italie moderne et surtout à la ville de l'Arno, avec la connaissance si profonde qu'il a des lieux où s'écoula la vie de son héros, on croira sans peine que son ouvrage, en ce qui concerne l'exactitude des faits, n'aurait pu être mieux fait par aucun autre historien aujourd'hui vivant. Aucun travail récent sur l'histoire de Florence, pour la période où se meut le récit de M. de Reumont, n'a échappé à l'attention et à l'examen de cet étonnant écrivain aux cheveux blancs, depuis qu'il a résolu de mettre pour la seconde fois la main à un sujet que personne n'aime et ne connaît mieux que lui. Aussi a-t-il dédié cette œuvre, comme l'œuvre capitale de sa vie, à son meilleur ami, mort aujourd'hui, le marquis Gino Capponi.

Ce dernier trait suffirait pour indiquer une particularité qui caractérise M. de Reumont, alors même qu'on ne la connaîtrait par tous ses

autres écrits. Gino Capponi et A. de Reumont, bien que professant à des époques différentes des opinions différentes sur les questions italiennes, furent toujours d'accord pour révérer l'église romaine, et voir en elle le salut de l'humanité. Sans doute cette prédilection ne les a pas aveuglés sur les avortements et les monstruosités du système catholique, comme il s'en est produit sous tant de papes au moyen âge et à l'époque moderne, surtout avec le népotisme que ce système a enfanté ; ni l'un ni l'autre ils n'ont pensé à défendre Alexandre VI. Pour cela, ils étaient trop sincères, trop érudits ; il leur manquait aussi ce zèle clérical qui chez tant de gens a étouffé la voix de la vérité. Mais, lorsqu'ils croyaient pouvoir défendre le saint-siège et sa politique, ils se mettaient résolument à l'œuvre. La position qu'a prise M. de Reumont dans la question de la complicité du pape Sixte IV dans la conjuration des Pazzi est, à cet égard, très caractéristique. Il tient pour tout à fait croyables les dépositions d'un des principaux conjurés, le capitaine G.-B. de Montesecco, puis il écrit : « Qu'en face de ces dénonciations qui portent en soi le cachet de la sincérité, mais que l'on a pour moitié prises dans leur sens réel et pour moitié expliquées d'une façon arbitraire, on ait persisté autrefois et aujourd'hui à charger le pape de complicité dans le meurtre, cela est pire aujourd'hui qu'il y a quatre siècles » (I, 292). Que dit donc cette déposition dans ces points essentiels ?

Dans l'appartement du pape et autour de lui sont réunies les trois personnes les plus intéressées au renversement des Médicis : son neveu Girolamo Riario, l'archevêque de Pise Salviati et le condottiere G.-B. de Montesecco, à qui revint la plus grande part dans l'exécution de l'attentat. Reumont admet lui-même qu'auparavant les deux premiers étaient d'accord sur ce point qu'on ne pouvait atteindre les Médicis que par un coup de force (I, 280) ; et cela ressort aussi de la conversation tenue avec le pape ; car à peine le pape s'était-il expliqué en faveur d'un changement de gouvernement à Florence que Montesecco expliqua qu'il serait fort difficile d'exécuter un pareil dessein, sans frapper Lorenzo, Giuliano, et peut-être d'autres encore. Le pape s'y opposa. « Il voulait bien, disait-il, une révolution, mais non la mort de Lorenzo, bien qu'il fût un *villano*, et qu'il eût à se plaindre de lui. » A quoi répondit le neveu du pape : « On fera son possible pour que personne ne perde la vie ; mais, si l'on ne peut l'empêcher, Votre Sainteté donnera son pardon à celui par qui la chose arrivera. » Le pape répliqua : « Tu es une *bestia* ; je te dis que je ne veux la mort de personne, mais seulement un changement de régime. » Après l'échange de quelques autres paroles moins importantes à la cause, G. Riario et l'archevêque dirent : « Contentez-vous d'être assuré que nous ferons tout pour atteindre ce but (le renversement des Médicis). » A quoi le pape : « Je te dis que je ne veux pas. Allez et faites ce que vous voulez ; mais il ne faut faire mourir personne. » En congédiant les trois personnages, il leur donna sa bénédiction et promit de les appuyer par une troupe armée ou par tout autre moyen qui serait nécessaire (facciendo conclusione esse con-

tento dare omne favore et aiuto d'arme, od altro che acciò fosse necessario). L'archevêque répondit en ces termes : « Très saint-père, laissez-nous diriger cette barque, nous la conduirons en sûreté. » Le pape répliqua : « Soit, mais songez toujours à l'honneur du saint-siège et à celui du comte. »

Ces derniers mots, placés entre guillemets, se trouvent-ils réellement dans Fabroni (*Laurentii Vita,* II, 167 sq.)? Je ne puis le contrôler; je ferai seulement remarquer qu'ils ne sont pas dans la copie de l'original donnée par Capponi (*Storia di Firenze,* II, 514 de la première édition). Mais, eussent-ils même été prononcés, ils n'enlèveraient rien à la responsabilité du pape. Le pape ne pouvait évidemment pas, en présence de trois témoins, donner son consentement à un assassinat, mais ses interlocuteurs lui avaient fait remarquer que son plan ne pouvait se réaliser sans effusion de sang, et, en définitive, il les laissait diriger la barque comme ils l'entendaient. Il n'était certes pas en état de déclarer la guerre aux Médicis; à quoi bon alors cette troupe armée? Aussitôt après cet entretien avec le pape, Riario et l'archevêque conférèrent avec Montesecco, et tombèrent d'accord avec lui que l'on ne pouvait rien faire sans tuer Lorenzo et son frère. Ils lui alléguèrent de nombreux exemples pour lui prouver que l'on ne pouvait traiter autrement les grandes affaires.

S'il en est ainsi, ne doit-on pas considérer Sixte IV comme coupable de l'assassinat tenté sur les Médicis dans le dôme de Florence? Je ne sais si un juriste l'absoudrait; mais la morale le condamne sans appel.

Si on lit avec précaution le livre de Reumont sur ce point et sur plusieurs autres, on pourra suivre son récit avec d'autant plus de confiance sur tous les autres points, surtout dans cette seconde édition où beaucoup de détails ont été améliorés. On y a aussi ajouté deux portraits de Lorenzo et une table détaillée des matières. H. H.

Herders sæmmtliche Werke, herausgegeben von Bernhard Suphan. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, in-8. I, II, 1877; III, IV, 1878; X, XI, 1879; XII, XIX, XX, XXI, XXII, 1880; XVII, XXVII, 1881; XXVI, 1882; VI, XVIII, 1883.

Dans le court article consacré par Gœthe[1], en 1828, à la traduction des *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité,* d'Edgard Quinet, après avoir rappelé l'influence « incroyable » que l'ouvrage de Herder avait exercée sur la culture allemande, le grand écrivain semblait s'étonner que ce livre aussi « bien qu'oublié fût jugé maintenant digne d'agir sur un peuple arrivé déjà à un si haut degré de civilisation. » Ce jugement qui dut surprendre le traducteur de Herder, s'il le connut jamais, était fondé en partie; après avoir contribué dans une si large mesure au développement littéraire de l'Allemagne, Herder, s'il ne se

1. Gœthes *Sæmmtliche Werke,* Stuttgard. Cotta, 1858. T. XXVI, 405.

survécut pas à lui-même, fut méconnu de la génération qui le suivit; l'opposition qu'il avait faite dans les dernières années de sa vie à la philosophie de Kant, en soulevant contre lui de violentes colères, fut fatale à son crédit et à sa réputation : ses œuvres, la plupart inachevées, furent peu à peu délaissées et l'édition défectueuse qu'en fit J. Müller n'était guère propre à en assurer ou à en relever le crédit qui diminuait. Aussi, vingt-quatre ans après sa mort, Gœthe pouvait, sans trop d'injustice, considérer comme oubliée déjà une des œuvres les plus importantes du fécond écrivain. Comment expliquer cette éclipse subie par la réputation du promoteur de la Période d'orage (*Sturm- und Drangperiode*)? Elle tient avant tout, je crois, à la nature fragmentaire de ses écrits et à celle de son talent : sa destinée fut celle des initiateurs qui se voient négligés par ceux auxquels ils ont ouvert la voie ; écrivain primesautier, bien plus qu'écrivain achevé, ses œuvres faites pour agir et surprendre au moment de leur apparition laissèrent indifférents ceux qui n'avaient point été témoins de l'influence immense qu'elles avaient exercée sur les contemporains.

Mais, si ce dédain des générations qui le suivirent s'explique sans trop de peine, le jour de la réparation devait venir aussi pour Herder et pleine justice devait enfin être rendue à son génie mieux connu. Ce revirement dans l'opinion date de 1846. Cette année même, l'un des fils de l'auteur des *Idées sur la philosophie de l'histoire*, Émile-Gottfried, publia, sous le titre de *Lebensbild*, un recueil de lettres, de fragments d'écrits, de mémoires, etc., remontant aux premières années de la carrière littéraire de Herder (1764-1771) ; ce recueil, en permettant de mieux apprécier l'originalité de sa pensée, à l'époque de ses débuts, fut comme une révélation de son génie précoce et puissant. Dix ans après, le *Nachlass*, en donnant une autre partie de sa correspondance, montra ce qu'il avait été dans le cercle de ses amis; enfin la publication en 1862 du reste de la correspondance de Herder, par Duntzer et son petit-fils, Ferdinand-Gottfried, le révéla tout entier dans l'intimité et, il faut ajouter, dans les difficultés de sa vie. On connaissait l'homme, on pouvait maintenant juger l'écrivain : en 1869, Hettner lui consacra les pages magistrales, qui ouvrent le cinquième volume de son histoire de la littérature au XVIIIe siècle, et portait sur lui un jugement qui restera dans ses traits principaux. Vers la même époque ou peu après Herder était l'objet de plusieurs études, destinées à le faire connaître dans sa multiple activité; mais deux choses manquaient encore pour que cette connaissance pût être complète : une biographie et une édition critique des œuvres du puissant écrivain. En 1877, M. Haym donna la première partie de cette biographie, attendue depuis de si longues années, et M. Suphan publiait les deux premiers volumes de l'édition que j'annonce aujourd'hui et dont seize volumes ont déjà paru. On peut donc apprécier maintenant cette entreprise ardue et consciencieuse, poursuivie depuis sept ans avec une ardeur infatigable et qui ne demandera encore guère moins d'années d'efforts et de travail, puis-

qu'elle n'est qu'à moitié achevée, l'édition complète devant compter trente-deux volumes.

« Les œuvres d'aucun classique allemand, a dit Julian Schmidt, n'avaient besoin d'être soumises à une révision critique aussi sévère que celles de Herder; » aucun écrivain allemand, on peut l'affirmer hardiment, n'a vu ses œuvres révisées avec plus de conscience et de soin que celles de Herder ne l'ont été par M. Suphan ; ses manuscrits, conservés en grande partie, ont permis de revoir le texte presque entier de ses divers ouvrages et surtout de publier tous ses premiers essais, dont plusieurs n'étaient qu'imparfaitement ou même n'étaient point connus ; ce qu'avait commencé le *Lebensbild* est ainsi complété, et, grâce à l'édition de M. Suphan, on pourra suivre dans sa rapide et précoce évolution le génie si varié du fondateur de la philosophie de l'histoire. Je n'ai point l'intention de montrer en détail comment chacun des seize volumes déjà publiés nous permet de mieux connaître Herder qu'on ne le pouvait jusqu'à présent, je veux seulement faire voir comment, sous le désordre apparent de leur publication, ils offrent déjà un tableau presque complet de sa prodigieuse activité littéraire et philosophique. Les quatre premiers renferment les articles de revue et les essais écrits à Kœnisgberg, mais surtout à Riga, de 1764 à 1769, en particulier les *Fragments sur la littérature,* qui fondèrent sa réputation, et les *Sylves critiques,* où il se montre encore plus que dans les *Fragments* l'émule de Lessing. C'est comme critique d'art et littéraire que le révélèrent ces deux ouvrages, dans le *Journal* de son voyage en France, écrit en 1769, apparaît déjà l'historien ; c'est là qu'on peut déjà saisir en germe la théorie qu'il exposera plus tard dans les *Idées,* cette conception large de l'humanité qui lui est propre, cette manière originale de comprendre le développement historique des peuples, enfin cette intelligence profonde et parfois subtile des légendes, des traditions et de la poésie nationales. Ces qualités précieuses font le mérite de l'*Ælteste Urkunde des Menschengeschlechts* et des *Fragmente zu einer Archeologie des Morgenlands* (v. VI), mais surtout de l'*Esprit de la poésie hébraïque* (v. XI, XII), ouvrage qui témoigne d'une intelligence si vive des beautés de l'Écriture sainte. Le volume XI renferme aussi les *Lettres concernant l'étude de la Théologie.* C'est le théologien qui se révèle encore à nous dans les *Ecrits religieux* (*Christliche Schriften*) des volumes XIX et XX, dont le dernier renferme aussi les Essais publiés de 1777 à 1800 et les articles donnés au *Nouvelliste d'Erfurt,* de 1779 à 1788. Les volumes XXI et XXII, publiés aussitôt après le tome XII, contiennent les écrits philosophiques dirigés contre Kant, la *Metakritik* et *Kalligone,* où Herder refait à son point de vue la Critique de la Raison pure et la Critique du Jugement. Dans les tomes XXVI et XXVII, il apparaît sous un tout autre aspect ; ici c'est le poète que nous apprenons à connaître, surtout le traducteur original, l'adaptateur sans rival pour faire passer dans sa langue les œuvres les plus délicates des littératures étrangères.

En même temps que le volume XXVII, paraissait en 1881 le t. XVII, qui renferme les premières *Lettres pour l'avancement de l'humanité ;* le tome XVIII, qui vient d'être publié (déc. 1783), contient les dernières. Ce long espace de temps, consacré à la publication d'un seul ouvrage, peut déjà donner une idée du soin que le consciencieux éditeur de Herder apporte à son travail, de la patience avec laquelle il établit son texte. « Peu d'œuvres, dit-il, dans la notice placée à la fin du tome XVIII, p. 518, ont autant souffert de la part des *ordonnateurs* de l'édition complète ; aucune n'a subi, avant de prendre sa forme définitive sous la main de l'auteur, des changements aussi considérables; » on comprend dès lors combien il importait de soumettre l'ancien texte à une révision sévère, et à quel point un commentaire était nécessaire pour faciliter l'intelligence d'une œuvre ainsi transformée. Dans la notice que je citais à l'instant, M. Suphan, en en faisant l'historique, nous a mis à même de comprendre la portée et les points de vue si divers des *Lettres sur l'humanité.* Écrites de 1792 à 1797, à une des époques les plus occupées de la vie de Herder, au milieu des projets littéraires les plus variés et des préoccupations politiques les plus graves, les *Lettres,* sous leur forme originale, sont un reflet de l'agitation de ces années actives et troublées, en même temps qu'un écho fidèle des sentiments généreux du penseur qui les a conçues. Herder y a d'ailleurs abordé les sujets les plus divers ; du grand Frédéric il passe à Joseph II, de Luther à Turgot et à Malesherbes ; après de Thou il nous parle de Pétrarque, d'Uriel Acosta ou du *Prince* de Machiavel, de Leibnitz et de Kant ; il y étudie tour à tour l'influence de l'art sur le développement de l'humanité et celle de la poésie provençale sur la civilisation de l'Europe au moyen âge ; la Renaissance et la Réforme, les rapports littéraires de la France et de l'Allemagne, ainsi que l'influence mutuelle des peuples les uns sur les autres, bien d'autres sujets encore en apparence sans lien, — immense « forêt » de matériaux épars, dans laquelle, suivant son expression, « il aime à se promener, » — passent successivement sous nos yeux.

En présence de la diversité des sujets traités ainsi dans les *Lettres sur l'humanité,* on comprend combien un guide était nécessaire pour retrouver et suivre l'idée mère qui a dirigé Herder dans la composition de cette œuvre singulière, mais dans laquelle aussi se révèle, mieux peut-être que dans aucune autre de l'historien-philosophe, la générosité de sentiments qui le caractérise, aussi M. Suphan a-t-il rendu le plus grand service aux lecteurs des *Lettres* en écrivant la notice instructive placée à la fin du tome XVIII ; en la parcourant, on voit comment les préoccupations du moment ont pu influer sur la pensée de Herder, comment tel passage obscur en apparence ne l'est en réalité que par une allusion incomprise aux événements du jour. Eclairées à la lumière de ce commentaire, les *Humanitætsbriefe* acquièrent un intérêt nouveau ; elles sont à la fois et comme une chronique contemporaine, et, ce qu'elles devaient être dans la pensée de Herder, un recueil de matériaux

destinés à poser les bases d'une « histoire naturelle de l'humanité. »

Herder conçut le projet de cette histoire, au moment même où il interrompit ses *Idées*, comme si elle en avait dû être la suite naturelle et la continuation. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de voir quelles qualités il exige de celui qui voudrait entreprendre de l'écrire ; « comme pour le génie de l'humanité, dit-il, qu'il n'y ait point pour lui de race privilégiée ou de peuple favori ; qu'il se garde de préférer aucune nation, mais surtout qu'il n'aille point donner à aucun peuple de la terre le droit de dominer sur les autres. » Ces maximes aujourd'hui encore ne sont pas sans à propos, et elles pourraient être méditées avec profit même en Allemagne. Elles montrent dans quelles régions sereines se mouvait la pensée de Herder et à quel point il était exempt des préjugés de race, redevenus aujourd'hui si communs. Que de sentences dorées on trouve aussi dans cette œuvre animée d'un souffle si libéral et qui s'ouvre par le grand nom et en quelque sorte sous les auspices de Franklin ! « Le génie de la paix n'a qu'un nom ; il s'appelle justice universelle, humanité, raison active » (XVIII, p. 267). « Si des pensées humaines doivent régner dans une province de la science, c'est sans doute dans le domaine de l'histoire » (Ibid. 280). « Le royaume de l'humanité et de la vérité est à l'abri des querelles de la politique ; en lui ne commande ni la faveur, ni les cabales des cours » (Ibid., 336) ; etc.

Je borne ici ces citations ; si elles peuvent servir à rehausser la valeur des *Lettres sur l'humanité* et en donner la plus noble idée, elles font comprendre doublement à quel point M. Suphan a eu raison d'en recueillir pieusement les moindres fragments non encore publiés ou modifiés dans la première édition[1] ; nous suivons ainsi plus facilement l'évolution de la pensée de Herder à l'époque où il écrivit cet ouvrage ; nous assistons au travail d'élaboration auquel il s'est livré : quel spectacle pourrait être plus attrayant et plus instructif ! Ce que je constate d'ailleurs ici pour la publication des *Humanitætsbriefe*, je pourrais le dire de celle des autres ouvrages de Herder ; c'est la méthode que M. Suphan a suivie partout dans l'édition du grand écrivain auquel il a voué un culte aussi profond qu'éclairé ; c'est là ce qui en fait la valeur. Je ne dirai pas qu'il faut l'encourager à persévérer, cela est inutile ; il faut souhaiter seulement qu'il achève au plus vite ce qu'il a si bien commencé et qu'il nous donne au moins cette année, pour le centenaire de la publication du premier volume des *Idées*, cet ouvrage si plein de vues originales et qui a fait faire des progrès si considérables aux études historiques.

Charles Joret.

1. C'est ainsi que dans l'appendice du tome XXVIIe nous trouvons le « premier recueil », tel qu'il avait été conçu en 1792 (p. 305-335) et (p. 330-357) d'anciennes copies de plusieurs lettres, en particulier de la lettre 43 « Gallicomanie des cours allemandes. »

Les Guerres sous Louis XV, par le comte PAJOL, général de division. Tome I, 1881 ; tome II, 1740-48, 1883. Paris, Firmin Didot, in-8°.

Le règne de Louis XV est certainement un des mieux connus de notre histoire; les mémoires particuliers ont été aussi nombreux au XVIIIe siècle qu'au XVIIe, et en même temps les documents originaux de toute nature, correspondances diplomatiques, instructions ministérielles, rapports militaires, etc., s'entassaient dans les archives avec une abondance inconnue jusqu'alors. Mais il semble que cette abondance même de matériaux historiques ait détourné les écrivains des grands ouvrages d'histoire; de nos jours, les travaux se sont multipliés sur le XVIIIe s.; il n'y a pour ainsi dire pas de recoin si reculé qui ait échappé à l'heureuse curiosité des savants; mais, chose singulière, ce ne sont en général que des monographies, souvent fort détaillées, des études particulières consacrées à tel point spécial : des œuvres d'ensemble, de grands travaux historiques embrassant tout le cours d'un long règne, on n'en trouverait pour ainsi dire pas. C'est un de ces vastes monuments que M. le général Pajol a entrepris d'élever; s'aidant principalement des pièces de toute nature conservées dans l'énorme dépôt de la guerre, il se propose dans son *Histoire des guerres sous Louis XV* de nous montrer non seulement le détail stratégique des opérations militaires, mais encore les modifications subies par l'armée française, depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la veille de la Révolution française. C'est une entreprise toute nouvelle, qui prend le XVIIIe siècle par un de ses côtés les plus négligés. Le plus souvent, on n'a voulu voir sous le règne de Louis XV que le mouvement des idées, le renversement des traditions diplomatiques, la ruine des anciennes institutions, le travail de décomposition intérieure, précurseur de la chute de la vieille monarchie; on a sacrifié l'histoire militaire proprement dite. Et cependant, de 1715 à 1774, trois grandes guerres, sans compter les luttes moins importantes, ont agité l'Europe et donné à la France les limites qu'elle ne devait pas dépasser avant les guerres de la Révolution; des administrateurs, plus laborieux qu'originaux, mais attentifs et intelligents, ont complété l'organisation et les institutions militaires; la construction des casernes, la fondation d'écoles spéciales, la création de corps nouveaux, chasseurs, éclaireurs, les perfectionnements de l'artillerie divisée en artillerie de siège, artillerie de bataille, artillerie de montagne, l'institution d'un contrôle plus sévère dans l'administration et le recrutement des régiments, etc., voilà des œuvres honorables pour les ministres de la guerre qui ont paru dans les conseils de Louis XV. M. le général P. se plaint que l'on néglige l'histoire militaire de la France au XVIIIe siècle. Il est incontestable que cette histoire offre bien des sujets d'étude, glorieux ou douloureux, en tout cas intéressants. Et pourtant il ne serait pas difficile, non pas de justifier, mais d'expliquer cet oubli relatif au temps de Louis XV, d'une part, l'éclat est moindre du côté des généraux; entre les grands hommes de guerre qui ont illustré le règne de Louis XIV

et ceux que la Révolution va susciter, les généraux du XVIIIe siècle, sauf deux ou trois noms, font assez piètre figure. D'autre part, le gouvernement français de cette époque a trop souvent perdu de vue ce principe, que l'armée doit être employée uniquement à défendre les grands intérêts de la patrie. M. le général P. annonce, dans sa préface, l'intention « de négliger absolument les causeries, les influences de salon, les intrigues de boudoir. » Je ne sais trop comment, s'il se conforme scrupuleusement à ce plan, il pourra expliquer certains points de la guerre de la Succession d'Autriche, ou la guerre de Sept ans tout entière. Ce qui est certain, ce qu'il faut reconnaître tout en le déplorant, c'est que trop souvent, au siècle dernier, la nation se désintéressait d'entreprises militaires pour lesquelles on ne consultait pas les intérêts nationaux. Elle semblait en quelque sorte se mettre à part de son gouvernement ; elle faisait des épigrammes sur les *batailles* de M. de Conflans, ou sur les défaites de Soubise ; en présence de désastres honteux et de traités tels que la France n'en avait pas signé depuis les jours du roi Jean, le pays se sentait à peine humilié, tant il se séparait du pouvoir, tant le divorce était déjà profond entre la nation et le roi. Voilà, je crois, une des causes de cette indifférence, qui s'est prolongée jusqu'au XIXe siècle. M. le général P. a raison de la regretter, il la combat avec les armes les plus efficaces, en mettant au jour les matériaux de cette histoire militaire, restés pour la plupart inconnus.

L'ouvrage entier formera sept gros volumes ; les six premiers contiendront l'historique complet de tous les événements militaires depuis 1715 jusqu'en 1774 ; le septième comprendra l'histoire particulière de chacun des corps d'infanterie et de cavalerie pendant la même période. Le premier volume seul a paru récemment ; il est consacré à la guerre d'Espagne de 1719 et à la guerre de la succession de Pologne : c'est assez pour que nous puissions déjà nous faire une idée de l'ensemble et apprécier la méthode qui sera suivie dans tout l'ouvrage. M. le général P., avec une louable patience, a dépouillé tout le Dépôt des archives de la guerre ; il en a tiré tous les documents originaux relatifs aux guerres, aux opérations militaires, à la stratégie et aussi aux actes administratifs du ministère. Dans cette masse énorme de documents, il a choisi tous ceux qui ont quelque importance, ceux qui nous permettent de suivre sur le terrain, dans le plus minutieux détail, la marche des différents corps, comme ceux qui font le mieux connaître et comprendre les essais de réforme administrative et d'amélioration matérielle. Ces documents, judicieusement triés, forment le corps même de l'ouvrage, l'auteur s'est pour ainsi dire borné à les rattacher les uns aux autres, de manière à composer un récit suivi. Ce sont donc les pièces officielles elles-mêmes qui passent devant nos yeux ; de là résulte la valeur propre de cette publication, recueil de documents indispensable désormais à quiconque voudra étudier l'histoire du XVIIIe siècle.

Je ne puis retracer ici, en suivant le premier volume déjà publié, toute l'histoire militaire de 1715 à 1738 ; mais, pour donner une idée

de cette œuvre vraiment utile, vraiment originale, dans le bon sens du mot, il suffit d'indiquer deux ou trois points particulièrement dignes d'attention. Je m'attacherai de préférence à ceux sur lesquels j'aurais quelques réserves à présenter.

Avant tout, je ne puis m'empêcher de faire une remarque sur la composition même de l'ouvrage. Il y a deux parts à faire dans ce volume : il traite principalement, comme je l'ai indiqué, de tout ce qui intéresse l'armée au XVIIIe siècle ; en outre, et accessoirement, il expose l'histoire générale du règne de Louis XV. M. le général P. s'est cru en effet obligé de nous raconter les événements de l'histoire intérieure, ceux mêmes qui n'ont pas le moindre rapport avec son sujet spécial. Cette partie, qui me semble parasite, est relativement brève ; elle n'occupe guère que trois chapitres sur douze, le premier, le troisième et le quatrième. Et, cependant, je ne puis m'empêcher de trouver qu'elle *fait longueur*, car elle ne rentre pas dans le dessein général du livre tel que le titre nous l'indiquait. En ouvrant une *Histoire des guerres sous Louis XV*, on s'attendrait à le voir commencer par un exposé de la situation générale de l'armée française en 1715 ; ou, mieux encore, par une étude de la situation de la France dans ses rapports avec l'étranger, par l'indication des questions internationales que ses armes peuvent avoir à résoudre, des alliances qu'elle peut espérer, des hostilités qu'elle trouvera devant elle : on est tout surpris de tomber sur le récit des modifications gouvernementales qui ont suivi la mort de Louis XIV, d'assister ensuite aux querelles de préséance entre les princes légitimés et les ducs et pairs ; plus loin, ce sont les difficultés financières, la question du visa, le système de Law, l'impôt du cinquantième, les jansénistes et les molinistes, que sais-je encore ? Le lecteur désorienté, ne retrouvant plus l'idée générale dont il aimerait à suivre le développement exclusif, se demande ce que deviennent les guerres, l'armée. Le titre du livre aurait-il tort ? Serait-on en présence d'une histoire complète de la France sous le règne de Louis XV ? Outre que ces fragments d'histoire générale ont l'air de hors-d'œuvre, ils n'ajoutent certainement pas au mérite du livre. Le développement y est forcément étriqué, les recherches originales font défaut, l'érudition y semble de seconde main ; le contraste est complet avec les parties purement militaires, si originales, si précieuses. Bien des assertions seraient contestables. M. le général P. veut-il expliquer la substitution des conseils aux ministères, essayée par le Régent en 1715 ? « C'est, dit-il, qu'il savait toutes les difficultés qu'avaient rencontrées les précédents ministres, et leurs faiblesses devant les intrigues. » (P. 6.) Tout le monde sait, depuis les travaux de M. Mesnard, que la substitution opérée alors a eu une tout autre origine, que c'était une application des idées du duc de Bourgogne et de Saint-Simon, permettant d'ailleurs de récompenser la noblesse pour l'appui qu'elle avait donné au Régent. Beaucoup d'autres détails prêteraient également à la critique ; cette expression, que le duc d'Orléans *resta sans protester* contre la réunion du parlement, le 2 septembre 1715 (p. 4) : or, c'était

lui-même qui l'avait secrètement préparée; cette assertion, que les rapports commerciaux de la France et de la Hollande étaient réglés, pendant la Régence, par l'abolition du tarif de 1664 (p. 10), etc. Mais ces petites critiques m'entraîneraient bien loin des *guerres de Louis XV*, et je tomberais dans le défaut que je reproche précisément à M. le général P. Il est juste d'ajouter qu'avec le ministère de Fleury l'histoire militaire passe décidément sur le premier plan, pour ne plus le quitter; à partir surtout de 1729, elle devient le centre autour duquel se déroule le récit tout entier. Je regrette seulement qu'un tableau, excellent pour tant de raisons, soit entouré d'un cadre qui risque de le masquer et de l'étouffer.

Après avoir indiqué ce que je retrancherai volontiers de cet ouvrage, me sera-t-il permis de signaler d'autres points, sur lesquels j'aimerais au contraire des renseignements plus complets? Il est vrai que ces points se rattachent étroitement au sujet même traité par M. le général P. Ainsi, je cherche en vain un exposé complet et net des circonstances qui ont amené la guerre entre l'Espagne en 1719. Dans quelles limites était-elle légitime, ou même utile? Dans quelle mesure l'exécution a-t-elle dépassé le but? L'alliance anglaise, aux premières années de la Régence, s'imposait incontestablement à la France. Ce n'est pas seulement la situation personnelle du Régent qui était menacée par les plans d'Albéroni, c'était la paix générale de l'Europe. La France, unie à l'Espagne pour réaliser les conceptions de ce ministre ambitieux, aurait certainement vu se dresser une fois encore devant elle la grande alliance de La Haye. Était-elle capable de l'affronter? Les traités d'Utrecht et de Rastadt avaient été pour la France un bonheur presque inespéré, mais il n'était pas possible de renouveler l'effort qui l'avait sauvée une première fois. Le Régent avait donc raison de s'unir à l'Angleterre pour maintenir l'œuvre conservatrice de ces traités; sa conduite mérite ici l'approbation, et non pas seulement les circonstances atténuantes que M. le général P. demande pour lui en quelques lignes (p. 11). Ce qu'il faut reprocher au Régent, ce n'est pas le traité même de la triple Alliance, c'est la façon dont ce traité a été exécuté : il faut ici faire une distinction que je ne retrouve pas dans l'ouvrage de M. le général P., et qui se serait imposée à lui, s'il avait rapproché des documents inédits provenant du Dépôt de la guerre d'autres documents provenant de sources différentes. Le principe de la guerre contre l'Espagne une fois admis, il n'aurait dû y avoir qu'une seule manière de la faire : songer que l'Espagne, notre ennemie du moment, était cependant au fond notre alliée naturelle; par conséquent, la ménager le plus possible, tout en lui faisant comprendre que la France voulait réellement le maintien de la paix d'Utrecht; ménager surtout sa marine, que nous serions peut-être un jour heureux de trouver à côté de la nôtre, pour nous aider à lutter contre la marine anglaise. Voilà malheureusement ce que l'on n'a pas fait; dans l'exécution, on n'a consulté que les intérêts anglais. La responsabilité de cette faute doit remonter surtout à Dubois, dont

l'influence a été alors prépondérante, et que M. le général P. nomme à peine deux fois, en passant. Pour la campagne, deux plans étaient en présence : celui de Berwick, qui voulait envahir la Navarre et commencer par le siège de Pampelune; celui du ministère, qui voulait au contraire qu'on s'emparât avant tout des ports espagnols sur la côte de Biscaye et sur celle de Catalogne. Ce ne sont pas seulement des raisons stratégiques, comme l'indiquent les *Guerres sous Louis XV* (p. 46-56), ce sont surtout des raisons politiques qui ont fait adopter le second plan. Ces raisons politiques, on ne pouvait naturellement pas les indiquer dans les correspondances officielles que reproduit M. le général P., mais il les aurait trouvées en maint autre endroit, dans les Mémoires de Berwick, dans les récits de lord Mahon, etc. A Pampelune, l'armée française n'aurait ruiné aucune des forces vives de l'Espagne. De là, elle aurait pu attendre que Philippe V se convainquît enfin de la résolution de la France, renvoyât Albéroni, rentrât dans le système de la politique européenne. Sur les côtes au contraire, on allait suivre aveuglément les conseils intéressés de la politique anglaise ; au Passage, à Fontarabie, à Saint-Sébastien, sous la direction du colonel William Stanhope, commissaire anglais auprès de l'armée française, on brûle les vaisseaux sur le chantier, on détruit les approvisionnements maritimes, « afin, dit Berwick dans une lettre au régent, du 8 août 1619, que le gouvernement d'Angleterre puisse faire voir au prochain parlement que l'on n'avait rien négligé pour diminuer la marine de l'Espagne. » La lettre est curieuse, elle jette un jour complet sur le plan général de la campagne, et je regrette de ne pas la retrouver dans les *Guerres sous Louis XV*. Je n'y vois rien non plus sur une bizarre expédition, au sujet de laquelle des dépêches officielles ont dû cependant s'échanger. Je veux parler de la destruction de Santogna, un de ces grands établissements maritimes qu'Albéroni avait créés; l'armée française ne devait pas s'étendre jusqu'à cet arsenal, que les Anglais tenaient beaucoup à ruiner. Pour entrer dans leurs vues, on prêta à Stanhope un corps de troupes françaises, qu'il embarqua sur trois vaisseaux anglais; avec ces forces, il alla à Santogna brûler trois vaisseaux de guerre en construction et tous les bois qui étaient préparés pour en construire sept autres.

Avec Fleury, qui a été si attaqué et souvent si calomnié, les intérêts de la France sont mieux défendus, et je sais gré à M. le général P. de mettre en évidence, avec des pièces officielles, les vues sages et la bienfaisante influence de l'évêque de Fréjus au début de son ministère. « Avec moins de génie, dit-il, que les deux cardinaux qui avant lui avaient régné en France, Fleury eut l'art de suffire aux circonstances... Sa politique convenait pour fermer les plaies du royaume. » (P. 138.) Cet éloge, le vieux cardinal le mérite pleinement, jusqu'au moment où nous conduit le présent volume, qui se termine en 1739, avant le début de la Succession d'Autriche. Ce n'est pas une politique qui fasse beaucoup de bruit, ni qui voie les questions de bien haut; mais en définitive, de 1735 à 1740, elle a donné à la France la prospérité la plus grande

et la plus réelle influence au dehors dont elle ait joui pendant le XVIIIe s. Pendant la guerre de la Succession de Pologne, on retrouve pour la première fois depuis le début du règne deux grandes armées agissant à la fois, l'une en Allemagne, l'autre en Italie. Après l'expédition de Dantzig, qui occupe en entier le chapitre V, les chapitres suivants nous donnent le tableau définitif des opérations sur le Rhin et sur le Pô; l'auteur démêle, avec une rare netteté, et simplement par le choix judicieux des documents, la situation si compliquée que crée en Italie la coopération de trois armées alliées, française, piémontaise, espagnole, tandis que les trois gouvernements de France, d'Espagne et de Piémont ne poursuivent pas précisément le même but. Avec lui, nous suivons jusqu'à la fin de leur carrière trois grands hommes de guerre, les plus illustres débris du siècle précédent, Berwick, Villars, le prince Eugène; les deux premiers, dignes jusqu'au dernier moment de leur vieille renommée; le troisième, qui n'est plus que l'ombre de lui-même.

M. le général P. ne trace guère les portraits de ses personnages, il les laisse se peindre eux-mêmes, par leurs lettres ou leurs actions. Ses jugements sont brefs, nets, généralement inattaquables, appuyés qu'ils sont sur les documents les plus précis; trop favorables cependant au duc d'Orléans, trop indulgents pour Albéroni. Pour le Régent, M. le général P. lui reconnait *du génie* (p. 127) et reprend pour son propre compte cette phrase de Barbier : « Le duc d'Orléans n'a contre lui que le malheureux système de 1720. » L'histoire a malheureusement d'autres reproches à lui adresser. Je ne nie pas qu'il n'ait été doué des plus heureuses qualités naturelles, et que Louis XIV, le condamnant à l'oisiveté, ne soit en grande partie responsable de sa déplorable faiblesse morale. Mais toutes les circonstances atténuantes ne peuvent pas absoudre le Régent d'avoir contribué par son exemple à corrompre les mœurs, d'avoir installé Dubois à la place de Fénelon, d'avoir permis à cet indigne conseiller de sacrifier l'Espagne et par là même la France à l'Angleterre. Quant à Albéroni, je cherche vainement en lui ces *talents supérieurs* dont parle M. le général P. (p. 17). Les documents mêmes qu'il cite sont parfois la condamnation éclatante du cardinal; il le loue en un endroit d'avoir réorganisé l'armée castillane et créé une marine imposante : et, plus loin (p. 45), voici ce que l'on écrit de Catalogne au début même de la campagne, par conséquent à un moment où cette armée réorganisée aurait dû encore être intacte : « L'on a donné une amnistie générale et pardon de tous crimes à ceux qui d'ici un mois s'enrôleront dans les troupes espagnoles... On ouvre les prisons... et avec tout cela on ne trouve pas de soldats. » Albéroni a formé des plans gigantesques, dont la belle ordonnance séduit quelquefois, mais l'imagination toute seule ne constitue pas l'homme d'État. L'homme digne de ce nom doit avant tout avoir la notion du possible, proportionner ses entreprises aux ressources dont il dispose. C'est à quoi n'a jamais songé Albéroni et c'est pour cela que, tout pesé, il reste un aventurier.

Le premier volume des *Guerres sous Louis XV* ne fournit pas seule-

ment tous les documents utiles à l'étude stratégique de la guerre d'Espagne et de la guerre de la Succession de Pologne ; il contient encore un grand nombre de renseignements utiles ou curieux, relatifs à l'organisation et à l'administration militaires pendant cette période. Je voudrais en indiquer quelques-uns, pour donner une idée de ce que ce volume offre d'intéressant sous ce rapport. Je signalerai notamment une sorte de géographie militaire de la France au commencement du règne de Louis XV, un tableau très complet, très bien dressé des douze grands gouvernements généraux existant alors, avec des commissaires provinciaux, ordonnateurs et ordinaires des guerres, employés dans les places du royaume (p. 38 et 39) ; une indication des charges incombant à l'*extraordinaire des guerres*, c'est-à-dire au budget des provinces ; c'était ce budget qui devait défrayer les troupes en marche, le trésor royal ayant à supporter les seules dépenses dites de l'*ordinaire des guerres*, qui ne comprenaient que la solde en station et l'habillement ; de là cette conséquence imprévue, c'est qu'au siècle dernier, quand un ministre voulait faire des économies, il faisait voyager les troupes qui étaient ainsi entretenues par l'*extraordinaire* ; une tentative faite par Pâris-Duverney, en 1726, pour constituer une armée nationale de seconde ligne, tirée du peuple par le sort, ayant ses régiments et ses officiers, soumise à un service réglé, mais temporaire, et unissant pendant la paix les exercices militaires aux travaux de l'agriculture (création d'une milice de 10,000 h., p. 135-138). L'idée était entièrement neuve dans notre organisation militaire ; le cardinal de Richelieu l'avait conçue, mais il ne l'avait pas réalisée. Dans un autre ordre d'idées, un grand nombre d'indications fournies comme au hasard par les correspondances officielles jettent un jour curieux sur ce qu'on pourrait appeler l'état moral de l'armée, sur la misère des troupes, la fréquence parfois effrayante des désertions, plus rares cependant parmi les recrues du Nord que parmi celles du Midi (p. 87, p. 134), sur la construction des casernes, dont les dimensions et le mobilier sont minutieusement réglés, sur la bravoure des officiers, mais aussi trop souvent sur leurs exigences, leur légèreté d'esprit, leurs préoccupations plus convenables à Versailles qu'en campagne. Ce qui leur plaît surtout dans le siège de Milan, en 1733, c'est qu'en descendant de tranchée, ils pouvaient aller au bal ou à l'opéra (p. 360) ; ils aiment à s'échapper du camp, pour aller montrer dans les salons leur habit déchiré ou leur chapeau percé d'un coup de fusil (p. 378). — Ailleurs, on est tout étonné de rencontrer une tendance administrative que l'on croirait d'une autre époque : c'est une lutte du ministère, au nom de la discipline, contre l'aumônerie militaire. Et le gouvernement n'y va pas de main morte : pour prévenir *le pieux embauchage* auquel les jésuites se livraient, et *soustraire la discipline militaire à ce danger*, en 1716, suppression pure et simple des aumôniers, que l'on congédie même assez cavalièrement : « A l'égard des aumôniers des régiments, ils se retireront chez eux ou ailleurs, comme bon leur semblera, avec l'assurance que Sa Majesté est contente

de leur bonne conduite. » (Ordonn. du 30 déc., p. 34.) En 1719, au moment de l'entrée en campagne, nous retrouvons les mêmes préoccupations : « Les officiers du régiment de Soissonnais, écrit M. le Blanc au maréchal de Berwick, ne sont pas excusables d'avoir souffert la prétendue confrérie établie par les jésuites dans ce régiment... Vous avez parfaitement bien fait de détruire les suites d'un pareil abus... Il est bon de faire examiner les soldats, afin de juger des sentiments que, sous cette apparence de dévotion, on aurait pu leur insinuer au préjudice du service du Roi. » (P. 57.)

Ce volume est, en définitive, un répertoire complet de tout ce qui touche, de près ou de loin, aux intérêts militaires de la France. Je regrette seulement que tous ces renseignements ne soient pas groupés en un chapitre, où ils pourraient être méthodiquement disposés. M. le général P. se contente de les indiquer à leur rang de date; il respecte l'ordre chronologique, je dirais presque jusqu'à la superstition : c'est une disposition qui, j'en conviens, peut faciliter les recherches d'un érudit à la poursuite d'un document; mais aussi elle ralentit l'intérêt que présente l'ouvrage à la lecture. On se trouve souvent arrêté, au milieu d'une opération militaire, par l'examen d'une affaire administrative, qui a été traitée à tel moment donné entre le général et le ministre, mais qui ne concerne en rien le développement stratégique auquel nous nous intéressions. Par exemple, cette lutte du ministre contre les confréries militaires, dont je parlais tout à l'heure, se trouve intercalée au beau milieu du plan de la campagne de 1719; plus loin, quand je suis les opérations du siège de Fontarabie, je me trouve tout à coup transporté dans les Cévennes ou à Genève, pour surveiller les menées des protestants (p. 69); quitte à revenir la page suivante à Fontarabie. Plus loin encore (p. 108), le récit des derniers mouvements militaires pendant l'année 1719 est interrompu par un petit historique des troupes coloniales depuis Louis XIV, etc., etc. C'est le procédé général de l'auteur : je ne pense pas que l'ordonnance générale de l'ouvrage y gagne beaucoup.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder à relever, dans le livre de M. le général P., certaines fautes qu'une correction plus attentive des épreuves aurait suffi à faire disparaître. Quelques-unes sont insignifiantes, et de celles-là je ne parle pas. D'autres sont plus graves et constituent de véritables erreurs qui pourraient dérouter le lecteur; elles sont malheureusement assez nombreuses, et pour en citer je n'ai que l'embarras du choix : p. 208, on voit attribuer à un électeur de Bavière des actes d'hostilité contre la France, à une époque (en 1707) où ce prince était dépossédé de ses États, précisément pour être demeuré l'allié fidèle de Louis XIV; c'est *l'électeur de Hanovre* qu'il faudrait lire. P. 2, l'avènement de Louis XIV est indiqué au 13 *mars* 1643; p. 128, le traité de Paris qui suit la ligue de Hanovre est reculé de dix ans; p. XIII, il est question de *l'expédition du Canada à* 1763 (sic), quand depuis 1760 les armes françaises avaient disparu du bassin du Saint-Laurent, etc. Le

style aussi prêterait à la critique ; M. le général P. s'efforce de condenser le plus possible ses phrases ; il vise à la concision et n'atteint que trop souvent l'obscurité. La langue gagnerait à être plus correcte et plus claire.

J'ai tenu à ne pas omettre ces critiques, quelque secondaires qu'elles soient : elles sont une preuve de la valeur que présente à mes yeux le livre de M. le général P. Les taches que j'ai signalées pourraient déparer ce bel ouvrage ; et, sans changer le fond de l'ouvrage, il serait facile de les faire disparaître dans les volumes suivants. Somme toute, ce volume est plein de promesses qui seront tenues, et il fera attendre la suite avec impatience. L'intérêt du livre ira sans cesse en grandissant ; nous aurons enfin le dépouillement complet de toutes les pièces officielles, dépêches confidentielles, avis secrets, ordres, notes d'avant-postes, de tout ce qui peut éclairer l'étude stratégique de ces grandes guerres qui ont signalé le milieu du XVIIIe siècle. Sur tous les points, nous aurons les dépositions complètes et authentiques des témoins français, nous pourrons les comparer aux grands ouvrages que l'Allemagne publie incessamment sur ces luttes d'où date la grandeur de la Prusse. M. le général P. se propose de *réagir contre une tendance injuste, injurieuse envers nos annales militaires ;* il assure qu'il retrouvera partout *les qualités traditionnelles de la race française,* qu'il aura à mettre en relief *de beaux et utiles exemples, inconnus, et qui méritaient de revivre.* Ce faisant, il aura fait à la fois œuvre de science et de patriotisme.

A. Ammann.

P. von Gœtze. **Fürst Alexander Nikolajewitsch Galitzin und seine Zeit.** Aus der Erlebnissen des Geheimraths P. von G. Leipzig, Duncker et Humblot, 1882, de IX-429 p.

Pierre von Gœtze, né en 1793, en Esthonie, mort en 1880 à Saint-Pétersbourg, servit tour à tour au ministère des cultes sous le prince Alexandre Galitzine, au ministère des finances sous le célèbre Kankrine. Il publia de son vivant un certain nombre de travaux littéraires qui le firent nommer membre d'honneur de l'Académie russe. Ses mémoires écrits en allemand viennent d'être édités par ses héritiers sous le titre qui figure en tête de cet article.

Ce titre n'est pas absolument exact. Le prince Alexandre Galitzine, ministre des cultes sous Alexandre II, n'a pas joué dans l'histoire un rôle assez important pour qu'on puisse parler de *son temps.* D'autre part, le nom de Gœtze n'est pas assez illustre pour appeler l'attention du public sur ses mémoires. Il ne faut voir dans ce volume que les notes autobiographiques d'un homme qui a parfois été en rapport avec des personnages historiques, qui a été témoin de certains événements, sans y jouer lui-même un rôle sérieux. L'histoire peut avoir quelques détails

à glaner dans ce recueil de souvenirs et d'anecdotes; au fond il n'apprend rien de bien nouveau, à ceux surtout qui peuvent lire les nombreuses publications russes dont le début du XIXe siècle a été l'objet.

L'auteur fut employé au ministère des cultes à l'époque où le mystique Alexandre Ier croyait pouvoir régénérer son empire par une religiosité raffinée supérieure aux étroites formules de l'orthodoxie officielle. C'est de cette époque que date la fondation de la Société biblique à Saint-Pétersbourg. Cette société, comme on sait, n'eut qu'une très courte existence. Gœtze nous donne de curieux détails sur les personnes qui contribuèrent directement ou indirectement à son établissement ou à sa chute, sur le ministre Galitzine, sur madame de Krudener, sur l'archimandrite Photi, sur l'amiral Schichkov, le compagnon d'armes d'Alexandre II, sur Magnitsky, le type le plus grotesque qu'on puisse imaginer du bigot orthodoxe, sur Arakcheïev, le favori néfaste d'Alexandre II, enfin sur Alexandre II lui-même et sa mort. Gœtze fut témoin de la révolution de décembre 1825, qui accueillit le début du règne de Nicolas. Il en presente un récit animé; il offre aussi des considérations intéressantes sur le caractère de ce monarque, sur ses accès de despotisme asiatique, sur la façon dont il savait parfois entendre la vérité.

Gœtze, bien qu'Allemand d'origine et luthérien de religion, est au fond très Russe de sentiments; il n'écrit point sur la Russie pour la dénigrer. Il est passionnément dévoué à la dynastie impériale et à la prospérité de sa grande patrie; mais il a le jugement sain, l'esprit droit, et il s'exprime avec la franchise d'un homme qui sait qu'il ne sera imprimé qu'après sa mort. Son allemand émaillé de mots français se ressent un peu du long séjour de l'auteur à Saint-Pétersbourg : *Er war indignirt* gegen ihn. — Ich kenne ihn und bin mit him *liirt*. (!)... Dass die secte *florire*. — Er war *loyaler und chevaleresker*, etc...

Je termine en empruntant à ce volume un détail curieux pour les historiens. Gœtze nous apprend (le fait est d'ailleurs bien connu des Russes) que, en 1833, Arakchéiev, le favori d'Alexandre Ier, a déposé à la banque de Pétersbourg une somme de 50,000 roubles dont les intérêts doivent s'accumuler jusqu'en 1925. D'après les tarifs de la banque, le total de ces intérêts accumulés devra constituer 1,918,960 roubles. De cette somme colossale l'Académie devra, en 1925, attribuer les trois quarts à l'auteur du meilleur travail en russe sur Alexandre Ier, le dernier quart sera consacré à tirer l'ouvrage à dix mille exemplaires, à payer des traductions en français et en allemand, à récompenser l'auteur du second travail couronné. Jamais académie n'aura disposé d'une pareille récompense. Ce qu'il y a de plus curieux c'est que l'auteur du travail couronné, s'il est vraiment impartial, sera obligé de traiter sévèrement la mémoire d'Arakchéiev.

L. Leger.

Geschichte des Kirchenstaates, von Moritz Brosch. Bd II, 1700-1870. Gotha, Fried-And. Perthes, 1882, xi-469 p. in-8°.

Nous avons déjà rendu compte dans la *Revue historique,* t. XVI, p. 433 et suiv., du premier volume de cet intéressant ouvrage, publié dans la grande collection de Heeren-Uckert-Giesebrecht; le second et dernier volume, que nous annonçons aujourd'hui, est digne du premier. L'auteur n'est pas un ami de la hiérarchie romaine ; il a cependant conservé la modération de son jugement même pour les temps rapprochés de nous ; il a mis en œuvre, en les résumant avec goût, d'excellents matériaux tirés pour la plupart des archives de l'État à Venise.

L'histoire des États de l'Église dans les deux derniers siècles se divise en deux parties formées par la paix de Tolentino (19 fév. 1797). Cette paix, un de ceux mêmes qui la signèrent expliqua dans une lettre au Directoire qu'elle coûterait la vie aux États pontificaux, « car la vieille machine se détraquerait désormais toute seule » ; ils n'en ont pas moins été rétablis, lorsque le flot de la Révolution se fut retiré et que la vieille Europe put se réformer après la tempête ; mais, de même que cette restauration ne fut nulle part de longue durée, le rétablissement des États de l'Église en 1815 fut éphémère. Tenter au xixe s. de rétablir en Europe un État gouverné par des prêtres, c'était essayer de galvaniser un cadavre. A une époque rapprochée de nous, on songea à créer un pape-roi, mais des velléités sans énergie ne changèrent en rien la situation.

En face de la question religieuse, le xviiie s. a été sans contredit plus uni et plus résolu que le xixe. Le siècle de la philosophie, qui se termine avec la Révolution, était animé à l'égard de l'Église de sentiments plus profondément hostiles que le nôtre : à côté du grand courant national qui a fini par rayer les États de l'Église du nombre des États souverains, il y en a en effet un autre, conservateur et réactionnaire, qui a réussi à s'emparer plus ou moins complètement du pouvoir. L'ironie de l'histoire a voulu que le dernier pape-roi commençât son pontificat par des concessions aux idées libérales, et que pendant un temps il parût se trouver à la tête du grand mouvement national ; mais, durant les vingt dernières années où les États de l'Église formèrent encore un État souverain, il a protesté avec d'autant plus d'opiniâtreté contre les temps nouveaux, et lutté contre eux autant qu'il a pu, tout semblable en ce point à ses prédécesseurs du xixe s. Au siècle précédent au contraire, il y avait des papes qui, par des réformes sérieuses, croyaient noblement pouvoir porter remède et qui s'efforcèrent en effet de remédier aux maux et aux souffrances que les États de l'Église étaient condamnés à subir par suite de leur constitution, où étaient confondues les fonctions ecclésiastiques et les fonctions purement temporelles. Le xixe s. n'a pas connu de papes tels que Benoît XIV et Benoît XV. Si en réalité ils n'ont pu rien améliorer, si l'ennemi des jésuites, appliquant les

principes et les méthodes de l'absolutisme éclairé de son temps, ne put rendre service à un État qui par sa constitution intérieure appartenait encore au moyen âge, les papes ont cependant fait loyalement leur possible, de bonne foi, et avec un bon espoir dans un avenir meilleur, tandis que les papes du XIXe s. se sont constamment tenus dans la négation à l'égard des idées nouvelles et n'ont innové qu'en transgressant les droits de la puissance pontificale en matière spirituelle.

Cette différence entre la papauté du XVIIIe s. et celle du XIXe a été mise en relief par M. Brosch avec beaucoup d'intelligence. Comme il se tient en dehors et l'on peut dire au-dessus des partis, il a mesuré les faiblesses et les fausses mesures des papes, très différents les uns des autres, qui ont occupé le siège apostolique pendant les deux derniers siècles, sans d'ailleurs épouser les préjugés d'un parti religieux quelconque; et cela d'autant plus qu'il pouvait se voir conduit à ne pas reconnaître ou à déprécier les bonnes qualités et les efforts honorables de plusieurs d'entre eux. Le tableau des influences qu'ont exercées la littérature et l'art italiens sur l'histoire des États de l'Église au XVIIIe s., l'histoire des conséquences pratiques qu'un gouvernement de prêtres devait avoir sur la vie politique si compliquée d'un pays au XIXe s. ont été, à mon sens, fort bien exposés par M. Brosch. La peinture du caractère des papes, le portrait de quelques personnalités remarquables sont moins son affaire. Pour décrire la situation littéraire et artistique de la ville de Rome au XVIIIe s., et caractériser les hommes distingués qui y vivaient alors, le second volume de la vie de Winkelmann par Karl Justi reste encore l'ouvrage classique. Je regrette que l'auteur n'ait pas eu recours plus souvent à cette source qu'il connaît pourtant bien. Le désir de ne citer que les sources directes l'en a détourné, comme il l'a empêché de mettre à profit l'ouvrage excellent et très sûr de M. Reuchlin, qui est capital pour l'histoire de l'Italie au XIXe s. Il a au contraire soigneusement dépouillé les livres italiens. Jusqu'à quel point certains d'entre eux, comme par exemple la *Politica segreta italiana,* qui entre autres choses prétendent que Bismark et Mazzini étaient secrètement d'accord, sont-ils dignes de foi ? L'avenir nous l'apprendra. Remarquons en passant que ce livre doit être attribué à Diamilla-Müller, qui leur aurait servi d'intermédiaire. On a tout récemment fait courir de nouveau le bruit qu'au printemps de 1858 le secrétaire d'État Antonelli aurait offert à l'empereur d'Autriche de lui céder le domaine de l'Église jusqu'au patrimoine de saint Pierre, en deçà par conséquent des limites fixées par le traité de Tolentino; c'est encore l'avenir qui nous apprendra si le fait est vrai. Cavour, assure-t-on encore, aurait fait parvenir cette nouvelle à Napoléon III, ce qui aurait amené l'apostrophe si connue de l'empereur au baron Hübner à la réception du jour de l'an 1859. Après la paix de Villafranca, le pape aurait demandé à Napoléon III de remettre au saint-siège la Romagne, les Marches et l'Ombrie; l'empereur lui aurait répliqué qu'il ne pouvait pourtant pas

réclamer la remise de territoires qu'avant la guerre il avait déjà voulu céder à l'adversaire aujourd'hui vaincu. Si ce fait, qui a été divulgué par la *Deutsche Rundschau* (mars 1882) avec le texte même, a-t-on dit, d'une partie des actes relatifs à ces négociations, est exact et vrai, il jette une vive lumière sur les projets de la curie romaine, et montre en même temps l'étonnante perspicacité de Napoléon Ier. En terminant, attirons encore ici l'attention d'une façon toute spéciale sur l'excellent ouvrage où le comte P. D. Pasolini a élevé un si beau monument à la mémoire de son père Giuseppe Pasolini ; ceux qui voudront étudier l'histoire des États de l'Église depuis l'avènement de Pie IX jusqu'en 1850 ne peuvent se dispenser d'y recourir ; M. Brosch en a déjà tiré un bon parti pour des points importants.

O. Hartwig.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1.—Revue des Questions historiques. 1er juillet 1884.—Allard. Rome au IVe s., d'après les poèmes de Prudence. — Abbé Martin. Les plus anciens mss. grecs du Nouveau Testament; leur origine, leur véritable caractère (la critique biblique prit naissance vers la fin du IVe s., au moment de la grande diffusion des monastères en Orient, et dans ces monastères mêmes; les révisions du texte grec ont été faites alors, entre 380 et 430, à l'aide des écrits d'Origène et d'autres pères grecs. Nous avons ainsi devant nous des copies d'un texte éclectique, fabriqué par des critiques anonymes à l'aide des citations éparses dans les Pères ou dans les versions). — Martinov. La légende italique des SS. Cyrille et Méthode (dans un livre paru à Kief en 1877; M. Voronof expose que la légende italique, ou récit de la translation du corps de saint Clément, publiée par les Bollandistes au 9 mars, et qu'on attribue d'ordinaire à Gauderic, évêque de Velletri, contemporain des deux saints, loin d'être du IXe s., a été composée au XIVe s. d'après des sources slaves bien plus anciennes, et par conséquent bien plus dignes de foi. M. M. repousse cette théorie: pour lui, le récit de la translation de saint Clément est bien de Gauderic, il fait partie de la vie de ce pape que Gauderic a composée et dédiée à Jean VIII; les données relatives à saint Cyrille proviennent de ce dernier même, qui avait découvert le corps de saint Clément à Cherson, et qui l'apporta à Rome au temps d'Adrien II). — Lecoy de la Marche. L'art d'écrire et les calligraphes. — Forbes Leith. S. J. Marie Stuart, d'après le récit laissé par un de ses secrétaires (Cl. Nau). — Defourmy. Le tiers état d'après la charte de Beaumont. — Vicomte L. de Neuville. Les origines de la civilisation chinoise.—V. Pierre. Une histoire de l'émigration (celui de M. Forneron. Ce n'est pas l'histoire de l'émigration; c'en est tout au plus la chronique, et, trop souvent, la chronique scandaleuse, entée sur des mémoires sans autorité historique).—Lettre du R. P. de Smedt (sur les Révélations de sainte Thérèse; très curieux, comme révélant un état d'esprit particulier, sur la question du miracle). = Bulletin bibliographique. *A. des Nouhes.* Étude sur l'histoire romaine (consciencieux). — *Joubert.* Étude sur la vie privée au XVe s. en Anjou (très intéressant). — *Buet.* L'amiral de Coligny et les guerres de religion du XVIe s. (réquisitoire fougueux contre le « tartufe » du XVIe s.). — *Che-*

vreul. Récit de ce qui s'est passé en la prise de la ville de Marseille, 18 février 1596 (nouv. édition). — *Deramecourt*. Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution (bon). — *Drioux*. Étude économique et juridique sur les associations (la partie relative à la Guilde est fort intéressante). — *Ribadieu*. La Guyenne d'autrefois (origines religieuses de Bordeaux et d'une partie de la Gascogne; intéressant). — *Bourrousse de Laffore*. Archives du château d'Augé; généalogies des maisons de Fabri et d'Ayrenx (bon).

2. — Revue critique. 1884. N° 25. — *Meiser*. Corn. Taciti Historiarum liber primus (révision du texte d'Orelli d'après les mss. de Florence). — *Masson*. Journal inédit de J.-B. Colbert, marquis de Torcy, 1709-11 (excellent). = N° 26. *Evers*. Das Emporkommen der persischen Macht unter Cyrus (des textes nouvellement découverts montraient Cyrus non comme roi de Perse, mais comme roi d'Anshan, ce mot Anshan désignant la Susiane ou une partie de la Susiane. M. E. repousse ces conclusions, et ne veut voir dans Anshan qu'une province persane. A tort. Observations ingénieuses et justes sur l'état intérieur de la Chaldée au moment de l'invasion persane). — *Willmanns*. Étude sur le camp et la ville de Lambèse; traduction par *Thédenat* (excellent). — *Fiegel*. Historia legionis III Augustae (exact et précis). — *Vaders*. De alis exercitus romani, quales erant imperatorum temporibus, quaestiones epigraphicae (bon). = N° 27. *J. de La Chauvelays*. L'art militaire chez les Romains (expose et discute, d'après les textes anciens, les travaux du chevalier Folard et du colonel Guischardt, historiens militaires distingués du dernier siècle. Conclut que Folard a généralement mieux compris la tactique romaine). — *Kinch*. Quaestiones Curtianae criticae (étude indispensable à connaître sur les mss. de Q. Curce). — *Rubio y Lluch*. La expedicion y dominacion de los Catalanes en Oriente, juzgadas por los Griegos (raconte, en continuant Francisco de Moncada, l'expédition en Grèce de la « Compagnie » catalane, et son établissement dans le duché d'Athènes. Peu de faits nouveaux, mais récit très intéressant). = Variété. Gaidoz. M. de Belloguet, M. Guizot et la Celtomanie. = N° 28. *Andreae*. Via Appia (scènes épisodiques à propos de la voie Appienne et de son histoire). — *Id*. Seneca paa sin villa ved den Appiske vei (trop d'hypothèses; pas assez de science). — *Kervyn de Lettenhove*. Les Huguenots et les Gueux, 1560-85; t. II (bon; des préjugés fâcheux parfois). = N° 29. *Schrader*. Zur Frage nach dem Ursprunge der altbabylonischen Cultur (discussions philologiques, où la question suméro-accadienne est remise sur le tapis). — *Gaidoz* et *Sébillot*. Blason populaire de la France (recueil intéressant des dictons populaires relatifs à la France et à ses habitants; erreurs trop nombreuses). = N° 30. *Port*. Questions angevines (curieux). = N° 31. *A. de Bourmont*. La fondation de l'université de Caen et son organisation au xve s. (excellent). = N° 32. *Hild*. Les

fouilles de Sanxay (s'élève avec raison contre certaines fantaisies historiques du P. de La Croix). — *Constans* et *Denis*. J. César. De bello gallico (estimable édition scolaire).— *Bonnefon*. Pierre de Paschal, historiographe du roi, 1522-65 (très bon).

3.—**Bulletin critique**. 1884, 15 juin.—*Loth*. L'émigration bretonne en Armorique du ve au viie s. de notre ère (livre fort bien fait, mais qui agite encore plus de questions qu'il n'en résout. Dans la discussion de l'auteur contre M. Longnon au sujet des évêchés de Bretagne, il faut se ranger du côté de M. Longnon : toutes les « cités » de l'Armorique ont eu leur évêque). — *Blampignon*. L'épiscopat de Massillon, suivi de sa correspondance (beaucoup d'erreurs de détails, comme dans tous les livres de l'abbé B.). = 1er juillet. *Bertrand*. La Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes (l'histoire des antiques populations occidentales de l'Europe n'a pas encore été présentée avec autant de critique et de clarté). = Variété. Sorlin-Dorigny. Le bureau des Barbares (plusieurs bulles de plomb trouvées à Constantinople mentionnent des « préfets des Barbares ; » ce ne sont pas des officiers militaires, mais des employés civils du logothète du drome, ou chef des relations étrangères).

4. — **Journal des Savants**. Juillet 1884. — Maury. Œuvres d'A. de Longpérier, 2e art. (sur ses travaux de numismatique). — Rod. Dareste. Code rabbinique d'Eben Haezer ; fin. — Wallon. Correspondance de M. de Rémusat pendant la Restauration ; suite (des articles de ce genre sont bien peu à leur place dans le J. des S.). — Hauréau. Carmina medii aevi (à propos de la récente publication de M. Novati. Les textes sont pour la plupart au-dessous du médiocre et mal publiés ; mais les remarques de l'auteur sont en général excellentes).

5. — **La Révolution française**. 1884, 14 juillet. — Charavay. Autographes et documents révolutionnaires (les généraux Bon et Duphot, en l'an III ; le général Boucru et les Anglais, 1795).— Tableau des évêques constitutionnels de 1791 à 1801, classés par l'ordre des métropoles établies d'après le décret de l'Assemblée constituante.

6. — **La Controverse et le Contemporain**. Nouv. série, t. I, 3e livr. 15 juillet 1884. — L'abbé Le Hir. Études biographiques : François Lenormant. — Amélineau. Études égypto-bibliques ; 2e art. : le nom des Hébreux et les monuments égyptiens (les Hébreux ont été certainement désignés sur des documents sous la forme Aperiu ou Aperu).

7. — **Revue internationale de l'Enseignement**. 4e année. N° 7. 15 juillet 1884. — Champion. L'instruction publique en France, d'après les cahiers de 1789 (ces cahiers constatent que presque tout était à faire pour l'éducation).

8. — Le Spectateur militaire. 1884, 1er juillet. — Lehautcourt. Campagne de l'armée du Nord : Péronne et Bapaume, 3e art. ; suite le 15 juillet et le 1er août. — Souvenirs du général baron J.-L. Hulot ; suite le 15 juillet. = 1er août. Wolf. Souvenirs d'un lieutenant du génie. Huit mois en Algérie en 1836.

9. — Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon. 2e année, fasc. 1. Histoire et géographie. — Lefébure. Sur l'ancienneté du cheval en Égypte (sous le moyen empire, avant l'invasion des Pasteurs, le cheval existait certainement en Égypte, où on l'employait probablement à la guerre ; il en était peut-être de même sous l'ancien empire). — Bayet. La fausse donation de Constantin ; examen de quelques théories récentes (la partie relative à la cession de l'Italie et à la constitution de l'empire pontifical date du commencement de 774, pendant le siège de Pavie ; mais il se peut que cette partie ne soit qu'une interpolation, et que la donation ait été rédigée sous une première forme moins développée sous le pontificat de Paul Ier, sans qu'il soit possible de décider si c'est avant ou après le synode de Gentilly de 767. Quant à la valeur de l'acte en lui-même, il est évident qu'il est faux ; mais il a pour l'historien le précieux avantage de donner un corps et un point d'appui aux doctrines du temps sur la restauration de l'empire au profit du pape, réunissant à Rome le pouvoir temporel et spirituel, comme autrefois Constantin et les empereurs). — Clédat. Lyon, au commencement du xve s., 1416-20, d'après les registres consulaires (1° organisation municipale ; 2° histoire de Lyon de 1416 à mai 1419 ; organisation militaire). — Belot. Nantucket ; étude sur les diverses sortes de propriétés primitives (très intéressant et ingénieux. Après avoir exposé comment s'est formée l'île de Nantucket, à 8 lieues du cap Cod, comment elle s'est peuplée de hardis marins dressés à la pêche de la baleine, l'auteur montre pourquoi les 27 colons écossais qui s'y établirent en 1671 ont commencé par posséder la terre en commun ; pourquoi et comment la propriété individuelle s'est ensuite constituée, enfin pourquoi et comment les habitants de Nantucket sont arrivés à la richesse par le commerce et l'industrie. Il s'attache surtout à combattre l'idée d'après laquelle la propriété collective du sol se trouverait à l'origine des sociétés ; c'est au contraire par la propriété individuelle qu'on a commencé. Les faits exacts constatés par l'histoire donnent ainsi tort aux théories des socialistes). — Breyton. La bataille de Cannes, d'après Tite-Live et Polybe. Quelles ont été les véritables causes du désastre essuyé par les Romains ? (les deux consuls ont été aussi incapables l'un que l'autre ; d'autre part la légion romaine avait trop peu de cavalerie à opposer à l'ennemi ; enfin Annibal doit la victoire à la supériorité de ses manœuvres).

10. — Bulletin de correspondance hellénique. 8e année, avril-mai 1884. — Gerster. L'isthme de Corinthe ; tentatives de percement

dans l'antiquité (avec le plan des travaux exécutés sous Néron). — Paris. Inscriptions d'Euménia (21 en tout). — Blavette. Familles d'Eleusis; enceinte de Déméter. — Diehl. Peintures byzantines de l'Italie méridionale (la chapelle de San Stefano à Soleto, en terre d'Otrante).—Homolle. Documents nouveaux sur l'amphictyonie attico-délienne. — Durrbach. Décret athénien du IIIe siècle (doit être compris entre 291 et 200; c'est le commencement d'un décret en l'honneur des taxiarques; ces officiers formaient un collège, comme l'apprend l'inscr. Celle-ci contient en outre le nom de l'archonte Philocratès, inconnu jusqu'ici). — Heuzey. Trois monuments attribués à la Grèce du Nord. — Fontrier. Inscription d'Erythrées (du IVe s.; parait être un contrat pour conduire les eaux d'une source dans la ville et les distribuer). = Juin. Mondry-Beaudoin. Décret de Karpathos. — R. Dareste. Sur la Συγγραφή en droit grec et en droit romain (les Grecs entendaient par syngrapha un acte ayant un caractère public, au moins par l'assistance de nombreux témoins, et pouvant être mis à exécution sans jugement, à terme échu. L'acte stipulait d'ordinaire que le droit d'exécution appartiendrait à tout porteur se présentant au nom du créancier originaire. Cette clause formait de l'acte ou titre une valeur cessible et négociable, et même en réalité un titre au porteur, toutefois avec obligation, pour le porteur, en cas de contestation, de prouver sa qualité de mandataire). — Paris. Inscr. de Lydie (10 inscr. grecques; texte et transcription). — Foucart. 13 inscr. de Béotie.

11. — **Bulletin de correspondance africaine** (École supérieure des lettres d'Alger). 3e année, 1884, fasc. 3. — Houdas et Basset. Mission scientifique en Tunisie, 2e partie : bibliographie; fin (à Qairouân, on n'a retrouvé que quelques feuillets dépareillés d'ouvrages de droit et quelques copies du Coran. Publient d'après quatre mss. une description en arabe du Sous-el-Aqs'a, extraite de la géographie attribuée à El Fezâri). — Masqueray. Quelques inscriptions du Bellezma, de Ngaous, de Tobna et de Mdoukal (nos 31-38). — Waille. Bibliographie des ouvrages concernant la Cyrénaïque et la Tripolitaine.

12. — **Revue des Deux-Mondes.** 1884, 1er juillet. — Duc de Broglie. Études diplomatiques. La première lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse. 8e art. : la maladie du roi (on pourrait aussi intituler ce chapitre : le roman de Mme de Chateauroux). — H. Blaze de Bury. Bianca Capello, grande-duchesse de Toscane; 2e art. : les petites cours d'Italie, Sixte-Quint et les Médicis; le Tasse à Florence. = 15 juillet. Boissier. Les Épopées françaises du moyen âge (expose deux théories différentes sur l'origine de ces épopées : l'une de M. P. Rajna, qui la fait remonter aux origines mêmes des peuples germaniques; l'autre de M. P. Meyer qui voit dans nos épopées une œuvre personnelle et voulue; l'auteur est vraiment le « trouveur, » comme l'appelait le moyen âge). — Albert Sorel. Un général diplomate au temps de la Révolu-

tion. 1er art. : Dumouriez aux affaires étrangères; 2e art. (1er août) : Dumouriez et la retraite des Prussiens (piquante étude qui met bien en relief cette curieuse figure de diplomate et de général).

13. — La Nouvelle Revue. 1884, 1er juillet. — L. de Brotonne. La politique extérieure de l'empire. = 15 juillet. Lecoy de La Marche. La Vie au XIIIe s. (étude sur le costume et la nourriture. Prouve aisément qu'au XIIIe s. la civilisation matérielle était dans un état d'avancement surprenant). = 1er août. G. d'Orcet. Les anciennes corporations de Paris.

14. — Le Correspondant. 1884, 25 juin. — Forneron. Chronique de la chute d'une république, 1658-1660 (c'est de la république d'Angleterre qu'il s'agit). — Babeau. Les voyageurs en France, depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution ; fin le 10 juillet. = 25 juillet. Chantelauze. Le cardinal Mazarin (reprend surtout et discute les idées de M. Loiseleur).

15. — Revue politique et littéraire. 3e série, 4e année. No 4. — Brunetière. Le manifeste de Brunswick (tout le monde y a pris part : le duc de Brunswick l'a signé ; l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse l'ont approuvé ; M. de Limon l'a rédigé ; Marie-Antoinette et Louis XVI l'ont instamment sollicité; mais l'insolence des termes du manifeste a gâté tout l'effet qu'on en attendait; ceux mêmes qui l'avaient le plus vivement conseillé furent les premiers à s'en repentir).

16. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 44e année; juillet-août 1884. — V. Duruy. Une dernière page d'histoire romaine; 2e partie.

17. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séances. 1884, 13 juin. — M. Desjardins communique, de la part de M. Ch. Morel, le texte d'une inscription latine dont l'original a été trouvé récemment à Genève dans un bras du Rhône; elle mentionne un soldat de la 22e légion : « Miles leg. XXII a curis; » l'expression *a curis* (chargé d'une mission) se rencontre pour la première fois. — M. Renan lit un rapport sur les documents épigraphiques recueillis par M. Doughty dans le nord de l'Arabie, et donnés par lui à l'Académie à condition qu'ils soient publiés le plus promptement possible. Ces documents vont être en effet photographiés et gravés; on ne joindra au texte que des notes sommaires et un essai de traduction. = 20 juin. M. Desjardins transmet, de la part de M. Maspero, de nouveaux renseignements sur le diplôme militaire romain de Coptos; un nettoyage chimique énergique des plaques de bronze a permis de déchiffrer plusieurs nouveaux passages (voir le texte complet dans la *Revue critique* du 30 juin dernier). Ce texte est du 9 juin 83; les deux consuls qui y sont nommés : Tettius Julianus et Terentius Strabo Erucius Homullus, n'étaient pas auparavant connus par leurs noms. — M. Delisle lit un important

mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IXe siècle. = 27 juin. M. Clermont-Ganneau communique le texte d'une inscription arabe qui fait connaître la date à laquelle fut fondée la mosquée d'Ascalon (an 155 de l'hégire = 771 de notre ère) et le nom du prince qui la fit bâtir (Mohammed ben Abdallah, 3e calife abbasside). — M. H. de Villefosse fait connaître plusieurs inscr. latines découvertes à Henchi-Makteur, l'ancienne Colonia Aelia Aurelia Mactaris; une d'elles est intéressante par l'énoncé qu'elle fait des fonctions remplies par C. Sextius Martialis après son tribunat légionnaire (voy. le texte dans la *Revue critique* du 7 juillet). = 11 juillet. M. Hamy lit un mémoire sur les peintures d'un tombeau égyptien de la XVIIIe dynastie où sont représentés des hommes de divers peuples. Il y distingue 4 groupes ethniques principaux, et croit pouvoir établir pour exemple que les Rotennou sont un peuple du Liban.

18. — Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin. Section d'histoire et de philologie. 1884, n° 1. — Coüard-Luys. Documents inédits relatifs à Calvin (ces documents, peu intéressants en eux-mêmes, puisqu'il ne s'agit que d'une vente de huit setiers de terre, permettent cependant de croire : 1° que Calvin n'est pas venu, comme l'admettent la plupart de ses biographes, à Noyon en 1536; 2° que son frère Charles est mort, non cette année, mais plutôt, comme le dit J. Le Vasseur, le 31 oct. 1537). — Duhamel. Un traité de commerce au XIVe s. entre la principauté d'Orange et le comtat Venaissin (publie deux pièces de 1361, l'une émanée du légat apostolique administrant le comtat, l'autre de Raymond de Baux, prince d'Orange; ils autorisent le libre commerce entre les habitants du comtat et de la principauté). — Esnault. Traité conclu, le 5 juin 1707, entre l'intendant de la province d'Alsace et de l'armée du Rhin, au nom de Louis XIV, et les députés du duché de Wurtemberg (au sujet d'une contribution de guerre de 2,200,000 l. levée par Villars). — Albanès. Un nouveau document sur les premières années du protestantisme en Provence (procès-verbal que le lieutenant du sénéchal de Provence, Jacques Guérin, fit dresser à Aix, le 10 mars 1541, des informations, procédures et poursuites dirigées contre les hérétiques de Provence de 1530 à 1540). — Gauthier. Règlement de la prébende des religieux bénédictins de Faverney, Haute-Saône. — E. de Barthélemy. La peste d'Avignon, 1580-81 (extraits du journal d'un bourgeois de la ville, qui allait de 1561 à 1582). — Abbé René. Trois documents concernant un présent fait par Louis XI à l'antique basilique de Saint-Jean-de-Latran, 1483. = Section d'archéologie. 1884, n° 3. Gaullieur. Notice sur les phares de Cordouan (retrace l'histoire de quatre phares qui ont existé dans cette île successivement ou simultanément, et dont le plus ancien remonte à Charlemagne). — Sacaze. Quelques faux dieux des Pyrénées (pour n'avoir que 5 pages, cette notice est très instructive et

enseigne combien il faut se mettre en garde contre les rêveries épigraphiques). — Roman. Note sur les monuments d'architecture militaire du XIe et du XIIe s. dans les Hautes-Alpes. — Guillaume. Note sur les fortifications des Hautes-Alpes au XIVe s. (suivie de 6 pièces inédites). — Ledieu. Dépenses de la ville d'Abbeville à l'occasion du second mariage de Louis XII. — Albanès. Josse Lifferin, peintre marseillais du XVe s. (avec des documents). — C. Jullian. Une inscr. de Bordeaux (M. C. propose de lire cette inscription, non encore suffisamment bien déchiffrée, ainsi : D. M. C. Aurilius Summ...., mihles de l(egione) Geminoor(um), civis Mensiacus, vixit anno(s) XXXIII, de suo sibi fecit ; comm(ilitones) p(onendum) c(uraverunt). Il suppose que c'est un soldat de Mésie, de la légion XIII Gemina, qui accompagna Maximien en Gaule et y séjourna avec lui de 286 à 296). — Albanès. Nouveaux documents sur le peintre Antoine Ronzen, dit le Vénitien, 1512-1517. — Finot. Compte des sommes dépensées pour le transport des restes mortels de Charles le Téméraire de Nancy à Luxembourg, en 1550. — H. de Villefosse. Note sur un diptyque consulaire jadis conservé à Limoges (représente sans doute Procope, fils de l'empereur Anthemius, avec les bustes de l'empereur Anastase et de l'impératrice Ariadne). — Barbier de Montault. Charlemagne sur la mosaïque du Triclinium de Latran, à Rome. — Bourbon. Inventaire du mobilier d'Yves de Vieux-Pont, 1416. — Barbier de Montault. Extraits de testaments angevins des XIVe, XVe et XVIe s. (au point de vue archéologique).— Bondurand. Inscr. du moyen âge trouvées à Nîmes. — H. de Curzon. Notice archéologique sur l'église d'Iseure-lès-Moulins (résume l'histoire de cette église, qui est la mère paroisse de Moulins).

19. — Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 25 juin. — M. Héron de Villefosse communique le texte d'un fragment d'inscription grecque trouvée à Vicence ; il appartient à un monument en l'honneur de *L. Fabius Cilon*, un des plus illustres généraux de Septime Sévère, qui devint préfet de Rome en 203. Ce fragment n'a pas été utilisé par les biographes modernes de ce personnage. En le rapprochant d'une petite inscription latine trouvée dans la même localité, on acquiert la certitude que Cilon avait des intérêts ou des propriétés à Vicence.

20. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Année 1883. Mémoires. — Dr Druhen. La médecine et les médecins au temps de Mme de Sévigné. — J. Gauthier. Montre d'armes du rière-ban des ressorts de Dôle et d'Aval, 1469-1521. — Id. Note sur un sceau inédit du cardinal de Granvelle (sceau du cardinal comme archevêque de Besançon). — Vuillermoz. Les libertés publiques en Franche-Comté. — Meynier. Note sur le pays des Attuariens.

21. — Société historique (cercle Saint-Simon) Bulletin. 2e année,

n° 1. — Maspero. La vie populaire à Thèbes sous la XXe dynastie (résumé de cette très instructive conférence). — N° 2. Gebhart. Frà Salimbene, franciscain du XIIIe s. (étude charmante sur Salimbene, sa vie, son temps et sa chronique). = N° 3. Hanotaux. Études sur Henri Martin (curieux détails sur la jeunesse de l'historien, sur les essais littéraires, vers et romans qu'il publia au milieu de l'effervescence romantique et révolutionnaire de 1830). — Ch. Normand. Un bohème de lettres au XVIIe s. (piquante et spirituelle étude sur Benjamin Priolo, l'historien de la minorité de Louis XIV, et sur son œuvre).

22. — **Société de l'Histoire du protestantisme français.** Bulletin. 1884, 15 juin, n° 6. — Bonnet. L'église réformée de la Calmette; pages d'histoire locale; suite; fin le 15 juillet. — Lettres du pasteur Pierre Durand à Antoine Court et à divers, 1721-31. — Puaux. Thomas d'Escorbiac. Lettre et requête d'un magistrat huguenot au XVIIe s. (contre la déclaration royale qui transportait la chambre de l'édit de Castres à Castelnaudary, 1670. Ce transfert était le premier pas fait vers la suppression même de cette cour souveraine; elle fut en effet réunie au parlement de Toulouse en 1679). = 15 juillet. Le protestantisme à Issoudun, 1568 (publie des « remontrances et très humbles requestes » des catholiques de la ville demandant que les protestants cessent d'y être tolérés). — Lettre d'Antoine Court à Pierre Durand, 23 oct. 1721. — Roy. Les écoles de campagne dans l'ancien pays de Montbéliard.

23.—**Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.** Bulletin. Année 1883, 38e volume (8e de la 3e série). — M. Quantin. Notice biographique sur M. Ambroise Challe, président de la Société, 1799-1883. — Id. Notice sur l'auteur de la chronique de saint Marien et sur une nouvelle édition de cet ouvrage (l'auteur de la chronique d'Auxerre n'est pas Robert *Abolant*. Il y a deux Robert, tous deux importants, qui vivaient à Auxerre à la fin du XIIe et dans la première moitié du XIIIe s. Le véritable auteur de la chronique est Robert, né en 1156; entré dans l'ordre de Prémontré en 1172, il a vécu longtemps dans le monastère de Saint-Marien; devenu prieur de N.-D. la d'Hors, prior beatae Mariae extra muros, c'est à la prière de son abbé Milon qu'il écrivit sa chronique. Il en interrompit le récit en 1211 et mourut en 1212. Robert Abolant est mentionné comme lecteur du chapitre d'Auxerre de 1166 à 1214. Ces résultats, obtenus par les efforts communs de M. Quantin et de M. Holder-Egger, ont été exposés par ce dernier dans la préface de son édition de Robert de Saint-Marien donnée dans les *Mon. Germ. hist.* La présente notice les confirme et les complète). — Quantin et Ricque. Catalogue raisonné du musée d'Auxerre (avec de jolis dessins). — U. Richard. Questions d'histoire et de géographie anciennes, soulevées par les commentaires de J. César et se rattachant au département de l'Yonne ou à ses environs.

24. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 1884, 1er trim. — M. de Longuemar. La tour et le caveau funéraire de l'enclos de M. Chateau, près Saint-Cyprien (c'est peut-être un tombeau creusé en l'honneur de saint Simplicien, martyrisé, d'après la tradition, non loin de cet endroit). — Ledain. Note sur deux tombeaux romains découverts en 1779 et en 1878 près de Saint-Cyprien de Poitiers (M. L. refuse d'admettre que le caveau décrit par M. de Longuemar ait été élevé pour rappeler le martyre du saint; pour lui, c'est un tombeau gallo-romain, analogue à celui de la famille Mellebaude, découvert et étudié par le P. de La Croix). — Ducrocq. Un arrêt inédit du conseil du roi, qui commet M. de Blossac pour informer contre les habitants de la paroisse d'Archigny, pour refus de corvée et rébellion contre la maréchaussée, 24 déc. 1764.

25. — Société d'émulation de l'Ain. Annales. 17e année. 1884. avril-juin. — Jarrin. La Bresse et le Bugey; suite : 18e, 19e et 20e parties. — Tiersot. La Restauration dans le département de l'Ain. L'invasion; les cours prévôtales; suite.

26. — Bulletin d'histoire ecclésiastique (Romans). 1884, juillet-août. — Abbé Filbet. Notice historique sur les paroisses de Colonzelle et de Margerie. — Dr. Francus. Visite des églises du Bas-Vivarais en 1675-76, par M. Monge, délégué de l'évêque de Viviers. — Ul. Chevalier. Documents relatifs aux représentations théâtrales du Dauphiné, 1484-1535. — Abbé Cruvelhier. Notice sur l'église de N.-D. du Bourg, ancienne cathédrale de Digne.

27. — Revue de l'Agenais. 11e année, 5e et 6e livr. : mai-juin 1884. — Lauzun. Documents inédits relatifs à l'entrée du duc d'Aiguillon à Agen et à Condom, en 1751; suite. Traité chronologique des antiquités d'Agen, par feu M. Jos. Labrunie.

28. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XV, 2e livr. 1884, 1er sem. — Abbé Angot. Monographie paroissiale : Brée; suite au numéro suivant. — Alocus. Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé; 1re partie, de 1370 à 1500; suite. — A. Joubert. Le château seigneurial de Saint-Laurent des Mortiers, 1356-1789. — Brière. Bibliographie du Maine, année 1883. = 4e livr., 2e semestre. Ledru. Une émeute dans le Maine en 1675 (ce sont les pauvres du Mans qui se soulèvent contre l'établissement d'un tarif qui aurait supprimé une partie des privilèges du clergé, et par conséquent tari une importante source d'aumônes). — Moulard. Notice sur Souday, commune de Loir-et-Cher (1° étude historique sur le prieuré de Saint-Pierre de Souday; 2° publie un mémoire rédigé en 1775 d'après les titres et papiers de la seigneurie et de la fabrique de Souday).

29. — Revue de Gascogne. 1884, 6e livr., juin. — Durrieu. Les Gascons en Italie; suite : la mort du comte Jean III d'Armagnac (la

biographie de ce personnage se rattache étroitement à l'histoire des grandes compagnies, dont il s'efforça de purger le midi de la France dans les premières années de Charles VI) ; suite dans les 7e et 8e livr. (Jean III au service de la république florentine contre Jean Galéas Visconti, 1390-93). — Communay. Pierre de Lostal, vice-chancelier de Navarre (biographie de cet écrivain, contemporain de Henri IV). — Gaubin. Notice sur la paroisse Saint-Pierre et Castets de la Devèze; suite. — Brana. La sorcellerie à Eauze, 1643-44. — Dr. L. Sorbets. Deux inscr. gallo-romaines à Aire-sur-l'Adour. — Comte Odet de La Hitte. Documents sur les troubles du xvie s. en Gascogne. — J. de Carsalade Du Pont. Lettres complétant la biographie de J. de Lauzières-la-Chapelle.

30. — **Revue africaine.** 28e année. N° 163, janv.-févr. 1884. — Rinn. Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères, 9e art. — Robin. Histoire du chérif Bou Bar'la; 13e art. — H. de Grammont et Piesse. Les Illustres captifs ; description d'un ms. du père Dan; 4e art. — Féraud. Lettre d'Ismaël Pacha à Louis XIV, 1688 (Ismaël avait été pacha d'Alger de 1660 à 1686, car jusqu'en 1659 tous les pachas arrivèrent directement de Constantinople. En 1683, Mezzomorto, autrement dit Hadj-Hussein, s'empara du pouvoir, et se fit reconnaître comme pacha par le sultan en 1686; deux ans plus tard, Ismaël, sur les instances de l'ambassadeur de France à Constantinople, fut renvoyé à Alger; mais la milice et le dey refusèrent de le recevoir; c'est de cela qu'il se plaint dans sa lettre au roi).

31. — **Revue bourbonnaise.** 1884, 15 mai. N° 5. — Grassoreille. Moulins au xve s.; suite. = 15 juin. N° 6. Bertrand. Les découvertes romaines et gallo-romaines du département de l'Allier. = 15 juillet. N° 7. Grassoreille. Le château de Billy (résumé de son histoire, assez peu accidentée d'ailleurs).

---

32. — **Revue de Belgique.** 16e année, 7e livr. 15 juillet 1884. — Rahlenbeck. Les femmes du Taciturne (ce Taciturne a cherché dans le mariage un point d'appui pour sa politique; marié quatre fois, sa quatrième femme, Louise de Coligny, sut le mieux comprendre et continuer son œuvre). — Goblet d'Alviella. La contre-réformation catholique du xvie s. (d'après l'ouvrage de M. Philippson). — Lagrange. Les origines de la question irlandaise.

---

33. — **The Academy.** 1884, 14 juin. — *Luchaire.* Histoire des Institutions monarchiques de la France, 987-1180 (excellent). — *Boulger.* History of China, t. III (travail soigné, intéressant et instructif). — Une inscription grecque trouvée à Brough-under-Stanmore (importante au point de vue historique. Les noms mentionnés sont celtiques ; l'inscr. paraît être

du ve s., après le départ des légions romaines et avant la conquête anglaise. M. Sayce pense qu'un agent romain d'origine grecque prit femme dans une famille celtique de Verterae; après le départ des Romains, cette famille aura continué de parler grec). = 5 juillet. *Davies.* A history of Southampton (travail consciencieux et fort estimable). = 12 juillet. *Skene.* With lord Stratford in the Crimean war (contient beaucoup d'anecdotes amusantes, et, ce qui vaut mieux, des observations justes ou profondes sur les opérations militaires et diplomatiques). = 19 juillet. *Baker.* The office of Vice-Admiral of the coast (bonne étude historique). = 2 août. *Malleson.* The battle fields of Germany, 1631-1704 (important; le récit de la bataille de Fribourg, surtout, doit être noté). — *Lamansky.* Secrets d'État de Venise (important).

34. — The Athenaeum. 1884, 21 juin. The 9th report of the R. Commission on historical mss., vol. IX. = 28 juin. *Viscountess Enfield.* Leaves from the diary of Henry Greville; second series 1852-56 (ce second vol. est encore plus intéressant que le premier; beaucoup d'anecdotes intéressantes en particulier sur le second empire). — *Holmes.* A history of the indian mutiny (très bonne addition aux ouvrages de Kaye et de Malleson). — *Ross.* Scottish history and litterature to the period of the reformation (très bon; impartial et d'une lecture agréable). — *Beresford.* Diocesan histories : Lichfield (l'auteur est mal informé; il n'a tenu aucun compte des matériaux considérables qu'il fallait consulter avant d'écrire une histoire du diocèse de Lichfield). = 5 juillet. *Dodd.* A history of canon law (sans aucune valeur). — *Rusden.* History of Australia (ouvrage très consciencieux, rempli d'utiles renseignements. Jugements souvent trop sévères et injustes). = 12 juillet. The history and principles of the civil law of Rome (superficiel, mal arrangé, aventureux; l'auteur prétend trouver dans le droit romain l'origine du droit musulman). — *Maxwell.* The history of Old Dundee (bon; mais l'auteur n'a vraiment traité que la période de 1547 à 1651). — *Lowell.* The Hessians and the other german auxiliaries of Great Britain in the revolutionary war (incomplet, mais très intéressant). — 19 juillet. *Hickson.* Ireland in the xviith cent. (contient les dépositions recueillies par neuf prêtres de l'église établie sur le fait des massacres irlandais de 1641-42). — *Leger.* La Chronique dite de Nestor (excellente traduction). — Un livre d'extraits de Bracton (note de M. Paul Vinogradoff sur un ms. du British Museum, Addit. 12269, qui contient une collection de cas portés devant les juges royaux, surtout Martin de Pateshull et William de Raleigh. La plupart de ces exemples se retrouvent dans l'œuvre de Bracton. On peut donc voir dans le ms. add. 12269 l'œuvre de Bracton et un des fondements de son grand ouvrage). — Le lieu de naissance de Wyclif (il naquit au village d'Hipswell, à un mille de Richemont; le nom de Spreswell donné par Hearne est une erreur; Hearne a mal lu l'extrait de Leland copié par Stow, et qui porte clairement Ipreswell, non Spreswell). = 26 juillet. City of London Livery companies' commission.

Report and appendies. Vol. I (rapport présenté au parlement sur les compagnies de commerce d'Angleterre, leur histoire, leur organisation actuelle, etc. Fournit beaucoup de renseignements sur l'histoire des Guildes et corporations au moyen âge, sans cependant apprendre rien de nouveau sur leurs origines). = 2 août. Ancient and modern Britons (beaucoup de science mise au service d'une thèse absurde : les anciens Pictes de la Bretagne sont de race touranienne ; les Gipsies en sont un débris). — *Fowest*. Selections from the minutes and other official writings of the honourable Mountstuart Elphinstone, governor of Bombay (documents d'un grand intérêt, qui viennent compléter la biographie du gouverneur de Bombay, récemment publiée par M. Colebrooke). = 9 août. La commission des mss. historiques et les archives de Leicester (M. Round montre que M. Jeaffreson est bien mal informé au sujet des documents relatifs à Leicester qu'il a insérés au t. VIII des Rapports de la commission).

35. — The Contemporary Review. 1884, mai. — Freeman. Quelques périodes négligées de l'hist. (compare le second siècle avant J.-C., l'époque de Polybe, où Rome prend décidément son caractère œcuménique avec l'époque des invasions, l'âge de Procope; montre le caractère commun de ces deux époques, où l'établissement de l'autorité romaine en Orient semble disparaître aussi rapidement sous les coups des Goths, que le monde politique de la Grèce de l'époque de Polybe disparut sous les coups des Romains). = Juillet. Westall. Les Protohelvètes.

36. — The Westminster Review. 1884, juillet. — Guillaume IV (d'après les travaux de M. Fitzgerald sur ce règne).

37. — Transaction of the Royal historical Society. Nouv. série. Vol. II, 1re partie. — Sir Bartle Frere. Esquisse historique de l'Afrique méridionale. 1er article. — H.-E. Malden. Notes sur le progrès local du protestantisme en Angleterre au xvie et au xviie siècle (montre que le protestantisme pénétra en Angleterre par les comtés du sud-est, c'est-à-dire par ceux qui étaient en rapport de commerce et d'idées avec les Pays-Bas et l'Allemagne; compare la situation respective des catholiques et des protestants au xviie s. à celle des partisans du Parlement et des partisans du roi lors de la guerre civile et trouve une exacte correspondance entre ces deux ordres de choses : les comtés qui fournissent le plus de martyrs à la cause catholique ont aussi fourni le plus de députés royalistes en 1640). — Browning. La triple alliance de 1788 (l'alliance formée contre la France par Pitt avec la Hollande et la Prusse eut d'abord d'heureux effets; elle contribua à faire signer les traités de Værelæ, de Sistova et d'Iassy. D'autre part, elle rattacha si étroitement la Hollande à l'Angleterre que celle-ci entra dans la guerre continentale lorsque la Convention eut menacé la Hollande. Ce dernier

point est au moins contestable, ou du moins l'auteur en a exagéré l'importance).

---

38. — The Nation. 1884, 17 juillet. — *Thatcher.* A hundred battles in the West (récit plein de verve des expéditions auxquelles prit part la cavalerie de Michigan). = 24 juillet. *Th. Rogers.* Six centuries of work and wages; the history of the english labor (la plus importante contribution qu'on ait apportée jusqu'ici à l'histoire économique et industrielle de l'Angleterre). — *Walker.* History of the first church in Hartford, 1633-1883 (intéressant). = 31 juillet. *Weise.* The discoveries of America to the year 1525 (livre tout à fait inutile).

---

39. — Historische Zeitschrift. Neue Folge. Bd. XVI, Heft 2. — Brückner. Laurentius Rinhuber; contribution à l'histoire de la Russie au xviie s. (médecin, agent diplomatique, écrivain, « reporter » même, l'Allemand Rinhuber resta dix-sept ans en Russie, 1667-1684; il est un des premiers qui aient fait connaître ce pays à l'Allemagne et par suite à l'Europe). — Bresslau. Contributions à l'histoire de Marie Stuart (les mémoires de Nau; la correspondance entre M. Stuart et Babington; les lettres de la cassette. Critique vivement le point de vue où Gædeke s'est placé quant à l'authenticité des lettres de Marie Stuart. Publie quatre lettres de Marie et de Babington, 1586). = Bibliographie : *Madvig.* Die Verfassung und Verwaltung des rœmischen Staates (la grande utilité de ce livre est de grouper les faits et de les présenter autrement que dans la plupart des autres, et en particulier que dans le manuel de Marquardt-Mommsen). — *Lindenschmidt.* Tracht und Bewaffnung des rœmischen Heeres wæhrend der Kaiserzeit (bon). — *Hirschfeld.* Gallische Studien (étudie les « civitates foederatae » de la Gaule Narbonnaise et spécialement la condition de Marseille et de la Civitas des Vocontii; excellent; ceux qui étudient les antiquités germaniques y trouveront aussi de l'intérêt). — *Robert.* Sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la Province et sur les monnaies qui en seraient la preuve (excellent). — *Halfmann.* Kardinal Humbert; sein Leben und seine Werke (très utile; sagace étude sur les « Libri tres adversus simoniacos » et sur leurs sources). — *Wattendorff.* Papst Stephan IX (bon). — *Sieber.* Haltung Sachsens gegenüber Heinrich IV, 1083-1106 (écrit avec beaucoup de soin). — *Wacker.* Der Reichstag unter den Hohenstaufen (bon; liste des diètes assemblées de 1125 à 1250). — *Loserth.* Hus und Wiclif (montre que Hus doit à Wiclif presque toutes ses idées théologiques). — *Bachmann.* Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter Friedrich's III und Max'I (bon). — *Neustadt.* Markgraf Georg von Brandenburg als Erzieher am ungarischen Hofe (bon). — *Beauvois.* Un agent politique de Charles-Quint : le Bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon (n'ajoute pas grand'chose à l'histoire;

mais travail soigné). — *Friedrich*. Beitræge zur Geschichte des Jesuitenordens (bon; l'auteur refuse d'admettre l'authenticité des Monita secreta; mais pense qu'ils sont l'œuvre d'un ex-jésuite et que tout n'y est pas imagination pure). — *Goovaerts*. Origine des gazettes et nouvelles périodiques (il est inexact de dire que les Nieuwe Tijdingen publiées par Verhœven à Anvers aient été la première gazette périodique imprimée en Europe; car elle ne paraissait pas à époque fixe; or on connait en Allemagne de semblables gazettes, avec le nom de Zeitung depuis 1505, cent ans avant le plus ancien numéro des Nieuwe Tijdingen. La gazette de Verhoeven parut régulièrement chaque semaine depuis le 5 juillet 1621; mais une gazette hebdomadaire paraissait déjà à Strasbourg depuis 1609; l'opinion de M. G. est donc inexacte). — *Uriegern*. J.-A. Comenius als Theolog (bon). — *Reimann*. Neuere Geschichte des preussischen Staates vom Hubertsburger Frieden bis zum Wiener Congress. Bd. I (ouvrage très soigné). — *Wachter*. Geschichtsschreiber Schlesiens des XV Jahrh (bon). — *Hæusler*. Geschichte des Fürstenthums Oels bis zum Aussterben der piastischen Herzogslinie (bon). — *Volkmer* et *Hohaus*. Geschichtsquellen der Grafschaft Glatz, Bd. I (collection très utile et fort bien dirigée). — *Mayer*. Geschichte der Burggrafen von Regensburg (n'ajoute rien au travail publié sur le même sujet par Wittmann en 1854). — *Ad. Ficker*. Herzog Friedrich II, der letzte Babenberger (bon). — *Beck*. Die Geschichtsbücher der Wiedertæufer in Œsterreich Ungarn, 1526-1785 (collection très considérable et fruit d'un très patient labeur).

40. — Gœrres-Gesellschaft. Historisches Jahrbuch. Bd. V, Heft 1. Munich, 1884. — Gramich. L'Histoire universelle de L. von Ranke. — Schmid. Sur l'histoire de la réforme du calendrier grégorien (d'après des recherches nouvelles poursuivies dans les archives du Vatican, l'auteur fait connaître plusieurs mémoires, jusqu'ici inconnus, émanant de particuliers et d'universités, et adressés à la commission pontificale; il en ressort que, même pendant la première période du concile de Trente, on songeait déjà à la réforme du calendrier). — Grauert. Sur la donation de Constantin (maintenant contre Sickel son opinion d'une origine franque. Disserte sur la signification de la formule « humilitatis obedientia » qui se trouve dans la lettre de Charlemagne à Léon III). — Reumont. Sur le surnom de « Magnifico » attribué à Lorenzo de Médicis (ce surnom ne signifiait pas « magnifique; » c'était un titre d'honneur servant à désigner la noblesse de la naissance ou de la situation de Lorenzo). = Comptes rendus : *Small*. Queen Mary at Jedburgh in 1566 (très bon). — *Sepp*. Tagebuch der unglücklichen Schottenkœnigin Maria Stuart (les résultats de Sepp ne sont pas suffisamment établis). — *Forst*. Ueber Buchanan's Darstellung der Geschichte Maria Stuarts (très bon). — *Gædeke*. Die neue Literatur über Maria Stuart (réserves nombreuses). — *P. Stevenson*. The history of

Mary Stuart from the murder of Riccio until her flight into England (trop partial et superficiel). = Heft 2. Rattinger. Dietrich von Niem et son écrit « De bono romani pontificis regimine » (publie l'écrit adressé par cet évêque de Verden au pape Jean XXIII en 1410, où il lui donna des conseils à l'occasion de son avènement; ici encore, on voit que l'ambition était le principal mobile de Jean XXIII). — Maresch. L'année 1683 (compte-rendu élogieux des ouvrages d'O. Klopp, de Newald et de Renner; la biographie de Starhemberg par Thürheim est insuffisante). — Hirn. Un converti oublié du xvie s. (Otto Heinrich, duc de Brunswick-Harbourg, qui mourut en 1591, à Calais, au service de l'Espagne). — Funk. Les derniers travaux sur Thomas à Kempis. = Comptes-rendus : *Hahn*. Bonifaz und Lul (bon). — *Simson*. Jahrbücher des frænkischen Reiches unter Karl dem Grossen (bon). — *Gottlob*. Karls IV private und politische Beziehungen zu Frankreich (très bon). — *Fraknoi*. Ungarn und die Liga von Cambrai, 1509-11 (très bon).

41. — Schau ins Land. Jahrg. IX, 1882. G. Les armoiries historiques de Fribourg-en-B. — Von Eisengrein. La montagne fortifiée de Fribourg (castellum romain à l'origine, Fribourg devint sous les ducs de Zæhringen une ville forte qui s'appuyait au château. Histoire de ce château jusqu'à sa destruction par l'armée française en 1745). — Geres. Recherches historiques sur le combat de Fribourg, 5 août 1644 (raconte la mort de Kaspar de Mercy, frère du feld-maréchal du même nom, qui, par sa présence d'esprit, tira les Bavarois d'affaire). = Jahrg. X, 1883. Von Eisengrein. L'empereur Maximilien Ier et ses rapports avec Fribourg (d'après les indications fournies par le « Theurdank » de Maximilien).

42. — Auf der Hœhe. Jahrg. III. Bd. XI, Heft 31. Mai 1884. — Coelho. Alejandra Herculano (notice biographique sur cet historien portugais). — Wittstock. Frédéric le Grand et la franc-maçonnerie (Frédéric toléra les francs-maçons comme toutes les autres sociétés secrètes). = Heft 32. Glaser. Les fouilles d'Assyrie et de Babylonie, et leur importance quant à l'étude de l'Ancien Testament (compare le récit chaldéen sur le déluge avec celui de la Bible ; ce dernier fut certainement composé en exil, et d'après les données de la légende babylonienne. Les deux récits ne sont pas d'ailleurs d'origine sémitique, mais appartiennent à la tradition religieuse des Sumériens. = Heft 33. Schweinburg. Pessimistes juifs (dans la Bible et le Talmud).

43. — Deutsche Revue. Jahrg. IX. Bd. I. Breslau, 1884. — Brugsch. Pithom et Ramsès (les « stratopeda » des Grecs étaient les camps des Hyksos, et étaient situés à deux heures au sud de Péluse à droite de l'embouchure du Nil ; le « magdolon » des Grecs est aujourd'hui Bir-Birg. Sur les ruines des « stratopeda, » Ramsès construisit la ville du même nom. Recherches sur l'emplacement de Kasion, Zaru, Schihor,

sur l'étymologie du nom hébreu Mizraïm, etc.). — Compte-rendu : *Leibschuh*. Beitræge zur Geschichte des Hexenwesens in Deutschland (très bon). = Heft 3. Braun. Friedrich Rückert (raconte les poursuites que R. eut à subir en 1816 de la part du ministère de la police de Wurtemberg, à propos de ses poésies libérales). — Von Holtzendorff. Le passé et le présent de l'université d'Édimbourg. — Holtzmann. Un nouveau document sur l'histoire du christianisme primitif (parle d'un écrit récemment découvert par le métropolit. grec Bryennios, qu'Anastase connaissait déjà sous le titre de Doctrine des Apôtres ; il compte non parmi les écrits canoniques, mais parmi les ouvrages destinés à l'enseignement religieux). = Heft 5. Gædertz. Le théâtre néerlandais d'Eckhof à l'époque française. — Winter. Les mémoires de Catt (appelle l'attention sur ces mémoires, que M. de Sybel doit bientôt publier, surtout au point de vue des détails qu'ils fournissent sur la culture philosophique de Frédéric le Grand, dont Catt fut le lecteur). = Heft 7. Hertzberg. L'empire romain et les recherches du temps présent (caractérise la méthode des travaux modernes). — Irmer. Le roi de Suède Gustave Adolphe, d'après un témoin oculaire (extraits des notes prises par l'envoyé hessois Wolf sur les traits remarquables du caractère du roi).

44. — Unsere Zeit. Leipzig, 1884. Heft 2. — Bartling. Léon Gambetta, suite (le meilleur jugement sur Gambetta a été porté en ces termes par un de ses parents : « C'est un gros enfant qui ne sait ni soigner sa santé ni choisir son monde. Il périra par ces deux défauts »). — Winterberg. Les fouilles récentes opérées sur le Palatus. = Heft 3. Ohnefalsch-Richter. Cypre et les Cypriotes en 1883 (conservent encore aujourd'hui beaucoup de traces de l'antiquité). = Heft 4. Meding. Esquisses sur l'histoire du second empire (quelques détails sur l'affaire de Luxembourg). — Rogge. Les papiers de Metternich.

45. — Deutsche Rundschau. 1884, juillet. — Le coup de main du major Schill sur Stralsund en 1809 ; fin.

46. — Stimmen aus Maria Laach. Jahrg, 1884. Heft 1-5. — Plenkes. Le Danois Niels Stensen (histoire de la conversion de Stensen ; son activité comme érudit). — Dreves. Johannes Mauropos (Mauropus fut évêque d'Euchaita ou Theodoropolis, et exerça une notable influence sur Constantin IX). — Baumgartner. En mémoire du Dr K.-J. Greith, évêque de Saint-Gall (intéressant pour l'histoire des troubles religieux dans le canton de Saint-Gall depuis 1840). = Comptes-rendus : *Bukowski*. Dzieje Reformacyi w Polsce (bon). — *Hüsing*. Der Kampf um die katolische Religion im Bistume Münster nach Vertreibung der Wiedertæufer, 1535-85 (bon). — *Seeber*. Elisabeth von Thüringen (bon). — *Bellesheim*. Geschichte der katholischen Kirche in Schottland (bon).

47. — Staats-und Social-Wissenschaftliche Forschungen.

Bd. IV, Heft 3. — Araskhaniantz. La législation des céréales en France du moyen âge à 1789 (la période la plus favorable pour l'agriculture a été celle de Sully; il n'est pas cependant juste de dire que Sully n'ait vu la source de la richesse nationale de la France que dans l'agriculture; l'industrie était de son temps si peu développée encore, qu'il ne pouvait fonder sur elle aucun système; le contraire eut lieu sous Colbert, où l'agriculture perdit de son importance). = Heft 4. Gothein. L'état social et chrétien des Jésuites au Paraguay (appelle l'attention sur l'analogie remarquable que présentent les fondations sociales des Jesuites avec les idées communistes de Campanella. D'ailleurs jamais la situation n'a été aussi favorable au Paraguay que sous les Jésuites; mais leur système, en soumettant les indigènes à une surveillance et à une tutelle perpétuelles, exerça sur ces derniers une influence pernicieuse et leur enleva toute initiative personnelle). = Heft 5. C. Hoffmann. Histoire des impôts directs en Bavière de la fin du XIIIe s. au commencement du XIXe (le point critique dans l'histoire du système d'impôts en Bavière est le XVIIe s., et ce fut par l'incapacité des princes bavarois de ce siècle qui imposèrent à la Bavière le régime absolu, sans lui assurer au moins les avantages des idées réformatrices d'un despotisme éclairé).

48. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXV. Quartalheft 3. 1883. — Funk. Sur la question du procès de Galilée (il n'est pas douteux que le système de Copernic, quoi qu'en dise Grisar, n'ait été condamné comme une hérésie par les congrégations romaines et que par conséquent Galilée n'ait été condamné comme convaincu d'hérésie). — Martens. Bonitho de Sutri et la manière dont il écrivit l'histoire (poussé par son antipathie contre Henri IV, Bonitho se laisse entraîner à exagérer les faits et à les dénaturer; cependant ses connaissances historiques sont plus grandes qu'on ne l'admet d'ordinaire). = Comptes-rendus : *Grisar*. Galilei-studien (bon). — *Reuss*. Geschichte der Schriften des alten Testamentes (bon). — *Klasen*. Die innere Entwickelung des Pelagianismus (bon). — *Kopp*. Der Geschichten von der Wiederherstellung und dem Verfalle des heiligen rœmischen Reiches 12 Buch (bon). = Jahrg. LXVI. Quartalheft 3. 1884. Funk. La Doctrina apostolorum (l'écrit intitulé Διδαχὴ τῶν δώδεκα ἀποστόλων, récemment découvert par Bryennios est, à l'exception des Évangiles, etc., le plus ancien écrit du christianisme, et appartient encore au Ier s. Traduction). — Mühling. Nouvelles recherches sur les généalogies de Chron., I, 1-9, et sur leur rapport avec le but du livre des Chroniques (les familles de Juda, David et Lévi occupent par-dessus tout l'auteur de cet écrit : le but qu'il s'est proposé en dressant ces listes est purement liturgique. Mühling tient pour dignes de foi les séries généalogiques). = Comptes-rendus : *Valter*. L'origine du donatisme (bon). — *Grube*. Gerhard Groot und seine Stiftungen (bon). — *Id*. Johannes Bosch, Augustinerpropst

zu Hildesheim (bon). — *Wiedemann*. Geschichte der Reformation und Gegenreformation im Lande unter der Enns (bon).

49. — Theologische Studien und Kritiken. Gotha, 1884, Heft 4. — Smend. Sur l'importance du temple de Jérusalem dans la religion de l'Ancien Testament (la raison de cette importance se trouve dans la chute des sanctuaires du royaume septentrional, après la transportation des habitants en Assyrie, et dans la tendance de la royauté juive à la centralisation). = Compte-rendu : *Kœlling*. Histoire de l'hérésie arienne (sans aucune valeur scientifique).

50. — Zeitschrift für Kirchenrecht. Bd. XIX, Heft 2-3. Fribourg-en-B. et Tubingue, 1884. — Müller. Les appels de Louis de Bavière (les plaintes que Louis de Bavière fit rédiger à Sachsenhausen contre le pape l'ont été sur le modèle de celles de du Plessis contre Boniface VIII en 1303).

51. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. VI, Heft 4. — Dræseke. Apollinarios de Laodicée, l'auteur des parties authentiques de l'écrit pseudojustinin Ἔκθεσις πίστεως. — Rœhricht. Les prédications de la croisade contre l'Islam ; contribution à l'histoire de la croisade chrétienne au XIIe et au XIIIe siècle. — C. de Boor. Sur Theodorus Lector. — H. Haupt. J. Malkaw persécuté par l'Inquisition à Strasbourg.

52. — Jahrbücher für die deutsche Armée und Marine. Bd. L. Berlin, 1884 ; mars. — Von Kaltenborn. Lennart Torstenson ; suite (la bataille de Leipzig ; fin au numéro de juin). = Compte-rendu : *Zimmermann*. Die Entstehung des preussischen Planes für den Feldzug 1757 und seine Ausführung bis zur Schlacht von Prag (bon). = LI ; avril. Scheibert. Les derniers jours de la rébellion (extraits du journal d'un canonnier de l'armée de Lee). = Mai. Les mémoires du feld-maréchal Kalckreuth (mélange de fiction et de vérité, ces mémoires doivent être rangés parmi les sources apocryphes pour l'histoire de la guerre de Sept ans). = Comptes-rendus : *Fischer*. Beitræge zur Geschichte des Feldmarschalls von Derfflinger (bon). — *Von Hoffmann-Chappuis*. Die nachgelassene Correspondenz zwischen dem Herzog Eugen von Würtemberg und dem General von Hoffmann, 1813-14 (bon).

53. — Neue militærische Blætter. Bd. XXIV ; Heft 5. Berlin, 1884. Influence des combats livrés dans le nord de l'Afrique sur l'armée française. — Jæger. Sur la tactique gréco-macédonienne (parle avec eloges de l'ouvrage de Sérignan : *la Phalange*). = Comptes-rendus : Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen hgg. von der geschichtl. Abtheil. d. œsterr. Generalstabs (excellent). — *Ratzenhofer*. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen (très bon).

54. — Beiheft zum Militærwochenblatt. 1884. Heft 1-2. — Zimmermann. Extraits de la correspondance militaire de Frédéric le

Grand (exposent les origines du plan prussien pour la campagne de 1757 et l'accomplissement de ce plan jusqu'à la concentration de l'armée prussienne devant Prague).

55. — Rheinisches Museum für Philologie. Neue Folge. Bd. XXXIX. Heft 3. Francfort-sur-le-Mein, 1884. — Hiller. Contribution à l'histoire de la littérature grecque (montre que la forme de la légende, d'après laquelle Thespis fut le premier poète tragique, n'a pas été incontestée dans l'antiquité et n'a pas été non plus la forme la plus ancienne de la légende). — Bücheler. Vieux latin (traite en particulier de mots empruntés par le latin au grec et à l'étrusque). — Von Hertling. Sur l'histoire de la Politique d'Aristote au moyen âge (les éloges qu'on accorde d'ordinaire à Nicole Oresme au sujet de cet écrit appartiennent bien plutôt à saint Thomas d'Aquin). — Stahl. Sur une pretendue amnistie accordée par les Athéniens (le récit de Didyme sur une amnistie proclamée en 413 av. J.-C. est inacceptable ; Didyme ne mérite aucune créance). — Riese. Un nom germanique dans Strabon (le nom du prince chérusque Σεσίθαχος devrait plutôt d'après les règles de composition des noms germaniques se lire Σεγίθαχος, soit Siegdank). — Hoffmann. La rivalité de Labérius et de Syrus (chacun des deux rivaux dut venir faire le mime sur la scène et improviser ; les opinions admises jusqu'ici sont tout à fait erronées). — Schwabe. Sur le lieu de naissance de Phèdre (il naquit dans la Thrace piérique). — Busolt. Les listes des rois grecs (les listes royales des Spartiates et des Corinthiens remontent à Éphore, qui les a construites de la façon la plus arbitraire ; les années de règne des derniers rois qui ont précédé l'ère des Olympiades ne reposent pas une seule fois sur la tradition historique).

56. — Hermes. Bd. XIX, Heft 2. Berlin, 1884. — Neumann. Le voyage de Patrocle sur la mer Caspienne et l'ancien cours de l'Oxus (l'opinion de Rœsler, que les anciens avaient connu l'embouchure de l'Oxus se jetant dans la Caspienne, est insoutenable. L'expédition de Patrocle le long du littoral de la Caspienne doit se placer en 285-282 av. J.-C. ; il en résulte que Polyclète de Larissa a écrit avant l'an 281 et qu'Aristobule de Cassandreia n'a pas composé son œuvre historique avant 285). — Seeck. L'inscr. de Caeionius Rufius Albinus (le texte présente des lacunes ; Albinus conféra au sénat le droit de disposer à son gré de la questure et de la préture). — Mommsen. L'édit sur la conscription à l'époque impériale ; suite (à l'origine c'était la règle que les auxiliaires se complétaient hors de leur patrie et qu'ils y tenaient garnison ; mais les insurrections fréquentes qui se produisirent dans les regions où s'opérait le recrutement des auxiliaires obligèrent de s'écarter de ce système dès ce premier siècle. Explique les termes militaires de cuneus et de numerus). — Robert. Le sculpteur Policlès et ses fils. — Mommsen. Les Pagi celtes (l'existence des tétrarchies chez les Galates et des 4 pagi des Helvètes a conduit M. à penser que la division qua-

tripartite des tribus était générale chez les Celtes, et qu'elle rendit possible et facile le passage soit à la monarchie, soit à la démocratie).

57. — Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen. Bd. IX, Heft 1. Athènes, 1884. — Korolkow. Inscr. d'Akraiphia (publie 14 inscr. D'une liste des jeunes gens de vingt et vingt-un ans capables de porter les armes, « les Thyréophores, » il résulte qu'à la fin du IIIe s. av. J.-C., Akraiphia avait une population libre d'environ 3,800 hab., et, qu'à cette époque, son importance dépassait même celle de Mégare). — Lolling. Inscr. de l'Hellespont et de la Propontide (publie un grand nombre d'inscr. funéraires provenant de Cyzique et de Poimanenon. Cette dernière localité pourrait avoir existé près de Junéni sur l'Aisepos). — Koldewey. Les bains d'Alexandreia Troas. — Koehler. Inscr. de l'Athénien Glaucon (ce Glaucon est le frère aîné de Chremonides; sa famille doit avoir été riche et considérée). — Lolling. Inscr. provenant des villes du littoral de l'Hellespont et de la Propontide (publie ces inscr. trouvées à Zeleia, Parion, Lampsaque, Perkote, Ilion, Madytos, Ganos et Tyroloe). — Koehler. Praxitèle l'Ancien (l'auteur nie l'existence d'un artiste de ce nom). — Fabricius. Inscr. de Lesbos (1° fragment de l'acte officiel par lequel Mytilène obtint de nouveau, grâce à Pompée, sa liberté, qu'elle avait perdue pendant la guerre de Mithridate; 2° fragment d'une table cadastrale pour Mytilène; 3° inscr. en l'honneur de l'historien « Gnæus Pompeius, Hieroitae filius, Theophanes »). — Korolkow. Inscr. de Thèbes (corrections au texte).

58. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. VII, Heft 1. Leipzig, 1884. — Gatt. Remarques sur Gaza et ses environs (Gaza était situé sur l'emplacement de la ville moderne. Νέα Γάζα et le port de Majuma sont identiques. Anthédon était situé au nord de Gaza à un endroit appelé aujourd'hui Teda ou Blachije. Rapport sur des découvertes faites à Anthedon et à Vieux-Gaza). — Leskien. Le pèlerinage de l'abbé russe Daniel en terre sainte, 1113-1115 (traduction et commentaire du récit laissé par cet abbé). = Compte-rendu : *Conrady*. Vier rheinische Palæstina-Pilgerschriften des XIV, XV und XVI Jahrh. (bon).

59. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. III, Heft 1 (Trèves, Lintz, 1884). — Dr. Aschbach. Les empereurs Domitien et Trajan sur le Rhin (récit des guerres sur le Rhin de l'année 83 au second consulat de Trajan, surtout à l'aide des inscriptions. L'auteur estime qu'on a porté un jugement injuste sur l'œuvre de Domitien, qui, pour être moins aventureuse que celle de Trajan, était peut-être plus durable). — Hettner. Le tombeau de saint Paulin à Trèves (on a ouvert en janv. 1883, dans l'église de Saint-Paulin, un sarcophage en bois, richement orné, d'origine certainement romaine.

On peut admettre que les ossements sont ceux de saint Paulin, mort en exil en Phrygie en 358, et dont le corps aurait été ramené à Trèves en 395). — Wyss. Sur l'histoire de la ville de Mayence au moyen âge (signale beaucoup d'erreurs dans la transcription des textes publiés parmi les *Chroniken der deutschen Stædte*).

60. — Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift. Jahrg. III, Nr. 1-2. — Baumann. Fouilles opérées à Ladenburg (publie 5 inscr. latines du milieu du IIIe s. ap. J.-C.). — Moeller. Deux inscr. funéraires romaines à Metz.

61. — Baierische Akademie der Wissenschaften. Philos-philolog. u. histor. Classe. Stizungsberichte. Munich, 1884, Heft I. — Von Christ. Sur la chronologie des anciennes épopées grecques (l'Iliade fut sans doute entreprise au IXe s. et terminée au commencement du VIIIe; l'Odyssée a été composée dans le même temps; les faits les plus récents qu'elle raconte sont antérieurs à la 15e olymp. Le moment où florissait Hésiode se place avant l'ère des olympiades. Arctinus vivait vers la 1re olymp., le poète de la petite Iliade vers la 8e olymp.; le poème de Vénus est de la 20e olymp.; les retours vers la 25e olymp.; le dénombrement des vaisseaux tombe dans la 10e olymp.; l'élégie et les iambes dans la 20e olymp.). — Ohlenschlager. L'inscr. trouvée à Wittislingen (dans le trésor trouvé à cet endroit, il existe une fibule avec inscr. Déchiffre cette inscr. autrement que Lœher; pense qu'elle est dédiée par un Franc nommé Wigerig à sa femme Uffila, et déposée avec celle-ci dans le tombeau; cette inscr., en langue latine, a dû être gravée de la fin du Ve s. au VIIIe). — Meiser. Études sur Tacite (contre le jugement recemment porté par Schiller sur Tacite; nombreuses remarques critiques sur les Histoires). — Von Planck. La défense de porter les armes et la mise au ban de l'Empire dans le Sachsenspiegel (maintient que l'auteur du Sachsenspiegel est Eike de Repkow; cherche à prouver que les peines édictées dans ce coutumier pour crime de violation de la paix publique doivent être prises de la législation impériale de l'époque. Il est certain qu'au temps d'Eike cette législation connaît l'institution impériale de la mise au ban de l'Empire).

62. — Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Heft 24-25. Berlin, 1884. — Scherer. Mars Thingsus (désigne le pays de Twenthe comme demeure de la tribu frisonne des Tuihanti. Le Mars Thingsus qu'ils adoraient doit être identifié avec Tiu, divinité qui, présidant au peuple réuni pour l'armée ou pour l'assemblée, obtint l'importance spéciale d'un Dieu de la guerre. Étymologie du mot Alaisiagae). = Heft 27-28. Tobler. Le ms. berlinois d'Huon d'Auvergne (publie quelques fragments). — Conze. Statue funéraire de Tarente.

63. — Württembergische Vierteljahrshefte für Landesge-

schichte. Jahrg. VII, Heft 1. Stuttgard, 1884. — Stælin. Des évêques et archevêques originaires du Wurtemberg. — Wagner. La ville impériale de Schwæbisch-Gmünd en 1531-45 (réaction politique et religieuse en faveur de la maison impériale). — Klemm. Sur l'histoire de Geislingen et de ses environs. — Bossert. Sur la biographie du réformateur d'Ulm, Konrad Sam (sa patrie, son nom, son éducation). — Luz. Scènes de mœurs du siècle dernier (supplice d'un juif qui s'était fait baptiser plusieurs fois). — Seuffert. Contributions à l'histoire d'Ulm (extraits des procès-verbaux de la corporation des forgerons à l'époque de la guerre de Trente ans). — Paulus. Les travaux de défense élevés par les Romains sur le « Limes » du Danube (le Limes ne formait pas, à proprement dire, la frontière, mais les hauteurs situées en avant de la frontière, et dont la direction déterminait celle du Limes). — Mayer. Rapport sur des antiquités germaniques trouvées à Ellwangen. — Glatz. Lettre du duc de Wurtemberg Christophe à Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, le 19 oct. 1566 (au sujet du libre passage des troupes espagnoles à travers ses États). — Fischer. Documents relatifs au différend soulevé entre la seigneurie et la ville de Weinsberg (au sujet des droits de suzeraineté). — Bihl. La seigneurie princière de Hohenlohe-Kirchberg jusqu'à l'époque où elle fut médiatisée, 1764-1806. — Beck. Procès de sorcellerie en Franconie au xviie s.

64. — Archiv des historischen Vereines von Unterfranken und Aschaffenburg. Bd. XXVII. Wurzbourg, 1884. — Eubel. Nobles et bourgeois ensevelis dans l'église des Franciscains de Wurzbourg (contributions importantes à l'histoire des familles nobles de Seckendorf, Bibra, Grumbach, etc. Publie le testament d'un noble de Hohenburg, 1308). — Amrhein. Sur l'histoire de l'archidiaconé d'Aschaffenbourg (détails statistiques sur la situation ecclésiastique au commencement du xve s. dans cet archidiaconé). — Gams. Le personnel des monastères dans l'évêché de Wurzbourg à l'époque de leur suppression en 1802-1803. — Niedemayer. Sur les orfèvres employés par Albrecht II de Brandebourg (ils étaient pour la plupart Italiens et Augsbourgeois. Publie plusieurs documents). — Kaufmann. Histoire et légende en Franconie (publie l'acte de capitulation de Rothenfels après la répression de l'insurrection des paysans en 1525). — H. Haupt. La mort du chancelier du prince évêque, Hase, en 1466 (ce personnage, détesté, comme étant le favori du despotique évêque de Wurzbourg Johann III, fut, après la mort de ce dernier, noyé par un acte de justice populaire. Documents relatifs à cet événement). — Berger. Détails biographiques sur le comte J. de Schwarzenberg, mort en 1588 (fournit des détails précis sur l'éducation d'un noble au xvie s. Le comte prit part aux événements militaires de l'année 1547, en faveur de la Réforme). — Schepss. Les poésies de maître Petrus Popon (Popon fut le maître de Cuspinian et le représentant de l'humanisme naissant en Franconie. Ses

poésies, publiées en appendice, sont importantes pour la biographie de Cuspinian et pour l'histoire littéraire en Franconie dans la seconde moitié du XVe s.). — KOFLER. Recherches sur les murailles circulaires dans le Spessart (ne sont que les débris de fortifications du moyen âge).

65. — Neues Archiv für Sæchsische Geschichte. Bd. V, Heft 1-2. Dresde, 1884. — HELLER. Les routes commerciales de l'Allemagne aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s., et leurs relations avec Leipzig (expose les raisons de la prospérité commerciale de Leipzig; la situation géographique de cette ville l'explique aisément. Histoire des luttes soutenues par Leipzig et les électeurs saxons contre le Brandebourg, qui cherchait à faire passer par ses États le trafic de l'Allemagne orientale de Leipzig à Hambourg). — KNOTHE. Sur l'histoire primitive de Bautzen jusqu'en 1346 (la germanisation de Budissin ou Bautzen et de la contrée environnante s'est opérée d'une façon pacifique par une émigration en masse d'Allemands). — VON WELCK. La correspondance du duc J. Frédéric avec le prêtre Ambrosius Roth, 1568 (ce prêtre avait été chargé par l'électeur Auguste de Saxe d'extorquer à J. F., fils de l'électeur Jean le Magnifique, un acte par lequel ce prince, prisonnier à Presbourg depuis 1567, se reconnaîtrait son débiteur). = Comptes-rendus : *Bachmann*. Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter Friedrich III und Max I (très bon). — Das Kriegsjahr 1683 dargestellt von der Abtheilung für Kriegsgeschichte des K. K. Kriegsarchivs (très bon). — *Hassel* et *von Eckstædt*. Zur Geschichte des Türkenkrieges im Jahre 1683 und die Beteiligung der Kursæchsischen Truppe an demselben (très bon).

66. — Geschichtsblætter für Stadt und Land Magdeburg. Jahrg. XIX, Heft 1-2. Magdebourg, 1884. — HÜLSSE. Les voyages de J. Niesing et du recteur Wellmann (ces deux personnages furent chargés par le conseil municipal de Magdebourg de recueillir des renseignements sur la construction des édifices publics, après la destruction complète de la ville par Tilly. Rapport de Wellmann sur son séjour en Holstein, Poméranie, Prusse, Livonie et Pologne). — WOLTER. Les bourguemestres et le conseil municipal de la ville de Burg avec des remarques sur les familles patriciennes de la ville, aux XVe et XVIIe s. — RÜTER. Le palais impérial de Dornburg (ce château, construit en vue de soumettre les Wendes, resta un point d'appui important pour la défense des empereurs saxons. Plans et carte de Dornburg).

67. — Museumverein für das Fürstentum Lüneburg. 5er u. 6er Jahresbericht, 1882-83. Lunebourg, 1884. — FRANCKE. La guerre dite des prélats en Lunebourg (ce conflit eut pour cause les impôts mis sur le clergé par le conseil municipal de la ville; les princes voisins, l'empereur Frédéric III et le pape Calixte III s'en mêlèrent; mais c'est seulement après 17 ans de lutte que le roi de Danemark, les évêques de Lubeck et de Schwerin, le nonce du pape Rode réussirent

à interposer leur médiation. Publie trois poèmes satiriques en néerlandais et la bulle d'excommunication lancée par Calixte III contre le conseil municipal). — Meyer. Inventaire du dernier prévôt catholique à Saint-Jean-de-Lunebourg, M. Joh. Koller, 1536 (texte et commentaire). — Id. Un reliquaire de l'an 1471 provenant de l'église de Saint-Maurice à Hittfeld.

68. — Preussische Jahrbücher. Bd. LIII, Heft 4. Berlin, 1884. — Scholz. La vie de Jésus par Weiss (fait un grand éloge de cet ouvrage). — Wülcker. La diète et le gouvernement impérial au début de la Réforme (analyse les rapports adressés par l'ambassadeur saxon von Planitz à l'électeur Frédéric le Sage, sur les négociations de Nuremberg en 1521). = Compte-rendu. *Beseler*. Erlebtes und Erstrebtes, 1809-59 (très bon).

69. — Zeitschrift für preussische Geschichte. Jahrg. XX. Berlin, 1883, Heft 1. — Schmoller. La compagnie russe de commerce à Berlin, 1724-38 (du commerce des draps entre la Prusse et l'Angleterre d'une part, la Russie de l'autre; suivent 32 doc.). = Heft 2-3. Fechner. La fuite et l'exil du prince évêque de Breslau, Ph.-G. comte Schaffgotsch, 1757-63 (livré aux plaisirs, ce personnage manquait de tout caractère, à ce point qu'il ne sut obtenir la confiance ni de l'Autriche, ni de la Prusse, ni du pape). — Joachim. Lettres de Wallenstein aux archives d'État de Wiesbaden (publie 21 lettres de Wallenstein au comte Jean de Nassau-Siegen le Jeune, neveu de Guillaume d'Orange. W. y parle d'affaires politiques et privées des années 1629 et 1630). — Nordoff. Sur l'histoire de la civilisation dans les pays du haut Ems et de la haute Lippe (retrace l'histoire de ce groupe de population où il reconnaît les descendants d'une tribu des Bructères). — Sello. Une chronique paroissiale de Potsdam au temps de la grande guerre (depuis 1623, la population y diminua de 60 % et la puissance imposable de 75 %). = Comptes-rendus : *Perlbach*. Pommerellisches Urkundenbuch (très bon). — *Lindner*. Geschichte des deutschen Reiches vom Ende des XIV Jahrh. bis zur Reformation (très bon). = Heft 5-6. Von Poblocki. L'époque où le duché de Prusse fut le plus dépendant de la Pologne, 1566-68 (d'après les sources historiques, et surtout l'introduction aux sources, de Pawinski, dont l'auteur fait ressortir l'excellence). — Spiess. Le Grabfeld (esquisse topographique et historique de cette localité située dans la Franconie du nord). — Zimmermann. Le différend entre Wolf Hornung et l'électeur Joachim Ier de Brandebourg (expose le procès et le rôle que joua Luther dans la polémique contre Joachim, qui avait séduit la femme du bourgeois de Berlin Hornung et la tenait en lieu sûr). — Wagner. Joachim Ier et les Brigands (le récit de Trithemius exagère singulièrement les récits de l'electeur lui-même. Publie ses lettres adressées au margrave Frédéric d'Ansbach). = Heft 7 et 8. Krause. Greifswald et le Grand Électeur en 1678 (récit du siège d'après

les papiers des affaires municipales, et en particulier d'après les notes prises par le bourgmestre Dickmann). — Hermann. Bitaubé (Bitaubé, d'une famille huguenote, était membre de l'Académie de Berlin, ce qui le fit mettre en prison par les ordres de Robespierre dans un séjour qu'il fit à Paris; ce qu'il devint en prison). — Von Eberhardt. Détails sur la vie du lieutenant général W. d'Eberhardt (publie la correspondance de cet officier prussien, qui contient des détails intéressants sur les campagnes de 1806, 1812 et 1813). = Heft 9 et 10. Winter. Les États de la Marche à l'époque de leur plus haute splendeur, 1540-50; suite (leur condition était alors excellente, parce que l'électeur, accablé de dettes, cherchait à obtenir d'eux à tout prix des subsides; documents sur ces négociations; fin dans Heft 11-12).

70. — Zeitschrift für Geschichte und Landeskunde der Provinz Posen. Bd. I, Heft 2. Posen, 1882. — Notes sur la ville de Meseritz; suite (d'après la chronique de Jesaia Zachert, xviie s.). — Meyer. Les Allemands dans la province de Posen, en face de l'insurrection polonaise de 1848; suite (histoire de la répression. Autant le gouvernement montra de faiblesse en présence de l'insurrection, autant les Allemands de Posen déployèrent d'énergie à l'égard des insurgés, et ils obtinrent de force que le Posen allemand fût rattaché à la confédération germanique). — Meyer. Frédéric le Grand et le district de la Netze (énumère les nombreux édits du roi en faveur des habitants, dont l'indolence et la pauvreté menacèrent pendant longtemps de rendre vains ses efforts). — Bær. Récit du combat de Pitschen par un témoin oculaire (publie la lettre d'Abraham Schwalbius, médecin près l'archiduc d'Autriche Maximilien, écrite à son père au sujet de la défaite que fit essuyer à l'archiduc le grand chancelier Zamoiski en 1588). — Hockenbeck. Détails historiques et statistiques sur la paroisse de Wongrowitz. — Warschauer. Sur l'histoire des institutions et des mœurs dans la ville de Posen (jusqu'en 1245, où au moins les habitants du quartier Szrodka reçurent le droit allemand, et où, par conséquent, fut fondée la liberté communale. Publie un code de droit commercial pour Posen du xve s.). = Comptes-rendus : *Lohmeyer*. Geschichte von Ost und Westpreussen (sans valeur). — J. de Lasco liber beneficiorum archidiœcesis Gnesnensis (très bon). — *Von Sadowski*. Die Handelstrassen der Griechen und Rœmer durch den Flussgebiet der Oder, Weichsel, Dniepr und Niemen an die Gestade des baltischen Meeres (remarquable). — *Knorr*. Die polnischen Aufstænde seit 1830, in ihren Zusammenhang mit den Umsturzbestrebungen (très bon). = Heft 3. Bær. Les « Bamberger » à Posen (l'émigration des colons de la Haute-Franconie, venus des environs de Bamberg, eut lieu vers 1716, sur l'invitation des évêques Bartlomiej Tarlo et Krysztof Szembek, alors que Posen venait d'être entièrement dévastée par la guerre suédoise. Mœurs et langue de ces colons). = Bd. II, Heft 1, 1883. Chronique

de la ville de Meseritz ; fin, 1705-1766. — Warschauer. Sur l'histoire des institutions de Posen (détails sur le grand incendie de 1536 et sur le procès qui fut alors intenté aux Juifs considérés comme auteurs du fléau, et qui fut accommodé par l'empereur Sigismond à l'avantage de ceux-ci). — Meyer. Extraits des Mémoires du général d'infanterie Heinrich von Brandt ; suite dans Heft 2-3. (Sur les événements de 1848 dans le grand duché de Posen, où Brandt était alors chef de brigade. L'insurrection montra dès l'abord un caractère socialiste et révolutionnaire ; c'est l'effarement des fonctionnaires et l'indécision du gouvernement qui donnèrent au mouvement sa redoutable importance.) = Heft 2-3. Meyer. Mémoires du siècle dernier sur Posen (publie le journal d'un protestant de Posen sur les combats des Russes avec les confédérés en 1769-71, en tant qu'ils concernent Posen). — Id. L'église catholique dans la province de Posen depuis qu'elle est tombée aux mains des Prussiens (publie les actes officiels du gouvernement à ce sujet). — Thœnert. Histoire de l'église évangélique à Schwersenz (intéressant à propos de la persécution et de l'oppression que subit la ville pendant la guerre du Nord). — Kerst. Lettres adressées de Meseritz par Kerst, député au Parlement de Francfort (pour obtenir l'annexion de Posen à la confédération ; Kerst eut surtout à lutter contre l'extrême gauche).

71. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Bd. XVIII. Breslau, 1884. — Reimann. Sur l'origine de la « Landschaft » silésienne (parle des efforts déployés par le ministre prussien Carmer pour venir en aide à la détresse financière de la noblesse, ruinée par la guerre de Sept ans, à l'aide d'une « Landschaft, » sorte d'établissement de crédit). — Grünhagen. La Silésie à la fin du moyen âge (le xve et le xvie s. offrent ceci de particulier que l'élément germanique recula dans cette province, sous l'influence des rois tchèques ; par contre, le bien-être matériel, la sécurité et l'ordre firent des progrès décisifs, au moins dans les villes). — Von Prittwitz et Gaffron. Efforts tentés pour introduire les Jésuites en Silésie (ces efforts échouèrent, en partie contre la volonté de Maximilien II, en partie contre l'opposition du clergé lui-même, mais surtout contre la résistance décidée des États et de la ville de Breslau). — Wahner. Oppeln à l'époque de l'occupation française ; suite (ses pertes matérielles en 1807 ; ses sacrifices pendant la guerre de la délivrance). — Schimmelpfennig. Le duc Charles Ier de Munsterberg-Oels et sa sœur Marguerite (leur correspondance jette un jour curieux sur la vie du duc et sur ses rapports avec les empereurs Charles-Quint et Ferdinand Ier, dont Charles fut un zélé partisan). — Eisenmænger. Sur l'histoire de la guerre de Trente ans (parle de certains endroits dans la montagne des Géants, où les habitants trouvèrent un refuge lors de l'invasion suédoise). — Markgraf. Histoire du commerce de détail à Breslau. — Grünhagen. Abraham Hosemann, le « Lügenschmidt » silésien (cet

aventurier de lettres fabriqua à prix d'argent au XVIe s. des histoires de villes silésiennes auxquelles on a tort d'attribuer parfois encore aujourd'hui quelque valeur). — MIKLOWITSCH. Le prince Henri IV de Breslau et son séjour auprès d'Ottokar, roi de Bohême, après 1266 (il résida à la cour de Bohême de 1267 à 1270; en 1270, il revint à Breslau, puis il alla accompagner Ottocar en Hongrie. Il fut établi par Ottocar à la tête du gouvernement de Breslau en 1271, à titre de vassal). — WACHTER. Namslau dans la première guerre de Silésie (extraits des notes prises par un contemporain en 1740-41). — PFOTENHAUER. La chevalerie de Teschen (publie la liste des familles nobles du duché de Teschen qui, en 1567, vinrent au secours de la duchesse Sedena Katharina). — REZEK. Une conférence des frères bohèmes avec le Dr. Johann Hess en 1540 (publie le récit de Cerwenka sur la conférence qu'ils eurent, lui et Mihalek, avec Hess). — LOSERTH. Deux lettres de l'époque des Hussites concernant le monastère de Rauden. — WACHTER. Condamnation à mort prononcée contre le chasseur français Laurent Siacardo en 1707 (au sujet d'un meurtre commis à Breslau). — LOSS. Silesiaca, extraits des protocoles du Landtag bohémien de 1526-57.

---

72. — **Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung.** Bd. V, Heft 3. — REDLICH. De quelques chartes d'un intérêt privé de Carinthie et de Salzbourg, des XIe et XIIe s. — LOSERTH. Études critiques sur l'histoire ancienne de la Bohême; 2e art. (sur Judith de Schweinfurt, veuve de Bratislaw Ier, roi de Bohême, épouse prétendue de Pierre, roi de Hongrie). — MÜHLBACHER. Diplômes inédits, avec un supplément sur les chartes de Louis II pour Monte Amiata, par A. FANTA (23 diplômes inédits de 816 à 1064. Les chartes de Louis II pour Monte Amiata doivent être tenues pour authentiques). — THÜRHEIM. Un mémoire du chargé d'affaires autrichien à la cour électorale de Saxe à Dresde, Fr. L. von Metzburg, adressé à l'empereur Joseph II (public un « Mémoire concernant la cour et le ministère de Saxe, et la manière d'entamer une réconciliation avec elle, » 26 oct. 1784; rédigé en français). — PFLUGK-HARTTUNG. Le komma dans les bulles pontificales (de sa forme à partir de la seconde moitié du Xe s.). — OTTENTHAL. Notes sur l'histoire de l'art tirées des registres pontificaux (sous Martin V et Eugène IV). — GUGLIA. Sur les mss. de la chronique dite de Henri de Rebdorf. — SCHALK. Sur la compétence des tribunaux de village au XVe s. — WIESER. Un rapport de Gasparo Contarini sur le retour de la Victoria, de l'expédition de Magellan, 1522. = Bibliographie : *Handloike*. Die lombardischen Stædte unster der Herrschaft der Bischœfe und die Entstehung der Communen (importante discussion de J. Ficker, qui est loin de partager toutes les idées de l'auteur). — *Prutz*. Malteser Urkunden und Regesten (publie des textes intéressants, surtout pour les Templiers. Pour les Templiers, il a été devancé par la

publication de M. Delaville Le Roulx, bien supérieure à la sienne, « la publication de Prutz est le travail le plus légèrement fait qu'on ait produit en Allemagne depuis longtemps »). — *Ad. Ficker*. Herzog Friedrich II, der letzte Babenberger (très bon, malgré de nombreuses critiques de détail). — *Loserth*. Hus und Wiclif (très bonne étude sur les origines des idées de J. Hus). = *Ergænzungsband*. Heft 2. W. Sickel. Sur l'histoire de la diète germanique à l'époque de la royauté (l'auteur entend par cette expression l'époque qui s'étend depuis l'établissement de la monarchie franque jusqu'à l'établissement de la « Landesherrschaft. » Étudie : 1° l'origine de la diète et 2° son existence légale). — Herzberg-Frænkel. Histoire de la chancellerie impériale d'Allemagne, 1246-1308 (1re partie : organisation). — Winkelmann. L'évêque Hardouin de Cefalù et son procès; épisode de la vie de l'empereur Frédéric II (publie tout au long les procès-verbaux de ce procès). — Th. Sickel. Notes sur les diplômes des Ottons; suite. — Uhlirz. Les plus anciens diplômes impériaux pour l'évêché de Meissen. — Kaltenbrunner. De la lettre par laquelle les princes d'empire ratifient les actes émanés de l'empereur Rodolphe en faveur de l'église romaine, 1279 (étude sur l'expédition de ce document, avec un fac-similé photographique de l'original). — J. Ficker. Sicard de Crémone sur les droits de l'empereur (publie le passage de la Somme de Sicard relatif à ces droits, d'après le ms. de Munich, l'art. 11312.

73. — Streffleur's œsterreichische Militærzeitschrift. Jahrg. XXV. Bd. I. Vienne, 1884. — Lustig. Contribution à l'histoire de l'armée impériale et royale (depuis 1624). = Comptes-rendus. *Dahn*. Deutsche Geschichte. Bd. I (très bon). — *Nopp*. Geschichte der Stadt und ehemaligen Reichsfestung Philippsburg (bon).—*Cæmmerer*. Friedrichs des Grossen Feldzugsplan für das Jahr 1757 (bon). — *Von Leeb*. Die Einmahme von Ulm, 1702 (bon).

74. — Steiermærkische Geschichtsblætter. Jahrg. V, Heft 1. — Chronique de l'abbaye de Gœss (commencée en 1652 par l'économe du monastère et continuée par plusieurs mains jusqu'en 1782). — Binder. Situation extérieure de l'Autriche de 1809 à 1818, 1er art. (publie un « Précis des transactions du cabinet de Vienne de 1809 à 1816 et en 1818 » rédigé en français. L'auteur est inconnu). — Wichner. Francs-tireurs et ordonnances sur le tir (documents tirés des archives d'Admont, XVIe s.).

---

75. — Rivista storica italiana. Anno I, fasc. 2. Avril-juin 1884. — Bertolini. Origines de Rome (les critiques et leurs écoles : Niebuhr, Schwegler, Mommsen, Bonghi. Les deux légendes troyenne et romulienne. Le premier peuple et la plèbe. La clientèle est antérieure à la plèbe. Quand les Rhamnes et les Titiès s'emparèrent du Septimontium, les habitants soumis furent convertis soit en esclaves, soit en clients.

Plus tard, dans leurs luttes contre les Latins, les vainqueurs traitèrent humainement les vaincus de même race qu'eux, et les firent entrer dans la cité; ce fut l'origine de la plèbe). — Gorrini. L'usage du plomb pour les diplômes; contribution à l'histoire de la diplomatique du moyen âge (Mabillon cite deux diplômes du moyen âge gravés sur une feuille de plomb; mais il ne les a pas vus. L'un d'eux, qui est un diplôme de Liutprand de 743, est un faux manifeste; l'acte n'a pu être transcrit sur plomb qu'après le XIIe s. Si l'on a jamais rédigé des actes sur métal au moyen âge, c'est une très rare exception, et ce n'est jamais l'original, mais une copie qu'on avait un intérêt particulier à conserver). — Brandileone. Les premiers Normands d'Italie en Orient (réunit les renseignements fournis par les auteurs byzantins sur les troupes de Normands qui d'Italie passèrent en Orient, soit à la solde des empereurs, soit à celle de leurs ennemis, et qui préparèrent ainsi la voie à Robert Guiscard et à ses successeurs). — Motta. Pamfilo Castaldi, Antonio Planella, Pietro Ugleimer, et l'évêque d'Aleria; documents nouveaux pour l'histoire de l'imprimerie en Italie, tirés des archives de Milan. — Magenta. L'insurrection de Pavie en 1796. = Comptes-rendus. *Lanciani*. L'atrio di Vesta (analyse l'art. publié par M. L. dans les *Notizie degli Scavi* de déc. 1883. La découverte de l'atrium de Vesta est la plus importante qu'on ait faite au forum depuis 1870; à la suite de l'art. de L. se trouve une note de M. de Rossi sur un trésor trouvé dans ces fouilles; c'est sans doute un denier de saint Pierre reçu par le pape Marin II, et enfoui lors des désordres de l'année 946; ce trésor contient beaucoup de monnaies anglo-saxonnes d'Alfred le Grand et d'Edouard Ier). — *Jullian*. Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains (beaucoup d'érudition; peu de résultats nouveaux; hypothèses vraisemblables, mais non prouvées). — *Sforza*. La patria, la famiglia e la giovinezza di Niccolò V (ce pape était de la famille des Parentucelli; il naquit à Sarzana, d'une famille bourgeoise. Sa mère se remaria ensuite avec un Calandrini; elle en eut un fils que Nicolas V éleva au cardinalat). — *Favaro*. Galileo Galilei e lo studio di Padova (très bon livre). — *Portioli*. Le vicende di Mantova nel 1796 (l'auteur a tiré un bon parti d'un journal ms. tenu par un des hauts fonctionnaires de la ville pendant le siège; dévoué au gouvernement autrichien, il est cependant perspicace et impartial; il donne des preuves de l'inintelligence de Beaulieu et du pédantisme de Würmser. Radetzki faisait partie de l'armée, où il avait le grade de major). — *Carutti*. Breve storia dell' Accademia dei Lincei (bon). — *Occioni-Bonaffons*. Bibliografia storica friulana del 1861 al 1882 (excellent).

76. — Miscellanea di storia italiana. T. XXII (7e de la 2e série. Turin, Bocca, 1884). — Vayra. Les lettres et les arts à la cour de Savoie au XVe s. Inventaires des châteaux de Chambéry, de Turin et de Pont-d'Ain, 1497-98; suivies d'une table des noms et des matières. —

Nani. Nouvelle édition des statuts de 1379 d'Amédée VI de Savoie (d'après deux textes, l'un conservé aux archives du trésor de Turin, d'après lequel a été faite la première édition, l'autre conservé aux archives municipales de Sallanches, dans la Haute-Savoie). — F. E. di St Pierre. Documents inédits sur la maison de Savoie (1° Fragment d'une chronique latine inconnue, 1030-1148, très différente de la chronique d'Hautecombe et importante pour les origines des comtes de Maurienne. 2° Étrennes de cour en 1445 « faittes par Loys Bonivard, escuyer d'escuyrie le premier jour de l'an courrant m. iiij^c. xlv. » 3° Oraisons de « feue madame Yolant de France à la doulce mère de Dieu, » 1471 et 1472. 4° Compte des dépenses faites par « Lancelot de Lans, escuyer de cuisine de madame la duchesse de Savoye, pour le banquet que madicte Dame fit à Chambery le xve jour de decembre l'an mil iiij^c lxxvj es conte et contesse de Geneve, es ambassadeurs de France, de Millan et de Montferra. » 5° Inventaires de livres et argenterie, 1479-1482. 6° Funérailles de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, 1531). — A. de Montet. Extraits de documents relatifs à l'histoire de Vevey, depuis son origine jusqu'à l'an 1565 (ce travail considérable comprend presque la moitié du vol., p. 379 à 635, avec un plan de la ville au moyen âge. Les documents vont de l'an 1005 à 1565 et sont précédés d'une introduction détaillée).

77. — **Archivio storico italiano**. T. XIV, disp. 4, 1884. Journal de Palla di Noferi Strozzi; suite, du 4 mai au 7 nov. 1425. — Santini. Sur un document inédit de Cino da Pistoia (une consultation rédigée par Pace da Certaldo et signée de quatre jurisconsultes, parmi lesquels Cino, le célèbre professeur de droit de Sienne, au sujet de l'élection du podestat de Florence en 1324, prouve qu'en cette année Cino se trouvait en cette ville; il est même fort probable qu'il y enseigna le droit; enfin cette pièce appartient à une collection dite « Consilia Cini » indiquée par Savigny comme un ouvrage aujourd'hui perdu). — Rosa. Les « pievi » de Brescia (l'étude des paroisses rurales, comme celles qui existaient autour de Brescia, est importante pour rattacher l'histoire chrétienne à celle de l'antiquité). — Rondoni. Les règlements et les vicissitudes de l'université de Florence à son époque primitive (d'après le volume des Documents publiés il y a trois ans par M. Al. Gherardi). = Comptes-rendus bibliographiques : *Rott*. La lutte pour les Alpes, 1598-1610 (le critique défend vivement contre l'auteur le caractère et la politique du duc Philibert-Emmanuel de Savoie). — *Molmenti*. La dogaressa di Venezia (ce livre n'appartient pas à la sévère histoire; mais il est agréable et fournit de curieux détails sur la vie privée à Venise). — *Gachard*. Lettres de Philippe II à ses filles. = Arboit. Documents historiques de Guastalla (notes sur plusieurs documents relatifs à Charles-Quint, qui sont conservés aux archives et à la bibliothèque de cette ville). = A part les papiers Strozzi; suite.

78. — **Archivio storico lombardo**. Anno XII, fasc. 2. 30 juin

1884. — Tamassia. Quelques observations sur le « Comes Gothorum, » dans ses rapports avec la constitution romaine et l'établissement des barbares en Italie (1er art. L'Italie connaissait la confusion des pouvoirs civils et militaires ; chez les Germains cette confusion était la règle : les ducs en temps de guerre étaient les juges et les gouverneurs en temps de paix ; l'arrivée des barbares en Italie sous Odoacre et Théodoric n'a donc pas modifié l'organisation administrative de l'Italie). — Valeri. La domination de François Sforza dans les Marches, d'après les documents d'archives de Serrasanquirico ; fin. — Ghinzoni. Assassinat d'Innocente Cotta, 24 avril 1465 (publie une lettre de Marino Malipiero, podestat et capitaine de Crème, qui raconte l'avènement au duc de Milan, et la correspondance diplomatique à laquelle il donna lieu entre Milan et Venise). — Magistretti. Galeazzo Maria Sforza et la chute de Négrepont ; fin. — Vismara. Bibliographie des œuvres publiées par les Verri (importante famille milanaise du siècle dernier, on lui doit de nombreux travaux littéraires, historiques et économiques). — Calvi. Les obsèques du comte Federigo Confalonieri, à Milan, 30 déc. 1846 (grande manifestation politique en faveur d'un ancien chef des Carbonari, en 1821, condamné à mort par un tribunal autrichien, puis gracié, exilé, enfin rendu à la liberté). = Bulletin bibliographique : *Grecchi*. Le monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emmanuele II (excellent ; fait avec beaucoup de critique). — *Colombo*. Documenti e notizie intorno gli artisti Vercellesi (très bon). — *Occioni-Bonaffons*. Bibliographia storica Friulana, 1861-82 (consciencieux ; des omissions regrettables). — *Handloike*. Die lombardischen Stædte unter der Herrschaft der Bischœfe (très bon). — *Nisco*. Ferdinando II ed il suo regno (bon). = Revue archéologique de la province de Come.

79. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno IX, fasc. 2. — Le baron N. Les cédules de trésorerie des archives de l'État à Naples, de 1460 à 1504 ; suite. — Faraglia. Le duc de Calabre et l'expédition des Abbruzzais contre Rieti, en 1320. — Giampietro. Un registre aragonais à la bibliothèque nationale de Paris ; suite. — G. de Blasiis. Un autographe de Giov. Paisiello. — Capasso. Le *Pactum* juré aux Napolitains par le duc Serge (1030 ?) ; suite. — Sogliano. Découvertes faites à Pompeï dans le semestre de janvier-juin 1884. — Perla. Une *Charta judicati* de l'époque normande. = Bibliographie : *Helfert*. Maria Karolina ; Anklagen und Vertheidigung (s'efforce de montrer que la reine de Naples n'a jamais eu pendant son règne d'autre but que d'assurer l'indépendance du royaume). — *Isernia*. Istoria della città di Benevento dalla sua origine fino al 1883 (beaucoup d'erreurs qui peuvent être d'ailleurs facilement corrigées). — *N.-J. dei Corronei*. Sinodo Materese del 1597 (l'influence du concile de Trente s'y fit très fortement sentir). — *Colombo*. Memorie di Montore in Principato ultra (recherches patientes sur un sujet de mince importance).

80. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di

Romagna. Atti e Memorie. 3e série. Vol. I, fasc. 6. — Gozzadini. Le palais dit d'Accurse (avec la biographie d'Accurse et trois documents inédits). — Rongagli. D'une peinture de la très ancienne école bolonaise, antérieure à Cimabue. — Tarlazzi. Nouveau document trouvé dans les archives archiépiscopales de Ravenne (c'est le prologue de la lettre de l'empereur Gratien à saint Ambroise, où il le prie d'écrire sur la Foi et sur le Saint-Esprit, selon la vraie doctrine. Cette pièce se trouve dans un ms. des œuvres de saint Ambroise, qui paraît être du ve s., avec un fac-similé). — Frati. Des monnaies jetées au peuple lors de l'entrée solennelle de Jules II à Bologne, lors de la poursuite dirigée contre Giov. II Bentivoglio, 1506 (avec des fac-similés). — Malagola. Les archives d'État de Bologne, d'après le rapport sur les archives d'État italiennes de 1874 à 1882, publié en 1882 par le ministère de l'intérieur. — Vol. II, fasc. 1. Janv.-févr. 1884. Sergi. Anthropologie historique du pays bolonais; d'après le résultat des fouilles opérées dans les antiques nécropoles felsinéennes. — *Hodgkin*. La bataille des Apennins, entre Totilas et Narsès en 552. — Balduzzi. Bagnacavallo et John Haukwood, 1375-81 (publie une charte de laquelle il ressort que le condottiere anglais emprunta 70,000 ducats aux marquis d'Este, on leur donna en gage Bagnacavallo et Cotignola; que dans l'affaire du grand schisme, il resta dévoué au pape Urbain VI et non à Clément VII).

81. — Studi e documenti di storia e di diritto. Anno V, fasc. 3. — Alibrandi. Ad legem unicam codicis de solutionibus et liberationibus debitorum civitatis; lib. XI, tit. 39. — Cavalletti-Rondinini. Nouveaux documents sur le sac de Rome en 1527. — P. de Nolhac. Lettres inédites du card. de Granvelle à Fulvio Orsini et au card. Sirleto, 1566-1585 (d'après les originaux du Vatican, découverte qui complète très utilement la biographie et la correspondance de Granvelle).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort subite de M. Albert Dumont, membre de l'Institut, directeur de l'enseignement supérieur. Cette perte, irréparable pour la science et l'Université, est un deuil national.

— Un des fondateurs de la *Société historique et archéologique du Vexin*, M. H. Le Charpentier, vient de mourir à Neuilly-sur-Seine à l'âge de quarante-cinq ans. Il a publié un assez grand nombre de mémoires et d'ouvrages estimés relatifs à l'histoire de Pontoise et du Vexin, sa patrie. — Un de ses amis, M. Thomas, est mort peu de temps après lui, à l'âge de cinquante-sept ans; on a de lui une bonne *Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise* (1883); il laisse inachevé un ouvrage intitulé : *Numismatique et sigillographie pontoisiennes.*

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Lafons-Mélicoq à M. l'abbé Haigneré pour son *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, en 3 vol., et accordé deux mentions honorables à M. Bonnassieux (*le Château de Clagny et madame de Montespan*) et à M. de Calonne (*la Vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois*). — Pour le concours des Antiquités nationales, elle a attribué les trois médailles à M. Pothier (*les Tumulus du plateau de Gers, Hautes-Pyrénées*), à M. Loth (*l'Émigration bretonne en Armorique du Ve au VIIIe s.*) et à M. Ch. Mortet (*le Livre des constitucions demenées et chastelet de Paris*); parmi les mentions, nous notons : la 3e à M. Flourac (*Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn*); la 4e à M. Paul Guérin (*Recueil de documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France*), et la 6e à M. Am. de Bourmont (*la Fondation de l'Université à Caen et son organisation au XVe s.*).

— L'Académie des beaux-arts a partagé le prix Bordin (3,000 fr.) entre M. Ol. Rayet, pour ses *Monuments de l'art antique*, et M. Armand, pour un ouvrage intitulé : *Les Médailleurs italiens du XVe et du XVIe s.*

— L'*Académie de Besançon* a mis au concours pour 1885 une étude, soit sur un sujet d'histoire franc-comtois, soit sur un sujet important ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

— Nous avons déjà parlé des déprédations commises en Algérie et en Tunisie sur les antiquités du pays. Le *Bulletin de Correspondance africaine* (1884, 3e fasc.) signale un nouveau cas de vandalisme ; les entrepreneurs, chargés de construire le chemin de fer de Souk-Ahras à

Ghardimaou, ont démoli sans aucune nécessité un arc de triomphe fort bien conservé. On peut voir, dans le compte-rendu des séances de l'Académie des inscriptions des 23 juin et 18 juillet, que l'Académie s'est vivement émue de cet état de choses déplorable, et que le ministère n'a su que faire de vaines promesses.

— MM. Robiou et Delaunay, tous deux professeurs à la faculté des lettres de Rennes, se sont associés pour publier un volume intitulé : *Les institutions de l'ancienne Rome ;* t. I (Paris, Didier, 1884, in-12, 424 p.). M. Delaunay a écrit la première partie qui traite des institutions politiques de Rome sous la république ; M. Robiou s'est réservé la deuxième, consacrée à l'organisation militaire, et la troisième consacrée à la religion. L'ouvrage ne paraît pas avoir de grandes prétentions, c'est avant tout un manuel destiné aux candidats à la licence littéraire. Remplit-il complètement son objet particulier ? On n'oserait l'affirmer. Il rendra néanmoins des services, à condition que les professeurs conseillent aux étudiants de s'en servir avec précaution. Il est évident qu'on ne saurait admettre de confiance tout ce que disent les auteurs, ni même approuver pleinement leur méthode. On est heureux, en tout cas, de constater que ce livre marque un progrès véritable sur les *Institutions de la Grèce antique* dues à M. Robiou.

— Le tome III des *Historiens arabes des Croisades,* publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vient de paraître. Il contient la vie de Saladin par Boha-ed-din, et de nombreux extraits d'autres auteurs arabes, parmi lesquels il convient de signaler ceux de Kemal-ed-din. — Le tome XXXI, 1re partie, des *Notices et extraits des manuscrits* publiés par la même académie contient quatre notices de M. L. Delisle sur deux livres ayant appartenu à Charles V, sur un ms. mérovingien de la bibliothèque royale de Belgique, sur les mss. de la bibliothèque de Tours et de la bibliothèque d'Orléans, disparus au XIXe s. ; une notice de M. de Fierville sur les numéros 115 et 710 de la bibliothèque de Saint-Omer et une de M. Prou sur les ressorts-battants de la chirobaliste d'Héron d'Alexandrie.

— M. Jules Girard vient de publier une nouvelle édition (Hachette) de son excellent *Essai sur Thucydide.*

— La librairie Thorin vient de mettre en vente le 1er fasc. du *Liber Pontificalis* publié par M. l'abbé L. Duchesne. Il comprend le commencement de l'introduction (p. I à CXII) et celui du texte (feuilles 1 à 16). Cette partie du texte comprend : 1° le catalogue libérien restitué d'après la teneur des mss. philocaliens et du *Liber pontif.* ; 2° les catalogues pontificaux, du Ve au VIIe s. ; 3° le fragment laurentien, d'après le ms. unique de Vérone, qui est de la fin du XIe s. ; 4° la première édition restituée du *Liber pontificalis,* avec les variantes de la seconde ; 5° la seconde édition, avec ses continuations successives jusqu'à Étienne V.

— M. A. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, vient de faire paraître l'introduction (Limoges, XXXVIII p.) de l'*Inventaire sommaire des*

Archives hospitalières antérieures à 1790 pour Limoges, Bellac, Le Dorat, Magnac-Laval et Saint-Yrieix. M. Leroux étudie successivement l'état des dépôts hospitaliers, la misère au moyen âge et sous l'ancien régime dans la Marche et le Limousin, les établissements hospitaliers dont il retrace sommairement l'histoire. Il montre combien, malgré des efforts très louables, la charité était impuissante à soulager les maux qui accablaient alors les classes inférieures. C'est à l'hôpital général de Limoges, organisé en 1660 par la réunion des hôpitaux et confréries charitables, que se rapporte la majeure partie des renseignements que renferme cette introduction.

— M. A. Guesnon s'est efforcé de réfuter l'assertion de M. Van Drival affirmant que l'industrie des tapis de haute lisse était restée en vigueur à Arras pendant tout le XVIe s., qu'elle comptait encore 1,500 métiers en 1635, et que cette industrie fut complètement ruinée par le siège de 1640, dans une brochure publiée sous forme de lettre adressée à M. Loriquet et intitulée : *Décadence de la Tapisserie à Arras depuis la seconde moitié du XVIe s.* (Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq).

— La *Société historique de la Gascogne* montre une activité féconde qui ne nous étonne pas quand nous rencontrons parmi ses membres les noms de MM. L. Couture, Tamizey de Larroque, A. de Ruble, Cabié, Carsalade du Pont, etc., les collaborateurs habituels de la *Revue de Gascogne*. L'excellent recueil de textes intitulé *Archives historiques de la Gascogne*, fondé en 1882, vient de s'enrichir d'un 4e vol. : *Les Huguenots en Bigorre* (Paris, Champion; Auch, Cocharaux frères), recueil de documents recueillis par M. Durier et annotés par M. de Carsalade du Pont. Ces documents concernent surtout l'expédition de Montgomméry en Bigorre en 1569. On nous annonce une série de publications prochaines sur les XVIe et XVIIe s., un Recueil de coutumes inédites, l'Histoire des frères prêcheurs en Gascogne par B. Gui, une collection de sceaux gascons. Nous souhaitons à la vaillante Société le succès qu'elle mérite (la souscription annuelle est de douze francs, l'abonnement à la *Revue de Gascogne* de six et huit francs).

— M. A. Bardon nous raconte un assez curieux épisode de la *Destruction des Jésuites* (Alais, J. Martin, 55 p. in-8°) : l'histoire des persécutions qu'eut à endurer l'évêque d'Alais, Beauteville, à cause de ses attaques contre l'Ordre. Malheureusement cet instructif mémoire est écrit dans un style prodigieusement embrouillé. Une autre brochure (55 p. in-8°) est consacrée à l'*Hôpital d'Alais*, que le zèle de Beauteville porta à son plus haut degré de prospérité. Ces deux mémoires sont des chapitres d'un livre sur *l'Évêque et le monde religieux d'Alais*, 1755-1775.

— Les publications de M. Biré sont un régal pour ceux qui aiment les *curiosa* littéraires et historiques. M. Biré est un fureteur, il a de l'érudition, de la critique et de l'esprit ; son « V. Hugo avant 1830 » restera un des livres les plus utiles et les plus amusants à consulter pour l'histoire littéraire du romantisme. Mais avec tout son esprit M. Biré

s'est fourvoyé en fabriquant une histoire de la Terreur, de sept. 1792 à janvier 1793, sous forme d'un *Journal d'un Bourgeois de Paris* (Paris, Gervais ; Nantes, Grimaud). On ne s'intéresse aux écrits de ce genre que lorsqu'ils sont l'œuvre d'un contemporain, et, encore, combien les lisent? Les historiens liront les notes fort instructives du livre de M. Biré, mais le livre lui-même est inutile et ennuyeux.

— MM. de Nouvion et Landrodie ont raconté la vie du *Comte de Chambord* (Jouvet) dans un volume où ils ont réuni les lettres et manifestes du dernier représentant de la monarchie légitime. C'est en effet la meilleure manière de faire ressortir ce qu'il y avait de noble dans le caractère et d'intéressant dans les idées de ce prince, dont le nom et l'image resteront comme le symbole d'une grande chose morte à jamais. M. de Pène, au contraire, dans son *Henri de France,* en voulant montrer dans le comte de Chambord ce qu'il n'a jamais été, un homme d'action, l'a transformé en un vulgaire conspirateur. En lui prêtant un grotesque projet de coup d'État, il a couvert son héros d'un ineffable ridicule ; car, si son inaction n'a pas été le résultat d'une volonté consciente, mais de son impuissance et de sa timidité, elle cesse d'être respectable.

— M. P. Lacombe a dressé avec grand soin un *Essai de Bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution,* 1789-1802 (Poussielgue frères), qui ne comprend pas moins de 994 nos.

— M. Charles Fichot vient de terminer la publication du premier volume de la *Statistique monumentale du département de l'Aube.* C'est un beau volume grand in-8° de 494 pages, imprimé chez Quantin, accompagné de nombreuses gravures sur bois et de 19 planches hors texte exécutées à l'eau-forte, en chromolithographie et en héliogravure. Chez M. Fichot, le dessinateur est doublé d'un archéologue ; nul n'était plus à même d'entreprendre ce travail considérable, qu'il a préparé par de longues excursions dans les diverses parties du département et par des études encouragées par les subventions du conseil général de l'Aube. L'auteur a relevé de nombreuses inscriptions et des armoiries. Nous souhaitons vivement qu'il mène le plus tôt possible à bonne fin ce travail considérable, qui fait si bien connaître les richesses artistiques et archéologiques du département. La Société académique de l'Aube en a proclamé le mérite, en lui attribuant une médaille d'or.

— Le quarante-septième volume des *Mémoires de la Société académique de l'Aube* contient les travaux historiques suivants : Chartes de l'abbaye de Macheret, par M. Édouard de Barthélemy ; — les Origines municipales de Troyes, par M. Alphonse Roserot ; — le Procès-verbal de l'assemblée des trois ordres du bailliage de Chaumont pour les états généraux convoqués à Orléans en 1649 ; — Deux collectionneurs de province aux xviie et xixe siècles : Nicolas Bonhomme, l'abbé Coffinet, par M. Albert Babeau.

— L'*Histoire d'une vieille maison de province*, par M. Gabriel Colmet-Daage (Hachette, in-12 de 213 p.), tient à la fois de l'autobiographie, du livre de raison, des souvenirs personnels et de l'histoire locale. C'est un livre original, qui nous montre quel attrait on peut trouver dans les récits les plus simples, lorsqu'ils sont empreints d'un cachet de vérité. Il s'agit d'une vieille maison de Bray-sur-Seine, qui a appartenu successivement au grand-père et au père de l'auteur, et qui est encore la résidence d'été de celui-ci. Nous y voyons se succéder les différentes générations de la famille; elle a tour à tour abrité ses joies, ses peines et ses douleurs; elle a été l'asile des anciennes mœurs et des vieilles coutumes bourgeoises. Autour d'elle, nous assistons aux petits événements dont la petite ville de Bray a été le théâtre depuis un siècle, aux transformations qui s'y sont opérées dans les habitudes et dans les esprits, au contre-coup que les grandes révolutions et les invasions lui ont fait ressentir. Sans prétention à l'érudition et sous une forme modeste, le petit livre de l'éminent doyen de la Faculté de droit de Paris a une valeur historique réelle, parce qu'il nous dépeint sous des couleurs justes et sincères, reproduites d'après nature, l'existence matérielle et morale d'une petite ville et d'une famille depuis un siècle.

— M. l'abbé Lalore a publié récemment un *État de la paroisse de Chaource avant la Révolution* (Arcis-sur-Aube, L. Frémont, 1884, in-8° de 63 pages). Il a fait suivre cet état de notes importantes, parmi lesquelles nous signalerons de curieux inventaires de l'église de Chaource en 1503 et 1635 (pp. 16 à 37). Une autre note nous apprend ce fait intéressant, qui n'est pas particulier à Chaource : c'est qu'en 1543 il y avait 29 prêtres dans cette bourgade, et qu'en 1698 il ne s'y trouvait qu'un curé et son vicaire. Le nombre des clercs, et par conséquent des ecclésiastiques, avait partout diminué depuis le moyen âge.

— Nous devons également à M. l'abbé Lalore une étude sur *Saint Liébaul, son culte dans le diocèse de Troyes* (Troyes, L. Lacroix, in-8° de 24 p.), dans laquelle sont réfutées les opinions de M. Des Guerrois sur le culte de ce saint.

— *La Famille d'Argillières en Picardie et en Champagne* (Arcis-sur-Aube, Frémont, 1884, in-8° de 55 pages) a été l'objet d'une savante étude généalogique par M. Alphonse Roserot, qui l'a fait suivre de pièces justificatives, de notes généalogiques extraites d'un livre d'heures de la famille d'Argillières et d'une table des noms de personnes et de lieux.

— Nous recevons la première partie du t. XIV du grand *Recueil des Traités de la France* par M. de Clercq (Pedone-Lauriel). Il comprend les traités de 1882, de 1883 et des premiers mois de 1884.

— La *Bibliothèque de vulgarisation* de M. Degorce-Cadot vient de s'enrichir d'un volume de M. Pizard sur les *Origines de la nation française*. M. Pizard a déjà publié dans la même collection un livre sur la France en 1789 qui n'est pas sans mérite. Nous retrouvons dans son

nouvel ouvrage les mêmes qualités : une manière vive et originale de présenter les faits, l'art de les grouper, des vues personnelles. Malheureusement, M. Pizard est incomplètement informé sur la question si compliquée des institutions mérovingiennes, et son livre abonde en affirmations qui constituent à nos yeux de véritables hérésies. Quand il dit que la justice mérovingienne est assimilable à la justice romaine et dérive des droits du prince, il pose un principe qui rend impossible toute intelligence des institutions du moyen âge. Le livre est orné (?) de gravures de fantaisie détestables.

— La librairie Masson vient d'entreprendre la publication d'une série de Manuels pour l'Enseignement secondaire des jeunes filles qui nous paraissent très supérieurs à la plupart des livres du même genre destinés à l'enseignement des jeunes gens. C'est peut-être la première fois qu'on se soit vraiment préoccupé de se mettre à la portée des intelligences auxquelles on s'adresse et qu'on ait fait des livres d'un caractère à la fois vraiment élémentaire, d'une lecture attrayante et pourtant au courant des plus récents travaux scientifiques. Nous signalons en première ligne l'*Histoire de la civilisation* par Ch. Seignobos. T. I. Des origines à Charlemagne ; — *Premières leçons d'histoire littéraire* par A. Croiset, R. Lallier, Petit de Julleville ; — *Leçons de littérature française* par Petit de Julleville ; — *Leçons de littérature grecque* par A. Croiset ; — *Géographie générale* par M. Dubois ; — *Histoire nationale* par F. Corréard.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *Lépautle.* Étude historique sur M. Aur. Probus, d'après la numismatique du règne de cet empereur. Lyon, impr. Mougin-Rusaud. — *Marchegay.* Variétés historiques. Les Roches-Baritaud (l'auteur). — *Blancard.* Les trois sens du mot « denarius » dans les lois barbares et les capitulaires de Charlemagne. Marseille, impr. Bartatier-Feissat. — *Imbert de Saint-Amand.* La cour de l'impératrice Joséphine. Dentu.

Histoire locale. — *A. de La Borderie.* Études historiques bretonnes : Saint Clair et les origines de l'église de Nantes selon la véritable tradition nantaise. Rennes, Plihon. — *V. de Saint-Genis.* Monographie de la commune de Vic de Chassenay, canton de Semur, Côte-d'Or, depuis 1789. Berger-Levrault (extrait du Journal de la Soc. de statistique de Paris). — *Batault.* Notice historique sur les hôpitaux de Chalon-sur-Saône avant 1789. Chalon, impr. Marceau. — *Carré.* Histoire du monastère de N.-D. d'Igny, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims, 1126-1884. Reims, Michaud. — *Braquehais.* Histoire de Bléville. Le Havre, impr. Lepelletier.

Biographie. — *Bourrousse de Laffore.* — Archives du château d'Angé. Généalogies des maisons de Fabri et d'Ayrenx. Bordeaux, impr. Gounouilhou. — *Brassart.* Le duel judiciaire du comte de Fauquembergue et du seigneur de Sorel. Mons, 29 juin 1372; Saint-Omer, imp. d'Homont (extrait du t. XIX des Mém. de la Soc. des Ant. de la Morinie). — *L. Duhamel.* Un neveu de Jean XXII : le card. Armand de Via. Tours, impr. Bousrez (extrait du Bull. monum., 1883). — *R. de Saint-Albin.* Joseph-Étienne Vaslin, annaliste de l'église de Beauvais, 1690-1771. Orléans, impr. Colas (extrait du t. V des Mém. de l'Acad. de Sainte-Croix). — *A. de Ternas.* Recherches historiques sur la seigneurie et les seigneurs de Wagnonville-lès-Douai, suivies de la généalogie de la famille Baudain et Mauville. Douai, Crépin (extrait des Souvenirs de la

Flandre wallonne). — *T. de Brimont.* Saint-Ursin, son apostolat dans le Berry et son culte. Bourges, impr. Bigelet et Tardy.

Allemagne. — Le célèbre orientaliste, M. Lepsius, vient de mourir à l'âge de soixante-quatorze ans. Après avoir cherché pendant quelque temps sa voie, il fit en 1837 son entrée dans le domaine de l'égyptologie avec sa Lettre à M. Rosellini, sur l'alphabet hiéroglyphique. En 1842, il fut nommé professeur à Berlin, grâce à l'appui de Bunsen qui professait pour lui la plus haute estime. La même année, il publia son Choix de documents les plus importants de l'antiquité égyptienne, et le Livre des Morts en 79 planches. Il dirigea peu après une grande expédition scientifique en Egypte, et il en rapporta les matériaux de ses Monuments égyptiens et éthiopiens (1849-59). De retour en Allemagne, il renonça aux études philologiques pour s'occuper surtout d'archéologie et d'histoire. Ses mémoires sur la XIIe et sur la XXIIe dynastie, sur l'époque ptolémaïque, sa chronologie, son Livre des Rois, ses recherches sur les métaux connus des Égyptiens, sont et seront longtemps encore des livres à consulter, non seulement pour l'égyptologue, mais pour l'historien. Dans les dernières années de sa vie, il se remit au métier de philologue et publia une Grammaire nubienne, ouvrage considérable et plein de vues nouvelles sur les rapports des nombreuses langues de l'Afrique.

— M. J. Gustav Droysen est mort à Berlin le 18 juin. Il était né le 6 juillet 1808 à Treptow, sur la Rega ; nommé professeur extraordinaire en 1835 à l'université de Berlin, il fut en 1840 nommé professeur d'histoire à celle de Kiel ; là il prit vivement parti dans la question du Sleswig-Holstein et pour sa séparation du Danemark en 1844, il rédigea ce qu'on appelle l'Adresse de Kiel. Délégué par le gouvernement provisoire des duchés au Bundestag allemand de Francfort, il fut ensuite élu député d'une circonscription électorale du Sleswig-Holstein à l'assemblée nationale de Francfort, et s'employa très activement pour les affaires des duchés. En 1850, il composa, de concert avec C. Samwer, l'écrit intitulé : *Die Herzogthümer Schleswig-Holstein und das Kœnigreich Dænemark.* Appelé comme professeur à Iéna en 1821, il revint en 1859 à Berlin, où il employa la plus grande activité dans son enseignement public et dans son séminaire. Après avoir débuté par une traduction appréciée d'Eschyle et d'Aristophane, il publia en 1833 l'histoire d'Alexandre le Grand, agrandie et continuée par l'histoire de l'hellénisme en 3 vol., qui eut une seconde édition en 1877-78, et qui vient d'être traduite en français pour faire suite à l'histoire de la Grèce de Curtius (Leroux). C'est sous sa direction que commença l'édition des chartes et documents relatifs à l'histoire du Grand Électeur (vol. I-VI, Berlin, 1864-72). Son œuvre principale est l'Histoire de la politique prussienne (5 parties, publiées à Berlin de 1855 à 1881). Citons encore : *Vorlesungen über die Geschichte der Freiheitskriege* (Kiel, 1846, 2 parties) ; *Leben des Feldmarschalls York von Wartenburg* (Berlin, 1851, 6e édit. en 1871) ; *Eberhard Windeck* (Leipzig, 1853) ; *Die Schlacht*

bei Warschau, 1656 (ibid. 1863); *Preussen und das System der Grossmæchte; Carl-August und die deutsche Politik* (Iéna, 1857); *Grundriss der Historik* (Berlin, 1876). Droysen était depuis longtemps membre de l'Académie des sciences de Prusse. Un de ses fils, le Dr. Hans Droysen, est privat-docent pour l'histoire ancienne à l'université de Berlin.

— Le 13 juin est mort à Bautzen, en Saxe, J.-E. Schmaler, connu par de nombreux écrits sur les langues slaves, et en particulier sur le serbe et le wende; il avait soixante-neuf ans.

— Le 7 juillet est mort à Arnsdorf, dans le Riesengebirge, le Dr. F. Ebertz, professeur de droit à l'université de Breslau, à l'âge de soixante-treize ans. On a de lui une biographie de lord Byron (2e éd., Leipzig, 1879); *Jugenderinnerungen eines alten Berliners* (Berlin, 1878); *Geschichte des preussischen Staates* (7 vol., 1868-73); *Walter Scott, ein Lebensbild* (Leipzig, 1871); etc.

— Le 8 juillet est mort à Wiesbaden le Dr. Isaak-Aug. Dorner, professeur de théologie à l'université de Berlin, auteur d'une *Geschichte der protestantischen Theologie, besonders in Deutschland* (Munich, 1867); il avait soixante-quinze ans.

— Le 9 juillet est mort à Bonn, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, M. J. P. Lange, professeur à l'université, auteur de nombreux travaux sur l'histoire de la théologie et de l'église.

— Le 11 juillet est mort à Kœnigsberg le Dr. Jul. Rupp, pasteur de la communauté libre de cette ville; on a de lui une Histoire de Grégoire de Nysse (Leipzig, 1834).

— M. Alf. Schœne, professeur de philologie à Erlangen, et qui vécut longtemps à Paris, a été nommé bibliothécaire de l'université de Gœttingue; il est connu surtout pour son édition d'Eusèbe.

— Le prof. Alf. von Sallet a été nommé directeur du Cabinet des médailles au musée royal de Berlin.

— M. Neumann, privat-docent à Halle, a été nommé professeur extraordinaire et co-directeur de l'institut pour les sciences de l'antiquité à Strasbourg.

— M. Carl Müller, connu par ses recherches sur Louis de Bavière, a été nommé professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Halle.

— M. O. Gilbert, privat-docent pour l'histoire ancienne à l'université de Gœttingue, a été nommé professeur extraordinaire.

— Du 2 au 5 juin dernier a eu lieu la réunion de la Société d'histoire de la Hanse, et à la suite la 10e réunion annuelle de la Société pour l'étude du bas-allemand, à Goslar.

— M. Max Duncker, professeur à l'université de Berlin, a célébré, au mois de juillet dernier, le cinquantenaire de sa nomination au doctorat. En 1839, il devint privat-docent pour l'histoire de l'université de Halle, et fut compromis dans le mouvement national des Burschenschaften. En 1842, il devint professeur à l'université. Il était alors au

premier rang des libres-penseurs enrôlés sous la bannière d'Uhlig; en 1848, il fit partie de l'Assemblée nationale, puis de la chambre prussienne des députés. En 1851, il publia une véhémente critique sur la politique de Manteuffel : *Vier Monate auswærtiger Politik*. Mécontent de n'être pas nommé professeur ordinaire à Halle, il alla enseigner à Tubingue, où il le fit avec un grand succès. En 1867, après avoir fait partie du ministère Hohenzollern-Auerswald, il fut mis à la tête des archives de l'État prussien ; mais il a résigné ces fonctions depuis neuf ans pour se consacrer tout entier à son Histoire de l'antiquité, qui compte aujourd'hui 8 volumes. Le tome VIII vient de paraître. Max Duncker a aujourd'hui soixante-treize ans.

— Dans un récent voyage d'exploration entrepris dans le désert libyque, le Dr. Schweinfurt a découvert au nord-ouest du lac Mœris un petit temple qui remonte certainement à l'ancien empire.

— Le directeur de la *Revue historique*, M. G. Monod, vient d'être élu membre correspondant de la section historique de l'académie royale des sciences de Munich. Cette élection porte à vingt-et-un le nombre des Français qui font partie de l'académie de Munich, soit à titre de membres associés (auswaertige Mitglieder), soit à titre de correspondants (korrespondierende Mitglieder). Les membres associés français de la section historique sont MM. E. de Rozière (1864), L. Delisle (1877), et H. Taine (1881). — Dans la section philologique, nous trouvons comme membres associés MM. Renan (1860), L. Renier (1868), de Witte (1871), G. Paris (1874), et comme membre correspondant M. Foucart (1880).

— Le 6e fasc. des *Regesta Pontificum romanorum* de Jaffé, nouvelle édition dirigée par M. Wattenbach, est paru (Leipzig, Veit); il va de l'anti-pape Honorius II (1061-64) à la moitié de Pascal II, et comprend les numéros 4771 (3535 de Jaffé) à 6027 (anc. 4500). Pour le pontificat de Grégoire VII, qui occupe plus de 50 p. du présent volume, la nouvelle édition mentionne une centaine d'actes non indiqués par Jaffé.

— La librairie Kohlhammer de Stuttgart a commencé la publication d'un grand ouvrage de fac-similés paléographiques : *Chartarum pontificum romanorum specimina selecta*, publ. par M. J. von Pflugk-Harttung ; l'ouvrage contiendra 100 planches vendues à raison d'environ un mark chacune.

— Vient de paraître à la librairie Brockhaus, Leipzig, la 35e livraison, 2e section, de l'*Encyklopædie der Wissenschaften und Künste* d'Ersch et Gruber : elle contient les mots de Kaufmann à Khôrasân.

— L'*Encyklopædie der neueren Geschichte* de M. W. Herbst (Gotha, Perthes) est arrivée à la 20e livr. (Karl). On peut recommander comme un utile vade-mecum cet ouvrage qui contient un grand nombre de noms absents des dictionnaires usuels. Les notes bibliographiques qui sont jointes aux articles sont parfois rédigées avec légèreté. On est

étonné de voir la « Chronique du temps de Charles IX » de Mérimée citée comme ouvrage historique à consulter.

— M. E. Schlomka a soumis à de nouvelles recherches les négociations poursuivies de 1550 à 1552 par l'électeur Maurice de Saxe avec Henri II (*Kurfürst Moritz und Heinrich II von Frankreich*. Halle, Niemeyer, 46 p. in-8°). Il a rectifié plusieurs détails inexactement présentés par Langenn et Druffel et précisé la manière dont la domination française s'est introduite dans les Trois évêchés. M. Schlomka juge sévèrement Maurice et n'admet pas les excuses présentées en sa faveur par Ranke et Droysen. Il ne voit dans sa conduite que des motifs d'ambition et de rancunes politiques.

Livres nouveaux — Histoire générale. — *Krell*. Das Leben des Muhammed. Leipzig, Schulze. — *Seinecke*. Geschichte des Volkes Israel. Th. II. Gœttingue, Vandenhoeck. — Der Kampf der Deutschen in Bœhmen und Œsterreich. Leipzig, Renger. — *Woker*. Aus norddeutschen Missionen des 17 u. 18 Jahrh. Beitrag zur Kirchengeschichte Norddeutschlands. Cologne, Bachem. — *Dahn*. Germanische Studien. Berlin, Janke. — *Reyscher*. Erinnerungen aus alter und neuer Zeit, 1807-80. Fribourg en B., Mohr. — Cordatus. Tagebuch über Dr Martin Luther, 1537, hgg. von *Wrampelmeyer*. Halle, Niemeyer. — *Rheinhold*. Das deutsche Volksthum und seine nationale Zukunft. Minden, Bruns. — *Wapler*. Wallenstein's letzte Tage. Leipzig, Hœller. — *Brieger*. Quellen und Forschungen zur Geschichte der Reformation. I. Aleander und Luther, 1571. Gotha, Perthes.

Antiquité. — *Buschmann*. Sagen und Geschichten aus dem Alterthum. Th. I. Paderborn, Schæningh. — *Rauber*. Urgeschichte des Menschen. Bd. I. Leipzig, Vogel. — *Pœhlmann*. Die Uebervœlkerung der antiken Grosstædte, im Zusammenhange mit der Gesammtentwickelung stædtischer Civilisation. Leipzig, Hirzel. — *Cohausen*. Die rœmische Grenzwall in Deutschland. Wiesbaden, Kreidel. — *Frœhlich*. Die Bedeutung des zweiten punischen Krieges für die Entwickelung des rœmischen Heerwesens. Leipzig, Teubner. — *Wiedemann*. Ægyptische Geschichte. Th. II. Gotha, Perthes.

Histoire locale. — *Bezold*. Ueber zündende Blitze im Kœnigreich Bayern, 1833-82. Munich, Franz. — *Schulte*. Urkundenbuch der Stadt Strassburg. Bd. III. Strasbourg, Trübner. — *Heisig*. Die historische Entwickelung der landwirthschaftlichen Verhæltnisse auf den Schaffgotischen Complexen in Preussisch-Schlesien. Iéna. Fischer. — Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg. Bd. VIII : Politische Verhandlungen, Bd. V, hgg. von *Erdmannsdœrffer*. Berlin, Reimer. — *Schmidt*. Die Münzen und Medaillen der Herzœge von Sachsen-Lauenburg. Ratzebourg, Schmidt.

Autriche-Hongrie. — Le 28 juin est mort à Clarens, sur le lac de Genève, Ferdinand von Hellwald. Né le 22 sept. 1843 à Vienne, il fut nommé en 1872 premier Amanuensis de la bibliothèque de la cour, et en 1874 secrétaire de l'ordre souverain de Malte à Rome. Il connaissait profondément l'histoire des Pays-Bas, où il avait fait des recherches et des découvertes importantes. En 1874, il publia à Rotterdam une *Geschichte des hollandischen Theaters*.

— M. Const. Jireček, président du conseil de l'instruction publique

en Bulgarie, a été nommé professeur ordinaire d'histoire générale à l'université slave de Prague.

— A l'occasion du 6e centenaire de la domination des Habsbourg dans les pays slovènes, la *Matica*, de Laybach, a publié un magnifique album historique, où l'on trouve deux mémoires, l'un sur l'établissement des Habsbourg en Carniole, l'autre sur la frontière militaire sous Ferdinand Ier.

Livres nouveaux. — *Güdemann*. Geschichte des Erziehungswesens und der Cultur der Juden in Italien wæhrend des Mittelalters. Vienne, Hælder. — *Raffay*. Die Memoiren der Kaiserin Agrippina; ibid. — *Wlassak*. Kritische Studien zur Theorie der Rechtsquellen im Zeitalter der classischen Juristen. Graz, Leuschner et Lubensky. — *Busson*. Christine von Schweden in Tirol. Innsbruck, Wagner. — *Gundlach*. Ein Dictator aus der Kanzlei Kaiser Heinrich's IV: ein Beitrag zur Diplomatik des salischen Herrscherhauses. Ibid. — *Lechner*. Das grosse Sterben in Deutschland in den Jahren 1348 bis 1351, und die folgenden Pestepidemien bis zum Schlusse des XIV Jahrh. Ibid. — Briefe des Grafen Mercy-Argenteau an den Grafen Louis Starhemberg, 1791-94. Ibid.

Grande-Bretagne. — M. John Vincent a publié dans le *Genealogist* un important *Calendarium genealogicum* tiré des Enquêtes faites sous le règne d'Édouard II.

— Nous lisons dans l'*Athenaeum* du 19 juillet : « Les habitants de Winchester ont décidé de perpétuer le souvenir du 7e centenaire de la création de leur mairie, par la publication des anciennes chartes et documents relatifs à l'histoire de la ville et de la corporation municipale. Le livre contiendra, outre la copie des documents conservés aux archives municipales, le Liber de Wintonia (contenant deux enquêtes de 1110 et 1148), et un grand nombre de pièces provenant du P. Record Office, du British Museum, des archives du chapitre et du collège de Winchester. »

— La *Hakluyt Society* vient de terminer avec un 4e vol. la traduction des Commentaires d'Albuquerque le Grand, confiée à M. W. de Gray-Birch.

— Depuis que nous avons annoncé le premier fasc. du *Cartularium Saxonicum* publié par M. W. de Gray Birch, quatre autres ont paru (Londres, Whiting). Avec le 5e, nous arrivons au numéro 230 et à l'année 779.

Italie. — Le P. Giuseppe Colombo, décédé le 13 mai dernier à l'âge de quarante-six ans, avait publié des *Notizie storiche intorno la città di Moncalieri* (Turin, 1876) ; des *Cenni biografici e lettere dei monsignori G. Guérin, O. Asinari, Fr. et Gio. Mercurino Arborio di Gattinara vescovi Barnabiti* (1877) ; la *Vita di G. Claretta* (1881) ; des *Documenti e notizie intorno gli artisti vercellesi* (Verceil, 1883). Le pape Léon XIII, appréciant les mérites du savant Barnabiste, l'avait chargé d'écrire la vie d'Alexandre III ; la mort est venue le prendre au début de son travail.

— La R. Deputazione di storia patria per le Provincie modenesi a mis en distribution le t. XIII de la série des Chroniques. Il forme le 12e et

dernier vol. de la *Cronaca Modenese* de Tomasino de' Bianchi, dit de' Lancellotti (Parme, Fiaccadori) ; le récit va du 1er août 1553 au 4 nov. 1554. L'éditeur, M. Moreni, y a ajouté neuf lettres intéressantes pour l'histoire, surtout de Charles-Quint. On promet un index général des 12 volumes.

— La R. Deputazione Veneta a mis en distribution le t. III des *Libri commemoriali della Repubblica di Venezia,* regestes des années 1350 à 1415, et le t. II des Mélanges. Ce dernier contient : 1° des textes inédits pour servir à l'histoire du pays vénitien de la chute de l'empire romain jusqu'à la fin du xe s., réunis par M. Cipolla ; 2° les statuts civils et criminels du diocèse de Concordia de l'an 1450, publiés par M. Degani ; 3° une étude sur les princes de Morée ou d'Achaïe, 1203-1461, par M. de Mas Latrie ; 4° des recherches historiques sur les populations des douze communes véronaises, par M. Cipolla.

— Par un motu proprio du 1er mai dernier, le pape Léon XIII a promulgué un règlement spécial pour les Archives du Vatican, et institué une école de paléographie et d'histoire comparée. Le cardinal Hergenræther, archiviste du saint-siège, a été chargé de l'exécution de ce décret. A cette occasion, D. Gregorio Palmieri, de la Vaticane, a publié une brochure très utile : *Ad Vaticani archivi Romanorum Pontificum regesta manuductio.* Mgr Hergenræther vient en même temps de faire paraître le 1er fasc. des *Regestes de Léon X* à la libr. Herder, Fribourg en Brisgau.

— A propos de l'exposition de Turin, le P. Oderisio-Piscicelli Taeggi a publié un album de 60 planches d'ornements extrait des mss. du Montcassin. Il en a publié un compte-rendu anonyme sous le titre : *la Paleografia artistica nei codici Cassinesi, applicata ai lavori industriali.*

— L'Institut historique, fondé par l'ancien ministre, M. Baccelli, est maintenant tout à fait constitué. Il se compose de MM. Lampertico, M. Amari, Tabarrini, G. Porro, Bonghi, Tommasini, Carducci, Cantù, qui ont été élus par les commissions et sociétés d'histoire ; MM. Crispi, Correnti, Capasso et G. de Leva, nommés par le ministre. Cf. *Rev. hist.,* XXV, 235.

— La librairie Bocca (Turin) vient de publier le t. XV des *Historiae patriae monumenta.* Il contient la seconde partie des documents relatifs aux Assemblées politiques du Piémont (*Atti e Documenti delle antiche assemblee rappresentative nella Monarchia di Savoia,* 1561-1766). Ce vol. est l'œuvre du baron Bollati di S. Pierre. — Le t. XXII des *Miscellanea* est sur le point de paraître. Plusieurs volumes de la *Biblioteca storica italiana* sont en voie d'impression. Le premier, par M. Manno, secrétaire de la R. Deputazione di storica patria pour les anciennes provinces et la Lombardie, contiendra des mémoires historiques, législatifs, biographiques et bibliographiques dus à des membres de la R. Deputazione pendant le premier demi-siècle de son existence. Le second, rédigé par le comte Porro, contiendra le catalogue des mss. de la Trivulziana

de Milan. Dans le 3e, MM. Manno et Promis commenceront la bibliographie historique des États de la monarchie de Savoie.

— Dans sa séance du 16 mai dernier, la *Deputazione* a approuvé le projet présenté par MM. Hermann Ferrero, Manno et Vayra de publier les documents diplomatiques de la maison de Savoie depuis les traités de Cateau-Cambrésis (1559) jusqu'à la paix de Paris (1795) (instructions de la cour et relations des agents diplomatiques) et elle leur a donné toute liberté pour disposer à leur gré les papiers qui y seront compris. Ces érudits se sont proposé de partager l'ouvrage, très considérable, comme on peut le penser, en plusieurs séries, chacune d'elles correspondant à un État d'Europe. Ils ont commencé par la série *France*, la plus importante et la plus riche. Il n'est point douteux qu'en parcourant avec soin cette masse importante de documents pour choisir ceux qu'ils jugeront dignes d'être publiés, il s'y trouve nombre de renseignements intéressants aussi pour l'histoire de France. Le premier tome paraîtra, du moins on l'espère, au printemps prochain.

— L'*Accademia dei Lincei* dispose de deux prix de 10,000 l. fondés par le roi d'Italie : l'un pour le meilleur ouvrage d'archéologie, l'autre pour le meilleur ouvrage d'histoire ou de géographie parus depuis 1879. Les mémoires doivent être rédigés en italien ou en latin. Elle a mis au concours pour le prix L. Cossa (1,000 l.) une histoire critique des théories économiques en Lombardie aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s., considérées dans leurs rapports avec la législation (terme, le 31 déc. 1885) ; pour le prix du Municipe de Sassofferrato (5,000 l.), une étude sur Bartolo de Sassoferrato, son temps et ses doctrines (31 déc. 1884) ; pour le prix Gerson da Cuñha, une étude sur les rapports anciens et modernes entre l'Italie et les Indes, surtout en ce qui concerne Venise, Gênes, Pise et Florence.

— Le t. II des Œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin, publiées par les soins et aux frais du pape Léon XIII, vient de paraître ; il contient les commentaires sur les huit livres de la physique d'Aristote.

— M. Antonio Rolando a fait tirer à part (Milan, Hœpli) le travail qu'il a publié dans les Mémoires du R. Istituto lombardo, t. XV, sous le titre : *Delle ere principali, come fondamento della cronologia storica*. Ce sont moins des recherches pratiques sur les principales ères historiques qu'une étude théorique ou philosophique sur les causes qui ont conduit à les établir, sur les conditions dans lesquelles elles ont été conçues et sur leur valeur au point de vue de la chronologie.

— La librairie Le Monnier a mis en vente la seconde livraison des fac-similés paléographiques grecs et latins publiés et commentés par M. G. Vitelli et M. Cesare Paoli.

— M. C. Castellani, bibliothécaire de l'Université de Bologne, a consacré une bonne dissertation aux *Biblioteche dell' Antichità dai tempi più remoti alla fine del impero romano d'occidente* (Bologne, Monti, 60 p., pet. in-12).

— Au sujet d'un livre récent intitulé : *Relazione sugli Archivi di stato italiani,* 1874-1882 (Rome, Cecchini, 1883, 410 p. in-4°), notre collaborateur M. Cesare Paoli nous adresse les observations suivantes :

Voici bientôt dix ans que la réorganisation des archives italiennes, heureusement commencée en 1874-75 par le comte Cantelli, alors ministre de l'intérieur, a imprimé à ces établissements une nouvelle vie scientifique, et inspiré de plus saines règles d'administration. Récemment, le gouvernement italien a cru bon de faire connaître les résultats obtenus pendant les huit premières années de vie nouvelle, et à cette fin il a publié le présent Rapport, rédigé avec beaucoup de soin et de compétence par M. Vazio, directeur en chef de la première division au Ministère de l'intérieur, de laquelle dépendent aujourd'hui les archives d'État.

Le livre comprend deux parties : la première est une préface où M. Vazio fait l'histoire du présent règlement, à commencer par le rapport de la Commission élue à cet effet en 1870, jusqu'aux décrets de M. Cantelli mentionnés plus haut. Il parle en particulier de la situation actuelle des archives, et fait des vœux pour que leur organisation soit complétée et améliorée. La seconde partie contient des rapports et des indications statistiques sur le matériel des archives, sur les travaux, les recherches, etc. A la fin sont indiqués les décrets et règlements en vigueur. Il est déplorable que le volume manque entièrement de tables; s'il en était muni, non seulement ce serait un travail bureaucratique fort bien fait, mais il pourrait en outre être apprécié aussi au point de vue scientifique, car en fait plusieurs des notices qui y sont contenues sont des guides fort utiles pour les érudits. Nous en donnerons quelques exemples.

Les archives d'État organisées jusqu'ici sont au nombre de dix-sept, divisées en dix surintendances, qui correspondent en partie aux divisions politiques des anciens États, en partie à la division ethnographique de l'Italie par régions. Cette distribution en surintendances, dont le modèle a été fourni par la savante organisation des archives toscanes du très regretté Francesco Bonaini, avait déjà été proposée par la Commission en 1870. M. Cantelli l'accepta avec quelques modifications que je signalerai plus bas. Les surintendances et les archives sont les suivantes : *Piémont,* Turin ; *Ligurie,* Gênes ; *Lombardie,* Milan, Brescia, Mantoue ; *Vénétie,* Venise ; *Émilie,* Parme, Modène, Bologne ; *Toscane,* Florence, Lucques, Pise, Sienne ; *États romains,* Rome ; *Provinces napolitaines,* Naples ; *Sicile,* Palerme ; *Sardaigne,* Cagliari. Ce fut une amélioration apportée aux propositions de la Commission de 1870, d'avoir distingué les surintendances de la Ligurie et de la Sardaigne de celle du Piémont, parce que ces pays eurent pendant quelque temps une histoire distincte ; mais c'est un tort, à notre sens, d'avoir réuni en une seule surintendance (tandis que la Commission en proposait trois) les deux duchés de Parme et de Modène et la Légation de Bologne. Cette entité, l'Émilie, qu'on a voulu créer, n'a aucune raison

d'être historique : il faut remonter à l'époque romaine ou redescendre jusqu'à la dictature de Farini en 1860. Aussi, entre les archives de cette région artificielle, ne peut-il y avoir de lien naturel, et l'on ne peut raisonnablement fixer le chef-lieu de la surintendance dans l'une plutôt que dans l'autre des trois cités mentionnées plus haut.

On s'étonnera que, parmi tant d'archives dont l'Italie est riche, le rapport en énumère seulement dix-sept ; mais il ne faut pas l'oublier, il s'occupe seulement des archives d'État, qui relèvent directement du gouvernement; il ne s'occupe ni des archives des provinces, ni de celles des communes, des établissements ecclésiastiques, des notaires, ni d'autres archives qui ont leur vie propre. Sans doute il en est dans le nombre de très précieuses, comme par exemple les archives communales de Biella, que le regretté Quintino Sella a tant travaillé à mettre en ordre ; les archives historiques de Gonzague à Mantoue, autrefois archives d'État (voy. les *Cenni* de Toderini publiés à Mantoue en 1861), et qui furent maladroitement cédées à la municipalité par le gouvernement autrichien en 1866 ; les archives municipales de Padoue, à la tête desquelles se trouve un habile paléographe, M. Gloria ; les archives anciennes de Vérone, annexées en 1869 à la bibliothèque communale, et qui ont été réorganisées par MM. Cipolla et Bertoldi (ce dernier en a publié un rapport dans l'*Archivio veneto* en 1874) ; celles de Massa et Carrare, qu'on a déjà songé à transformer en archives d'État sous la surintendance de la Toscane ; celles de Volterra, riches en parchemins très anciens et en statuts ; celles de Spolète, réorganisées en 1861 par M. A. Sansi ; celles de Bénévent, sur lesquelles M. G. Del Giudice a fait un rapport cette année même, et beaucoup d'autres fort importantes qu'il serait trop long d'énumérer. Sur toutes ces archives plus ou moins autonomes, plus ou moins exposées à des périls de divers genres, il est désirable que la surveillance de l'État s'exerce avec plus d'efficacité. C'est ce qui a été fait aussi en partie, ainsi en Piémont et dans la Vénétie et, au temps du régime grand-ducal, en Toscane. C'est aussi le désir et l'espérance qu'exprime M. Vazio dans sa préface ; mais, nous le répétons, ces archives ne pouvaient figurer dans ce rapport au ministre, parce qu'elles ne relèvent pas du gouvernement.

Pour chacune des archives énumérées plus haut, le rapport de M. Vazio parle des locaux, des livres et documents qui s'y trouvent, du classement des papiers anciens et nouveaux, du personnel, des travaux d'inventaires, index et regestes, du service public, des bibliothèques de recherches annexées aux archives, des salles d'exposition, et des écoles de paléographie. Les renseignements fournis sont très satisfaisants : les locaux s'accroissent d'année en année et sont mieux distribués ; le matériel scientifique s'accroît par des dons, des legs et des acquisitions fort précieux ; les travaux de classement, d'inventaire et de regestes marchent avec rapidité ; le nombre des chercheurs augmente ; ils sont accueillis et servis toujours avec la plus grande libéralité.

Il serait trop long et superflu de parler ici des index et des regestes

manuscrits conservés dans chacune de ces archives ; mais il ne sera pas inutile de rappeler aux savants étrangers les travaux de ce genre imprimés depuis 1874. Pour la surintendance des archives piémontaises, notons les deux excellents volumes de M. Bianchi : *Le materie politiche negli Archivi Piemontesi* (Modène, 1876), et *Le carte degli Archivi Piemontesi* (Turin, 1881), ainsi que celui de l'archiviste Vayra : *Il museo storico di casa Savoia* (Turin, 1880). Pour Venise : l'*Inventario dell' Archivio di Stato ; saggio* (Venise, 1881) ; la *Statistica degli archivi della regione veneta* en 3 vol. (Venise, 1881), et une dizaine d'opuscules d'intérêt général ou particulier. Pour la Toscane, l'*Inventario dell' Archivio di Lucca,* 2e et 3e vol., la *Descrizione dei mss. Torrigiani* (Florence, 1878) ; le *Carte Strozziane* (en cours de publication dans l'*Arch. Stor. ital.*), et autres inventaires spéciaux (papyrus, cartes nautiques, documents orientaux). Pour Naples, le *Codice aragonese,* 3e vol. ; les *Indici di processi civili,* en 5 vol. (Naples, 1879-82) ; les *Repertori delle pergamene di Aversa e di Gaeta* (Naples, 1881 et 1884), sans compter les études et analyses faites d'après les documents angevins par feu le surintendant Carlo Minieri Riccio. Ces travaux que je viens de citer sont une bien petite partie de ceux qui ont été faits ou qui se font par les administrations des archives d'État pour le service du public savant ; mais ils peuvent donner, je crois, une idée de l'activité qu'on déploie dans ces archives et du profit que peuvent en tirer les études historiques. Ajoutons qu'à la fin du vol. de M. Vazio je trouve une liste bibliographique des travaux scientifiques publiés pour leur propre compte par les archivistes ; liste bien incomplète, qui comprend un tiers à peine de ces travaux personnels, mais qui témoigne de l'activité de nos archivistes pour les études historiques et des services qu'ils rendent non seulement en prenant soin des documents, mais encore en mettant à profit les trésors confiés à leur garde.

Ici se présente une question délicate : certaines personnes se plaignent de cette ingérence des archivistes dans le domaine actif des études historiques. Ont-elles raison ? Si l'on veut être équitable, il faut considérer la chose non comme une question de jalousie et de rivalité (ce qui, en pareil cas, serait une question interminable), mais à un point de vue plus élevé, en considérant uniquement l'utilité de la science. Sans doute il serait déplorable que les archivistes séquestrassent pour eux seuls les trésors qu'ils ont à garder pour le public, qu'ils négligeassent le travail et les recherches de leur bureau pour leurs travaux personnels. On n'est pas un bon archiviste si l'on n'a un peu de l'esprit bénédictin : beaucoup de patience, beaucoup d'abnégation. Mais, en dehors de ces obligations officielles, il serait absurde et injuste d'interdire à l'archiviste la vie scientifique, uniquement parce qu'il est archiviste, et, par jalousie de métier, de priver la science de publications et de communications que les archivistes peuvent faire avec plus de facilité et de compétence que d'autres.

D'ailleurs une autre partie du rapport témoigne encore du parti que

tirent aujourd'hui la science historique et les travailleurs de la sage et libérale organisation des archives; c'est celle qui contient le tableau des savants, italiens et étrangers, qui ont fréquenté les salles de travail des archives italiennes, avec l'indication des communications et des copies faites par les directions mêmes des archives à la demande soit des autorités publiques, soit des sociétés savantes, soit des particuliers. Voici les résultats fournis à cet égard par quelques-unes des principales archives : de 1871 à 1882, celles de Turin ont compté 1,176 travailleurs italiens et 136 étrangers; celles de Milan, 1,015 italiens et 112 étrangers; celles de Venise, 1,022 italiens et 286 étrangers; celles de Florence, 577 italiens et 200 étrangers; celles de Rome, 346 italiens et 110 étrangers; celles de Naples, 243 italiens et 36 étrangers. Les communications et copies faites d'office montent à une dizaine de mille.

Maintenant, après tout cela, l'administration des archives italiennes peut attendre avec tranquillité le jugement du public sur son œuvre. Dans leur organisation actuelle, c'est encore une institution jeune; mais elles ont été formées d'après un bon modèle, celui des archives de Toscane organisées par Francesco Bonaini; comme toutes les choses jeunes, elles ont de l'énergie, de la vitalité, la volonté de faire bien. Si ce premier rapport est déjà fort élogieux pour nos archives, dans quelques années un autre rapport montrera, nous le souhaitons, un très grand développement et un progrès continu dans le sens du perfectionnement. Nous souhaitons aussi que l'autorité du gouvernement s'étende le plus possible à d'autres archives, en accroissant le nombre des archives d'État, en mettant les archives provinciales sous la tutelle gouvernementale (le projet est déjà soumis aux Chambres depuis plusieurs années), en exerçant une influence efficace sur les archives des communes, des personnes morales et des églises pour assurer leur conservation et les rendre aisément accessibles aux travailleurs, ce que, dans la plupart des cas, on ne peut guère espérer, si l'État n'intervient énergiquement. Nous souhaitons que l'on continue avec plus de célérité encore le travail des tables, des inventaires et des régestes, qu'on publie ceux qui sont déjà faits, qu'on étudie le moyen de coordonner les publications des diverses surintendances d'après un plan largement tracé qui, sans enlever aux travaux leur caractère individuel, puisse donner à la collection entière un certain ordre et une certaine uniformité. Nous souhaitons enfin que les salles de travail de nos archives soient d'année en année fréquentées davantage par les travailleurs, pour que ceux-ci puissent en rendre toujours un bon témoignage. Mais, dès maintenant, l'on peut affirmer en toute conscience que les archives des États italiens, par leur arrangement, par les travaux qui s'y font, par l'accès très facile et très libéral qui en est fourni aux travailleurs, ont acquis le droit d'être comptées parmi les institutions scientifiques les plus solides et les mieux ordonnées du royaume d'Italie.

Cesare Paoli.

Livres nouveaux. — *Arrigoni*. Documenti storici ed autografi relativi alla

storia del risorgimento italiano, da lui posseduti ed illustrati. Milan, impr. Zanaboni et Gabuzzi (n'est pas dans le commerce). — Codices Cryptenses, seu abbatiae Cryptae ferratae in Tusculano, digesti et illustrati cura et studio d'*Ant. Rocchi*. Rome, ex typ. Pacis. — *Dani*. Memorie storiche della chiesa e antica scuola di S. Niccolò da Tolentino in Vicenza, 1499-1817. Vicence, tip. commerciale. — *Di Catino*. Il regesto di Farfa, publicato a cura di *Giorgi* e *Balzani*, vol. II et III. Livourne, Vigo. — *Papadopoli*. Due anni alla corte di Carlo Emanuele I, duca di Savoia; dai dispacci al Senato di Giov. Mocenigo, ambasciatore veneto a Torino, 1583-85. Venise, Antonelli (per le nozze Cais di Pierlas-Mocenigo). — *Giacosa*. Castello d'Issogne in Val d'Aosta; notizie storiche intorno la famiglia di Challant. Turin; impr. Camilla et Bertolero. — *Ghizzi*. Storia della terra di Castiglione Fiorentino. Arezzo, Bellotti. — *Claretta*. I signori de Montafia, Tigliole, Roalto, Varisella e Maretto. Pise, Capelli.

Pays-Bas. — Livres nouveaux. — *Brunnow*. Die Charidschiten unter den ersten Omayyaden. Leyde, Brill. — *Colmjon*. Register van oorkonden, die in het charterboek van Friesland ontbreken tot het jaar 1400. Leeuwarden, Eekhoff. — *De Grool*. Honderd jaren uit de geschiedenis der hervorming in the Nederlanden, 1518-1619. Leyde, Sijthoff. — *Kern*. Geschiedenis van het Budhisme in Indië. Haarlem, Willink. — *Tiele*. Nederlandsche bibliographie van land-en volkenkunde. Amsterdam, Müller. — Brieven van Lionello en Suriano uit der Haag aan doge en senaat van Venetië in de Jaren, 1616-1618. Utrecht, Kemink. — *Huet*. Het land van Rembrand. Studiën over de noord nederlandsche beschaving in de 17e eeuw. 2e partie, 1er fasc.; ibid. — *Frederichs*. De moord van 1584; oorspronkelijke verhalen en gelijktijdige berichten. S'Gravenhague, Nijhoff.

Erratum.

M. Arthur de la Borderie, correspondant de l'Institut, a bien voulu m'indiquer les corrections suivantes, pour deux passages corrompus du *Mémoire adressé à la dame de Beaujeu*, publié dans le dernier volume de la *Revue historique* (no de juillet-août 1884, 9e année, t. XXV, p. 275-287).

P. 285, 3e alinéa, on lit : « Il faut que nous congnoissons comment noz places sont fortiffiees de murailles, de tours, de fosses et de faulces vrayes, de moyaulx... » M. de la Borderie propose d'écrire : *de fossés et de faulces brayes, de moynaulx*. On appelait *fausses braies*, selon la définition de M. Victor Gay, *Répertoire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*, 2e fascicule (Paris, 1883, in-4°), p. 210, un « contre-mur ou massif monté en avant d'une enceinte pour en augmenter la défense. » Quant à *moynaulx*, ce serait une pièce de fortification ayant pour but de protéger des pièces mises en batterie; dans un inventaire de l'artillerie armant la place de Saint-Malo en 1495, M. de la Borderie relève ces mentions : « Au *moyneau* du Grasmolet, 1 ser« pentine de fer; audit lieu, 1 petit canon de fer; audit *moyneau*, 1 autre « petit canon de fonte; au haut du Grasmolet, 2 petiz canons de fer, » etc.

P. 286, dernières lignes, au lieu de *Couez*, il faut lire *Concq*, c'est-à-dire Concarneau (Finistère), et, au lieu de *Cloberes*, le *Clos de Rès* (pour Retz), « qui est la partie de l'Outre-Loire située à l'ouest du *Cliçonnois*. »

Julien Havet.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

ÉTUDE

SUR LE

POUVOIR ROYAL

AU TEMPS DE CHARLES V

L'histoire des progrès accomplis par le pouvoir royal au détriment des feudataires et des communes est l'histoire même de l'unification de la France. Pour l'écrire, il faudrait remonter au temps où les feudataires exerçaient le pouvoir législatif, faisaient grâce et justice, battaient monnaie, établissaient les communes, nommaient aux évêchés, agissaient en un mot comme des souverains ; mettre en présence de ces personnages le roi, qui est dans son domaine un seigneur semblable aux autres, mais qui est le roi ; étudier l'action de l'autorité royale dans le domaine et la suivre dans le royaume. L'historien ne peut faire cette distinction que par une grande attention au détail et par l'effort d'une perspicacité soutenue, car l'autorité royale avait des moyens très divers d'entreprendre sur les vassaux, et elle n'était si redoutable que parce qu'elle ne se laissait pas définir. La royauté capétienne était en effet fort compliquée ; c'était l'ancienne royauté franque avec son pouvoir général, législatif, militaire, judiciaire, sorte de dictature procédant et du pouvoir impérial romain et des circonstances historiques, c'est-à-dire du trouble même et des désordres au milieu desquels elle s'était formée. Contrariée, diminuée, usée par toutes sortes de résistances et d'oppositions, elle avait gardé en passant des Carolingiens aux Capétiens le souvenir et comme la théorie de ses droits anciens. Mais une théorie et un souvenir

ne sont propres qu'à consoler dans leur décadence les pouvoirs déchus, et la royauté capétienne aurait été bien vite étouffée, si elle s'était contentée d'être un débris du passé. Elle s'accommoda du présent, ou plutôt la force des choses l'y accommoda.

La féodalité, s'achevant sous les premiers Capétiens, ne supprima point la royauté; en faisant de l'ancien bénéficiaire ou de l'officier royal un seigneur, elle changea profondément le mode des relations qui existaient entre le roi et lui, mais elle les laissa subsister : le roi demeura en droit souverain juge, législateur et chef de guerre. Dans l'édifice féodal terminé, la royauté eut sa place, qui fut très considérable, celle de la clef de voûte. Le roi, à ne le considérer que comme un personnage féodal, comme *souverain fieffeux* et *universel pardessus*, a les droits les plus étendus. Un de ces droits a permis à Philippe-Auguste de confisquer la Normandie, et de donner du même coup à la royauté la force matérielle.

Dès lors, l'avenir est assuré : théories vieilles et nouvelles, droits anciens et droits nouveaux, les uns gardés par la mémoire tenace des ecclésiastiques et inscrits dans les formules de chancellerie, les autres exprimés dans les livres des juristes sont employés par les rois, qui peuvent en prouver la justesse, les armes à la main. Ancienne royauté franque, telle que la comprenait Hincmar; royauté féodale, telle que la montre Beaumanoir, se confondent dans un pouvoir, que personne ne peut définir. Au même moment, passant par-dessus Carolingiens et Mérovingiens, les légistes retrouvent et dressent devant la société féodale le *princeps* romain avec son droit « escrit en code, » ce mortel ennemi des coutumes, et le roi de France passe despote. Mais voici qui achève ce grand pouvoir monarchique; l'homme qui a reçu à Reims l'onction, qui se croit et que l'on croit élu par Dieu même, ne peut être un tyran vulgaire : sa haute dignité sacrée couvre les violences et les perfidies commises par lui au cours de ce travail patient et jamais interrompu, qui, poussant l'autorité royale jusqu'aux frontières du royaume, constitua la France.

Cette diversité dans le caractère de la royauté mettait à sa disposition une telle variété de moyens que les progrès qu'elle fit sont malaisés à suivre. Aussi est-il désirable que l'on rende aux études historiques et à l'enseignement de l'histoire le service

de marquer les étapes de ces progrès par une série de travaux, où, sans entreprendre de raconter un règne, on produirait des documents et des faits aussi bien choisis que possible pour faire voir à quel point la royauté était parvenue à une date déterminée. C'est un travail de cette sorte que j'entreprends ici : il n'y sera point question de la personne de Charles V, ni de l'administration de ce prince, si intéressantes que soient la personne et l'administration. Le nom ne figure que pour donner une date, laquelle n'a pas été d'ailleurs choisie au hasard ; car, pendant ce règne où la royauté française a été remise en état après de grands désastres, on voit bien ce qu'elle veut et l'on mesure ce qu'elle a déjà fait. Je n'ai point cherché de documents hors du recueil des *Ordonnances* et du volume où M. Léopold Delisle a réuni des *Mandements et actes divers de Charles V*. Il n'est point nécessaire pour une étude comme celle-ci de tenir entre ses mains toutes les preuves possibles des faits que l'on expose : il suffit que celles qu'on emploie soient de véritables preuves.

I.

Les *Ordonnances* et les *Mandements et actes divers de Charles V*[1] suffisent à montrer que l'autorité royale s'exerce sans conteste, bien qu'avec des précautions, dans les domaines féodaux en matière de justice, de guerre et de finances.

La royauté avait depuis longtemps gagné ce point que toute cause pût être portée en appel, soit devant ses baillis et sénéchaux, soit devant son parlement. C'est en exploitant ce droit dans le duché de Guyenne que Charles V en a conquis une grande partie. On sait en effet que l'appel porté par les vassaux du prince de Galles au parlement précéda la guerre de 1368. Charles avait soigneusement préparé cet appel en organisant au pays de Guyenne une sorte de conspiration contre le plus redoutable de ses vassaux. Le 28 novembre 1368[2], il fait savoir aux trésoriers généraux des aides qu'il est à sa connaissance que son très cher et féal cousin le comte de Périgord se propose d'en appeler à lui et à sa cour souveraine de Parlement

1. Dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*.
2. Mandement n° 478.

« de plusieurs griefs que nostre très cher et très amé neveu le prince de Galles, duc de Guienne, lui a faiz et s'efforce de faire par lui et par ses officiers : » et il ajoute : « ou cas qu'il appellera de nostre dit neveu à nous, *qui sommes seigneur souverain du pais de Guienne*, et que, pour cause du dit appel... nostre très cher et amé frère le roy d'Angleterre ou nostre dit neveu le prince susciteroient et feroient guerre, en appert ou en couvert, en quelque manière que ce soit, à nostre dit cousin ou à nous, et nostre dit cousin fust avecques nous et de nostre aide en ce fait, nous lui ferons bailler et délivrer quarante mille frans d'or sur les aides de la langue d'oc chacun an... tant comme la dicte guerre durera... » Pareil engagement est pris[1] huit jours après envers le sire d'Albret, « lequel a appelé à nous de nostre très cher et amé frère le roy d'Angleterre et du prince de Gales, duc de Guyenne, nostre neveu. » Le sire d'Albret recevra soixante mille francs d'or par an, tant que la guerre durera, et le premier quartier lui sera baillé tout de suite « pour lui aider à réparer, garnir et avitaillier ses forteresses. » Au mois de juillet de l'année suivante[2], le roi fait don « de deux mille livrées de rente à héritage » à un féal chevalier du pays de Guyenne, Raymon de Marcul, qui a toujours eu bonne amour, vraye loyauté et affection à lui et à ses prédécesseurs, « esquelles continuant il s'est adhers aus appellacions faites contre Edwart, ainsné fils de Edwart d'Angleterre, par nostre cousin d'Armignac et plusieurs autres nobles, pour cause du ressort et soveraineté de la duché de Guienne, » prenant et reconnaissant ainsi le roi de France pour son « soverain seigneur a cause du dit ressort. »

Nous avons dit que ce droit d'appel n'est point nouveau : les ducs d'Aquitaine, rois d'Angleterre, le reconnaissaient, en un temps où ils étaient singulièrement plus puissants que les rois de France : mais les exemples qui viennent d'être cités montrent quel puissant secours nos rois tirèrent de leur qualité de chefs de la hiérarchie féodale pour acquérir la France. Les ducs de Guyenne sont les plus puissants feudataires du roi : des grands vassaux d'autrefois, ils restent seuls avec les comtes de Flandre, depuis que le duché de Normandie, les comtés de

1. Mandement n° 430.
2. Mandement n° 561.

Toulouse et de Champagne ont été réunis au domaine et que le duché de Bourgogne a été donné à un frère de Charles V. Rois d'Angleterre en même temps que ducs de Guyenne, établis depuis longtemps dans le pays, depuis longtemps aussi en guerre avec les rois de France, ils n'ont pu, en dépit de tant de victoires, en dépit même du traité de Brétigny, rompre le lien de vassalité : le roi demeure souverain seigneur de Guyenne et il suffit qu'il reçoive ou provoque des appels pour faire naître la guerre au moment qu'il juge favorable.

Personne n'est au-dessus de la justice du roi. Cette justice a des égards particuliers pour certains criminels, mais après qu'ils ont fait leur soumission. Yolande de Flandre, dame de Cassel, cousine du roi, avait fait arrêter son fils, le duc de Bar, beau-frère de Charles V, auprès du château de Vincennes, le roi s'y trouvant. Charles ordonna au bailly de Vitry[1] de se transporter « par devers sa dite cousine, pour lui faire commandement de délivrer le prisonnier, et, si elle refuse, l'ajourner à comparoir. » Cette affaire ne fut terminée que trois ans après : elle est exposée tout au long dans les lettres de rémission octroyées par le roi à la comtesse[2]. On y voit que Yolande n'a point obéi à la citation qui lui a été adressée, qu'elle a fait mener son fils en plusieurs prisons, dans le royaume et ailleurs, au « très grant vitupère, contempt et deshoneur de nous. » Le roi l'a donc fait prendre et mettre en la prison du Temple ; elle s'en est échappée, mais elle a été arrêtée en route et réincarcérée ; alors elle se soumet en la grâce et mercy du Roi, qu'elle fait supplier par la comtesse de Flandre et d'Artois. Charles V, considérant que la comtesse « a été moult longuement détenue pour les faiz dessus dits » en ses prisons, et « meu par pluseurs autres bonnes et justes causes, » lui quitte, remet et pardonne la capture de Henry de Bar, « l'infraction, échappement et département » de la prison du Temple, et aussi les autres faits, « dont la liste est longue et donne une singulière idée du caractère de la grande dame ; car elle a fait mettre en prison et mourir un chanoine de Verdun, un clerc marié, un chevalier, homme du roi, un sergent et son varlet, qui avaient fait certains exploits de par le Roi en la ville de Bar-le-Duc. » Le pardon

1. Mandement n° 749.
2. Mandement n° 989.

de tant de méfaits n'a pas lieu de surprendre au XIVe siècle, étant donnée la haute qualité de Yolande de Bar ; mais il n'a été octroyé qu'après avoir été demandé humblement et sur cette considération que la comtesse a fait long séjour en plusieurs prisons.

Le roi étant le juge de ceux qui n'ont point d'autre supérieur que lui, atteignant d'ailleurs par son droit de justice les vassaux de ses vassaux, il semble que toute querelle dût être vidée par voie de droit et la guerre privée sévèrement interdite : il n'en était rien. Dans les temps où se forme par la lutte entre des forces adverses la constitution politique d'un pays, on voit coexister longtemps des faits et des coutumes contradictoires. Les premières ordonnances contre le droit de guerre privée sont du commencement du XIIIe siècle, peut-être de la fin du XIIe, et l'article 10 d'une ordonnance de 1367[1] expose que plusieurs nobles du royaume « se dient aucune fois avoir guerre les uns contre les autres, combien qu'une des deux parties ne la veuille mie, mais se offre d'ester à droit par devant nous, et sous umbre de guerre prennent les biens des bonnes gens et non mis seulement de leurs subgiez, mais des autres subgiez de nous et de notre royaume. » On attend une interdiction de la guerre privée : « Nous deffendons par ces présentes, dit le roi, que nul, de quelque état qu'il soit, ne face guerre à autre de notre royaume ; » mais il ajoute : « et se de l'assentement des deux parties, faisaient guerre, nous leur deffendons, sous peine de corps et de biens, qu'ils ne prennent aucune chose sur leurs subgez... » Il s'agit donc d'une restriction, non de la suppression du droit de guerre.

Certainement le roi n'eût pas souffert que ces guerres se fissent dans son voisinage, ni entre grands vassaux. Il intervenait souvent pour imposer sa paix, et il exigeait qu'elle fût observée. Le roi avait *dit et prononcé* la paix[2] entre Louis de Namur et le comte de Flandre d'une part, le seigneur d'Enghien et Jean du Moulin d'autre part ; mais Louis de Namur continue à porter « haine et malivolence » au seigneur d'Enghien et à Jean du Moulin et à les tenir « par manaces en doubtes ; » le roi déclare que cette conduite est contre sa

1. Ordonnances, t. V, p. 21.
2. Mandement n° 1984.

volonté ; que « dès le jour » où il a prononcé la paix, Louis de Namur devait faire « amour, plaisir et volonté » au seigneur d'Enghien : il le prie, requiert et lui mande d'observer à l'avenir cette paix, et de ne rien faire contre l'honneur royal qu'il veut « garder et havoir gardé fermement, si comme il appartient. » Une autre lettre du même jour est adressée au comte de Flandre[1]; la forme y est plus douce : le roi lui reproche aussi de n'avoir pas observé la paix, « laquelle chose, très cher cousin, n'est mie faite bien à point ; » il le prie, le requiert et lui mande de restituer au seigneur d'Enghien toutes ses terres, répète la déclaration qu'il veut son honneur garder et avoir gardé fermement, « si comme il appartient, » et termine par ces mots : « Vous plaise, très cher cousin, pour amour de nous, tant faire en cete chose qu'il nous soit agréable, et que le dit sire d'Anguien n'ait cause d'en retourner par devers nous. Très cher cousin, ce que faire en volez nous laissiez savoir par le porteur de ces présentes. » Ces ménagements étaient bien dus au comte de Flandre ; mais la lettre, pour être affectueuse et polie, n'en est pas moins pressante : il faut une réponse par le retour du courrier. Charles V n'a d'ailleurs point laissé de parler en roi et souverain au comte de Flandre, ou, pour dire plus exactement, il lui a fait parler. Il écrit en effet à la comtesse de Flandre, mère du comte, que son frère de Bourgogne lui a rapporté, de la part de son cousin de Flandre, des choses « quy sont grandez et touchent notre oneur ; » il a donc envoyé en Flandre le duc de Bourgogne, le seigneur de Couci et Bureau de la Rivière pour faire entendre raison au comte, et il prie la comtesse « sur amour, lignage, homage et tout ce en coy vous nous estez tenus, » d'induire son fils à faire son devoir « ainsy que bon cousin et suget doit faire, à moy quy suy son senieur..., quer envers ly volons sy avant faire notre devoir que Dieu la conestra, et chascun le pourra veoir[2]... » La lettre est écrite de la main du roi, et cette façon de dire par procuration des choses dures à entendre appartient bien à Charles V ; mais les choses dures n'en sont pas moins dites. Or il s'agit d'un grand vassal, d'un pair de France.

Les mandements financiers de Charles V sont intéressants,

1. Mandement n° 1985.
2. Mandement n° 1276 A.

parce qu'ils appartiennent à cette période où la royauté prépare l'introduction de l'impôt royal en France.

Après que le domaine royal se fut étendu sur presque toute la France, que l'administration se fut compliquée, que la royauté française eut entrepris maintes grandes affaires, le budget de saint Louis devint insuffisant et le roi de France fut obligé de chercher des ressources extraordinaires : il les chercha et les trouva. Comment fit-il? Il fit comme il put.

C'était chose admise que tout seigneur pouvait requérir de ses hommes, outre les redevances habituelles, certaines aides extraordinaires en des cas déterminés. Le seigneur suzerain avait droit de faire contribuer à ces aides les hommes de ses vassaux : comme elles étaient consacrées par la coutume, c'est-à-dire obligatoires, il ne traitait avec ses vassaux que de la quotité et du mode de levée ou de répartition.

Outre ces aides prévues, le suzerain pouvait demander des aides gracieuses, différant des premières en ceci que l'objet n'en était pas marqué par la coutume; elles pouvaient être refusées sans doute, mais, en somme, le devoir de fidélité faisait aux sujets une obligation d'aider le seigneur lorsqu'il demandait à l'être.

Ces coutumes et ce sentiment ont été exploités par Philippe le Bel et ses successeurs, lorsqu'ils ont levé des aides, qui n'étaient pas les aides prévues et obligatoires. Mais un seigneur n'avait pas seulement droit à des contributions pécuniaires : ses hommes et ses vassaux lui devaient le service militaire, et depuis longtemps ce service était rachetable.

Dans une longue série de documents, la corrélation est marquée entre le service militaire et l'aide réclamée. Le contribuable a le choix entre aller à l'ost ou payer sa part du rachat de l'ost : *habebunt electionem eundi in exercitum si voluerint, vel ponendi portionem suam in prisia pro redemptione exercitus facta*[1]. Le centième levé en 1293 par Philippe le Bel, à la reprise de la guerre anglaise, épargne tous ceux qui servent, *militibus et armigeris exceptis*[2]. Dans l'estimation des biens faite pour la levée de l'aide n'entre point ce qui est tenu en fief noble, parce que les fiefs ont leurs

1. Ordonnances, t. I, p. 3.
2. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. I, p. CXI.

services propres, *quia feuda sunt eorum servitiis onerata*[1]. En 1303, Philippe le Bel, prescrivant à ses officiers la façon de faire accepter aux villes une de ces ordonnances, leur commande de faire entendre aux plus *suffisants* d'une ville ou de plusieurs villes ensemble, comme elle est « pitéable, spécialement pour le menu peuple et courtoise à ceux qui paieront, puisque, par cette voie de finer, » ils sont « hors de péril de leur cors, des grands coûtz de chevaux, et pourront entendre à leurs marchandises et les biens de leur terre administrer. » Ces textes ne sont pas les seuls que l'on puisse citer pour montrer comment le rachat du service militaire a servi, pour ainsi dire, à l'acclimatation de l'impôt. Or Philippe le Bel a remis en honneur le principe de l'obligation universelle du service en cas de *defensio generalis regni;* il a prélevé chaque année des aides considérables : la guerre des premiers Valois contre le roi d'Angleterre a rendu nécessaires et légitimes des levées d'argent continuelles : ainsi les esprits se sont habitués peu à peu, sans bien s'en rendre compte, à l'idée du devoir national de l'impôt. Il arriva donc, comme toujours, qu'une nécessité nouvelle créa un droit nouveau, non pas brusquement, mais peu à peu, non pas par des voies inconnues, mais en employant des habitudes prises et des coutumes acceptées déjà, c'est-à-dire la coutume des aides et l'habitude de les payer quand elles étaient requises[2].

Sur la question de savoir si les aides pouvaient être levées dans les terres des barons sans leur consentement, le roi hésitait ; dans l'instruction secrète de l'année 1303, citée plus haut, il dit nettement : « Et contre la volonté des barons ne faites pas ces finances en leurs terres, » mais il ajoute bientôt : « ... Cette ordonnance tenez secrée, memement l'article des barons, car il nous seroit trop grand dommage se ils le savoient. Et en toutes bonnes manières que vous pourrez, les menez à ce que ils vueillent souffrir, et les noms de ceux que vous y trouverez contraires nous rescrivez hastivement, à ce que nous mettions conseil de les rame-

1. Dupuy, *Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel*, p. 14.

2. Voir, sur cette question de l'impôt royal, Vuitry, *Études sur le régime financier de la France avant* 1789, nouvelle série, t. II, pp. 1-202 ; — Callery, *Histoire du pouvoir royal d'imposer ;* — Flammermont, *De concessu regis et auxilii tertio decimo seculo.*

ner, et les menez et traitiez par belles paroles, et si courtoisement qu'esclande n'en puisse venir[1]. » Ce qui revient à dire aux agents royaux : Nous n'avons pas de droits sur les terres des barons ; si les barons le savent, persuadez-leur de vous laisser faire ; s'ils ne le savent pas, gardez-vous de leur dire. Pour gagner les barons et les « ramener, » il arriva souvent sans doute que le roi traita avec eux comme il fit avec le duc de Bourgogne, recevant d'eux une aide, et leur en concédant une partie ; ce qui eut des conséquences singulières et propres à bouleverser la constitution de la France ; car les barons qui, hors des cas prévus, ne pouvaient rien exiger de leurs hommes, laissèrent le roi réclamer d'eux des aides, dont ils avaient leur part, et, comme ils invoquèrent pour les lever l'autorité du roi, ils contribuèrent ainsi à faire pénétrer dans leurs domaines le sentiment de la souveraineté royale.

Au temps de Charles V, deux exemples entre beaucoup montrent que le pouvoir royal s'achemine toujours, mais avec précaution, vers l'établissement régulier de l'impôt[2]. Charles V introduit la perception des aides dans des pays où elle n'avait pas encore été pratiquée. Il a entendu dire[3] que les aides n'ont pas encore été « mis sus » en la terre du sire de Beaujeu, ni en autres lieux et pays voisins. Comme il a grand besoin d'argent pour « convertir es gens d'armes, » il ordonne à son huissier d'armes, Étienne de Cormeilles, de se transporter dans la terre du sire de Beaujeu et dans les lieux où les aides n'ont pas cours, d'appeler vers lui les élus pour le fait des aides de Lyon et de Mâcon, de « mettre sus les diz aides es diz lieux et pais, » de les y faire lever et « cueillir » pour le roi et en son nom, « tout en la forme et manière qu'ils ont cours et sont levez es aux autres lieux voisins... ; » de les bailler à ferme en la terre de Beaujolais à personne « souffisante, » de la façon la « plus proufitable... pour le bien publique de notre roiaume, » et selon les règles suivies dans le domaine. Le terme de la première levée est marqué : les deniers devront être prêts le 15 février prochain ; or ce mandement est du 7 janvier 1371. Le roi semble comman-

1. Ordonnances, t. I, p. 370, note 1.

2. On sait que l'aide pour la rançon du roi Jean, prélevée pendant tout le règne de Charles V, a été une des occasions de l'établissement régulier de l'impôt.

3. Mandement n° 843.

der en la terre de Beaujeu comme dans le domaine ; mais on voit par un mandement postérieur de deux années[1] que le seigneur de Beaujeu a « benignement et gracieusement accordé les aides... courir pour les années fenissans mil CCCLXX et mil CCCXXI en son pays de Beaujoulais et en toutes les terres qu'il a es diocèses de Lion et de Mascon, les quelles aides pour les dictes années n'y avoient point couru, pour ce que pour icelles ne lez nous avoit point accordées. » Le mandement du 7 janvier 1371 n'a donc pas été exécuté, certainement à cause de l'opposition faite par le sire de Beaujeu. L'opposition levée, les aides seront perçues pour ces deux années ; mais le roi en donne la tierce partie au sire, en reconnaissance de ses services. Voici maintenant une tout autre manière de procéder. Pas plus qu'en Beaujolais, les aides n'avaient encore couru dans le comté de Charolais, qui appartenait au comte Jean d'Armagnac ; le roi, « pour consideracion des grans frais et missions que à nostre dit cousin, lequel est à présent en notre service pour le bien et desfense de nostre dit royaume, faut faire et soutenir chascun jour en faisant nostre dit service, » accorde et octroie « de grâce especial par ces présentes que les dis aides soient mis sus, cueillis et levés en la dicte terre et conté... comme es autres parties du royaume ; » le comte en aura les deux tiers pour « en faire à sa voulenté, » le roi l'autre tiers. Le roi commet et ordonne pour faire lever et bailler les aides à ferme le bailli de Charolais, à gages suffisants et convenables[2]. Comparons les deux cas. En Beaujolais, c'est le roi qui reçoit une grâce, « bénignement » accordée par le sire ; en Charolais, c'est le roi qui en fait une. En Beaujolais, le seigneur a un tiers des aides ; il en a les deux tiers en Charolais. En Beaujolais, le roi charge son huissier d'armes d'organiser l'administration des aides ; en Charolais, c'est le bailli du comte qui administrera, mais avec des gages payés par le roi. Voilà pour un même objet des règles diverses, et cette diversité rend très difficile l'étude de l'administration royale, dont les façons varient selon l'occurrence ; mais, grâce à ces tempéraments, elle pénétrait peu à peu dans les domaines féodaux, car les aides du roi sont levées en général par ses officiers. Dans un important document et sur lequel il nous fau-

1. Mandement n° 1021.
2. Mandement 536.

dra revenir, l'*Instruction pour la conservation des droits de souveraineté, de ressort et autres droits royaux, dans la ville et baronnie de Montpellier*, cédées au roi de Navarre[1], l'article 5 dispose que « a et aura le roy, et pour luy son gouverneur, seul et pour le tout, la cognoissance et contrainte de soy faire païer de ses debtes royaulx, tant de ses aydes comme d'autres et par ses sergents ou autres à ce commis. » Or il est dit au titre de l'instruction que ces droits de souveraineté « sont tousjours appartenans au roy en tout son royaume. » Rien n'était plus propre à désemparer l'édifice féodal que d'y introduire ainsi les gens du roi.

Ce sont peut-être les mandements militaires qui montrent le plus clairement que le temps de l'indépendance féodale est passé. Voici quelques-uns de ces mandements. Le roi donne à son cousin le comte de la Marche quarante lances « pour la garde de son pays, » lesquelles le comte « tendra à nos gaiges[2]; » au comte d'Alençon la tierce partie des aides levées dans son domaine « pour cause de ses terres... les quelles ont été moult gâtées... par le fait des guerres[3]; » puis, outre cette rente, qui est annuelle, mille francs d'or « pour réparer ses forteresses et tenir en estat de bonne deffense[4]; » à la comtesse de Vendôme six cents francs d'or « pour tourner et convertir à la garde, fortification et emparement » du château de Vendôme, vu « la très grant nécessité qui est de pourveoir à la garde, fortification et emparement » dudit château[5]; au baron d'Ivry deux des douze deniers pour livre qui ont cours en la ville et châtel d'Argentan, pour l'aider aux « fortifications de son châtel et ville d'Argentan[6]; » à l'évêque de Lisieux deux des douze deniers ayant cours en la ville de Lisieux « pour le bon et grant service qu'il nous a fait en la garde dudit lieu de Lisieux[7]; » au chevalier Nicolle de Briqueville, seigneur de l'Aune, trois

1. Ordonnances, t. V, p. 477 et suiv.
2. Mandement n° 880.
3. Mandement n° 408.
4. Mandement n° 409.
5. Mandement n° 419.
6. Mandement n° 415. Même faveur avait été faite au seigneur de Montmorency, au temps qu'Argentan lui appartenait. Voir les mandements n°s 44 et 337.
7. Mandement 339.

arpens de bois à prendre dans la forêt de Bûr, pour avoir bien et loyalement gardé son dit fort de l'Aune[1].

Le roi paie les seigneurs qui gardent leur propre château : la conséquence est qu'il y doit commander. Dans un mandement adressé à Baudrain de la Heuse[2], il rappelle qu'en plusieurs assemblées tenues par lui en diverses parties du royaume, il a commis plusieurs « deputez » pour voir et visiter les villes fermées, châteaux et forteresses; faire réparer, garnir, avitailler et mettre en bon état de défense « les tenablez et pourfitablez et les non tenablez demolir et abatre. » Les *visitacions* ont été faites; pourtant, en plusieurs parties du royaume, notamment en Picardie et Normandie, aucunes forteresses profitables sont « mal abilléez, garniez et avitailliez; » d'autres, qui ne sont point tenables, ont été conservées. En conséquence le roi, informé que le roi d'Angleterre prépare une expédition, ordonne à Baudrain de la Heuse de se transporter aux pays et bailliages d'Amiens, Rouen, Caux et Gisors; d'appeler avec lui le bailli du lieu ou son lieutenant; de visiter les villes fermées, châteaux et forteresses « tant nostres comme autres; » de faire mettre les « tenables » en état de défense « aux despens de celui ou ceux à qui il appartiendra; » d'intimer « à celui ou ceux de qui les dictes forteresses seront qu'ils y facent faire bon gait et garde de jour et de nuit, tellement que, par deffaut de ce, elles ne soient prinses ne occupéez par nos ennemis, ou quel cas se il avenoit..., nous dès maintenant pour lors les tenons et tenrons estre à nous, forfaites et appliquéez à nostre domaine, avecques toutes les terrez, seigneuries et revenuez appartenant à icellez forteressez. » Quant aux non tenables, elles devront être démolies sur-le-champ. Un autre mandement[3] nous apprend que ces *visitacions* se renouvelaient souvent et qu'il y avait une véritable inspection militaire pour tout le royaume. Chaque bailli et deux ou trois chevaliers étaient commis et députés pour la faire; ils avaient entrée dans toutes les forteresses des bailliages, « et des terres enclavées en iceulx, exemptes et non exemptes. » Sur les terres des pairs de France, les inspecteurs devaient appeler les baillis des

1. Mandement n° 241.
2. Mandement n° 652.
3. Mandement n° 854.

pairs ou leurs lieutenants « pour être avec eulx à ce faire, et se ils en estoient reffusans ou delaians, que les diz commis le facent en leur deffaut... » L'ordre de démolir revient à chaque ligne ; si les forteresses sont tenables, mais que ceux à qui elles appartiennent disent « précisément et tranchieement » qu'ils ne pourront les garder, on les démolira ; on les démolira, même après que les seigneurs à qui elles appartiennent auront déclaré qu'ils les peuvent garder, si les commis voient que cela est impossible ; on les démolira, si les propriétaires voulant et pouvant les mettre en état ne l'ont pas fait dans le délai fixé « selon la briefté et hastivité des périlz. » Le roi craint que les visiteurs ne reculent devant ces exécutions sur les terres des grands seigneurs ; aussi ajoute-t-il : « et en cas que les dites forteresches seroient à telles et si grans personnes de nostre sanc ou autres, que les diz commis n'osassent eulx entremettre de les faire garnir, avitailler et enforcier ou abatre et demolir..., nous leur aions enjoint et commandé que il le nous rescrivent et facent assavoir... et nous y pourverions... »

On pense bien que les moindres seigneurs étaient traités avec moins de façons ; les officiers du roi, plus entreprenants que leur maître, ne se contentaient pas de leur donner des ordres : ils essayaient de se mettre en leur lieu et place. Le prieur du couvent de Sainte-Barbe, au bailliage de Caen, était, de par le roi, capitaine et garde du fort du prieuré ; il avait le droit d'y établir pour y commander telle personne que bon lui semblerait. Il s'était fort bien acquitté de sa garde, à « ses despens... sanz prendre riens sur le pays ; mais il arriva que Guillaume de Saint-Cloud, son « tenant, » ayant été par lui chargé de la garde du fort, avec appointement déterminé, après promesse faite « sur le corps Jhesu Christ sacré » de ne rendre le fort qu'au roi ou au prieur, voulut se dégager de tout lien avec le couvent et demanda au capitaine général de Normandie de l'y aider. Le capitaine se rendit à Sainte-Barbe, y fit plusieurs commandements et somma le prieur de remettre à Guillaume de Saint-Cloud sa promesse, en « disant que le dit prieur n'avait povoir de... faire et establir capitaine du dit fort... » Le prieur, maintint son droit ; mandé devant le capitaine général à Falaise, il ne céda point encore, mais il fut « tellement demené, tant en prenant et arrestant le temporel du prieuré que autrement, que

il lui convint dire contre sa conscience qu'il quittoit le dit chevalier des dits seremens. » Le religieux ne se tint cependant pas pour battu. Il commenta la concession qu'on lui avait arrachée : quitter le chevalier de ses serments signifiait, d'après lui, que Saint-Cloud cesserait d'être garde du fort; alors le capitaine déclara qu'il établissait précisément Saint-Cloud dans cette qualité. Le prieur ayant répliqué que « il ne lui plaisait pas, » fut de nouveau ajourné, à Caen cette fois, où il fut condamné à l'amende et à la perte du temporel, mis en la main du roi. Il en appela au parlement, et le roi, en ses requêtes, fit remise de l'amende et ordonna la restitution du temporel[1]. Le prieur finit par avoir raison : il était homme d'église et normand; mais ne peut-on pas croire que beaucoup de spoliations de cette sorte furent commises, sans que la réclamation parvint au roi?

Au temps de Charles V, le régime militaire de la France est très complexe : les vieilles coutumes persistent à côté des nouvelles. Le roi a toujours le droit de convoquer la milice féodale; il peut aussi procéder à la levée en masse, en vertu du *retrobannum*, « auquel cas, dit un texte de Louis X[2], tout homme de notre royaume (*quislibet de regno nostro*) est tenu de servir, quand la proclamation a été faite par notre ordre dans tout le royaume. » Un document du règne de Philippe de Valois[3] explique le rôle de l'armée féodale et de l'armée tumultuaire : en cas de guerre, l'armée féodale est d'abord convoquée, *per primam semonsam seu convocationem generaliter factam*, mais si l'ennemi est en telle multitude et puissance de gens d'armes que le roi ne se sente pas assez fort pour résister, l'arrière-ban est proclamé, et tout le monde est tenu d'obéir. Charles V a usé de l'un et de l'autre mode. A l'approche d'une expédition anglaise, il ordonne au bailli de Rouen[4] de « faire sollennellement publier et crier en tous les lieux de votre bailliage accoutumez à faire cris que tous bourgois et autres gens de bonnes villes et plat pays du dit bailliage soient armés deuement et montés, et les autres, qui monteures ne pourront bonnement, avoir soient souffisamment armés chacun selon son estat et

1. Mandement n° 422.
2. Ordonnances, t. I, p. 309.
3. Id., t. VI, p. 549.
4. Mandement n° 583.

sa faculté. » D'autre part, il use encore de la milice féodale, et il en réglemente l'emploi pour le Dauphiné[1]. Mais la milice féodale était un détestable instrument de guerre, car le service de ceux qui la composaient était restreint par toutes sortes de conditions. Dans l'ordonnance relative au Dauphiné, on lit que la convocation des nobles doit être faite « par lettres spéciales, gracieusement, sans menaces de peines et de châtiments ; » que les barons et nobles ne serviront en aucun cas hors du Dauphiné, si ce n'est de leur expresse volonté; qu'ils seront payés « en venant, en séjournant, en revenant, » et indemnisés de toute perte de chevaux et bêtes de somme qui mourraient sans qu'il y eût faute de la part du propriétaire : il suffit qu'un cheval ait été acheté pour la guerre et soit mort « même à l'écurie, » pour que le roi soit obligé de le payer. Tels sont les privilèges des Dauphinois, mais chaque province, chaque baronnie, chaque château avait les siens, car l'obligation du *miles* féodal avait été réglée entre son seigneur immédiat et lui, pour des guerres locales et courtes, et quand le roi se substitua au seigneur immédiat, le contrat ne fut pas changé. Un Champenois, qui ne devait qu'un jour de service au comte de Champagne, ne dut pas un jour de plus au roi de France devenu comte de Champagne. La milice féodale était donc absolument impropre aux grandes guerres du roi. Aussi les rois eurent-ils recours de très bonne heure aux troupes soldées, troupes de routiers ou troupes de chevaliers, premières ébauches de l'armée du roi, cette héritière future de la milice féodale, qui prend corps dès le règne de Philippe de Valois. Il était impossible de créer du jour au lendemain les cadres d'une administration militaire qui aurait eu pour objet le recrutement, l'organisation, l'équipement, l'instruction, la surveillance des officiers et des soldats, mais on y procédait avec un progrès continu, et les ordonnances militaires des premiers Valois font déjà penser aux règlements de Louvois[2].

Au cours de ses guerres, Charles V s'est servi surtout d'armées levées et soldées par lui. Ce serait traiter de l'administration de ce prince que d'étudier en détail l'ordonnance du 13 janvier 1373[3]; mais ce serait aussi oublier une grande partie de notre sujet que

1. Ordonnances, t. V, p. 39.
2. Voir, par exemple, une ordonnance du roi Jean, t. IV, p. 67.
3. Ordonnances, t. V, p. 657.

de n'en point parler. Le roi, après s'être plaint dans le préambule que les capitaines trompent sur leur effectif, qu'ils ne paient pas leurs hommes, les choisissent mal et négligent la discipline, ordonne que le connétable nommera une personne et chacun des maréchaux quatre lieutenants, pour passer en revue les troupes qui seront sous leur commandement. Le connétable, les maréchaux, le maître des arbalétriers et les autres capitaines de gens d'armes exerceront leurs offices « comme ilz feroient pour leur propre fait, » et tiendront et feront tenir la présente ordonnance dont les dispositions principales sont celles-ci : ne marquer sur les revues que les gens de guerre qui y seront en personne et suffisamment armés ; ne donner de congés que pour des causes raisonnables ; exiger des gens d'armes le serment qu'ils ne feront aucun dommage aux sujets du roi et qu'ils retourneront dans leurs maisons aussitôt qu'ils auront été congédiés. Les capitaines seront responsables des désordres commis par les gens d'armes. Ceux-ci seront divisés en compagnies de cent hommes, dont chacune aura un capitaine. Nul ne sera capitaine sans « lettre ou auctorité » du roi, de ses lieutenants ou chefs de guerre ou d'autres princes et seigneurs, pour le service et défense du roi ; les capitaines seront par le roi « ordonnez à estre soubz le gouvernement des lieutenants, chefs de guerre et autres officiers. » Les capitaines de cent hommes d'armes recevront cent francs par mois, et le roi donnera tel état qu'il lui plaira aux lieutenants et chefs de guerre ; aussitôt les montres faites, les capitaines mèneront les gens d'armes « ès frontières ordonnées, sans les laisser séjourner sur les pays et les tiendront ès lieux plus convenables pour le proffit de la guerre et au commandement et ordonnance du lieutenant ou chef de notre guerre étant pour lors en cette partie. » Le dernier article prescrit à nouveau aux lieutenants, connétables, maréchaux, maître des arbalétriers et capitaines de jurer qu'ils observeront l'ordonnance.

Voilà déjà l'armée moderne. De haut en bas, le commandement est exercé en vertu de la délégation royale. Les mandements et actes divers donnent de nombreuses nominations de capitaines, surtout de capitaines châtelains ; la commission est tantôt annuelle, tantôt viagère [1]. On y voit comment les capitaines

1. Mandement n° 335, commission annuelle ; mandement n° 387, commission viagère.

généraux, par exemple Guillaume du Merle, capitaine de tous les pays et lieux des bailliages de Caux et de Cotentin, ont pouvoir « de garder et gouverner » les pays où ils sont établis, de mander et assembler tous les nobles et autres gens d'armes, arbalétriers et archers desdits pays et de « requerre » les gens des bonnes villes et autres[1]; comment les maréchaux et le connétable et les lieutenants agissent sur les ordres du roi, correspondent et comptent avec lui[2]. Il y a une hiérarchie, très bien marquée par ces mots de l'article dernier de l'ordonnance du 13 janvier 1373 : « Nos lieuxtenants, connestable, mareschaulx et maistres des arbalétriers et autres capitaines de gens d'armes. » Les lieutenants figurent en première ligne, parce qu'ils sont « des fleurs de lys, » ou alliés au roi : c'est le duc d'Anjou, c'est le duc de Bourgogne, c'est le duc de Berri, c'est le duc de Bourbon. Ils agissent eux aussi sur les ordres du roi, lui rendent compte de leurs opérations et reçoivent une solde comme les capitaines[3].

Les plus grands seigneurs du royaume entraient donc dans les cadres de cette armée, formée par le roi, organisée, commandée par lui, armée quasi permanente, pour une guerre quasi perpétuelle, armée nationale et payée par tous. Cette guerre anglaise, cause de tant de désastres, a rendu les plus grands services à la royauté. C'est elle qui a fait que la France s'est connue elle-même; car pour les peuples comme pour les individus la connaissance du moi se prend au contact du non-moi. C'est elle qui a groupé la France autour du roi, déterminé la création de l'armée royale, légitimé les usurpations du trésor royal et toutes ces mesures financières et militaires appliquées par les officiers royaux en terre féodale. C'est parce que la guerre contre les Anglais est la guerre du roi que le roi paie tel vassal pour la garde de sa propre terre, tel autre pour la garde de son château. Il donne trois arpents de bois à Nicolle de Briqueville qui n'a point

1. Mandement n° 95.

2. Voir, par exemple, le mandement n° 844, à propos de l'expédition en Limousin du maréchal Louis de Sancerre, et le mandement n° 1802 à propos de l'expédition de du Guesclin sur Cherbourg.

3. Voir, par exemple, le mandement n° 566, à Jean le Mercier, portant ordre de payer 300 livres tournois au duc de Bourgogne : « Comme nous eussions retenu notre frère le duc de Bourgogne, pour nous servir en nos présentes guerres, au nombre de quatre cents hommes d'armes; » et le mandement n° 588 qui fixe à 500 francs par mois l'état du duc de Bourbon.

laissé prendre son châtel de l'Aune. Un siècle auparavant, le seigneur de l'Aune eût été fort étonné de recevoir pareil don, pour avoir défendu son bien ; mais aussi n'aurait-il pas eu la visite d'un inspecteur royal, pourvu du droit de démolir le châtel. Ces petits faits qu'on a cités, — et les citations auraient pu être multipliées, — montrent, pour ainsi dire, l'absorption de la France dans le roi. « Nous et notre royaume, l'honneur de nous et de notre royaume, » sont des mots qu'on rencontre sans cesse. Il y a donc un honneur du royaume de France dont la garde est au roi. C'est pourquoi celui-ci prend des mesures générales auxquelles doivent se plier ses vassaux même les plus grands.

Un pareil accroissement de l'autorité royale aurait été impossible, si la grande féodalité n'avait presque entièrement disparu : des deux grands vassaux d'autrefois qui subsistent encore, le comte de Flandre et le duc de Guienne, celui-ci ne doit point tant compter comme grand vassal que comme ennemi national[1]. Quant à la féodalité nouvelle des princes apanagés, elle n'est pas encore redoutable. Charles V a bien compris le danger de cette coutume des apanages en terres, auxquels il a fini par substituer les apanages en argent[2] ; pourtant il a augmenté l'apanage de son frère d'Anjou, auquel il a donné la Touraine et les fiefs et villes de la vicomtesse de Thouars[3], et il a préparé la grandeur de la maison de Bourgogne en mariant le duc Philippe son frère à l'héritière de la Flandre ; mais le duc de Bourgogne n'est pas encore comte de Flandre, et contrairement à l'erreur où l'on est tombé, en reportant sur l'ancien duché de Bourgogne la puissance et l'éclat du nouveau, cet ancien duché était moindre en territoire et possédait moins de droits régaliens que la plupart des grands fiefs. Sous Charles V, les sires des fleurs de lis ne sont pas encore des rivaux : ils sont les serviteurs, les conseillers de la couronne. On les a vus déjà servir dans les armées ; mais on

1. On a vu plus haut comment le roi fait parler au comte de Flandre. En 1375 (mandement n° 1174 A), il le prie « très acertes » de se rendre au lieu où il sera délibéré sur la paix avec le roi d'Angleterre, pour y apporter son bon conseil : « ad ce vous estes tenuz comme per de France, et autrement en plusieurs manieres... »

2. Ordonnances, VI, p. 54.

3. Mandement n° 820.

les trouve aussi en d'autres emplois. Ils ont des missions diplomatiques : le duc d'Anjou et le duc de Bourgogne sont chargés en 1375 des négociations pour la paix avec l'Angleterre[1]. Ils figurent aux frais du roi et pour rehausser l'éclat du trône dans les grandes cérémonies : le duc de Bourgogne reçoit deux mille francs d'or « pour lui aidier à susporter les grans frais, mises et despens qu'il lui a convenu et convendra faire pour la venue de nostre très cher oncle l'empereur de Romme[2]. » Quelquefois ils ont le gouvernement d'une province : le duc d'Anjou est gouverneur du Languedoc, mais sa qualité de prince du sang ne l'empêche point d'être soumis au contrôle de l'autorité royale. Charles V confirme la nomination qu'a faite son frère à l'office de châtelain de Roquecezière et de Rochefort[3]. Il approuve[4] ou annule d'autres actes du gouverneur. Le duc s'est avisé de donner à Isabelle de Majorque les cité, chastel et chatellenie de Lavaur avec toute la juridiction, haute, moyenne et basse, qui appartenaient au roi « sans moyen ; » mais les consuls et habitants de Lavaur, refusant d'obéir aux lettres du gouverneur, en ont appelé au roi. Le roi, considérant que Lavaur est une des bonnes cités de la sénéchaussée de Toulouse, « située sur une grant rivière, et un des bons lieux et territoire qui soit en tout le pays de la Languedoc, par la quelle on puet venir passer de Tholose en Rouergue, en Auvergne et en pluseurs autres pays ; » que le châtel « est un des plus biaus du pays ; » que le comté et la châtellenie sont « en frontière du pays » et que beaucoup de consuls en sortissent ; que les cités, châtel et châtellenie appartiennent au domaine et sont « joins à la coronne, tellement qu'ils n'en pevent ne ne doivent estre desjoings et separez..., » retient « de son propre domaine » cité, châtel et châtellenie, défend aux commissaires de son frère de molester les consuls de Lavaur, et met à néant « les lettres ou mandements de bouche ou autrement, donnez ou à donner par nostre dit frère ne par autres ad ce contraires[5]... »

1. Mandement n° 1574 A.
2. Mandement n° 1571.
3. Mandement n° 678.
4. Mandements n° 941, 8 janvier 1372, et n° 1416.
5. Mandement n° 1222. Le roi s'adresse aux gens des comptes ; quant au don fait par son frère, il leur mande de *le procurer autre part, s'il leur semble bon en leur conscience, et par la manière qu'ils verront que à faire sera.*

Les sires des fleurs de lis sont donc les serviteurs hautement qualifiés du roi, désignés par la naissance pour les grands emplois, mais tenus à la même obéissance que les autres officiers. Sont-ils plus indépendants dans leurs apanages? Oui, sans doute, mais le roi s'y est réservé le *jus totale superioritatis*, et les *jura regalia*, qu'il définit dans un document remarquable où il déclare que ces droits lui appartiennent dans tout son royaume.

II.

Peu de textes sont aussi importants pour l'histoire des progrès de l'autorité royale que l'instruction faite sur « la conservacion des souverainetez et ressors et autres droits royaulx, appartenans au roy en la ville, baronnie et rectorie de Montpellier, baillées au roy de Navarre, lesquels droits et souverainetez sont tousjours appartenans au roy en tout son royaume et par espécial ont été réservez au bail de la dite terre, laquelle instruction a été baillée à maistre Arnaut de Lar, secrétaire du roy et gouverneur des dictes souverainetez illuec[1]. » Cette instruction a été rédigée en mai 1372, un an après que les rois Charles V et Charles de Navarre eurent renouvelé le traité conclu en 1365, par lequel Charles de Navarre échangeait Mantes, Meulan et le comté de Longueville contre la ville, baronnie et rectorie de Montpellier.

Le roi soustrait à la « connaissance et juridiction » du roi de Navarre un certain nombre d'institutions, de personnes et de terres : l'église cathédrale de Maguelonne[2], l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'église et moustier de Saint-Germain, fondés par le pape Urbain et pris par le roi en sa garde, à la prière du « dit fondeur ; » les terres de ces églises ; l'université de Montpellier qui a été « fondée, créée, privilégiée par les rois de France, et de tout temps a été en leur sauvegarde ; » les singuliers de cette université : les monnayers et autres gens nécessaires pour la dite monnaie, les officiers royaux.

Après les catégories de personnes, les catégories de choses

1. Ordonnances, t. V, p. 479.

2. Il n'y avait pas, en 1372, d'évêque à Montpellier; l'évêché était à Maguelonne, d'où il a été transféré, en 1536, à Montpellier (Ordonnances, t. V, p. 477, note *d*).

soustraites à « la connaissance » du roi de Navarre sont : « les crimes de lèse-majesté, infractions de sauvegardes du roi, forgement de fausses monnayes, transgression des Ordonnances royaulx faictes sur le fait des monnoyes, portemens d'armes notables et invasibles[1], les contraux fais soubs le seel royal quand li obligez se seront souzmis à la cohercion d'icelui, et aussi tout cas de nouvelleté[2]. »

Le roi se réserve à lui seul et pour le tout le droit de donner et octroyer sauvegardes[3], lettres d'estat[4], nobilitations[5] et légitimations[6], de faire rémission de crimes et rappeaux de bans[7]. Si le roi a fait grâce ou rémission de crimes avant condamnation « nul autre seigneur, per ne autre baron, ne peut puis cognoistre du cas, ne soy entremettre en aucune manière. »

Au roi seul appartient le droit des bourgeoisies[8].

Seul le roi peut donner des lettres d'amortissement : car « supposé que les pers, barons ou autres seigneurs subgiez du roy, amortissent pour tant comme ils leur touchent ce que est tenu d'eulx, toutes voies ne pevent ne doivent les choses par eulx amorties avoir effect d'amortissement, jusques à ce que le roy les amortisse ; mais puet le roy faire contraindre les possesseurs à les mettre hors de leurs mains dedans l'an et iceux mettre en son domaine, se ils ne le sont. »

Au roi seul appartient « d'octroier nouvelles indictions généraulx sur villes et sur païs, et ne le peut autres faire sans le congié et auctorité du roy. »

Au roi seul, en tout son royaume, et « non à aultre » appartient « à octroyer et ordenner toutes foires et tous marchés et les alans, demourans et retournans, sont en sa sauvegarde et protection. »

1. C'est-à-dire avec lesquelles on peut attaquer.

2. Trouble en la possession.

3. La sauvegarde était requise par quiconque craignait d'être troublé en sa possession; de simples menaces, avant le trouble réel, suffisaient pour que la sauvegarde fût requise.

4. En vertu desquelles une cause était tenue en suspens. Voir l'article 8 d'une ordonnance de 1318, Ordonnances, t. I, p. 581.

5. Anoblissement.

6. Nécessaire pour que le bâtard pût succéder à ses parents, tenir et posséder tous biens, disposer entre vifs, etc.

7. Rappel de ban, c'est-à-dire rappel de celui qui a été banni.

8. C'est-à-dire le droit payé pour entrer dans une bourgeoisie ou en sortir.

Le roi seul, et, pour lui, son gouverneur, aura « la cognoissance et contrainte de soy faire payer de ses debtes royaulx, tant de ses aydes comme d'autres et par ses sergens ou autres à ce commis. »

Bien que le roi ait accordé au roi de Navarre la moitié des aides qui courent et courront en sa terre, ces aides « se gouverneront, recevront et exécuteront par les gens du roy, et de leur main prendra le roi de Navarre la dicte partie et non autrement. »

Il y avait donc dans la ville, baronnie et rectorie de Montpellier deux administrations distinctes : la plus importante était, sans contredit, l'administration royale, et maître Arnaut du Lar, « gouverneur et garde des droits royaulx et souverainetez, » était un personnage fort occupé. Il était en même temps, « pour meilleur effect et execucion de la besongne, » châtelain et viguier de Sommières[1] : il y tenait ordinairement son siège ; mais il pouvait tenir ses assises à Montpellier tous les quinze jours et même plus souvent « se le cas le requiert. » Il choisissait pour cela la maison de l'évêque ou une des autres maisons exemptes. Il avait un procureur et un avocat à Sommières, un autre procureur et un autre avocat à Montpellier, « plus un lieutenant et un notaire tabellion pour faire les informations, être dépositaires des procez de la Cour des souverainetez et ressors, et pour recevoir obligations et faire autres choses que à la Court appartiendront et pourront appartenir pour cause des dictes souverainetez et ressorts et drois royaulx. » Il avait en sa garde le scel royal « ordené » à Sommières. Il avait pouvoir de faire et de créer autant de sergents royaux que bon lui semblerait, pour garder la souveraineté et ressors et autres droits royaulx, et pour exiger et lever les dettes de ceux qui étaient obligés par contrat sous le sceau royal[2]. Le jour où le gouverneur prenait possession de son office, un héraut criait et publiait dans les villes de Sommières et de Montpellier que, pour les causes touchant les souverainetez et droits royaux, chacun devait obéissance, confort et aide au gouverneur ; des lettres closes étaient adressées au roi de Navarre et des lettres ouvertes aux consuls et gens de la ville, « que au dit gouverneur ès dites choses obéissent. » A lui appar-

1. Dans le Bas-Languedoc, département du Gard.

2. Le brevet d'obligation était passé par le notaire et délivré au créancier, qui devait ensuite y faire apposer le scel aux contrats avant que le sergent pût faire exécution de corps et de biens en vertu de l'obligation.

tenaient connaissance et juridiction de toutes les personnes et de tous les cas plus haut énumérés. Toutes les fois qu'on appellera dudit gouverneur ou de ses lieutenants, l'appel ira droit en Parlement : s'il est fait en autre lieu, le gouverneur n'y déférera pas. « Pour exploictier et mettre à exécution les choses appartenantes aux souverainetez, ressors et autres droitz royaulx dessus dits, le dit gouverneur ou autres officiers du roy requerront la justice du dit roy de Navarre, pour leur y donner obéissance, et ou cas que les gens du dit roy de Navarre en seroient refusans ou delaians, les dis officiers du roy le pourront faire sans les en plus requérir. » Quant aux officiers du roi de Navarre, gouverneur, consuls et autres, qui seront établis par lui, ils seront tenus « en leur création » de faire serment au gouverneur du roy, en la forme et manière déterminées en certaines lettres qui sont au premier traité conclu avec Charles le Mauvais.

Le document dont on vient de donner l'analyse acquiert une très grande importance par ces mots du préambule de l'instruction : « *Les quiex drois et souverainetez sont tousjours appartenans au roy en tout son royaume...* » Un progrès immense a donc été accompli par la royauté depuis les premiers jours de la dynastie; car, s'il n'est point extraordinaire que le roi se réserve la juridiction sur certaines églises et sur l'université de Montpellier (églises et universités relevaient d'une autorité plus haute que celle d'un seigneur féodal), c'est par voie d'usurpations successives qu'il est arrivé à composer cette liste si longue des droits et souverainetés.

Nous avons vu comment il est parvenu à introduire chez ses vassaux les aides et les officiers royaux chargés de les « gouverner. » C'est de la main des officiers royaux que le roi de Navarre recevra sur sa propre terre la moitié des aides, et c'est la moindre des restrictions imposées à l'exercice du pouvoir seigneurial.

Le roi, dit l'instruction, « aura la cognoissance de tous les monnoyers et autres gens nécessaires pour la dicte monnoye. » Voilà qui est bref et net, et marque en une ligne un grand progrès. Saint Louis avait, en 1265[1], rendu sur le fait de la monnaie une ordonnance où il disposait qu'on ne prendrait sur sa terre que certaines monnaies nommément dési-

1. Ordonnances, t. I, p. 94.

gnées par lui ; ces monnaies auraient seules cours sur les terres des seigneurs qui n'avaient pas de monnaie ; les monnaies des seigneurs qui en avaient une pourraient circuler sur leurs terres, mais il leur était défendu d'en fabriquer de semblables à celle du roi. Cette ordonnance est très remarquable, et l'on en pourrait tirer des notions sur l'étendue du pouvoir législatif royal au XIIIe siècle. Louis IX dispose d'abord pour sa terre, ensuite pour les terres dont les seigneurs n'ont pas de monnaie, marquant ainsi que là où il n'y a pas de droit, c'est le droit du roi qui prévaut ; enfin, il respecte le droit du seigneur qui bat monnaie, mais en le limitant par une interdiction. On voit ici cet accord entre les droits féodaux et le droit supérieur du roi, qui est la marque du gouvernement de saint Louis et où ce prince voyait la souveraine justice. Mais Philippe le Bel ne s'en est pas tenu là ; par une ordonnance de 1313, il suspend le droit de battre monnaie des prélats et barons « jusques à temps qu'ils aient lettres de nous, contenant comment et quant ils devront ouvrer, » et, sous prétexte que nulle monnaie ne peut être « sans garde, » il dispose que « en chacune monnoie de prélats et barons, aura une garde propre de par nous, à nos propres couts et despens ; » les maîtres royaux des monnaies iront « par toutes les monnoies des prélats et barons » avec droit « d'inspection et de faire essai. » Entre l'ordonnance de saint Louis et celle de son petit-fils, la différence est grande, et tout au profit de la royauté : le gain une fois fait n'a point été perdu, comme on le voit par l'article cité de l'instruction de Charles V.

Qu'on examine maintenant combien de restrictions sont apportées par l'*Instruction* au droit de justice du seigneur.

Le roi peut faire grâce avant la condamnation et enlever ainsi l'accusé à son juge ; il peut suspendre une cause et interrompre ainsi l'action judiciaire ; il peut faire grâce après le jugement, c'est-à-dire enlever le condamné à l'exécuteur. Il a plusieurs moyens d'attirer à lui le justiciable du seigneur : dès qu'un contrat a été passé sous le scel royal, le juge royal connaît des procès qui peuvent s'en suivre, et l'on pense bien que les officiers faisaient de la propagande pour le scel royal. Dès que le roi a donné une sauvegarde, celui qui l'enfreint en répond devant lui. C'est la justice royale qui s'exerce dans les marchés : elle s'étend sur ceux qui

vont à Montpellier et en reviennent. Le gouverneur connaît des crimes de lèse-majesté, et qui pouvait définir ces crimes? Le roi même ne se sentait pas capable de le faire[1]. Enfin, quand les officiers du roi de Navarre ont jugé quelqu'un ou prononcé sur un cas qui n'a point été réservé, si la grâce royale n'intervient pas, le condamné peut toujours porter appel de ce jugement.

Il faut se garder de croire que les mots de l'*Instruction* « droit et souverainetez appartenans toujours au roi dans son royaume » expriment une exacte vérité. Il s'en fallait que la double administration établie à Montpellier se trouvât partout; mais le document prouve qu'il existait au XIVe siècle une théorie complète des droits du pouvoir royal et que ces droits étaient fort étendus. Nombre d'attributions de l'autorité locale ont été reportées à l'autorité centrale. Il serait intéressant d'étudier, à propos de chacun des cas, les raisons qui ont conduit la royauté à reprendre aux feudataires ce qu'elle considérait comme son bien. On arriverait probablement à cette conclusion que le roi, agissant comme *princeps* de la loi romaine, cherche à reprendre ce qui appartenait à ce *princeps*. Il renoue les fils, coupés à chaque frontière féodale, qui partaient jadis de la main de l'empereur, et atteignaient les limites de l'empire.

Le fait que le roi se réserve la connaissance du crime romain de lèse-majesté montre bien où il prend ses aspirations. Les dispositions relatives aux marchés et aux bâtards sont romaines. Le bâtard est légitimé à Rome *ex rescripto principis vel secutis nuptiis*. Un particulier ne pouvait établir un marché sur ses terres sans l'autorisation du prince[2]. La loi romaine, étudiée par les gens du roi, leur inspirait ainsi l'idée de revendications à faire au nom de l'État sur les usurpateurs du droit public.

1. On sait la belle réponse de Louis X le Hutin aux nobles de Champagne qui l'avaient requis de vouloir bien *éclaircir* les cas qui touchaient la majesté royale. « Nous les avons éclairci en ceste manière, c'est assavoir que la Royale Majesté est entendue ès cas qui, de droit ou d'ancienne coutume, puent et doient appartenir à souverain prince et à nul autre. En tesmoing de la quelle chose nous avons fait sceller ces lettres de notre scel. » (*Ordonnances*, t. I, p. 606.)

2. La plupart des municipes avaient le droit de marché, mais pour les particuliers l'autorisation du Prince était nécessaire. Voir pour le *Jus nundinarum*, par exemple, au *Digeste*, livre L, titre XI, au *Code*, livre IV, titre LXI.

III.

La commune était une personne féodale, dont les droits et les devoirs étaient déterminés par une charte. Comme le fief, elle interceptait une partie de l'autorité royale; aussi, l'indépendance communale a-t-elle été attaquée comme l'indépendance féodale par les mêmes princes et par les mêmes moyens[1].

C'est un difficile problème que de rechercher l'idée que se faisaient les rois de leur droit sur les communes naissantes. Ici, comme toujours, le fait a précédé le droit qui a mis longtemps à se former. Il n'y a pas d'exemples de communes établies par le roi directement chez un de ses vassaux; il y en a au contraire de très nombreux de confirmations accordées par lui. Cette confirmation était-elle obligatoire? On pourrait, en théorie, l'affirmer; car l'institution même de la commune, en limitant l'autorité du seigneur sur un certain nombre de personnes et sur une partie du territoire, abrégeait le fief, ce qui ne pouvait être fait sans l'agrément du « pardessus. » En fait, la confirmation royale a été souvent demandée par les communes; elle l'a été par des seigneurs, même par de grands vassaux[2]. Quant au roi, il estimait et il déclara de bonne heure que les communes ne pouvaient être établies que de son aveu, et qu'une fois établies elles lui appartenaient. On lit dans les *Actes des évêques d'Auxerre*[3] qu'un évêque ayant fait opposition à l'établissement d'une commune à Auxerre, le roi (Louis VII) en fut grandement irrité, car « il pensait que toutes les villes où il y avait des communes lui appartenaient. » En 1318, un arrêt du Parlement de Paris casse la commune de Chelles, « parce que les villes ne peuvent avoir de communes sans lettres royaux, *quod villæ non licet habere communiam sine litteris regis*[4]. » Enfin, Charles V,

1. Voir Giry, les *Etablissements de Rouen*, t. I, p. 439 et suiv.

2. La charte de Dijon, par exemple, est confirmée par Philippe-Auguste « ad petitionem et voluntatem ipsius ducis. » Ordonnances, t. V, p. 137.

3. Reputabat, civitates omnes suas esse in quibus communiæ essent... *Historiens de France*, t. XII, p. 304.

4. Ordonnances, t. XI, p. 29, note *c*.

étant dauphin et régent, déclare qu'il appartient au roi et à lui de créer et de constituer des consulats et des communes[1].

Après que le roi eut revendiqué pour lui seul le droit de créer les communes, il n'en usa qu'avec une extrême parcimonie. Charles V a institué une seule commune, celle d'Angoulême, pour remercier cette ville d'avoir, « pendant la guerre qui avait éclaté entre lui et ses adversaires d'Angleterre à l'occasion du duché d'Aquitaine, maintenu en vrais sujets les droits du roi sur le duché et notoirement prouvé leur fidélité[2]. » Le même roi a confirmé un certain nombre de communes, par exemple celles de Rouen, de Dijon, d'Auxerre[3].

Le roi, qui institue ou confirme les communes, peut les supprimer par acte de justice ou par acte de grâce : par acte de justice quand les communes ont méfait; par acte de grâce quand les bourgeois, ne pouvant plus supporter les charges que leur impose la commune, en demandent l'abolition, comme fait, au temps de Charles V, la commune de Neuville-le-Roy en Beauvaisis. Neuville-le-Roy, qui comptait trois cents feux, a été réduite, depuis le commencement des guerres, à trente feux « les quelz sont pouvres laboureurs, » et ne peuvent plus payer les redevances auxquelles ils sont tenus « à cause de la dicte commune; » la ville menace d'être « déserte et exillée. » Le roi, sur la très humble supplication et requête de ces pauvres gens, *reprend* la commune pour *l'appliquer* au domaine[4]. Charles V

1. Ordonnances, t. III, p. 305 : « Cum ad dictum Dominum nostrum (regem) et nos pertineat creare et constituere consulatus et communitates. »

2. Ordonnances, t. V, pp. 581 et 667.

3. Ordonnances, t. V, pp. 73, 237 et 619. — La dernière de ces trois chartes est curieuse, non seulement parce qu'elle est une des plus étendues et des plus claires que nous possédions, mais aussi à cause de certaines circonstances particulières : le roi, après avoir acquis le comté d'Auxerre, confirme la charte précédemment octroyée par la comtesse Mahaud et par le comte Jean de Châlon ; mais il y fait une modification : les comtes d'Auxerre devaient jurer avec cinq de leurs chevaliers de respecter les franchises et privilèges de la commune ; comme la royale majesté ne peut être soumise au serment, le roi désigne pour le prêter des officiers royaux. D'autre part, un point de droit civil ayant été jugé obscur par les bourgeois dans la charte confirmée, le roi les a, sur leur requête, autorisés à se réunir pour en délibérer : ils se sont entendus sur la modification qu'il convenait de faire, et ont écrit une déclaration que le roi a ordonné être à perpétuité considérée comme loi dans la cité d'Auxerre.

4. Ordonnances, t. V, p. 333.

fait la même grâce à la commune de Roye : Roye a été ruinée par la dernière chevauchée des ennemis; les habitants, qui s'en sont enfuis, ne veulent plus y retourner tant que la commune dont ils ne peuvent plus porter les frais ne sera pas « abattue » ; le roi abat la commune pour l'appliquer au domaine et ordonne que les habitants de Roye « demourrent simples habitans nos subgez en prevosté, sans moyen, comme avant la dite création et tolérance de commune[1]. »

Après qu'il a supprimé une commune, le roi peut toujours la rétablir, et tout le droit royal en cette matière, tous les modes des relations politiques du roi avec les communes se voient dans quelques chartes de Charles V relatives à Douai, Péronne et Tournay.

Jean Rayne, échevin de Douai, ayant été accusé devant les échevins de cette ville par le bailli royal de Douai d'avoir usé de fausses mesures dans son commerce de grains, fut condamné à être pendu. Il en appela au Parlement; son appel fut relevé dans la suite par son fils et par son gendre et intimation faite au procureur de la ville. Les échevins qui avaient succédé à ceux qui avaient rendu le jugement, et tout le corps et communauté de la ville désavouèrent les anciens échevins et le procureur; mais le Parlement ne les tint pas pour « délivrés. » Il dit, ordonna et prononça que les appelants étaient à recevoir, que les anciens échevins avaient mal jugé, que les nouveaux n'avaient pas le droit de les désavouer, et la ville fut, pour ce mauvais jugement, condamnée à perdre à perpétuité « toute justice, loy, eschevinage, corps et communauté », que le roi *tint* dès lors, et *fit gouverner en sa main*. Deux ans après, en 1368, le roi rétablit la commune supprimée. Il donne les raisons de cette grâce : la supplication qui lui a été faite par son féal chevalier et conseiller, le maréchal d'Audenham; la conduite des échevins, qui, s'ils avaient rendu un mauvais jugement, n'avaient été mus du moins ni par faveur ni par haine; la « grant patience et humilité » avec laquelle a été supportée l'exécution de l'arrêt supprimant la commune; enfin le paiement de six mille francs d'or fait « au commandement et ordonnance » du roi[2].

1. Ordonnances, t. V, p. 662.
2. Ordonnances, t. V, p. 130.

De même la commune de Péronne a été supprimée et appliquée au domaine « *certis de causis;* » mais les habitants en ont avec instance demandé le rétablissement; le roi ordonne une enquête afin de savoir s'il en résultera pour lui inconvénient ou avantage; puis, après délibération dans son conseil, il rétablit la commune, mais il fait quelques modifications à l'ancienne charte, qui était de Philippe-Auguste. Le premier article de cette charte disposait qu'une personne coupable d'un homicide commis dans la ville ou la banlieue n'y pourrait rentrer qu'après s'être réconciliée avec les parents du défunt et avoir payé une amende à la commune : Charles V ordonne que l'assassin n'échappera point à la punition de l'homicide. En vertu de l'article 5 de la charte de Philippe-Auguste, les hommes de la commune étaient tenus de défendre tout concitoyen attaqué par un étranger, sous peine d'être assignés devant le maire pour être punis par lui; celui qui avait porté secours à son concitoyen ne pouvait être condamné à l'amende, à moins qu'il n'eût tué l'étranger : Charles V supprime cet article. L'article 11 de la charte de Philippe-Auguste condamnait quiconque aurait jeté de la boue ou des ordures à quelqu'un à payer une amende de dix livres exigible dans un délai de quinze jours, ou à sortir de la ville; s'il y rentrait, il serait condamné à la perte d'un membre : Charles V laisse subsister toute la première partie de l'article; il supprime la dernière, c'est-à-dire la condamnation à la perte d'un membre. Enfin le roi supprime l'article 12 de la charte, où il est ordonné que, si quelqu'un fait perdre un membre à un autre, il perdra le même membre, à moins qu'il ne s'accorde avec les parents du blessé, auquel cas il paiera cent sous à la commune. Il déclare ces dispositions de nulle efficacité et vigueur, et, les effaçant des lettres de Philippe-Auguste, veut qu'on observe à Péronne, sur tous ces points, « le droit commun et la coutume générale du pays. »

Les relations de Charles V avec la commune de Tournai sont très instructives. Cette commune, établie en 1187 par charte de Philippe-Auguste, supprimée en 1197 pour avoir fait avec le comte de Flandre un traité « contre les intérêts du roi, » avait été rétablie par Philippe de Valois, en récompense de la belle résistance qu'elle avait opposée à Édouard d'Angleterre. Sous le règne de Charles V, les jurés, échevins et

communauté de Tournai sollicitent du roi une modification dans l'exercice de la juridiction échevinale. Le roi ordonne que le gouverneur de la ville, le procureur du roi étant appelé, fera une information à ce sujet. L'information est faite, présents le gouverneur et le procureur, et « grande plenté des bourgeois, manans et habitans de la ville; » elle est renvoyée au roi : les gens du conseil l'examinent, et, comme ils la trouvent bien et dûment faite, le roi accorde la « requête de la communauté[1]. »

On suivit, dans une autre circonstance, une procédure plus compliquée. Des tisserands en drap avaient obtenu des lettres du roi portant que les tisserands étrangers ne seraient pas admis dans la ville s'ils n'apportaient lettres signées de scel authentique ou de juge compétent, attestant qu'ils étaient preud'hommes et loyaux. Les échevins et la communauté demandèrent au roi de révoquer les lettres, alléguant qu'elles étaient contraires aux intérêts de la ville, attendu que les étrangers augmentent le commerce, et que les tisserands de Flandre, étant plus habiles que ceux de Tournai, les instruisent. Sur l'ordre du roi le gouverneur, en présence du procureur du roi au souverain bailliage de Lille et de Tournai, fait assembler dans la halle de Tournai les jurés, échevins, trésoriers et autres officiers, les plus notables bourgeois, et, pour chaque métier ou marchandise, trois ou deux hommes au moins, lesquels ont été élus par toute la communauté pour « entendre et remontrer tout ce que, pour le bien commun, profit et utilité desdis métiers, l'on veult faire, dire et ordonner en la ville. » Lecture faite des lettres du roi, le gouverneur ordonne aux personnes présentes de *se conseiller et aviser*. Les élus des métiers demandent qu'il leur soit permis d'avoir « avis et délibération avec les ouvriers et autres gens de leurs métiers », et l'assemblée est remise au lendemain. Le lendemain, les élus de tous les métiers, sauf ceux de la tissanderie, déclarent tous ensemble, d'une même volonté, que les secondes lettres du roi, où est proposée l'abolition des premières, doivent être entérinées, attendu que les premières ont été obtenues subrepticement contre le profit commun. Quant aux élus de la tissanderie, ils déclarent qu'une grande quantité de personnes de

1. Ordonnances, t. IV, p. 653. L'année d'avant, le roi avait consenti directement et immédiatement à une modification de la coutume (*ibidem*, p. 594).

leur métier n'ayant pas voulu leur répondre « plainement, » ils ne peuvent eux-mêmes faire réponse « finable ». Alors le gouverneur, le procureur, le mayeur et plusieurs autres du métier des tisserands se transportent au domicile de tous les tisserands ou de la plus grande et saine partie, qui étaient au nombre de 360; ils leur demandent individuellement s'ils veulent s'opposer à l'exécution des dernières lettres du roi. La grande majorité des ouvriers répond que, puisqu'il plaît au roi d'abolir les lettres qu'il leur avait octroyées, cela leur plaît aussi; mais Jehan de Douchi, Jehan Fiable, Jehan Mustel, Jehan Scordré, Ghi le Flamenlt, Jehan de Haynau, Lotart du Garding, Jehan Rastiel et Adam de le Masure s'opposent à l'abolition. Ces opposants sont convoqués à une nouvelle assemblée : ils y déclarent qu'après s'être avisés ils renoncent à l'opposition. Sur quoi, consentant le procureur du roi, il est ordonné que les dernières lettres seront exécutées. Enfin le roi confirme cette décision.

Voilà un remarquable exemple du respect des coutumes et libertés municipales; mais voici un acte d'autorité souveraine. Au mois de février 1366, le roi, considérant que des discordes se sont élevées entre les bourgeois moyens et menus de Tournai; que les *voies de paix* proposées par les *solennels messagers* qu'il a envoyés dans la ville et qui y sont demeurés longuement, ont été enfreintes; que les discordes n'ont fait que s'accroître; que la ville, une des plus notables du royaume, est en aventure d'être détruite; après avoir fait assembler son grand conseil par plusieurs fois et y avoir vaqué de sa personne plusieurs journées, abolit la commune, et la met entièrement, sans moyen, sous sa main et sous son gouvernement[1]. En conséquence, les bourgeois et habitants de Tournai n'auront plus de corps ni de commune; la ville ne sera plus gouvernée par eux; ils n'y auront plus ni seigneurie, ni justice, ni juridiction; ils n'institueront plus ni juges, ni officiers, si ce n'est des receveurs, qui seront élus par le gouverneur de la ville, appelés les bourgeois et habitants, et confirmés par le roi; la seigneurie et juridiction sera en toutes sortes de cas dans la main du roi, qui établira un gouverneur, un prévôt, un tabellion pour recevoir les lettres obligatoires et contrats, un garde du scel, tous les sergents et autres officiers, etc...

1. Ordonnances, t. IV, p. 706.

On a vu quels considérants ont précédé cet acte de vigueur et comme le roi a longuement délibéré avant de s'y résoudre. Quatre ans après, il rétablissait la commune. Dans les lettres à ce sujet, il commence par rappeler qu'il a ôté la commune, non pour cause de désobéissance et de trahison, mais parce qu'il espérait que ses officiers gouverneraient la ville mieux qu'elle ne l'avait été auparavant : il se réservait de la rétablir dès que la concorde et l'union auraient reparu. Depuis, les bourgeois de Tournai lui ont représenté qu'en vertu de la charte à eux octroyée en récompense de leurs services, la commune ne pouvait leur être enlevée qu'en cas de trahison, et qu'ils n'ont jamais trahi ; ils ont ajouté que les officiers du roi les ont « moult chargiez, opprimez et depoinctiez de leur loi ; » ils ont demandé d'un commun accord la restitution de cette loi. Le roi a envoyé deux maîtres des requêtes de son hôtel, pour savoir si la plus grande et plus saine partie des bourgeois et habitants désire le rétablissement de la commune, et il les a autorisés à ordonner ce rétablissement, moyennant « certaine aide » que lui feraient lesdits bourgeois et habitants. Les maîtres des requêtes ont trouvé que la plus grande et saine partie était *accordant et consentant aux choses dessus dites;* l'évêque, le doyen, le chapitre, les abbés et couvents et plusieurs notables personnes ont certifié que la ville, les bourgeois et les habitants « seroient mieux et plus proufitablement gouvernés à l'onneur et au proufit de nous et de notre royaume, à l'utilité de la chose publique de notre dite ville par la restitution de leur dite loy que ils n'étoient par nos diz officiers. » En conséquence, le roi rétablit la commune.

Bien qu'il ne soit pas légitime de tirer de quelques cas particuliers des règles générales, quand il s'agit de l'histoire du moyen âge, on peut considérer qu'il résulte des faits et documents plus haut énumérés que le roi est seul en possession du droit d'instituer une commune ; qu'il a le pouvoir de supprimer la commune, non seulement quand il y a eu trahison commise envers lui, mais simplement quand il y a discordes ou mauvais jugement rendu ; qu'aucune modification à la charte d'établissement ne peut être faite sans son consentement ; qu'il exerce le pouvoir législatif, sans participation des intéressés et en vertu de sa certaine science et pleine puissance, soit à propos de la confirmation d'une charte et du rétablissement d'une commune, comme il a fait pour Auxerre et

pour Péronne, soit en toute autre occasion ; car il a modifié la loi de Tournai par les lettres accordées aux tisserands, sans consulter les officiers ni la communauté. Au contraire, la communauté ne fait acte législatif qu'après avoir exposé au roi, par une requête, la nécessité de cet acte et obtenu l'autorisation de délibérer. La délibération n'a force de loi qu'après la confirmation royale.

Outre le droit d'instituer les communes, de les supprimer, de modifier les chartes, le roi gardait bien entendu dans la commune, comme dans le fief, ses droits, souverainetés et ressorts. L'action de l'autorité royale ne s'arrêtait pas plus aux limites de la banlieue communale qu'à la frontière du fief.

IV.

Ainsi, au XIVe siècle, le pouvoir supérieur et général du roi s'élève au-dessus des pouvoirs inférieurs et locaux. Un état mal constitué, il est vrai, et singulièrement compliqué apparaît sur le sol politique de la France, autrefois tout hérissé de droits et de privilèges et qui commence à être nivelé. Or ces droits et privilèges étaient la garantie des hommes du moyen âge contre l'arbitraire. Ne rien exiger au delà de la coutume sans le consentement des intéressés, c'était une règle, souvent violée sans doute, mais c'était une règle. Dans chaque pays féodal, un consentement de cette sorte était requis des intéressés. La logique aurait donc voulu que, lorsque le roi avait à exiger quelque nouveauté de l'ensemble des pays féodaux et des communes, il en convoquât tous les représentants pour requérir leur consentement, et que la France, au moment où les rois faisaient l'unité française, fût dotée d'une institution nationale représentative. Mais c'est seulement dans un état de civilisation avancé que la logique gouverne la politique ; encore ne le fait-elle pas sans rencontrer de résistances.

Comment aurait-on pu, au XIVe siècle, définir d'une part les droits de cette indéfinissable puissance royale, qui s'accroissait chaque jour par une improvisation perpétuelle, et, de l'autre, les droits de la nation, qui n'existait encore, pour ainsi dire, que dans l'esprit du roi ? Il faut, pour définir, un travail d'abstraction difficile en tout temps, impossible en un âge où les choses étaient très compliquées et où on leur reconnaissait le droit d'être, par

cela seul qu'elles étaient; car la critique s'exerçait uniquement à constater la coutume, c'est-à-dire l'état acquis, sans jamais examiner la raison de cet état ni en discuter la légitimité. En de pareilles conditions, il est impossible qu'une grande nouveauté soit introduite de propos délibéré; les choses nouvelles se produisent sans qu'on y pense; elles passent inaperçues des contemporains, ou plutôt il n'y a pas de choses vraiment nouvelles. Nous nous étonnions autrefois que les hommes du XIVe siècle ne se fussent pas exclamés à propos de la première convocation des états généraux. C'était une grande naïveté de notre part. Cet événement qui nous paraît considérable, à nous qui en connaissons les suites, était tout simple pour des hommes qui en connaissaient beaucoup mieux que nous les précédents. Ces précédents sont multiples, et nous n'aurons pas trop de peine à les retrouver, si nous ne les cherchons pas, à la façon des théoriciens, ici ou là : c'est ici et là qu'il les faut chercher.

L'origine des États généraux est antérieure à la féodalité : il y a filiation certaine entre les champs de mai carolingiens et les états capétiens. L'importance du champ de mai a singulièrement diminué au cours de la décadence carolingienne; mais, sous les derniers rois de la seconde dynastie et sous les premiers de la troisième, nous retrouvons toujours les assemblées des grands ecclésiastiques et laïques[1]. Sans doute, à mesure que la féodalité s'organise, la vie générale perd tout ce que gagne la vie locale; l'antique assemblée se rétrécissant devient le conseil du roi où les gens du palais ont le principal rôle; mais le conseil du roi pouvait prendre toutes les formes et recevoir toutes les attributions, parce qu'il n'avait pas de formes précises ni d'attributions définies. Il n'a jamais été un conseil fermé : il s'élargit de temps à autre et redevient une véritable assemblée. Or, au même temps, la féodalité, qui a groupé autour de chaque seigneur des hommes liés à lui par des devoirs et par des droits, forme ces cours féodales, où siègent, en vertu de leur devoir plus encore que de leur droit, vassaux et communes apportant au seigneur aide et conseils. Dès lors, il dut paraître naturel que l'universel suzerain convoquât un jour auprès de lui tous ceux desquels il était en droit de requérir l'aide et le conseil. L'antique institution des assemblées carolingiennes a

1. Voir Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, t. I, p. 237 et suiv.

ainsi subi, comme la royauté même, l'influence de la féodalité : celle-ci s'est transformée en suzeraineté universelle, celle-là en états généraux, la transition étant faite par le conseil du roi, qui affectait en maintes circonstances la forme des anciennes assemblées. Ce ne fut donc pas une surprise, quand Philippe le Bel convoqua dans Notre-Dame les trois ordres. Personne ne soupçonna qu'il naquît ce jour-là un droit nouveau; il ne naquit en vérité aucun droit, et cette convocation, loin de marquer l'apparition d'un droit de la nation en face du pouvoir du roi, atteste au contraire le progrès de l'autorité monarchique : il y a désormais en France, au lieu et place de la féodalité et des communes, des ordres de la nation ; au lieu de petits états, monarchiques ou républicains, des conditions dans l'État. Ainsi les anciennes assemblées sont devenues des États généraux par la collaboration, pour ainsi dire, de la monarchie et de la féodalité.

C'est à cause de cette variété même de leurs origines que les États généraux se présentent avec cette forme indécise, qui fait hésiter l'historien sur leur véritable caractère. Il dépendait des événements de la préciser et de l'achever. Les événements parurent se charger de ce soin, car les malheurs de la guerre de Cent ans donnèrent tout à coup aux états une importance extraordinaire; mais la fortune de l'institution fut courte, et la royauté, un moment contenue, reprit l'exercice de son autorité souveraine. Nous voyons bien aujourd'hui que ce fut un grand malheur pour la France et pour la royauté elle-même; mais il n'est point aisé d'en dire les causes. Il y a dans notre histoire deux questions très graves et qui devraient provoquer des recherches profondes : pourquoi la France n'a-t-elle point su conquérir aux XIIIe et XIVe siècles la liberté politique? pourquoi n'a-t-elle pas voulu de la Réforme au XVIe siècle? Ces questions sont sans doute insolubles. En histoire comme dans la nature, la curiosité, lorsqu'elle s'adresse aux choses qu'il serait le plus intéressant de connaître, se heurte à des mystères. On peut conjecturer cependant que si les états généraux, ce produit de la monarchie et de la féodalité, ne sont pas devenus une institution représentative, c'est parce que de ces deux puissances rivales, dont la rivalité pouvait produire une sorte d'équilibre (la liberté politique n'est pas autre chose), la seconde a été en France trop rapidement et trop complètement vaincue. La féodalité portait en elle le germe de la liberté poli-

tique, car elle a pour élément essentiel un contrat qui est une charte. La féodalité anglaise a gardé les droits inscrits dans le contrat, les communes anglaises ont défendu les leurs; ces privilégiés, barons et communes, se sont entendus pour maintenir leurs privilèges; c'est pourquoi l'Angleterre a été de bonne heure un pays libre. La féodalité française et les communes se sont laissé atteindre dans leurs droits: bien que leurs intérêts fussent communs et qu'elles l'aient senti à plusieurs reprises, elles n'ont jamais formé contre la royauté que des coalitions locales et temporaires; elles ne se sont pas entendues pour une coalition perpétuelle : la prompte défaite de la féodalité en France a été fatale à la liberté[1].

On sait avec quelle habileté Charles V, au temps de sa régence, déroba aux états généraux sa personne et reprit de leurs mains l'autorité royale. On ne pouvait attendre de lui qu'il recommençât l'expérience tentée par ses prédécesseurs et qui avait si mal réussi. On trouve, il est vrai, sous son règne, des réunions d'états en 1367 et en 1369[2]; mais ce que nous savons de ces assemblées permet de dire qu'elles ressemblent fort à des assemblées de notables : l'autorité royale y a été prépondérante.

Un lettre d'août 1369[3] nous expose l'histoire de deux assemblées tenues cette année-là. Dans la première, à Paris, se trouvent plusieurs princes du sang royal, plusieurs prélats, nobles et bonnes villes. On y avise au moyen de résister au roi d'Angleterre, qui recommence ses entreprises contre le droit du roi et de sa couronne. Le roi, qui a démontré par ambassade à Édouard l'injustice de ses prétentions, communique ses messages à l'assemblée; l'assemblée « délibère et conseille » qu'il faut s'opposer de toutes ses forces aux entreprises de l'Anglais et s'offre à aider le roi de tout son pouvoir. Sur quoi elle se sépare. Alors le roi, après délibération du conseil, forme une armée de terre et une armée de mer. La seconde assemblée se réunit à Rouen; elle se compose de « plusieurs personnes de nostre sang, barons, nobles et bonnes villes de notre royaume. » Le roi expose ce qu'il a fait, montre sa flotte et l'ordonnance de l'armée de mer et de terre; puis

1. Il faut aussi tenir grand compte des circonstances historiques. La guerre de Cent ans a ruiné toute espérance d'acquisition de liberté politique.

2. Voir, sur ces états. Picot, *Histoire des états généraux*, t. I, p. 198-207, et Vuitry, *Études*, etc. Nouvelle série, t. II, pp. 120 et suiv.

3. Mandement n° 562.

il « fait aviser » quelles aides il pourrait prendre, qui fussent suffisantes pour payer la dépense; et « tout considéré » il ordonne qu'une aide soit prélevée dans toutes les parties de la langue d'oyl sur les boissons et sur la mouture du blé.

Ainsi le roi consulte une première assemblée sur son droit et le tort du roi d'Angleterre : elle ne pouvait point ne pas trouver qu'il avait bon droit contre le roi Édouard. Sur cette déclaration, il arme : le moment venu de payer la dépense, il réunit une seconde assemblée, la consulte seulement sur le mode de subside, et, en fin de compte, décide, après avoir considéré ce qu'il y a de mieux à faire [1].

D'autres documents nous montrent le roi requérant l'aide d'états provinciaux et de villes [2]. Nous savons d'ailleurs qu'il traitait de gré à gré avec les seigneurs pour l'établissement des aides sur leurs terres [3]. Évidemment, il ne se croit pas le droit de décréter des aides de sa pleine puissance et certaine science; mais on ne voit pas comment ces aides lui auraient été refusées. Cette façon de demander l'aide à des assemblées générales, à des états provinciaux, à des villes, sans règle fixe, empêche qu'il se forme une coalition d'intérêts, qui fût devenue une coalition politique. Aucune tradition ne s'établit qui puisse créer un droit en face du droit du roi. Les états généraux ne sont pas périodiques. Ils n'ont pas de procédure pour leurs discussions et leurs votes. Le roi et ses conseillers, qui assistent aux assemblées, y sont les personnages principaux; ces états ne sont pas autre chose que des conseils élargis. On les fait aller si vite en besogne, que, lorsqu'ils demeurent « ensemble par plusieurs journées, » le roi le dit expressément, comme chose extraordinaire [4]. Pendant ce temps, les années se succèdent; il se forme une perpétuité d'aides provisoires, qui prépare la permanence de l'impôt, et la permanence de l'impôt affranchira la royauté française de ce contrôle financier, qui est devenu tout naturellement, en d'autres pays, un contrôle politique.

En réalité, l'autorité royale n'est plus contrôlée que par

1. Dans une autre assemblée tenue à la fin de l'année 1369, on a changé la nature de l'aide, qui, à l'usage, avait paru trop onéreuse (Mandement n° 625).
2. Ordonnances, t. IV, p. 191; t. V, pp. 60, 64, 82, 415, 423, 425.
3. Mandements n°s 625 et 854.
4. Mandement 854.

les gens du roi. C'est un contrôle très éclairé, très efficace que celui de la Chambre des comptes, dont la compétence est quasi universelle, précisément parce qu'elle a un avis à donner toutes les fois qu'il y a une dépense ou une recette à faire. La Chambre a de vastes attributions administratives, mais c'est à elle surtout qu'incombe la garde des domaines et des revenus du roi. Elle défend énergiquement ce domaine et ces revenus. Elle connaît de toutes les réductions, exemptions, privilèges[1], des assignations faites par le roi sur telle ou telle recette pour tel ou tel objet. Il ne faudrait point croire qu'elle fût une simple chambre d'enregistrement : on voit bien à la façon dont le roi lui parle qu'elle a pouvoir d'autoriser et d'empêcher. Il arrive plus d'une fois que Charles V, ayant décidé que certaines finances seraient appliquées aux constructions et réparations des édifices qu'il aimait tant, mande et enjoint étroitement aux gens des comptes avec une insistance exceptionnelle de ne s'opposer en aucune façon aux effets de cette décision, et mentionne expressément qu'elle a été prise après délibération du conseil. La Chambre ne se considérait pas comme obligée à faire l'enregistrement quand il avait été ordonné par le roi. Elle avait une certaine armoire derrière une porte, où elle mettait les « chartes refusées. » Des lettres du roi, portant que l'église de Paris sera exempte des droits d'amortissement pour tous les biens acquis par elle, jusqu'au jour de la date de ces lettres, portent la mention qu'elles n'ont point été enregistrées « dans le livre des chartes de la Chambre, mais qu'elles ont été placées dans l'armoire qui est derrière la porte de la grande chambre, avec les autres chartes refusées et non expédiées, *cum aliis chartis refutatis et non expeditis*[2]. »

Tant que la vérification des lettres du roi n'était point faite par la Chambre, elles ne valaient pas. Le roi Jean avait accordé en 1362 un privilège aux chartreux de Villeneuve, près Avignon ; en 1380, les lettres n'étaient pas encore vérifiées ; aussi étaient-elles considérées comme nulles par les officiers royaux. Les religieux implorent la grâce du roi pour qu'il les fasse vérifier. Le roi ordonne la vérification et l'enregistrement[3] ; mais dix-huit ans

1. Ordonnances, t. IV, p. 503.
2. Ordonnances, t. V, p. 598.
3. Ordonnances, t. VI, p. 490.

se sont écoulés depuis les lettres du roi Jean. Les ordres de cette sorte devaient souvent être réitérés, et il y avait de véritables conflits entre le roi et la Chambre. Un vicomte a reçu du roi l'ordre de donner à Jean de la Rivière dix tonnes de vin confisquées; le vicomte n'en a rien fait, parce qu'il a reçu des gens des comptes un mandement contraire. Le roi est obligé de renouveler l'ordre[1]. — Le roi a donné à son échanson, qu'il a fait chevalier, 600 livres parisis de rentes, assignées sur des recettes de vicomtés normands, plus une terre vacante par forfaiture. Les gens des comptes refusent de passer et délivrer les lettres du roi. Le roi fait une concession; il défalque des 600 livres de rente les 51 livres que vaut la terre; mais, plus tard, il donne au même personnage, pour lui et ses héritiers, une autre terre : les gens des comptes refusent de *passer et vérifier* ces nouvelles lettres, ou, du moins, ils les modifient de façon que le don ne soit applicable « qu'à la vie seulement » du donataire. Le roi déclare alors qu'il a fait la donation à l'échanson et à ses descendants[2]. — Le roi a donné au sire de Tournebu, en récompense de ses services, une terre qui avait appartenu à Olivier de Clisson; il n'a point jugé à propos de faire vérifier par la Chambre les lettres par lesquelles ce don a été fait; du reste, il a rendu ensuite au fils d'Olivier Clisson la terre paternelle. Les gens des comptes poursuivent Tournebu en restitution de ce qu'il a eu, reçu et levé dans cette terre. Ils font saisir ses biens. Tournebu invoque les services rendus, sa captivité, le souvenir de ses enfants morts étant otages; et le roi, en ses requêtes, le déclare quitte. Ces nouvelles lettres royales sont présentées à la Chambre pour être entérinées; la Chambre les refuse et fait savoir à Tournebu qu'elle ne passera jamais ces lettres et qu'elle ne le tiendra jamais quitte qu'il n'ait payé. Le roi, alléguant les services rendus par Tournebu, ordonne de le tenir quitte, bien que les lettres n'aient pas été vérifiées[3]. — Le roi redoit à un chevalier, pour le service qu'il a fait pendant la guerre, neuf cents royaulx d'or; il a voulu lui faire remise d'une amende de 500 livres, mais les gens des comptes « n'ont voulu obéir; » il est obligé

1. Mandement n° 31.
2. Mandement n° 992.
3. Mandements n°s 930, 937.

de chercher un autre moyen de donner satisfaction à son créancier[1].

Comme la Chambre a charge de vérifier tous les comptes, les actes royaux qui modifient ces comptes passent devant elle. Il est difficile de s'imaginer comment elle a pu suffire à la besogne. De bonne heure, elle a pris conscience de son importance. Elle a établi des règles, qui sont devenues des lois, auxquelles elle a soumis le roi lui-même[2]. Elle défend contre le roi les droits de la couronne : elle en fait, si l'on peut dire, sa chose. Il semble que le domaine lui appartienne, et son autorité est déjà si bien établie qu'on en appelle à elle des décisions royales qui portent une atteinte quelconque au domaine[3]. Un esprit de corps très puissant s'est formé dans son sein. Il y a un « honneur » de la chambre des comptes, qu'elle fait respecter impitoyablement. Elle a un jour condamné un grènetier à une amende de 6,000 livres, et ordonné qu'il serait emprisonné jusqu'à paiement. Les biens du grènetier ont été mis en vente ; mais son avocat s'est opposé à ce qu'ils fussent délivrés à l'acquéreur, disant que son client avait été indûment condamné, et plusieurs autres « paroles déshonnêtes... contre l'honneur et état de la Chambre. » La Chambre ordonne qu'il s'amende. Sur son refus, l'huissier des comptes l'arrête et le met au Châtelet : l'avocat vient au bureau faire amende honorable. Il en avait appelé au Parlement ; mais le chancelier avait refusé de sceller les lettres d'ajournement, alléguant qu'il avait vu à la Chambre des comptes des ordonnances royales qui défendaient ces ajournements. C'était en effet une règle que les appels contre une décision de la Chambre ne pussent être examinés que par la Chambre elle-même[4]. Elle était, de par le roi, comme le Parlement, cour souveraine.

De tels privilèges n'allaient point sans une limitation du pouvoir royal. Plusieurs exemples ont montré que le roi annu-

1. Mandement 255.

2. Le roi avait fait un don à son frère le duc d'Anjou. Ce don n'est pas valable, les gens des comptes n'ayant pas voulu vérifier les lettres, parce que le roi y a mis que le receveur de ces dons sera institué par son frère, au lieu que les gens des comptes veulent qu'il soit institué par le roi, et aussi parce qu'il a négligé de garder « certaine forme que nos dictes Gens des comptes veulent être gardée en nos dictes lettres. » Ordonnances, t. VI, p. 129.

3. Ordonnances, t. VI, p. 161.

4. Ordonnances, t. VI, p. 140.

lait au besoin les décisions de la Chambre et qu'il passait outre à ses résistances, mais l'autorité des gens des comptes n'en était guère diminuée. Le recours au roi de ceux qu'avait frappés une de leurs décisions n'était point facile; l'effet s'en pouvait faire longtemps attendre, et la Chambre, acharnée contre le récalcitrant, multipliait ses rigueurs. Nous avons vu qu'un officier, placé entre un ordre du roi et un mandement contraire des gens des comptes, obéit à ceux-ci. Il sait bien que s'il ne le fait pas, la Chambre, le jour où elle vérifiera ses comptes, lui imputera la restitution du don qu'il aura délivré en dépit de ses ordres. La menace souvent répétée aux officiers de ne point allouer en leurs comptes telle ou telle somme, c'est-à-dire de ne point les en décharger, les rendait dociles. D'ailleurs le roi cède souvent aux bonnes raisons données par ses gens; il refait ses lettres quand les formes voulues par la Chambre n'y sont pas respectées. Ce contrôle, qui le gênait parfois et même l'irritait, il le savait nécessaire et y trouvait une protection contre lui-même.

V.

Ce monarque à peu près absolu et qui ne souffre d'autre limitation à son pouvoir que celles qu'il y a faites lui-même, quelle idée se formait-il de ce pouvoir, de ses origines, de son étendue et de la façon dont il le devait exercer? Trois documents du règne de Charles V, l'ordonnance relative à la majorité des rois [1], le règlement pour la régence [2] et le règlement pour la tutelle des enfants du roi [3], permettent d'essayer de répondre à cette question.

Le préambule de l'ordonnance relative à la majorité des rois est plein de considérations mystiques sur l'excellence et la dignité particulière d'un fils aîné de roi. Sans doute, y est-il dit, tous les enfants royaux doivent être élevés avec plus de soin que ceux des autres hommes et recevoir la bonne doctrine pendant la jeunesse, afin de trouver la sagesse quand viendront les cheveux blancs; mais l'aîné doit recevoir en plus grande abondance la bénédiction

1. Ordonnances, t. V, p. 26.
2. *Ibidem*, p. 45.
3. *Ibidem*, p. 49.

paternelle, comme Jacob la reçut d'Isaac, qui lui dit : « Que Dieu te donne la rosée du ciel, la fécondité de la terre, le froment, le vin et l'huile avec profusion ; que les peuples te servent et que les tribus t'adorent ; sois le seigneur de tes frères et que les fils de ta mère se courbent devant toi ! » Pour montrer que ce fils aîné n'est point incapable de régner à l'âge de quatorze ans, le roi invoque l'exemple de Joas régnant dès la septième année, de David recevant dans l'adolescence l'onction sainte : il invoque aussi l'autorité d'Ovide qui a dit, dans l'*Art d'aimer*, qu'aux Césars la vertu n'attend pas le nombre des années : *Cesaribus virtus contigit ante dies*..... Mais par-dessus tout, dit-il, « demeure gravé dans notre cœur en caractères indélébiles le souvenir du gouvernement de notre très saint aïeul, prédécesseur, patron et spécial défenseur, le bienheureux Louis, fleur, honneur, lumière et miroir, non seulement de notre race royale, mais de tous les Français, dont la mémoire sera bénie jusqu'à la fin des siècles, de cet homme que n'a touché, grâce à la faveur divine, la contagion d'aucun péché mortel... Sa vie doit être notre enseignement. Or, son histoire nous apprend que les plus grands et plus redoutables ennemis du royaume ont été vaincus par les armes de ce roi enfant, qui prit le gouvernement à l'âge de quatorze ans, reçut les hommages des prélats, des pairs et autres vassaux, et l'onction sainte et la couronne... » Viennent enfin des réflexions sur les troubles des minorités, sur l'efficacité du gouvernement d'un roi, même enfant, et sur la spéciale vertu attachée à la personne royale[1]. Sur ces considérants est établie la loi qui fixe à quatorze ans l'âge de la majorité des rois. Mais le roi a réservé comme décisive une dernière raison : pour la prise de possession du gouvernement, il n'y a point d'âge fixé et déterminé pour le roi, qui est affranchi de toutes lois ; « les lois, qui exigent un certain âge pour la majorité, disposent seulement pour ceux qui leur sont soumis. »

Il faut prendre garde, sans doute, de prêter aux mots qu'on rencontre dans des documents de cette sorte une valeur qu'ils n'ont pas, et de chercher des révélations historiques dans des formules : cette façon de citer la Bible et Ovide, la *Genèse* et l'*Art*

1. Ici des exemples historiques empruntés à l'histoire de la Macédoine et à celle de la France.

d'aimer, est une mode d'un temps; mais il y a autre chose, dans cette solennelle ordonnance, que des mots, des formules et une mode littéraire. Il y a la façon dont la royauté pensait sur elle-même. Il n'est point indifférent de savoir que le roi de France met au nombre de ses prédécesseurs David, Salomon et Joas, qu'il attache un tel prix à l'onction sainte et se recommande pieusement du souvenir de saint Louis. Ce fut peut-être la plus grande force de la royauté au moyen âge de s'être ainsi placée tout près de Dieu et d'avoir inspiré au peuple une sorte de religion. Un grand écrivain, qui a décrit en traits admirables le caractère sacré de notre ancienne royauté, appelle cette religion la religion de Reims. Il dit encore que la France a créé un huitième sacrement, le sacrement de la royauté[1]. Ces mots, si bien trouvés, expriment une vérité historique. On ne comprend pas l'histoire de la royauté française, si l'on n'estime point à son prix cette force morale indéfinissable et indéfinie. Elle s'ajoutait aux droits politiques que le roi tenait de sa qualité de suzerain. Elle se mêlait pour la sanctifier, si l'on peut dire, à l'idée étrange aussi et mystique du caractère impérial de la royauté française. Le préambule de notre ordonnance met César auprès de David : ainsi sont employées, pour exalter le roi, les histoires profane et sacrée. Aussi aucun pouvoir en ce monde n'est-il supérieur au sien. Le pape ne peut toucher à une autorité qui procède de David et de saint Louis. Dans le *Songe du Verger*, quand le chevalier entend dire par le clerc que le pape Zacharie a déposé le roi Childéric : « Ce n'est pas vrai, s'écrie-t-il, vous ne trouverez cela en aucune vraie écriture, car jamais les barons de France ne l'eussent souffert. » Ce sentiment du caractère sacré de la dignité royale explique et l'indépendance de saint Louis et la conduite de Philippe le Bel à l'égard du saint-siège. Pas plus que le pape, l'empereur ne peut revendiquer une prééminence sur nos rois : ils croient procéder de l'empereur romain, tout aussi bien que le César germanique : la *Somme rurale* dit et répète que les nobles rois de France sont empereurs en leur royaume : aussi lorsque Charles IV d'Allemagne vint à Paris pour visiter son neveu Charles V, celui-ci lui envoya,

1. Renan, *la Monarchie constitutionnelle en France* (tiré à part de la *Revue des Deux-Mondes*, Paris, Michel Lévy, 1880).

rapportent les Grandes Chroniques, un cheval noir, car sachant que l'empereur avait coutume de faire son entrée dans ses bonnes villes sur un cheval blanc, il ne voulait point qu'il fît en France mine de « domination. » Pour lui, il alla au-devant de son oncle, monté sur un grand palefroi blanc richement ensellé tout aux armes de France. Encore une fois, ce ne sont point là de purs symboles ni de vaines cérémonies. On se conduit dans le monde selon l'opinion que l'on a de soi-même. Dans cette incertitude où les premières attaques de la royauté, ses succès rapides, les prétentions des légistes, le trouble causé dans le royaume par la guerre ont réduit les droits anciens, celui-là est hardi à tout entreprendre, qui est si sûr de son droit. Et il y a une application pratique de ces théories : le roi de France regarde de haut ceux qui sont soumis aux lois, dont il est lui-même affranchi, *legibus solutus*. Les prémisses solennelles de l'ordonnance mènent à cette conclusion que le droit commun n'est pas fait pour les rois : un simple seigneur sera majeur à vingt et un ans, le roi à quatorze ans. C'est en faisant accepter des idées de cette sorte que la royauté est sortie du cadre féodal. Ces idées ne doivent pas être négligées par l'historien : elles sont des faits historiques de grande importance.

Comment ce pouvoir sacré s'exerce-t-il ? Le premier devoir du roi est de s'éclairer par les conseils qu'il demande. « Nous avons, pour donner des conseils à la majesté royale, des hommes illustres et superillustres, lettrés, sages et savants, dont les pensées et les actions sont l'honneur du monde[1]. » C'est une tradition de la royauté dont elle se glorifie que d'avoir de bons conseillers. « De temps comme les grans fais et les grans besoignes sont faites par conseil de plusieurs sages hommes, de tant sont-elles plus seures et certaines, et aussi que nous et nos précédesseurs nous fuymes toujours gouvernez et gouvernons en tous nos faiz par conseil de grant nombre de sages hommes, clers et lays[2]... »

Charles V nomme les conseillers dont il veut que soit entourée la reine tutrice de ses enfants : ce sont les archevêques de Reims et de Sens, les évêques d'Auxerre et d'Amiens, l'abbé

1. Dans l'ordonnance relative à la majorité.
2. Dans l'ordonnance relative à la tutelle.

de Saint-Denis et celui de Saint-Maixent, le chambellan, le connétable, le bouteiller, deux maréchaux, l'amiral, le maître des arbalétriers, le panetier, le souverain maître de l'hôtel, garde de l'oriflamme, deux chambellans, deux présidents au Parlement, des chevaliers, quatre maîtres de la Chambre des comptes, un général conseiller sur le fait des aides, un avocat du roi au Parlement, six des plus notables et plus suffisants bourgeois de notre ville. Entre tous ces personnages, il donne pour ainsi dire la première place à son premier chambellan, Bureau de la Rivière, sans le « conseil et délibération » duquel aucune « besogne » ne pourra être faite « sur le gouvernement » des enfants royaux. Cette liste de conseillers est fort instructive : grands dignitaires de l'Église, officiers du roi attachés à sa personne, membres du Parlement, de la Chambre des comptes, chevaliers, bourgeois, tous les ordres de la nation sont représentés là, sauf la haute noblesse ; mais ces représentants sont les élus du roi ; ce qui fait leur qualité, c'est la faveur royale qui distingue ces prélats entre les autres, qui a valu à tel gentilhomme un des offices de la maison, à tel chevalier, docteur ou bourgeois l'entrée au Parlement ou à la Chambre des comptes. Cette compagnie était l'habituelle société de ce roi, qui, étant sage lui-même, c'est-à-dire savant, aimait les hommes doctes, et, ayant pour principale vertu la prudence, honorait les hommes de sens et d'expérience.

Ces conseillers sont les principaux serviteurs du roi, les compagnons privilégiés de sa personne ; mais l'armée de ces serviteurs est nombreuse : « Nous avons, dit encore l'ordonnance relative à la majorité des rois, pour régir notre domaine et le gouverner, pour faire la guerre afin de soutenir les bons et de punir les méchants, pour administrer les provinces et pour donner à chacun, sans distinction de personne, la légitime justice qui, grâce à Dieu, passe pour fleurir dans notre royaume, des offices distincts et bien appropriés. » En effet, au-dessous du Conseil, du Parlement, de la Chambre des comptes, de la Chambre des aides qui s'organise, d'une sorte de bureau des finances composé de trésoriers et de conseillers, d'un conseil de guerre où siègent le connétable et les maréchaux, s'échelonne dans les provinces directement soumises et pénètre, comme on a vu, en terre féodale, la double hiérarchie des officiers royaux : lieutenants du

roi, sortes de gouverneurs royaux ; baillis et sénéchaux, ayant au-dessous d'eux prévôts et vicomtes ; receveurs du domaine ; receveurs et clercs des aides : officiers de gabelle, monnayers, forestiers, tout un monde administrant, si nombreux qu'on chercherait vainement son pareil dans les autres États de la chrétienté. La royauté s'efforce d'y mettre de l'ordre par la distinction des attributions : les aides ont leur administration séparée de celle des domaines ; les baillis et sénéchaux, qui cumulaient tous les pouvoirs au début, ne sont plus que des officiers de guerre et de justice, de justice surtout. Le roi de France se complaît dans cette œuvre ; il est fier que la justice passe pour fleurir dans son royaume, fier de la distinction mise entre ces offices, dont chacun est approprié à sa besogne.

Quel est enfin l'objet de tout ce grand travail ? « L'office des rois est de gouverner et administrer sagement toute la chose publique, non mie partie d'icelle mettre en ordonnance et l'autre laissier sans provision convenable ; et ès faiz et besoignes dont le plus grand péril puet venir, pourveoir plus hastivement, et y quérir et mettre les remèdes plus nécessaires et convenables, plus honnorables et profitables qui y pueent estre mis, tant pour le temps de leur gouvernement comme pour cellui de leurs successeurs [1]. » Ce ne sont pas non plus de vaines paroles : ainsi ont parlé saint Louis et Philippe le Bel au lit de mort : « Louis, dit Philippe le Bel, pesez ces paroles : Qu'est-ce que d'être roi de France ?... Pensez au bon gouvernement de vostre royaume et gardez justice soigneusement, tout à vostre pouvoir. D'ailleurs vous enjoins, tant comme je puis, que vous sachiez par vous-mesme, à vostre pouvoir, l'estat de vostre royaume, et le plus tost que vous pourrez [2]. » Gouverner par soi-même, administrer toute la chose publique, sans omettre aucune partie, voilà l'office royal. Le roi a un devoir envers la chose publique. Ce devoir est perpétuel ; il se transmet de père en fils : ou plutôt « le roi ne meurt jamais ; » ses enfants et lui ne font qu'un ; il revit en ses fils et « par eux participe à l'immortalité ; » il se repose sur eux « du soin de garder après eux la République en

1. Dans le règlement pour la régence.

2. Guillaume l'Écossais, au t. XXI des *Historiens de France*. Voir la *Mort de Philippe le Bel*, par Frantz Funck Brentano. Paris, Picard, 1881.

honneur et prospérité ; » aussi ne distingue-t-il pas entre l'intérêt de l'État et celui de ses enfants ; c'est une seule et même chose, celle qu'il doit le plus chèrement aimer après Dieu [1]. Ces paroles achèvent de définir le caractère de l'autorité royale, tel que se le représentaient nos rois au XIVe siècle. Le roi de France est un homme élu de Dieu, qui l'a fait naître dans une race privilégiée à laquelle il a confié l'honneur et le devoir de gouverner souverainement, mais sagement, le royaume de France. Consulter, délibérer, gouverner, c'est, au temps de Charles V, l'occupation principale du roi et de cette cour sérieuse et laborieuse, si différente de celle qui entourera le roi lorsque la royauté, ayant achevé sa fortune, la dépensera en loisirs, en splendeurs et en folies.

Ernest LAVISSE.

1. Dans l'ordonnance relative à la majorité.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

L'EMPIRE D'ORIENT ET L'EMPIRE D'OCCIDENT.

DE L'EMPLOI DU MOT Βασιλεύς DANS LES ACTES DE LA CHANCELLERIE BYZANTINE.

Les circonstances dans lesquelles s'accomplit la cérémonie du couronnement de Charlemagne comme empereur nous montrent qu'il avait conscience de l'importance d'un tel acte, et qu'il envisageait ses conséquences non sans une certaine appréhension. D'après Eginhard[1] il déclarait que, s'il avait pu deviner les intentions du pape, il ne serait pas entré dans l'église, bien que la fête célébrée fût des plus solennelles. Le couronnement, en effet, dans la pensée de Léon III et de Charlemagne, devait avoir pour résultat de déplacer le siège de l'empire, et de faire passer la suprématie de Constantinople à Rome. Une révolution d'une si haute gravité ne devait pas s'achever sans provoquer des résistances de la part des Byzantins, en possession de la prérogative impériale depuis Constantin le Grand.

Tout nous prouve que telle fut la pensée de Charlemagne ; il ne songea pas tout d'abord à la restauration de l'empire d'Occident, mais bien seulement au transfert de l'empire. Le prétexte mis en avant et mentionné dans toutes les annales du temps en est la preuve. On considéra l'empire comme vacant, parce qu'il était exercé par une femme[2] ; il importait au salut commun que cette dignité, tombée en quenouille, fût relevée par le souverain des Francs. Rome, du reste, ne faisait que rentrer dans son droit et dans la tradition, puisque c'était d'elle que l'empire avait pris son origine[3] ; ce droit n'avait été

1. Eginh. Vita Car., ch. 27.

2. Chron. Moissac, ann. 801 ; Ann. Lauresh., ann. 801.

3. Ann. Lauresh., ann. 801 : « Carolum..... imperatorem nominare debuissent, qui ipsam Romam tenebat, ubi semper Cæsares et imperatores sedere soliti erant. » Id. Chron. Moissac, ann. 801.

ni aliéné ni aboli ; pendant quatre siècles Constantinople, une simple colonie, l'avait usurpé ; par la cérémonie de Noël de l'an 800, il revenait simplement à sa source première.

Toutefois, comme Irène n'entendait pas se dessaisir de la dignité que lui laissait la faiblesse des Byzantins, et comme il était à craindre que l'empire fût déchiré entre deux compétiteurs, Charlemagne et Léon III prirent l'initiative de cette singulière proposition de mariage, qui a tant étonné les historiens modernes, mais qui s'explique tout naturellement par l'idée que se faisaient de l'empire les contemporains de Charles et d'Irène. Il est vraisemblable que les historiens byzantins, Théophane et Cedrénus, nous ont conservé les termes mêmes de la communication officielle dont furent chargés, auprès de l'impératrice, l'évêque Jessé et le comte Helmgaud. Tous deux nous disent que Charles rechercha la main d'Irène « afin que l'Orient et l'Occident ne formassent qu'un seul empire [1]. » Ce mariage eût été le moyen le plus commode de légitimer l'usurpation de Charlemagne et de concilier en même temps les droits rivaux de Rome et de Byzance. On sait comment échoua ce plan, et comment une révolution militaire renversa Irène, qui ne répugnait pas à s'allier au puissant souverain de l'Occident [2].

Si Charlemagne entendait, non pas créer un nouvel empire, mais transférer à Rome le siège de l'ancien, les Byzantins ne comprirent tout d'abord pas autrement ses intentions. Ils crurent qu'il s'agissait d'une conquête, d'une usurpation semblable à toutes celles que faisaient naître si fréquemment les compétitions au trône impérial. Au temps de Léon l'Isaurien, l'Italie avait déjà manifesté des velléités d'arracher l'empire au prince iconoclaste et de lui donner pour successeur un prétendant nommé Tibère, que les révoltés parlaient de conduire à Constantinople. Il était vraisemblable que le grand conquérant de l'Occident caressât la même pensée. Eginhard s'est fait l'écho de ces craintes. « Les Byzantins, dit-il, suspectaient Charlemagne, à cause du titre d'empereur qu'il avait pris, et parce qu'ils redoutaient qu'il voulût leur enlever l'empire [3]. » La situation fut modifiée du tout au tout par la chute d'Irène et l'avènement de Nicéphore. Par la force des choses, et malgré Charlemagne, il y eut

1. Chronog. Théophanis, pag. 401, éd. 1655 ; Cedrenus, pag. 474, tom. II, éd. 1647. ἑνῶσαι τὰ ἑῷα καὶ τα ἑσπέρια.

2. V. notre article, Charlemagne et l'impératrice Irène (*Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux,* deuxième série, n° 1, 1884).

3. Eginh. Vita Karoli, 16 : « cum quibus tamen, propter susceptum a se imperatoris nomen et *ob hoc quasi qui imperium eis eripere vellet,* valde suspectum. »

dès lors deux empereurs et deux empires, ni le souverain de l'Orient, ni celui de l'Occident n'entendant se dépouiller de leur dignité pour conserver l'unité et l'intégrité du vieil empire romain au profit l'un de l'autre. Toutefois les Césars de Byzance ne reconnurent jamais l'empereur d'Occident que comme un intrus, et persistèrent, avec une constance que rien ne découragea à travers les siècles, à se considérer comme les seuls descendants authentiques et légitimes d'Auguste et de Constantin. La chancellerie byzantine par ses usages, par les termes mêmes dont elle continua à se servir pour désigner les princes de l'Occident, consacra cette légitimité qu'elle se refusa toujours à communiquer à personne.

I.

Il ne faut voir dans cette constance ni mesquine opiniâtreté, ni puérile rancune. L'empire, tel que le concevaient les successeurs des Césars romains, était, par définition, un, indivisible, universel. Il ne pouvait entrer dans l'esprit d'aucun Byzantin, qu'en droit comme en fait, deux empires, deux empereurs pussent coexister séparément. Il y avait là comme une absurdité et une contradiction choquante. Cette conception, la seule vraie, de l'empire, était regardée presque comme un dogme religieux par les Byzantins, d'autant plus que l'unité et l'universalité de l'empire se déduisaient pour eux de l'unité et de l'universalité de Dieu. Les théoriciens de l'empire chrétien de Byzance n'ont jamais varié sur ce point depuis Eusèbe, qui le premier nous a exposé l'idée, que se faisaient les contemporains de Constantin, du pouvoir du prince. L'empire terrestre est pour eux l'image de l'empire céleste, et l'empereur l'image de Dieu. La monarchie divine est l'*idée archétype de celle d'en bas*. Rien ne peut borner Dieu dans le temps et l'espace ; de même par droit divin l'empereur est le maître de la terre. Dieu n'est autre chose qu'un empereur dont la puissance est infinie ; Eusèbe l'appelle ὁ παμβασιλεύς[1]. « Or, continue Eusèbe, il n'y a qu'un Dieu, non pas deux, ni trois, ni davantage ; supposer plusieurs dieux, c'est nier Dieu. De même il n'y a qu'un empereur, et il ne peut y avoir qu'une loi, émanant de lui[2]. » Supposer deux empereurs, c'est nier l'empire. L'empire est donc un, parce que Dieu est un ; il

1. V. sur ce point deux chapitres d'une importance capitale, ch. 2 et ch. 3 du traité d'Eusèbe : De Laudibus Constantini. Cf. les deux vers cités par l'Éditeur de Codinus Curopalata (1648). L'auteur anonyme appelle l'empire : Εἰκόνα λαμπρὰν τῆς αὐτοῦ θέου, et l'empereur : Θέου τὶς εἰκὼν.

2. Eusèbe. De laudibus Constantini, ch. 3.

est universel, parce que Dieu est universel. L'empereur apparaît sur la terre comme le signe visible de la puissance divine, comme l'exécuteur de sa volonté. Le monde même ne se comprend pas sans l'empereur. Suivant l'expression mystique d'un contemporain de Justinien, « comme l'œil est inné au corps, l'empereur fait partie de l'harmonie du monde » (ἐνήρμοσται)[1]. En un mot, il a par reflet tous les caractères d'unité et de nécessité de la personne divine. Étant donnée cette théorie, on peut dire cette religion de l'empire, on comprend ce que devaient penser les Byzantins de l'usurpation de Charlemagne. Le maintien de ses prétentions à créer un empire distinct de l'Empire devait passer pour une hérésie d'État aussi coupable qu'une hérésie dogmatique ; une faute contre la logique en même temps qu'un attentat contre l'ordre établi par la Providence.

Les Byzantins prétendirent toujours à un droit primordial et divin sur la terre tout entière, contre lequel ni la conquête ni l'émancipation ne devaient prévaloir. Ils ne reconnurent jamais en principe l'autonomie des États de l'Occident, et ils ne désespérèrent jamais de les faire rentrer sous leur suprématie. Au temps même de l'éclipse la plus complète de leur pouvoir, les empereurs continuèrent à porter le titre de *Kosmocratores*, empereurs du monde. Constantin Porphyrogénète, dans son livre des Thèmes, appelle Constantinople la ville qui a la prééminence sur le monde entier[2]. Dans le même ouvrage, quand il vient à parler de la Sicile, que ses armes ont arrachée momentanément aux Sarrasins, il ajoute : « L'empereur est le maître de la mer (θαλασσοκρατεῖν) jusqu'aux colonnes d'Hercule, et de toute la Méditerranée qui est nôtre. » C'est pourquoi, parmi les ornements impériaux, figure le globe avec la croix, pour marquer que l'autorité des Césars s'étend sur toute la terre habitée[3].

On objectera que, jusqu'à l'empereur Romulus Augustule, le pouvoir fut partagé entre deux empereurs, dont l'un gouvernait l'Orient et l'autre l'Occident. Mais l'unité de l'empire ne laissait pas que de subsister ; l'empire existait un en deux personnes, et l'on appelait *unanimitas* l'accord persistant sous cette division apparente. C'était à Constantinople que les derniers souverains de Rome venaient chercher la consécration de leur autorité. On lit dans le livre des Cérémonies du Porphyrogénète, qui a recueilli dans cet ouvrage nombre de formules antérieures au xe siècle, le passage suivant[4] :

1. Ecthèse du moine Agapet, ch. 46.
2. Const. Porphyrog. De Themat. Lib. II, thème I : πόλις ἐστὶ βασιλεύουσα, τοῦτε κόσμου παντὸς ὑπερέχουσα.
3. Du Cange, Disc. de Imper. Constant. numismatibus.
4. Constant. Porphyrog. De Cerimon. Lib. I, ch. 87.

« De l'étiquette à observer lorsque l'empereur nommé en Occident « envoie à Constantinople ses légats et les images laurées, qui ne « sont pas encore admises par l'empereur de la nouvelle Rome à la « dignité impériale ; comment l'empereur leur ajoute et leur confirme « la dignité impériale et donne congé à ses légats. » Suit un exemple à l'appui : Sous le principat de Léon le Grand, les Romains envoyèrent le légat Héliocrate qui portait à Constantinople les images laurées d'Anthémius, ainsi que ses lettres. La légation était reçue dans le Consistoire, Héliocrate et l'image d'Anthémius introduits en présence du Maître. Les silentiaires retenaient entre leurs mains l'image, et Diaferentius, qui était alors préfet de la ville, prononçait le panégyrique des deux empereurs. L'empereur ordonnait ensuite que les images d'Anthémius et les siennes fussent répandues dans tout l'empire et proposées ensemble à l'adoration des peuples. Sa bouche sacrée s'exprimait en ces termes : L'empereur César Léon, victorieux et toujours Auguste, a dit : L'image du très clément prince Anthémius, longtemps attendue par nous et portée enfin en notre présence, a fait naître en nous une grande joie. Aussi notre volonté, inspirée par Dieu, ordonne que cette image participe aux mêmes honneurs que la nôtre, afin que toutes les nations se réjouissent et que les villes en liesse comprennent que les deux parties de l'empire, l'Orient et l'Occident, sont réunies en une même communion et en un même pouvoir [1].

Après que l'Hérule Odoacre eut renvoyé les insignes impériaux à Constantinople, pour faire entendre par là qu'un seul maître suffisait désormais au monde romain, les empereurs continuèrent à chaque avènement à adresser leurs images à toutes les provinces et à toutes les villes qui faisaient officiellement partie de l'empire, afin que les peuples leur rendissent les signes extérieurs de l'adoration. Bien que tout lien de vassalité parût être rompu entre Byzance et les royaumes de l'Occident, nous savons que cette coutume était encore en vigueur au VIIIe siècle. Dans une des deux lettres écrites par le pape Grégoire II à Léon l'Isaurien, nous lisons : « C'est grâce à moi que tes images sont reçues par les rois barbares ; lorsque tes soldats étrangers, revenus dans leurs foyers, ont raconté tes fureurs iconoclastes, tes statues laurées ont été jetées à terre et ton visage insulté [2]. » Plus loin, parmi ces peuples, le pape cite les Lombards, les Sarmates et les autres nations du Septentrion. Il est certain, en ce qui concerne les Lombards, que le lien de vassalité, si faible qu'il

1. Const. Porphyrog. De Cerim. Lib. I, ch. 87.

2. Ep. I Gregorii II, ad Leonem Imp. Les deux lettres sont citées par Baronius, tome IX, ann. 726.

parût, se conserva par une sorte de compromis tacite ; après le siège de Pavie et celui de Vérone, c'est à Constantinople qu'Adalgise, le fils du dernier roi lombard, chercha un refuge, et l'empereur lui donna le titre de patrice. Byzance garda toujours un droit de suzeraineté sur les ducs lombards qui parvinrent à se maintenir en Italie. Nous avons encore la formule du serment de fidélité prêté par le duc de Bénévent aux empereurs Alexandre et Léon [1]. Il est vraisemblable que les Francs recevaient de même ces images, et qu'ils étaient l'un de ces peuples du Septentrion sur qui les papes se vantaient d'exercer une influence avantageuse à l'empire.

Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir d'une manière certaine la nature précise des rapports qui, à dater de la mort d'Irène, existèrent entre Charlemagne et les souverains de Byzance. Nicéphore et ses successeurs redoutaient fort le grand conquérant de l'Italie et de la Germanie ; en signe d'alliance le premier demanda même pour son fils Théophylacte la main d'une fille de Charles. L'attitude du roi franc est bien plus malaisée à définir. Eginhard dit positivement qu'il tâcha, à force de bons procédés et de patience, de désarmer la colère des Césars de Byzance, et d'atténuer *le scandale* qui résultait de la création du nouvel empire [2]. Il ajoute qu'à cet effet il leur envoya de nombreuses ambassades et des lettres où il les traitait de *frères* [3]. On est en droit de se demander par quel moyen pouvait être atténué le scandale dont il est ici question, et si le meilleur moyen d'atteindre ce résultat était de traiter de *frère* l'empereur. N'était-ce pas en effet exaspérer plutôt sa rancune que l'adoucir ? N'y a-t-il pas sous les paroles d'Eginhard un sous-entendu qui nous échappe ? D'ailleurs les lettres que Charlemagne adressait à Nicéphore répondent parfaitement par un ton, qui parfois descend jusqu'à l'humilité, à l'impression que nous laisse le langage de l'historien. Elles sont faites pour étonner d'un prince naturellement superbe et ombrageux. « Nous sommes, écrit-il, demeurés longtemps en proie à l'attente, nous demandant quand nous obtiendrions, soit par ambassade, soit par lettres, une réponse aimable et fraternelle à notre missive. Et par un penchant naturel à la faiblesse du cœur humain, le désespoir déjà commençait à s'emparer de notre âme. Nous gardions cependant confiance en Dieu qui n'abandonne pas ceux qui mettent en lui leur foi, lui qui n'a pas voulu que notre

1. Muratori, tom. I, Antiquit. Italiæ, pag. 180.

2. Eginh. Vita Karoli, 16 : ut nulla inter partes cujuslibet scandali remaneret occasio.

3. Eginh. Vita Karoli, 27.

labeur ici-bas fût inutile et vain, et qui lui-même nous a inspiré, nous en avons la conviction, le projet que nous avons pu conduire à bonne fin[1]. » Sur quelle base pouvait reposer l'accord entre Nicéphore et Charlemagne ? que signifient ces termes de frère et de fraternité, sans cesse répétés avec insistance ? Que faut-il entendre par des expressions aussi vagues que celles-ci : *ad constituendum nobis pacem et fœderanda atque adunanda hæc duo in Christi charitate ?* Ne peut-on voir dans ce langage une intention de faire revivre l'*unanimité* qui existait après les temps de Théodose, de ne pas détruire cette unité sur laquelle reposait l'idée même d'empire et de la conserver sous le couvert et les auspices de la religion catholique romaine, le lien naturel entre Rome et Byzance[2] ? Qu'on lise encore le curieux récit du message envoyé par l'empereur Théophile à Louis le Pieux, pour lui demander une armée de secours contre les Bulgares ; il semble ressortir des expressions du chroniqueur et des dispositions manifestées par le Souverain franc, qu'il existait un pacte antérieur favorable à la défense des intérêts communs de l'empire et de la chrétienté[3].

Par une fiction obstinée, la chancellerie byzantine continua jusqu'au bout à distribuer aux souverains, même émancipés de la tutelle des Césars, des dignités auliques qui déterminaient leur lien de vassalité à l'égard de l'empereur. Comme au temps de Rome républicaine et de Rome impériale, on les désignait sous le nom d'*amici*, de *fœderati*, de *socii*, etc. ; on leur donnait les titres de patrices, de magistri, de protospatharii, quelquefois de consuls et d'augustes. Leur place était à l'avance marquée par l'étiquette dans la hiérarchie des commensaux de la table impériale. Dans l'ordre des préséances, les Sarrasins, les Bulgares, les Huns venaient les premiers ; puis les Francs, les Russes, les Arméniens. Les Sarrasins siégeaient après les patrices et les stratèges, les Bulgares entre les protospathaires et les patrices, les Francs après les officiers du voile. La foule des souverains, représentés par leurs légats, s'ordonnait ainsi dans une hiérarchie savante comme des satellites autour de l'empereur, élu de Dieu, et centre du monde[4].

1. Ep. Carol., Ed. Jaffé, 29.

2. Rapprocher de ces expressions le passage de la lettre de Louis II à l'empereur Basile : « Unum est imperium Patris et filii et Spiritûs sancti ; cujus pars est Ecclesia constituta in terris, quam tamen Deus non per te solum, nec per me tantum gubernari disposuit, nisi quia sumus tantâ ad invicem caritate connexi, ut non jam divisi, sed unum existere videamur. »

3. Constant. Porphyrogen. Continuator. Lib. III, ch. 37.

4. Constant. Porphyr. De Ceremoniis. Lib. II, ch. 3. V. aussi la thèse de

Dans l'esprit de la cour impériale, les princes et les rois ne devaient tenir leur pouvoir, leurs provinces, leurs royaumes, que d'une investiture de l'empereur. M. Fustel de Coulanges a donné de ce fait les preuves les plus solides en ce qui concerne les premiers rois barbares de la Gaule. Ces prétentions durèrent plus longtemps qu'on ne se l'imagine; elles ne prirent fin à vrai dire qu'avec l'empire grec. Zonaras raconte, d'après Procope, l'invasion des Francs en Italie au temps de Justinien, quand Bélisaire combattait les princes ostrogoths, successeurs de Théodoric. Il nous dit que, pour se débarrasser de leur hostilité redoutée, Bélisaire leur céda *par lettres patentes de l'empereur, et à leur demande*, Marseille et la Provence[1]. Une anecdote rapportée par le moine de Saint-Gall nous montre que ces prétentions s'étendaient jusqu'aux terres inconnues et à découvrir, cataloguées sous le nom d'hyperboréennes dans les traités géographiques des Byzantins. Un ambassadeur de Charlemagne rapportait au César de Constantinople les longues guerres de son maître contre les Saxons. « Pourquoi, lui répondit-il, mon fils travaille-t-il tant à combattre ces ennemis sans nom et sans vertu? Je te les donne, prends-les pour toi, ainsi que tout le pays qui leur appartient[2]. »

Rien de plus instructif, en la matière qui nous occupe, que le récit si vif et si animé de l'ambassade de Luitprand auprès de l'empereur Nicéphore Phocas. Nicéphore s'adressant à l'envoyé d'Othon lui dit : « Les légats de ton maître nous ont promis sous serment, et les « lettres de ton Souverain nous ont juré qu'il ne voudrait plus être « un sujet de scandale pour notre empire. Or vois-tu scandale plus « grave que de prendre le titre d'empereur[3]! Il usurpe pour lui les « thèmes de notre empire. Nous ne pouvons souffrir plus longtemps « ce double attentat. » C'est en vain que Luitprand lui réplique avec quelque irrévérence : « Elle dormait alors votre puissance, ou plutôt celle de vos prédécesseurs, eux qui de nom seulement, mais non de fait, s'intitulent empereurs des Romains. S'ils étaient les empereurs des Romains, pourquoi donc ont-ils laissé Rome tomber aux mains d'une courtisane? » Voici enfin l'ultimatum que Luitprand fut chargé d'apporter à Othon : « C'est une chose inouïe qu'une Porphyrogénète, née d'un Porphyrogénète, mêle son sang à celui d'un barbare. Mais,

M. Rambaud sur Constantin Porphyrogénète, qui nous dispense d'insister davantage sur ce point.

1. Zonaras, lib. XV, ch. 4 : καὶ τὴν πρᾶξιν ταύτην, καὶ αὐτὸν ἐπιῤῥῶσαι τὸν Ἰουστινιανὸν βασιλείῳ γραφῇ, τοῦτο δεηθέντων τῶν Φράγγων.

2. Moine de Saint-Gall. Liv. II, ch. 6.

3. Rapprocher ce terme *scandalum* du même terme employé par Eginhard, à l'occasion du couronnement de Charlemagne.

puisque vos intentions sont bonnes, faites les concessions que vous devez; vous recevrez de nous celles qu'il nous plaît de vous accorder (si datis quod decet; accipietis quod libet). Cédez-nous Rome et Ravenne avec le pays qui s'étend de ces villes jusqu'à nos frontières. Si vous voulez notre amitié sans notre alliance (il s'agissait du mariage avec Théophanie), que ton maître rende à Rome sa liberté, et qu'il fasse rentrer dans leur première servitude les princes de Capoue et de Bénévent, jadis les esclaves de notre saint-empire et maintenant des rebelles[1]. »

Au XIIe siècle encore, au temps de l'empereur Conrad, un historien byzantin s'indigne que le souverain germain ait décerné au duc des Tchèques le titre de roi, cette prérogative appartenant exclusivement à son maître. « Tout est menteur dans cet acte; et celui qui a reçu le titre royal et celui qui l'a donné. » Et il ajoute : « Comment se peut-il faire que des hommes qui n'ont rien de la sublimité impériale puissent conférer des dignités qui sont comme une émanation de la majesté impériale[2] ? »

Le droit en effet n'a pas changé de Constantin à Manuel et à Jean Comnène; le principe n'a subi aucune altération, aucune diminution. C'est en vain que les faits infligent le plus humiliant démenti à ces prétentions superbes et restreignent tous les jours le domaine où s'exerce la puissance réelle des Césars de Byzance. Avec une foi tenace, historiens, panégyristes, diplomates, s'attachent à ce dogme impérial de l'unité et de l'universalité de l'empire. Un poète officiel du XIIe siècle, Théodoros Prodromos, est aussi fécond qu'Eusèbe en appellations pompeuses à l'adresse de Jean Comnène, en espérances infinies du rétablissement complet de l'empire. « Tu porteras tes armes, s'écrie-t-il, jusqu'aux colonnes d'Hercule, tu soumettras et Gadès et Thulé et même les cataractes du Nil. Tu t'avanceras jusqu'à la zone torride, tu navigueras autour de la mer morte qui enveloppe la terre, après quoi tu reviendras victorieux au milieu des tiens[3]. » Il appelle l'empereur l'autocrate de la terre : τὸν αὐτοκράτορα τῆς γῆς[4], le maître commun du levant et du couchant : ὁ κοινὸς ἄναξ δύσεως καὶ τῆς ἕω[5]. Le plus curieux morceau est l'épithalame adressé à Manuel Comnène à l'occasion de son mariage avec la sœur de Conrad, la princesse Irène. Cette union est pour le poète byzantin le symbole,

1. Muratori. Hist. de l'It., t. II, pages 481 et 483.
2. Cinnamus, Lib. V, chap. 7.
3. Theodoros Prodromos. Script. Miscell. 2; voir aussi la pièce 5.
4. Id., 6.
5. Id. Épitaphe en l'honneur de Jean Comnène.

non pas de la réconciliation de Rome et de Byzance, comme on devrait s'y attendre, mais de la subordination de Rome à sa rivale : « Salut, nouvelle Rome ; réjouis-toi de ce mariage, qui te proclame la capitale de la vieille Rome [1]. Celle-ci est l'épouse, toi le fiancé. Or nous savons tous que l'homme est la tête de l'épouse ; il en est de même de toi ! » Ne croirait-on pas entendre à cette heure de déclin un contemporain de Constantin ou de Justinien ?

II.

Afin de bien marquer que la dignité impériale ne se partage pas, que l'empire est un, que l'empereur de Constantinople est le seul empereur, la chancellerie byzantine s'habitua à réserver pour le légitime héritier de Constantin le titre de Βασιλεὺς. Le nom de roi suffisait pour les autres souverains ; bien plus, pour que l'équivoque ne fût pas possible, pour que le mot *rex* ne parût pas la traduction latine de Βασιλευς, on écrivit dans les textes latins le ῥῆξ avec des lettres grecques. Mieux valait un barbarisme qu'une confusion possible entre deux titres d'une importance bien différente. Il va de soi que les Byzantins s'attachèrent à cette distinction surtout depuis la prétendue création d'un nouvel empire. Elle existait cependant avant le couronnement de Charlemagne, ainsi que l'atteste le texte de Procope, souvent invoqué par les historiens byzantins postérieurs. Il s'agit de Théodoric, roi des Ostrogoths : « Il exerça le pouvoir sur les Goths et les Italiotes ; mais il ne lui appartint pas de prendre ni le costume ni le nom de Βασιλεύς des Romains ; toute sa vie il fut appelé Ῥῆξ : car c'est ainsi que les Barbares désignent leurs souverains [2]. »

La distinction devint essentielle à dater de l'an 800 ; elle ne s'appliqua guère du reste, avec une intention politique évidente, qu'à l'égard des prétendus empereurs d'Occident. Nous savons en effet par Procope que le nom de Βασιλεύς fut laissé par Justinien à un phylarque ou cheik influent de l'Arabie. Au temps de Constantin Porphyrogénète, le roi des Bulgares qui venait de s'allier par mariage avec une princesse byzantine, et par qui l'on espérait clore enfin l'ère des déprédations de ces barbares, prit le titre de basileus ;

1. Id., n° 7. Δι' ὧν ἐδείχθης κεφαλὴ τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης.

2. Procope. Gothic. De Theodorico, I, p. 166, éd. Huschel. Αὐτὸς ἔσχε τὸ τῶν Γοτθῶν καὶ Ἰταλιωτῶν κράτος, καὶ βασιλέως μὲν τῶν Ῥωμαίων οὐδὲ τοῦ σχήματος, οὐδὲ τοῦ ὀνόματος ἐπιβατεῦσαι ἠξίωσεν· ἄλλα ῥῆξ διεβίω καλούμενος· οὕτω γὰρ σφῶν τοὺς βασιλέας οἱ βάρβαροι καλεῖν νενομίκασι·

il n'avait officiellement auparavant que celui d'archonte [1]. A l'égard de ces princes peu dangereux, il n'était pas nécessaire de tenir à la rigueur de la nomenclature officielle, aucune compétition n'étant à craindre de la part de tels homonymes. Pour le souverain de la Perse, il porte assez fréquemment dans les histoires byzantines le nom de Βασιλεὺς ; cela importait assez peu à l'empereur, qui ne faisait que traduire littéralement par ce mot le titre persan du souverain. La politique n'avait encore rien à voir dans cette transcription. Concession plus grave et qui dut coûter davantage à l'orgueil des Grecs : Justinien fut obligé, aux termes d'un traité, de donner à Kosroës le nom de *frère* [2] ; ce nom que précisément Charlemagne réclame pour lui-même dans ses lettres à Nicéphore, et celui que les empereurs donnaient aux césars, associés par eux à l'empire.

Au xe siècle, les formules en usage à la chancellerie de Byzance étaient les suivantes : On écrivait aux souverains de la Saxe, de la Bavière, des Nemetzi, c'est-à-dire des Alamans, au roi des Francs et à celui de Germanie, en leur appliquant à tous la même appellation. « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, un et seul vrai Dieu, Constantin et Romain fidèles empereurs à leur très cher frère spirituel, illustre roi... (περιόλεπτον Ῥῆγα). » Au roi d'Italie, souverain de Rome, on écrivait : au très glorieux prince de Rome (τὸν ἐνδοξότατον πρίγκιπα Ῥώμης) [3]. Le grand logothète était chargé de l'expédition des lettres impériales et des chrysobulles adressées « aux rois, aux sultans et aux toparques [4]. » Théophane appelle Ῥῆγας tous les rois barbares indistinctement, Genséric, Odoacre, Théodoric, etc. Anne Comnène désigne l'empereur d'Occident sous le nom de Ῥῆγα Ἀλαμανίας [5] et Ῥῆγα est encore le titre donné par Nicétas Andronicus au souverain de Hongrie, Béla. Pas un prince ne pouvait s'asseoir sur un siège qui fût au même rang et au même niveau que celui de l'empereur. Louis VII, admis en la présence de Manuel Comnène, dut prendre place sur un trône au-dessous du sien [6]. Le même empereur se refusa à une entrevue avec Conrad, parce que ce prince prétendait être traité d'égal à égal [7]. Le Normand Bohémond, lorsqu'il passa avec les croisés à Constantinople, non seulement ne put s'asseoir en présence de l'empereur, mais il ne put même se tenir debout

1. Const. Porphyrog. De Cerem., liv. II, ch. 48.
2. Malala (ou Jean le Rhéteur), t. II, page 219.
3. Const. Porphyr. De Cerem. Liv. II, ch. 48.
4. Codinus Curopalata, chap. 5, § 18.
5. Ann. Comn. Alexiad. Lib. III.
6. Cinnamus. (Lib. II.)
7. Id., idem.

en face de lui. Guillaume de Tyr dit de Baudoin IV, roi de Jérusalem, que l'empereur lui fit donner un siège honorable, mais au-dessous du sien[1]. On sait du reste que Godefroy de Bouillon dut, avant de passer en Asie Mineure, faire hommage à l'empereur pour toutes les terres, jadis relevant de l'empire, et qu'il devait reconquérir. Les rois de Jérusalem étaient considérés comme les vassaux de Byzance.

On voit à quelles difficultés diplomatiques se heurtaient les souverains d'Occident en prenant le rang et le titre d'empereur. La chancellerie byzantine refusa de les admettre à ce nom de Βασιλεύς, et se montra intraitable sauf en une circonstance. C'est à tort que plusieurs historiens ont soutenu qu'Irène reconnut le nouvel empire, et salua Charlemagne Βασιλεύς. Le texte de Cedrenus qu'on invoque ne dit rien de tel ; mais seulement que des ambassadeurs vinrent de la part de Charles, τοῦ στεφθέντος Βασιλέως Ῥώμης[2]. Sans doute le titre donné à Charles est assez rare dans les chroniques de Byzance pour qu'il soit ici relevé. Mais c'est aller trop loin que d'y voir une reconnaissance officielle de sa dignité. Cedrenus ne fait que relever le fait de son couronnement, sans notifier l'acquiescement d'Irène, acquiescement qui n'eût été possible que si le mariage projeté entre les deux souverains s'était réalisé. Nulle part nous n'avons vu trace de cette reconnaissance par l'empereur Nicéphore, qui proposa à Charlemagne une alliance de famille, mais refusa de l'admettre au partage de son titre. Nous savons quel était le ton de la correspondance de Charlemagne avec ce prince.

En 812, toutes les chroniques franques nous signalent un grave changement[3]. Nicéphore a été massacré dans une bataille contre le khan des Bulgares, Krum, qui fit du crâne de l'empereur une coupe cerclée d'argent. Son successeur, Michel le Curopalate, arrivait au trône dans des circonstances particulièrement critiques, au moment de la plus grande expansion de la puissance bulgare. Nous citons le passage des annales dites d'Eginhard :

« Michael gener ejus, imperator factus, legatos Imp. Karoli, qui ad Niciforum missi fuerunt in Constantinopoli suscepit et absolvit, cum quibus et suos legatos direxit, Michaëlem scilicet episcopum et Arsacium atque Theognostum protospatharios et per eos pacem a Niciforo inceptam confirmavit. Nam Aquisgrani scriptum pacti ab eo in Ecclesiâ suscipientes, *more suo, id est, Græcâ linguâ, laudes ei direxerunt. Imperatorem eum et Basileum appellantes.* »

1. Guill. Tyr, XVIII, 24.
2. Chron. Cedrenus. Éd. 1647, pag. 474.
3. Ann. Franc., ann. Eginh., ad ann. 812.

Il faut remarquer ici la précision extraordinaire des termes ; le fait est assez considérable pour que l'annaliste ne croie pas devoir trop insister. Les ambassadeurs font à Charlemagne compliment dans leur langue, et le saluent du nom d'empereur, c'est-à-dire de Βασιλεύς. A cette reconnaissance, cette fois authentique, de l'empire d'Occident, répond exactement une lettre de l'année 813, qui fut portée à Michel le Curopalate par Amalharius, évêque de Trèves, et par l'abbé des saints apôtres Pierre et Paul[1]. Il y est fait une allusion formelle à l'acte de reconnaissance, et elle nous semble respirer une satisfaction profonde de la part de Charlemagne :

« In nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti, Karolus, divinâ largiente gratiâ, Imperator et Augustus, idemque rex Francorum et Langobardorum, dilecto et honorabili fratri Michaëli glorioso Imperatori et Augusto, æternam in Dom. N. J. C. salutem.

« Benedicimus D. N. J. C. verum Deum nostrum, et gratias illi juxta virium possibilitatem et intelligentiæ nostræ quantitatem, ex toto corde referimus, qui nos ineffabili dono benignitatis suæ, in tantum divites efficere dignatus est, *ut in diebus nostris quæsitam et semper desideratam pacem inter Orientale et Occidentale imperium stabilire*, et Ecclesiam suam catholicam sanctam, etc. »

Charlemagne se réjouissait à bon droit qu'il lui fût donné avant l'heure de sa mort, qui allait bientôt sonner, et après de si longs et si glorieux travaux, de voir son œuvre accomplie et la cérémonie de l'an 800 confirmée et sanctionnée par la reconnaissance de 812.

Mais l'œuvre tout entière de Charlemagne fut fragile, et l'harmonie entre les deux empires ne devait pas durer. Elle ne pouvait se maintenir que grâce à la crainte inspirée par la puissance des Francs. A mesure que celle-ci décline, grandit le dédain des Orientaux et se multiplient les restrictions faites au pacte de 812. La gradation de ces sentiments est intéressante à suivre. Sous Louis le Débonnaire le bon accord semble se maintenir entre les deux souverains d'Aix-la-Chapelle et de Constantinople, mais avec une nuance de supériorité de la part de l'empereur d'Orient. On se souvient que Charlemagne, par haine des Grecs, avait à Francfort condamné le culte des images, reconnu par les Pères du deuxième concile de Nicée. Son fils prit, à l'instigation de l'empereur Michel Balbus, l'initiative de la réunion d'un synode à Paris, qui se montra plus violent encore que celui de Francfort contre les icones (825)[2]. Ainsi les Francs en maintenant les doctrines de Francfort, les Grecs en revenant à l'hé-

1. Epist. Carolin. Ed. Jaffé, 40.
2. Voir dans les actes du Synode de Paris la lettre de l'empereur Michel.

résie iconoclaste, se trouvaient réunis sur le terrain religieux, comme ils l'étaient en apparence sur le terrain politique. Nous avons vu plus haut que l'empereur Théophile, successeur de Michel, se crut assez sûr de l'amitié de Louis pour lui demander une armée de secours contre les ennemis de sa capitale. La mort de son ambassadeur retarda la négociation, qui, malgré la bonne volonté du roi franc, ne fut pas suivie d'effet [1]. Malgré ces concessions, les Byzantins s'étaient assez enhardis pour adresser au successeur de Charlemagne une lettre dont la suscription était ainsi libellée [2] :

« In nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti, unius soli veri Dei, Michaël et Theophilus in ipso Deo imperatores Romanorum dilecto et honorabili fratri Ludovico, glorioso regi Francorum, Langobardorum, *et vocato eorum Imperatori.* »

Louis n'était plus considéré par l'Empereur comme égal en dignité à lui-même. Il n'était plus que le roi des Francs et des Lombards, et, s'il plaisait à ses sujets de le traiter d'empereur, ce titre était de pure fantaisie, un contre-sens qu'on pouvait passer à des barbares, mais qui n'entamait en rien la prérogative de l'empereur universel de Constantinople.

Ce fut bien pis encore lorsque l'empire passa des débiles mains de Théophile et de Michel l'Ivrogne à celle du Macédonien Basile, qui restaura dans tout son éclat l'autorité des maîtres de Constantinople. Jusqu'alors la chancellerie byzantine avait refusé d'admettre le titre de Basileus appliqué aux souverains de l'Occident ; mais elle souffrait qu'ils fussent tenus pour empereurs par leurs sujets. Basile retira même cette concession, qu'il estimait injurieuse pour son pouvoir. On le vit bien dans les rapports qu'il entretint avec Louis II, fils de Lothaire Ier, souverain faible et brouillon, sans cesse en lutte avec le pape Nicolas, ou en guerre contre les Sarrasins. Avec un tel prince, qui ne se soutenait dans le sud de l'Italie que grâce au secours des flottes grecques et des catapans byzantins, il ne jugea plus nécessaire d'user d'aucun ménagement.

Pendant les séances du huitième concile œcuménique, réuni en 869 pour la déposition de Photius et le rétablissement d'Ignatius dans la dignité de patriarche, des lettres du pape furent lues publiquement, qui contenaient quelques louanges en l'honneur de l'empereur Louis II. Or le légat pontifical, Anastase le Bibliothécaire, s'aperçut que dans la copie des actes du concile, qui lui était remise pour les archives romaines, on avait eu soin de retrancher de la

1. Constant. Porphyr. Continuator. Lib. III, ch. 35.
2. Epist. Michaëlis Balbi Imp. Acta conventûs Parisiensis (825).

lettre du pape tout ce qui concernait Louis II, ainsi que les termes d'empereur et d'auguste. Anastase protesta devant les pères assemblés contre cette altération, et déclara, avec les autres légats, qu'il ne signerait pas les actes ainsi mutilés. Les Orientaux, encouragés par l'empereur, ne voulurent rien entendre à ces réclamations et répliquèrent que dans les actes d'un concile il ne s'agissait pas de louer l'empereur, mais seulement Dieu. Les légats durent se contenter de signer, en réservant le consentement du pape. Celui-ci passa prudemment sur cette omission, estimant que la dignité de Louis II ne valait pas la rupture de négociations si importantes et si péniblement procurées [1].

A l'occasion de ce huitième concile un fait singulier nous est dénoncé, qui n'est probablement qu'une calomnie à l'adresse de Photius, mais qui mérite d'être signalé en cette étude [2]. Entraîné par sa haine contre le pape Nicolas Ier, et prévoyant la chute prochaine de Michel l'Ivrogne, Photius aurait pensé trouver dans Louis II et dans sa femme des complices assurés de ses projets de schisme ; il aurait offert à Louis de le couronner empereur de Constantinople, s'il consentait à déposer Nicolas et à servir ses vengeances. Séduit par la perspective de réunir entre ses mains les deux empires d'Orient et d'Occident, Louis II aurait encouragé le complot du patriarche. Celui-ci, dans un conciliabule secret, fit acclamer augustes Louis et sa femme Ingilberge. Mais l'avènement de Basile et la convocation du huitième concile surprirent Photius avant que sa trame fût complètement ourdie, et firent crouler ces projets.

Si les accusations portées contre Photius par des ennemis aussi fougueux que Nicétas le Paphlagonien sont fondées, et s'il est vrai que le roi d'Italie ait un moment secrètement caressé l'espérance de l'empire universel, on s'explique les hauteurs de Basile, les humiliations qu'il infligea à son rival, et la défense qu'il lui fit de porter

1. Liber Pontificalis. Vita Hadriani II. Muratori, tom. III, pag. 266. — « Omne quod ad laudem serenissimi *nostri* Cæsaris sanctissimus D. Hadrianus pontifex in epistolâ sui predecessoris, Arsenio episcopo imminente, adjecerat, resecatum inveniunt... » Les Grecs répondent : « Non esse in Synodo de laude Imperatoris, sed solius Dei tractandum, altisone respondentibus, *nomenque Imperialis nostro Cæsari invidentibus.* »

V. aussi les actes du huitième Concile, préface.

2. V. Labbe Concil., tome VII. Appendice au quatrième Concile de Constantinople, chap. 2, page 892.

« Regem quoque Franciæ Lodoechum et Ingilbertam reginam conjugem sollicitat, et imperatorem Constantinopoli creatum iri pollicetur, si operam navarent ad impium suum conatum exsequendum et virum justum ex ecclesiâ suâ exigendum, etc. »

désormais le nom d'empereur. Décidé à rendre au trône de Byzance tout son prestige, il jugeait opportun d'abolir jusqu'au nom qui rappelait l'audacieux attentat de Charlemagne[1]. Il profita de la nécessité où Louis II se trouvait réduit de demander la flotte byzantine pour bloquer la ville de Bari, et lui fit signifier durement ses volontés par le patrice Jean[2]. Le faible prince regimba sous l'affront, et adressa à Basile une lettre apologétique dont le texte a été conservé dans l'Anonyme de Salerne et dans l'Histoire des Lombards d'Erchempert. C'est un plaidoyer très intéressant, parfois naïf, en faveur du nouvel empire. On voit que depuis Charlemagne l'idée qu'on se faisait en Occident de l'empire s'est altérée, et que les scrupules du grand Carolingien touchant la légitimité de son titre et l'unité du monde chrétien qu'il impliquait n'existent plus chez ses successeurs. Pour eux l'empire n'est plus guère qu'une dignité nominale, trouvée dans l'héritage de l'aïeul, et que les petits-fils tiennent d'autant plus à garder qu'ils ont moins de puissance pour la représenter et la défendre. Nous citons les principaux passages de cette lettre :

« Louis, par la grâce de Dieu empereur auguste des Romains, à notre frère spirituel très aimé Basile, très glorieux et très pieux, également empereur de la nouvelle Rome.

« Nous sommes obligé de répondre à tout ce que vous nous écrivez au sujet du nom d'Empereur, parce que, si nous gardions le silence, les ignorants croiraient, non pas que nous voulons éviter une querelle, mais que nous sommes convaincu par vos arguments.

« Votre Dilection déclare qu'elle ne veut pas s'exposer aux anathèmes de la Loi (divine), qu'elle se refuse à transgresser les bornes éternelles que Dieu a fixées, à changer les formes arrêtées par les anciens empereurs et à outrepasser les préceptes canoniques respectés par les ancêtres. Or, parmi nous, bien des textes ont été compulsés et sont compulsés sans relâche et nulle part nous n'avons trouvé ces bornes, ces formes, ces préceptes qui défendent de prendre le titre de basileus à tout autre que celui qui tient à Constantinople les rênes de l'empire. Au contraire, si nous laissons de côté les monuments de l'histoire des gentils pour nous en tenir à ceux de l'histoire sacrée, nous voyons que bon nombre de princes furent des basileus, non seulement parmi les élus, comme furent Melchisédech et David, mais parmi les réprouvés, comme les souverains d'Assyrie, d'Égypte, de

1. Anonym. Salernit. Cap. 93.

2. Id., id. « Johannem patricium Imperatori Ludovico legatum misit, atque ad eum vehementer redarguendum direxit, eo quod ipse Ludovicus se Imperator Augustus in epistolis, quas dudum ipsi Basilio direxerat scribi jusserat. » Cap. 83.

Moab et des autres nations. Votre sagesse est donc en défaut quand vous prétendez que nul, si ce n'est vous, ne peut s'appeler basileus, à moins que vous ne vouliez détruire tous les livres du monde où les princes de presque toutes les nations, depuis les temps les plus reculés, sont appelés *basileus*. Maintenant passons sous silence les histoires latines, contentons-nous des auteurs grecs, même de ceux le plus nouvellement édités, vous trouverez nombre de souverains, des Grecs et aussi des Perses, des Épirotes, des Hindous, des Parthes, des Éthiopiens, des Vandales et des Goths, et de bien d'autres nations, vénérés sous le nom de *basileus*. Gardez-vous donc de réclamer pour vous seul un titre que nous ne sommes pas seul à porter, mais qui a appartenu à tant d'autres chefs de peuples.....

« Vous nous dites encore que les quatre patriarches tiennent, comme une tradition léguée par les Apôtres, qu'il n'est fait mention que d'un seul empire dans les saints mystères. Or la raison, aussi bien que les faits, protestent contre cette assertion. Les patriarches, sans aucune contrainte de notre part, et tous les hommes qui sont sous le ciel, votre Fraternité excepté, fonctionnaires et simples particuliers, nous traitent de basileus chaque fois qu'ils nous font tenir leurs lettres. Les glorieux rois nos oncles, sans aucun sentiment d'envie, nous appellent empereur et conviennent que je suis bien l'empereur, non pas en raison de mon âge, — car ils sont plus âgés que moi, — mais parce que Dieu, par l'onction et le sacre du souverain pontife, qui a imposé les mains et prié sur nous, nous éleva à ce faîte de puissance et nous a donné l'Empire du principat romain.

« Toutefois, si les patriarches pendant le saint sacrement et le sacrifice ne mentionnent qu'un empire unique, ils ont raison. Car l'empire est un : à savoir celui du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; l'Église constituée sur la terre en est une partie, et Dieu n'a pas donné cette part à gouverner à vous seul ni à moi seul, mais à tous deux, à cette condition que nous soyons tellement unis par les liens de la charité, qu'aucune division ne subsiste entre nous et que nous ne fassions qu'un [1].

..... « Que votre Fraternité cesse de s'étonner que nous prenions le titre d'empereur des Romains et non pas d'empereur des Francs. Il convient que vous sachiez que, si nous étions l'empereur des Romains, nous ne le serions pas des Francs. C'est de Rome en effet

1. « Unum est enim imperium Patris et Filii et Spiritûs sancti, cujus pars est Ecclesia constituta in terris ; quam tamen Deus non per te solum, nec per me tantum gubernari disposuit, nisi quia sumus tanta ad invicem caritate connexi, ut non jam divisi, sed unum existere videamur. »

que nous avons puisé notre nom et notre origine..., là que nous avons pris la charge de défendre et d'agrandir cette mère de toutes les églises, qui a conféré à notre race d'abord l'autorité royale, puis l'autorité impériale. Or, si vous jetez l'injure au pontife romain pour ce qu'il a fait en notre faveur, vous pouvez de même injurier Samuel, qui, méprisant Saül, qu'il avait oint de ses mains, ne craignit pas d'oindre David comme roi.

..... « C'est par la rectitude de notre foi et par notre orthodoxie que nous avons mérité de recevoir l'empire romain. Les Grecs, par leur *cacodoxie* et leur esprit d'hérésie, l'ont perdu, ayant abandonné la ville et le siège de l'empire, et aussi la nation romaine et la langue elle-même, pour émigrer ailleurs.

..... « Sachez enfin qu'appeler quelqu'un *Riga*, c'est ne pas s'entendre parler. Quand vous connaîtriez toutes les langues possibles, comme les Apôtres et même comme les Anges, vous chercheriez en vain à quel idiome répond cette consonance barbare *Riga*, et ce que *Riga* veut dire. Jamais vous ne prouverez que *Riga* signifie roi dans votre propre langue. Et s'il est vrai que ce soit là non un terme barbare, mais un mot latin, il faut nécessairement, quand il arrête votre attention, le traduire fidèlement dans le terme correspondant de votre langue. Or ce terme, quel est-il autre que celui de basileus ? »

Tels sont les principaux passages de cette lettre, si curieuse dans le débat qui nous occupe. Nous ne savons quelle fut la réponse de Basile, ni s'il prit la peine de répondre au roi d'Italie. Mais on peut résumer en quelques mots les réflexions que cette apologie devait suggérer à des Byzantins : 1° Le roi Louis se trompait de tout sur le sens donné au mot basileus par la chancellerie de Byzance. Les souverains de Constantinople, héritiers de l'autorité des Auguste et des Constantin, n'avaient rien de commun que l'onction et la consécration religieuse avec les rois de la Bible, Melchisédech, Saül et David, moins encore avec les monarques d'Égypte, de Moab et d'Assyrie. Institués par Dieu ses vicaires temporels sur la terre, ils prétendaient à une prééminence universelle sur les rois du monde. Le caractère de leur souveraineté était unique et n'avait rien d'analogue dans les fastes de l'histoire sacrée ou profane. 2° C'était une théorie toute nouvelle, que ne devaient jamais admettre les empereurs byzantins, que l'empire eut sa source et son origine dans le pouvoir pontifical de l'évêque de Rome. Si les papes pouvaient prétendre à la résurrection de l'empire d'Occident, si la papauté avait fourni leurs titres aux parvenus de la race de Charles Martel, il n'en était pas de même de l'empire d'Orient qui avait trouvé les siens dans l'héritage d'Auguste et celui de Constantin. C'était bien un empire chrétien, mais il tenait

ce caractère directement du Christ ; le patriarche ne créait pas l'empereur, il le couronnait seulement et le consacrait ; mais ses titres étaient antérieurs à ceux que le couronnement ajoutait à sa dignité. 3° Sans doute il était bizarre de conserver au mot roi dans des lettres et des actes diplomatiques rédigés en latin la forme grecque de Ῥῆξ, Ῥῖγα, mais cette transcription exceptionnelle convenait au caractère d'exception des souverains d'Occident, qui n'étaient pas des rois comme les autres chefs des peuples barbares, et n'étaient pas malgré leurs prétentions des empereurs comme ceux de Byzance. Écrire *rex* en lettres latines eût été autoriser la transcription en Βασιλεὺς, et reconnaître l'usurpation de Charlemagne et de ses successeurs ; en tous cas se prêter à une équivoque diplomatique qu'il fallait éviter à tout prix.

Les empereurs byzantins ne se relâchèrent en rien de la rigueur de cette exclusion, ni pendant le rapide éclat de l'empire des Othonides, ni quand le mouvement des Croisades mit de nouveau en fréquents rapports les souverains de l'Orient et ceux de l'Occident. Ils prétendirent garder pour eux et pour eux seuls le titre de Βασιλεὺς.

Le récit de l'ambassade de Luitprand auprès de Nicéphore Phocas nous en offre un premier exemple. Luitprand arrivait à Constantinople avec des paroles de paix, persuadé que son maître Othon faisait grand honneur aux Byzantins en demandant pour son fils la main de la princesse Théophanie. Il lui fallut rabattre singulièrement de son orgueil germanique, et s'entendre adresser, pour les rapporter à son souverain, de cruelles injures. Nicéphore, en recevant la lettre d'Othon, s'écria : « Quel scandale plus criant ton maître peut-il commettre que de s'appeler empereur et de mettre la main sur les provinces de notre empire... ? Il ne se peut souffrir, il ne se peut entendre qu'il s'intitule empereur[1]. » Et Luitprand ajoute, s'adressant à Othon : « Il ne vous appelle pas empereur, c'est-à-dire Βασιλέα dans leur langue, mais ῥῆγα, c'est-à-dire roi dans la nôtre ; » tant il est vrai que ce langage était de tradition à la cour de Constantinople.

Mais la colère de Nicéphore fut au comble, quand Luitprand lui remit une lettre du pape, où celui-ci appelait Othon empereur des Romains et appelait Nicéphore empereur des Grecs. L'indignation des Byzantins à ce coup déborda en virulentes invectives, que tourne au ridicule la verve de Luitprand. Ils objurguaient la mer, ils lançaient l'anathème contre les flots, qui, s'entr'ouvrant subitement, n'avaient pas englouti dans leurs abîmes le navire porteur d'un pareil sacri-

1. Monum. German. Pertz, tome III ; Legatio Luitpr., ch. 25.

lège[1]. « Eh ! quoi, disaient-ils, un barbare, un misérable Romain oser appeler empereur des Grecs Nicéphore, lui l'universel, l'auguste, le grand, le seul empereur des Romains ! O ciel ! ô terre ! ô mer[2] ! »

Les papes en effet, depuis le milieu du IXe siècle, semblent s'être rendu compte enfin que la constitution d'un empire chrétien avec deux empereurs ne rallierait jamais l'assentiment des Byzantins, et qu'il fallait pour toujours renoncer à cette conception politique. Les deux empereurs ne tiraient pas leur dignité de la même origine ; le souverain de l'Occident empruntant la sienne à la consécration pontificale, le souverain de l'Orient se réclamant d'une institution divine directe. L'*unanimité* réalisée par Dioclétien et par Théodose devenait par là même impossible au IXe siècle. Pourtant les deux empereurs ne pouvaient revendiquer tous deux et porter dans les actes publics le nom d'empereur des Romains. Nicolas Ier semble le premier avoir eu l'idée de conserver ce titre aux successeurs de Charlemagne et de laisser celui d'empereurs grecs aux successeurs de Constantin, puisque la capitale des uns était Rome, la capitale des autres Constantinople. Dans une lettre pleine d'invectives adressée à l'empereur Michel, ce pape écrivait[3] : « Considérez combien il est ridicule à vous de prendre le nom d'empereur des Romains et de ne pas connaître la langue romaine ! » Et plus loin dans la même lettre : « Cessez de vous appeler l'empereur des Romains, puisque selon vous ce sont des barbares, ces hommes dont vous assurez être l'empereur. » Est-il besoin d'ajouter que les Grecs protestèrent de toutes leurs forces contre cette terminologie, mais qu'elle eut meilleure fortune en Occident, où les souverains de Constantinople sont encore aujourd'hui improprement appelés dans nos histoires les empereurs grecs ?

Le contact direct des princes allemands et français à l'époque des Croisades sembla raviver les rancunes des Byzantins, et exaspérer les blessures de leur amour-propre. Les historiens latins des Croisades, peu au fait de ces querelles, s'étonnent de la hauteur des

1. Idem, ch. 47.

2. Idem, ibid. Voir encore plus loin : « Papa Romanus (si tamen papa est vocandus), qui Alberici filio, apostatæ, adultero, sacrilego, communicavit, comministravit litteras nostro sanctissimo imperatori se dignas, illoque indignas, misit, græcorum illum et non Romanorum Imperatorem vocans, quod tui domini consilio actum non est ἀμφίσβητον. »

3. Ep. Nicolai ad Imperat. Michaelem. Ep. I :

« Vos, considerate quàm ridiculum est vos appellari Romanorum Imperatorem, et tamen linguam non nosce Romanam..... Quiescite vos nuncupari Romanos imperatores, quoniam secundum vestram sententiam, barbari sunt, quorum vos Imperatores esse asseritis. »

empereurs de Byzance, de la violence de leurs revendications, et se mettent en frais d'explications. Guillaume de Tyr écrit : « Ils ne peuvent souffrir que le roi des Allemands se dise empereur des Romains ; il semble qu'il fasse tort à leur empereur, qu'ils appellent eux-mêmes *monarque*, entendant par ce mot qu'il est le *singulier prince de tous les souverains*, et comme l'unique et seul empereur des Romains [1]. »

D'autre part, il faut lire dans les historiens grecs de la même époque les virulentes invectives qu'ils adressent aux chefs croisés, parés de titres que leur empereur seul a le droit de porter. On jurerait que le grief est récent, tant la plainte est violente et parfois même douloureuse [2]. A propos de Conrad, empereur d'Allemagne, qui vient de donner à un de ses vassaux le titre de roi, Cinnamus reprend l'histoire de l'usurpation des Occidentaux et du pape :

« Depuis longtemps le nom impérial était aboli à Rome, depuis que cet Auguste, qu'ils appellent Augustule en raison de son âge, était mort, et que le principat avait passé aux mains d'Odoacre, puis de Théodoric, roi des Goths. Ce Théodoric portait le nom de Ῥῆξ et non de Βασιλεὺς, comme l'atteste Procope.

« Rome elle-même, depuis le temps de Théodoric et depuis plus longtemps encore jusqu'à nos jours, demeura séparée du reste de l'empire. Cependant Bélisaire et Narsès, généraux de Justinien, recouvrèrent cette ville qui fit retour quelque temps à l'empire romain. Mais plus tard elle retomba dans la servitude des tyrans barbares qui, à l'exemple de Théodoric, premier roi et tyran, s'appelèrent Ῥῆγες. Comment donc se peut-il faire que des souverains, n'ayant rien de commun avec le rang impérial, puissent conférer des dignités qui émanent de la majesté impériale, et en sont comme des rayons ? Mais il ne leur suffit pas d'attenter, sans y avoir aucun droit, à la sublimité impériale et à la majesté de l'empire, appelant empire leur propre pouvoir [3] ; voici qu'ils en sont venus à ce degré d'audace de faire une distinction entre l'empire byzantin et l'empire romain, — et de ce sacrilège les larmes me montent aux yeux, chaque fois que j'y pense ! »

1. « Molestè si quidem ferunt, quod eorum rex Romanorum se dicit imperatorem. In hoc enim suo detrahi videtur imperatori, quem ipsi monarchain, id est, singulariter principari omnibus dicunt, tanquam Romanorum unicum et solum imperatorem. » — Guill. Tyr. Livre XVI, ch. 21; cité par Du Cange, Dissert. 27.

2. Voir Cinnamus, liv. II, ch. 12 ; liv. II, ch. 17 ; mais surtout, liv. V, ch. 7, le passage dont nous donnons un extrait.

3. Ἰμπέριον ἑαυτοῖς περιτιθέντες κράτος.

La vivacité même de cette douleur nous prouve à quel point les Byzantins, même dégénérés, tenaient à ces revendications, et s'attachaient à un droit qui leur paraissait le plus glorieux joyau de l'héritage d'Auguste. Impuissants à faire revivre et passer dans la réalité leurs prétentions à la domination universelle, ils gardèrent avec un soin jaloux et une rigueur exclusive le titre au nom duquel ces revendications pouvaient être légitimes. Eux seuls, à travers le moyen âge, conservèrent dans son intégrité la tradition impériale, et dans sa vérité le sens du terme d'empire.

Am. Gasquet.

UNE LETTRE DE DAVOUT ADRESSÉE A NAPOLÉON.

Les lecteurs de la *Revue historique* se souviennent peut-être d'une lettre remarquable adressée par le roi Frédéric Guillaume III de Prusse, le 17 décembre 1808, au duc d'Auerstaedt, et que j'ai pu faire paraître dans le n° mars-avril 1884 (tome XXIV, II, p. 310, 311). Qu'il me soit permis d'y joindre le document supplémentaire qu'on va lire. Des recherches récentes, facilitées par la complaisance de M. Girard de Rialle, me l'ont fait trouver en copie aux archives des affaires étrangères. Une lettre du maréchal Davout, adressée à sa femme, de Dresde, 19 mars 1813 (v. Mme de Blocqueville, *Le Maréchal Davout*, 1880. Vol. III, p. 293), contient les mots suivants : « J'ai trouvé à Dresde le roi de Suède détrôné qui court le monde sous le nom du comte de Gottorp. Il s'agitait, allait aux avant-postes, j'ai dû lui faire insinuer de partir, il s'est rendu à mon insinuation, mais il vient de m'envoyer un cartel. Voilà déjà le second souverain — (*le roi de Prusse il y a cinq ou six ans*) — qui veut arracher la vie à ton Louis; je vivrai des siècles, si je ne meurs que de leur main. » N'y a-t-il pas une allusion à l'affaire dont la lettre suivante s'occupe?

Alfred Stern.

Erfurt, le 31 décembre 1808.

A S. M. l'empereur et roi.

Sire,

J'ai l'honneur d'adresser en original à V. M. une lettre très extraordinaire que je viens de recevoir du roi de Prusse. Je croirais manquer à un devoir envers V. M. que d'y répondre sans un ordre formel.

J'ai rendu compte à V. M. et au ministre de la guerre de toutes mes démarches, il est possible qu'elles ne plaisent pas au roi de Prusse. Ce n'est pas là ce que je me suis proposé et si je commettais des erreurs, elles seraient tout à fait étrangères à ma volonté, qui est de servir V. M. de mon mieux en mettant de côté toute autre considération.

Les lettres dont il est question ont été adressées à V. M., c'est elle à en juger.

Toutes les pièces relatives au prince de Witgenstein et à Mme de Woss [*sic*] ont également été mises sous vos yeux. Si toute la lettre de ce souverain montre beaucoup d'humeur, la phrase où il dit que je me suis plaint de perfidie *envers moi* n'est pas écrite de bonne foi.

Jamais je n'ai dit d'absurdités pareilles. Je n'ai employé ce mot que pour caractériser la tentative pour surprendre le fort de Damm, ouvrage avancé de Stettin, la marche des troupes prussiennes avant l'époque prescrite par la convention et les passeports accordés à des bâtiments prussiens pour les faire respecter par les bâtiments anglais, vu la bonne harmonie qui existe entre la Prusse, l'Angleterre et la Suède.

Toutes les pièces relatives à ces faits ont été envoyées à V. M. et au ministre de la guerre. Je croirais faire une chose contraire à votre service si je ne communiquais pas à V. M. même les soupçons qui peuvent n'avoir de fondement que dans mon imagination.

Au reste, le temps éclaircira toutes ces protestations de bonne foi et le système futur de la Prusse.

J'adresse à V. M. la lettre par laquelle le général Saint-Hilaire m'a fait passer cette lettre et une note qui y était jointe[1].

Signé : le maréchal duc D'AUERSTAEDT.

Pour copie conforme :

Le ministre de la guerre,

C. D'HUNEBOURG.

LA BATAILLE DE SÉDAN.

La mort récente du général de Wimpffen, le signataire de la capitulation forcée du 2 septembre, la disparition de la plupart des généraux qui ont marqué dans cette bataille, le temps qui s'est écoulé depuis ce jour néfaste, nous ayant permis de réunir les documents nécessaires à bien faire apprécier cette page d'histoire et à la juger sans parti pris, nous allons essayer de la présenter à nos lecteurs, dégagée de tout ce qui pourrait en altérer la vérité historique.

1. Ces documents manquent aux Archives des affaires étrangères.

Pour atteindre notre but, notre intention est de reconstituer heure par heure les phases de la journée du 1er septembre 1870.

L'avant-veille, le 30 août, le général de Wimpffen, mandé d'Afrique pour aller prendre à l'armée du maréchal de Mac-Mahon le commandement du 5e corps, en remplacement du général de Failly, partait de Paris porteur d'une lettre du ministre de la guerre, comte de Palikao, lui donnant le commandement en chef de l'armée du duc de Magenta, en cas de mise hors de combat de ce dernier.

Le général de Wimpffen était le plus ancien des commandants des corps composant l'armée du maréchal de Mac-Mahon, il n'avait pour ainsi dire nul besoin de cette lettre de service pour remplacer le général en chef dans son commandement, mais le ministre, plein de confiance dans la valeur militaire du vieil Africain, avait voulu par cet ordre formel lui enlever toute compétition. M. de Wimpffen, dans la pensée du ministre, devenait en quelque sorte le second du maréchal.

Avant d'aller plus loin, qu'on nous permette de faire connaître un incident qui démontre combien les plus petites causes peuvent parfois avoir d'influence sur les plus grands événements.

Le général de Wimpffen, étant en 1869 commandant de la division d'Alger, sous le gouvernement du maréchal duc de Magenta, avait commis la légèreté de se présenter à une loterie pour les pauvres, organisée par la duchesse, en donnant le bras à une femme qui n'était pas la sienne et qu'à tort ou à raison on supposait ne lui être pas indifférente. La maréchale, assez sévère de sa nature, justement froissée de cette façon d'agir du général, obtint de son mari de demander au ministre de la guerre (qui l'accorda) le renvoi d'Alger de M. de Wimpffen, auquel on donna le commandement de la division d'Oran.

Au commencement de 1870, le général de Wimpffen, après avoir fait connaître à Paris la nécessité de châtier les tribus hostiles de Sidi-Scheik, au sud de la province d'Oran, qui nous suscitaient de graves embarras, obtint de se porter avec une colonne de trois mille hommes contre les dissidents. Toutefois le ministre et le gouverneur général hérissèrent d'obstacles la mission du général, et bien qu'il l'eût remplie rapidement, de la façon la plus brillante, on ne lui en sut aucun gré, il ne fut l'objet d'aucune récompense, d'aucun témoignage de satisfaction.

Ce déni de justice exaspéra le général et augmenta la désaffection qu'il portait au duc de Magenta. Lors donc qu'il arriva à Sédan, vers une heure du matin, dans la nuit du 30 au 31 août 1870, présumant qu'il serait plus que froidement reçu par le maréchal, surtout après

la déroute de Beaumont, il se jeta sur un matelas à l'hôtel de la Croix-d'Or et attendit le jour.

A six heures du matin le général sortit, et, au lieu de se rendre chez le duc de Magenta, ce qui était pour lui la première chose et la plus importante à faire, il fut aux cantonnements de son futur corps d'armée, le 5e. Rentré en ville à neuf heures, il se présenta enfin chez le maréchal, qu'il trouva prêt à monter à cheval.

Le maréchal, qui n'aimait pas M. de Wimpffen, nous avons dit pourquoi, l'accueillit froidement et le général se borna à réclamer sa mise à l'ordre pour le commandement du 5e corps, sans présenter sa lettre de service, ce qui eût évidemment modifié la conduite du duc le matin du 1er septembre.

On verra plus loin les conséquences de cette première faute du général de Wimpffen.

Le 31 août, vers une heure de l'après-midi, le général, ne voyant pas arriver l'ordre qui lui donnait le commandement du 5e corps, se rendit de nouveau dans les cantonnements de ce corps, se fit reconnaître, rencontra le général de Failly et lui apprit qu'il le remplaçait dans ses fonctions.

Le général de Wimpffen, après cette tournée, devait encore, ce nous semble, se rendre chez le maréchal, lui montrer la lettre ministérielle, conférer avec lui et réclamer sa mise à l'ordre. Il n'en fit rien et préféra se présenter chez l'Empereur où il apprit que, s'il n'avait pas été appelé plus tôt aux armées, en France, c'est que le maréchal de Mac-Mahon (qui sans doute ne se souciait pas de l'avoir sous ses ordres) avait insisté pour qu'on le laissât en Algérie.

Enfin, vers quatre heures du soir, le 31 août, en quittant l'Empereur, M. de Wimpffen se rendit chez le maréchal, qui le faisait chercher pour lui dire d'envoyer la division d'Abadie d'Aydren du 5e corps au 7e du général Douay, mais il ne fit pas connaître davantage sa lettre de service pour un cas éventuel.

Le général commit ainsi une seconde faute. Une heure plus tard, il se rendit coupable d'une troisième. Un maire des environs de Sédan était venu le prévenir que des masses considérables d'ennemis franchissaient la Meuse à Don-le-Mesnil et à Donchery. Au lieu de se transporter de sa personne auprès du maréchal avec le maire, pour lui donner connaissance de ce fait de la dernière importance, puisqu'en franchissant la Meuse sur ces points les Allemands coupaient la retraite sur Mézières et commençaient le mouvement tournant pour nous envelopper, le général se borna à envoyer le maire au quartier général, en le faisant accompagner par un de ses officiers

d'ordonnance, jeune lieutenant de mobiles, nommé le marquis de Laizer.

L'officier ne fut pas reçu, le maire ne parvint pas jusqu'au maréchal et le mouvement tournant des Allemands continua de telle sorte que le 1er septembre au matin quatre-vingt mille hommes du 1er corps wurtembergeois, du 2e corps prussien, du 1er et 2e corps bavarois se trouvaient sur la rive droite de la Meuse dont on n'avait pas fait sauter les ponts. Le maréchal et le général Ducrot, commandant le 1er corps français, ignoraient si bien le passage de la Meuse par les Allemands et l'interruption des communications avec Mézières [1], que le premier envoyait à trois heures du matin ses chevaux et ses équipages à Mézières, sous la conduite d'un de ses officiers qui fut fait prisonnier. Quant au second, on verra bientôt ce qui advint de l'ignorance où il se trouvait du fait si important du passage de la Meuse par l'ennemi.

Cependant, tandis que l'armée française, fort inférieure en nombre à l'armée allemande, se reposait dans ses bivouacs autour et en avant de la ville et du Vieux Camp, les corps ennemis, convergeant sans perdre un instant, enserraient dans un cercle de feu les troupes du maréchal de Mac-Mahon, établissant leurs batteries sur les points culminants de la vallée de la Meuse qui dominent le cours d'eau et la place de Sédan.

Dès l'aurore, les troupes bavaroises, ouvrant le feu sur notre droite, firent une attaque que le général de Wimpffen, alors au Vieux Camp avec ce qui lui restait du 5e corps, considéra comme une fausse démonstration faite pour détourner l'attention du maréchal de la clé de la position, le Calvaire d'Illy et le bois de la Garenne, points culminants.

Le 12e corps, du général Lebrun, en position au-dessus du faubourg de Sédan appelé le fonds de Givonne, se maintint avec succès.

Vers sept heures et demie on vint prévenir le général de Wimpffen que le maréchal, blessé d'un éclat d'obus, avait envoyé l'ordre au général Ducrot de prendre le commandement en chef de l'armée. M. Ducrot, croyant toujours la route de Mézières libre, résolut de faire effort sur son front et de pousser sur cette ville où se trouvait le corps de Vinoy.

1. On était si mal renseigné sur les forces et les mouvements de l'armée ennemie, au quartier général français, que le maréchal croyait n'avoir encore en face de lui que soixante à soixante-dix mille Allemands, tandis que deux cent cinquante mille entraient en ligne. Quant au général de Wimpffen, on ne lui avait pas donné la moindre notion à cet égard.

Le général de Wimpffen, devenu chef de l'armée et par droit d'ancienneté et par droit de la lettre de service du ministre, au lieu d'exiger immédiatement le commandement, en faisant connaître au général Ducrot ce qu'il avait négligé de faire connaître au maréchal, tergiversa et commit la quatrième faute de laisser le commandement à Ducrot. Mais, au bout d'une heure, voyant que ce dernier faisait abandonner au 12e corps ses belles positions et que l'effort de l'armée se portait sur le bois de la Garenne, Illy et la route de Mézières, sachant les communications avec cette ville coupées, il crut devoir prendre le commandement pour essayer de battre en retraite à l'est, sur Carignan [1].

Il était déjà bien tard. Il fallait, pour opérer ce mouvement et remonter la Meuse, reprendre les positions abandonnées par le 12e corps, à Bazeilles, et culbuter les Bavarois.

M. de Wimpffen eut un éclair de génie en comprenant que c'était le seul plan possible, et ce qui le prouve c'est ce que le lendemain M. de Moltke lui dit en propres termes lors des pourparlers pour la capitulation : « La retraite commencée à sept heures et demie nous avait donné à espérer d'avoir l'armée française prisonnière vers neuf heures du matin. Nous avons été fort surpris de votre retour offensif et surtout de votre résistance prolongée jusqu'à la nuit. »

Il se décida donc à écrire à son collègue un billet qui n'était ni un ordre ni l'avis qu'il lui laissait le commandement. Il l'engageait à user de son énergie et de son savoir pour remporter la victoire, terminant par ces mots : « J'ai une lettre du ministre de la guerre qui me nomme commandant de l'armée, nous en parlerons après la bataille. »

En même temps, il envoyait au général Lebrun la division Grandchamp, en lui prescrivant de reprendre ses positions.

Ainsi le général de Wimpffen semblait tergiverser à ce moment suprême, comme il avait tergiversé la veille avec le maréchal. Au lieu de prendre le commandement en chef d'une main vigoureuse et de

1. Le général Ducrot, le soir, chez l'Empereur, a reproché au général de Wimpffen de lui avoir enlevé le commandement en chef de l'armée par ambition. Nous croyons qu'en agissant comme il l'a fait, M. de Wimpffen a obéi à un plus noble motif. Voyant que le mouvement ordonné par M. Ducrot menait l'armée française droit à un désastre, à mettre bas les armes en rase campagne, il préféra assumer sur lui la responsabilité de tenter une retraite par l'Est, au moment où tout semblait perdu, car sur un succès il n'y pouvait plus compter lorsqu'il reprit le commandement. S'il eût agi autrement, selon nous, il méritait que le conseil de guerre, qui l'a jugé avec une rigueur si injuste, lui infligeât le dernier châtiment.

donner des ordres précis, positifs, il laissait pour ainsi dire le commandement à Ducrot et se bornait à lui donner des instructions que le général pouvait trouver fort mauvaises et ne pas exécuter. De là un flottement des plus fâcheux dans les mesures à prendre, lorsqu'il était de la dernière urgence d'agir avec la plus grande énergie.

Vers neuf heures le général de Wimpffen croyait encore un succès possible, puisque rencontrant l'Empereur il lui dit : « Sire, les choses vont bien, nous regagnons du terrain. » Puis, l'Empereur lui ayant fait observer que l'ennemi montrait des forces considérables sur la gauche, il ajouta : « Nous allons d'abord nous occuper de jeter les Bavarois à la Meuse, puis, avec toutes nos troupes, nous ferons face à notre nouvel ennemi[1]. »

Nous allons donner la relation exacte, complète des missions dont furent chargés les officiers alors auprès du général et qu'il put employer pour porter ses ordres. Ces officiers étaient : le marquis de Laizer, lieutenant de mobiles ; les capitaines de l'état-major général de Saint-Haouen et de Lanouvelle, qui, n'ayant pas suivi le maréchal à sa rentrée à Sédan, étaient venus se mettre à la disposition du nouveau général en chef ; le capitaine du 12e de chasseurs à cheval, comte d'Ollone, servant comme aide de camp auprès du général de Wimpffen, enfin l'intendant Méric, alors près du général.

M. Méric fut chargé de se rendre auprès du général Ducrot ; les capitaines de Saint-Haouen, de Lanouvelle près de l'Empereur ; le capitaine d'Ollone près du général Douay, puis un instant après, l'intendant Méric ayant été démonté, sa mission incomba à M. de Laizer.

Voici le rapport de ce dernier :

Mon général,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander de vous écrire ce que j'ai vu et entendu, le jour de la bataille de Sédan, entre une heure un quart et trois heures.

Vers une heure un quart, vous étiez, mon général, près du Vieux Camp, et j'étais à quelque distance de vous ; je vis arriver le général Lebrun, qui causa quelques instants avec vous, puis partit au galop. Immédiatement après vous dictez des ordres et le capitaine d'Ollone part le premier dans la direction du bois de la Garenne, ensuite l'intendant Méric et les capitaines Saint-Haouen et de Lanouvelle.

Bientôt l'intendant Méric revint avec son cheval blessé.

1. L'entourage de l'Empereur ne partageait pas cette manière de voir, à ce moment, car l'on entendit un des généraux aides de camp de S. M. murmurer entre ses dents : Pourvu que ce ne soit pas nous qui soyons jetés à la Meuse.

Le général Besson m'enjoignit de porter un billet au général Ducrot, contenant l'ordre de faire une trouée sur Carignan ; j'en appris les termes immédiatement par cœur et je partis au galop, me dirigeant sur une division d'infanterie que le général Besson me désigna lui-même comme appartenant au 1er corps et devant être mon objectif.

Il devait être de une heure et demie à deux heures moins un quart.

Je descendis dans le ravin à notre droite et je remontai la pente du bois de la Garenne ; sur la lisière était rangée une division d'infanterie en bon ordre de bataille ; je m'adressai à l'officier général et lui demandai le commandant du 1er corps, il m'invita en m'engageant dans les bois de la Garenne à obliquer fortement à gauche ; je lui communiquai votre ordre et je continuai ma route à travers bois, rencontrant de nombreux groupes d'hommes isolés.

Je débouchai sur une crête au milieu d'une course effrénée de chevaux sans cavaliers et aussi d'hommes en désordre, de fourgons de toutes sortes descendant à toute vitesse les pentes vers Sédan. Un général passait rapidement avec son aide de camp ; aux renseignements que je lui demandai il répondit : la confusion est complète.

Peu après mon cheval était culbuté par un obus, je fus renversé par-dessus un caisson et fortement contusionné ; il me fallut quelques moments pour pouvoir me relever, me remettre en selle et repartir avec un cheval que me donna un brigadier du train.

J'aperçus le général marquis de Galiffet se dirigeant vers Sédan, à peine suivi d'une cinquantaine de chasseurs d'Afrique ; il me dit que le général Ducrot était devant lui. Je me hâtai autant que le permettaient des jardins qui formaient des obstacles inextricables, je vis le général Ducrot mettre pied à terre et j'entrai à sa suite par une petite porte d'ouvrage avancé donnant sur un chemin descendant au fossé et faisant face à la citadelle.

J'estime que ce devait être dans les environs de deux heures et demie.

C'est là que j'abordai le général Ducrot, il parlait au général Douay ; je transmis vos ordres au commandant du 1er corps. Le général Ducrot me répondit : « J'ai fait tout ce que j'ai pu pour forcer la ligne ennemie en face de moi, tout a été impossible ; maintenant je n'ai plus rien, je ne puis plus rien. »

Puis, s'adressant avec animation à quelques officiers supérieurs autour de lui dans le fossé, il s'écria : « Tentons un dernier effort, je le veux bien, et faisons-nous tuer. »

Et il remonta le chemin de l'ouvrage avancé ; mais des officiers généraux lui dirent : toutes nos troupes sont effondrées, tout est inutile.

Le général Ducrot redescendit au fossé et entra dans la citadelle.

Tous les abords de la ville étaient encombrés de fuyards, au milieu desquels les obus faisaient de perpétuels ravages ; je gravis de nouveau l'ouvrage avancé, je vis alors le drapeau blanc hissé sur la citadelle, mais la mitraille ennemie ne balayait pas moins les flancs de la place, et quelques compagnies d'infanterie française embusquées dans les

jardins faisaient des feux de tirailleurs ; je m'emparai d'un cheval de chasseurs d'Afrique, abandonné, et je me mis en devoir de vous rejoindre.

Pendant que le marquis de Laizer remplissait sa mission près du général Ducrot, le comte d'Ollone remplissait la sienne près du général Douay.

Voici son rapport au général de Wimpffen :

Mon général,

Vous me demandez de vous rendre compte par écrit de ce que j'ai fait et vu dans la deuxième partie de la bataille de Sédan, c'est-à-dire depuis le moment où vous avez pris la résolution de chercher à percer sur Carignan, jusqu'à celui auquel pendant la nuit je vous ai accompagné à Don-Chéry. Je vais le faire le plus brièvement possible, vous priant de ne pas oublier que, n'ayant pris aucune note, je ne puis m'en rapporter qu'à ma mémoire sur ces faits déjà éloignés.

C'est je crois vers une heure un quart, au Vieux Camp, que vous m'avez donné l'ordre de porter au général Douay un billet au crayon que j'appris par cœur et qui lui ordonnait de faire avec son corps d'armée l'arrière-garde des troupes avec lesquelles vous alliez tenter de rompre, dans la direction de Carignan, le cercle qui nous entourait de toutes parts. J'en fis à la hâte une copie que je remis au brigadier Hébert du 12e chasseurs, auquel je prescrivis de suivre la même direction que moi, afin de remettre l'ordre au général Douay en cas d'accidents.

Quelques instants après, dans le fond du ravin qui sépare les positions du Vieux Camp de celles qu'occupait le 7e corps sur la hauteur voisine, de l'autre côté du bois de la Garenne, j'entendis un cri, c'était le brigadier qui était renversé avec son cheval par un obus. Je retrouvai ensuite le général Douay avec son état-major au point même où vous l'aviez entretenu le matin. Je lui remis votre ordre, en réclamant une réponse qu'il me donna écrite au crayon, après quelques minutes de réflexion ; elle portait en substance : « Mes troupes sont en désordre, tout ce que je puis faire c'est de les retirer du champ de bataille. »

Je repris le chemin par lequel j'étais venu. Il n'y avait déjà plus de troupes au Vieux Camp, mais une nombreuse colonne d'infanterie qui venait de le quitter descendait les pentes du côté de la Meuse, je la longeai et parvins à vous rejoindre au moment où à sa tête vous débouchiez sur le Fond de Givonne. Je vous présentai alors le billet du général Douay. Je ne crois pas avoir été beaucoup plus d'une demi-heure pour remplir cette mission dont je comprenais l'urgence. J'étais d'ailleurs très bien monté. Un fait qui pourrait servir à préciser le moment auquel j'ai remis l'ordre au commandant du 7e corps, c'est qu'à cet instant arrivait sur nous, dans une course insensée, une centaine de chevaux arabes sans cavaliers, sanglants et mutilés pour la

plupart. C'était donc peu après l'héroïque et inutile charge exécutée avec la division de cavalerie de réserve par le général Galiffet ; une troupe de ces chevaux arrivait également dans le Fond de Givonne en même temps que vous.

A partir de ce moment je ne vous ai plus quitté que pour aller dans la ville rallier des combattants. Les troupes dispersées et hors de la main des chefs étaient difficiles à ébranler. Cependant en criant : « Bazaine arrive, » je réussis à vous amener quelques centaines d'hommes de toutes les armes. Je ne pourrai donc plus que répéter moins bien ce que vous avez écrit fort exactement soit dans votre rapport officiel, soit dans votre livre sur la bataille.

Je crois cependant devoir vous signaler un fait passé sous silence et qui cependant m'a paru fort étrange. C'est que, lorsque vous avez franchi avec votre cortège les portes de Sédan pour aller à l'entrevue de Don-Chéry, l'ennemi était déjà maître des ouvrages avancés de la place. Nous étions conduits par un officier prussien, notre guide et notre sauf-conduit. Ce fut bien le portier-consigne qui de l'intérieur nous ouvrit la première porte de la place, mais arrivés à la porte de l'avancée ce fut l'officier prussien qui fit sonner des appels par son trompette, et un Prussien qui du dehors nous ouvrit cette deuxième porte, gardée extérieurement par deux sentinelles, pendant que de nombreux postes allemands étaient établis sur les glacis.

Bien avant la capitulation, et sous le canon de la place, on avait donc livré à l'ennemi et sans combat tous les ouvrages avancés.

A la même heure (1 h. 1/2), partaient du Vieux Camp les capitaines de Saint-Haouen et de Lanouvelle, chargés de remettre à l'Empereur lui-même le billet qui appelait le souverain au combat.

Voici les deux rapports du premier de ces officiers, M. de Saint-Haouen :

Mon général,

J'ai reçu aujourd'hui dans la soirée votre télégramme ainsi conçu : « Écrivez ce qu'avez vu, entendu, depuis lettre[1] jusqu'au 2. — « Envoyez-moi. »

Pour me conformer à vos ordres, j'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous un récit aussi exact que possible, eu égard au temps écoulé depuis l'époque à laquelle se reportent mes souvenirs.

A une heure un quart de l'après-midi, le 1er septembre, au Vieux Camp de Sédan, j'écrivais sous votre dictée une lettre à l'Empereur, faisant connaître que vous alliez tenter un suprême effort pour faire une trouée dans la direction de Carignan, afin de ne pas être fait prisonnier dans Sédan, et invitant S. M. à venir se mettre à la tête de ses troupes qui tiendraient à honneur de lui ouvrir un passage.

1. Depuis la lettre écrite à l'Empereur, jusqu'au 2 septembre.

Dès que cette lettre fut signée, je partis au galop pour la remettre à l'Empereur.

Je trouvai les portes de Sédan fermées et j'obtins à grand'peine, après de longs pourparlers, que l'on m'ouvrît une petite poterne basse, par laquelle je m'introduisis à pied dans la place.

Je parvins jusqu'à S. M. qui se trouvait à la sous-préfecture, et je lui remis mon message. L'Empereur ayant quelque peine à lire ces lignes écrites au crayon et à la hâte, j'eus l'honneur de lui répéter à haute voix le contenu de la dépêche, que j'avais apprise par cœur.

Je fournis toutes les explications qui me furent demandées par S. M. ou par son entourage sur les péripéties de la lutte.

M. le colonel d'artillerie Stofflet prit la parole pour faire observer que la bataille pouvait à la rigueur être considérée comme indécise. Je déclarai aussitôt que la bataille était non pas indécise, mais perdue, complètement perdue ; que la déroute de notre gauche était déjà imminente au moment où j'avais quitté le Vieux Camp, et qu'il fallait prendre immédiatement un parti.

L'un des officiers généraux attachés à S. M. me demanda si je pourrais conduire l'Empereur au point où se trouvait le général de Wimpffen. — Je répondis affirmativement. Le même officier général me demanda si le chemin à suivre était dangereux, et combien je pensais que l'on perdrait de monde en route. — Je répondis qu'il y avait des dangers sérieux à courir et que l'on pourrait bien perdre un tiers de l'escorte. — A ce même moment, plusieurs obus éclatèrent sur la sous-préfecture et sur la caserne voisine.

Il se tint alors, je crois, une sorte de conseil, dans lequel il fut décidé que la trouée proposée par le général en chef était impraticable, qu'en prolongeant la lutte on sacrifierait plusieurs milliers d'hommes sans aucune chance de succès, et qu'il ne restait plus qu'à capituler. Un officier fut chargé de faire arborer le drapeau blanc sur les murs ; un autre fut envoyé, si je ne me trompe, au général en chef. Au bout d'un certain temps, je fus rappelé par un des aides de camp de S. M. — Je reçus ordre de retourner près du général de Wimpffen et de lui dire que l'Empereur l'invitait à entrer en pourparlers avec l'ennemi, une plus longue lutte ne pouvant aboutir qu'à une effusion de sang inutile.

Après avoir, par suite d'une fausse indication, erré dans les fossés de la citadelle, j'allai chercher le général au Vieux Camp où je l'avais quitté. Le Vieux Camp était vide, et, quand je voulus m'avancer dans la direction du Fond de Givonne, je fus reçu par le feu d'une ligne de tirailleurs embusqués à cinq cents mètres environ.

Le drapeau blanc flottait sur la citadelle.

Croyant la lutte finie et pensant que le général avait dû rentrer dans Sédan, je revins à la sous-préfecture. J'y reçus de nouveau l'ordre de chercher M. de Wimpffen et de l'inviter à venir près de S. M. pour capituler.

Cette fois je trouvai la place déjà pleine de fuyards, encombrée de

canons, de caissons, de voitures de toutes sortes, et je parvins à grand'-peine à traverser la foule. Je sortis par la porte de Balan, et près de ce village, du côté de la prairie, si je me souviens bien, je rejoignis enfin le général, qui continuait à lutter avec quelques débris de son armée.

Le général écouta mon message, et me dit : « Répondez à l'Empe-« reur que je refuse absolument de parlementer, et que je veux conti-« nuer à combattre. »

Je retournai vers Sa Majesté. Je trouvai à la sous-préfecture plusieurs chefs de corps d'armée.

On me renvoya encore une fois au général en chef pour lui donner l'ordre formel de se rendre immédiatement près de l'Empereur.

Je parvins non sans peine à rejoindre le général de Wimpffen, qui rentrait dans la ville. Il refusa, comme précédemment, de parlementer, et écrivit à S. M. pour lui envoyer sa démission.

Je portai cette lettre à la sous-préfecture, et j'en revins avec mon chef d'état-major général, le général Besson.

A partir de ce moment, je n'ai à signaler aucun fait qui mérite d'être particulièrement cité.

Mon général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 31 décembre, qui m'est parvenue hier soir, et que vous m'avez adressée pour compléter votre télégramme du même jour.

J'ai fait partir hier, par l'express de onze heures du matin, ma réponse aussi complète que possible au sujet des faits dont j'ai été témoin à Sédan pendant la journée du 1er septembre. — Je m'étais abstenu de donner des détails qui eussent par trop allongé le récit. Mais votre lettre du 31 me fait voir que j'aurais dû, pour satisfaire à votre désir, insister sur les heures et préciser davantage certaines circonstances.

Je vais donc vous donner ci-après, au risque de me répéter, quelques renseignements complémentaires : — J'écrivais, sous votre dictée, à l'Empereur, à une heure un quart. Il était, je crois, une heure et demie quand je quittai le plateau du Vieux Camp pour descendre vers la porte du Fond de Givonne.

Quelques fuyards étaient déjà réunis sur une place plantée d'arbres, sous les murs de la ville, et essayaient de s'introduire dans les fortifications. La barrière extérieure, en palissades, était fermée ; mais une des palissades manquait ou venait d'être arrachée. Laissant mon cheval, je passai par cette ouverture et arrivai jusqu'à la porte même de la ville. Le pont-levis était levé ; on refusa de m'ouvrir même une petite poterne basse, sorte de conduit voûté servant à l'écoulement des eaux. Sur mes instances, on dut aller prendre les ordres du commandant de la place, qui lui-même en référa peut-être à l'Empereur.

J'attendis très longtemps.

Quand la grille de la poterne fut enfin ouverte, j'eus à traverser

encore toute la ville pour arriver à la sous-préfecture. Il fallut aussi un peu de temps avant que je fusse admis en présence de l'Empereur, à qui vous m'aviez recommandé de parler en personne. J'estime en conséquence qu'il s'écoula au moins une heure entre le moment où je vous quittai et celui où je remis mon message à Sa Majesté.

Une demi-heure environ fut employée à tenir conseil avant de prendre un parti.

J'étais resté, par ordre, à la sous-préfecture, pour attendre les instructions de Sa Majesté.

Il était, à ce qu'il me semble, plus de trois heures quand je reçus l'ordre de retourner près de vous pour vous porter la réponse de l'Empereur. En même temps un officier de grade élevé partait pour entrer en pourparlers avec l'ennemi ; et un capitaine, officier d'ordonnance de S. M., traversait la ville avec un drapeau blanc pour l'arborer sur la citadelle.

Ce capitaine fut insulté dans les rues par les soldats, qui ne voulaient pas entendre parler de capitulation ; et un officier général dut se rendre à la citadelle pour y faire hisser le drapeau blanc.

Une fausse indication m'avait fait entrer, à la suite de cet officier général, dans la forteresse qui était déjà pleine de soldats. Je cherchai en vain, pour me guider, un garde du génie ou un portier-consigne. — Je rencontrai M. le général de brigade Nicolas (du 5e corps), qui, né dans les Ardennes, à Sédan peut-être, était hors de lui à la pensée d'une capitulation, et voulait arracher le drapeau blanc à celui qui le portait. Je dus lui faire connaître que l'officier général agissait par ordre de l'Empereur.

Je perdis à mon grand regret une demi-heure à chercher vainement une issue que je croyais toute proche, eu égard au nombre considérable de cavaliers montés et de voitures d'artillerie entassés dans les fossés.

Il fallut sortir de la citadelle et passer par la porte de Givonne pour monter au Vieux Camp. Là je cherchai vainement à retrouver vos traces. — Je voulus courir au Fond de Givonne, mais je fus arrêté par le feu d'une ligne de tirailleurs ennemis.

Une demi-heure environ s'écoula encore en recherches. — On m'affirma que vous étiez chez l'Empereur où, me dit-on, se réunissaient tous les commandants de corps d'armée. Les portes de la ville étaient ouvertes.

Je rentrai à cheval à la sous-préfecture en perdant encore du temps dans les rues, qui étaient pleines de fuyards. Il devait être environ quatre heures.

Ne vous trouvant pas près de l'Empereur, je me remis aussitôt en route, toujours à cheval. Cette fois, il fallut mettre le sabre à la main pour m'ouvrir un passage et sortir de la ville.

Du côté de Balan, quelques tambours battaient la charge, et derrière eux des soldats de tous les régiments, confondus dans une seule masse, marchaient à l'ennemi. Le bruit courait que le maréchal Bazaine arri-

vait avec son armée, et que c'était son canon que l'on entendait vers Bazeilles.

Je vous trouvai près de Balan, dans la prairie, où je restai quelque temps avec vous. Vous aviez déjà reçu d'un autre officier, appartenant, je crois, à la maison de l'Empereur, un message analogue au mien ; vous persistiez plus que jamais dans votre intention de vous battre jusqu'à la dernière limite, et vous m'envoyâtes à S. M. pour lui porter votre refus péremptoire de capituler.

Il devait n'être pas loin de cinq heures.

Je vous rejoignis encore une fois après avoir transmis votre réponse, et c'est vers six heures que j'allai porter votre démission à Sa Majesté.

Enfin voici le rapport adressé par le capitaine de Lanouvelle au général de Wimpffen. On remarquera que dans ces différents rapports les heures indiquées concordent parfaitement :

Mon général,

Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous rendre compte ainsi qu'il suit des différentes missions que j'ai reçues de vous à la fin de la journée de Sédan.

Il était une heure un quart (à ma montre), lorsque j'ai écrit sous votre dictée, ainsi que M. le capitaine de Saint-Haouen, un billet que vous adressiez à l'empereur Napoléon, et par lequel vous l'invitiez à se rendre au milieu de ses troupes qui tiendraient à honneur de lui ouvrir un passage.

Je partis après vous avoir vu envoyer des officiers à MM. les généraux Douay et Ducrot, et donner de vive voix des ordres pour un mouvement en avant sur la droite de notre position.

Nous franchîmes, M. de Saint-Haouen et moi, le plus rapidement possible la distance qui nous séparait de la porte de Givonne (environ 1,500 m.); nous la trouvâmes fermée. Après quelques pourparlers nous pûmes entrer dans la ville par une poterne, en abandonnant nos chevaux sur le bord de la Meuse. Le temps que je perdis à chercher un cavalier qui voulût bien se charger du mien jusqu'à mon retour me fit perdre de vue M. de Saint-Haouen, qui prit les devants.

J'arrivai à pied à l'hôtel de la sous-préfecture. L'ennemi, établi depuis la veille sur les hauteurs de la rive gauche de la Meuse, bombardait la ville de Sédan. La place Turenne, les ponts de la Meuse et la sous-préfecture paraissaient être les principaux objectifs du feu de ses batteries.

Il était environ deux heures lorsque j'arrivai en présence de Sa Majesté.

M. de Saint-Haouen avait déjà rempli sa mission. L'Empereur lut le billet que j'avais l'honneur de lui remettre. Il me répondit que le mouvement projeté avait bien peu de chances de succès, que l'ennemi était à Carignan, mais que néanmoins le général de Wimpffen devait agir s'il espérait obtenir un résultat.

Sa Majesté me demanda alors ce qui se passait sur le champ de bataille.

Je répondis que le 7e corps paraissait en présence de forces très considérables, et que le 12e corps se maintenait avec succès sur ses positions.

Ayant fait connaître à l'Empereur que j'allais rejoindre le général en chef, S. M. me chargea de vous exprimer son désir d'être informé de tout ce qui se passerait.

L'Empereur paraissant supposer que, s'il accédait à votre invitation de se rendre sur le champ de bataille, il tomberait au pouvoir de l'ennemi, conclut en disant qu'il ne pouvait se faire prendre.

Les rues de Sédan commençaient à être encombrées d'hommes n'écoutant la voix d'aucun chef, de voitures et de caissons ; quelques ponts-levis avaient été baissés et déjà des troupes pénétraient dans la place que l'ennemi bombardait sans relâche.

Après m'être procuré un second cheval, je me dirigeai, en traversant la ville avec peine, vers la porte de Balan, par laquelle je pensais vous rejoindre. Cette porte était alors fermée ; j'arrivai bientôt à la sortie du côté du fond de Givonne, où le pont-levis venait d'être abattu.

Il était environ trois heures. La foule des soldats de toutes armes rentrant dans la place était si compacte sur le pont-levis et dans le chemin couvert, que je dus renoncer à lutter contre le torrent irrésistible, et attendre l'arrivée du général en chef.

Vers quatre heures, je pus me joindre à vous dans la ville et vous rendre compte de ma mission. Mais l'Empereur venait de vous inviter à entrer en négociations avec l'ennemi. Le parlementaire faisait observer que, bien que le drapeau blanc fût arboré sur la citadelle, on continuait à se battre sur les bords de la Meuse. Le général en chef devait en conséquence faire cesser le feu, rentrer à Sédan et se rendre auprès de l'Empereur : à défaut de celui-ci, son chef d'état-major devant le remplacer.

Je rencontrai tout d'abord, en allant à Balan, M. le général Besson, à qui je transmis l'ordre dont j'étais porteur et qui se rendit au quartier impérial. Je pus enfin vous faire part des dispositions prises par S. M. au moment où, accompagné par M. le général Lebrun, vous abandonniez le village de Balan pour rentrer dans la place.

Peu à peu le feu s'éteignit de part et d'autre.

Il était six heures moins un quart lorsque vous êtes rentré à Sédan, passant par la porte de Givonne.

Ainsi donc vers deux heures de l'après-midi, le 1er septembre, le général croyait avec quelque raison qu'il y avait encore une chance de conjurer le désastre, c'était de tenter un suprême effort sur Carignan et Montmédy à l'est, en profitant de la lassitude des Bavarois qui tenaient de ce côté. Mais pour cela il fallait que les commandants des 1er et 7e corps consentissent à obéir aux ordres qu'ils recevaient

de leur chef ; il fallait que l'Empereur, risquant sa vie, voulût bien lui et son entourage sortir de la ville en s'exposant le premier aux coups de l'ennemi. Or les généraux Ducrot et Douay, au lieu d'obéir, rentraient à Sédan avec leurs troupes refoulées en désordre, et Napoléon III, malade, démoralisé, préférait envoyer son épée à son *bon frère* de Prusse.

Alors le brave général de Wimpffen, soutenu par le non moins héroïque général Lebrun, faisant une dernière tentative pour s'ouvrir un passage, marcha sur Balan à la tête de quelques milliers d'intrépides soldats, tandis que d'autres, les yeux fixés sur le drapeau parlementaire, abattus par une journée de combat sans repos et sans nourriture, refusaient de suivre plus longtemps les deux généraux.

Nous croyons avoir développé les causes du désastre de Sédan ; elles sont multiples, résumons-les : La marche irrésolue et lente du maréchal de Mac-Mahon et de l'armée de Sédan ; l'ignorance où l'on était encore le 31 août, au quartier général français, de la force et des effectifs de l'ennemi ; la faute de n'avoir pas battu en retraite sur Mézières le 31, après l'affaire de Beaumont ; la faute du général de Wimpffen de ne pas avoir agi vis-à-vis du duc de Magenta comme il devait le faire, en lui présentant, dès son arrivée à Sédan, sa lettre de service ; la faute du maréchal de n'avoir pas cherché à mettre le nouveau chef du 5e corps au fait de la situation ; la faute du général de Wimpffen de n'avoir pas pris immédiatement le commandement en apprenant la blessure du maréchal ; enfin la faute des commandants des 1er et 7e corps de n'avoir pas cherché à seconder sa tentative sur Carignan ; la perte de temps causée par l'indécision de l'Empereur, son dernier acte en faisant arborer le drapeau parlementaire.

Sans doute le général de Wimpffen a commis plusieurs fautes graves, mais lui du moins les a rachetées par une conduite héroïque pendant l'action, depuis le premier jusqu'au dernier moment.

Baron A. D.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — Le moment n'est pas encore venu d'apprécier dans ses détails l'œuvre d'Albert Dumont, soit comme savant, soit comme administrateur. Quand on publiera le recueil de ses discours, rapports et circulaires, nous aurons l'occasion toute naturelle d'étudier ce qu'il a fait et ce qu'il a voulu soit comme directeur des Écoles de Rome et d'Athènes, soit comme directeur de l'enseignement supérieur, d'indiquer quelles sont les réformes encore inachevées qu'il regardait comme indispensables et que nous devons avoir à cœur de réaliser. Nous ne voulons et ne pouvons aujourd'hui qu'apporter sur une tombe si brusquement et si prématurément ouverte l'imparfaite expression des regrets que nous inspire une mort, qui est pour l'Université et pour la France un malheur irréparable.

Dès ses années d'étude, à l'École normale comme à l'École d'Athènes, Albert Dumont montra les qualités qui devaient se manifester plus tard avec tant de force. Ce qu'on apercevait tout d'abord chez lui, c'était la douceur, le charme de son caractère, la finesse un peu subtile de son esprit. Quand on le connaissait mieux, on reconnaissait chez lui une âme et une intelligence fortement trempées, une puissance extraordinaire de volonté et de persévérance, une inébranlable fidélité dans les affections, le plus ferme bon sens, une droiture et une délicatesse de conscience qui ne se sont jamais démenties, ni dans la vie privée, ni dans la vie publique. Quelques personnes, qui ne l'avaient connu qu'en passant, frappées surtout de ses qualités de finesse séduisante et de souple pénétration, étaient disposées à voir en lui surtout un homme habile; mais, en le voyant de près, on reconnaissait que cette habileté très réelle était au service d'une conscience et était toujours tournée vers un but élevé. S'il mettait même une certaine coquetterie d'artiste à employer son adresse et sa finesse dans des affaires qui ne demandaient pas tant de diplomatie, il n'en apportait pas moins dans toutes ses actions une irréprochable loyauté, la plus scrupuleuse délicatesse; il était lent à promettre; mais jamais il n'a manqué à une promesse.

Si de l'homme nous reportons nos regards sur l'œuvre, il nous serait aisé de reconnaître que nous ne nous trompons pas en mettant en première ligne parmi ses qualités la netteté des conceptions et la persévérance de la volonté. Il se donnait tout entier à ce qu'il faisait et apportait dans tous ses travaux une rigueur de méthode qui était chez lui le fruit de sa sévérité de caractère comme celui de sa rectitude intellectuelle. Il aurait pu être un publiciste goûté et applaudi du grand public, comme il l'a prouvé par son livre sur *le Balkan et l'Adriatique* et par son petit volume sur l'*Administration et la propagande prussienne en Alsace*, protestation éloquente et raisonnée d'un homme qui était attaché de cœur à l'Alsace et qui avait combattu pour elle sous les murs de Paris; mais, voué aux travaux d'archéologie et d'érudition par les années studieuses passées à l'École d'Athènes, il consacra presque tout son temps à des recherches longues, patientes, délicates, peu susceptibles d'agréments littéraires, et qui ne pouvaient être goûtées que des hommes du métier. Son mémoire sur les *marques d'anses d'amphores*, celui sur les banquets funèbres, son grand ouvrage sur l'Éphébie antique, sa thèse sur les *tessères de plomb*, sont tous des travaux où l'artiste et le littérateur cédaient le pas à l'investigateur patient et sagace, au critique méticuleux. Capable de réussir dans les genres les plus divers, il savait être pleinement et exclusivement ce que réclamait son activité actuelle : écrivain, érudit, professeur, administrateur. Il avait un si exact sentiment de ses devoirs que, lorsque l'Académie des inscriptions lui fit l'honneur de l'appeler dans son sein, il arracha à ses fonctions administratives des heures qu'il aurait dû donner au délassement, à l'exercice physique et au repos, et il continua son ouvrage sur les *Céramiques de la Grèce propre*, où il trouvait occasion d'exercer à la fois ses connaissances d'érudit et ses instincts d'artiste. Il ne voulait pas qu'on pût dire que l'Académie avait cherché moins à s'attacher un savant collaborateur qu'à plaire à un fonctionnaire influent, et il fut un de ses membres les plus assidus et les plus actifs.

La partie la plus originale, la plus personnelle, de la carrière de M. Dumont, celle où il a le mieux donné toute sa mesure, celle aussi qui lui a laissé la plus complète satisfaction, est sans contredit celle qui a été consacrée à la direction des Écoles de Rome et d'Athènes. Albert Dumont a été le créateur de l'École de Rome, il l'a dirigée alors qu'elle n'était que la succursale de l'École d'Athènes, qu'elle était logée non, comme aujourd'hui, dans le splendide palais Farnèse, mais dans la rustique villa Mérode, qu'elle n'avait qu'un budget dérisoire. Nous ne serons pas contredit par les hommes éminents

qui depuis ont porté l'École de Rome au point de prospérité et d'activité où elle est aujourd'hui, si nous disons que l'impulsion donnée par Dumont à la jeune école a eu une influence décisive sur son avenir, que la tradition et les exemples laissés par les jeunes savants qu'il y avait réunis et formés y sont restés vivants et féconds. Heureux ceux qui ont alors profité de ses leçons, de ses conseils, de son commerce quotidien! Avec quel entrain, quelle bonne humeur il les conduisait dans la voie souvent ardue de la science, avec quel tact, avec quelle délicatesse de sentiment il savait les encourager, les guider, les raffermir! C'est dans les mille petits détails de la vie journalière que se manifestait sa merveilleuse aptitude à manier et à former les hommes; il était d'autant mieux leur chef qu'il se faisait davantage leur camarade, et il n'en est pas un qui, après l'avoir quitté, n'ait été fier de pouvoir se dire à la fois son élève et son ami. Ce qu'il fit à Rome pour une école nouvelle, il le fit à Athènes pour une école ancienne qu'il fallait rajeunir. Déjà améliorée par l'intelligence et le dévouement de M. Émile Burnouf, l'École d'Athènes fut transformée par le court passage de M. Dumont en Grèce. Les travaux, mieux coordonnés et poussés avec une activité nouvelle, donnèrent des résultats inespérés, et le *Bulletin de correspondance hellénique*, succédant à une publication jusqu'alors languissante, devint un important recueil d'érudition, qui figure avec honneur à côté de l'*Ephemeris epigraphica*. Ici encore, Albert Dumont fit preuve d'une admirable sûreté de coup d'œil, d'une activité entraînante, d'une habileté toujours heureuse. Tout était satisfait en lui, ses goûts d'artiste et de voyageur, ses dons d'administrateur, ses talents de savant et de professeur. Il était d'ailleurs admirablement secondé dans sa tâche par la femme distinguée qui ne me pardonnerait pas d'insister sur ce qu'elle fut pour les élèves de ces écoles, où elle avait, elle aussi, sa part de direction, mais dont le nom mérite d'être uni à celui d'Albert Dumont dans notre reconnaissance affectueuse.

En 1878, Albert Dumont rentra en France. Les deux écoles étaient en bonnes mains, dirigées par MM. Geffroy et Foucart. Des devoirs plus sévères, des responsabilités plus lourdes l'attendaient. Le gouvernement républicain voulait donner une impulsion énergique à toutes les branches de l'instruction publique en appelant des hommes nouveaux aux trois directions de l'enseignement. Albert Dumont fut appelé à celle de l'enseignement supérieur. Ici le terrain avait été, il est vrai, parfaitement préparé par son prédécesseur, M. Du Mesnil, qui, sans être lui-même un homme de science, avait toujours eu le sentiment le plus élevé et le plus juste des intérêts de la science et du haut enseignement. Collaborateur dévoué de M. Duruy dans ses

projets de réforme de l'enseignement supérieur, il avait su, dans des temps difficiles et troublés, fortifier les hautes études et préparer la réalisation des réformes brusquement interrompues. Mais la tâche qu'il laissait à son successeur était ardue. Si le but avait été nettement indiqué par les hommes qui depuis plusieurs années s'occupaient de l'enseignement supérieur, si même quelques-unes des mesures propres à amener cette réforme avaient été signalées, il fallait, pour l'opérer, non seulement obtenir des ressources financières considérables, mais vaincre bien des résistances, soit dans les pouvoirs publics, soit dans les corps enseignants eux-mêmes. Il fallait triompher de l'opposition intéressée des uns, secouer l'indifférence des autres, calmer l'impatience de ceux-ci, éclairer l'ignorance du plus grand nombre. Albert Dumont ne s'était occupé qu'assez tard des questions multiples soulevées par la réforme de notre haut enseignement; il connaissait peu les institutions similaires de l'étranger. Il se mit à la fois à l'action et à l'étude avec une application, une sagacité, une prudence et une impartialité admirables, ne se laissant entraîner par aucune vue théorique, par aucune généralité systématique, si séduisante qu'elle fût; les yeux toujours fixés sur les réalités, sur les possibilités pratiques, résolvant les difficultés une à une, marchant en avant résolument, mais pas à pas; ne faisant surtout aucun changement sans s'être assuré de l'approbation convaincue de ceux qui devaient l'exécuter. Ce qu'il a dépensé dans cette œuvre si vaste et si minutieuse de persévérance infatigable, de pénétration, d'habileté, d'art dans le maniement des hommes, ceux-là seuls peuvent s'en douter qui l'ont vu journellement à la tâche, qui ont connu ses grands espoirs et ses profonds découragements. Obligé de heurter bien des intérêts, bien des préjugés, bien des convictions respectables, il a forcé l'estime même de ceux qu'il froissait, car on sentait que la préoccupation du bien public guidait tous ses actes.

Il est mort à la tâche, n'en ayant accompli qu'une partie. Il a donné à notre haut enseignement une vitalité qu'il n'avait jamais eue; il en a fait un *enseignement* en remplissant les auditoires des facultés d'élèves assidus et sérieux. Mais il voulait encore élever le niveau de cet enseignement, y faire une place plus large aux études désintéressées, aux recherches purement scientifiques; créer des centres puissants de vie scientifique en réunissant dans quelques villes les diverses facultés en corps d'*Universités* jouissant d'une certaine autonomie, développer partout, à côté de l'enseignement et des exercices pratiques, les recherches et l'enseignement théoriques, érudits et critiques. Sans doute, cette partie des projets de Dumont ne pourra être que très lentement réalisée; mais ce qu'il a fait

durera. Il s'agit d'ailleurs aujourd'hui de consolider l'œuvre plutôt que de l'étendre. Les facultés, rajeunies, ne failliront point à la mission qu'il leur a confiée. Puisse le successeur de Dumont rester fidèle à son esprit et faire donner aux germes qu'il a semés tous les fruits qu'il en attendait[1] !

La mort de Stanislas Guyard laisse un grand vide dans les études orientales. C'est surtout dans la philologie que son esprit inventif et original a marqué sa trace. Ses travaux sur les pluriels brisés, sur la métrique arabe, sur les écritures cunéiformes l'avaient placé au premier rang parmi les arabisants, et en avaient fait un adversaire redoutable pour les partisans de la théorie sumérienne. Mais il y avait aussi en Guyard l'étoffe d'un historien, comme le prouve son Essai sur la secte des Ismaëliens ou Assassins; il était un des éditeurs de Tabari, il était mieux préparé que tout autre à entreprendre quelque grand travail sur l'histoire orientale. Il y était préparé tout d'abord par ses connaissances si étendues en linguistique; aucune branche de la linguistique orientale ne lui était étrangère, et il avait tour à tour enseigné à l'École des hautes études le syriaque, l'hébreu, le persan et l'arabe; de plus, il avait une solide préparation historique, des vues générales, des qualités de lettré. Il est mort au moment où sa nomination au Collège de France le mettait à sa véritable place et le récompensait de longues années de travail obstiné. D'une modestie, d'un désintéressement et d'une dignité de caractère admirables, il n'avait d'autre ambition que de servir la science. Lorsque la récompense est venue d'elle-même s'offrir à lui, il avait sans doute trop abusé de ses forces, car elles lui ont manqué tout à coup, et il a disparu laissant à tous ses confrères, et surtout à ceux qui ont eu le privilège de connaître de près cette âme droite, délicate et fière, d'ineffaçables regrets[2].

1. Le n° du 15 septembre de la *Revue internationale de l'Enseignement* contient des *Notes sur l'Enseignement supérieur* écrites par A. Dumont pour le Congrès pédagogique de Londres. Ces notes sont un véritable testament intellectuel. Après un tableau tracé de main de maître de l'état actuel de notre enseignement supérieur et de son histoire depuis la Révolution, Dumont indique, avec une grande élévation de pensée et cette modération qui faisait une partie de sa force, les réformes immédiatement applicables et le but général et lointain auquel il faut tendre. Ces notes sont un admirable programme que, par une sorte de pressentiment, Dumont a tracé pour ses successeurs. — On lira avec intérêt, dans la *Revue de l'Enseignement secondaire*, de touchants *Souvenirs de l'École d'Athènes*, où M. P. Girard rappelle ce que fut A. Dumont comme directeur de cette école.

2. La dernière publication de Guyard a été sa leçon d'ouverture au Collège de France : *La Civilisation musulmane* (Leroux, 74 p. in-18). Il y a apprécié

Un autre deuil est encore venu nous atteindre au moment de mettre ces lignes sous presse. M. Van den Berg a été enlevé à quarante-trois ans par une maladie du cerveau. Lui aussi a été, comme MM. Dumont et Guyard, victime d'un travail excessif. Tout en dirigeant des cours et en professant lui-même, il avait encore trouvé le temps d'écrire deux excellents livres élémentaires sur l'*Histoire des peuples de l'Orient* et sur l'*Histoire grecque*. Ces livres étaient le résumé de longues et patientes études; Van den Berg lisait tout, était au courant des plus récents travaux. Il n'existe pas d'ouvrages élémentaires composés avec une plus scrupuleuse conscience, et en même temps ils sont écrits avec vie et avec charme. Ce sont des modèles. Son Histoire romaine avançait rapidement quand la mort jalouse, qui a déjà si largement fauché dans les rangs de notre génération, est venue nous enlever encore ce compagnon d'études, cet ami si loyal et si dévoué. G. Monod.

Livres nouveaux. Documents. — Ces deux derniers mois nous ont apporté peu de livres nouveaux. Le premier fascicule du *Liber pontificalis*, publié par M. l'abbé L. Duchesne, est paru enfin [1]. Le *Liber pontificalis* (je ne fais ici que résumer les paroles mêmes de M. Duchesne) est un recueil de vies des papes, depuis saint Pierre jusqu'à la fin du IXe s.; au moyen âge, on en attribuait la rédaction au pape Damase (366-384); les éditeurs modernes l'ont mise sans raison sous le nom d'Anastase dit le Bibliothécaire. En réalité le *Liber pontificalis* a été écrit sous sa première forme au plus tard sous Boniface II (530-532), très probablement sous le pape Hormisdas (514-523), et peu après l'année 514. Continué d'abord jusqu'à Félix IV inclusivement (530), il a été ensuite prolongé jusqu'au temps de la guerre des Goths, en 539; enfin cette recension de 539 a été continuée jusqu'au pape Hadrien II (867-872), et se termine par une vie incomplète d'Étienne VI (858-891). Pour les six premiers siècles, le *Liber pontificalis*, à côté de légendes qu'il a pieusement recueillies, contient un très grand nombre de détails certains et du plus haut intérêt pour l'histoire, l'art, l'archéologie, la liturgie et la discipline ecclésiastiques. A partir du VIe s., son autorité devient égale à celle des chroniques ou annales

les travaux de M. Defrémery, et après avoir tracé un tableau remarquable de la civilisation musulmane, il a indiqué l'étendue de l'œuvre qui attend encore les efforts des arabisants. — On reconnaîtra, en lisant cette leçon, les éminentes aptitudes historiques de M. Guyard.

1. Le *Liber Pontificalis;* texte, introduction et commentaire. 1er fasc. Paris, E. Thorin (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 2e série, format in-4°). Voyez plus haut, p. 216, l'indication des matières contenues dans ce 1er fasc.

contemporaines des événements. « C'est là que l'on peut étudier les luttes des papes pour soustraire la ville de Rome au joug des Lombards, les vicissitudes qui ont entouré la fondation et le premier fonctionnement de leur souveraineté territoriale, les révolutions romaines au temps des Carolingiens, les rapports entre les papes, l'église d'Orient et l'empire de Constantinople avant et après l'inauguration du pouvoir temporel. Outre ces données d'intérêt général, la chronique monumentale et artistique de la ville de Rome est largement représentée par de longues énumérations des fondations pontificales et par des inventaires détaillés des dons faits aux églises en pièces d'orfèvrerie, livres, tapisseries, tissus précieux, peintures et mosaïques. » Le *Liber pontificalis* a joui au moyen âge d'une faveur extraordinaire, qu'attestent 150 manuscrits aujourd'hui dispersés dans toutes les bibliothèques de l'Europe ; mais jusqu'ici on ne pouvait le consulter, surtout pour la partie primitive, qu'avec une grande précaution, parce que les éditeurs modernes n'avaient pas pris soin d'en indiquer les sources, ni d'en donner un texte critique. C'est à cette œuvre que travaille M. Duchesne depuis de longues années déjà : en 1877, il faisait paraître une *Étude sur le liber pontificalis*, très remarquable et très remarquée ; depuis il n'a cessé d'accumuler de nouveaux matériaux pour un travail qui exige à la fois l'attention minutieuse et infatigable du paléographe, la science de l'archéologue, la perspicacité de l'historien. On sait que M. Duchesne réunit ces divers mérites et qu'il les possède à un haut degré. Il y a donc tout lieu de croire que l'importante publication qu'il commence, et qui était impatiemment attendue, fera grand honneur à l'érudition française.

La *Revue historique* a précédemment annoncé (XXII, 377) la nouvelle édition de l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France* (par Th. de Bèze), donnée par MM. Cunitz et Baum dans la collection des Classiques du protestantisme aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (Fischbacher). Le t. II vient de paraître. Il comprend les livres VI : Histoire ecclésiastique des églises françaises réformées sous Charles IX ; VII-IX : Histoire ecclésiastique des villes et lieux situés dans le ressort des parlements de Paris, de Rouen et de Bordeaux. Le commentaire est traité avec beaucoup de soin. On le consultera avec intérêt pour l'histoire des années qui suivirent immédiatement le massacre de Vassy.

Livres nouveaux. — M. Joseph Drioux avait-il une idée bien nette du livre qu'il a voulu faire, lorsqu'il l'a publié sous le titre suivant, que je reproduis à dessein en entier : *Étude économique et juridique sur les associations. Les coalitions d'ouvriers et de patrons de* 1789

à nos jours, précédées d'une étude historique sur les collèges d'artisans et la gilde germanique? (Arthur Rousseau.) Voilà bien des affaires à traiter en même temps. Sans doute il y a un rapport logique entre le droit d'association en général, les collèges d'artisans qui existaient dans l'empire romain, les guildes marchandes et ouvrières du moyen âge, les grèves au XIXe s. et la loi de 1864 qui règle le droit de coalition en matière industrielle et commerciale; mais ce n'était pas une raison pour tracer un tableau d'ensemble des *collegia opificum* romains et de la guilde germanique en Allemagne, en Angleterre, dans le Nord, en France. Il était naturel que M. Drioux, avant d'aborder l'étude de la loi de 1864, surtout au point de vue économique et juridique, voulût savoir et vînt nous dire comment s'étaient formées les associations au moyen âge et même à l'époque romaine, comment elles étaient régies par la loi ou la coutume, quels étaient les rapports des ouvriers et des patrons; mais il ne fallait pas sortir de là. Chose singulière! Dans le long chapitre qu'il consacre au rôle économique de la guilde, c'est précisément des coalitions, soit d'ouvriers, soit de patrons, qu'il parle le moins. Elles ne manquèrent pas cependant; ainsi, en ce qui concerne l'industrie parisienne, il aurait trouvé de précieuses indications dans l'étude si exacte de M. Fagniez, que M. Drioux ne paraît pas avoir connue. Puisqu'il étend ses recherches hors de la France et qu'il parle des associations ouvrières en Angleterre, il aurait dû s'efforcer de montrer comment les Craft-guilds sont devenues les Trade's Unions si fortement organisées de nos jours. Le plan de son livre est donc tout à fait défectueux; cependant c'est un livre dont il convient de tenir compte. Je ne dis point cela pour l'étude économique et juridique sur la loi de 1864, qui n'est ni de mon ressort, ni de ma compétence; je ne le dis pas non plus pour l'esquisse sur les collèges d'artisans dans l'empire romain par laquelle débute le volume, et qui me paraît un peu superficielle; mais la plus utile part du volume est celle qui est consacrée à la guilde germanique. En 160 pages, M. Drioux a résumé là les meilleurs travaux sur ce sujet si intéressant, si complexe; son exposé est net, ses vues judicieuses, son érudition étendue. On pourrait lui faire des chicanes de détail. Je ne suis pas de son avis par exemple sur l'origine des guildes d'artisans; je crois qu'elles se sont formées bien avant les guildes des marchands, si puissantes à partir du XIIe s. Mais l'ensemble du travail est certainement fort méritoire, et fait regretter que l'auteur n'en ait pas fait l'objet d'un livre à part. Le sujet en vaut la peine.

M. Marc-Monnier a entrepris une Histoire générale de la littérature moderne; la première partie vient de paraître : *la Renaissance, de*

Dante à Luther (Firmin Didot). Si l'ouvrage se composait de notices purement littéraires, on n'aurait pas à en parler ici. Comme Sainte-Beuve, comme M. Taine, le savant doyen de la faculté des lettres de Genève estime que la vie, les mœurs, les sentiments d'un peuple se reflètent dans sa littérature ; prosateurs et poètes, les écrivains sont des hommes de leur temps et de leur pays ; ils en partagent les passions, les enthousiasmes, les défaillances, quand même ils ne prennent pas une part active aux événements ; apprécier leurs œuvres d'après les lois du goût et du beau, est un jeu d'esprit qui peut avoir son charme et même son utilité ; mais il vaut mieux s'efforcer de les comprendre, pour cela il faut les faire revivre dans le milieu où elles se sont formées. « Étudions, ne jugeons pas, si nous voulons voir juste, » écrit quelque part M. Marc-Monnier. Il aurait pu inscrire ce précepte comme épigraphe à son livre ; il l'a d'ailleurs appliqué avec un grand succès. Ce charmant conteur, écrivain délié autant que fin moraliste, est aussi un véritable érudit. Sa science n'éclate nulle part : peu de notes, nul appareil critique. Pour être dissimulée, elle n'en est pas moins solide : au moins, en ce qui concerne l'Italie et l'Allemagne, l'auteur est très bien informé ; mais on le devine plus qu'on ne le voit. Rien ne ressemble moins à un manuel. L'intérêt se concentre autour de quelques noms éclatants : Dante, Pétrarque et Boccace, Erasme, Machiavel, l'Arioste, Michel-Ange ; les personnages et les œuvres secondaires viennent se fondre avec un art infini dans ces grands rayonnements, chacun d'ailleurs avec sa physionomie et son originalité propres. Peu de lectures procurent un plaisir aussi délicat ; c'est un régal de lettré.

Le livre de M. Charles Dejob peut être considéré comme la suite et en un certain sens comme la contre-partie de celui de M. Marc-Monnier ; il traite : *De l'influence du concile de Trente sur la littérature et les beaux-arts chez les peuples catholiques ;* et l'auteur ajoute ce sous-titre qui ne laisse pas de surprendre : *Essai d'introduction à l'histoire littéraire du siècle de Louis XIV* (Thorin). On sait combien les mœurs, au siècle des Borgia et des Médicis, étaient relâchées, et à quel point elles ont corrompu les arts et les lettres. Dans la seconde moitié du XVIe s., une réaction s'opère ; aux papes mondains ou débauchés, succédèrent des papes austères : Paul IV, Pie IV, Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint, secondèrent les efforts des pères du concile de Trente pour la réforme de l'Église, ou prirent à tâche d'appliquer sévèrement ses décrets. Ces efforts furent couronnés de succès : l'Italie purifiée produit Baronius et ses Annales ecclésiastiques, le Tasse et la Jérusalem délivrée, Palestrina qui crée la grande musique religieuse, le Dominiquin ; M. Dejob risque même

quelque part le grand nom de Galilée. Cette bienfaisante influence du concile de Trente franchit les Alpes et pénètre dans les autres pays catholiques, où elle contribue fortement à régénérer la littérature et les arts. Enfin ce grand mouvement se condense en France, et l'église catholique régénérée peut applaudir au grand triomphe du siècle de Louis XIV, qui est le chef-d'œuvre de la contre-réformation. Voilà la thèse. M. Dejob déploie pour la soutenir de sérieuses qualités : une bonne foi parfaite, beaucoup de modération et d'équité dans les jugements. Ses recherches sont étendues : il a dépouillé non sans succès les archives italiennes ; ainsi la volumineuse correspondance du cardinal Sirleto, gardien de la bibliothèque vaticane de 1549 à 1585, lui a fourni de curieux renseignements sur une foule d'écrivains connus ou inconnus du XVIe s., et l'on doit souhaiter que le biographe d'Antoine Muret nous raconte aussi par le menu la vie de ce savant modeste, si bien renseigné sur les choses littéraires de son temps. Mais, quant au fond, le livre fait éprouver une véritable déception. Il en ressort très nettement que cette influence si vantée du concile de Trente a été surtout négative. Sans doute l'indécence est moins grande à la fin du siècle qu'à l'époque où Machiavel écrivait la Mandragore, et le cardinal Bibbiena la Calandria ; mais à quel prix ! Une censure a été organisée, aussi tracassière qu'inintelligente, par suite impuissante. M. Dejob en donne des preuves bien curieuses. Quant à ces noms distingués que je rappelais tout à l'heure, est-il raisonnable de faire honneur de leurs talents aux décrets du concile et aux efforts des papes ? Il est à remarquer que, dans les pays où ces décrets ont été le plus sévèrement appliqués, comme en Italie et en Espagne, la décadence artistique et littéraire s'est précipitée ; la France, beaucoup moins asservie, a jeté au contraire un puissant éclat. M. Dejob ne dit pas le contraire sans doute ; mais à son insu il se laisse entraîner par l'idée préconçue que révèle le titre seul de son livre. Il est même injuste, chose rare chez lui, pour les œuvres des pays qui ont rompu avec le catholicisme : « Vers l'an 1600, dit-il (p. 312), les nations protestantes n'avaient rien produit d'égal aux ouvrages inspirés chez les Italiens et les Espagnols par le sentiment religieux. » Il oublie que, quelques lignes plus haut, il vient de prononcer le nom de Shakespeare.

Je terminerai ce bulletin en annonçant un agréable volume de M. Albert Babeau : *les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution* (Firmin Didot). Ce livre fait suite aux ouvrages du même auteur sur la Ville et le Village avant la Révolution ; après avoir étudié, d'après les pièces d'archives et les auteurs du temps, comment nos pères vivaient et étaient administrés sous l'ancien

régime, il demande à ceux qui ont parcouru notre pays ce qu'ils en pensent ; il analyse brièvement leurs récits, note leurs impressions sur les contrées qu'ils traversent et sur les gens qu'ils rencontrent. Tout n'y est pas à notre louange ; mais qui est parfait ? Le Français d'aujourd'hui ressemble au Français d'autrefois, et, s'il faut en croire tant de témoignages divers, le Français d'autrefois n'était ni si malheureux, ni si haïssable.

Ch. Bémont.

ANGLETERRE.

Publications de textes. — Quand on étudie les chroniqueurs du moyen âge, on est frappé tout d'abord du peu de notions précises que nous possédons sur la personne même de ces chroniqueurs. Les cas sont très rares où il a été possible de découvrir les dates mêmes de leur naissance ou de leur mort, à plus forte raison celle où leurs ouvrages ont été rédigés. Il est plus difficile encore, et il importe de savoir comment ils ont été composés. En effet, presque chaque monastère avait sa chronique, où les événements du moment étaient racontés, et où, quand l'occasion s'en présentait, l'ensemble était remanié à nouveau. Puis la chronique s'augmente sans cesse d'additions et de suppléments ; elle voyage de place en place et devient la base sur laquelle s'édifiait l'histoire entière d'une grande période; enfin l'œuvre, véritable mosaïque sans cesse surchargée d'additions nouvelles, perd toute trace de sa destination primitive, et il devient impossible d'attribuer à chaque auteur sa part respective dans l'œuvre totale. C'est ce qui s'est passé dans l'école historique de Saint-Alban. A Roger de Wendover, Mathieu Paris, Rishanger, Trokelowe, à Walsingham et à ses continuateurs, on a alternativement attribué des œuvres qu'ils n'ont jamais composées, ou bien encore des plagiats et des fraudes dont ils étaient entièrement innocents. Il en est de même pour les chroniqueurs de Durham. Il est remarquable en outre que ces histoires, malgré leur caractère spécial ou local, se répandent bientôt au loin; un chroniqueur n'est pas seulement redevable aux œuvres de ses prédécesseurs; on le voit prendre connaissance des œuvres les plus récentes composées dans les monastères les plus éloignés, et les mettre largement à profit, sinon même à contribution. De là de grandes difficultés pour ceux qui sont chargés de publier des textes. Il en est ainsi en ce qui concerne Siméon de Durham.

Siméon naquit vers 1060; il venait sans doute du sud de l'Angleterre. Entre 1104 et 1108, il fut engagé, par le prieur Turgot et le sous-prieur Algar, à composer l'histoire de l'église de Durham. Il la conduisit jusqu'à la mort de Guillaume de Saint-Calais (1096), où il s'arrêta, s'abstenant prudemment de se compromettre dans l'histoire de l'épiscopat du rapace Ranulf Flambard, qui administra le diocèse jusqu'en 1128 ou 1129. Plusieurs années après, excité sans doute par les exemples de Florent de Worcester et de Guillaume de Malmesbury, Siméon entreprit d'écrire une chronique des affaires northumbriennes à partir de l'endroit où Bède s'arrête (731). Pour la partie la plus ancienne il mit à profit un ouvrage écrit probablement à Chester-le-Street par un moine de Cuthbert au xe s.; il transcrivit aussi librement des extraits de la vie d'Alfred par Asser; à mesure que l'ouvrage avançait, il trouva que ces matériaux étaient maigres, et paraît avoir pensé que le meilleur plan était de prendre l'ouvrage récent de Florent pour en faire la base du sien, en y ajoutant des détails sur les affaires northumbriennes et sur plusieurs autres objets. Siméon mourut probablement en 1130.

Au xviie s., Selden essaya de prouver que Turgot était l'auteur de la chronique rédigée en 1104, et que Siméon y mit son nom cinquante ans plus tard. Cette opinion fut adoptée par le professeur Morley. Le nouvel éditeur, M. Arnold, a trouvé des raisons décisives en faveur de Siméon.

Des deux ouvrages attribués à Siméon, l'*Historia Dunelmensis*[1] *ecclesiae* et l'*Historia regum*, le premier paraît dans le tome I de l'édition, accompagné : des diverses pièces qui avaient été publiées en appendice dans les *Decem scriptores* de Twysden, des deux récits imprimés pour la première fois dans le volume de Bedford de 1732 concernant l'invasion de G. Cumin sur les terres du diocèse, et le cruel traitement que Guillaume le Roux fit subir à l'évêque Guillaume en 1087, enfin de plusieurs chapitres des miracles et de la translation de saint Cuthbert. En appendice sont publiés : 1° le poème d'Aethelwulf sur les abbés de son monastère, dont il n'existe qu'une version imprimée, celle de Mabillon dans les *Acta Sanctorum O. S. B.*; 2° une vie de saint Barthélemy, l'anachorète de Farne, publiée par les Bollandistes à la date du 24 juin d'après un ms. incomplet à la fin; 3° des portions de la vie de saint Oswald, le roi de Northumbrie, par Reginald, moine de Durham, encore inédite.

1. Simeon of Durham, *Historia ecclesiae Dunhelmensis*, vol. I, publ. par T. Arnold (Rolls series).

La « Continuation, » qui parle de Flambard en termes plus favorables dans l'ensemble que le portrait tracé par les autres chroniqueurs, et qui raconte l'intrusion de G. Cumin en 1141, a été écrite par un moine de Durham, probablement à l'époque de Sainte Barbe, mais non par Siméon. — De même pour le récit du cruel traitement infligé à Guillaume de Saint-Calais, qui fut rédigé après 1109, après la mort d'Anselme. Le récit de la conduite de Lanfranc, pendant les plaidoiries de Westminster, est remarquable, et mérite d'être étudié avec soin. M. Freeman l'a transcrit tout entier dans son histoire de Guillaume le Roux. La dévotion de Lanfranc pour le saint-siège et pour les intérêts ecclésiastiques est bien connue ; cependant nous le trouvons là siégeant avec les barons contre l'évêque de Durham, lorsque ce dernier essaya, en appelant à Rome, de faire porter non devant le roi, mais devant le pape, le procès pour crime de haute trahison qui lui était imputé. Il pensait évidemment que permettre d'en appeler à Rome, c'était créer un « imperium in imperio » et conduire ainsi à l'anarchie.

L'histoire de saint Cuthbert est plutôt un ancien cartulaire accompagné de notes biographiques et historiques, qu'elle n'est une histoire proprement dite. Siméon, qui en fait un fréquent usage, le définit donc justement « le rôle de l'église de Durham, qui montre l'ancienne munificence des rois et de plusieurs personnes à l'égard du saint. » Le ms. date du XIe s. — Les « Chapitres sur les Miracles et les Translations, » qui suivent, montrent un exemple des agrégations hagiographiques qui se sont formées autour de la mémoire de chaque grand saint ; comparez par exemple les suppléments à la vie de John de Beverley ou l'immense collection de récits relatifs à saint Edmond ou à Thomas Becket.

A l'époque de Siméon de Durham se rapportent très directement les *Dialogi Laurentii Dunhelmensis monachi ac prioris*, publiés en 1880 par M. James Raine, pour la Surtees Society. Dans sa préface, M. Raine résume la situation politique au moment où éclatèrent les hostilités entre Étienne et Mathilde en 1135. David Ier, roi d'Écosse, tout-puissant dans le Nord, ne dédaigna pas, bien qu'il fût tout à fait Anglais lui-même d'éducation et de sentiments, de chercher son intérêt personnel dans les troubles civils de l'Angleterre, et il essaya de faire reconnaître les anciens droits de la couronne d'Écosse sur le Cumberland. Le principal obstacle aux projets d'agrandissement du roi David était le prince-évêque de Durham, à cette époque Geoffroi le Roux. Flambard avait élevé des droits sur la clé de l'Écosse, la forteresse de Norham, qui, avec Wark, Bamboro et Alnwick, tenait le Border en respect. Le château de Durham, élevé par les ordres de

Guillaume Ier, aussitôt après le meurtre de son lieutenant Robert Cumin, en 1069, pour surveiller la population, était devenu la principale résidence des évêques. L'évêque Geoffroi le Roux était du côté d'Étienne ; David tenait pour Mathilde, sa nièce, dont il voulait défendre les intérêts ; mais c'était un prétexte derrière lequel il dissimulait ses ardentes convoitises. Il voulait, ou attirer l'évêque Geoffroi dans son parti, ou le chasser de son siège et mettre un autre à sa place. Geoffroi avait autrefois été chancelier de Henri Ier ; quand il était devenu évêque de Durham, il avait amené avec lui un jeune homme, Guillaume Cumin. C'est l'histoire de ce dernier qui inspire la muse de Laurent. Avant 1141, Cumin avait occupé auprès de David le poste de chancelier ; il connaissait certainement ses désirs et ses pensées. A la Pâque de 1141, l'évêque Geoffroi tomba malade. Cumin, prévoyant sa fin prochaine, se rendit en toute hâte auprès de David et se fit nommer évêque ; mais le chapitre opposa de grandes difficultés à l'élection canonique. Il n'en resta pas moins maître du château et administra les revenus du diocèse comme évêque élu. Il fit fabriquer une bulle par laquelle le pape confirma son élection et que David promulgua, sans en avoir soupçonné la fausseté. Sur ce, le prieur et le chapitre envoyèrent une pétition au pape Innocent II, qui ordonna de procéder à une élection régulière : Guillaume de Sainte Barbe fut élu à York en juin 1143. Nous avons dès lors le singulier spectacle d'un intrus refusant de se retirer, et, par la force de sa garnison, effrayant l'évêque régulièrement élu. Puis Cumin envahit le monastère et en chassa tous ses adversaires. Guillaume ne put entrer en jouissance de son diocèse avant plusieurs années, lorsque Cumin, ayant été abandonné par ses partisans, se retira, non sans avoir prétendu justifier ses actes.

Laurent avait passé de l'abbaye de Waltham au monastère de Durham ; étant novice, il connut Flambard ; plus tard il s'éleva à la dignité de chantre (praecentor) sous l'évêque Geoffroi. Après la mort de ce dernier, en 1141, il demeura l'adversaire opiniâtre de Cumin. Dans le volume annoncé plus haut, nous avons donc une vivante peinture de cette époque troublée, par un témoin oculaire. Laurent paraît être retourné à Waltham durant l'usurpation ; mais il reprit sa place sous Guillaume de Sainte Barbe. Il fut élu prieur en 1149. Sainte Barbe mourut en 1153 ; une dispute ayant éclaté au sujet de l'élection de son successeur Puiset, Laurent crut nécessaire d'aller chercher le consentement du pape à Rome ; il mourut sur le chemin du retour. Laurent est le plus harmonieux des poètes latins du XIIe s. Outre son poème, il écrivit encore d'autres ouvrages qui sont sans intérêt historique.

La *Revue historique* a autrefois annoncé l'importante édition des Matériaux relatifs à Thomas Becket, entreprise par M. le chanoine Robertson[1]. L'auteur est mort avant d'avoir achevé sa tâche. Il a donné six volumes, avec un index général, ce qui fait qu'ils forment actuellement un tout complet ; mais il reste assez de matière pour remplir encore deux volumes. L'œuvre est suspendue pour le moment. Le septième volume terminera le recueil de lettres commencé dans le t. V ; les vies en vers français occuperont le t. VIII et dernier.

La légende de saint Thomas en islandais, qui vient de paraître, forme une importante addition à la masse des œuvres relatives à ce sujet[2]. « Elle offre, nous dit l'éditeur, M. Magnusson, un intérêt unique dans l'histoire et la littérature anglaises. Elle se forma, chose remarquable, presque aussitôt après la mort de l'archevêque, et exerça une grande influence sur les relations entre l'Église et l'État en Islande ; elle assura au nom de saint Thomas une popularité qui éclipsa celle de tout autre saint excepté celle de la Vierge Marie. Telle que nous la connaissons maintenant, elle est due à la plume d'un Anglais qui, dans la littérature de son propre pays, est inconnu comme biographe de Becket, et elle y occupe une place d'un intérêt spécial par rapport aux vies actuellement existantes de l'archevêque. » De toutes les vies légendaires de saint Thomas qui ont pu être composées en Islande, un seul exemplaire complet nous est parvenu ; c'est un gros volume connu sous le nom de Thomasskinna. Il y a plusieurs groupes de légendes relatives à saint Thomas : les légendes de sa vie, les gesta post martyrium, les extraits homilétiques. La Thomasskinna est publiée ici tout au long, et traduite en regard par M. Magnusson. A la fin se trouve un excellent et copieux glossaire. Cette légende est de trois mains différentes, et fut vraisemblablement composée à l'aide de plusieurs sources ; plusieurs ont pu être identifiées et sont imprimées dans les Matériaux pour la vie de Thomas Becket dont nous parlions tout à l'heure, mais sans traduction. Le premier volume s'arrête à la mort de l'archevêque ; le second contient l'histoire des miracles, la pénitence de Henri II et autres événements qui se sont accomplis pendant les cinquante années suivantes. Le glossaire, de 300 p., est presque un dictionnaire.

Le plus important des chroniqueurs anglais au XIIIe siècle est sans contredit Mathieu Paris. M. Luard vient de publier le dernier

1. *Materials for the history of Thomas à Becket* (Rolls series).

2. *Thomas Saga Erkibyskups. A life of Th. Becket in Icelandic with english translation*, 2 vol., 1873, 1883 (Rolls series).

volume de son édition des *Chronica majora* qui, à bien des égards, peut être considérée comme un modèle [1].

M. Luard nous apporte peu de chose qui soit vraiment nouveau ; la haute estime où il tient cet historien confirme la réputation dont il a toujours joui auprès des gens de tous les partis. Depuis 1881, ont paru les vol. VI et VII. Le vol. VI forme une sorte d'appendice. Mathieu Paris avait réuni des pièces de toute nature concernant l'histoire du monastère ; après sa mort, on continua de faire la même chose, puisqu'on trouve dans le ms. des documents du règne d'Édouard Ier et quelques-uns même du xve siècle. Aux yeux de Mathieu, cet appendice devait être une collection de pièces justificatives, à la fois pour les *Chronica majora* et pour les *Gesta abbatum sancti Albani*. On trouvera là nombre de documents que Wats n'avait pas publiés dans les *Additamenta* de son édition (1640). Parmi les plus remarquables, l'éditeur signale à bon droit : un récit de la bataille de Mansourah par un chevalier Hospitalier, la lettre de Sanchie, reine des Romains, femme de Richard de Cornouailles, sur son couronnement à Aix-la-Chapelle (17 mai 1257), l'obituaire de Saint-Alban, de 1216 à 1253, et la liste des pièces précieuses et des tapisseries appartenant à Saint-Alban. Ces documents sont donc d'espèce très diverse. Ils comprennent aussi des chartes relatives aux privilèges et aux biens du monastère ; des lettres concernant les Tartares en Hongrie, la défaite de Frédéric II à Parme, la croisade de saint Louis, la prise de Damiette en 1249, les accusations portées contre Henri III et les lettres des barons anglais au pape Alexandre IV. Dans le ms. original (Cotton. Nero D, 1) ces documents ont été transcrits au hasard ; M. Luard s'est appliqué à les publier dans l'ordre chronologique. Il les a fait suivre de plusieurs appendices. Le premier donne la description de toutes les armoiries dessinées ou décrites par Mathieu Paris ; elles sont rangées par ordre alphabétique des noms de personnes, et comprennent aussi celles de l'*Historia Anglorum*. Bon nombre d'entre elles avaient été déjà décrites par le major Gœschen dans son livre *Wappen aus den Werken des Mathias von Paris* (1881). Ce sont probablement les plus anciens dessins héraldiques qui existent, mais on en a fait peu d'usage dans les livres ordinaires sur l'art héraldique. Dans un second appendice M. Luard donne, d'après les registres du Vatican, les principales variantes des bulles pontificales insérées par Paris dans sa chronique ou dans les *Additamenta*.

Dans le VIIe et dernier vol., M. Luard donne sa préface générale.

1. *Matthaei Parisiensis monachi Sancti Albani Chronica majora*. Vol. VI, 1882, et VII, 1883 (Rolls series).

Il ne sera pas inutile de résumer les résultats auxquels M. Luard est arrivé. L'auteur de la compilation primitive qui a servi de base à Wendover et à Paris est Jean de la Celle, abbé de Saint-Alban de 1195 à 1214. Il conduisit son récit jusqu'à la dernière année du règne de Henri II (1188). L'entreprise fut alors continuée par Roger de Wendover, qui récrivit le tout et le développa : la partie de 1188 à 1235 est entièrement son œuvre. A son tour, Mathieu Paris corrigea la composition originale en y insérant diverses additions ; il traite de la même façon le texte de Roger, mais les additions deviennent d'autant plus nombreuses qu'on avance davantage dans le temps ; pour le règne de Henri III, elles sont assez considérables pour donner à l'histoire un nouveau caractère. A partir de 1235, il est original : il reprit l'œuvre de Roger au milieu d'une phrase que celui-ci avait laissée inachevée, et la continua jusqu'à la fin de 1250. C'est là qu'il comptait d'abord s'arrêter ; une copie de l'ouvrage tout entier fut exécutée à Saint-Alban sous sa propre direction, avec quelques additions et corrections de sa main. Puis il modifia certains passages, adoucit certaines expressions très vives lancées contre le roi, l'archevêque Boniface, les moines, etc., et continua son récit jusqu'à la fin de 1253, où il s'arrêta de nouveau. Il s'occupa alors d'écrire un abrégé de sa chronique, avec quelques additions nouvelles : c'est l'*Historia Anglorum*, ou *Historia minor*, déjà publiée dans la même collection. Enfin dans ses dernières années il résolut de continuer son œuvre plus loin encore ; de là le troisième volume de la Grande Chronique, qui va de 1254 à 1259, écrit probablement au milieu des mouvements révolutionnaires de 1258 ; la mort l'arrêta en 1259 avant qu'il ait eu le temps de revoir son récit, qui est rédigé avec beaucoup moins de soin que la partie précédente.

Quant à la valeur et au degré de confiance que mérite l'ouvrage, de quelque manière qu'il ait été composé, on ne peut hésiter à placer Mathieu Paris au plus haut rang parmi les historiens du moyen âge. Il eut l'avantage inappréciable de passer de longues années (1217-59) dans le meilleur centre pour les recherches historiques qui existât alors en Angleterre, sinon même en Europe, et d'avoir eu des relations personnelles très intimes avec le roi et avec beaucoup des principaux personnages de l'époque ; si son histoire est la meilleure autorité que nous possédions pour une bonne partie du règne de Frédéric II, pour la croisade de saint Louis, pour la situation intérieure de Rome pendant plusieurs années, nous le devons à son soin, à l'étendue de ses informations. Il n'est pas douteux que son histoire n'ait été écrite au moment même où s'accomplissaient les événements qu'elle raconte. Les récits ont beaucoup de vie et de cou-

leur; partout, en dépit de certaines intempérances de langage, surtout lorsque les intérêts de son ordre sont en jeu, on constate une évidente honnêteté et un grand amour de la vérité; les remarques qu'il entremêle constamment à son récit montrent en lui un fin observateur de ce qui se passait sous ses yeux, et ses réflexions sont tout l'opposé de celles d'un simple annaliste. Malgré les menues erreurs qu'il a commises, son témoignage, dans les cas les plus importants, mérite toute confiance. M. Luard l'a prouvé pour un certain nombre de faits, en s'appuyant sur des documents d'une autre origine. C'est là une preuve qu'il était bon d'administrer, d'autant que Paris est la plus importante et parfois la seule autorité pour une grande partie du règne de Henri III.

Son latin est assez correct; on ne peut guère lui reprocher qu'une tendance à jouer sur les mots, ainsi : « durissime et dirissime. » Une de ses plus communes erreurs s'explique par sa méthode même de noter les événements au jour le jour; elle consiste à recueillir un bruit qui court et à le consigner comme un fait accompli, surtout dans le cas des affaires extérieures. D'autre part on ne peut le lire sans être frappé de la hardiesse de sa plume. Il raconte les faits tels qu'ils lui parviennent, sans se laisser, par crainte ou par intérêt, détourner de dénoncer l'oppression ou la rapacité soit du roi, soit du pape ou des nobles. Saint Louis même n'échappe pas à son blâme, lorsqu'il lui reproche d'extorquer de l'argent à l'église de France pour la croisade. La politique oppressive du saint-siège, les sommes d'argent exigées des églises et des monastères, les maux causés par des appels fréquents en cour de Rome, sont exposés avec netteté et sans détour.

Après la préface, vient un copieux index qui remplit plus de 600 pages. En résumé cette édition des Grandes Chroniques est une de celles qui font le plus d'honneur à la collection du Maître des rôles, comme aussi le texte est un des plus importants dont elle se soit enrichie.

Au règne d'Édouard Ier se rattache l'importante correspondance de J. Peckham, archevêque de Canterbury [1]. Le registre où elle a été transcrite est un des plus anciens de ce genre que l'on possède : cinq autres seulement le précèdent, quant à la date. Quelques-unes des pièces qu'il contient ont déjà été publiées dans les *Fœdera* de Rymer et dans les *Concilia Magnae Britanniae* de Wilkins; mais le plus grand nombre paraissent ici pour la première fois. Le ms. offre un

1. *Registrum epistolarum fratris Johannis Peckham, archiepiscopi Cantuariensis.* Vol. I, 1882; II, 1884 (Rolls series).

caractère assez mélangé ; sans doute il se compose surtout des lettres de l'archevêque, mais le recueil est incomplet ; Wilkins en a trouvé dans le registre de l'évêque de Worcester, et d'autre part d'autres lettres de Peckham à Édouard Ier sont conservées au Record Office. Parmi les matières diverses contenues dans le ms., l'on peut mentionner des brouillons de lettres et de pétitions, ainsi que plusieurs traités sur la manière de parler et d'écrire en français, sur l'orthographe française et la grammaire, des dialogues, des vers et des poèmes en français. Il s'y trouve enfin deux autres importants recueils de lettres, occupant 120 feuillets, l'un de l'époque de Richard II et de Henri IV, l'autre de celle de Henri IV et Henri V. Ce sont des lettres de rois anglais et étrangers, de comtes, d'évêques et autres illustres personnages.

Comme son prédécesseur Kilwardby, Peckham a été un franciscain, fort bien vu du pape Nicolas III. Ce pape était appelé le soleil, et Peckham la lune de l'ordre de Saint-François. M. Martin donne une biographie intéressante de Peckham. Bien connu pour sa rigide observation de la règle franciscaine, en d'autres matières Peckham ne possédait rien en propre ; et, comme il avait été nommé par le pape en opposition aux candidats d'Édouard Ier et du chapitre, il y a peut-être eu quelque malice à raconter le triste état où il se trouva lors de son intronisation : « A son arrivée en Angleterre, il fut tout consterné de trouver que les revenus du diocèse pendant les dernières années avaient été livrés au roi par Kilwardby, que l'argent lui avait été payé, que la récolte et les rentes de l'année dues à Pâques étaient entre les mains du roi, et qu'à l'exception d'une petite somme qui devait échoir à la Saint-Jean, il n'avait rien pour se nourrir, lui, ses chevaux et sa maison. » Il fut contraint de mendier et d'emprunter à droite et à gauche.

Le tome Ier contient les lettres de mai 1279 à juillet 1282. Dès la première année de l'épiscopat de Peckham, ses lettres prouvent qu'il s'appliqua énergiquement à la réforme de nombreux abus. Malgré une opposition venue de haut, il lutta victorieusement contre le cumul des bénéfices, et contre l'immoralité du clergé. Le roi lui interdit de visiter ses chapelles royales ; l'archevêque prétendit qu'il avait le droit de le faire, et finit par les soumettre à ses réformes. Quant à sa conduite envers les pauvres, il resta fidèle aux traditions de son ordre et les défendit contre les riches et les puissants. Comme tant de ses prédécesseurs sur le trône archiépiscopal, Peckham paraît n'avoir jamais été dans les meilleurs termes avec le roi Édouard Ier.

Le second volume s'étend sur une période de deux années, d'août

1282 à juin 1284. Durant cette période, l'archevêque parcourut une grande partie de sa province, visitant les diocèses où il passait, et corrigeant les abus qui s'étaient glissés dans le clergé séculier, comme dans les maisons religieuses. Les principaux événements relatés dans sa correspondance sont ses deux visites en Galles, entreprises pour aider à la pacification du pays. Pour mettre les lecteurs à même de comprendre l'état de choses qui le conduisit à entreprendre ce voyage, M. Martin raconte les événements des dernières années. Les lettres de Peckham fournissent beaucoup de lumières sur l'état social du pays de Galles. Plusieurs de ses réformes prirent une direction un peu inattendue. Il restreignit le temps destiné aux offices : les Bénédictins avaient attribué quatre heures sur vingt-quatre aux prières et aux services divins ; cela parut une perte de temps non nécessaire à l'archevêque franciscain. Il avait sans doute raison, puisque, un peu plus tard, dans une maison, l'on chantait trente psaumes à vigiles, et qu'on lisait tout le livre du prophète Daniel en une seule leçon. Dans toutes les décisions ecclésiastiques prises par l'archevêque paraît en lui le franciscain, surtout dans la sévérité qu'il montre à l'égard des Bénédictins. Plusieurs des lettres de Peckham se rapportent aux Juifs ; on y voit clairement que les lois promulguées pour leur protection restèrent lettre morte, et qu'en fait ils étaient si bien opprimés, qu'on s'explique aisément leur expulsion définitive en 1290. — Le troisième volume contiendra la fin de la correspondance.

Sous le titre de *Chronicles of reigns of Edward I and Edward II*, M. W. Stubbs publie (Rolls series) certaines des plus importantes parmi les petites chroniques rédigées par les continuateurs des *Flores historiarum* : les *Annales Londinienses*, contenues dans le ms. Cotton, Othon B, 3, et dont le début manque ; les *Annales Paulini*, continuation des *Flores* faite à Lambeth ou à Saint-Paul ; l'*Encomium regis Edwardi I*, connu sous le nom de *Commendatio lamentabilis* de Jean de Londres ; la *Vita Edwardi II*, déjà publiée par Hearne sous le nom du moine de Malmesbury ; la *Vita Edwardi de Carnarvon* du chanoine de Bridlington, avec la suite pour les premières années d'Édouard III, et la vie d'Édouard II par sir Thomas de la Moor, déjà connue par des publications dans les collections de Parker et de Camden. Les *Annales Londinienses* sont au commencement un abrégé servile des *Flores ;* mais de 1301 à 1316 elles sont d'une valeur inappréciable. D'après le grand nombre de documents concernant les affaires municipales transcrit dans ces annales, nous en concluons que l'auteur était un bourgeois ; peut-être était-ce Andrew Horn, qui mourut en 1328 en laissant le *Liber custumarum* et le *Liber*

Horn, par testament, au Guildhall. Cette chronique n'était pas entièrement inédite : Fabyan et Stow, Foxe et Parker ne semblent pas l'avoir connue, mais Wharton, Kennet et Clarke, Halliwell et Pauli l'ont mise à profit. M. Stubbs donne une analyse des pièces contenues dans chacun des deux volumes, avec son style ordinaire, précis et sec.

La série des *Year-books*, dont le premier volume, relatif à des procès plaidés devant les juges itinérants dans la vingtième année d'Édouard Ier, fut publié en 1866 par M. Horwood, est continuée par M. Pike[1]. Les *Year-books* du règne d'Édouard III, pour les onzième et douzième années de son règne, comptent parmi les plus importants et les plus intéressants de la série des Rôles. En beaucoup de cas, les décisions des juges complètent Bracton ; ainsi, dans le présent volume, les décisions relatives au divorce et à la bâtardise. « Les remarques incidentes des juges du conseil, faites pendant les plaidoiries, apportent parfois de très intéressants éclaircissements aux usages de l'époque. L'habitude de citer les précédents s'établissait, et leur application aux points controversés était parfois discutée, comme elle pourrait l'être aux temps modernes ; mais à l'époque moderne un juge ne dirait pas que la décision d'un autre avait été obtenue par faveur, comme dans un passage de ce volume. Ailleurs un juge fut blâmé par ses collègues pour s'être hâté de décider qu'un bref royal était bon, bien qu'eux-mêmes eussent dit ensuite qu'ils étaient d'accord pour déclarer la décision correcte. » Un passage où la cour de chancellerie est mentionnée comme se tenant à York n'est pas sans exciter quelque surprise, car la Grande Charte interdit aux Common Pleas de suivre le roi et ordonne de les plaider en un endroit déterminé. Le banc du roi au contraire se déplaçait sans cesse. Une des pièces les plus intéressantes de ce volume est la copie d'un jugement sur W. Wallace (exécuté en 1305). On avait supposé que ce héros de l'indépendance écossaise avait été puni avec une sévérité exceptionnelle. Il est peut-être le premier à qui ait été appliquée la sentence dont il fut la victime, mais en fait il fut simplement condamné à mort, peine dont furent désormais frappés les traîtres en Angleterre ; il fut mis à mort sur la supposition qu'il était un traître anglais. Le cas d'Andrew Harcla, comte de Carlisle, environ vingt ans plus tard, était semblable à tous égards, excepté que ce dernier était sans contredit sujet du roi d'Angleterre. La comparaison de tous les faits prouve que la punition du crime de trahison, comme la loi de trahison en général, n'était pas encore bien déterminée sous

1. *Year-books of the reign of Edward III: Years* 11 *and* 12 ; edited and translated by L. O. Pike, 1883 (Rolls series).

le règne d'Édouard Ier ni d'Édouard II. Le statut passé la vingt-cinquième année du règne d'Édouard III fit beaucoup pour préciser la définition du crime, et la sentence prononcée contre les gens coupables du crime de haute trahison se fixa peu à peu dans la forme qui avait été appliquée à Wallace. Beaucoup d'autres cas montrent en détail la procédure des tribunaux. M. Pike a suivi le plan de ses prédécesseurs et met la traduction en regard du texte; il est aussi engagé, nous dit-on, à rédiger le glossaire des termes juridiques en français pour tous les volumes déjà publiés.

Le huitième volume du *Polychronicon* de Ranulf de Higden[1] termine le texte de cette chronique; il s'étend depuis le commencement du pontificat de Célestin II (1143) jusqu'au traité de paix entre la France et l'Angleterre après la reddition de Calais à Édouard III (1347).

Au début de la croisade des Albigeois, Innocent III approuva l'établissement d'un ordre monastique nouveau par François d'Assise, en 1209. Sous le nom général de Franciscains sont compris les Minorites, les Frères mineurs, les Frères gris; plus tard se sont formés les Observants et les Récollets. Sur le but que se proposait l'ordre des Franciscains, et sur la règle qui le régissait, il faut se reporter au tome Ier des *Monumenta Franciscana* publié par M. Brewer. Le tome II, publié récemment par M. Howlett[2], se rapporte plus spécialement à la décadence et à la chute de cet ordre. Les Minorites arrivèrent en Angleterre en 1224. Dès l'année 1235, Mathieu Paris lance déjà des accusations contre eux; mais le concile de Lyon en 1274, tout en restreignant la tendance à établir des ordres nouveaux et en abolissant certaines classes de frères mendiants, en excepta spécialement les quatre grands ordres. On les détestait en Angleterre à cause de leurs empiétements sur le domaine des moines et du clergé séculier; leurs maisons, faiblement rattachées les unes aux autres, tombaient souvent dans des habitudes de démoralisation. Ils se mariaient, ils vagabondaient, ils étaient odieux aux prêtres des paroisses à cause du pouvoir qu'ils s'étaient fait attribuer de donner l'absolution sans l'avis de ceux-ci. Ces moines menaient cependant une vie encore plus morale que les gentilshommes campagnards, les fermiers et les manufacturiers qui vivaient dans de splendides cou-

1. *Polychronicon Ranulfi Higden, monachi Cestrensis*, together with an English translation of John of Trevisa, and of an unknown writer of the XVth century; edited by J. R. Lumby. Vol. VIII, 1882 (Rolls series).

2. *Monumenta Franciscana; being a collection of original documents respecting the Franciscan order in England.* Vol. II, edited by R. Howlett (Rolls series).

vents et s'appelaient eux-mêmes des moines. En 1300, Boniface VIII décréta que les Minorites ne prêcheraient pas sans autorisation dans les églises de paroisse, et donneraient aux prêtres des paroisses la part canonique, soit le quart de tous les legs. Ils demandèrent et obtinrent d'être entièrement soustraits au contrôle de l'Ordinaire. Ils furent toujours en faveur à Rome, parce qu'ils servaient à faire échec aux autres fonctionnaires ecclésiastiques dans toute l'Europe, et qu'ils étaient aussi employés dans des missions diplomatiques.

A une époque très ancienne, on crut nécessaire de relâcher les règles strictes selon lesquelles l'ordre avait vécu à l'origine, et de lui assurer une source permanente de revenus, surtout en Angleterre, dans un pays que la famine et la peste revenaient visiter sans cesse; mais des abus éclatèrent bientôt, et déjà en 1374, au chapitre général de Toulouse, se manifesta le désir de retourner à la rigidité primitive de la règle franciscaine. C'est ainsi que se forma la secte de l'Observance qui, en 1415, obtint un vicaire général qui lui fût particulier ; cette charge fut remplie en 1438 par le célèbre Bernardino de Sienne. En Angleterre les Observants furent favorisés par Édouard IV, Henri VII et Henri VIII, bien qu'ils fussent les premiers à souffrir de la part de ce dernier. Sous son règne, ils avaient douze couvents. Leur règle permet de constater les abus qui avaient été commis : en 1358, défense fut faite d'admettre aucun novice avant l'âge de seize ans. Un autre article défend aux moines de parler de sept heures du soir à six heures du matin, d'avoir des souliers, de coucher sur la plume et dans des draps de toile ; ils devaient coucher tout habillés. Défense aussi leur était faite de jouer dans les mystères, etc.

Sur un point, comme nous aurons l'occasion de le constater plus loin, la règle de saint François fut obéie presque à la lettre pendant les trois siècles où l'ordre exista en Angleterre. Sauf dans des cas isolés, les Franciscains ne furent jamais de riches propriétaires. L'emplacement occupé par les bâtiments d'habitation et par le jardin formait une possession modeste dont l'esprit de jalousie le plus enclin à la censure ne saurait s'offusquer. D'autre part, l'absence de tout revenu régulier était justement la cause de quelques abus. Un coup d'œil jeté sur les *Testamenta vetusta* de M. N. Harris ou sur les *Registers of Norwich consistory court* publiés par Lestrange, montre que des legs fréquents étaient faits aux Frères mineurs. D'autres sources de revenus étaient trouvées dans les messes de la Confrérie et dans les services pour les frères décédés ; puis, à une époque plus récente, dans les représentations théâtrales, où les Mineurs jouaient un rôle considérable. En 1426, on parle d'un certain

William Melton, « professor of holy pageantry, » et prédicateur célèbre de la parole de Dieu. Le fameux *Ludus Coventriae* était tout entier dans les mains des Minorites. Aux jours de leur décadence, ce métier d'acteur en public paraît leur avoir donné des habitudes de grossiers propos et de libertinage dans la vie privée. L'élément ouvrier était faible chez les Minorites. Les salaires des verriers, des charpentiers, etc., formaient un appoint peu important aux revenus de chaque monastère. Enfin on tirait quelques profits d'amendes infligées en matière de pénitence par les confesseurs.

Quelles qu'aient été les apostasies morales des Franciscains dans leurs meilleurs jours, il est hors de doute qu'ils ont éminemment contribué à la diffusion des lumières à leur époque. Nous n'avons qu'à citer les noms d'Occam, de Duns Scot, de Roger Bacon, de Hales, pour rappeler qu'en physique et en logique, autant qu'en théologie, ils étaient sans rivaux ; en politique, leur influence fut considérable. Quels que soient les rapports réels qui ont existé entre Jean de Gand et Wyclif, la lutte acharnée des Franciscains contre ce dernier les avait conduits, comme d'ailleurs l'église entière y avait été amenée tout d'abord, à faire une opposition mortelle à ses alliés, le parti de Lancastre, parti qui discutait déjà l'idée de confisquer les biens du clergé. Cette inimitié explique pourquoi les concessions de terres cessèrent de Richard II jusqu'à la dix-neuvième année de Henri VI ; et pourquoi Wat Tyler épargna spécialement les Franciscains dans ses proscriptions. Si l'on considère la sympathie de la maison de Lancastre pour les Lollards, on peut mieux mesurer encore la force de répulsion qui empêcha Henri IV et son fils de faire cause commune avec les Franciscains, les plus savants, les plus capables et les plus énergiques adversaires du Lollardisme.

Nous disions plus haut comment les concessions de terres en leur faveur cessèrent pendant le règne de ces princes. A partir de Henri VII cependant, les Franciscains jouirent d'une trêve de cinquante années, où ils s'occupèrent uniquement des affaires de leur ordre ; mais ce long calme ne fit que précéder une plus redoutable tempête. Le 20 avril 1534, Hugh Rich, gardien du monastère des franciscains à Canterbury, et Richard Risby de Richmond subirent la peine de mort pour leur complicité dans l'imposture de la sainte Vierge de Kent. Le 1er mai, Peto, gardien des Observants de Greenwich, prêcha en présence de Henri VIII le célèbre sermon où le roi était comparé à Achab. Le 1er juin, l'évêque Lee et Thomas Bedyll visitèrent le monastère de Greenwich et ordonnèrent en vain aux moines de souscrire aux articles qui niaient la suprématie du pape. Enfin le 11 août on commença d'expulser les Observants de leurs

monastères. Bientôt les couvents furent partout supprimés, et, si en 1553 les ordres monastiques purent renaître, Élisabeth n'attendit pas longtemps pour chasser une fois de plus les Minorites de leurs monastères. La raison pour laquelle le premier coup frappa sur les Franciscains était en apparence leur violente opposition au divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon ; mais en réalité c'était leur étroite soumission au pape, qui aurait pu s'en servir comme d'un puissant instrument pour sa politique. Ils formaient comme les garnisons d'une puissance belligérante ; c'était leur tort impardonnable aux yeux de la majesté royale.

Terminons cette revue des textes publiés dans ces dernières années par quelques indications sur des documents de moindre portée.

Le Vieux registre de Salisbury, dont M. W.-H. Rich Jones vient de publier pour la première fois le texte complet [1], compte parmi les plus anciens, et certainement parmi les plus précieux documents relatifs aux évêques de Salisbury. Il tire son nom de ce qu'il contient les statuts, règlements et ordonnances faits ou compilés par saint Osmund, et destinés à être observés dans la cathédrale et dans le diocèse de Salisbury. Les dix-neuf premiers feuillets contiennent les « Consuetudines » ou « Usage » de Salisbury ; 2° une partie du cartulaire de Salisbury ; 3° le registre de la visite des prébendes faite par le doyen, en exécution d'un édit de 1214 ; ce document jette beaucoup de lumière sur la situation des églises et du clergé au XIIIe s. ; 4° une partie du registre du chapitre, relatif à des transactions opérées, pour la plupart, pendant l'épiscopat de R. Poore ; 5° un récit de la translation du siège de Old à New Sarum, avec des détails sur l'organisation du clergé de la cathédrale, et sur les efforts faits pour parvenir à la construction d'une nouvelle cathédrale et à sa consécration lors de cet épiscopat ; cette partie a été écrite par le doyen Guill. de Wanda ; 6° l'élection de Robert Bingham en remplacement de Poore promu au siège de Durham, avec plusieurs bulles pontificales, où sont exposées les prétentions de Rome sur le diocèse de Salisbury ; 7° une liste des trésors et ornements de la cathédrale. L' « Usage de Salisbury » demeura le code du cérémonial ecclésiastique pour l'église dans la plus grande partie de l'Angleterre jusqu'à la Réforme. M. Jones en donne l'analyse dans sa préface. Osmund devint évêque de Salisbury en 1078 ; à cette époque la conquête était terminée, et il y avait des raisons particulières pour composer un nouveau rituel afin d'introduire une plus grande uniformité dans l'église, que le conquérant

1. *Vetus Registrum Sarisberiense, or Registrum S. Osmundi episcopi,* 1883 (Rolls series).

employait comme un puissant instrument pour consolider son pouvoir. Mais l'œuvre d'Osmund n'était pas originale; ce n'est qu'une compilation. La date du présent ms. se place entre 1215 et 1230. Il s'ouvre par un plan de la cathédrale de Salisbury.

Le *Breviarium secundum usum ecclesiae Eboracensis*, publié par M. Lawley (1 vol., Surtees Society), complète, à l'exception des Horae, la réimpression des divers livres liturgiques qui appartenaient au grand diocèse d'York. Ce breviarium avait été imprimé pour la première fois à Venise en 1493; on en a onze autres textes, en entier ou en partie.

Pour la même société, M. Fowler a publié les *Memorials of the church of S. S. Peter and Wilfrid, Ripon* (1 vol., 1882); c'est la première partie d'une collection complète, qu'on a projeté de réunir, de documents originaux pour l'histoire de l'église de Ripon et de ses fondations, jusqu'au milieu du XVIe siècle. Les « Extraits » sont tirés de sources imprimées; mais beaucoup de rôles inédits, tirés du Record Office, ont été imprimés pour la première fois. La collection des mss. du chapitre est étrangement petite; le principal d'entre eux, l'*Act Book* de 1452-1506, a déjà été publié pour la Surtees Society, vol. 64. Les quelques chartes originales qui subsistent ont été copiées au XVIe siècle dans un ms. actuellement en possession de M. T. S. Darnborough. Dans d'autres volumes, on pense à donner des extraits des registres des archevêques d'York, la meilleure partie des quelques rôles de comptes qui n'ont pas été perdus, d'après les certificats de la chantrerie, enfin les comptes du ministre du duché de Lancastre, d'après le Record Office et d'après les *Fasti Riponienses* du Rév. John Ward.

Le *Letter-book* de Gabriel Harvey (1573-80), l'ennemi bien connu de Spenser, que vient de publier M. E. T. L. Scott (1 vol. 1884), jette une étrange lumière sur les mœurs du temps. Il est rempli d'absurdités incroyables, dont le pire exemple est un stupide poème d'obscénités. D'autre part le récit d'une séduction tentée sur Mercy, la sœur d'Harvey, par un jeune gentilhomme marié, nous montre la grossièreté et la barbarie de l'époque qui précède immédiatement Shakespeare.

Terminons en annonçant un *Catholicon anglicanum* ou dictionnaire anglais-latin, daté de 1483, et qu'a publié M. Herrtage pour la Camden Society (1882). Cet ouvrage est surtout important au point de vue philologique. Il appartient à une série commencée en 1843 par le *Promptorium Parvulorum* édité, par M. Way, d'après un ms. de l'an 1440. Il y a encore d'autres dictionnaires aussi anciens à l'*Abecedarium* d'Huloet, le *Manipulus vocabulorum* de Levin, etc. Le

Catholicon et le *Promptorium* paraissent être deux exemplaires faits d'après un original perdu. Le mot « catholicon, » servant à désigner un dictionnaire, fut employé pour la première fois au XVIIe siècle par Jean de Gênes. Un *Catholicon parvum*, dictionnaire franco-latin, fut imprimé pour la première fois à Paris en 1487; il fut suivi d'un *Catholicon abbreviatum*, de la *Medulla grammatice*, attribuée à Geoffroi, moine dominicain, qui compila aussi le *Promptorium*, de l'*Ortus vocabulorum*, composé d'après la Medulla. On trouvera d'autres renseignements sur l'histoire de la lexicographie dans les *Transactions* de la Philological Society, 1865, p. 218.

Livres nouveaux. — Maintenant que les publications bien connues de la collection des Rôles ont permis aux érudits de consulter aisément les écrits des anciens chroniqueurs anglais, une introduction populaire comme le livre de M. Gairdner est tout à fait opportune[1]. Sans doute M. Gairdner ne prétend pas avoir écrit un livre qui épuise la matière, ni qui soit de tout point original. Il a mis largement à profit les préfaces qui précèdent chaque volume de la collection, et, dans le grand nombre des chroniqueurs, il a choisi les plus remarquables et les plus intéressants; mais ce qui sera nouveau pour beaucoup de lecteurs auxquels il s'adresse, ce sera de trouver quels brillants et savants écrivains étaient ces chroniqueurs latins qu'ils ont été habitués de voir mentionnés en quelques lignes bien sèches dans les histoires littéraires. Peu de gens ignorent entièrement les gloires de l'ancienne poésie anglo-saxonne ou la valeur singulière de la chronique anglo-saxonne, la plus ancienne des annales nationales. L'ancienne littérature anglo-saxonne a été dans ses derniers temps le sujet de tant d'éloges, que l'obscurité de la période placée entre les derniers ouvrages anglo-saxons et les premiers écrivains de l'Angleterre nouvelle en paraît d'autant plus épaisse. Le fait que, durant cette période, le latin était l'instrument universel de la pensée littéraire empêche beaucoup de lecteurs de se faire une idée exacte du grand changement introduit par la conquête normande dans la littérature; et dans la littérature, comme dans l'administration et la politique, le changement fut avantageux au plus haut degré. On verra que les chroniqueurs normands sont plus brillants, plus vifs, plus généreux et plus instruits, enfin à tous égards plus universels que leurs prédécesseurs. Les histoires de l'antiquité, de Jason et de la Toison d'or, d'Ulysse et d'Énée, excitent leur imagination. Leur idéal est tout à fait différent : le type le plus élevé de l'évêque anglo-saxon est Dunstan, celui du prélat normand est Lanfranc ou Anselme. Comme dans

1. *Early chronicles of Europe. England.* S.-P. C. K. 1883.

la période précédente, il n'y a aucun écrivain ecclésiastique dont les ouvrages puissent être comparés à ceux d'Anselme, de même, il n'y a pas de biographies ni d'histoires locales avant la conquête qui puissent supporter la moindre comparaison avec la vivante peinture d'Eadmer, de Guillaume de Malmesbury, ou des biographes de Becket. On dirait des écoliers paresseux qui sont devenus des maîtres savants et énergiques. Certains écrivains se sont complu à imaginer que les sombres événements, les disputes, les troubles civils, qui obscurcissent les pages de l'histoire, remontent à cette inoubliable différence entre le Normand et l'Anglo-Saxon qui se manifeste lors de la conquête; mais cette théorie ne repose sur aucun fondement visible, et il est impossible de dire, parmi des chroniqueurs primitifs, si l'écrivain est un Anglo-Saxon ou un Normand. Un nouvel idéal se forma, vers lequel aspira tout esprit, normand ou anglo-saxon. M. Gairdner n'a peut-être pas assez mis en relief ce point de vue; mais il est bon de le noter.

Les chroniqueurs des autres contrées principales de l'Europe seront également traités dans cette collection entreprise par la Société pour la propagation de la science chrétienne (*Early chroniclers of Europe*). Le volume sur les chroniqueurs de la France par M. Masson est également intéressant, et, pour un Anglais, peut-être plus instructif. Celui de M. Balzani sur l'Italie a été aussi bien accueilli.

M. Edward A. Freeman continue l'histoire de la conquête normande par le règne de Guillaume II le Roux[1]. Comme fin de sa difficile entreprise, il s'est imposé à lui-même d'arriver jusqu'à l'avènement et au solide établissement sur le trône de ce fils du conquérant qui, né sur le sol anglais, peut être considéré comme représentant le commencement de la fusion des deux races, de Henri Ier, le Lion de justice. Ces deux volumes, ajoutés aux cinq autres, complètent ce nombre de sept gros volumes, dépassant chacun 650 p. M. Freeman fait observer « qu'il en a vraiment fini avec l'histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, si ce n'est qu'il espère présenter à nouveau son histoire dans des proportions intermédiaires entre sept gros volumes et un très petit. »

En vue de ces nouvelles éditions à venir, nous pouvons dès le début nous permettre certaines observations à propos du style. Nous avons entendu un jour ce mot piquant d'un Français : « Je regarde ma langue natale comme ma femme; je ne veux pas qu'on éclabousse sa robe. » Dans Guillaume le Roux, nous nous sentons plus que jamais froissé des libertés que M. Freeman prend avec la langue anglaise.

1. *The reign of William Rufus*. 2 vol. in-8°. Londres, Longmans.

Des mots comme « unrede » pour « treason, » « geld » pour « tax, » « tobroken » pour « broken to pieces, » « forlet » pour « abandoned, » « unright » pour « wrong, » « unlaw » pour « anarchy, » « mickle » pour « great, » la forme vieillie « jeopard » pour « jeopardize, » l'expression technique « appelal » pour « accusé, » le mot « stranger » employé comme adjectif pour « foreign, » etc., peuvent être ou n'être pas des expressions bonnes et convenables, au point de vue philologique; elles sont à coup sûr fort étranges, et détournent l'attention; l'emploi de la phraséologie biblique, comme : « clave unto his cause, » « gat them each to his castle, » « *bade* prepare and make ready, » que nous associons à un style d'une haute ferveur poétique, est déplacé et offensant, quand il est employé d'une manière banale comme le fait M. Freeman. Que veut dire aussi cette tournure : «Men *sought to* him for the cure of bodily diseases? » et que penserons-nous de ce passage où Harold fut frappé « by the *bolt from heaven*, » singulière façon de dire qu'il fut frappé d'une flèche! et d'une phrase comme celle-ci : « The bishop's throne, at that moment empty and *widowed* by the death of William de Saint-Calais? » Ce sont là d'assez rudes offenses faites à la langue; mais, lorsque M. Freeman arrive à ce qu'il appelle l' « honest English chronicle, » son émotion est si forte qu'il ne parle plus le langage d'un homme : en essayant de donner dans la traduction des passages cités l'impression de l'ancien anglais, il balbutie comme un enfant, non pas cependant comme un baby anglais, mais comme un grand enfant chinois, une sorte de « pigeon english » qui, comme aurait dit le vieux Carlyle, « vous affadit le cœur. » Ce que nous reprochons à M. Freeman, ce sont ces affectations voulues. Quel avantage y a-t-il à essayer de traduire une chronique anglaise du XIe siècle en un pseudo-anglais du XIIIe ou du XIVe siècle? pourquoi ne pas employer la langue du XIXe siècle? « The Red king would be *ilk* man's heir, *ordered* and *lewd*. » « Ilk » traduit « aelces; » la forme « each » ne serait-elle pas aussi bonne? « Ordered, » pourquoi ne dirait-on pas « clerical? » « Lewd » traduit « laewedes; » pourquoi pas « lay, » à moins que M. Freeman ne veuille que l'on sous-entende le sens actuel du mot (dissolu, libertin, grivois)? Il est bon dans certains cas de conserver des termes techniques dans leur forme originale, par exemple lorsqu'on discute les expressions de Tacite sur les anciens Germains; mais comment justifier l'emploi de tous ces mots et phrases étranges? Ils sont tous « loathly, » un bon vieux mot anglais, comme dirait M. Freeman. Ils ne sont pas là pour fixer un point important qu'une traduction ferait disparaître: ce sont des affectations propres à un petit cénacle d'écrivains qui s'ingénient pour donner à leur

style la saveur de l' « ancien anglais. » Elles gâtent tout simplement les passages où on les trouve, en leur donnant un air de babil enfantin, et cette puérilité pourrait séduire les jeunes gens qui lisent M. Freeman, incapables peut-être pour leur propre compte de lire l'original anglo-saxon.

Nous n'aurions pas insisté aussi longuement sur ce point si dans sa préface M. Freeman n'avait annoncé en termes triomphants qu'en revoyant son livre pour l'impression, il a substitué beaucoup de bonnes expressions « anglaises » aux équivalents latins et s'il ne s'était félicité d'avoir fait de grands progrès, en matière de style, sur les volumes précédents. A notre avis, il a tout simplement rendu ses affectations systématiques et poussé ses défauts à un tel point qu'ils sont insupportables. Nous n'espérons guère d'ailleurs que ces observations détourneront de la mauvaise voie un écrivain dont l'obstination et l'extrême confiance en soi-même s'étalent suffisamment dans tous ses ouvrages.

Laissant de côté ce sujet relativement peu important, nous pouvons étudier comment M. Freeman a, d'une façon générale, traité son sujet. L'ouvrage aurait pu être réduit d'un bon tiers, si seulement M. Freeman s'était interdit toute répétition. Un lecteur d'intelligence moyenne n'a pas besoin qu'on lui rappelle par le menu les antécédents de chaque personnage, chaque fois qu'il est fait mention de lui. Que de fois ne nous parle-t-on pas de ce Robert de Bellesme né de cette « wicked Mabel, » et de ses rapports avec cette « wicked house » de Talvas ? Mais il est vraiment fastidieux de voir M. Freeman prendre dans l' « honest english chronicle » quelques lignes et, sur ce texte, prêcher sur ce texte page après page, chaque période finissant par cette traduction en « pigeon-english » qui revient comme un funèbre refrain. Rappelons pour exemple ce passage cité plus haut : « Le roi Roux était réputé l'héritier de tout homme (ilk man's heir), ecclésiastique ou laïque, » qui est le texte d'un discours de 18 pages, très bien commenté à certains égards, mais terminé par des réflexions morales hors de saison. Le sarcasme pesant lancé contre les scrupules religieux de Guillaume II fatigue à la centième répétition ; mais M. Freeman ne se fatigue pas à décharger contre le malheureux roi ses épithètes de « good knight, » de « preux chevalier, » de « probus miles, » de « modèle de chevalerie et prédécesseur de cette fleur de chevalerie qui a nom Richard Cœur de Lion, » l'homme qui est l'esclave de sa parole, et qui pourtant chasse de son royaume le pieux Anselme à cause de sa piété (!), le roi qui soutenait avec tant de conscience que

There's such divinity doth hedge a king,

That treason can but peep at what it would,
Acts little of his will,

qui pourtant ose remplir ses coffres avec de l'argent ravi à l' « honnête Anglais, » par ses « ungelds, » ses « unrighteousnesses, » ses exactions, et qui ne craint pas de mettre la main sur les sacrés et gras revenus de l'Église, uniquement pour gaspiller le bien mal acquis en festins nocturnes et en débauches orientales, ou en inutiles expéditions militaires contre la Normandie, le Maine ou l'Anjou. Bref, M. Freeman n'accorde à Guillaume le Roux aucune espèce de vertu, si ce n'est l'affection filiale. D'autre part, il l'accuse de tous les vices imaginables; mais le jugement qu'il porte sur le caractère de Guillaume le Roux est gâté, parce qu'il adopte les accusations diverses portées contre le roi par Eadmer et Giraud de Cambrie, puis par Henry de Huntingdon. Le roi n'est pas seulement un blasphémateur qui jure, non comme jurait son père, « per resplendar Dè, » mais « per vultum Dei, » « per vultum de Luca, » « per li vo' di Luche, » « per pedes ou per oculos Dei ; » il porte les cheveux longs, les vêtements longs et flottants. Il n'est pas comme « ces fous vulgaires qui disent qu'il n'y a pas de Dieu, mais comme ces fous plus enfoncés dans leur folie, qui disent qu'il y a un Dieu et qui cependant le défient. » Ses longs cheveux ne sont pas un simple ornement, mais une manière honteuse d'afficher le vice, qui est clairement d'origine orientale, et que l' « honest England » ne connaissait pas encore. Enfin Guillaume le Roux est le dernier qui, à l'usage de crever les yeux à ses ennemis, ajouta une mutilation plus stupide encore, celle de « testiculos abscindere, » ce que M. Freeman appelle gaiement la pire manière de rendre les gens aveugles. Entre temps, il doit être pénible, pour les gens qui ne sauraient montrer qu'ils sont d'origine saxonne, de voir combien l'auteur insiste sur l' « honnêteté » de tout ce qui est « anglais : » le pays, le peuple, les chroniqueurs, comme si les autres peuples n'avaient aucune des vertus qui constituent l' « honnêteté. » Si la chronique anglo-saxonne (« English chronicle ») est si « honnête, » et qu'elle ne souffle mot sur ces vices particuliers de Guillaume II, pourquoi M. Freeman n'a-t-il pas eu l'idée d'éplucher le témoignage de rusés Normands, ou d'Anglais imbus de la culture et de la subtilité normandes ? Certaines accusations sont dirigées contre le roi par les chroniqueurs et sont répétées par M. Freeman sans qualification. Pouvons-nous les en croire aussi aveuglément que le fait M. Freeman ? C'est une sérieuse question, parce qu'elle conduit à juger la valeur de M. Freeman considéré comme historien.

Sur quels témoignages reposent ces accusations ? Sur ceux de

chroniqueurs appartenant au clergé régulier. A coup sûr, on n'est pas tenu de les croire sur parole; mais M. Freeman n'a pas cru nécessaire de consacrer à cette étude critique un de ses copieux appendices; bien plus il ne paraît pas s'être fait une loi d'examiner la valeur de leur témoignage; il se contente de répéter sans discussion tout ce que les chroniqueurs ont dit. Si nous rejetons comme de pures fables ou de grossières exagérations les histoires racontées par des écrivains tels qu'Orderic Vital ou Guillaume de Malmesbury, sur les vertus et les miracles opérés par des amis de l'Église, nous pouvons tout aussi bien taxer au moins d'exagérations les histoires qu'ils nous content sur les vices et les crimes d'ennemis de l'Église tels que Guillaume le Roux. Nous devons tenir compte des préjugés répandus alors, des penchants, des opinions et des motifs propres à ces écrivains. M. Freeman ne le fait jamais : il adopte leurs histoires telles qu'elles existent, et leur applique les raisons d'approbation et de blâme d'un homme du XIXe siècle. A une époque où Rome, non contente d'exercer une suprématie spirituelle dans toute la chrétienté occidentale, s'efforce de développer dans chaque État un « imperium in imperio, » où l'orgueil sacerdotal levait la tête au-dessus des petits dignitaires, comme en Angleterre ce fut le cas pour Guillaume, évêque de Durham, pour Lanfranc à un certain point et en particulier pour saint Anselme; à une époque où la mesure de la bonté était la libéralité envers la sainte mère Église, nous pouvons regarder avec soupçon les torts reprochés à un homme qui reconnaissait à peine l'archevêque ou même le pape et qui, loin de donner à l'Église, confisquait ses trop abondants revenus. A l'époque des croisades, où le contact avec l'Orient et l'excitation extraordinaire produite par des guerres qui mettaient en contact les représentants de toutes les nationalités, à une époque où fleurissent les prodiges et le goût du merveilleux, nous avons le droit de soupçonner que bien des récits sont tirés de l'imagination des chroniqueurs et que la vérité des faits est souvent subordonnée au besoin qu'ils éprouvaient de donner une couleur dramatique à leurs récits. C'est le cas par exemple pour les écrits de Geoffroi de Monmouth. Guillaume II était un ennemi déclaré de l'Église; c'était un ennemi de l'instruction et des lumières dans la personne du doux et pieux Anselme : quels plus abominables crimes pouvaient lui être reprochés par un ami d'Anselme, par Eadmer, par un moine comme Guillaume ou Orderic? Sa mort a été dramatisée au plus haut degré. Le reste doit avoir été arrangé de manière à frapper l'imagination des lecteurs contemporains. Sans doute il y a au fond une bonne part de vérité; mais il est clair que les faits ont été présentés en vue d'une fin préconçue. L'homme capable d'avoir été

l'ennemi de la seule vraie Église doit avoir été capable des plus grands crimes. Henri Ier, qui succéda à Guillaume le Roux son frère, a commis les plus barbares cruautés ; il a rempli la cour d'une troupe de maîtresses et de bâtards ; mais il était l'ami et le bienfaiteur d'Anselme et de l'Église ; il ne pouvait donc pas être peint en couleurs aussi noires que l'ennemi de l'Église. Guillaume le Roux n'avait pas de maîtresses, donc il doit avoir eu les vices de l'Orient ; on n'en donne d'ailleurs aucune preuve : avec cette insistance sur les affaires concernant les rapports sexuels particulière aux gens voués au célibat, aucune autre alternative n'était possible. La même accusation a été portée contre l'empereur Tibère, et avec beaucoup plus de raison ; cependant peu de personnes sont disposées à l'adopter sans examen. Dans le cas de Guillaume le Roux, le fait est si peu probable, les témoignages sont si partiaux et si peu contemporains, car le règne de ce prince ne nous a été raconté que par ses ennemis, que nous sommes disposés à rejeter entièrement l'accusation. Il n'avait peut-être pas quarante ans quand il mourut. Un homme de cet âge, vigoureux et athlétique, très occupé, habitué à diriger de sérieuses opérations, n'est pas ordinairement livré à la concupiscence, et l'on peut pardonner à Guillaume le Roux de n'avoir pas eu de maîtresses. Ses goûts le disposaient si bien à préférer la société des hommes à celle des femmes, qu'on peut l'excuser de n'avoir pas songé à se marier, sans lancer contre lui d'abominables accusations. Mais M. Freeman n'a pas de ces scrupules. Le sujet paraît exercer sur son esprit une fascination malsaine. Il recherche si l'on ne peut en dire autant du terrible Robert de Bellesme ; il fait des rapprochements inconvenants avec les majestés ottomanes ; il peint Flambart jouant le rôle d'un vizir auprès du sultan Guillaume. Nous sommes loin de regarder le vice comme un sujet de gaîté ; mais, s'il est possible de regarder ces accusations comme l'effet de la malignité ecclésiastique, alors elles deviennent extrêmement comiques. Beaucoup de lecteurs aborderont le livre de M. Freeman avec l'idée qu'ils se sont faite de Guillaume le Roux, d'un blasphémateur emphatique, d'une brute grossière, emporté par un tempérament furieux, qui employait la plupart de ses heures de travail à faire le siège de nombreux châteaux, et la plupart de ses heures de loisir à chasser les bêtes fauves dans la Nouvelle-Forêt ou à satisfaire ses appétits dans les plaisirs de la table. S'ils suivent M. Freeman, ils ne verront aucune raison pour modifier leur opinion, et concluront qu'il ne leur a rien appris de nouveau que cette abomination. Était-il donc besoin de 1,400 pages pour leur conter ces belles choses ?

Heureusement pour lui, M. Freeman vaut mieux comme historien

qu'il ne veut l'être lui-même. Les faits mêmes qu'il rapporte et qu'il n'a pas su interpréter exactement permettent de tracer de Guillaume le Roux un tout autre portrait. Comme son père, ce roi était avant tout un politique. Il avait autant de hardiesse et de courage personnel que son frère Robert; mais il lui était bien supérieur comme intelligence politique, et manqua rarement de recueillir les fruits de ses entreprises. Il avait un grand respect pour son père et continua ses traditions de gouvernement. Il prit la route qu'aurait suivie le conquérant lui-même s'il avait vécu, mais il y déploya l'ardeur de la jeunesse. Il soumit les grands propriétaires normands qui s'efforçaient de maintenir leur indépendance. Il réprima rudement les prétentions de l'Église. A ce double point de vue, le règne de son frère Henri Ier, pendant les premières années du moins, fut une reculade : Henri Ier fut obligé d'acheter la soumission à la couronne au prix de concessions faites aux grands propriétaires et à l'église. A une époque où les impôts ni les armées permanentes n'étaient pas encore inventés, Guillaume le Roux sut assurer à son État cette double force : il dépouilla, il est vrai, sans merci, les nobles et les ecclésiastiques; mais comment aurait-on pu faire autrement à une époque de transition comme celle-là ? Il trouva qu'il pourrait employer le « fyrd » anglais pour sa politique insulaire, et il le fit avec grand succès lors du soulèvement des grands feudataires. Pour sa politique extérieure, il avait le choix entre deux moyens : ou bien employer les grands seigneurs, mesure dangereuse qui aurait augmenté leurs pouvoirs; ou bien employer les mercenaires. C'est ce dernier parti qu'il prit : il paya ses mercenaires et acheta les alliés de ses ennemis en dépouillant les barons; c'était faire d'une pierre deux coups. L'histoire semble prouver que ses projets ambitieux à l'extérieur ont été une erreur, mais les hommes de ce temps étaient bien plus près que nous de l'ancienne Rome et de l'empire carlovingien d'Occident, et il fallut encore trois siècles et demi pour chasser de l'esprit des rois anglais l'idée d'un empire comprenant les îles britanniques et s'étendant jusqu'au Rhin. Il paraît évident que, vers la fin de son règne, l'imagination de Guillaume le Roux fut enflammée par une idée semblable; du moins chacune de ses entreprises paraît montrer qu'il en avait de plus en plus conscience : acquisition de la Normandie, conquête du Maine, de Galles, de Man, opérations contre Malcolm, Magnus et Gryffedd. Il semble réellement avoir souhaité l'orgueilleuse situation d'empereur d'Occident. Le trône était alors vacant; Guillaume n'avait pas de compétitions à craindre; la richesse de l'Angleterre était devenue fameuse en Europe. Le principal grief de son ministre contre Anselme est celui-ci : « Vous avez dépouillé notre sire de sa dignité

en faisant d'Odon, évêque d'Ostie, un pape dans son Angleterre (in sua Anglia). Revêtez-le à nouveau de la dignité de son empire (imperii sui), puis demandez un ajournement. Attendez dès maintenant un jugement qui châtiera votre présomption. Pour ce que votre sire et notre sire réclame comme la principale de ses prérogatives, et par quoi l'on reconnaît qu'il surpasse tous les rois (cunctis regibus praestare), comme vous l'en privez autant qu'il est en vous, vous jetez l'opprobre sur le serment que vous lui avez juré. » Guillaume le Roux avait une conscience très nette de son pouvoir exceptionnel, si on le compare à d'autres chefs d'État contemporains. A un autre moment du différend avec Anselme, il dit fièrement : « Par la face de Lucca, tant que je vivrai, je ne souffrirai pas un égal dans mon royaume ; » et il eût pu ajouter qu'il ne voulait pas de supérieur sur la face de la terre, pape ou empereur. Il manifeste les mêmes prétentions quand il demande l'hommage de Malcolm, non seulement pour Cumberland, mais pour l'Écosse entière. Comparez dans M. Freeman les idées de l'Anglais Edgar sur le pouvoir impérial, et les idées toutes semblables, mais plus vastes et mieux fondées, du Normand Guillaume le Roux. L'ambition du premier peut se justifier ; chez l'autre, c'était l'effet de la vanité et d'un ridicule orgueil ! Il est difficile d'apprécier une carrière si brusquement interrompue. Guillaume le Roux aurait peut-être créé un demi-siècle à l'avance l'empire angevin s'il avait vécu. Comme on se l'imagine d'ordinaire, et comme M. Freeman paraît le penser, il a ressemblé à Richard Cœur de Lion, mais moins raffiné. M. Freeman dit sur Guillaume le Roux tout ce que d'autres en auraient dit, mais il insiste sur les points les moins importants. Ce qu'il blâme dans Flambard, ce ne sont pas ses exactions, c'est cette « malignité » d'un esprit capable d'inventer tant de manières d'extorsion. Dans le différend avec Anselme, il ne se demande pas si l' « imperium in imperio » pouvait être toléré, mais il relève l'orgueil blasphématoire du prince débauché qui se serait fait un reproche d'honorer l'homme de Dieu. Ou nous sommes tout à fait dans l'erreur et le roi n'était qu'un grand enfant, ou M. Freeman se fait une idée puérile du sujet ; car il semble que la grossière inimitié de Guillaume II contre le savant archevêque soit justifiée par l'histoire subséquente. Guillaume alla droit au cœur même de la dispute, et par sa brusquerie déjoua toutes les subtilités : il ne voulait pas d'un État dans l'État, et il remporta sur saint Anselme une victoire que Henri II ne put obtenir contre Thomas Becket.

Peu de rois anglais depuis le Conquérant ont aussi fortement imprimé leur individualité sur leurs contemporains. C'est la vivante peinture de ses brusques discours de bègue, généralement reproduits

en style correct, ce sont ses serments, son dédain pour les subtilités et la prétention, qui donnent tant de valeur aux pages d'Eadmer et de Malmesbury ; quant à juger les effets durables de sa politique, ce n'est pas aux écrivains de cette époque qu'il faut le demander; mais ce sont précisément ces résultats politiques que l'historien moderne doit dégager de la masse des témoignages contemporains, éclairé et secondé, comme il l'est, par la lumière des événements ultérieurs. C'est une tâche très difficile à remplir ; mais M. Freeman ne l'a pas même abordée ; il se contente de répéter le langage des contemporains. Comme ceux-ci, il semble avoir été profondément impressionné par la personnalité du roi, mais il ne paraît pas avoir réfléchi aux conséquences permanentes contenues dans les questions du jour. Un Gibbon ou un Ranke ont toujours les yeux fixés sur les effets et sur les causes. M. Freeman se contente de prendre ses quelques chroniques ; il en combine les divers récits et s'ingénie à les faire tenir les uns avec les autres dans une histoire suivie, semant çà et là des digressions archéologiques sur les abbayes, les églises, les châteaux et les fortifications de plusieurs villes comme Carlisle et Exeter. C'est parfait dans un annaliste, mais ce n'est pas là remplir les fonctions de l'historien ; c'est préparer seulement les voies. Enfin un historien n'a pas à faire le moraliste : l'histoire emporte avec soi sa moralité. Bien plus doit-il se garder de juger une époque avec ses idées personnelles sur le juste et l'injuste. La méthode de M. Freeman permet de composer de gros volumes ; mais on ne voit pas qu'il se soit acquitté d'aucune des trois fonctions de l'historien véritable : il n'a pas soumis ses sources à un examen critique ; il n'a pas interprété les faits de façon à nous faire comprendre le développement logique des événements ; il n'a pas cherché à donner à son récit une forme littéraire. L'histoire de Guillaume le Roux reste encore à écrire.

En appréciant la valeur historique d'un ouvrage quelconque de M. Freeman, il faut se rappeler le double caractère de cet historien. C'est un écrivain frivole, bavard, peu soucieux de l'exactitude dans le détail, prompt à accueillir les témoignages fâcheux pour les personnages qu'il déteste, rempli d'ailleurs de contradictions : Guillaume le Roux paraît dans son livre, tantôt comme le plus parfait des chevaliers, tantôt comme le plus brutal des débauchés. Mais c'est aussi un des hommes les plus érudits d'une époque d'érudition ; quoi que l'on puisse dire contre la justesse de son esprit, il en est peu qui lui soient supérieurs pour la vivacité de l'intelligence ; d'un œil perçant, sinon toujours impartial, il embrasse tous les événements, toutes les querelles de l'époque dont il s'occupe. Il a réuni un nombre considérable de faits

sur les châteaux et les personnages, sur tout ce qui est traité par les chroniqueurs d'un âge obscur. C'est aussi un géographe : il décrit l'aspect physique du sol avec un soin qui a son prix. Il vous racontera quelque sot conte, ou rapportera une légende frivole : cela n'aura aucune valeur historique, et cependant on y trouvera certains détails instructifs. Son Guillaume le Roux est plus riche qu'aucun de ses autres ouvrages en digressions de la sorte ; on y rencontre avec une extrême abondance ces traits qui font revivre sous nos yeux un homme ou une époque. Chose digne de remarque : quand M. Freeman modère ses intempérances, quand il écrit sobrement, il est relativement ennuyeux et peu instructif. C'est triste à dire ; mais il est beaucoup mieux dans son élément en faisant ressortir les vices réels ou supposés et les mauvaises actions de Guillaume le Roux, qu'il ne l'était en faisant ressortir les vertus incontestables et les bonnes actions de Harold.

M. Freeman a aussi réuni plusieurs mémoires parus dans diverses revues ou lus devant des sociétés savantes ; il les a réimprimés en un volume intitulé : *English Towns and districts* (Macmillan). C'est un recueil de monographies archéologiques composé sans ordre, sans plan, sans idées générales. Telles qu'elles sont, elles peuvent servir à guider le touriste qui veut se faire une idée intelligente des villes qu'il visite. Çà et là, on trouvera aussi d'utiles observations sur l'architecture, surtout sur l'architecture romane. Quant au rôle joué par les villes anglaises dans l'histoire ancienne de l'Angleterre, les exemples sont choisis trop au hasard et les détails sont trop minces pour être instructifs. Ce nouveau volume est aussi fatigant à lire que tous les autres : ce sont les mêmes parallèles forcés, les mêmes digressions interminables : « L'histoire de Glastonbury n'est pas l'histoire d'York, de Chester ou de Lincoln...; elle ressemble à celle de Wells, de Lichfield, de Peterborough et de Crowland. D'autre part, ce n'est pas comme l'histoire de Wells et de Lichfield ; mais, comme l'histoire de Peterborough et de Crowland, c'est une histoire purement monastique. » Et ce n'est pas fini ! L'intérêt du volume est médiocre ; mais au point de vue du style, c'est la collection d'articles la plus mal écrite que nous ayons jamais vue.

Quel contraste lorsque de M. Freeman on passe à M. Rogers ! Son nouvel ouvrage : « Six siècles de travail et de salaires [1], » sera lu avec avidité par tout le monde : législateurs, capitalistes, propriétaires. Là,

1. *Six centuries of work and wages.* Un volume de 591 pages en deux tomes. Londres, Swan Sonnenschein et Cie, 1884.

point de digressions pédantesques : tout va droit au but. Mais c'est dans ses rapports avec le présent que l'histoire du passé est surtout intéressante, et M. Rogers ne perd jamais de vue les questions pratiques du moment. Ainsi, les privileges malfaisants des propriétaires et de l'aristocratie, les maux causés par les baux à court terme, l'état de dégradation où sont tombés l'ouvrier agricole, par la perte de ses droits naturels, et l'artisan par la perte de ses guildes, insuffisamment remplacées par les trades-unions. Il traite la question brûlante du logement des pauvres dans les grandes villes, qu'on propose de régler par un nouvel impôt ; les redoutables propositions de M. George, qui demande la confiscation de la terre sans indemnité, etc. Les motifs secrets et les désirs égoïstes des adversaires de la réforme sont mis à nu sans pitié. Personne n'est infaillible, mais il faudra bien des réponses lancées par les adversaires de M. Rogers pour ébranler les convictions qu'il a fait entrer dans l'esprit.

Voici dix-huit ans qu'ont paru les deux premiers volumes de son Histoire de l'Agriculture et des Prix. Les deux autres, qui complètent l'ouvrage, ont paru en 1882. Dans ceux que nous annonçons aujourd'hui, M. Rogers a exposé les résultats de ses recherches antérieures, qui se rapportent au travail et aux salaires, mais il a poussé plus loin ses études : au lieu de s'arrêter au XVIe siècle, il a continué son livre jusqu'à l'avènement de la reine Anne (1702). Pour l'époque moderne, le sujet a été suffisamment traité par Arthur Young et sir F. Eden pour le XVIIIe siècle, et pour le XIXe par de nombreux écrivains, dont le principal, pour la période la plus récente, est M. Porter.

Pendant vingt ans, M. Rogers a travaillé dans un domaine où il a peu de rivaux. Les faits, il les a empruntés aux archives du P. Record Office, qu'il a dépouillées pendant tout ce temps. Quant au plan, il l'expose lui-même en ces termes : « Le plan que je me suis proposé est de consacrer les premiers chapitres à une esquisse de l'ancienne société anglaise jusques et pendant la dernière moitié du XIIIe siècle. En étudiant cette partie de mon sujet, j'ai eu à m'occuper des conditions d'existence de l'Anglais du temps, et en particulier de ce qui était l'occupation principale de la grande majorité du peuple, de l'agriculture, le sol en Angleterre ayant été divisé par moitiés à peu près égales entre les seigneurs possédant des manoirs et les tenanciers devant des rentes fixes et établis sur la terre d'une façon permanente. Après m'être occupé des conditions d'existence de cette grande majorité, il me restait à dire quelque chose de la vie dans les villes et des procédés employés pour le commerce. Suit un tableau des diverses classes qui composaient la société du moyen âge. Tous ces sujets sont traités dans les six premiers chapitres. Le reste de l'ouvrage

traite particulièrement de l'histoire du travail et des salaires, bien que je me sois senti obligé de toucher à l'histoire générale de l'agriculture, et d'insister sur certains points de l'histoire politique du pays qui se rapportaient au sujet principal de mes recherches ; mais je me suis abstenu à dessein d'aborder le nouveau système d'impôts qui, commençant avec les « books of rates » de Cecil et se continuant par le système de l' « excise » et des « customs » du Protectorat, de la Restauration et de la Révolution, ont fini par faire peser tout le poids de l'impôt sur ceux dont les ressources étaient paralysées, et dont la liberté était anéantie par une foule de lois faites dans les intérêts d'une classe peu nombreuse, mais puissante. »

M. Rogers indique dans les termes suivants de quel côté sont ses sympathies : « J'ai essayé de montrer que le paupérisme et la dégradation du laboureur anglais sont le résultat d'une série d'actes du Parlement et d'actes du gouvernement qui ont été imaginés ou adoptés dans le dessein exprès de contraindre le laboureur à travailler au plus bas prix possible, et qui réussirent à réaliser ce dessein. » Pour les adversaires de M. Rogers, pour ceux qui croient à l'efficacité d'un gouvernement patriarcal bienveillant, le cas se présente sous un jour tout différent. Les actes du Parlement rappelés plus haut ont été vraiment conçus dans un esprit de justice et rédigés bien plutôt pour le bien du laboureur que pour le profit des législateurs. Mais en pareille matière l'histoire montre qu'on peut difficilement imaginer rien de plus scandaleux que la législation partiale et égoïste de la seule classe représentée au parlement. La Chambre des communes, que nous sommes habitués à regarder à travers sa « glorieuse histoire, » comme ayant protégé nos libertés et sauvé plus d'une fois le pays, paraît dans sa vraie lumière, quand on la regarde à travers l'histoire économique. Cette « noble maison d'honorables gentlemen, » dont la dévotion désintéressée au bien du pays a été un sujet d'admiration pendant de longues générations, paraît dans la plus grande partie de sa carrière, et surtout dans le premier quart de ce siècle, comme une société formée d'avocassiers, de faquins avides, dont l'esprit de sacrifice consistait plutôt à donner un œuf pour avoir un bœuf, et dont les motifs étaient le contraire de la bienveillance ou même de la justice. Ce serait le cas de répéter le mot de Machiavel : « Je tiens que par nature tous les hommes sont mauvais et conduits uniquement par leur intérêt. » A tous ces maux, M. Rogers n'est pas sans proposer son remède. Il y a même si grande confiance qu'il nous l'offre comme une panacée. La destruction des classes privilégiées préparera la voie, mais aucune mesure négative ne peut jamais avoir d'effet. Le seul espoir de remède aux maux

existants doit être trouvé dans l'extension des trade-unions, ou, comme il préfère les appeler, des associations de travailleurs (labour-associations); par là seulement les prix des salaires pourront augmenter, sans que le prix des choses augmente en même temps. Bien plus, c'est seulement dans une extension universelle des associations des travailleurs parmi les différentes nations du monde, et en particulier de l'Europe, qu'on a l'espoir d'échapper au système actuel de l'oppressive organisation militaire et des guerres honteuses.

Publications archéologiques. — M. Clark, bien connu pour ses travaux sur l'architecture du moyen âge, a publié sur l'architecture militaire en Angleterre pendant le moyen âge[1] un volume si complet qu'il rend presque les services d'un gros dictionnaire. Les articles qui composent ces deux volumes ont été écrits à de longs intervalles, certains même il y a presque un demi-siècle, et ont paru dans les mémoires de diverses Sociétés savantes, et dans le journal *The Builder*. L'ouvrage est divisé en deux parties : une introduction et un dictionnaire détaillé, accompagné de plans et d'esquisses. Les ouvrages sur l'architecture ecclésiastique au moyen âge ne manquent pas ; mais l'architecture militaire n'a été scientifiquement étudiée que depuis ces dernières années. Rickman, le premier, a su déterminer la date d'une construction d'après les détails d'architecture. Depuis, M. Freeman a consacré beaucoup d'attention à ce sujet. En France, les ouvrages de Caumont et de Deville, surtout le grand dictionnaire de Viollet-Leduc ; en Allemagne, la *Geschichte der Militär-Architektur des früheren Mittelalters*, par Krieg von Hochfelden, témoignent d'une grande activité déployée dans ce domaine. Mais l'ouvrage de M. Clark a son originalité propre ; on ne pourrait en aucune façon le considérer comme un supplément à ceux que nous venons de rappeler. L'histoire des châteaux anglais et la part qu'ils occupent dans celle des événements publics est rarement difficile à retracer. Ils sont mentionnés par les anciens chroniqueurs ; les réparations qu'on y a faites, les particularités diverses qui les intéressent sont souvent indiquées dans les Pipe rolls et autres documents d'archives. Une vingtaine environ, tels que Arundel, Bamborough et Hereford, sont nommés dans les annales saxonnes ; et d'autres, bien qu'on n'en retrouve pas les noms dans ces textes, peuvent être sûrement attribués au même peuple et à la même époque. Mais on ne peut supposer qu'il reste encore aucune partie de la construction primitive : beaucoup d'esprits confondent l'emplacement avec le monu-

1. *Mediaeval military architecture in England*. 2 vol., 1884. Londres, Wyman et fils.

ment actuel. M. Clark s'est entièrement abstenu de mentionner les plus anciens fossés et retranchements en terre de la plus ancienne période bretonne ; il se réserve de traiter ce sujet à une autre occasion. M. Guest a dépensé beaucoup de temps et de travail pour porter la lumière sur ce point. Quand on arrive à l'époque saxonne et qu'on entend parler des « burhs » sous Athelstan, Edward et Aethelflaed, ce mot doit être pris dans son sens très primitif : il désigne le mode le plus grossier de fortification, en terre et en bois ; la maçonnerie n'y entre que très rarement, si elle y entre jamais, comme dans les anciens « burhs » de Tamworth (Leicester). Des 59 « burhs » mentionnés dans la Chronique saxonne, 29 existent encore ; 22 d'entre eux sont des mottes entourées de fossés. De leur côté, les Danois, bien que le secret de leurs succès se trouve dans le fait qu'ils se mirent à l'abri de toute surprise dans des camps permanents, n'ont pas copié les Romains en construisant des forteresses pour surveiller le pays : ils voulaient moins conquérir le pays que le posséder. Les Saxons prirent la fuite devant les envahisseurs et quittèrent le pays : une ligne arbitraire, généralement une rivière, séparait le Danelagh des contrées soumises à la loi saxonne ; c'est ce qui explique la fusion si rapide et si facile des deux races. Avec les Normands, ce fut tout différent ; les envahisseurs se présentèrent comme des conquérants ; ils soumirent à leur domination les habitants « anglais » qu'ils n'avaient aucune envie d'expulser ; ce fut précisément sur la ligne des grandes forteresses que la fusion des races fut le plus lente. Une chaîne ininterrompue de sombres châteaux courut tout le long de la frontière galloise ou écossaise : chaque emplacement avantageux fut couronné par un château anglais qui menaça la liberté des habitants au delà de la frontière. La fondation d'un grand nombre d'entre eux est attribuée au Conquérant et à ses compagnons. Des cinquante-deux qui sont mentionnés dans le Doomesday, huit sont notés comme ayant été élevés par Guillaume lui-même ; mais en réalité sur ces cinquante-deux châteaux trente-trois au moins occupaient des emplacements déjà fortifiés bien avant la conquête : les vainqueurs s'établirent fort rarement dans des endroits nouveaux. La conquête de l'Angleterre fut donc rendue possible, non par l'absence de places fortes, mais par le manque d'organisation dans la défense. Quant aux travaux exécutés par les nouveaux maîtres du pays, l'imagination s'en forge une idée qui est souvent loin de la vérité : la maçonnerie massive de la Tour de Londres et du château de Rochester montre ce que Guillaume pouvait faire quand il employait la maçonnerie, mais sous son règne c'est encore le bois qui fut le plus employé : la plupart des châteaux qui subsistent encore et qui sont construits

dans le style normand appartiennent soit à la fin du XIe, soit bien plutôt au XIIe siècle.

Le pouvoir royal fut heureux dès le début en s'assurant des principales positions stratégiques et en mettant des garnisons dans les châteaux reconstruits. Des révoltes successives obligèrent d'augmenter les défenses des châteaux royaux, et cela dès le règne même du Conquérant. Les troubles grandirent sous Guillaume II et sous Henri Ier ; mais les fils suivirent toujours fidèlement la politique de leur père, et confisquèrent les châteaux des sujets vaincus. C'est ce qui sauva le pays de l'anarchie. Sous Étienne des châteaux forts s'élevèrent de toutes parts, mais très vite et à peu de frais ; ces « castra adulterina » furent aussi rapidement démolis par l'ordre de Henri II, et c'est à peine si l'on peut en reconnaître aujourd'hui l'emplacement. Depuis, l'autorisation de construire des châteaux fut de plus en plus rarement accordée, sauf sur les frontières, où même beaucoup de tours d'églises furent crénelées et fortifiées. On peut se faire une idée du grand nombre de places fortes qui étaient entre les mains du roi, en songeant que les actes de Jean sans Terre sont datés de cent trente et un châteaux différents, dans les diverses parties de l'Angleterre. M. Clark estime qu'à la fin du règne de Henri II le nombre des châteaux dans tout le pays s'élevait à six cent cinquante-sept. A mesure que le pays retrouva sa tranquillité, le maintien de tant de places fortes devint un fardeau de plus en plus lourd. Elles furent bientôt remises aux comtés et dans beaucoup de cas converties en prisons. Ce fut et c'est encore le cas pour le château de Lancastre, que M. Clark a d'ailleurs oublié de noter. Telles sont les principales conclusions auxquelles a conduit une étude scientifique de l'architecture médiévale ; elles suffisent pour montrer la valeur de l'ouvrage, ce résumé d'une longue vie d'un labeur incessant.

M. Elliott Stock commence une « Bibliothèque de l'Antiquaire, » dont le premier fascicule contient un recueil de contes populaires sur l'ancienne vie de village par M. G.-L. Gomme (le directeur de l'*Antiquary*), et une histoire des foires anciennes et modernes par M. Walford. M. Walford fait remonter aux Romains l'origine des foires ; ce qu'il dit des foires à l'époque saxonne est très vague. Le plus ancien renseignement précis qu'on ait sur les foires paraît être fourni par une charte de Henri Ier pour le prieur de Saint-Bartholomew en 1133. La plus grande partie du travail est occupée par une étude sur la foire de Sturbridge, depuis la charte du roi Jean en faveur de la léproserie de cette ville, en 1211, jusqu'à l'époque actuelle.

Parmi les publications périodiques, on en peut mentionner une

nouvelle, le *Genealogist*, qui paraît tous les trois mois sous la direction de M. W. D. Selby. Dans le second numéro de 1884, se trouve un mémoire sur l'écuage ou taxe levée en remplacement du service militaire, changement qui commença de se généraliser sous le règne de Henri II; sous Jean, il était si bien devenu un système que des possesseurs d'une moitié ou d'un quart de fief de chevalier s'associaient pour équiper ensemble un remplaçant à l'armée royale. Cette étude repose sur un grand nombre de pièces d'archives.

Le caractère général des publications archéologiques est trop bien connu pour qu'il nous faille insister sur les absurdités qui remplissent leurs volumineuses publications. Il n'y a presque pas de comté qui n'ait sa société archéologique où de vieux gentlemen trouvent moyen de produire leurs élucubrations sur l'église de leur village, sur une pierre tombale, sur une pointe de flèche, une épingle ou une agrafe de métal qu'ils ont découverte, sans aucun souci d'ailleurs des travaux déjà publiés sur le même sujet. Cependant, au milieu de beaucoup de fatras, on peut noter au passage quelques articles intéressants.

Dans le *Journal of the archaeological Association* pour 1881, on trouve de bonnes notices sur certains monuments runiques de l'île de Man, sur huit stèles de marbre encastrées dans le mur d'une maison de Higham, Kent, avec le dessin des inscriptions (en voici une : « D. M. Luperchiae Tyche coniugi dulcissimae Mutius Zoticus ») ; sur une tentative des Espagnols à Land's End en 1595 ; sur le vaisseau de guerre d'un roi de la mer découvert dans un tumulus à Sandefjord en Norvège en 1881. Le vaisseau paraît remonter à l'an 800 ; l'usage d'ensevelir les rois norvégiens dans des bateaux ne semble pas avoir été rare ; cependant on n'en a découvert jusqu'ici que quatre ou cinq exemples. Le bateau de Sandefjord a 23^{m} de long et $4^{m}70$ de large. Il y a aussi deux articles sur l'Itinéraire d'Antonin. Le reste du volume s'occupe de recherches préhistoriques. — Dans ce même journal, mais pour 1882, se trouve un mémoire important sur les chartes anglo-saxonnes de la cathédrale de Worcester. On a beaucoup fait au Record Office et ailleurs pour constituer un *Corpus* complet de tous les documents anglo-saxons. En laissant de côté les textes purement littéraires, tels que les œuvres d'histoire, de théologie, de fiction, de science, on connaît aujourd'hui environ deux mille documents écrits en cette langue : chartes, testaments, etc. Publiés intégralement, ils formeraient une collection d'un grand prix ; elle serait pour les Anglo-Saxons à peu près ce que sont pour les Mérovingiens le recueil de Marculf, les recueils d'actes des princes carolingiens, et pour les Ostrogoths d'Italie les œuvres de Cassiodore.

Le grand *Codex diplomaticus* de Kemble, les *Confirmations of Charters* de Hart ; les *Facsimiles of A. S. Mss.* publiés dans la Collection des Rôles, les Fac-similés de chartes provenant du British Museum, forment une collection déjà considérable, non cependant complète : les mss. Ashburnham, récemment acquis par le British Museum, contiennent en effet des textes nouveaux. Encore n'est-ce pas tout : Heming, l'auteur du Registre de Worcester, qui vivait avant 1066, mentionne comme existant de son temps dans le Scriptorium de la cathédrale de deux cents à trois cents chartes : il n'en existe plus qu'un seul exemplaire original, mais cent trente-huit ont été transcrites dans divers cartulaires, registres, etc. M. Birch, à qui l'on doit l'article que nous résumons, indique où l'on peut trouver ces cent trente-huit pièces. Dans le même volume, il donne un catalogue, avec certaines transcriptions, de vingt mss., comprenant des chartes, des vidimus, des donations, des confirmations, qui sont possédés par le doyen et le chapitre de Wells, ainsi que la transcription d'une charte de 954. On verra dans ce mémoire combien sont actuellement dispersés ces précieux documents. — Puis vient un article sur l'armée romaine dans la Bretagne septentrionale aux IIe et IIIe siècles. La fameuse tablette de cuivre de Malpas, au comté de Chester, mentionne les noms de onze cohortes qui avaient été enrôlées dans les provinces orientales de l'Empire. D'après cet exemple et d'autres encore, il est certain que des représentants de toutes les nations composaient les garnisons de la Bretagne. Des inscriptions montrent que plusieurs divinités orientales, et en particulier Mithra, y étaient adorées ; mais d'autre part on ne trouve aucune trace de christianisme sur les monuments de cette époque. — Notons encore : quelques notes historiques sur l'abbaye de Carrow à Norwich fondée en 1146 et dont les ruines, ensevelies il y a trois cents ans, viennent d'être fouillées ; — sur sainte Agnès et sa place dans la littérature ; une liste de quarante pavements en mosaïque de l'époque romano-bretonne, avec la description des sujets figurés ; — une description des fortifications de Dolbury et de Cadbury en Devon, occupées successivement par les Bretons, les Romains, les Saxons et les Danois. — Pour 1883, on trouve quinze chartes en anglo-saxon, pour la plupart inédites, et provenant de la cathédrale d'Exeter ; elles datent des années 938-1069.

L'*Archaeological Journal* pour 1881 contient plusieurs articles sur Lincoln et sa cathédrale ; sur les Juifs de Lincoln au moyen âge et sur la dédicace des églises du comté ; — sur les inscriptions romaines découvertes en 1880 ; sur la mort du roi Jean, qui ne fut pas empoisonné, mais qui mourut après avoir trop bu de cidre nouveau ; —

sur le monument de Chaucer, à l'abbaye de Westminster, qui ne donne probablement pas l'effigie du poète ; ce cas ne serait pas le seul. — Pour 1882, M. Freeman a donné des articles sur Sens et Auxerre, et sur la place de Carlisle dans l'histoire d'Angleterre. Ce dernier a été reproduit dans le volume cité plus haut : *Towns and Districts*. M. Palmer retrace l'histoire des Frères prêcheurs ou Dominicains à Gloucester depuis Henri III jusqu'à leur dissolution en 1539. Déjà dans le *Journal* de 1879, M. Palmer avait donné sous le titre de « Histoire du prieuré de Dartford, Kent, » une notice sur la première maison des Sœurs dominicaines établie en Angleterre, et fondée par Édouard III en 1349. Ces quelques mémoires forment un volume d'une grosseur exceptionnelle.

La *Kent archaeological Society* publie une description minutieuse de la crypte de la cathédrale de Canterbury, par M. W. A. S. Robertson (Mitchell et Hughes, 1880) ; elle est accompagnée de nombreux dessins. C'est un ouvrage considérable.

Dans le trentième volume de la *Sussex archaeological collection* (1880), M. Freeman étudie le cas intéressant du chœur d'Arundel et ce qu'il devint lors de la dissolution des monastères sous Henri VIII. « Les églises monastiques et les grandes églises collégiales de l'Angleterre, dit-il à ce propos, peuvent être divisées en deux classes : celles qui servaient exclusivement aux moines et aux chapitres, et celles qui tenaient en même temps lieu d'églises paroissiales. Dans la généralité de ces derniers cas, la partie orientale des édifices ou le chœur appartenait aux moines, la partie occidentale ou la nef au peuple. En fait, elles formaient souvent deux églises distinctes, et chacune d'elles était désignée d'une façon particulière : l'une « l'église de la paroisse, » et l'autre « l'abbaye, » « l'église du prieuré. » Souvent une barrière les séparait l'une de l'autre, et le peuple avait ce qu'on peut appeler son grand autel à l'extrémité orientale de la nef. Lors de la dissolution des monastères, les églises mixtes eurent une destinée différente des églises purement monastiques : ces dernières, qui avaient été la propriété exclusive des moines, devinrent la propriété exclusive du roi ; elles furent entièrement détruites. Quand au contraire une moitié de l'église appartenait aux moines et l'autre à la paroisse, celle-ci ne fut pas atteinte par l'édit de dissolution. C'est pourquoi nous trouvons tant de grandes églises incomplètes : la nef, en tant qu'église paroissiale, resta debout ; le chœur, propriété des moines, fut aliéné et d'ordinaire détruit ou laissé en ruines. » Au contraire dans le cas d'Arundel, celui à qui l'église avait été donnée construisit un mur au beau milieu.

J. G. Black.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE GRECQUE.

(Années 1882 et 1883.)

Pendant les années 1882 et 1883, les matériaux relatifs à l'histoire grecque se sont accrus par deux voies : d'un côté, par les découvertes épigraphiques et topographiques faites sur les territoires de la Grèce et de l'Asie Mineure, d'un autre côté, grâce à quelques fragments manuscrits, que les fellahs ont exhumés, en compagnie de nombreux écrits perses, arabes, hébreux et latins, des décombres des archives du canton d'Arsinoé, en Égypte, et d'une ou de plusieurs bibliothèques de couvents. Ces documents ont été acquis, pour la plupart, par le musée de Berlin (section égyptienne) et par l'archiduc Rainer de Vienne. Nous commencerons par ces documents, nouvellement mis au jour, en y joignant les travaux d'un caractère spécialement linguistique et archéologique sur l'histoire grecque préhistorique, puis les études sur les sources de l'histoire grecque, les monographies, et enfin les publications sur les antiquités grecques.

Archéologie et épigraphie. — Quel que soit le nombre des publications particulières ou générales qui se rapportent aux découvertes épigraphiques, on n'en saurait parler sans répéter un vœu qui a déjà été exprimé à diverses reprises et dont l'accomplissement intéresse également tous ceux qui s'occupent de l'antiquité grecque : pourquoi ne publie-t-on pas, au moins une fois par an, un supplément au recueil des inscriptions grecques qu'a fait paraître l'académie de Berlin? Ce Supplément, sous forme d'un compte-rendu, donnerait le contenu de toutes les inscriptions et indiquerait l'endroit où elles se trouvent publiées et commentées; actuellement, les savants ne peuvent réunir ces indications qu'avec grand'peine, et encore d'une manière qui reste nécessairement incomplète[1].

Tout nouveau recueil non périodique d'inscriptions grecques se

1. Le compte-rendu annuel sur l'épigraphie grecque de 1878-1882, publié par Rœhl dans *Bursian's Jahresbericht*, vol. XXXII, p. 1-154, et XXXVI, p. 1-153, bien que très remarquable, ne donne que de trop courtes indications. Son étendue montre cependant la richesse des matériaux que l'auteur a eus sous la main.

trouve, dès son apparition, déjà incomplet, grâce à de nouvelles découvertes : tel est aussi le cas des recueils remarquables dont nous allons d'abord nous occuper. Les découvertes considérables d'inscriptions attiques n'ont trouvé encore qu'une rédaction provisoire dans le *Corpus inscriptionum atticarum*, dont la seconde partie du troisième volume a paru en 1882, et la 2e partie du deuxième volume en 1883 [1].

Le troisième volume, édité par Dittenberger, contient les inscriptions attiques de l'époque romaine ; la seconde partie de ce volume renferme les inscriptions funéraires et les *Indices* de tout le volume. Le titre indique suffisamment le contenu de la seconde partie du deuxième volume éditée par Koehler. Le *Corpus* des inscriptions attiques comprend, à lui seul, aujourd'hui, presque autant de volumes que le recueil que Boeckh avait pu former autrefois avec toutes les inscriptions grecques. Des *addenda* et des *corrigenda* ont été joints également à ces deux volumes : ils ont été rendus nécessaires, pour la partie de Koehler, par les fouilles à l'est de l'Acropole et à Eleusis. Dans ses *addenda,* Dittenberger donne, d'une part, une série de leçons plus exactes d'inscriptions déjà connues ; d'autre part, de nouvelles inscriptions publiées dans divers périodiques et venues à sa connaissance pendant l'impression. A notre avis, il faudrait joindre à ces recueils une « Ephemeris epigraphica graeca; » il ne manque pas de gens qui, pour leurs travaux, en auraient un pressant besoin. Il est plus difficile de continuer le *Corpus inscriptionum graecarum* de cette façon ; cependant, là aussi, on pourrait établir une limite d'où l'on partirait. Comme la masse des nouveaux matériaux a contraint de publier une nouvelle collection d'inscriptions attiques, nous possédons maintenant un recueil, complet jusqu'en 1882, des plus anciennes inscriptions grecques, recueil qui pourrait aussi servir de point de départ pour un supplément régulier aux collections d'inscriptions grecques. Ces dernières, qui sont si importantes pour l'étude de l'histoire de l'alphabet grec, on a été forcé de les publier à nouveau pour répondre aux exigences que l'on est aujourd'hui en droit d'attendre d'une publication de cette nature et pour assigner aux inscriptions récemment découvertes une place convenable. Déjà Kirchhoff s'était efforcé, dans sa remarquable

1. *Corpus inscriptionum Atticarum*, tom. III, 2. *Inscriptiones Atticae aetatis Romanae,* ed. G. Dittenberger, apud G. Reimerum. Berol., 1882. Tom. II, 2, *Inscriptiones Atticae aetatis, quae est inter Euclidis annum et Augusti tempora,* ed. Ulricus Koehler, tabulas magistratuum, catalogos nominum, instrumenta iuris privati continens, ibid., 1883.

histoire de l'alphabet grec, de donner une représentation aussi fidèle que possible des caractères graphiques : de même il avait reproduit dans le *C. I. A.* quelques inscriptions particulièrement intéressantes; mais il avait exclu à dessein les pierres attiques trouvées hors de l'Attique.

L'ouvrage de Roehl, qui contient les plus anciennes inscriptions grecques jusqu'à environ 400 av. J.-C., à l'exception des inscriptions attiques trouvées en Attique même, répond à ces exigences[1]. L'auteur a exclu également de sa collection la plupart des inscriptions fournies par les monnaies et les vases. Cet ouvrage, entrepris sous les auspices de l'académie de Berlin, forme un complément indispensable aux travaux de Boeckh et de Kirchhoff sur les inscriptions grecques attiques. On a eu le tort cependant d'abandonner la classification géographique à laquelle les premiers auteurs s'étaient tenus. Presque toutes les inscriptions sont rendues par la gravure avec la plus grande fidélité possible, l'auteur en a publié, à part, une partie à l'usage des cours universitaires[2]. Trois autres ouvrages généraux, qui ont paru dans le courant de ces deux dernières années, ont un but plutôt philologique, mais ne peuvent cependant pas être passés ici sous silence, parce qu'ils contiennent quelques inscriptions importantes au point de vue historique.

Rien ne montre mieux l'augmentation considérable des matériaux depuis quelques années, que le fait que Cauer[3] a dû publier une seconde édition de son choix d'inscriptions grecques, si important au point de vue des dialectes ; six ans seulement après la première édition de cet ouvrage, l'auteur a été obligé de le remanier complètement et l'a rendu à peu près deux fois plus volumineux. Larfeld[4] a réuni les inscriptions dialectiques de la Béotie et les a commentées. D'autre part, quelques savants se sont réunis pour publier aussi une collection d'inscriptions grecques dialectiques[5]. Deux fascicules ont déjà paru : le premier, par Deecke, comprend les inscriptions cypriotes ; le second, par Bechtel, les inscriptions éoliques ; Collitz y a joint un supplément sur les poésies de Balbilla, et Fick, sur

1. *Inscriptiones graecae antiquissimae, praeter atticas in Attica repertas.* Berolini, apud Georgium Reimerum, 1882.

2. *Imagines inscriptionum graecarum antiquissimarum in usum scholarum.* Berol., Reimer, 1883.

3. *Delectus inscriptionum graecarum, propter dialectum memorabilium.* Ed. altera. Lipsiae, apud Salomonem Hirzelium, 1883.

4. *Sylloge inscriptionum Boeoticarum dialectum popularem exhibentium.* Berolini, apud G. Reimerum, 1883.

5. Collitz. *Sammlung der griechischen Dialektinschriften.* Heft 1 u 2. Gœttingen, Peppmüller, 1883.

les inscriptions thessaliennes. Dittenberger[1] poursuit, pour l'épigraphie grecque, le même but que Orelli-Henzen et Wilmanns dans leurs recueils d'inscriptions latines. Le premier volume contient un choix d'inscriptions historiques importantes; il est divisé en quatre parties : la première comprend les inscriptions qui vont des guerres médiques à la fin de la guerre du Péloponèse; la seconde partie s'étend jusqu'à la mort d'Alexandre; la troisième jusqu'à la ruine de Corinthe et la dernière embrasse toute la période de la domination romaine. Le second volume nous offre, au point de vue des matières, un choix de monuments que l'on peut ranger sous trois catégories : *res publicae*, *res sacrae* et *vita privata;* six tables donnent, à l'exemple du *Corpus inscriptionum atticarum*, 1° les noms d'hommes et de femmes; 2° de lieux, de pays et d'États avec les ethniques; 3° et 4° la terminologie politique et sacrée; 5° une table grammaticale; 6° *notabilia varia.* On n'a compris dans cette collection que les inscriptions de la Grèce proprement dite et des côtes de l'Asie Mineure; on en a exclu les inscriptions en vers que Kaibel avait réunies en un manuel. Il importe de remarquer que Dittenberger a donné le plus grand nombre possible d'inscriptions non attiques; nous avons déjà fait remarquer combien, en général, on a de peine à se les procurer. Toutes les inscriptions sont, conformément au but de l'ouvrage, accompagnées de notes étendues.

Il faut ajouter à ces ouvrages généraux une masse considérable, on pourrait presque dire innombrable, de tirages à part d'articles qui ont déjà paru dans les journaux, d'écrits académiques et de publications particulières. Nous ne nommerons ici que les plus importants au point de vue historique.

Le premier volume du *C. I. A.* contient les listes de contributions qui étaient payées, comme ἀπαρχή, à la déesse protectrice d'Athènes; comme chaque part formait un soixantième du tribut de tous les confédérés, nous sommes en état de calculer, pour autant que les inscriptions nous sont conservées, la somme de toutes les contributions. L'action exercée par certains faits historiques et les modifications des relations entre Athènes et ses confédérés nous sont révélées par les changements de certaines sommes indiquées dans ces inscriptions, par l'apparition de nouvelles communes confédérées, par la retraite d'autres communes, par la diminution et l'augmentation des tributs, par la dissolution de syntélies, par des changements apportés dans la proportion des contributions imposées par Athènes dans des contrées où elle avait établi des colonies; enfin, par le rapport entre

1. *Sylloge inscriptionum graecarum.* Lipsiae, Hirzel, 1883, 2 vol.

l'évaluation du tribut et le tribut réellement payé. Toutes ces données nous donnent l'explication de faits encore incompris et nous permettent d'en constater de nouveaux. Dans une étude consciencieuse et pénétrante, Busolt[1] est arrivé aux résultats suivants : le tribut de 454/453 à 450/449 a été plus élevé que dans toutes les années postérieures jusqu'en 425/424. Le soulèvement des villes de la Chalcidique, au commencement de la guerre du Péloponèse, a sa source dans des modifications apportées par Athènes dans la province de la Thrace, aussitôt après le soulèvement de Samos. L'augmentation des membres de la confédération athénienne entre 439/438 et 437/436, dont témoignent les inscriptions, n'est qu'apparente et résulte de ce fait que des communes dépendantes se sont séparées de la ville à laquelle elles se rattachaient auparavant. L'élévation du tribut de l'année 439/8 porta la somme de l'argent prévu à 460 talents et non à 600, comme le prétendent Thucydide et d'autres ; on arrive à cette dernière somme en ajoutant, il est vrai, les 200 talents que Samos avait à payer chaque année comme indemnité de guerre. La perte de territoires dans la Carie, qui eut lieu la même année 439/8, fut compensée par une augmentation du tribut. En 435/4 ou 434/3 le tribut ne monta point à 600 talents. Ici, Plutarque a mal interprété un passage de Thucydide. En 425/4 enfin, au lieu des 1,200 talents prévus, on n'en encaissa que 8 à 900.

L'inscription qui contient le traité entre les Athéniens et les Haliens, et qui a été publiée par Kirchhoff dans le fascicule supplémentaire des inscriptions antérieures à Euclide (*C. I. A.*, IV, p. 20), a été soumise par Müller-Strübing[2] à un examen détaillé ; il est arrivé à quelque différence d'interprétation. Kirchhoff avait placé cette inscription entre 420/19 et 413/12 ; Müller-Strübing démontre d'une façon péremptoire qu'il faut la placer en 416, année où les Athéniens, qui se préparaient à l'expédition de Sicile, étaient préoccupés de s'assurer la liberté de la navigation, tout en paralysant les tentatives des Lacédémoniens. Kirchhoff[3] a étudié une liste nécrologique attique récemment découverte ; en la rapprochant d'un passage de Xénophon, il a été conduit à y voir une liste des guerriers tombés sous le commandement d'Alcibiade en 409, pendant son expédition de la Chersonèse, au siège de Byzance, et dans les

1. *Der Phoros der athenischen Bündner* dans le *Philologus*, 41 Bd., p. 652-99.

2. *Der Vertrag der Athener mit den Haliern ;* dans les *Jahrbücher für classische Philologie.* Bd. 125, p. 661 sq.

3. *Eine attische Todtenliste :* dans *Hermes.* Bd. 17, p. 623 sq.

combats postérieurs sur l'Hellespont. Le même savant[1] a continué ses études sur la manière dont Thucydide utilisait les inscriptions et les documents. En ce qui concerne la paix de Nicias (*Thuk.*, V, 18, 19) il propose des corrections sensibles au texte qui nous est parvenu : il montre particulièrement de quelle manière les différentes clauses de cette paix ont été le résultat de pourparlers entre Athènes et Sparte. En outre, Kirchhoff fait voir que Thucydide n'ajouta le texte du traité que plus tard, c'est-à-dire après son retour à Athènes, car il y a quelques contradictions et des inégalités entre la partie de son récit qui précède et le document ajouté à la suite. Ce traité, comme celui qui fut peu après conclu entre Athènes et Sparte (*Thuk.*, V, 23), avait un protocole additionnel considéré à tort comme faisant partie du récit de Thucydide. Le texte de ce second traité, qui est une alliance défensive entre les deux États pour une période de cinquante ans, a été également établi par Kirchhoff, qui n'y a fait que de légères modifications. Il a fait partie, dès l'origine, du récit de Thucydide, ce qui s'accorde parfaitement avec l'hypothèse que l'historien, une fois la guerre finie, acheva son ouvrage à Athènes (à partir de V, 21). Deux autres documents de même nature, qui contiennent un traité de paix et d'alliance entre Athènes et Argos, Mantinée et Elis, présentent un intérêt particulier, parce qu'un fragment du premier, dont l'original se trouve à Athènes, ne concorde pas exactement avec le texte de Thucydide. Mais comme Thucydide, lorsqu'il écrivit le chapitre V, 47, était sûrement à Athènes et eut l'original sous les yeux, ce sont probablement les copistes de nos mss. de Thucydide qu'il faut rendre responsables de l'erreur. On ne saurait en aucun cas admettre que Thucydide s'est servi à Olympie d'un texte défectueux, qu'il aurait retraduit en dialecte attique. Il résulte de deux autres documents : propositions de paix de Lacédémoniens à Argos (V, 77), et traité de paix et d'alliance conclu ensuite entre les deux peuples, que Thucydide les avait reproduits en dialecte laconien ; les fautes qui peuvent s'y trouver tombent aussi à la charge des copistes. Ces deux documents ne concordent point avec le récit dans lequel ils se trouvent intercalés ; bien que, sans aucun doute, celui-ci remonte à une source laconienne, les deux documents eux-mêmes n'ont point nécessairement la même provenance ; en effet, l'intérêt que portaient les Athéniens aux affaires d'Argos, excité surtout par les relations qu'entretenait Alcibiade dans cette cité, rend très possible le fait que

1. *Ueber die von Thukydides benutzten Urkunden ;* dans les *Monatsberichte der kgl. preus. Akademie,* 1882, p. 909 sq., et 1883, p. 829 sq.

Thucydide a pu prendre connaissance à Athènes du texte des deux documents.

Une dissertation de H. Swoboda[1] soumet à un examen approfondi une inscription qui se trouve à Vienne, et qui renferme une convention d'Amyntas de Macédoine avec les Olynthiens. L'auteur a fait des recherches très instructives sur la liste des rois de Macédoine et sur l'histoire de ce pays sous Amyntas; il étudie principalement les années 400-380 avant J.-C.; Swoboda place le traité en 394/3. Quant à la première confédération des villes de la Chalcidique, dont Olynthe était la ville principale, elle se forma probablement vers le commencement de la guerre du Péloponèse. Au *psephisma* attique, publié déjà dans le second volume du *C. I. A.* (n° 143 add.), est venue se joindre une pièce nouvelle découverte, en 1880, sur le versant sud de l'Acropole. C'est un décret populaire au sujet de Clazomène qui, à la suite d'un soulèvement, s'était rattachée à Athènes. Swoboda[2] fait voir que le pouvoir donné aux Athéniens de disposer librement de la ville nous oblige à placer au plus tôt en octobre 387 la date du traité d'Antalcidas, conclu la même année. L'année 386 semblerait même préférable, étant donnée la complication des négociations. Ce document prouve aussi que la grande expédition de Thrasybule en 390/389 eut pour conséquence une élévation de l'impôt que payaient un certain nombre d'anciens confédérés d'Athènes; les villes maritimes étaient donc, à l'époque de la bataille de Cnide, et jusqu'au traité d'Antalcidas, alliées aux Athéniens. Grâce à quelques nouvelles inscriptions, Koehler[3] a pu déterminer plus exactement la date de la disette de blé dont Athènes eut à souffrir au IVe siècle, et que A. Schaefer avait déjà fixée d'après des documents purement littéraires; il montre qu'elle a sévi avec plus ou moins de violence dans les années 330-325. La discussion des *psephismata* et des inscriptions relatives à la marine qui s'y rapportent fournit au savant commentateur l'occasion de jeter quelque lumière sur une série de questions politiques et archéologiques : ainsi, dans une inscription trouvée en 1882 les mots τοῦ στρατηγοῦ ont été omis à dessein après le nom de Timotheos; ce fait nous permet d'en déterminer la date exacte, Timotheos ayant été destitué en novembre 373. La découverte de l'inscription qui contient le devis de la construc-

1. *Vertrag des Amyntas von Makedonien mit Olynth;* dans les *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich.* Bd. VII, p. 1-59.

2. *Athenisches Psephisma über Klazomenes;* dans les *Mittheilungen des deutschen archaeologischen Institutes in Athen.* Bd. VII, p. 174 sq.

3. *Attische Psephismen.* Ibidem. Bd. VIII, p. 211 sq. *Zu den attischen Marineinschriften.* Ibid., p. 165 sq.

tion de l'arsenal maritime de Philon, dans le port de Zea, est d'une grande importance pour la connaissance de la marine athénienne. La question a été étudiée également par deux architectes[1] et il est possible de dire, après leurs investigations jointes à celles des philologues, que « nous ne connaissons aucun monument grec aussi exactement que celui-ci, bien qu'on n'en ait pas découvert une seule pierre. »

Du plus haut intérêt, aussi bien au point de vue de la langue qu'au point de vue des faits, est la grande inscription thessalienne qui a été composée peu après 214 avant Jésus-Christ et qui contient la lettre du roi Philippe de Macédoine aux Larissaciens; cette lettre a été fréquemment commentée, et a été imprimée par Fick dans ses « Inscriptions de la Thessalie; » Mommsen a donné les éclaircissements historiques qui se rattachent à ce document[2]. A l'instigation du roi Philippe dernier du nom, l'allié d'Annibal, les habitants de Larissa accordèrent à ceux d'origine grecque le droit de bourgeoisie, mais ils le leur retirèrent ensuite, parce que plusieurs condamnés se trouvaient parmi eux. Philippe, dans une seconde lettre, engage les gens de Larissa à s'en tenir à leur première décision et à lui confier la décision suprême. M. Lolling, à qui revient l'honneur d'avoir découvert cette inscription, a trouvé encore pendant son voyage en Thessalie un certain nombre d'autres inscriptions et les a publiées[3]. Quelques-unes de celles-ci donnent des renseignements précieux sur la manière dont a été organisée la confédération de Magnésie, formée après la déclaration de l'indépendance des Magnésiens, par Flaminius, en 196 avant Jésus-Christ.

Les inscriptions d'oracles trouvées par Carapanos à Dodone sur des tablettes de plomb, ainsi que des fragments analogues apportés plus tard par des commerçants à Vienne, ont été soumises à un nouvel examen et classées méthodiquement par Pomtow[4], qui a profité de l'occasion pour expliquer la manière d'interroger les oracles et pour montrer que c'est dans le culte des dieux qu'il fallait chercher l'influence essentielle des oracles. Les deux

1. Fabricius : *die Skeuothek des Philon;* dans *Hermes*. Bd. 17, p. 551 sq. — Dœrpfeld : *die Skeuothek des Philon;* dans *Mitth. d. d. arch. Inst.* Bd. VIII, p. 147 sq. — Cf. O. Bohn. *Centralblatt für Bauverwaltung.* II, p. 295 sq.

2. *Mittheil. aus Thessalien;* dans les *Mittheil. des deutsch. arch. Instit. in Athen.* Bd. VII, p. 61 sq. Mommsen *Hermes.* Bd. XVII, p. 477 sq. C. Robert, *ibid.*, XVIII, p. 318.

3. *Mittheil. aus Thessalien;* dans les *Mittheil. des deutsch. arch. Insl.* Bd. VII, p. 61, 223, 335 sq. Bd. VIII, p. 101 sq.

4. *Die Orakelinschriften von Dodona;* dans *Jahrbücher f. class. Philol.* 127 Bd., p. 306 sq.

consultations des Corcyréens qui se trouvent parmi les quinze tablettes conservées se rapportent aux événements des années 426/-425 et 410 mentionnés par Thucydide et Diodore. Une inscription thessalienne donne également quelques renseignements au sujet du mode de consultation, à propos d'une demande faite à Apollon Koropaios (Lolling, *Mittheil. des deutsch. arch. Inst.*, VII, p. 69). Robert[1] a étudié le système de numeration observé par les prêtres sur les tablettes de plomb.

Dans un article où il donne une explication nouvelle de l'inscription incomplète qui se rapporte aux négociations de Denys de Syracuse et des Athéniens en 368, A. Hœck[2] cherche à confirmer son ancienne maniere de voir; à son avis, pendant la seconde ligue maritime d'Athènes, les symmaques avaient, dans le conseil fédéral, non seulement voix délibérative, mais aussi droit de vote, de telle sorte que les Athéniens devaient faire accepter toute mesure par le conseil fédéral avant de la mettre à exécution. Une inscription, également incomplète, se rapporte à une alliance inconnue de Thèbes avec Athènes, lors du siège de Munychie par Démétrius Poliorcète. Latischew[3] l'a de nouveau étudiée à Thèbes. Une inscription de Mégare se rapporte à la prise de la ville par Démétrius; on l'a gravée en l'honneur de Zoilos pour les services rendus à la ville pendant le siège. Un certain nombre de décrets et d'inscriptions funéraires, parmi lesquelles quelques-unes sont en vers et qu'on a trouvées près de la Dobroudcha, ont été publiées par Tocilescu[4]; elles appartiennent à une époque très postérieure. Domaszewski[5] en a trouvé de semblables dans un voyage à Angora. Lœwy[6] a publié celles qui ont été trouvées à Rhodes lors de l'expédition autrichienne en Asie Mineure.

Les voyages et les fouilles, joints à une nouvelle étude des documents réunis ces dernières années, ont donné quelques résultats nouveaux pour la topographie de l'Asie Mineure, de la Lycie, de la Carie, de l'intérieur de l'Asie occidentale ainsi que pour l'histoire architectonique de Pergame, d'Athènes et d'Olympie. G. Hirsch-

1. *Ein antikes Numerirungssystem und die Bleitæfelchen von Dodona;* dans *Hermes*. Bd. XVIII, p. 466 sq.

2. *Zur Geschichte des zweiten atheniischen Bundes;* dans *Jahrb. f. clas. Phil.* 127 Bd., p. 515 et sq.

3. *Zur Epigraphik von Bœotien und Lamia;* dans *Mittheil. des d. arch. Inst.* Bd. VII, p. 349 sq.

4. *Inschr. aus d. Dobrudscha;* dans *Archæol. epigr. Mitth. aus Oesterreich* VI, Bd., p. 1 sq. — Korolkow : *Megarische Inschriften*. Ibid., VIII, 181.

5. *Inschriften aus Kleinasien; ibid.*, VII, Bd., p. 168 sq.

6. *Unediertes aus Rhodos; ibid.*, VII, p. 107 sq.

FELD[1] a visité la Paphlagonie et en a rapporté de nombreuses vues photographiques; il a aussi étudié le cours du Thermodon et de l'Halys. O. PUCHSTEIN[2] a parcouru la Syrie septentrionale et en a rapporté d'importantes observations. Le but principal de l'expédition était d'acquérir une connaissance plus approfondie relativement au tombeau du roi Antiochus de Commagène, qui vécut dans la seconde moitié du Ier siècle av. Jésus-Christ; on devait aussi, à l'aller et au retour, examiner les débris antiques qui se trouveraient sur les territoires de l'Amanos et du Taurus : ce double but a été complètement atteint. Le Nimrud-Dagh avec ses figures colossales, avec les restes du tombeau, avec la grande inscription d'un trône, sur le culte des ancêtres qu'Antiochus avait fondé à cet endroit, peut être mis aujourd'hui au même rang qu'Olympie et que Pergame; on y trouvera à coup sûr de nombreuses indications sur une époque encore peu connue de la culture hellénique. Les fouilles de l'expédition autrichienne, dont le but direct était de transporter en lieu sûr des ornements du tombeau lycien de Giœlbaschi, ont donné de nombreux résultats au sujet de la topographie de la Lycie et de la Carie. Cette expédition, dirigée par O. Benndorf, fut rendue possible seulement grâce aux secours que lui fournirent un certain nombre de particuliers constitués en : « Société pour l'étude archéologique de l'Asie Mineure. » BENNDORF[3] a fait connaître dans un rapport préliminaire les principaux résultats de cette expédition au point de vue chorographique et archéologique. Quelques excursions dans l'intérieur du pays ont permis d'en établir la topographie sur plusieurs points essentiels : partout on s'est enquis des vestiges d'anciens établissements et on en a pris note soigneusement. On a découvert plusieurs inscriptions nouvelles et on les a publiées, soit d'après le rapport de Benndorf, soit conformément à de nouvelles recherches à Giœlbaschi même, dirigées par Gollob; c'est E. LŒWY qui s'est chargé de cette dernière publication, on en prépare cependant une seconde plus détaillée. HUMANN, BOHN et CONZE[4] font un rapport sur la continuation de leurs recherches pendant l'année 1880, dans l'acropole de Pergame; le but de ces recherches, qui a été brillamment atteint,

1. *Bericht über die Ergebnisse einer Bereisung Paphlagoniens;* dans *Sitzungsber. der Berl. Ak.* 1882, p. 1089 sq.

2. *Bericht über eine Reise in Kurdistan, ibid.,* 1883, p. 29 r°, avec deux tables. Cf. l'article cité plus loin, de Neumann : Zur Landeskunde, etc.

3. *Vorläufiger Bericht über 2 oesterreichich. archaeol. Expeditionen nach Kleinasien:* dans *Archaeol. Mittheil. aus Oesterreich.* Bd. VI, p. 151 sq. Cf. Lœwy, *Inschriften aus Grœlbaschi.* Ibid., VII, 140.

4. *Die Ergebnisse der Ausgrabungen zu Pergamon,* 1880-81. Berlin, Weidmann, 1882.

était, outre le transfert de quelques restes de la Gigantomachie, de mettre au jour tout l'ensemble de la construction de la citadelle des Attalides. Le sanctuaire d'Athéna Polias, qui appartient aux temps les plus reculés qui précédèrent les rois de Pergame, et l'ancien chemin de la citadelle, ont été débarrassés des débris qui les encombraient; on a mis au jour aussi le portique construit par Attale II, qui entourait la terrasse de tous côtés, excepté sur la façade où se trouvait le sanctuaire. De nombreuses inscriptions, des statues, la levée des plans et des débris d'architecture qui permettent de reconstituer l'édifice, tout cela complète l'ensemble grandiose de cet important monument hellénique déterminé déjà dans ses principaux contours dès la première expédition. On a maintenant des photographies des pièces les plus intéressantes de la frise de l'autel, trouvées alors et envoyées à Berlin. U. Kœhler a traité, dans un article spécial, l'histoire de la fondation du royaume de Pergame[1] : il a prouvé contre Droysen, que la célèbre victoire d'Attale de Pergame, loin d'avoir assuré l'indépendance du royaume, avait été tout simplement remportée près de Pergame sur les Gaulois alors au service d'Antiochus; il avait auparavant conclu une alliance avec Séleucus. C'est seulement Eumène II qui réussit, avec le secours de Rome, à accomplir le programme politique d'Attale; mais la tendance nationale de l'activité de ce dernier, et sa victoire sur les barbares du Nord lui ont assigné une importance toute particulière, accrue encore par les objets qui lui étaient dédiés dans la citadelle de Pergame. La tradition postérieure, principalement chez Pausanias, donna, sur le rôle qu'il joua comme fondateur du royaume, des renseignements incomplets puis inexacts. La découverte de l'inscription consacrée à Attale Ier a confirmé d'une manière éclatante l'hypothèse de Kœhler qui s'appuyait d'ailleurs sur des témoignages historiques[2]. Les travaux littéraires ont aussi complété sur un autre point les résultats obtenus par les fouilles de Pergame : ainsi Brzowska[3] a montré que le canon des dix orateurs athéniens a été fixé par l'école des savants de Pergame. Urlichs[4] a examiné les inscriptions très remarquables trouvées à Pergame.

1. *Die Gründung des Koenigreichs Pergamon;* dans l'*Hist. Zeitschr.* de H. v. Sybel, N. F. 11. Bd., 1882, p. 1. sq.

2. Conze. *Ueber die Zeit der Erbauung des grossen Altares zu Pergamon;* dans *Monatsberichte der Berliner Ak.* 1881, p. 869 sq.

3. *De canone decem oratorum atticorum quaestiones.* Bratislaviae. Koebner, 1883.

4. *Pergamenische Inschriften.* Programm des Wagner'schen Kunstinstitutes. Würzburg, 1883.

Le second fascicule[1] de l'atlas si excellent publié par E. Curtius et J. Kaupert, d'après des plans levés par des officiers de l'état-major allemand, vient de paraître : il comprend les zones : Athènes-Pirée, Athènes-Hymette, Céphise et Pyrgos. Le texte explicatif de A. Milchhœfer apprécie et critique les témoignages de l'antiquité sur la topographie des contrées représentées ; il décrit en outre les ruines qui s'y trouvent. Curtius et Kaupert[2] ont publié de plus, à l'usage des classes, une carte murale d'Athènes au 1/6 000 qui, sur un fond gris, terne, représentant la nouvelle ville, reproduit en couleurs plus vives les anciens quartiers. Dans une dissertation, Bohn[3] expose comment fut construite la partie occidentale de la citadelle d'Athènes et ses modifications depuis les temps les plus reculés jusqu'aux dernières fouilles, exécutées par lui-même en 1880 ; il y a joint comme supplément les descriptions de Cyriacus, de l'anonyme viennois et autres, relatives à la construction de Mnésiclès. Évidemment, tous ces documents ne suffisent point pour donner une image exacte des modifications qui ont pu avoir lieu, principalement à l'époque de la première fortification de l'entrée, avant les guerres médiques. On ne peut espérer y parvenir que lorsqu'on aura déblayé jusqu'au sol primitif, ce qui n'est pas encore fait. Il n'en a pas moins été possible à Bohn d'établir exactement ce qu'étaient les Propylées de Mnésiclès, le temple de la Victoire et le monument d'Agrippa ; malheureusement nous en sommes encore réduits pour ce qui concerne le chemin de la citadelle à de vagues indications ; on sait que l'entrée de Mnésiclès était dans l'axe même des Propylées, mais les restes actuels ne suffisent point à une détermination très exacte, quoiqu'on y reconnaisse des traces des premiers essais tentés pour fortifier l'entrée. La plus grande partie du texte est consacrée à l'exposition de ces faits dus aux découvertes architectoniques ; ils sont présentés sous les yeux dans des planches qui contiennent des vues de profil et des projections, ainsi que des plans et des dessins.

Avec l'aide des indications et des connaissances nouvelles acquises au sujet soit de la topographie d'Olympie, soit de ses monuments et de ses trésors, Bœtticher[4] a composé une étude préalable qui s'adresse au grand public, mais qui n'en satisfait pas moins aux

1. *Karten von Attika.* Heft II, 4 planches. Berlin, Reimer, 1883.

2. *Wandplan von Altathen in 4 Blaettern.* Berlin, Schropp, 1883.

3. *Die Propylaeen auf der Akropolis von Athen,* avec 21 planches. Berlin et Stuttgart, Speemann, 1882.

4. *Olympia, das Fest und seine Staette,* nach den Berichten der Alten und den Ergebnissen der deutschen Ausgrabungen. Berlin, Springer, 1883.

exigences plus sévères. Ce remarquable ouvrage, orné de plusieurs gravures, traite d'abord de la position géographique d'Olympie, puis de la ruine des édifices et du sort postérieur de la plaine de l'Alphée. Une exposition historique de la fête d'Olympie, de son apogée et sa décadence prend pour point de départ l'histoire de la seconde découverte d'Olympie. Bœtticher s'étend jusqu'à l'époque de la domination romaine. Nous mentionnerons encore ici le plan d'Olympie et de ses environs édité par E. Curtius et Adler[1], ainsi que l'intéressante dissertation de Dœrpfeld[2] sur la maison qui contenait le trésor des Sycioniens, construite au moyen de pierres transportées de Sicyone à Olympie.

Tous ces nouveaux matériaux topographiques et épigraphiques ont exercé une certaine influence sur la critique des sources littéraires et principalement de Pausanias. Une série d'articles d'opinions fort diverses traitent des sources de la description d'Olympie par Pausanias. La question capitale est de savoir si Pausanias a été lui-même à Olympie. Hirschfeld[3] et Treu[4] sont sévères à l'égard de Pausanias et c'est à peine s'ils admettent sa visite à Olympie. Treu s'appuie sur ce fait que la liste des vainqueurs à Olympie, qui occupe dans Pausanias presque la moitié des Eliaka, ne donne aucun nom d'une date postérieure à la première moitié du second siècle avant Jésus-Christ, tandis que les fouilles ont mis au jour vingt-cinq inscriptions postérieures à cette époque. Il suppose donc que Pausanias a emprunté cette liste des vainqueurs à un écrivain qui vivait au milieu du second siècle, probablement à Polémon. Le même savant a précisé son opinion dans un article postérieur[5] où il accorde, il est vrai, que Pausanias a été à Olympie, mais dans lequel il suppose que l'écrivain a reculé devant la difficulté de copier toutes les inscriptions indiquées par lui et s'est servi d'un autre auteur; cette opinion trouve encore un appui dans cette circonstance, relevée par Lœwy[6] dans ses études sur les artistes grecs, que Pausanias, dans tout son ouvrage, n'a cité le nom d'aucun sculpteur postérieur à la première moitié du second

1. *Olympia und Umgegend.* Berlin, Weidmann, 1882.

2. *Das Schatzhaus der Sykionier;* dans *Mittheilungen des deutsch. arch. Inst.* Bd. VIII, p. 67 sq.

3. *Pausanias u. die Inschriften von Olympia;* dans *Arch. Zeit.* 1882, p. 97 sq. Cf. *Pausanias und Olympia*, dans *Jahrb. f. cl. Phil.*, Bd. 127.

4. *Vermischte Bemerkungen zur olympischen Siegerliste des Pausanias; ibid.*, p. 72 sq.

5. *Pausanias u. seine Vertheidiger;* dans *Jahrb. f. klass. Phil.* Bd. 127, p. 631 sq.

6. *Untersuchungen zur griech. Künstler Gesch.;* dans les *Abhandl. des arch. epig. Seminars der Universitaet Wien.* IV, 1883.

siècle avant Jésus-Christ, et qu'il utilisait sur ce point les mêmes sources que Pline. Hirschfeld est encore plus précis : il accorde à peine un petit séjour à Olympie : sa démonstration s'appuie sur une base plus étendue et il donne des tableaux qui indiquent les rapports des données de Pausanias avec les résultats des fouilles. Pausanias nomme trois cents œuvres d'art, munies d'inscriptions ; on a trouvé trente-sept de celles-ci et toutes sont antérieures à la première moitié du second siècle av. Jésus-Christ ; des trente-trois inscriptions en l'honneur des vainqueurs à Olympie qu'on a découvertes, vingt sont postérieures à cette époque. On a trouvé environ cent inscriptions honorifiques composées avant l'époque de Pausanias, il n'en nomme que trente-cinq. De ce nombre, dix sont antérieures au second siècle av. J.-C.; il n'en nomme que deux. De ces faits, Hirschfeld conclut que Pausanias décrit une Olympie plus ancienne de trois à quatre cents ans que celle de son époque ; il n'est point certain, à son avis, que Polémon soit sa source ; il en eut probablement plusieurs. Schubart[1] ne s'est point rangé à cet avis : il reconnait l'exactitude de l'observation présentée par ses adversaires, mais il explique le silence de Pausanias au sujet des œuvres postérieures à la première moitié du second siècle avant Jésus-Christ par le peu d'intérêt qu'avaient pour lui les œuvres de l'époque romaine ; il trouve même des traces de cette aversion de Pausanias pour le gouvernement romain dans quelques passages de son ouvrage. Schubart avait concédé aux adversaires de Pausanias que celui-ci avançait quelques assertions erronées. Brunn[2] refuse de faire cette concession et montre, par exemple, que la distance de la stèle de Deinosthènes à Sparte est exactement donnée, si l'on admet que l'autre extrémité de cette distance, l'Amyklaion, était le sanctuaire central de Sparte. La 211e Olympiade dont parle Pausanias sans l'avoir d'abord indiquée dans les listes des Anolympiades, n'est point une indication erronée : en effet, les Eléens n'en tenaient pas compte à cause de la désorganisation apportée par Néron ; Pausanias n'avait donc aucune raison de la nommer dans sa liste antérieure, puisque c'était là un cas exceptionnel. Brunn montre encore que plusieurs autres points contestés sont parfaitement exacts quand on les interprète convenablement : relativement au silence de Pausanias au sujet des monuments postérieurs à la première moitié du second siècle, il explique que Pausanias poursuit un certain but, qu'il fait un certain choix et qu'il considère les choses au même point de vue que Lucien, Hérode Atticus et Hadrien ; que son intérêt, en

1. *Pausanias und seine Anklaeger ;* dans *Jahrb. f. cl. Phil.* Bd. 127, p. 469 sq.
2. *Pausanias und seine Anklaeger ; ibid.*, Bd. 129, p. 23 sq.

un mot, s'arrête à la même époque que le leur. Pausanias observe la même limite quand il traite de la peinture et de l'art tragique : c'est là le résultat du goût dominant du siècle auquel il appartenait. Pour nous, nous nous rangeons à l'avis de Brunn. Milchhœfer avait déblayé, il y a déjà quelques années, à Tégée, le temple d'Athéna, orné des sculptures de Skopas. Les restes qui étaient encore enfouis ont été mis au jour par plusieurs architectes[1] et on a réussi à le reconstruire dans ses parties les plus importantes; on a prouvé aussi que l'édifice découvert par Milchhœfer à Piali est bien le temple d'Athéna Alea, décrit par Pausanias.

L'Artémision dans l'Eubée septentrionale, où les Athéniens, sous les ordres de Thémistocle et d'Eurybiade, donnèrent les premières preuves de leur force sur mer, a été maintenant étudié au point de vue topographique et on en a fixé la position grâce aux fouilles qui y ont été exécutées. La découverte d'une inscription de l'époque romaine a rendu indubitable le fait que la colline Ai Giorgi, située non loin de Kurbatsi, est bien l'endroit où le sanctuaire d'Artemis Proseoa était établi. Lolling[2], le premier, a fixé d'après une inscription la position de ce temple jusqu'alors peu connu, et a montré qu'il était un centre religieux pour l'Eubée septentrionale et qu'on y donnait des jeux.

Les manuscrits grecs trouvés dans le Fayoum se divisent en deux espèces : les ouvrages littéraires proprement dits et les documents. On ne parlera ici que des plus importants. Deux fragments que Blass[3] avait d'abord regardés comme appartenant à Théopompe et ne devant pas dater d'une époque postérieure au IIe siècle après Jésus-Christ, appartiennent, comme Bergk l'a démontré[4], — et Blass s'est rangé à cet avis[5], — à la πολιτεία τῶν Ἀθηναίων d'Aristote. Landwehr[6] a publié à part ce papyrus avec un fac-similé du manuscrit. Il y a joint des considérations importantes sur la lutte des différentes classes à Athènes au sujet de l'Archontat; cette lutte eut pour conséquence, après l'expulsion de l'archonte Damasias (603 avant Jésus-Christ),

1. Adler : *Centralblatt, für Bauverwaltung*, 1882. Doerpfeld : *der Tempel der Athena in Tegea;* dans *Mittheil. des deutsch. arch. Inst.* Bd. VIII, p. 274 sq.

2. *Das Artemision auf Nordeubœa;* dans *Mittheilungen des Arch. Inst.* Bd. VIII, p. 7 sq. — *Ausgrabungen am Artemision auf Nord-Euboea; ibid.*, p. 200 sq.

3. *Hermes*. Bd. XV, p. 366.

4. *Rheinisches Museum für clas. Phil.* N. F. Bd. XXXVI, p. 87.

5. *Hermes*. Bd. XVI, p. 461.

6. *Papyrus Berolinensis*, n° 163. Gotha, Perthes, 1883. Cf. Blass, *Hermes*. Bd. XVIII, p. 473 sq.

que les eupatrides se contentèrent de quatre places d'archontes pour leurs partisans et accordèrent aux deux autres classes les cinq autres places, dans la proportion de 3 à 2 ; nous trouvons aussi dans les fragments l'opinion d'Aristote sur le but de l'ostracisme, qui ne tendait d'abord qu'à rendre inoffensifs les partisans de la famille des tyrans, mais, ensuite, et pour la première fois dans ce nouveau sens, il fut employé contre Aristide, afin qu'un citoyen ne se crût pas au-dessus de l'État. Enfin Aristote traite encore de la loi de Thémistocle qui affectait les revenus des mines de l'État, dans le Laurion et en Maronie, à la construction d'une flotte ; son récit qui concorde pour les parties essentielles avec celui de Polyen, *Strat.*, I, 30, 6, nous apprend que cette loi fut exécutée de la façon suivante : l'État prêta à chaque citoyen une somme de un talent pour la construction d'une trirème, mais dans le cas où le bâtiment construit n'était pas accepté par une commission, l'État se faisait restituer le talent. Un autre fragment[1] trouvé avec le précédent contient des portions d'un lexique du discours de Démosthènes contre Aristokratès ; ce fragment donne des indications précieuses sur les relations avec la Thrace, et sur l'ostracisme de Thémistocle. Il nous montre quels enseignements importants renfermaient les anciens lexiques, dont nous ne possédons que de misérables débris ; ceux-ci même ont été défigurés par de maladroits rapprochements, tellement que toutes les données anciennes en sont devenues méconnaissables.

Il est de notre devoir de faire connaître aux lecteurs de cette Revue une série de découvertes dues à l'examen des papyrus et des parchemins venus du Fayoum : bien qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'histoire grecque, elles feront deviner l'importance des fragments conservés. D'ailleurs, cette nomenclature des principaux articles répandus dans diverses revues allemandes sera sans doute agréable à plusieurs. Sappho[2], Euripide[3], Homère[4], Théocrite[5], Aratus[6], Basile et Grégoire de Nysse[7], l'Ancien Testament[8], une collec-

1. Blass : *Hermes*, Bd. XII, p. 148.

2. Blass : *Zeitschrift für aegyptische Sprache.* XVIII, Bd., p. 34. *Rheinisches Museum*, N. F. XXXV, Bd., p. 278.

3. *Eine Pergamenthandschrift mit nahezu* 300 *versen aus dem Hippolytos*, publié par Kirchhoff. *Monatsberichte der Berliner Akademie*, 1881. *Ein bisher unbekanntes Bruchstück aus* Μελανίππη ἡ δεσμῶτις : Blass. *Ztschrft f. aeg. Spr.* XVIII Bd., p. 35.

4. Blass ; *ibid.*

5. Lepsius. *Jahrb. d. preuss. Kunstsammlungen.* Bd. I.

6. Blass : *Ztschr. f. aeg. Spr., ibid.*

7. Blass : *ibid.* Landwehr : *Philologus.* Bd. XLIV.

8. Blass : *ibid.* Lepsius : *Jahrb.* II et III.

tion d'évangiles du Nouveau Testament[1], sont tous représentés par des fragments plus ou moins précieux et plus ou moins considérables.

Les innombrables documents qu'on a trouvés dans le bourg d'Arsinoé, en Égypte, sont de la plus haute importance; ils montrent comment l'organisation des Ptolémées en Égypte s'est prolongée sous la domination romaine et byzantine, comment ensuite elle est tombée en décadence, pour arriver peu à peu à celle des Arabes. Il y a à Berlin des déclarations d'impôts de l'époque de Commode[2], à Vienne un acte de bourgeoisie de 478 après Jésus-Christ[3], admirablement conservé, et, dans ces deux villes, des milliers de fragments de documents tels que contrats de locations, quittances de loyer, comptes, etc.[4]. Une publication générale de tous les manuscrits découverts en Égypte, telle qu'on l'a faite pour les inscriptions latines ou grecques, contiendrait une foule de renseignements précieux et dont on ne se doute certainement pas.

Origines du peuple grec. — L'étude comparée des langues et les découvertes que l'on a faites dans les tombeaux antiques ont jeté une lumière toute nouvelle sur l'histoire grecque primitive. Nous ne mentionnerons ici que trois ouvrages tout particulièrement importants. Les recherches sur la langue primitive des Ariens, sur leur type ethnologique et sur leurs premiers établissements sont parmi les problèmes les plus difficiles de la science, qui ne doivent être traités qu'avec la plus extrême circonspection. Il importe ici de bien distinguer entre le certain, le probable et le possible, si l'on ne veut pas s'exposer à écarter ensuite ce que l'on avait adopté d'une façon prématurée. Certes, il est très désirable qu'on arrive, grâce aux résultats des études craniologiques, linguistiques et préhistoriques, à établir le développement des races européennes: mais l'essai de Penka[5] ne répond pas à ce but; cet ouvrage ne satisfait point, en effet, aux exigences scientifiques. Nous n'avons pas ici à exposer de quelle manière l'auteur se représente les migrations des peuples qui habitaient l'Europe centrale à l'époque quaternaire; il nous suffira de

1. Wessely : *Wiener Studien für class. Phil.*, IV, p. 193, 214.

2. Wilken : *Arsinoitische Steuerprofessionen aus dem Jahre* 189 *n. Chr.;* dans les *Sitzungsber. der Berliner Akad.*, 1883.

3. W. Hartel : *Eine Bürgschaftsurkunde aus dem Jahre* 478 *n. Chr.;* dans les *Wiener Studien für class. Phil.* V, 1 sq.

4. Wessely : *Prolegomena in papyrorum graecorum novam collectionem edendam.* Vienne, Gerold, 1882. Karabacek : *der Papyrusfund von El Fayjum;* dans les *Denkschriften der Wiener Akademie; philos.-hist. Classe* XXXIII. Bd., p. 307 sq.

5. *Origines Ariacae;* linguistisch-ethnologische Untersuchungen zur ältesten Geschichte der arischen Völker u. Sprachen. Vienne, Prochaska. 1883.

dire que Penka considère la Scandinavie comme la patrie des Ariens; il estime que c'étaient des hommes aux cheveux blonds, aux yeux bleus et à la grande taille, qui se nommaient eux-mêmes « blancs, » par opposition aux populations primitives aux cheveux noirs, dont ils atteignirent plus tard le territoire situé vers le sud. Quelques rameaux de ce peuple arrivèrent aussi en Grèce; leur nom d'Hellènes signifiait également les « blancs, » par opposition à la race chamo-sémitique représentée par les Pélasges, qui, d'après la craniologie, appartiennent au type Cro-Magnon. Les arguments linguistiques que l'auteur met en avant pour soutenir son hypothèse sont aussi suspects, sinon aussi faux que l'emploi qu'il fait de données anthropologiques tout à fait insuffisantes. En vérité, cet ouvrage semble être écrit pour confirmer l'assertion de craniologistes distingués qui affirment qu'avec la dolichocéphalie et la brachycéphalie, et avec le peu de matériaux anciens ou modernes qu'on possède, on ne peut rien démontrer du tout au sujet des types de races, parce qu'on peut tout démontrer. M. Penka voit dans les passages de l'Odyssée, où il est question de Lestrygons et des Cimmériens, une réminiscence de la tradition grecque, datant de l'époque où le peuple connaissait encore par sa propre expérience les aurores boréales et les longues nuits du Nord; Ulysse, dont Müllenhoff a, dans sa *Deutsche Alterthumskunde*, si excellemment démontré l'identité avec l'Orendel allemand, est pour Penka, réellement, un roi du Nord, de race arienne, lequel, après une longue et pénible navigation, rentra heureusement dans sa patrie. Il est à peine nécessaire de faire remarquer combien Penka a choisi son exemple pour l'amour de l'hypothèse; il donne une explication des plus invraisemblables d'une tradition maritime grecque qui se rattache à un mythe naturel. Tout ce que l'auteur avance est d'ailleurs aussi peu précis; ses preuves historiques ou mythologiques, quand elles ne sont pas erronées, sont sans rapport avec ce qu'il faudrait prouver.

L'ouvrage de O. Schrader[1] sur la comparaison des langues et l'histoire primitive n'est heureusement pas aussi riche en surprises; toutes les conclusions en sont rigoureusement scientifiques; on le lit avec plaisir malgré les difficultés qu'offre le sujet. Hehn[2] et Helbig avaient déjà donné une description assez peu attrayante de

1. *Sprachvergleichung und Urgeschichte,* linguistisch-historische Beiträge zur Erforschung des indo-germanischen Alterthums. Jena, Costenoble, 1883.

2. Le remarquable ouvrage de Hehn est indispensable à l'historien; il est intitulé : *Culturpflanzen und Hausthiere in ihrem Uebergang von Asien nach Griechenland und Italien,* etc... *historisch-linguistische Skizzen;* il a eu une 4e édition en 1883. Sur l'ouvrage d'Helbig, voy. *Rev. hist.*, XIII, 138.

l'état primitif de nos ancêtres; comme tous les autres peuples les Ariens ont ignoré l'âge d'or chanté par le poète latin. Schrader se range absolument à cet avis et s'efforce de lui donner encore une base linguistique. Les deux premiers chapitres de son ouvrage : (I) Histoire de la paléontologie linguistique et (II) De la méthode dans les études linguistiques et historiques, avec critique des travaux antérieurs, offrent une vue d'ensemble excellente sur tous les précédents essais ayant pour but de résoudre la question du siège primitif, soit du peuple indo-européen, soit des divers groupements de ses parties. Schrader établit aussi d'une façon très claire les limites que la linguistique ne peut dépasser, et que d'autres ont fixées avec une hardiesse souvent beaucoup trop présomptueuse. L'auteur n'a pas la moindre tentation d'exagérer la valeur démonstrative de ses propres recherches; il insiste avec force sur ce point que les faits linguistiques sont les seuls qui permettront de combler l'abîme qui sépare les peuples depuis leur séparation, mais, dit-il, ils ne peuvent servir à une histoire comparée de la civilisation sans le secours des travaux préhistoriques et historiques.

Au sujet de la première patrie des Indo-Européens, Schrader ne se prononce pas d'une façon absolue; selon lui, les faits ne suffisent point encore à déterminer si cette patrie a été l'Asie ou l'Europe; personnellement, cependant, il inclinerait vers cette dernière hypothèse. Il expose ensuite en huit chapitres la civilisation du peuple indo-européen primitif. Lorsqu'il vint primitivement en Grèce, il se composait principalement de bergers; le bœuf occupait dans les troupeaux la place importante; le mouton, la chèvre et le chien étaient connus; le porc, probablement pas encore; le cheval n'était pas dompté; en tout cas, on ne l'utilisait ni pour le trait ni pour l'équitation; les oiseaux de basse-cour manquaient. Ce n'était qu'exceptionnellement qu'on cultivait la terre. La viande des troupeaux et le butin de la chasse servaient de nourriture; en outre, on mangeait les fruits d'arbres sauvages, ainsi que les glands; la pêche et le sel ne furent connus que lorsqu'on eut atteint la mer; on buvait du lait et de l'hydromel. Quant à la femme, on l'achetait ou on la volait; la polygamie n'était pas inusitée. Malgré des coutumes primitives et cruelles, il y avait un commencement de vie de famille. Des peaux, des objets tressés et de primitifs tissus servaient aux habillements. La construction en pierre était absolument inconnue, et les seuls moyens de communication étaient, sur terre, le char, et sur les rivières un tronc grossièrement taillé. Plusieurs divinités et plusieurs mythes étaient déjà connus. La vengeance sanglante et l'expiation du crime par une indemnité étaient déjà en usage; enfin, on croyait à une cité des

bienheureux comme séjour après la mort. Les métaux étaient inconnus aux Indo-Européens avant leur séparation; on se servait encore d'armes en pierre. En Grèce et en Italie, on a connu d'abord le bronze, puis le fer; l'or est venu probablement des Sémites, et l'argent l'a suivi. Le mot de « forgeron » n'a été formé qu'après la séparation. Nous devons laisser ici de côté plusieurs points particuliers de ces recherches; il importe de remarquer que leur résultat principal, au point de vue de la culture primitive des Grecs établis dans la presqu'île des Balkans, offre une très grande analogie avec ceux auxquels aboutit l'étude des pilotis de la Suisse et des *terre mare* de l'Italie septentrionale. Angermann[1] a étudié les noms des rivières et des villes de la Grèce au point de vue de leur origine et de leur signification étymologiques; il ne possède malheureusement pas la matière d'une façon suffisante, et n'est pas exempt de toute hardiesse ni de toute inexactitude philologique.

A. Milchhœfer[2] recherche de quelle manière s'est développée l'habileté artistique des Grecs depuis qu'ils sont entrés en contact avec la civilisation des pays méditerranéens; il a trouvé pour son ouvrage des matériaux nouveaux et non encore réunis dans la découverte des établissements préhistoriques de Troie et de Mycènes, par Schliemann, et dans celle des tombeaux en plusieurs points de la Grèce, en Asie-Mineure et dans les îles grecques. Milchhœfer examine d'abord les objets en or trouvés dans les cinq tombeaux à l'intérieur de la muraille de la citadelle de Mycènes, et fait remarquer que les pièces orientales sont gravées ou fondues, tandis que toutes les autres ont une ornementation qui trahit un art indépendant. Les découvertes de Schliemann à Hissarlik montrent[3] aussi ce même emploi des formes décoratives, qui se révèle dans le choix de la matière et la manière de la travailler. D'autres, et de nombreuses analogies, indiquent l'Asie-Mineure comme le point de départ de cet art auquel une tradition légendaire donne plus particulièrement la Phrygie pour patrie. Entre ces deux styles, l'oriental et l'ornemental, on en trouve à Mycènes un troisième que caractérise principalement l'emploi d'animaux marins; on y trouve pour la première fois une culture insulaire qui réunissait les éléments des deux autres styles.

Les gemmes qu'on a trouvées à Mycènes sont comme un premier indice de ce nouveau genre artistique. M. Milchhœfer détermine

1. *Geographische Namen Altgriechenlands.* Programm der Fürstenschule in Meissen, 1883.

2. *Die Anfænge der Kunst in Griechenland.* Leipzig, Brockhaus, 1883.

3. Voyez plus haut, p. 138, le compte-rendu des travaux de M. Schliemann sur Troie.

l'origine de ce style par l'examen des gemmes préhistoriques nommées pierres des îles. Les objets représentés désignent la Crète comme la patrie de cet art, et les nombreuses figures mixtes *démoniaques* (dæmonische Mischgestalten) en indiquent les Ariens comme auteurs. Comme, d'autre part, ces pierres ne se trouvent que sur le sol de la Grèce et des îles, et que, plus on s'éloigne de ces pays, plus l'influence étrangère semble forte, comme enfin on ne trouve d'analogies dans le costume des hommes représentés au milieu des chasses et des combats qu'en Inde, et çà et là dans l'Asie occidentale, Milchhœfer propose de donner à ce genre artistique le nom de « pélasgique. » L'union de l'élément asiatique-arien et pélasgique s'est accomplie en Crète. L'épopée marque vis-à-vis de cet art un progrès considérable. Elle dépasse de beaucoup les représentations populaires qui y trouvaient leur expression. Cependant, parallèlement, se développe une tradition qu'on peut poursuivre jusqu'en Étrurie, et dans laquelle nous devons reconnaître une continuation de ce que les Grecs appelaient l'art *dédalique*. C'est là qu'il faut chercher des modèles des œuvres d'art décrites par Homère et par Hésiode; on en a trouvé des spécimens à Mycènes. Enfin, en Étrurie, a eu lieu un nouveau mélange de l'élément pélasgique et asiatique (Asie-Mineure); mais, tandis que la Grèce se développait librement, l'Étrurie ne dépassa pas le niveau d'une culture mixte et bâtarde.

Nous avons tenu à parler de cet ouvrage, bien qu'il ne se rattache pas directement aux questions historiques; il ne nous semble du reste guère possible de répandre quelque lumière dans l'obscurité qui couvre les premiers temps de la Grèce, sans avoir recours à l'archéologie. Pour tout ce qui concerne les découvertes de Mycènes, l'opinion de Milchhœfer nous semble incontestable; quant aux conclusions qu'il tire des « pierres des îles » au sujet de l'origine des types qui y sont figurés, et de l'origine arienne de leurs auteurs, nous ne partageons pas l'absolue persuasion de notre historien.

On a cherché dans une série de travaux à établir les premières relations des Grecs avec les États voisins. A. Wiedemann étudie, dans deux dissertations[1], l'influence de l'Égypte sur le développement grec et l'entrée postérieure de ceux-ci en Égypte, à partir de la vingt-sixième dynastie de Manéthon; l'une de ces dissertations contient la liste alphabétique, et, autant que possible, l'explication de tous les mots indiqués comme égyptiens qui se rencontrent traduits ou ren-

1. *Die ältesten Beziehungen zwischen Aegypten u. Griechenland.* Leipzig, Barth, 1883, et *Sammlung aegyptischer Wörter, welche von classischen Autoren umschrieben oder übersetz worden sind.* Leipzig, Barth, 1883.

dus par une périphrase en grec; les noms propres et les noms des dieux sont restés exclus de ce recueil, ainsi que les mots coptes qui se trouvent dans les Pères de l'Église. Dans la seconde dissertation, qui nous intéresse davantage, M. Wiedemann montre que l'expression égyptienne *Hanebu* pour Hellènes, usitée à l'époque des Ptolémées, n'autorise nullement à regarder ce terme comme synonyme d'Hellènes dans les inscriptions plus anciennes; ce mot désigne bien plutôt les peuples qui habitaient de temps à autre au nord de l'Egypte : le Delta, la Palestine ou la Syrie, suivant l'extension de leurs frontières. Les inscriptions de Meneptah et de Ramsès III, qui mentionnent nominalement des peuples maritimes ayant fait des incursions en Égypte, ont fait voir que c'étaient plutôt là des tribus libyques que des Achéens, des Danaens ou des Lyciens, comme on l'avait souvent supposé; ces inscriptions, — et tel est l'avis de Wiedemann, — ne prouvent donc en rien l'existence de relations anciennes entre les Grecs et les Égyptiens. Dans le domaine de la religion et des arts plastiques, on ne peut relever aucune preuve d'importation de l'Égypte en Grèce; mais, indirectement, par l'intermédiaire des Phéniciens, une écriture, issue de l'écriture hiératique, a pénétré en Grèce. Ce n'est qu'à l'époque de Psammétique, et surtout sous Amasis, lorsque de nombreux Grecs se fixèrent en Égypte, que des relations suivies s'établirent entre les deux peuples, et ce n'est aussi qu'alors qu'on peut parler d'une influence de l'Égypte sur la Grèce. Une fusion entre les Grecs et les Égyptiens ne s'opéra qu'au temps des Ptolémées. La controverse est extrêmement vive au sujet de l'influence que les établissements phéniciens ont pu avoir sur l'histoire de la Grèce primitive. Tandis que de nombreux savants n'hésitent pas à conclure de certains noms et de certains usages qu'il y avait en plusieurs endroits de la Grèce des colonies phéniciennes, d'autres, et avec raison, ont réagi contre cette hypothèse exagérée. E. Oberhummer[1] s'est occupé de cette question, mais ses résultats ne sont pas exempts de toute critique; l'auteur est un chaud partisan des vues que Movers, le premier, a émises dans son livre sur les Phéniciens. Les matériaux dont il a pu disposer se sont beaucoup accrus, mais il ne nous semble pas que sa démonstration en soit devenue beaucoup meilleure. Ni Marathos, Mélite et Karnos en Acarnanie, ni le culte d'Héraclès Apollon, d'une Aphrodite et des dieux supérieurs, qu'il identifie aux Cabires, ni ce qu'il conclut au sujet des Taphiens

1. *Phoenicier in Akarnanien :* Untersuchungen zur phœnicischen Kolonial- und Handelsgeschichte mit besonderer Rücksicht auf das westliche Griechenland. Munich, Ackermann, 1882.

en s'appuyant sur une donnée de l'*Etymologicum Magnum* reconnue fausse, ni enfin ses remarques sur les anciens restes de constructions en Acarnanie ne nous semblent suffisants pour faire admettre cette hypothèse de l'auteur : que l'Acarnanie a subi très fortement l'influence phénicienne. Les preuves ne sont pas concluantes, et les faits sur lesquels elles s'appuient pas toujours rigoureusement observés.

Dès que les tribus, venues du nord, à une époque bien antérieure à celle où commence notre connaissance de l'histoire grecque, eurent atteint le rivage de la mer et appris à naviguer, elles se répandirent à l'ouest et dans les îles de la mer Egée. On ne saurait plus mettre en doute qu'il y a dans l'Odyssée des traces de traditions maritimes du peuple grec. Plus tard, cette force expansive se manifesta par la fondation de nombreuses colonies sur le bord de la Méditerranée et du Pont-Euxin. E. Curtius[1] a pris comme sujet d'une dissertation spéciale cette période de l'histoire grecque : les découvertes archéologiques ont jeté un nouveau jour sur la question. Curtius, qui maintient aussi dans cet ouvrage son hypothèse ionique, résume brièvement les preuves que nous possédons de la présence de marins grecs dans des lieux qu'on n'a pas considérés plus tard comme des territoires grecs proprement dits. Plusieurs études linguistiques sont consacrées aux rapports des Hellènes avec l'Italie. Quoique s'étendant jusqu'à l'empire romain, ces études touchent cependant plus ou moins à la question posée par Curtius; mais il n'y a que peu de points d'appui à gagner dans le vocabulaire grec au sujet des premiers emprunts des Romains. Ce qu'il y a de plus remarquable à ce sujet a été écrit par O. Weise[2], dont le travail a été couronné; l'auteur répartit d'abord en groupes de même matière, d'une façon très méthodique et très judicieuse, les mots latins empruntés à la langue grecque; il y joint ensuite un registre alphabétique qui est de la plus grande utilité. Cet ouvrage rend inutile, à part quelques détails spéciaux, le travail d'un autre savant[3] sur la même matière, et qui a paru en partie avant, en partie après celui de Weise.

Avec les monuments littéraires les plus anciens des Grecs, avec les épopées homériques, nous abordons presque le terrain de l'his-

1. *Die Griechen in der Diaspora* dans les *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1882, p. 943 sq.

2. *Die griechischen Wœrter im Latein.* Preisschrift gekrœnt und hergg. von der fürstlich Jablonowskischen Gesellschaft zu Leipzig. Leipzig, Hirzel, 1882.

3. G. A. Saalfeld : *Italograeca.* Kulturgeschichtliche Studien auf sprachwissenschaftlicher Grundlage. Hanovre, Hahn, 1882. — *Der Hellenismus in Latium;* Kulturgeschichtliche Beitrœge zur Beurtheilung des klass. Alterthums. Wolfenbüttel, Zwissler, 1883.

toire. A. Fanta[1] a publié un essai dans lequel il cherche à tracer un tableau de la vie sociale à l'époque d'Homère, d'après les œuvres du ou des poètes. Si nous ne pouvons pas tout approuver dans ce consciencieux travail sur les différences entre les classes, royauté, noblesse et peuple, la faute en est plutôt au problème que s'est posé l'auteur qu'à sa façon de le traiter. A notre avis, les données fournies par les deux poèmes ne sont à peu près d'aucune utilité pour déterminer la forme politique et l'organisation sociale à l'époque où ils ont été composés, ou qui a précédé immédiatement leur composition; nous estimons que les épopées nationales, qui toutes sont l'œuvre d'un grand nombre de facteurs différents, sont toutes également impropres à donner des points d'appui suffisants pour déterminer l'importance du rôle des rois, de la noblesse ou du peuple; on ne peut y arriver qu'en faisant violence au caractère de ces sources. Le mérite de cet écrit est d'avoir enrichi d'un certain nombre d'observations particulières les traits les plus généraux qui, seuls, sont susceptibles d'être reconnus. L'auteur s'est efforcé encore, en s'appuyant sur l'hypothèse de Lachmann et sur les recherches de Niese au sujet du catalogue des navires, et de Kirchhoff au sujet de l'Odyssée, de montrer les changements qui se sont produits entre la composition de la partie la plus ancienne de l'épopée et celle de la partie la plus récente; l'auteur croit y reconnaître l'affaiblissement du pouvoir royal et l'extension d'influence de la noblesse. P. Stengel arrive, en se plaçant à un point de vue particulier, aux conclusions suivantes relativement aux relations de la Grèce avec l'Orient, et spécialement avec les Phéniciens à l'époque d'Homère[2] : Homère, dit-il, ne connaissait ni les sacrifices expiatoires ni les sacrifices funèbres; ces rites n'ont été connus des Grecs, ainsi que les sacrifices humains, qu'à une époque postérieure. L'introduction de ces usages est due au développement de l'idée d'une autre vie après la mort, et c'est pour cela qu'après Homère on trouve si fréquemment les sacrifices expiatoires dont le caractère principal est que la viande des animaux n'est pas mangée, mais anéantie. L'auteur déclare que le but de son étude est de montrer comment, sur un nouveau point encore, l'hypothèse de l'influence du culte oriental sur celui des Grecs peut être combattue. Quant à nous, nous ne partageons point sa manière de voir; une pareille question, en effet, ne peut être

1. *Der Staat in der Ilias und Odyssee*, ein Beitrag zur Beurtheilung der homerischen Verfassung. Innsbruck, Wagner, 1882.

2. *Die Einführung der in homerischer Zeit noch nicht bekannten Opfer in Griechenland. Jahrb. f. clas. Phil.* Bd. 127, p. 361 sq.

traitée sans recherches d'un ordre plus général et plus étendu; de plus, le point même sur lequel Stengel a fait porter son argumentation n'est pas parfaitement éclairci; enfin, ce qu'il dit des sacrifices humains est même absolument faux; on les mentionne rarement, il est vrai, dans l'épopée, mais on en parle çà et là.

Critique des sources. — Pendant ces deux dernières années, on a consacré beaucoup de soin à la critique des sources; mais, malheureusement, on n'y a pas toujours employé une méthode assez rigoureuse. L. O. Brœcker a fait, de cette méthode, l'objet d'une étude spéciale. Depuis la *Rœmische Annalistik* de Nissen, on a presque admis comme un dogme que les historiographes anciens, comme ceux du moyen âge, puisaient principalement à une seule source. On a encore supposé, sans plus de raison, à notre avis, que les anciens historiens ont servilement suivi leurs sources. Brœcker proteste contre ces opinions. Dans la première partie de sa dissertation, il s'efforce de prouver que Q. Curce, Justin et Diodore, dans leurs histoires d'Alexandre, n'ont utilisé Clitarque que dans quelques passages; ensuite, que Diodore, Plutarque, Arrien, Justin, Pausanias et C. Nepos ne se sont que très peu servis de Hiéronyme de Cardie, et, enfin, il étudie le rapport entre Diodore de Sicile et les trente livres d'histoire grecque d'Ephore. Dans le détail, Brœcker montre une tendance aussi exclusive que ceux qu'il combat; il n'en dit pas moins des choses fort justes et dignes d'attention. Nous ne saurions être aussi sévères que lui dans ses jugements sur les travaux modernes, mais nous devons reconnaître qu'il y a beaucoup d'ivraie parmi le bon grain [1].

Parmi les travaux publiés à l'occasion du 25e anniversaire de son activité académique de feu M. le professeur A. Schaefer, ancien collaborateur de la *Revue historique* [2], il en est qui se rapportent à l'histoire grecque. Niese [3] expose d'une façon très heureuse les changements que subit dans l'antiquité la tradition relative à Solon; il cherche à débarrasser la véritable tradition antique des adjonctions postérieures; il explique les rapports entre la biographie de Plutarque et les renseignements fournis par Diogène de Laerte; ces deux auteurs ont puisé à une source qui leur était commune avec Diodore, et qui probablement, à en juger d'après son esprit, découlait de l'étude des poésies de Solon et des explications qui s'y rappor-

1. *Moderne Quellenforscher und antike Geschichtsschreiber.* Innsbruck, Wagner, 1882.

2. *Historische Untersuchungen Arnold Schaefer zum 25 jahr. Jubilaeum seiner akademischen Thaetigkeit gewidmet.* Bonn, Strauss. 1882.

3. *Zur Geschichte Solons u. seiner Zeit.*

taient. Niese tire de son travail les conclusions suivantes : Solon ne fit probablement, avant de donner sa législation, qu'un voyage pour affaires; Épiménide de Crète appartient complètement à la légende, et ce n'est que plus tard qu'on lui a donné des relations avec Solon; la guerre sacrée n'est pas aussi importante que le rapporte la tradition, et Salamine n'a été prise qu'après la mise en vigueur de la législation de Solon.

Loeschke émet une hypothèse intéressante sur la fin de Phidias[1]. D'après les témoignages de Philochoros pour l'année 438-7, d'après celui de Cratère, que Loeschke regarde avec raison comme la source à laquelle Plutarque a puisé pour l'histoire du procès de Phidias, enfin d'après la construction du Parthénon lui-même, Phidias a, très probablement, achevé le Zeus Olympien au milieu de l'été 448; en 438, la statue en or et en ivoire d'Athéna a été consacrée. Le procès se rattache à la reddition des comptes relatifs aux matériaux employés; Phidias fut jeté en prison et y mourut. Le récit de sa fuite d'Athènes en Élide est une légende qui se rattachait à la présence à Olympie de la statue de Pantarkes, le prétendu favori du sculpteur; ce jeune garçon ayant été vainqueur en 436, on en avait conclu, d'après la légende, à la présence de Phidias à Olympie, la même année, et le récit de sa mort avait été transporté d'Athènes à Olympie; en réalité, Pantarkes a fait copier la statue du diadoumène du trône de Zeus et l'a fait élever comme statue triomphale. Müller Strübing[2] a également étudié la question de la mort de Phidias. Il est persuadé que Phidias fit la statue de Zeus Olympien après celle du Parthénon; il interprète donc le fragment de Philochoros dans le scholiaste d'Aristophane (*Paix*, v. 603), en ce sens qu'il était originairement question, dans le texte, d'une absolution de Phidias dans le procès de la reddition des comptes; après cette absolution, Phidias exécuta, à Olympie, les ordres des Éléens. A la fin de la scholie, Müller Strübing propose une correction qui change le sens du passage, de telle sorte que Phidias, au lieu d'être assassiné par les Éléens, serait mort admiré d'eux, et de mort naturelle. Müller Strübing admet l'existence de Pantarkes qui, selon lui, servit de modèle pour le Diadoumène. Il n'est pas possible de savoir la date de la mort de Phidias; elle l'atteignit dans un petit coin paisible de l'Élide et passa inaperçue au milieu des troubles de la guerre du Péloponèse. La démonstration de Loeschke nous paraît mériter la

1. *Phidias Tod und die Chronologie des Olympischen Zeus.*

2. *Die Legenden von Phidias Tod* dans *Neue Jahrbücher für Philologie*, 125 Bd., p. 289 sq.

préférence en regard des interprétations arbitraires et artificielles auxquelles les scholies d'Aristophane ont donné lieu. Th. Fellner[1], dans un écrit dédié à M. Schaefer, étudie les *Hellenika* de Xénophon; en les analysant à partir du troisième livre, et en montrant les contradictions relatives aux personnes et aux différents États qui ont pris part à la lutte, il cherche à faire prévaloir l'opinion que Xénophon, dans cette partie des *Hellenika*, a voulu donner l'histoire de l'hégémonie de Sparte en Grèce et de sa fin, et qu'il a écrit son livre en plusieurs fois, à diverses époques, et par fragments. Ad. Bauer[2] traite un sujet géographique; c'est un recueil critique des différentes hypothèses qui ont été émises dans l'antiquité pour expliquer les crues périodiques du Nil; l'auteur s'efforce de montrer les rapports de dépendance réciproques des auteurs à partir de Thalès jusqu'à Aelius Aristide, et il réussit à constater que les auteurs parvenus jusqu'à nous ont tous utilisé des écrits plus anciens. L. de Ranke[3] a étudié une série de problèmes critiques relatifs à l'histoire de l'antiquité dans les analectes du troisième volume de son histoire universelle; il faut relever parmi ces chapitres l'étude sur Diodore de Sicile et les renseignements que celui-ci nous fournit sur Alexandre le Grand. La comparaison des récits d'Arrien et de Diodore est tracée de main de maître. Ranke ne cherche pas à reconnaître quelle est la source de Diodore (on admet en général que c'est Clitarque); mais il dégage les traits principaux de la source que Diodore s'est appropriée dans son histoire d'Alexandre. La marche d'Alexandre contre Thèbes et Athènes est exposée dans Arrien d'une manière glorieuse pour le roi de Macédoine; Ranke reconnait là l'appréciation, la manière de voir des compagnons d'Alexandre; chez Diodore, on trouve les rapports thébains et athéniens sur ces mêmes événements, et ils méritent plus de créance. La même relation existe entre les deux auteurs pour ce qui concerne leur récit des exploits d'Alexandre en Asie; l'accord existe dans les détails, mais Arrien fait partie pour ainsi dire de l'armée d'Alexandre et Diodore est dans le camp de ses adversaires. Plus tard encore, dans le développement de l'histoire d'Alexandre jusqu'à l'expédition des Indes, on observe que Diodore se place à un point de vue oriental-grec, tandis que le point de vue d'Arrien est macédonien-grec. Q. Curce, tout en utilisant les mêmes sources que Diodore, a cependant plusieurs fois sous les yeux des sources originales.

1. *Zu Xenophon's Hellenika.*
2. *Antike Ansichten über das jaehrliche Steigen des Nil.*
3. *Weltgeschichte.* III Theil. Leipzig, Duncker et Humblot, 1883.

En somme Ranke, dans cet ouvrage, nous semble avoir indiqué la manière d'après laquelle il faut mettre en œuvre les récits des différents écrivains qui se sont occupés d'Alexandre. — Pour les autres études de même genre que nous avons à mentionner ici, nous suivrons l'ordre des écrivains auxquels elles se rapportent.

J. Krall[1] a entrepris d'éclaircir un certain nombre de passages du second livre d'Hérodote, et a utilisé avec bonheur les résultats des études égyptologiques; il traite surtout des questions chronologiques, et celles-ci lui donnent l'occasion d'étudier la chronologie égyptienne de Diodore. G. Heidtmann[2] combat avec raison l'opinion courante que, à Sparte, ce n'était pas le fils aîné qui avait droit à la couronne, mais celui qui était né le premier pendant le gouvernement du père; il prouve que le passage d'Hérodote (VII, 3) sur lequel on s'appuie est un mélange de deux choses qu'on ne saurait rapprocher. Darius, avant de monter sur le trône, était un simple particulier et n'appartenait pas à la race royale, comme les rois spartiates avec lesquels Hérodote le compare; Heidtmann incline donc à rejeter comme intercalée la phrase incriminée. Le récit de la jeunesse de Cyrus chez Hérodote, chez Ctésias et chez les écrivains postérieurs, et l'examen de leurs sources, ainsi que la comparaison des légendes au sujet de la fondation du royaume, forment la matière d'une étude de A. Bauer[3] dont le point de départ est le récit d'Hérodote. L'auteur nous montre que déjà Hérodote rend plus rationnelle la tradition ancienne d'après laquelle Cyrus aurait été élevé par une chienne; cette tendance rationnelle est encore plus apparente chez Ctésias, qui a conservé une autre forme plus récente de la légende et l'a reproduite par opposition à Hérodote. On ne relèvera dans l'ouvrage de Hendess[4] sur l'authenticité de quelques oracles de Delphes que ce qu'il dit au sujet des oracles relatifs à la mort de Léonidas (*Herod.*, VII, 220), à la victoire maritime finale des Grecs (VIII, 77) et à la bataille de Platée (IX, 43), qu'il regarde tous comme postérieurs aux événements. Par contre, il tient pour authentiques, soit celui qui engage les Athéniens à la fuite (VII, 140), soit les quatre premières lignes de celui qui prophétise le salut aux Grecs, s'ils combattent derrière des retranchements en bois; mais, comme les vers de la fin,

1. *Zum zweiten Buche Herodote* dans les *Wiener Studien*. Bd. IV, p. 83 sq.
2. *Das Thronfolgerecht der spartanischen Kronprinzensœhne* dans *Jahrb. f. class. Phil.* 127. Bd., p. 255 sq.
3. *Die Kyrossage und Verwandtes* dans les *Sitzungsberichte der Kais. Akad.* Bd. 100, p. 495 sq.
4. *Untersuchungen über die Echtheit einiger delphischen Orakel.* Programm des Gymnasium u. Realschule zu Guben, 1882.

qui mentionnent Salamine, n'ont été ajoutés que plus tard, le récit d'Hérodote, relatif aux débats engagés à ce sujet et auquel Thémistocle aurait pris part, n'est qu'une légende; elle prévalait à l'époque d'Hérodote et a été reproduite par tous les écrivains postérieurs. La prédiction de la durée de la guerre du Péloponèse (3-9 ans) est probablement vraie; ces nombres jouent un grand rôle dans les superstitions des Grecs. — On a étudié de deux côtés la manière dont fut composée l'histoire d'Hérodote. Bachof[1] est d'avis qu'Hérodote, lorsqu'il décrit (V, 77) la pose d'un quadrige dans les propylées, n'en parle pas comme un témoin oculaire; on ne peut donc admettre qu'après l'achèvement des propylées Hérodote soit revenu à Athènes; son récit, modifié probablement à la suite de nouvelles indications, semble indiquer qu'il était en Italie quand le fait eut lieu. L'hypothèse émise d'abord par Kirchhoff, et d'après laquelle il ne nous reste de l'œuvre d'Hérodote que le torse pour ainsi dire, a été combattue d'une façon tout à fait persuasive par Th. Gomperz[2]; il fait ressortir de quelle manière habile et conforme, soit au plan général, soit aux premiers mots de l'ouvrage, l'auteur achève son récit dans les derniers chapitres du IXe livre. Gomperz termine par des recherches sur les manuscrits, par des critiques de texte et par une réfutation de l'hypothèse de Stein d'après laquelle on reconnaissait, dans l'œuvre d'Hérodote, des traces d'une conclusion faite a la hâte par l'auteur lui-même.

L'hypothèse, non moins subtile et aussi peu susceptible de démonstration, de Junghahn, d'après laquelle l'histoire de Thucydide aurait été rédigée par une main étrangère, a été combattue par Helmbold[3] dans une suite à ses études sur Thucydide; il admet cependant qu'un grand nombre d'interpolations ont été introduites dans le texte qui nous est parvenu. Pour le moment, l'auteur n'a soumis à sa critique que les passages les plus importants du livre I. Quant à son *criterium*, il ne vaut pas mieux que celui de Müller-Strübing qui, partant d'un autre point de vue, a désigné d'autres passages comme interpolés (Cf. *Revue historique*, XXIII, p. 137). Stern[4] indique Philiste comme l'auteur suivi par Diodore dans son récit de l'expédition de Sicile, pour les passages non empruntés à Thucydide. Pour

1. *Zu Herodotos*, V, 77, dans *Jahrb. f. clas. Phil.* 125 Bd., p. 177 sq.

2. *Herodoteische Studien, I et II;* dans les *Sitzungsberichte der Kais. Akademie*. Bd. 103, p. 141 sq. et p. 521 sq.

3. *Ueber die successive Entstehung des thukydideischen Geschichtswerkes*, II Theil I Hælfte. Programm des Gymnasium zu Mulhausen i. E., 1882.

4. *Zu den Quellen der sicilischen Expedition* dans le *Philologus*, 42 Bd., p. 438 sq.

le prouver, Stern rapproche d'abord les passages qui, dans Diodore et dans Plutarque (biographie de Nicias), indiquent une source syracusaine; on les reconnait à la manière dont les événements y sont appréciés, manière qui diffère de celle de Thucydide. Mais, comme Diodore, aussi bien que Justin, modifient en certains points le récit de Thucydide, Stern en conclut à une source intermédiaire dont l'auteur serait Éphore. Plutarque, par contre, a consulté un grand nombre d'écrivains et les a remaniés çà et là, quelquefois, il est vrai, à tort, et seulement dans la forme. Ces résultats, tout en nous paraissant possibles, ne sont pas démontrés. Un petit article de G. Busolt[1] réfute d'une façon péremptoire l'affirmation de Wilamowitz, d'après laquelle les alliés athéniens, dans la première ligue maritime, n'auraient été tenus qu'à fournir des auxiliaires d'infanterie seulement dans l'intérieur de la province à laquelle ils appartenaient.

Les études sur les écrits historiques de Xénophon sont nombreuses : les discussions au sujet du traité « de la République des Athéniens, » qui sûrement n'est pas de lui, ne sont encore point épuisées. Nous en mentionnerons quatre. L. Lange[2] divise cet écrit en quatre parties et cinq divisions, sans compter la *praepositio*, la *peroratio* et l'*epilogus ;* il obtient cette disposition grâce à des transpositions considérables et en supposant des lacunes étendues. Rettig[3] s'oppose à ces changements et cherche à défendre de nouveau son ancien point de vue. Faltin[4] est d'avis que l'auteur du traité était un homme d'opinion franchement oligarchique et que son intention était de démontrer au Lacédémonien, auquel il écrivait, que les oligarches athéniens n'étaient pas en état de modifier la constitution démocratique d'Athènes. Tandis qu'on admet généralement que cet ouvrage est rempli de remarques ironiques contre la démocratie athénienne, Hempel[5] déclare de nouveau n'y voir aucune animosité. Il place l'époque de sa composition en 425-4 et traite aussi les autres questions qui y ont trait : la disposition et le style. Malheureusement Hempel n'est pas suffisamment au courant de la bibliographie qui a rapport à son sujet. M. E. Belot, à Lyon, a critiqué dans l'*Annuaire*

1. *Zur Dienstpflicht der Athenischen Bündner,* dans le *Rheinisches Museum.* N. F. 37 Bd., p. 637 sq.

2. *De pristina libelli* de republica Atheniensium *forma restituenda pars I.* Lipsiae, 1882.

3. *Ueber die Schrift vom Staat der Athener ;* dans *Ztschrft f. d. œster. Gymnas.* XXXIV Bd., p. 561. Comp. *Revue hist.*, XVIII, 172.

4. *Geist u. Tendenz der pseudoxenophontischen Schrift vom Staat der Athener.* Programm des Gymnasiums in Barmen, 1882.

5. *Quaestiones de Xenophontis libello de republica Atheniensium.* Halis Saxonum, 1883.

de la Faculté des lettres de Lyon (1883, II, p. 19) l'article de Lange et a donné son opinion personnelle sur ce sujet dans le même article. Trois ouvrages s'occupent des *Hellenika* de Xénophon. En s'appuyant principalement, dans une étude approfondie, sur la langue et sur la comparaison entre les Hellenika, l'Agésilas, l'Anabase et la Cyropédie, l'auteur, Rosenstiel[1] arrive à cette conclusion que les parties de l'Agésilas, qui sont tirées des Hellenika de Xénophon, remontent à une édition plus ancienne d'une portion de ces Hellenika, tandis qu'une autre édition de cet écrit, qui diffère par la langue de l'Anabase et de la Cyropédie, est seule arrivée jusqu'à nous. Xénophon aurait composé la première partie des *Hellenika* (I-II, 3. 10) après son retour d'Asie, mais ne l'aurait pas publiée alors ; après la paix d'Antalcidas, il aurait écrit et fait paraître en même temps la deuxième partie (II, 3. 11 ; V, 1. 36), l'Anabase et la Cyropédie. Plus tard il retoucha cette partie et y ajouta la fin de l'ouvrage : le tout ne fut réuni et publié qu'après sa mort ; l'Agésilas, tiré de la première composition des Hellenika, ne serait pas de Xénophon lui-même. Nous ne nous rangerons pas à cette manière de voir qui, en somme, ne repose que sur le sens de trois mots et n'est pas suffisamment appuyée. Evers[2] étudie le degré de confiance qu'il convient d'accorder aux passages des ouvrages sur l'histoire grecque de Xénophon, qui font mention également du roi Agésilas. Comme il s'agit ici principalement du philo-laconisme de Xénophon, l'auteur, après avoir parlé des sources relatives à Agésilas, traite de la politique spartiate en général pendant les guerres médiques et propose à ce sujet une opinion conciliatrice : il n'épuisera le sujet que dans de prochains articles. G.-F. Unger[3] a soumis à un nouvel examen les indications chronologiques ajoutées postérieurement, — comme on l'a déja reconnu depuis longtemps, — aux Hellenika ; il incline à en rejeter quelques-unes de plus et à en conserver d'autres. Cette dissertation contient, en outre, un examen de la chronologie des cinq premiers livres des Hellenika et des hypothèses sur l'origine de ceux-ci. Neubert[4], en se basant sur les indications contradictoires de Xéno-

1. *De Xenophontis historiae Graecae parte bis edita.* Gœttinger Dissert. Iéna, 1882.

2. *Xenophon quomodo Agesilai mores descripserit. Pars I.* Programm des Gymnasiums zu Düsseldorf, 1883.

3. *Die historischen Glosseme in Xenophons Hellenika,* dans les *Sitzungsberichte der Münchener Acad.*, 1882, p. 237 sq.

4. *De Xenophontis Anabasi, et Diodori, quae est de Cyri expeditione, parte Bibliothecae quaestiones duae.* Lipsiae, Teubner, 1881. Dissertation. Comp. *Revue hist.*, XXIII, 141.

phon, dans son Anabase, au sujet de l'importance des divers contingents grecs et la somme totale donnée par lui-même, constate des corruptions de texte encore plus importantes que celles qu'avaient déjà relevées Ritschl et Richter. Dans la seconde partie de sa dissertation l'auteur recherche les rapports qui existent entre la narration de Diodore et celle de l'Anabase de Xénophon, et il arrive à un résultat peu en harmonie avec l'opinion commune : Diodore n'a connu Xénophon que par l'intermédiaire d'Éphore ; il a peut-être utilisé, en outre, Ctésias et même l'Anabase de Sophainète ; d'après Neubert, Diodore aurait vu le texte même de Xénophon et lui aurait emprunté une grande partie de son récit, tout en se rendant coupable de fautes nombreuses. G. Busolt[1] fait connaître de nombreux renseignements sur Éphore, et les soumet à une sérieuse critique ; il étudie également le transfert du trésor de Délos à Athènes et le place en 459 ; la somme transportée devait, à son avis, s'élever à environ 8,000 talents ; chiffre qu'il obtient en multipliant les 460 talents payés chaque année, d'après Thucydide, par les dix-sept années qui s'écoulèrent entre la fondation de la ligue maritime jusqu'en 459. Les indications de Thucydide et la date donnée par Éphore sont en désaccord avec les inscriptions athéniennes qui s'y rapportent. Quant à ce qui concerne la description de la bataille de Salamine par Diodore, laquelle remonte à Éphore, Busolt montre que le récit d'Éphore ne découle lui-même d'aucune autre source sinon d'Hérodote et d'Eschyle ; il n'y a que quelques divergences arbitraires. Si Diodore, d'après Éphore, donne les pertes subies à la bataille de Salamine, tandis qu'Hérodote ne les indique pas, c'est qu'Éphore, partant des indications d'Hérodote relatives aux pertes subies aux Thermopyles (4,000 Grecs contre 20,000 Perses), a réduit dans la proportion de 10 pour 1 ses chiffres relatifs aux pertes subies à Salamine ; cette proportion lui était fournie en effet par Hérodote ; les Grecs devaient donc perdre 20 vaisseaux pour 200 que perdaient les Perses. C'est par le même calcul que Busolt détermine les pertes subies à Platée et à Mycale.

Après une étude approfondie sur la vie et les écrits de Timée de Tauromenium, Ch. Clasen arrive à cette conclusion[2] qu'il ne mérite pas le jugement sévère de Polybe souvent répété par des écrivains postérieurs. Plutarque, Diodore, Strabon et d'autres ne l'ont pas

1. *Ueber die Verlegung des Bundesschatzes von Delos nach Athen,* dans le *Rhein. Mus.* 37 Bd., p. 312 sq. — *Ephoros als Quelle für die Schlacht von Salamis : ibid.* Bd. 38, p. 627 sq. — *Ephoros : über die Verluste bei Salamis und bei Plataiai ;* ibid. 629 sq.

2. *Historisch-kritische Untersuchungen über Timaios von Tauromenion.* Kiel, Lipsius et Tischer, 1883.

moins largement utilisé. On a reproché avec raison maint défaut à Timée : il incline à présenter sous un jour hostile toutes les actions de Denys, et il a une préférence marquée pour Timoléon. Mais il faut remarquer le soin avec lequel il a rassemblé tous ses matériaux ; il n'était point cependant un savant de cabinet dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot, quoique Polybe, dans l'orgueil de ses propres expériences, semble le donner à entendre. Il a réuni les matériaux nécessaires à son ouvrage en voyageant et en travaillant dans les bibliothèques. Ce qu'il faut surtout louer ce sont ses connaissances en chronologie et en géographie ; avec lui commence, en réalité, pour la chronologie, une nouvelle époque en Grèce. Kothe[1] s'efforce de montrer qu'on ne peut s'expliquer l'étendue de l'œuvre de Timée qu'en admettant une double numérotation des livres. La preuve de cette hypothèse ne nous semble pas avoir été faite par l'auteur.

Les sources de l'histoire d'Alexandre le Grand ont été étudiées par A. Frænkel[2], dans un volume de près de 500 pages : Diodore, Justin, Quinte-Curce, Arrien et Plutarque. On admet généralement qu'un ouvrage général sur l'histoire d'Alexandre a servi au plus grand nombre de ceux-ci ; Frænkel pense au contraire que Callisthènes, Onésikritos, Charès et Néarque sont les sources communes de Clitarque et d'Aristobule. Deux auteurs inconnus ont remanié l'ouvrage de Clitarque ; l'un d'eux a été utilisé par Diodore, l'autre a de nouveau été remanié par deux anonymes, dont le premier a servi à Trogue Pompée et le second à Quinte-Curce. Aristobule et Ptolémée sont les principales sources d'Arrien ; en outre ce dernier a consulté Néarque (directement et indirectement), Eratosthène, Mégasthène et Hiéronyme ; en effet, il connaissait Clitarque et pouvait ainsi, par son intermédiaire, avoir pris connaissance des faits racontés par Néarque. Quinte-Curce, lui, à côté de son remaniement de Clitarque, se servit directement d'Aristobule, de telle sorte qu'il obtint par deux voies des renseignements de première source. Enfin, Plutarque utilise soit des sources directes : Onésikritos, Charès, les Éphémérides, etc. ; soit des sources indirectes : Clitarque et Aristobule. Cette hypothèse artificielle tombe d'elle-même, parce qu'il est impossible, avec le peu de matériaux existants, d'établir solidement toutes ces filiations. Le travail de Frænkel a sur les autres

1. *Zur Œkonomie des Geschichtschreibers Timæus ;* dans *Jahrb. f. Philol.*, 127 Bd., p. 809 sq.

2. *Die Quellen der Alexanderhistoriker;* ein Beitrag zur griechischen Literaturgeschichte und Quellenkunde. Breslau, Kern, 1883.

cet avantage d'étudier dans son ensemble tout ce qui se rapporte à l'histoire d'Alexandre; mais la question littéraire et historique n'est point encore résolue et ne peut l'être dans ses détails, ainsi que l'a tenté Frænkel, avec le peu de ressources dont nous disposons.

Christensen[1] a étudié dans un travail spécial la légende d'Alexandre le Grand.

Le géographe Strabon avait aussi, comme il nous l'apprend lui-même, écrit une histoire d'Alexandre; A. Miller[2] est d'avis que cette histoire nous est conservée dans les portions de la géographie de Strabon, qui traite des pays conquis par Alexandre dans ses expéditions. Il cherche donc à extraire de la géographie ces différents passages et à les coordonner. Le principal argument mis en œuvre est cette observation que Strabon suit dans son étude des pays asiatiques la même marche qu'Alexandre dans son expédition. Arrien et Strabon, qui se placent en géographie au point de vue d'Érathostène, concordent presque toujours dans leurs indications au sujet de la marche d'Alexandre; aussi Miller choisit la disposition du récit chez Arrien, pour reproduire, dans le même ordre, les fragments de l'histoire d'Alexandre, de Strabon : il cite à propos de chaque passage de Strabon les passages parallèles d'autres auteurs; ce rapprochement peut rendre de réels services, et on doit en savoir gré à l'auteur. La vraisemblance que les passages cités faisaient partie de l'ouvrage perdu de Strabon n'est naturellement pas toujours évidente, elle est même parfois à peine possible. En outre, cette reconstruction problématique n'avance guère la question de savoir si cette histoire d'Alexandre par Strabon a été ou non la source à laquelle Arrien, Plutarque et Quinte-Curce ont puisé leurs récits. K. Neumann[3] traite aussi des rapports qui existent entre les récits des différents historiens d'Alexandre au sujet de la bataille d'Issus, et de la triple négociation prétendue entre Darius et Alexandre; il trouve que, à côté de la bonne tradition de Ptolémée et d'Aristobule, qui est confirmée par un fragment de Callisthène, il en existe dans Diodore une autre représentée par Clitarque. Quinte-Curce et Justin ont réuni ces deux traditions. Ce qui chez Arrien ne remonte pas à Aristobule ou à Ptolémée n'est qu'une tradition altérée à plusieurs reprises et rema-

1. *Beitræge zur Alexandersage.* Hambourg, 1883.

2. *Die Alexandergeschichte nach Strabo;* I Theil. Festgabe an die Würzburger Universitæt. Würzbourg, 1882.

3. *Zur Landeskunde und Geschichte Kilikiens mit Beitraegen zur Kritik der Geschichtschreiber Alexanders;* dans *Jahrb. f. clas. Philol.* 127 Band, p. 527 sq.

niée. E. Rohde[1] attire l'attention sur un fragment de Ptolémée Lagos auquel on n'avait pas encore pris garde, et d'après lequel Alexandre ordonne à ses soldats macédoniens de se raser pour que, dans leurs combats corps à corps contre les Perses, leurs ennemis ne pussent les jeter à terre en les saisissant par la barbe : ce fait est indiqué, avec des adjonctions postérieures, chez Synésius qui donne sa source. A. Heinrich[2] détermine le lieu de la bataille entre Séleucus et Lysimaque, qu'on nomme généralement Korupédion : il est situé à l'est de Sardes et au sud de l'Hermos; le vrai nom est Kyrupedion : c'est dans cette plaine que Cyrus renversa l'empire des Lydiens, d'où le nom qui lui a été donné par les Perses. A. von Gutschmid[3], dans un article intitulé : Trogue et Timagène, soutient que l'histoire du premier est tirée des nombreux documents contenus dans l'ouvrage du second ; la tendance et l'économie des deux ouvrages, pour autant qu'ils nous sont connus, concordent admirablement. Les rapports frappants entre l'histoire d'Alexandre par Trogue et celle de Quinte-Curce, non seulement là où ils suivent Clitarque, mais même quand ils s'en écartent, indiquent l'existence d'une source commune et familière aux Romains ; le rapport semblable qui existe entre Trogue et les Stratagèmes de Polyen vient encore confirmer cette opinion d'une source unique qui serait Timagène. Ce résultat amène naturellement la question préalable des sources de Trogue Pompée.

De toutes les recherches critiques sur l'histoire de Diodore, on ne peut mentionner ici que celles qui se rapportent à son histoire grecque. En général, on n'attribue à cet historien aucune valeur originale ; on lui accorde à peine le mérite d'avoir reproduit ses sources d'une façon intelligente ; en somme, on ne voit en lui qu'un vulgaire copiste. On a déjà cependant protesté à plusieurs reprises contre cette opinion ; Evers[4] vient de la combattre encore dans une dissertation étendue. L'auteur montre, en s'appuyant sur les livres II, IV et IX, comparés avec les passages d'autres écrivains, qu'Hérodote, Timée, Evhémère, probablement Artémidore et sûrement Posidonius ont été consultés ; comme ce dernier est mort en 48 av. J.-C., et qu'il a été utilisé par Diodore, Evers en conclut avec raison

1. *Ein unbeachtetes Bruchstück des Ptolemæus Lagi;* dans *Rhein. Mus.* 38 Bd., p. 301 sq.

2. *Was ist, und wo lag Korupedion? Ztschr. f. d. æster. Gymm.* Bd. 34, p. 401 sq.

3. *Trogus und Timagenes. Rh. Mus.* N. F. 37 Bd., p. 548 sq.

4. *Ein Beitrag zur Untersuchung der Quellenbenützung bei Diodor* (Festschrift zu dem fünfzigjährigen Jubilæum der kœnigstædischen Realschule). Berlin, 1882.

que Diodore n'a pas toujours écrit d'après des sources indirectes. Ce travail renferme aussi les passages de l'ouvrage de Diodore qui font le mieux ressortir son individualité; à notre avis, ces renseignements devraient toujours être donnés en première ligne, dans une étude des sources, afin que l'on n'oublie pas que les auteurs qui nous sont parvenus sont eux aussi des écrivains originaux et indépendants. Dans une étude extrêmement consciencieuse et perspicace, K. Neumann[1] s'occupe des sources du onzième livre de la géographie de Strabon pour la partie où ce livre traite du Caucase; il réussit, non pour chaque phrase, cela va sans dire, mais en général d'une façon indubitable et en s'appuyant sur des exemples, à démontrer que Strabon a suivi Artémidore, Théophane, Eratosthènes et d'autres relations militaires des expéditions de Pompée et de Canidius; cependant il montre que Strabon, en véritable écrivain, est original, et, à l'occasion, sait se servir des parties essentielles qu'il rencontre dans ses lectures pour se faire une opinion personnelle. C. Arnold[2] traite de Théophane, comme source pour la guerre de Mithridate.

Il a paru une étude sur l'authenticité du traité attribué à Plutarque *De malignitate Herodoti;* l'auteur[3] estime que toutes les objections qu'on a présentées contre l'authenticité de ce traité manquent de fondement; la raison principale pour laquelle on se refuse à en voir l'auteur dans Plutarque, fait-il remarquer avec justesse, est la répugnance qu'on éprouve à le croire capable d'une action haineuse et presque criminelle vis-à-vis d'Hérodote. Mais ce fait s'explique cependant et paraît très plausible quand on considère que, outre le sentiment patriotique de Plutarque blessé par le jugement d'Hérodote sur la conduite des Béotiens pendant les guerres médiques, il existe encore entre lui et Hérodote des divergences très marquées au point de vue de la religion et de la manière d'écrire l'histoire. Le traité de Plutarque témoigne d'une grande lecture et réfute fréquemment, avec de bonnes raisons, certaines assertions d'Hérodote; enfin tout ce qui est avancé dans le traité incriminé se retrouve presque exactement dans les biographies et les œuvres morales de Plutarque.

Plusieurs travaux se rapportent à des biographies particulières de

1. *Strabons Landeskunde von Kaukasien;* dans *Jahrb. f. clas. Phil. XII.* Suppl. Bd., p. 319 sq. — Comp. *Revue historique,* XXIII, 141.

2. *Untersuchungen über Theophanes von Mytilene und Posidonius von Apamea, ibid.*, p. 75 sq.

3. Holzapfel : *Ueber die Echtheit der Plutarchischen Schrift :* de Herodoti malignitate. *Philol.* Bd. 42, p. 23 sq.

Plutarque et en recherchent les sources. Une étude de J. Meyer[1] sur les sources des vies de Thémistocle et d'Aristide n'est point à la hauteur de la critique moderne. E. Schmidt[2] exagère à tort l'opinion que Mohr avait émise dans une dissertation (de Gœttingue), et d'après laquelle la source de Plutarque était Phanias de Lesbos pour tout ce qui concerne le séjour de Thémistocle en Asie : c'est là, d'après Schmidt, que Plutarque a puisé la plupart de ses renseignements. Deux dissertations[3] ont été publiées sur les sources de Plutarque au sujet des vies d'Aratus et de Phocion.

Le récit des guerres de Messénie par Pausanias, le seul de l'antiquité qui soit coordonné et complet, a tenté deux auteurs qui en ont examiné les origines et la valeur historique. La plus étendue des deux dissertations, celle de R. Dunzaczeck[4], contient des choses connues en partie sur les sources de Pausanias : Rhianos et Myron. En ce qui concerne la chronologie, l'auteur aboutit à ce résultat que la date indiquée par Eusèbe pour la première guerre, 743-724, sans avoir un caractère absolu d'authenticité, s'accorde cependant avec tout ce que nous savons ; on assigne à la deuxième guerre la date 634-599. Dans un dernier chapitre, l'auteur s'efforce de poursuivre le développement de la légende en remontant jusqu'aux sources de Pausanias. Busolt[5] donne des renseignements intéressants sur la manière dont cet auteur présente la tradition ; il fait voir que la description de la peste à Athènes, celle du combat des Athéniens et des Corinthiens, celle de la bataille de Mantinée et celle de l'assaut de Platée, dans Thucydide, enfin celle de la victoire d'Iphicrate dans Xénophon, sont les modèles suivis par Pausanias dans ses récits des guerres messéniennes. Pour embellir son récit, l'historien grec se sert encore de fables et d'histoires miraculeuses empruntées à l'épopée et aux récits des Messéniens. Busolt pense que Pausanias reçut sa matière déjà sous cette forme, et que, dans son récit, le fragment de Tyrtée seul a de la valeur. On peut mentionner encore ici les deux écrits de

1. *Ueber die Quellen in Plutarchs Lebensbeschreibung des Themistocles und Aristides für die Zeit der Perserkriege.* Programm. des Gymnas. zu Allenstein. 1882.

2. *Eine Hauptquelle in Plutarchs Themistokles.* Programm. des kgl. Gymnas. zu Marienburg, 1883.

3. Goltz : *Quibus fontibus Plutarchus in vita Arati usus sit.* Halle, 1883. Diss. — Fricke : *die Quellen des Phokion von Plutarch.* Halle, 1883. Dissert.

4. *Beiträge zur Geschichte der beiden ersten messenischen Kriege.* Programm. des Gymnasiums in Czernowitz, 1882.

5. *Zu den Quellen der Messeniaka des Pausanias ;* dans *Jahrb. f. clas. Phil.* 127 Bd., p. 814 sq.

Knott[1] et de Crohn[2] sur les Stratagèmes de Polyen et sur l'ouvrage de Trogue Pompée, bien que certains passages seulement se rapportent à l'histoire grecque.

Histoires générales. — Ici, il convient de nommer en première ligne l'histoire de l'antiquité de Max Duncker[3] qui vient de s'achever par la publication des deux derniers volumes (VI et VII) ; ceux-ci embrassent la période qui s'étend de la domination des tyrans jusqu'à la bataille de Mycale. On a déjà nombre de fois signalé le fait qu'arrêter là, d'après Hérodote, l'histoire des peuples de l'antiquité, ne permettait pas d'amener l'histoire des Grecs au même point de développement que celle des Égyptiens, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes et des Indiens, étudiés dans les volumes précédents ; aussi Duncker s'est-il décidé à donner à son ouvrage une suite qui embrassera toute l'histoire grecque, à partir de cette date. Cette nouvelle édition a été considérablement augmentée à l'aide des nouvelles découvertes : des deux volumes l'auteur en a fait trois ; il n'a pas craint de dépouiller tout ce qu'on a écrit depuis les premières éditions ; il a réfuté ce qui ne lui semblait pas démontré et a tenu compte de tout ce qui lui semblait juste. Que dans ces matières la contradiction soit souvent justifiée, cela paraîtra évident à tous ceux qui suivent le travail d'épuration auquel on se livre depuis quelques années. L'auteur a examiné non seulement les résultats des études égyptiennes et assyriennes dans leurs points de contact avec l'histoire grecque, mais il a étudié jusqu'à la critique des sources de cette histoire et a tenté d'obtenir une vue d'ensemble basée sur cette étude. C'est là un des grands avantages de cet ouvrage qui y joint encore celui de faire connaître la tradition d'une manière admirablement complète. Mais, si souvent l'incertitude des résultats, auxquels aboutit la science moderne, en fait paraître le gain problématique, d'autre part le fait d'embrasser toute la tradition dans son ensemble n'est pas non plus sans soulever quelques objections. La méthode de Duncker consiste à tenir compte également de toutes les sources, jusqu'aux plus récentes ; il ne se rend pas compte que la dernière tradition n'est presque toujours qu'une modification fâcheuse des traditions plus anciennes ; les témoignages des écrivains postérieurs ne sont donc point des preuves authentiques ; ils n'ont qu'une valeur spécu-

1. *De fide ac fontibus Polyæni.* Halle, 1882. Diss.

2. *De Trogi Pompei apud antiquos auctoritate*, etc. Strasbourg, Trübner, 1882.

3. *Geschichte des Alterthums*, VI u. VII Bd. 5 Aufl. Leipzig, Duncker et Humblot, 1882. Cf *Rev. histor.*, XXIII, p. 143.

lative, et par exemple les opinions d'Éphore sur tel ou tel sujet n'ont pas plus d'importance que l'hypothèse émise de nos jours par un candidat au doctorat. Les nombreuses anecdotes racontées par les auteurs que suivait Plutarque ne peuvent être mises au même rang que les récits d'Ion de Chios ou que les invectives de Stésimbrote.

Pour les temps antérieurs au commencement des guerres médiques, la difficulté est encore plus grande, et nous ne savons que bien peu de choses dignes de foi au sujet de Lycurgue et de Solon ; aussi les essais de reconstitution de Duncker sur les deux législateurs, sur les tyrans grecs du continent et des colonies et sur l'augmentation de l'influence des éphores à Sparte ne sortent-ils pas du domaine des conjectures. On ne lira pas toujours non plus, sans y contredire, les indications chronologiques qui sont rejetées dans les notes ; la tradition est peut-être, à ce sujet, encore plus incertaine qu'au sujet des personnes et des événements. Duncker accorde lui-même le bien fondé de cette remarque et considère son ouvrage comme une entreprise hasardeuse. On verra donc dans notre critique, non une condamnation, mais au contraire un témoignage de l'intérêt qui s'attache à ce livre, même quand on n'est point toujours de l'avis de l'auteur ; on y trouve plusieurs observations justes, et il contient d'heureux rapprochements. Nous nous rangeons entièrement à l'avis de B. Niese, à ses éloges comme à ses reproches [1] ; comme lui, nous admirons « l'application, le soin et la persévérance que Duncker a mis à composer son ouvrage et à en faire de plus en plus un tableau général de la tradition antique dans son ensemble. »

Deux volumes de l'histoire universelle de G. Weber embrassent la totalité de l'histoire grecque ; l'un d'eux contient exclusivement l'histoire du peuple grec jusqu'à la conquête de la Grèce par Alexandre ; l'autre une description étendue du monde alexandrin-grec [2]. Il faut louer aussi dans cet ouvrage le soin qu'a pris l'auteur de le mettre, en toutes ses parties, au courant de la science. Les indications bibliographiques, par lesquelles il commence, ont une étendue triple de celles de la première édition : on y tient compte aussi bien des travaux critiques littéraires que des découvertes épigraphiques et autres faites en Grèce et en Asie mineure. Il est difficile de tracer la limite que doit observer un ouvrage d'exposition générale, tel que celui-ci,

1. *Gœt. gel. Anz.*, 1884, p. 49 sq.

2. *Allgemeine Weltgeschichte.* 2te Aufl. unter Mitwirkung von fachgelehrten revidiert und überarbeitet II Bd. Leipzig, Engelmann, 1882. III Bd. Ibid., 1883.

dans la citation des preuves à l'appui et dans les différentes controverses : on doit absolument approuver Weber de s'être exprimé, dans la plupart des passages modifiés, avec plus de modération que précédemment. Le chapitre sur les divinités grecques n'a subi presque aucun changement, et, cependant, bien des points en sont contestables : une ancienne religion naturelle pélasgique et indéterminée n'existe que dans l'imagination de certains savants, que Weber suit en tous points ; pour nous, nous ne pouvons admettre avec Preller et Welcker que tous les mythes grecs soient des représentations éthiques ou symboliques de la nature. L'époque pour laquelle Hérodote est notre guide a été exposée avec trop peu d'esprit critique, et Sparte est jugée trop sévèrement, au sujet de son rôle pendant les guerres médiques. D'autre part, c'est aller, avec Müller-Strübing[1], trop loin dans le doute, que de ne pas ajouter foi à l'exécution des mille Mytilénéens racontée par Thucydide; enfin, il aurait été désirable, nous semble-t-il, de donner au public éclairé auquel l'ouvrage de Weber est destiné une idée des matériaux épigraphiques, qui, maintenant, jouent un rôle si considérable dans l'étude de l'histoire grecque. Ces remarques, cependant, ne devraient pas être comprises comme un blâme général de l'ouvrage dans son ensemble : étant donné le nombre considérable des questions controversées auxquelles Weber devait toucher, il ne pouvait faire autrement que d'incliner tantôt vers une interprétation, tantôt vers une autre. Ceux même qui pourraient ne point être de son avis dans tel ou tel cas ne sauraient nier que sa manière de voir repose toujours sur une connaissance parfaite et une réflexion approfondie.

Le célèbre ouvrage de Grote[2] a paru, en allemand, dans une seconde édition rectifiée sur plusieurs points et considérablement augmentée.

Histoires de détail. — Nous terminerons cette partie de notre compte-rendu par l'indication d'une série de travaux de faible étendue relatifs à l'histoire grecque. La plupart sont consacrés à l'histoire d'Athènes pendant le ve siècle. Contre Wachsmuth, et d'accord avec d'autres savants, Th. Kausel[3] étudie la tradition relative à Thésée et les renseignements fournis par Thucydide au sujet du συνοικισμός de celui-ci. Il distingue un Thésée mythique et un Thésée historique; ce dernier provoqua la réunion des habitants

1. Cf. *Rev. hist.*, XXIII, p. 137.

2. *Geschichte Griechenlands aus dem Englischen*. 2te revid. Aufl. Berlin, Hofmann, 1883.

3. *De Thesei synoecismo*. Marburg, 1882, dissert.

dispersés de l'Attique en faisant d'Athènes le centre politique des communes jusqu'alors indépendantes, ce que déjà Cicéron avait mal vu en supposant que les habitants des campagnes avaient été attirés dans la ville. H. K. Stein[1] étudie les sources qui nous ont été conservées sur l'action de Lycurgue à Sparte : il va de Tyrtée à Plutarque et s'efforce de séparer ce qui est historique et ce qui est purement légendaire. La légende de Lycurgue s'est formée comme celle de Solon; Lycurgue lui-même est un personnage historique, tuteur d'un roi et demi-frère du roi qui gouvernait immédiatement avant lui; il trouva déjà la double royauté constituée; Arthmiadas est son aide; l'oracle rapporté par Plutarque (*Lyc.*, chap. VI) est authentique; Lycurgue meurt en exil, volontairement, de faim, et sa race s'éteint avec son fils; enfin il eut à Sparte un culte. Son activité législative consiste en ce fait qu'il crée un second συνοικισμός des Doriens et des Achéens, qu'il établit une nouvelle distribution des Φυλαί et fixe les droits des deux rois et des vingt-huit gérontes vis-à-vis du peuple. Pour notre part, nous doutons qu'il soit possible de prouver que tous ces détails sont bien historiques. L'histoire de l'Arcadie a été entreprise par Hœhle[2], qui va jusqu'aux guerres médiques. — On a de nouveau traité, et à plusieurs reprises, la question remise en honneur par Duncker (*Rev. hist.*, XXIII, p. 147), sur la bataille de Marathon. Avec raison, Lohr[3] regarde comme fausse l'interprétation du passage de C. Nepos, en ce sens que les Grecs auraient fait un abatis d'arbres; relativement au rôle de la cavalerie perse dans le combat, il émet l'opinion que Datis, en embarquant une grande partie de sa cavalerie, attira les Grecs hors de leurs positions : leur attaque impétueuse rendit ensuite impossible l'action du reste de la cavalerie perse qui se trouvait en arrière de l'infanterie. Les fouilles entreprises par Schliemann sur le champ de bataille de Marathon, et spécialement dans le tumulus des Athéniens morts, n'ont été couronnées d'aucun succès. Il ne nous a pas été possible de nous procurer un article de Fleischmann[4], qui a traité le même sujet que Lohr.

Dans un article intitulé : « La fin des guerres médiques, » Busolt[5]

1. *Kritik der Ueberlieferung über den Spartanischen Gesetzgeber Lykurg.* Programm des kgl. Gymnasium zu Glatz, 1882.

2. *Arkadien vor der Zeit der Perserkriege.* Programm des Gymnas. von Meerane i/S. 1882.

3. *Zur Schlacht von Marathon;* dans *Jahrb. f. Phil.* 127 Bd. p. 522 sq.

4. *Die Schlacht von Marathon. Blætter f. bairisch. Gymn.*, 1883.

5. *Das Ende der Perserkriege;* dans l'*Historische Zeitschrift.* N. F. Bd. XII, p. 385.

parle de l'expédition des Athéniens en Égypte et de leur échec, alors qu'ils étaient en guerre contre les Péloponésiens. Périclès est, d'après lui, l'instigateur de l'expédition d'Égypte ; cette expédition ayant échoué, il comprit que les Athéniens ne devaient pas se laisser entraîner à des entreprises éloignées tant qu'ils auraient à lutter contre les Péloponésiens. Busolt voit dans l'expédition d'Égypte une faute grave, car il aurait été possible alors, avec les deux cents trirèmes qui y furent engagées, de devenir complètement maître des Spartiates ; les entreprises de Tolmidès et de Périclès même furent hautement louées, il est vrai, par Éphore et les orateurs, mais elles ne suffirent point cependant à soumettre le Péloponèse. Après l'entreprise de Cimon contre Cypre et après la mort de celui-ci, les Athéniens, épuisés comme ils l'étaient, se virent placés dans l'alternative de faire la paix avec l'un ou l'autre de leurs adversaires, les Spartiates ou les Perses ; la trêve de cinq ans avec les premiers n'était qu'une mesure provisoire, et Périclès, voyant la nécessité d'un combat décisif entre Athènes et Sparte, conclut la paix avec les Perses. Cet intéressant écrit se termine par la critique de la tradition relative à la paix dite de Cimon ou de Callias, paix que l'on place tantôt après la bataille de l'Eurymédon, tantôt après l'entreprise de Cimon contre Cypre. Busolt pense que la paix fut conclue après l'entreprise de Cimon : dans ce traité, Phaselis fut fixée comme limite réciproque à la navigation des deux peuples ; d'autre part, la possession des villes de l'Asie mineure ne fut pas réglée ; mais, en fait, la plus grande partie restèrent entre les mains d'Athènes ; celle-ci prit avec le roi de Perse quelques arrangements au sujet des tributs de quelques-unes de ces villes ; Cypre et l'Égypte furent entièrement abandonnées aux Perses. Ce n'est certes point là un traité glorieux, et ce n'est qu'une rhétorique postérieure qui lui a fait accorder ce titre, en y ajoutant des clauses nouvelles et en l'opposant au traité d'Antalcidas ; ainsi, l'entreprise égyptienne fut une catastrophe pour le développement de la ligue maritime athénienne, et, dans ses conséquences, on ne peut la comparer qu'au désastre de l'expédition de Sicile.

Hérodote, le premier, a reproché à Thémistocle d'avoir voulu se réserver un refuge chez le roi des Perses en envoyant un second messager à Xerxès. On a déjà souvent relevé et démontré l'inexactitude de cette imputation : on avait même, en se basant sur la lettre de Thémistocle à Artaxerxès, rapportée par Thucydide, contesté jusqu'à l'envoi de ce second messager ; Duncker[1] montre, dans un autre

1. *Der angebliche Verrath des Themistocles ;* dans les *Sitzungsber. der Berliner Akad.*, 1882, p. 377 sq.

article, qu'on a été trop loin en niant le fait, mais que ce fait même n'implique en rien une trahison. L. Holzapfel[1] examine les renseignements que nous possédons au sujet de la loi sur les mines de Thémistocle ; il trouve que Plutarque, ainsi que Thucydide, a tiré toutes ses assertions de Stésimbrote ; Plutarque y a joint un raisonnement qu'il avait pris à un discours de Thucydide et a réuni ainsi deux récits qui n'ont chronologiquement aucun rapport. Cette nouvelle tentative de défendre sur un point l'hypothèse relative à Stésimbrote, émise par A. Schmidt, nous paraît absolument inutile. Au sujet de la mort de Thémistocle régnait encore une autre tradition, selon laquelle il serait mort d'avoir bu du sang de taureau ; elle était déjà répandue à l'époque d'Aristophane. Roscher[2] a rassemblé toutes les traditions relatives à cette mort; parmi celles-ci quelques-unes déclarent que le sang de taureau n'est nullement nuisible. Cependant, le sang d'un taureau mort d'une inflammation de rate peut être mortel. De là, selon Roscher, serait venue l'opinion erronée que le sang de taureau est mortel.

Winckler[3] s'occupe de Périclès et de son époque en général; il s'est servi d'un manuscrit laissé par Forbiger et montre en six chapitres, d'une façon satisfaisante, à part quelques légères erreurs de détail, 1° l'activité de Périclès à l'intérieur et à l'extérieur ; 2° les environs d'Athènes et 3° ses origines ; 4° l'Acropole forteresse et centre sacré jusqu'à l'époque des guerres médiques et de Cimon, puis 5° la mort de Périclès jusqu'à sa destruction ; enfin 6° le céramique, le marché et les rues d'Athènes; ce livre s'adresse à un public peu familiarisé avec la vie grecque.

Des listes de tribut, Busolt[4] a conclu que, pendant la guerre de Samos, un certain nombre de villes confédérées de la Chalcidique, qui s'étaient détachées des Athéniens une fois la guerre finie, furent, en punition, taxées plus haut; Potidée resta alors fidèle aux Athéniens. Les frais de la guerre[5] ont été beaucoup plus considérables que ne le donnent à entendre les indications d'Isocrate et de C. Nepos : 1,000 ou 1,200 talents. Busolt suppose que ce chiffre

1. *Plutarchs Berichte über das Bergwerksgesetz des Themistokles. Philol.* Bd. 42, p. 584 sq.

2. *Die Vergiftung mit Stierblut im classischen Alterthum ;* dans les *Jahrb. f. Philol.*, 127 Bd., p. 158 sq.

3. Forbiger et Winckler : *Hellas und Rom.* 2te Abth. III Bd. — Winckler : *Griechenland im Zeitalter des Perikles.* Leipzig, Fues, 1882.

4. *Die Chalkidischen Stædte wæhrend des Samischen Aufstandes ;* dans le *Rhein. Museum.* Bd. 38, p. 307 sq.

5. *Die Kosten des Samischen Krieges ; ibid.*, p. 309 sq.

minime leur a été fourni par des inscriptions relatives aux emprunts que les Athéniens durent faire pour continuer la guerre ; mais ce n'était pas là le total de tout ce qui avait été dépensé. Les Samiens durent payer comme indemnité une somme de plus de 2,000 talents (probablement en fractions de 200) ; pendant ce temps ils étaient exemptés du φόρος.

Busolt[1] place vers la fin de la guerre de Samos le plan de Périclès de convoquer une assemblée nationale des Grecs, parce que, dans le seul passage relatif à cette question (Plut., *Per.*, 17), les provinces alliées d'Athènes sont comptées dans l'ordre en usage à partir de 439 ; un psèphisma qui remonte à la même année 439/8, et qui témoigne de tentatives pareilles, semble confirmer cette opinion. Duncker[2] étudie s'il est vrai, comme dit Plutarque, que Périclès aurait décrété une loi contre ceux qui étaient nés d'un citoyen et d'une esclave. En vertu de cette loi, environ cinq mille prétendus citoyens furent vendus comme esclaves lors d'une distribution de blé. On a rappelé à ce propos un récit semblable de Philochoros, d'après lequel, à l'occasion d'un cadeau de blé égyptien, 4,760 personnes furent reconnues faussement inscrites parmi les citoyens. Duncker montre qu'il n'y a aucun rapprochement légitime entre ces deux faits, que le récit de Plutarque est fabriqué d'après Philochoros, dans le dessein de rendre Périclès lui-même victime de sa propre loi, lorsqu'il voulut légitimer le fils qu'il avait eu d'Aspasie. Un second article[3] de Duncker traite de la fin de Pausanias, d'après le récit plein de contradictions de Thucydide. Il étudie d'abord la chronologie des événements dans les premières années de la ligue maritime athénienne : Pausanias gouverna à Byzance comme tyran de 477 à 470 ; il y fit entrer des troupes perses ; chassé par Cimon, il reçut Colone en apanage, de la part du roi des Perses. De là il vint, en 466, à Sparte ; si l'on tarda si longtemps à le faire mourir, c'est qu'il existait dans cette ville deux partis contraires, dont l'un voulait à tout prix conserver Pausanias, bien que, par sa lutte contre Athènes, il eût déjà rendu inévitable une réparation à cette cité. Avant la grande expédition des Athéniens contre la Sicile, Thucydide ne mentionne que l'entreprise de ceux-ci sur cette île, de 427-424. H. Droysen[4] montre, en se fondant sur les documents littéraires et

1. *Zum pericleischen Plane einer hellenischen Nationalversammlung; ibid.*, p. 150.

2. *Ein angebliches Gesetz des Perikles;* dans les *Sitzungsberichte der Berl. Akad.*, 1883, p. 935 sq.

3. *Der Process des Pausanias; ibid.*, p. 1125 sq.

4. *Athen und der Westen vor der sicil. Expedition.* Berlin, Hertz, 1882.

épigraphiques, qu'Eschyle et Sophocle déjà connaissaient la Sicile, et que, à cette époque, il régnait des rapports commerciaux suivis entre Athènes et l'Occident, comme le prouvent l'exportation des vases et l'adoption de l'étalon monétaire grec dans l'Italie méridionale et la Sicile. Il montre enfin que le plan de Thémistocle d'émigrer avec les Athéniens à Siris n'est possible que dans de semblables circonstances. Enfin, pendant les guerres médiques, le public athénien au théâtre comprenait les allusions, même les moins évidentes, qui se rapportaient à ces contrées. Si donc Thucydide, quand il décrit la catastrophe sicilienne, éveille par son récit l'impression d'une entreprise absolument nouvelle et dans un pays presque entièrement inconnu, il ne faut y voir qu'une manière artistique de présenter les choses et n'y attacher historiquement qu'une importance relative. L'assertion de Müller-Strübing [1], que l'exécution des 1,000 Mytilénéens est une interpolation dans le texte de Thucydide, a été combattue par Holzapfel [2] dans un article spécial ; nous approuvons entièrement l'argumentation de ce dernier ; il la développera encore dans un prochain article, où il examinera aussi la confiscation des biens qui suivit le soulèvement de Lesbos, et qui eut lieu au profit des Athéniens.

Nous ne citons qu'à titre de curiosité une dissertation de Fokke [3], tendant à démontrer que l'hellénisme a eu en Alcibiade et en Socrate ses plus illustres représentants : Alcibiade a été méconnu aussi bien de ses contemporains que de la postérité ; ses plans étaient grandioses, et conformes à la politique de Périclès. La controverse qui a pris naissance au sujet de Cléon, depuis l'ouvrage de Grote, s'est encore enrichie d'une publication due à Emminger [4] ; il est difficile d'être juste envers cet homme, surtout parce qu'il ne nous a été conservé que des documents qui lui sont hostiles. Tout jugement favorable a donc un caractère éminemment subjectif.

L'histoire du tyran sicilien Denys Ier occupe J. Bass [5] qui, dans un article spécial, le traite avec plus d'indulgence que ne l'ont fait

1. Comp. *Rev. hist.*, XXIII, 237.

2. *Das Verfahren der Athener gegen Mytilene*, dans le *Rhein. Museum*, V. F. 37 Bd., p. 448 sq. — *Noch einmal das Verfahren der Athener gegen Mytilene; ibid.*, Bd. 38, p. 631 sq.

3. *Rettungen des Alkibiades*. I. Theil : die sicilische Expedition. Emden, Haynel, 1883.

4. *Der Athener Kleon*. Programm des Gymn. in Eichstædt. Cf. *Rev. hist.*, VI, 241.

5. *Dionysius I von Syrakus, nach den Quellen dargestellt*. Programm des k. k. Gymnasiums im 2 Bez. Wien, 1881.

d'autres critiques. Holm l'avait déjà précédé sur cette voie, dans son histoire de la Sicile. Wildt[1] a entrepris de donner, pour autant que les sources le permettent, un portrait de la vie et des actions de Cléarque, le compagnon d'armes de Cyrus le jeune ; Gehlert[2] s'est occupé tout au long des luttes de Cléomène III contre la ligue achéenne et de son activité politique, ainsi que de sa mort aventureuse à Alexandrie; Preis a étudié l'histoire d'Agis, le prédécesseur de Cléomène. Schneiderwirth[3] a tenté de reconstituer l'histoire de la ville d'Héraclée, sur le Pont, du milieu du VIe siècle jusqu'au commencement du IIIe avant J.-C.

L'histoire de la ligue achéenne, cet épisode si compliqué de la décadence grecque, a été étudiée spécialement dans trois dissertations[4]; l'une d'entre elles traite des événements qui se sont passés à partir de 168 avant J.-C. ; la seconde combat Unger et montre l'incertitude des dates, à propos soit des actions d'Agis, soit du moment où les stratèges entraient en fonctions, soit enfin des assemblées ordinaires; l'auteur examine également, en les comparant, la valeur des sources. La troisième dissertation raconte le dernier combat de la ligue contre Nabis; c'est à Polybe surtout que nous devons la connaissance de cette bataille; l'auteur étudie également, à cette occasion, les différentes sources et leurs rapports réciproques : Tite-Live, Plutarque et Pausanias. La situation d'Athènes, à l'époque de la domination romaine, fait l'objet des études de Neubauer[5], qui en a publié le résultat dans un opuscule.

Chronologie.— Auguste Mommsen[6] expose d'une façon un peu obscure, mais dans un livre très nourri, les résultats de ses recherches sur la chronologie grecque. L'auteur regarde Delphes comme le point de départ de cette chronologie. Il résulte des œuvres d'Homère et du

1. *De Clearcho Lacedaemoniorum duce.* Programm des kgl. kath. Gymnas. in Kœln, 1882.

2. *De Cleomene III Lacedaemoniorum rege.* Programm des kgl. Gymn. zu Leipzig, 1883. — Preis : *Neue Beitræge zur Geschichte d. Kœniges Agis.* Prog. d. Gymn. zu Pillau, 1882.

3. *Heraklea am Pontus.* I. Theil : Prog. des Gymn. zu Heiligenstadt, 1882.

4. Hillmann : *Der Achæische Bund seit* 168. Programm des Gymnasium in Elberfeld, 1883. — H. Klatt : *Chronologische Beitraege zur Geschichte des Achæischen Bundes.* Programm des Progymnasium. Berlin, 1883. — F. Rühl : *Der letzte Kampf der Achæer gegen Nabis;* dans les *Jahrbücher für Philologie,* 127 Bd., p. 33 sq.

5. *Athen in rœmischer Zeit.* Halle, 1883, dissert.

6. *Chronologische Untersuchungen über das Kalenderwesen der Griechen, insonderheit der Athener.* Leipzig, Teubner, 1883.

calendrier qui se trouve à la fin des œuvres d'Hésiode que, très probablement, on se servait, dans les plus anciens temps, d'un système de semestres et d'années de pléïades et qu'on mesurait à partir du matin ; plus tard, les phénomènes lunaires prenant toujours plus d'importance, ce système fit place à l'année de Sirius, à un cycle d'octaétérides, et on mesura à partir du soir ; les mois étaient réglés alors d'après les phases de la lune. La seconde partie, très étendue, de cet ouvrage traite du calendrier d'Athènes à l'époque historique, de l'utilité des catalogues de prytanies pour les recherches chronologiques, de l'octaétéride, du cycle métonique et de la période de Callippos. Vient ensuite une longue série d'éclaircissements sur les matériaux qui concernent la chronologie, et que nous possédons pour des années déterminées depuis la prise de Troie jusqu'en 117 apres J.-C. Mommsen regarde comme des dates obtenues au moyen de cycles, supposant eux-mêmes la connaissance du cycle métonique, toutes les indications des chronologistes au sujet de la guerre de Troie et du système des olympiades adopté depuis Timée par tous les historiens. L'époque à laquelle ce cycle a été introduit ne peut être sûrement déterminée, tout prouvant que, même après qu'on en eut placé le parapegma sur la Pnyx, le cycle de dix-neuf ans n'entra que progressivement dans l'usage ; en 433 avant J.-C., le parapegma n'était pas encore achevé ; d'autre part, la mise en vigueur officielle du nouveau système métonique paraît devoir être fixée en 422 avant J.-C., la correction qu'y apporta Callippos par l'adoption du cycle de soixante-seize ans date de 331/330. La chronologie de Thucydide, ainsi que les systèmes proposés par Bœckh, Fischer, Unger, Usener et autres, sont traités en détail dans cette dernière partie de l'ouvrage, qui se poursuit jusqu'aux empereurs romains. Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour porter un jugement technique sur l'œuvre de Mommsen, mais il nous paraît avoir mis en œuvre, avec beaucoup de raison, les observations de l'astronomie moderne ; nous admettons aussi avec lui que les dates mentionnées plus haut de l'époque grecque primitive ont été comptées en arrière ; enfin il nous semble évident que les indications de Thucydide ne suffisent point à faire voir s'il se servait du système de l'ennaétéride, de l'octaétéride ou d'un système personnel ; au sens propre du mot, il n'y a pas, chez Thucydide, de chronologie. Nous pensons de même à l'égard de Geminos et d'autres, auxquels Mommsen nous semble accorder trop de confiance. Il est à peine possible à un homme qui n'est pas du métier de se retrouver dans cet ouvrage, dont certaines parties ne sont que des amas de faits bruts : comme, pour constater l'exactitude des résultats, il faudrait

calculer à nouveau toutes les tables données, Mommsen se sert dans son ouvrage des tables lunaires de Hansen, qui ont été remplacées par un ouvrage plus exact, et à tous points remarquable, que nous mentionnerons en passant. A l'aide des tables publiées par Th. Oppolzer[1] pour la lune, il est possible, en effet, au moyen d'une simple addition, de calculer, dans quelque région que ce soit, une éclipse de lune, la lune pleine ou nouvelle et le jour de chaque semaine pour une date déterminée. On a joint à cet ouvrage une série de nouveaux calculs sur les éclipses de soleil et de lune, pour l'histoire grecque elle-même. En partant de l'éclipse totale du soleil, 19 mars 71 av. J.-C., indiquée dans le traité de Plutarque *de facie in orbe lunae*, F. K. Ginzel[2] a calculé la plupart des éclipses du 1er siècle de notre ère. Le calcul d'une éclipse totale mentionnée dans les fragments du poète Archiloque est important pour l'étude du poète lui-même. Cette éclipse, qu'il faut supposer avoir été totale pour Paros ou pour Thasos, tombe, d'après les calculs astronomiques, sur le 5 avril 647 (historiquement 648), comme l'ont prouvé Oppolzer et Schwarz[3] : donc le poète vivait à cette époque.

A propos des événements relatifs à la chute de l'empire mède, racontés par Hérodote, Ctésias et Nicolas de Damas, G. F. Unger s'est efforcé de prouver que Cyrus a vaincu Astyage en 559. La chute complète d'Astyage n'aurait eu lieu qu'en 550, et Cyrus se serait facilement emparé du pouvoir après s'être fait adopter par le roi déchu. Cette nouvelle hypothèse n'est pas en harmonie avec les indications des auteurs nommés plus haut, non plus qu'avec les inscriptions cunéiformes nouvellement découvertes, qui sont relatives aux conquêtes de Cyrus : ces dernières ont été étudiées par Keiper[4] d'une façon succincte. Dans un travail approfondi et savant, Unger[5] prend position relativement aux hypothèses que Diels (*Rhein. Mus.*, N. F. XXXI Bd.) a émises sur les renseignements historiques et littéraires des Alexandrins. Pour Empédocle et Anaxagore, il y a une tradition authentique d'après laquelle le premier serait né en 520

1. *Syzygien-Tafeln für den Mond nebst ausfuehrlicher Anweisung zum Gebrauch derselben.* Leipzig, 1881.

2. *Astronomische Untersuchungen.* I : über die zwischen 26 u. 103 n. Ch. stattgefundenen Sonnenfinsternisse..., dans les *Sitzungsber. der kaiserl. Akad.* II Abth. Bd. 35, p. 663 sq.

3. *Ibid.*, Bd. 36, p. 790 sq. ; — *ibid.*, Bd. 37, p. 763 sq.

4. *Die neuentdeckten Inschriften ueber Cyrus.* Programm der kgl. Studien Anstalt. Deux Ponts, 1882.

5. *Die Zeitverhaeltnisse des Anaxagoras und Empedocles ;* dans *Philologus*, suppl., Bd. IV, p. 518 sq.

avant J.-C. et aurait disparu subitement, en 461, du milieu de ses amis, avec lesquels il avait concerté le coup de théâtre qui devait clore sa vie de thaumaturge; Anaxagore aurait vécu de 533 à 462 et aurait été le maître de Thémistocle et de Périclès : là-dessus les renseignements de Stésimbrote sont exacts, bien que Plutarque les rejette. L'écrit d'Unger parle aussi occasionnellement de Gorgias, d'Antiphon, d'Archélaos et d'autres philosophes et orateurs. Malgré tous ses efforts, Unger ne nous a pas convaincu qu'Apollodore et Eratosthènes, en l'absence de documents certains sur l'histoire littéraire de la Grèce, n'ont pas eu parfois recours à des calculs approximatifs.

Une autre étude du même auteur a pour objet la chronique d'Apollodore. On admet d'ordinaire qu'Apollodore d'Athènes est l'auteur anonyme d'une chronographie écrite en trimètres iambiques et utilisée par le Pseudo-Skymnos ; Unger fait voir que les citations par lesquelles nous connaissons Apollodore ne concordent pas avec les passages parallèles de Skymnos : Apollodore, dit-il, a composé sa chronique entre 140-60 avant J.-C.; son récit commence avant 1184 avant J.-C. et va jusqu'en 144 ; il arrêta probablement son livre à l'année 70 et embrassa par conséquent en arrière et en avant une période plus étendue que l'anonyme suivi par Skymnos ; Unger termine en supposant que cet anonyme était Artémon de Pergame. Si les arguments apportés par l'auteur ne sont pas toujours concluants, et si on regrette l'absence d'une analyse de Skymnos, qui s'est servi de tant d'auteurs, le résultat auquel l'auteur arrive, et qui n'est basé que sur des éclaircissements chronologiques, n'en est pas moins persuasif. Quant à Pisistrate, Unger[2], en se basant sur des considérations chronologiques, estime que ce n'est pas trois fois, mais bien quatre fois qu'il exerça la tyrannie : d'abord six mois, en 561 avant J.-C., après quoi il fut exilé pendant huit ans, puis, de nouveau, six mois (552), suivis d'un exil d'un an ; une troisième fois, sept ans, de 551-544, suivis de nouveau d'un exil de quelques années, et, enfin, pour la quatrième fois, neuf ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, en 528. Unger tire ces conclusions, d'abord d'une inscription publiée par Bekker, dans laquelle il est question d'un triple bannissement et d'une triple installation sur le trône, puis d'un passage d'Isocrate, dans lequel il est parlé de renversements répétés des Alcméonides par Pisistrate ; la question de Crésus (Hér.,

1. *Die Chronik des Apollodoros;* dans le *Philol.*, Bd. 41, p. 602 sq.
2. *Die Regierungen des Peisistratos ;* dans *Jahrb. f. clas. Phil.* Bd. 127, p. 383 sq.

I, 65) qui date de l'époque où Pisistrate était tyran pour la troisième fois, selon Hérodote, tombe, d'après Unger, en 549, ce qui oblige notre auteur à corriger un autre passage d'Hérodote (I, 62), où il est question d'un bannissement de onze ans : au lieu de onze, Unger lit un et justifie alors du même coup une assertion d'Aristote d'après laquelle Pisistrate aurait passé seize ans en exil. Cependant cette hypothèse n'est pas satisfaisante ; la correction faite à Hérodote (I, 62) n'infirme pas le passage (I, 64) où il est dit très nettement que Pisistrate est trois fois arrivé à la tyrannie ; cette opinion du narrateur le plus ancien et le plus sûr ne doit pas être sacrifiée à une épigramme douteuse et à un passage d'un orateur peut-être mal interprété. Nous avons déjà une fois reproché à Unger de ne pas lire les auteurs qu'il prend pour objet de ses recherches, et de ne s'en servir que pour en tirer des exemples chronologiques : c'est le cas ici encore.

Dans un autre article, Unger [1] fait preuve de la même science et de la même tendance à constituer, à l'aide d'une tradition pleine de lacunes, une chronologie certaine : il s'agit de Pythagore et des Pythagoriciens. Pythagore serait né en 568 et mort en 494 ou 493. Le récit selon lequel il aurait péri à Crotone quelques dizaines d'années plus tard, quand les Pythagoriciens périrent sur le bûcher, est une erreur très répandue dans l'antiquité ; après cette catastrophe, l'école pythagoricienne resta tranquille pendant un certain temps ; elle ne se releva qu'avec le retour des bannis dans leur patrie : le dernier Pythagoricien est mort quelque vingt ans avant 300 av. J.-C. Nous renonçons à donner ici une idée des moyens désespérés auxquels Unger a dû avoir recours pour arriver à une telle précision. Müller Strübing [2] a réfuté toute une série d'hypothèses d'Unger sur la chronologie de Thucydide, dans une étude sur la première année de la guerre du Péloponèse, où il a, selon sa coutume, touché à une foule de questions en les éclairant d'un jour nouveau. Voici les résultats principaux auxquels il est arrivé : les indications de Thucydide relatives à l'époque où commença la guerre du Péloponèse sont contradictoires : d'une part, il la fait commencer par l'attaque de Platée, lorsque Pythodore avait encore deux mois (la leçon ordinaire est quatre mois) à être archonte ; d'autre part il dit que, lorsque, quatre-vingts jours plus tard, les

1. *Zur Geschichte der Pythagoreer ;* dans les *Sitzungsber. der Münchner Akad. Phil. philol.-hist. Classe,* 1883, p. 140 sqq.

2. *Das erste Jahr des peloponnesischen Krieges ; Jahrb. f. Philol.,* 127 Bd., p. 577 sq., 657 sq.

Péloponésiens envahirent l'Attique, le blé était près de mûrir et qu'on était en plein été. Trois points doivent être modifiés : d'abord la correction quatre mois au lieu de deux mois est fausse, puis, les mots ajoutés à la phrase « lorsque le printemps commençait » sont une adjonction postérieure ; enfin, il est impossible qu'à la mi-été en Attique le blé soit seulement près de mûrir. Au sujet de l'éclipse de soleil du 3 août que l'on place en général avant le départ de l'armée spartiate abandonnant l'Attique, et avant l'envoi de la flotte contre le Péloponèse, Müller Strübing prouve, d'après une inscription datant de l'archontat de Pythodore (*C. I. A.* IV n. 179 a-d.), que, plusieurs jours avant le 3 août, l'argent nécessaire à l'envoi de cette flotte avait été payé ; d'ailleurs la mention, faite en passant, d'une éclipse de soleil, n'est pas suffisante pour en faire le point de départ de calculs chronologiques. Des considérations générales sur la rentrée de la moisson par les Péloponésiens, avant qu'ils envahissent l'Attique, font reculer la date de cet événement plus qu'on ne le fait généralement : Platée fut attaquée le dernier munichien (1er juin), sous l'archonte Euthydème ; quatre-vingts jours plus tard, le 21 août environ, les Lacédémoniens envahirent l'Attique : il est vrai que Diodore (XII, 37) rappelle que Thucydide fait commencer la guerre sous Pythodore, mais lui-même il en place le début sous Euthydème, l'archonte suivant. Ce sont des raisons subjectives qui ont poussé Thucydide à placer la surprise de Platée au début de la guerre plutôt que l'invasion de l'Attique ; Müller Strübing va même jusqu'à prétendre que cette date a été choisie arbitrairement, ne se justifie pas historiquement et n'était pas reconnue par le peuple d'Athènes. C'est grâce à cet artifice que Thucydide a pu commencer par la description pittoresque d'un combat de nuit et, en même temps, obtenir pour la guerre une durée de dix ans. Tous les événements de la première année s'expliquent fort bien avec ces dispositions chronologiques. M. Strübing critique ensuite avec succès les opinions d'Unger et autres sur la division par années de Thucydide ; pour celui-ci, l'année guerrière ou l'été commençait au 1er Élaphébolien (21 mars), époque où les stratèges étaient choisis, époque aussi des Dionysiaques; elle finissait vers la mi-novembre avec les Apâturies. Il va sans dire que cette division comportait quelque liberté. L'excellent manuel de chronologie de L. Ideler[1] a paru en deuxième édition ; il en a été de même pour un ouvrage tout aussi remarquable : la métrologie de Hultsch[2]. Ce dernier ouvrage a été

1. *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie aus den Quellen bearbeitet.* 2te Aufl. 2 Bd. Breslau, 1883.

2. *Griechische und römische Metrologie.* 2te Aufl. Berlin, Weidmann, 1882.

considérablement augmenté et amélioré. A ces travaux généraux il faut en ajouter plusieurs qui traitent des questions spéciales de métrologie et de numismatique. W. Dœrpfeld [1] cherche à prouver : 1° que l'unité de longueur a servi, dans la plupart des États anciens, de base aux mesures cubiques et aux poids ; 2° que le pied attique est identique au pied romain et comporte 0^m296, ce qui ressort des œuvres littéraires aussi bien que des monuments ; 3° que l'aune égyptienne d'Hérodote et l'aune orientale ne sont pas semblables, mais que la seconde a 0^m5 de long, tandis qu'en Égypte l'aune royale avait 0^m524 et la petite aune 0^m449 ; enfin 4° que le pied de Philetaire et celui de Ptolémée ne sont pas identiques : le premier est de 0^m333, le second 0^m349. Les mesures de longueur italiques et romaines ne sont pas pareilles : le pied italique de 0^m278 fut usité à Rome jusqu'au IIIe s. avant J.-C. et fut alors remplacé par les mesures grecques. — Partant des indications d'Appien relatives au trésor du second Ptolémée, J.-G. Droysen [2] a fait quelques recherches sur les finances des Ptolémées en général. D'après lui, il y a eu dans l'empire des Ptolémées une monnaie isonome, en cuivre, c'est-à-dire une monnaie d'une valeur déterminée, qui pouvait se conserver, parce qu'elle était acceptée par les caisses de l'État. Les données d'Arrien doivent être réduites à 12,533 talents d'argent ; d'autres indications relatives aux richesses, certainement très considérables, des maîtres de l'Égypte, doivent être considérées comme absolument fictives. — On porte aujourd'hui un jugement plus favorable sur le gouvernement de Denys Ier de Syracuse. C'est aussi le résultat de l'étude que Droysen [3] a consacrée aux mesures financières de ce tyran, mesures qui avaient pour but de parer à la ruine financière qui menaçait Syracuse, lors de l'arrivée de Denys au pouvoir. Un troisième article [4] du même savant est consacré au système monétaire d'Athènes : il cherche à expliquer, par une nouvelle hypothèse, le fait que les tétradrachmes athéniennes qui nous sont parvenues varient entre un poids normal de 17,46 à 17,34 gr. ; il va sans dire que les pièces les plus légères sont les plus modernes ; l'analyse chimique prouve néanmoins que ces pièces ont une valeur identique à celle des autres et qu'elles contiennent à un degré extrê-

1. *Beitraege zur antiken Metrologie ;* dans *Mittheilungen des deutsch. Archaeol. Instit.*, VII Bd., p. 277 sq. ; VIII, p. 36 sq.

2. *Zum Finanzwesen der Ptolemæer. Sitzungsberichte der Berl. Akad.*, 1882, p. 207 sq.

3. *Zum Finanzwesen des Dionysios von Syrakus ; ibid.*, p. 1013 sq.

4. *Zum Münzwesen Athens ; ibid.*, p. 1193 sq.

mement faible, il est vrai, une adjonction d'or : ce qui prouve tout le développement de la métallurgie chez les Athéniens.

Antiquités grecques. — Le célèbre ouvrage de Meier-Schœmann, *Uber den attischen Process* (conf. *Rev. historique*, XXIII, p. 153), a maintenant paru complètement remanié par Lipsius. On s'est décidé également à remanier et à mettre au niveau des derniers progrès de la science moderne l'ouvrage si remarquable de K.-F. Hermann, sur les antiquités grecques. Le quatrième volume (3e édit.), revu par Blümner[1], comprend les antiquités grecques relatives à la vie privée ; il est divisé en trois parties : le pays et le peuple grecs d'après son caractère physique et moral, les mœurs et les usages de la vie domestique et de la vie sociale. — Parmi les travaux spéciaux au domaine de l'antiquité grecque et à la philologie proprement dite, on ne nommera ici que les plus importants. Ainsi celui de Birt[2] ; pour la critique des textes, nous ne pouvons ici qu'en signaler le riche contenu : il expose d'une manière complète tout ce qu'on sait sur le papyrus et le parchemin, sur les lignes, les pages et la division de la matière littéraire, sur les rouleaux et sur les manuscrits. Ainsi, les grands historiens grecs ont écrit sur de grands rouleaux non divisés en livres ; c'est seulement à l'époque alexandrine que paraissent le système des petits rouleaux et la répartition en livres ; cette dernière subdivision exerça alors son influence sur l'arrangement littéraire de tout un ouvrage. Flach[3] a commencé une histoire de la poésie lyrique grecque, qui a excité les contradictions de plusieurs de ses collègues : le premier volume s'étend de 750-580. Hinrichs a publié le second volume de l'histoire de la littérature grecque de Th. Bergk[4] ; il est divisé en deux périodes (776-500 et 500-300) et continue avec la même supériorité l'histoire des événements littéraires. Cinq dissertations du même auteur contiennent principalement des recherches sur Platon. Il a paru une quatrième édition de l'histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand de K.-O. Müller[5]. L'histoire de la littérature grecque de F. Schlegel[6] a été publiée de nouveau ; c'est là un

1. *Lehrbuch der griechischen Antiquitaeten.* Freiburg, Mohr, 1882.

2. *Das antike Buchwesen in seinem Verhaeltniss zur Litteratur.* Berlin, Hertz, 1882.

3. *Geschichte der griechischen Lyrik nach den Quellen.* Tubingue, Fues, 1883.

4. *Griechische Literaturgeschichte.* Leipzig, Fues, 1883.

5. *Geschichte der griech. Literatur*, etc. 4 Aufl. Stuttgart, Heitz, 1883.

6. F. Schlegel : *Seine prosaischen Jugendschriften hergg.* v. Minor, I Bd. Vienne, Konegen, 1882.

ouvrage aussi important au point de vue de la littérature allemande qu'il est utile au philologue, par l'abondance des idées qu'on y rencontre. Zeller [1], l'historien de la philosophie grecque, a fait paraître un résumé succinct de son ouvrage. G. Schmidt [2] a traité d'une façon étendue et très remarquable de l'éthique du peuple grec. Biese [3] a étudié les sentiments des Grecs vis-à-vis de la nature extérieure, et a soutenu, contre un préjugé très répandu, que les Grecs possédaient un vif sentiment de la nature. Winter [4] traite le même sujet dans un petit article. Enfin il a paru une dissertation très instructive sur un sujet analogue : la personnification de la nature dans la poésie grecque par Gerber [5].

Nous indiquerons encore, pour terminer, quelques ouvrages qui traitent de questions spéciales de jurisprudence athénienne. H. Schenkl [6] cherche à établir que les droits de bourgeoisie issus du principe de la *gens* existant à Athènes, étaient fixés déjà avant la réforme de Clisthène : seul le descendant légitime de parents citoyens peut y prétendre. Au ve et au ive siècle, a-t-on dit, le droit de bourgeoisie était encore indécis ; mais, d'après Schenkl, les mesures prises à ce sujet n'ont pas d'autre source que des raisons politiques et n'impliquent point des fluctuations de l'opinion au sujet de ce droit. Une question très débattue et que les nouvelles découvertes épigraphiques ont remise en honneur, est celle de savoir de quelle manière, à Athènes, une loi était constitutionnellement élaborée ; elle a été traitée par Heine [7] dans un article spécial. Herrlich [8] étudie les trois catégories d'homicide que distinguait le droit pénal athénien : 1° le cas de l'homicide volontaire et illégitime ; 2° l'homicide volontaire et légitime ; 3° l'homicide involontaire. L'homicide légitime n'est pas considéré comme punissable ; au sujet de l'intention, on a établi des distinctions dès l'époque de Dracon ; cependant, pour des considérations d'ordre religieux et de droit privé, le fait

1. *Grundriss d. Gesch. der griech. Philosophie.* Leipzig, Fues, 1883.

2. *Die Ethik der Griechen,* 2 Bd. Berlin, Hertz, 1882.

3. *Die Entwickelung des Naturgefühles bei den Griechen.* Kiel, Lipsius et Tischer, 1882.

4. *Beitraege zur Gesch. des Naturgefühles.* Programm des Gymn. zu Marburg, 1883.

5. *Naturpersonification in Poesie und Kunst der Alten. Jahrb. f. Phil. XIII* suppl. Bd., p. 239 sq.

6. *Zur Geschichte des attischen Bürgerrechts.* Wiener Studien. V, p. 52 sq.

7. *Auf welchem Wege sollten verfassungsmaessig die Gesetze in Athen zu Stande kommen.* Programm des Gymn. in Rawitsch, 1883.

8. *Die Verbrechen gegen das Leben nach attischem Recht.* Programm des Humboldtsgymnas. in Berlin, 1883.

en lui-même gardait son importance au point de vue du droit pénal. Les documents sur cette question, comme sur tant d'autres du droit public, ne deviennent nombreux qu'à partir des dix orateurs et ne permettent guère d'en inférer les lois des époques antérieures. Sorof[1] fait voir, au sujet de la procédure judiciaire suivie dans les procès pour homicide, que, probablement déjà avant la réforme de l'an 403, la compétence du tribunal des Onze s'étendait aussi aux homicides pris en flagrant délit ; auparavant son intervention n'était légitime que lorsqu'un autre crime venait s'ajouter au meurtre. Guggenheim[2] détermine les cas où la torture était décrétée, soit contre les hommes libres, soit contre les esclaves, et indique de quelle manière on procédait à la citation de ses propres esclaves et des esclaves étrangers ; les deux derniers chapitres traitent du mode de torture et de l'usage que faisaient des révélations le défenseur et l'accusateur public. Frænkel[3] revient à l'ancienne manière de voir au sujet du timema athénien à partir de l'archonte Nausinikos ; il s'appuie sur l'interprétation d'une inscription, à laquelle on n'avait pas encore pris garde : le timema était une surtaxe progressive de tant pour cent ; elle dépendait de la fortune du contribuable et n'était pas, comme l'ont prétendu certains économistes, un impôt progressif sur le revenu. Un second article du même savant traite de l'*antidosis* d'après le droit attique ; on avait l'habitude de comprendre sous ce nom, conformément à l'explication de Bœckh, l'échange de fortune entre deux citoyens tenus d'exercer un emploi, dans le cas où la charge avait été imposée, d'abord irrégulièrement, à celui dont la fortune était la moindre. L'opinion de Dittenberger, que Frænkel soutient avec de nouveaux arguments qui nous semblent décisifs, n'a cependant pas rencontré beaucoup d'adhérents. D'après Dittenberger, la saisie respective de la fortune des deux adversaires n'est qu'une procédure qui a pour but de conserver intact pendant le cours du procès le bien des deux partis.

H. Heyse[4] a soumis à un examen complet et approfondi l'organisation des ambassades chez les Athéniens ; son étude repose sur les témoignages littéraires et épigraphiques. H. Erdmann[5] a écrit un

1. *Die ἀπαγωγή in Mordprocessen. Jahrb. f. Phil.* Bd. 127, p. 105 sq.

2. *Die Bedeutung d. Folterung im attischen Process.* Leipzig, 1882, Inaugural Diss.

3. *Der Begriff des Timema im attischen Steuersystem* : dans *Hermes*, Bd. XVIII, p. 314 sq. ; *die Antidosis*, p. 442 sq.

4. *De legationibus atticis.* Gottingae, 1882, dissert.

5. *Hippodamos von Milet und die symmetrische Staedtebaukunst der Griechen. Philologus*, Bd. 42, p. 193 sq.

article sur l'architecte Hippodamos de Milet, sur sa vie et ses œuvres : construction du Pirée, et fondation de Thurium ; sur Rhodes, considérée comme une de ses œuvres ; enfin sur le caractère symétrique de la ville dont l'agora occupait le centre et qu'on nommait le système d'Hippodamos.

Nous ne terminerons pas ce bulletin sur les publications relatives à l'histoire grecque, qui ont paru en Allemagne et en Autriche pendant ces deux dernières années, sans constater ce fait réjouissant que, dans tous les domaines, des progrès ont été réalisés, soit par les découvertes de nouvelles sources et de nouveaux documents, soit par une étude plus approfondie des choses déjà connues. Nous avons attaché, dans ce compte-rendu, une importance capitale aux conquêtes de la topographie, de l'épigraphie et à l'étude des sources, parce que c'est dans ces deux directions surtout que se développe la science moderne et qu'il importait de les mettre en lumière. On aura peut-être rendu aussi aux lecteurs de cette Revue, par l'analyse minutieuse des travaux de ce genre, un certain service à cause de la difficulté qu'on a de se procurer plusieurs de ces articles enfouis dans les journaux ou dispersés dans différentes publications.

A. Bauer.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Storia della marina militari italiana antica, scritta da Francesco Corazzini. Livorno, Raff. Giusti, editore; 1882.

L'Italie fait de grands sacrifices pour créer une marine qui puisse devenir l'instrument d'une vaste domination dans la Méditerranée. Elle a construit des navires gigantesques, dépassant, en hardiesse, les conceptions des ingénieurs français et anglais; elle se prépare à établir à la Maddalena un port militaire qui est presque une menace pour ses voisins; bref, elle tente un grand effort, auquel les historiens eux-mêmes ont voulu s'associer. C'est, comme toujours, dans les souvenirs de la Rome antique qu'ils cherchent le secret des destinées de l'Italie contemporaine, de l'Italie unifiée, héritière du peuple romain.

Le livre de M. Corazzini a été écrit sous l'influence de ces idées patriotiques. L'auteur nous le dit fort clairement dans sa préface. Nous retrouvons des traces de la même préoccupation dans le titre qu'il a adopté. C'est en réalité la *marine romaine* qu'il a étudiée, et cependant nous lisons en tête de son ouvrage : « Histoire de la marine *italienne* antique. » De même, il nous annonce la prochaine publication d'une histoire de la marine *italienne* du moyen âge, quoique au moyen âge il n'y ait pas eu *une marine italienne,* mais bien *des marines italiennes.* Nous pourrions encore relever plusieurs passages du livre de M. Corazzini, où se révèle le même parti pris politique. Dans sa conclusion, par exemple, l'exemple de Rome dédaigneuse de sa marine militaire est encore rappelé à l'Italie contemporaine, à titre de leçon.

Hâtons-nous de le dire, il y a autre chose que de la déclamation dans l'ouvrage de M. Corazzini.

Le volume est divisé en quatre livres; il comprend en outre un appendice assez volumineux qui n'en est pas la partie la moins intéressante.

Le premier livre contient quelques indications sur la marine des Étrusques et des Italiotes. C'est une sorte d'introduction, le véritable sujet traité par l'auteur étant, comme nous l'avons dit, l'histoire de la *marine romaine.*

Dans les livres II, III et IV, l'auteur passe successivement en revue les événements militaires des trois grandes périodes qui se terminent par la destruction de Carthage, la bataille d'Actium et la chute de l'empire d'Occident. Les développements d'un caractère technique sont rejetés dans l'appendice, composé lui-même de onze paragraphes. Là ont été réunies des notices sur l'art nautique, l'architecture et la cons-

truction navale, les conditions dans lesquelles s'opéraient les navigations des anciens, l'administration et les règles hiérarchiques en vigueur dans la marine antique, les récompenses décernées aux vainqueurs, la tactique navale, les signaux, etc. L'appendice se termine par des tableaux indiquant le lieu où se sont livrées les principales batailles navales, le nombre des navires qui y ont pris part, le nombre des hommes embarqués, troupes et équipages, et le nom des amiraux, etc.

Comme on le voit, le sujet choisi par F. Corazzini est très vaste. Nous devons rendre à l'auteur cette justice qu'il a su apporter à son travail un rare esprit de méthode. Rien n'était si facile que de combler, au moyen de digressions sur l'histoire générale, les nombreuses lacunes d'une histoire spéciale sur laquelle nous possédons peu de documents. Un écrivain français que M. Corazzini cite dans sa préface, M. du Sein, nous a donné, il y a quelques années, le second volume d'une histoire de la marine chez tous les peuples et dans tous les temps, où l'histoire du monde était retracée tout entière, de telle sorte que le sujet n'était réellement traité que dans une centaine de pages. M. Corazzini ne mérite pas un semblable reproche. Il demeure aussi scrupuleusement que possible dans les limites de son cadre. C'est un livre général qu'il a écrit; mais, au moins, n'y est-il guère question que de marine.

L'ouvrage est d'une lecture facile et attrayante. Des faits intéressants y sont réunis. Il peut rendre à cet égard de réels services; mais nous ne croyons pas qu'il fasse faire un pas bien considérable à la science.

Il y a un petit nombre de questions d'archéologie navale vainement étudiées jusqu'ici, qui doivent être résolues avant que l'on puisse écrire une histoire, je ne dirai pas définitive, mais seulement provisoire, de la marine des anciens. Ces questions, M. Corazzini les laisse intactes. Cela tient à l'incompétence de l'auteur. Il n'appartient pas à la marine; il est, suivant sa propre expression, un profane dans l'art dont il étudie l'une des plus curieuses manifestations. Il traduit et critique les textes comme peut le faire un lettré, mais il lui est impossible de décider de la valeur, au point de vue nautique, des témoignages qu'il a réunis.

Les auteurs anciens, Polybe en particulier, nous ont laissé des chiffres très discutables. Pour quiconque a étudié l'histoire des guerres maritimes des trois derniers siècles avant l'ère chrétienne, les contingents de trois et quatre cent mille hommes, embarqués sur des vaisseaux, sont invraisemblables. Ecnome, avec ses trois cent mille combattants, a l'air d'une légende. Les indications qui nous sont fournies sur le nombre des navires et sur les effectifs partiels nous permettent bien de retrouver ce chiffre de trois cent mille; mais la question est de savoir si les navires d'Ecnome étaient bien ce qu'on a voulu les faire. La multiplication à laquelle procède M. Corazzini est juste; mais, qu'est-ce que cela prouve, si l'une des données est fausse? En d'autres termes, la critique historique, dans cette matière, doit être accompagnée d'une critique technique suffisante.

J'insiste d'autant plus sur ce point que d'autres livres récents, très

bien faits, comme l'est, à notre avis, celui de M. Corazzini, peuvent être l'objet d'observations analogues. La remarquable étude de M. Cartault sur la trière grecque a été lue avec le plus vif intérêt par les hommes du métier; mais il en est peu qui acceptent sans de fortes reserves les savantes conclusions de l'auteur. L'opinion la plus voisine de M. Cartault est celle de l'amiral Serre, qui a dernièrement construit pour le musée naval un modèle de trière à trois rangs de rames superposés; la trière de M. Cartault n'a pas été exécutée; mais il est permis de douter qu'elle réunît, si elle venait à être construite, les qualités nautiques que l'on exige d'un bâtiment de combat.

La solution des problèmes de la construction navale, telle qu'elle fut pratiquée chez les Romains, présente des difficultés de même nature.

L'interprétation des textes n'y est pas moins délicate, et nous attendons encore que les hommes du métier aient dirigé leurs études de ce côté. Lorsque les navires romains nous seront mieux connus, bien des textes, ceux de Polybe en particulier, perdront sans doute, au moins sur ce point, de la valeur qu'on leur accorde aujourd'hui.

Ces observations s'appliquent non seulement à M. Corazzini, mais à quiconque touche à l'histoire maritime. Elles s'appliquent même à l'auteur de cet article, qu'elles obligent à ne pas se départir d'une critique très générale.

Est-ce à dire que les érudits doivent s'abstenir systématiquement de traiter certains sujets? — Non certes, l'œuvre est trop considérable pour que toutes les bonnes volontés ne soient pas accueillies et encouragées, et, en matière d'archéologie navale, l'érudit peut rendre de grands services aux écrivains, hommes du métier. Les ouvrages comme celui de M. Corazzini sont avidement recherchés par les spécialistes, malgré les erreurs inévitables qu'ils contiennent. Ils soulèvent des polémiques dont la science tire profit, leur rôle est un peu ingrat, sans doute, mais il est honorable.

Il y aurait un moyen de remédier à cette impuissance originelle dont sont frappés tous les érudits qui s'attachent à étudier des sujets trop spéciaux, ce serait d'user d'un procédé en honneur à notre époque : de la collaboration. Il existe un excellent livre sur la marine française qui a été composé de cette manière : ce sont *les Batailles navales*, de Troude et Levot. Le commandant Troude a apporté ses connaissances techniques, M. Levot, le savant professeur de Brest, ses qualités d'écrivain et d'érudit. Ce ne sont certes pas les collaborateurs qui manqueraient aujourd'hui aux historiens des marines militaires européennes. La marine italienne, entre autres, compte nombre d'esprits lettrés et curieux, parmi lesquels nous pourrions citer l'amiral Fincati, dont le nom vient sous notre plume, précisément parce qu'il est l'auteur d'un remarquable mémoire publié en 1881 sur *la trirème*[1].

D. N.

1. *Le Triremi* par le contre-amiral Fincati. Rome, tipografia Barbera, 1881.

MISPOULET. **Les institutions politiques des Romains**, tome II. Paris, Pedone-Lauriel, 1883 ; in-8° de 557 p.

M. Mispoulet consacre ce volume à l'étude de l'administration romaine. Les principales divisions de l'ouvrage sont les suivantes : Relations internationales. — Organisation de l'Italie et des provinces. — Les finances sous la république et sous l'Empire. — L'armée. — La religion. — La justice. — Il n'y a rien à dire contre cet ordre général des matières. Mais, si l'on pénètre dans le détail, on remarque de singuliers vices de composition. Pourquoi, par exemple, ne parler des monnaies qu'à la fin du chapitre qui traite des finances ? Pourquoi présenter l'historique des légions, noter leurs emplacements, décrire leurs cadres pendant toute la période qui va jusqu'à Dioclétien, avant de dire un mot du mode de recrutement sous les rois et depuis Servius ? Pourquoi énumérer les attributions des gouverneurs, dresser la liste des provinces aux différentes époques, même vers 400, avant de nous donner connaissance de la constitution des municipes ? Ce sont là autant d'infractions aux règles d'une bonne méthode. Mais à cet égard le tort le plus grave de M. M. a été de réserver pour ce second volume tout ce qui concerne l'état social. C'est évidemment au début de l'ouvrage que devait être placé le chapitre qui a pour titre : « Division des personnes. » Il se trouve, au contraire, intercalé entre le chap. XVI, où il est question de l'organisation provinciale, et le ch. XVIII qui est relatif aux finances.

J'ajouterai encore une critique. La bibliographie est en général assez étendue. Il serait aisé pourtant de signaler sur ce point des lacunes sérieuses ; ainsi M. M. ne paraît pas connaître l'excellent ouvrage de M. Ferrero intitulé l'*Ordinamento delle armate romane* (Turin, 1878). D'autre part, il néglige de citer quelques travaux dont il a certainement fait usage. Enfin il lui arrive parfois de dénaturer un peu les opinions qu'il prête aux auteurs de seconde main. « Mommsen, dit-il, a pensé que l'année proconsulaire commençait au 1er juin, puis au 1er juillet » (p. 89, note 13), et il renvoie à St(aats)-R(echt), 2e éd., II, p. 245. Mais, dans ce passage, M. Mommsen ne parle que de l'Empire. Ailleurs (*die Rechtsfrage*, etc.), il dit formellement que sous la république le début de l'année proconsulaire était fixé au 1er mars ; ce qui d'ailleurs, du moins à mes yeux, est une erreur.

Ces réserves faites, je reconnais que ce volume est loin d'être sans mérite ; il est même, à mon sens, bien supérieur au premier. Il n'a peut-être pas beaucoup d'originalité ; mais il contient en somme un tableau assez complet et assez exact de l'administration romaine. On y trouvera réponse à la plupart des difficultés que soulève la matière, et on pourra souvent en accepter les solutions. M. M. a eu seulement le tort de trop se renfermer dans l'étude des institutions et de ne pas assez se préoccuper des événements qui ont contribué à les modifier. Il est clair par exemple qu'il aurait mieux expliqué la décadence des curies vers la fin de l'Empire, s'il eût tenu compte des progrès du christianisme.

Paul GUIRAUD.

Karls IV private und politische Beziehungen zu Frankreich, von Dr Adolf Gottlob. — Innsbruck, Wagner, 1883, 146 pages in-8°.

Geschichte Kaiser Karls IV und seiner Zeit, von Dr Emil Werunsky, docent an der deutschen Universitæt zu Prag. Zweiter Band (1346-1355), Erste Abtheilung. — Innsbruck, Wagner, 1882, x-324 pages in-8°.

M. Himly signalait aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* il y a quelques années, l'intérêt qu'il y aurait à étudier de près les relations du roi des Romains, Charles IV, avec la cour de France où il avait été élevé. La remarque tombe aujourd'hui avec l'ouvrage de M. Werunsky dont nous parlerons tout à l'heure, et plus particulièrement avec la brochure de M. Gottlob dont nous venons de transcrire le titre. Ces deux publications et quelques autres qui suivent de peu d'années les regestes de Charles IV, édités par M. Huber, montrent de quelle ardente investigation le règne de ce roi est actuellement l'objet. Ce n'est point ici le lieu de démontrer que cette ardeur est justifiée par l'importance du sujet. Il nous parait plus utile de faire remarquer comment la publication d'un simple catalogue d'actes historiques peut devenir le point de départ d'un progrès gigantesque. Le qualificatif ne paraîtra pas hyperbolique à ceux qui ont tenu en main la pauvre histoire de Charles IV publiée par Pelzel en 1780.

I.

La brochure de M. Gottlob marque déjà un progrès appréciable sur la partie correspondante du livre de M. Werunsky, sinon par les qualités critiques de l'auteur, au moins par la richesse des détails et le nombre de menus résultats obtenus. C'est que M. G., ambitionnant d'écrire une brochure sur un sujet restreint en lui-même, n'a négligé aucune source imprimée, et ce n'est point de ce côté certes que nous lui chercherons chicane. Nos critiques porteront uniquement sur la division des chapitres et sur quelques jugements de l'auteur.

Le premier chapitre est intitulé : *Relations de Charles IV avec la France, sous l'autorité du roi Jean de Bohême, son père,* 1323-1346. C'est laisser entendre que la bataille de Crécy où Jean fut tué marque le terme exact de cette période. Pourquoi dès lors ne commencer le second chapitre qu'à la mort de Louis de Bavière (11 oct. 1347), alors que, dans l'intervalle de cet événement et de la bataille de Crécy, la politique désormais hostile de Charles de Moravie s'affirme déjà au moins par un acte caractéristique, la lettre par laquelle, voulant faire pièce à Philippe de Valois, il propose au dauphin de Vienne de lui confirmer ses privilèges (7 oct. 1346) ? Ce second chapitre est d'ailleurs assez inexactement intitulé *Karls IV Trennung von der franzæsischen Politik bis zu seiner*

Kaiserkrœnung, 1347-1355, et le dernier *terminus* aussi mal choisi que le premier. Ce n'est point le couronnement de Charles à Rome (janv. 1355) qui importe dans le sujet, mais bien plutôt l'arrivée des ambassadeurs de Jean le Bon à Prague au mois d'août 1355, pour renouer avec l'empereur des relations presque absolument brisées depuis la bataille de Crécy. Les Anglais venaient de prendre le château de Nantes et Édouard III se disposait lui-même à passer sur le continent. Jean le Bon qui n'avait point d'alliés se tourne vers Charles IV. C'est donc le roi de France qui détermine une nouvelle période dans la politique de l'empereur vis-à-vis de notre pays.

Nous ne comprenons pas bien l'utilité du quatrième chapitre intitulé : *Continuation du vieil antagonisme politique et diplomatique des deux rois,* 1375-1378, alors surtout que ce chapitre n'embrasse qu'une période de trois années. Les petites intrigues du roi de France pour empêcher la transmission de la couronne impériale au fils de Charles IV ne nous paraissent pas avoir été suffisamment caractérisées pour modifier beaucoup les rapports des deux souverains, non plus que les efforts de Charles V pour retenir la papauté à Avignon, en dépit de l'empereur. Mieux eût valu commencer le chapitre au couronnement de Charles IV comme roi d'Arles en 1365, parce que ce couronnement marque le triomphe de la politique poursuivie par lui dès 1346 sur les provinces d'outre-Rhône.

Examinons maintenant quelques jugements de l'auteur.

On n'est point trop surpris de retrouver chez M. G. cette idée plus ou moins ouvertement exprimée que le royaume de Lothaire Ier appartenait en droit à l'Empire et que tous les progrès du roi de France au delà du Rhône et de la Saône furent autant d'usurpations. Cette théorie dite scientifique a depuis longtemps cours en Allemagne et nous savons où elle vise. Nous nous bornons à la relever ici.

Est-il bien nécessaire de supposer au XIVe siècle l'antagonisme du romanisme et de l'anglo-germanisme et d'asseoir la politique de Clément VI sur cette conception empruntée, je crois, à M. Hœfler ? Si les dynastes des pays rhénans furent, à plus d'une reprise, les alliés des Anglais contre nous durant la guerre de Cent ans, ce ne fut point bien certainement en raison de sympathies de races ni d'affinités de mœurs et de langues. Leur politique vis-à-vis du roi de France datait d'Adolphe de Nassau et elle était déterminée par des mobiles beaucoup moins abstraits. Ils obéissaient simplement soit à l'impulsion des villes marchandes des Pays-Bas et de la vallée du Rhin, soit à la séduction des livres sterling qu'on leur mandatait à Londres, tout comme, vers la même époque, d'autres princes et des prélats de l'Allemagne occidentale se faisaient en foule les alliés du roi de France contre espèces sonnantes. La loi d'action et de réaction des races qu'invoque M. G. n'a rien à voir en cette affaire. Et quant au pape, s'il favorisait particulièrement la maison de Luxembourg aux dépens de Louis de Bavière, c'était moins par le plaisir de *romaniser* en Allemagne que par une

intuition personnelle des chances qu'avait le fils du roi de Bohême de triompher mieux que tout autre de son compétiteur.

Mais M. G. paraît tenir à sa théorie. Parlant quelque part (p. 33) de l'alliance conclue en 1337 par la maison de Luxembourg avec le roi de France contre les Anglais, alors que tous les principicules allemands de la Meuse et de l'Escaut se déclaraient pour Edouard, l'auteur, pour bien mettre en relief la conduite de Jean de Luxembourg et des siens, qualifie le parti du roi de France de parti antinational vis-à-vis de l'Empire ! Plus loin (p. 38), l'hommage rendu par l'évêque de Cambrai au roi de France est qualifié de trahison vis-à-vis de l'empereur, comme si rien était moins certain que la question des droits de suzeraineté de la France et de l'Allemagne sur cette frontière au XIVe siècle.

M. G. semble croire encore à la servile dépendance de tous les papes d'Avignon à l'égard des rois de France. Le récent travail de son compatriote M. C. Wenck, sur Clément V et Henri VII, le désabusera peut-être de cette théorie trop absolue.

Je ne croyais pas qu'aucun historien pût jamais marchander son admiration à cet héroïque Jean de Bohême qui se fit tuer dans nos rangs à Crécy par esprit chevaleresque. M. G. est bien près de trouver la conduite du vieux roi une folie. Il ne le dit pas cependant; mais il se rabat sur son fils, Charles de Moravie, qui accompagnait son père : « Un beau commencement de règne, vraiment, pour un roi d'Allemagne de dépenser son argent et son sang au profit du roi de France ! » (p. 55). Et là-dessus de rappeler avec complaisance les mauvais propos qui couraient en Allemagne contre le jeune prince qu'on accusait de s'être mis à la solde de Jean le Bon pour payer les frais de sa prochaine élection. C'est méconnaître étrangement les mobiles d'action de deux princes qui luttaient de chevalerie avec le roi de France et se préoccupaient avant tout de gloire et de loyauté militaires. Plût au ciel pour l'honneur du futur roi des Romains qu'il n'eût pas donné prise au soupçon de poltronnerie en quittant trop tôt le champ de bataille ! M. G. n'en souffle mot, il est vrai ; mais maint chroniqueur de l'époque l'affirme hautement, et Villani n'est pas loin d'en dire autant.

Nous ne pousserons pas plus loin nos critiques. Elles suffisent à montrer que le jugement de M. G. est loin d'être sûr en matière historique, et qu'il faut quelquefois prendre le contre-pied de ses assertions pour trouver la vérité. Son livre n'en reste pas moins, par les qualités dont nous avons parlé, un des premiers à consulter pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Charles IV [1].

1. Pourquoi n'y a-t-il pas une table de matières qui permette de retrouver plus aisément les têtes de chapitres? — P. 29. Meun-sur-Yeure, *corr.* Mehun-sur-Yèvre. P. 38. Crievecoer, *corr.* Crèvecœur. D'une façon générale les noms de lieux doivent être modernisés. — P. 62. 1847, *corr.* 1347. — P. 136. Poittier, *corr.* Pottier. — P. 31. Grosse bévue. Évreux n'a jamais fait partie du royaume d'Arles, pour plus d'une raison. Il faut corriger sans doute Embrun

II.

Nous aurions aimé pouvoir comparer le travail de M. G. aux parties correspondantes de l'œuvre de M. Werunsky. Mais nous n'avons à rendre compte ici que du tome deuxième de l'histoire de Charles IV, et, dans les limites qu'il embrasse, la bataille de Crécy est le seul événement qui mette en relations Charles de Moravie et le roi de France. Autant le jugement de M. G. nous a paru contestable en cette occasion, autant celui de M. W. est équitable et pondéré. Il avoue la fuite de Charles et se contente d'invoquer en sa faveur le bénéfice des circonstances atténuantes.

Nous serons bref dans l'appréciation du second volume de M. W., en raison de la difficulté qu'il y a à parler convenablement d'une œuvre dont on ne connaît ni le commencement ni la fin. En tout cas nous avons plus à louer qu'à critiquer.

Avec M. W. nous passons en effet de la monographie historique à la grande et pleine histoire d'une des époques les plus intéressantes de l'empire allemand. Si nous en jugeons par ce tome II, les faits et gestes du souverain n'absorbent pas toute l'attention de l'auteur ; il lui en reste pour le pays même, et sur la constitution de l'empire, sur les villes et leurs finances, les personnes et leurs privilèges, sur la grande peste de 1348, sur les Juifs et les confréries de pénitents, il satisfait largement notre curiosité. Cette méthode est d'ailleurs habituelle aux historiens allemands, parce que l'anarchie politique de l'empire au moyen âge eut ce résultat de créer vingt centres différents de vie politique et sociale qui ont une véritable importance. Sur les six chapitres du volume, M. W. en consacre deux aux diverses manifestations de la vie générale, et ce ne sont pas à coup sûr les moins intéressants.

Il faut regretter que M. W. ait cédé, pour le moins une fois, à la tendance constatée tout à l'heure chez M. G., de moderniser les questions en nous parlant de la lutte du paupérisme contre le capitalisme au XIVe siècle. Ces deux mots éveillent dans notre esprit une foule d'idées qui leur sont aujourd'hui étroitement liées, mais qui bien certainement n'existaient pas au moyen âge.

L'ouvrage de M. W. doit former au total quatre ou cinq volumes. On peut prédire dès maintenant qu'il tiendra dignement sa place dans l'ensemble des travaux consacrés au règne de Charles IV.

Alfred Leroux.

(*Ebrodunum*). — On ne voit pas bien d'après quel principe est dressée la longue table alphabétique des sources du sujet, donnée à la fin de la brochure. Si cette table a la prétention d'être complète, il s'en faut que cette prétention soit fondée. La *Nova script. collectio* de Hoffmann, l'*Histoire de Metz*, par Tabouillot, la *Coll. arch.* de Wencke n'y sont pas mentionnées : elles auraient cependant fourni à l'auteur quelques documents qu'il semble avoir ignorés.

Schwedische Geschichte im Zeitalter der Reformation, von Dr Julius Weidling. Gotha, G. Schlœtmann. 1882. VIII-328 p. in-8°.

L'auteur exprime, en termes d'ailleurs fort modestes, l'espoir que son travail ne sera pas superflu ; il ne s'est pas fait illusion, nous semble-t-il, quoi qu'en ait dit un critique suédois très compétent. M. O(scar) A(lin), qui a traité la période correspondante dans la grande *Histoire de Suède,* éditée par Hjalmar Linnstrœm. Sans doute, à part quelques points de détail, il n'y a là rien de bien neuf pour les historiens suédois ; mais ni la langue ni le lieu de publication n'indiquent que le Dr Weidling s'adresse à eux ; il a surtout écrit pour ses compatriotes ; or jamais le sujet n'a été développé avec autant d'érudition en dehors de la Scandinavie. Et, comme il n'est pas indifférent aux étrangers de savoir ce qui s'est passé en Suède dans les dernières années de l'Union et les premières du règne de Gustave Vasa, on peut dire que la présente histoire satisfait un *desideratum.* Ce n'est pas qu'on n'y puisse relever des erreurs, ni qu'il y faille chercher de profondes considérations et de larges vues ; le récit n'a rien de brillant, mais il est simple et clair ; les événements y sont bien classés et d'innombrables petits faits, glanés par ci par là, mais qui sont peut-être un peu trop généralisés, y sont habilement groupés de manière à former le fond du tableau sur lequel sont peints les principaux personnages. Les nombreuses divisions sont bonnes ; seulement, comme il s'agit ici plutôt de l'histoire de la Réformation, quoique l'histoire politique et même celle des institutions, des mœurs, des lettres et des arts, ne soit pas négligée, on peut se demander pourquoi le livre s'arrête à l'année 1533. Cette date est effectivement d'une certaine importance, à cause de la diète de Vesterås, qui courba sous le joug commun les rudes Dalkarls, les premiers auxiliaires de Gustave Vasa ; mais au point de vue religieux, cette assemblée ne peut être comparée à celle qui fut tenue onze ans plus tard dans la même ville (1544) et qui, en effaçant les dernières traces du catholicisme, mit le couronnement à l'œuvre des Réformateurs. C'est donc jusque-là qu'il eût fallu pousser le récit pour le rendre absolument complet. On doit louer chez l'auteur une impartialité poussée si loin que l'on pourrait la prendre pour de l'indifférence religieuse, si le choix même du sujet n'attestait le contraire : on a peine à deviner s'il est catholique ou protestant. N'ayant d'autre souci que de bien exposer les événements, il est sobre dans ses jugements et les base toujours sur des témoignages de première main. Comme un certain nombre de ceux-ci n'ont été publiés ou réunis que récemment, quoiqu'ils aient été pour la plupart consultés en manuscrit ou à l'état sporadique par plusieurs historiens, le canevas consciencieusement rempli par le laborieux et savant écrivain sera utile même aux Suédois, ne fût-ce que comme répertoire, chaque assertion y étant justifiée par des renvois aux sources et souvent aussi par des extraits fort bien choisis.

E. Beauvois.

Englische Verfassungsgeschichte, von Rudolf Gneist. Berlin, Springer, 1882. XII-731 p., in-8°.

Svolgimento storico della costituzione inglese dalle origini ai nostri tempi, di Raffaele Cardon. Turin, Lœscher, 1883. 2 vol. de XIX-365 et X-613 p., in-8°. Prix, 6 et 10 lire.

A short constitutional history of England, by Henry Saint-Clair-Feilden. Oxford, Blackwell. Londres, Simpkin et Marshall, 1882; IV-318 et XIX p. in-12.

Voici trois ouvrages relatifs à l'histoire des institutions politiques de l'Angleterre qui, à des titres et avec des mérites différents, méritent d'être consultés.

A vrai dire, le livre de M. Gneist n'est pas absolument nouveau, bien qu'il paraisse pour la première fois sous cette forme. L'auteur expose lui-même dans sa préface comment il est arrivé peu à peu à étudier l'ensemble des institutions politiques et administratives de l'Angleterre. En 1857, il publia la première édition de son *Droit administratif de l'Angleterre,* qui fut complètement remanié et augmenté dans une seconde édition parue dix ans plus tard[1]. Cette dernière (il n'y en a pas de plus récente) comprend 2 vol. : dans le premier, l'auteur étudie le développement historique des institutions administratives de l'Angleterre; dans le second, l'état présent de l'administration en général, et en particulier des institutions militaires, judiciaires et ecclésiastiques. Dans l'intervalle, il avait repris le sujet, et l'avait traité surtout au point de vue des institutions locales; c'est le plus connu des ouvrages de Gneist, chez nous du moins, parce qu'une traduction française en a été donnée[2]; mais cette étude sur le *Selfgovernment* n'est à vrai dire qu'une seconde édition de la seconde partie du premier ouvrage. C'est l'organisation locale exposée autant au moins dans son développement historique que dans son état actuel. Sous sa première forme, elle comprenait deux volumes; une nouvelle édition (marquée comme la troisième) a été donnée en 1871 après avoir été remaniée et réduite à un volume. Enfin, avec le temps, le plan général de l'œuvre se précisa, et après avoir exposé le mécanisme du gouvernement local, M. Gneist a exposé celui du gouvernement central. C'est le volume que nous annonçons en tête de cet article. De même que le *Selfgovernment* est un remaniement

1. *Das Englische Verwaltungsrecht, mit Einschluss des Heeres, der Gerichte und der Kirche, geschichtlich und systematisch.* 2e édit. Berlin, Springer, 1867.

2. *Selfgovernment, Communalverfassung und Verwaltungsgerichte in England.* 2e édit. en 2 vol., 1863; 3e édition en 1 volume, 1871. Berlin, Springer, 1871. Traduit en français par M. Th. Hippert sous le titre : *La Constitution communale de l'Angleterre; son histoire et son état actuel; ou le Selfgovernment.* 5 vol. Librairie internationale (Collection d'histoires contemporaines), 1867-70. Cette traduction n'est pas tout à fait complète. Les considérations finales sont écourtées.

du *Droit administratif*, de même ce livre sur la Constitution anglaise est un remaniement de l'un et de l'autre, du second surtout. Les trois ouvrages en réalité en forment donc un seul ; le même sujet a été envisagé sous trois aspects divers, mais la substance est la même ; la rédaction est souvent identique ; les notes d'un volume se retrouvent dans un autre avec les additions et les corrections nécessaires. L'*Englische Verfassungsgeschichte* doit être considérée, non comme un travail nouveau, mais comme une troisième édition de l'œuvre primitive[1].

On me pardonnera donc si je n'entreprends pas de rendre un compte détaillé du volume de M. Gneist. On sait d'avance qu'on y trouvera une grande érudition, une connaissance aussi approfondie qu'étendue des textes, une intelligence remarquable des institutions de l'Angleterre. Il faut le lire, si l'on veut acquérir des notions précises sur un sujet aussi compliqué. Peut-être même consultera-t-on plus volontiers cette Histoire de la constitution anglaise que l'étude sur le Selfgovernment, précisément parce qu'elle traite du gouvernement central, des prérogatives royales, des origines et des progrès du parlement, des grandes administrations publiques ; en un mot de la centralisation qui s'organise lentement chez nos voisins. Nous nous y trouvons moins dépaysés que dans le volume sur le *Seifgovernment*, car nous avons perdu, il y a longtemps, et peut-être pour toujours, le sens de la décentralisation. Heureux, si nous avions pris les mœurs, et si nous pouvions acquérir la pratique de la liberté !

M. Gneist est un maître peu attrayant, mais un guide sûr. M. Cardon est un disciple. Son ouvrage en deux volumes sur le Développement historique de la constitution anglaise est un livre de seconde main, composé surtout à l'aide de Stubbs, de Gneist, de Guizot. Il n'ignore pas les sources originales, et sait les citer à propos ; mais il a fait avant tout œuvre de compilateur. Parmi ses modèles, celui qu'il paraît avoir suivi de préférence est M. Stubbs. Comme ce dernier, il ne se contente pas de montrer comment les institutions du pays se sont développées pendant le cours des siècles ; il raconte aussi les principaux événements de l'histoire politique, qui éclairent celle des institutions. Il le fait avec moins de raideur. Pour chaque période, on le sait, M. Stubbs commence par raconter les faits dans un premier chapitre ; au chapitre suivant, il explique les institutions dans un ordre méthodique et invariable. Il est peu de lectures à la fois plus instructives et plus austères. M. Cardon a déployé plus de souplesse. Son livre se lit avec plus de plaisir, mais il est un peu superficiel, et la trame de la composition trop relâchée. La période anglo-saxonne est présentée d'une façon vive et intéressante. Au contraire l'époque féodale (de la Grande Charte à Henri VII) est morcelée, décousue, souvent peu précise. M. Cardon a omis pour cette partie de montrer quels étaient les pouvoirs de la royauté, com-

1. Cela est si vrai que chaque feuille d'impression du volume le plus récent porte pour réclame : Gneist : Engl. Verfassungsgeschichte, 3 Aufl.

bien ils étaient peu définis et peu limités, comment, même après la Grande Charte, il était possible au roi de gouverner presque sans contrôle. Il ne paraît pas avoir clairement discerné ce qu'on entendait au XIIIe s. par les mots de *Consilium regis, magnum Concilium,* etc., ni montré ce qu'étaient ces *consiliarii speciales* ou *familiares* dont les chroniqueurs du temps font de si fréquentes mentions. La question même des origines du Parlement n'a été touchée qu'indirectement, et elle a été traitée d'une façon insuffisante. Mais on ne lira pas sans profit le chapitre IX qui occupe presque la moitié du second volume : c'est le tableau de l'organisation politique actuelle de l'Angleterre. On pourrait y souhaiter un ordre plus logique ; mais les faits sont clairement expliqués, et d'une façon assez complète, surtout pour ce qui concerne le pouvoir exécutif et les deux Chambres. Pour être un travail de seconde main, le livre de M. Cardon est loin d'être l'œuvre du premier venu.

C'est surtout le plan qui fait l'originalité du manuel de M. Saint-Clair-Feilden. Le plan suivi par M. Stubbs, par M. Gneist, par M. Cardon, et qui consiste à diviser l'histoire d'Angleterre en plusieurs grandes périodes, et à exposer le caractère et le développement des institutions du pays dans chacune d'elles, présente un grave inconvénient : l'auteur est obligé de se répéter sans cesse, et de ramener à sa suite par les mêmes sentiers le lecteur fatigué. Sans doute il est difficile, surtout dans un ouvrage de longue haleine, d'échapper à ce péril ; peut-être même n'est-ce pas un mal, en des matières aussi difficiles que celles d'institutions, de revenir souvent aux mêmes sujets et d'agiter les mêmes problèmes. M. Feilden au contraire a consacré un chapitre spécial à chacune des grandes divisions de la constitution anglaise, et en a exposé le développement depuis l'origine jusqu'à nos jours. Son manuel, qu'il intitule justement (p. 1) : « Notes sur l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre, » comprend 10 chapitres : 1° la couronne ; 2° le conseil du roi ou *Curia regis* et les cours de justice ; 3° l'assemblée centrale ou parlement ; 4° la législation ; 5° l'impôt et les finances ; 6° la condition des terres ; 7° la condition des personnes ; 8° les villes et le système municipal ; 9° l'église ; 10° les « Défenses du royaume, » ou l'armée et la marine.

Ce plan est excellent ; il est en outre fort bien rempli. Aucune phraséologie, peu de discussions ; les faits sont résumés d'un style sobre et net, qui les grave dans la mémoire. Peu d'erreurs : M. Feilden a toujours puisé aux meilleures sources. Il les indique avec soin, et rend exactement hommage à ses prédécesseurs pour tout ce qu'il leur doit. Il leur doit beaucoup, et cependant il a su composer une œuvre vivante et personnelle. Un copieux index ajoute encore du prix à ce petit livre qui occupe une place fort honorable à côté des gros ouvrages dont j'ai parlé plus haut. On le citera moins souvent, mais il ne serait pas étonnant que, sans le dire, on s'en servît davantage.

Ch. B.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. XLV, 1884, 3e et 4e livr. — J. Havet. Compte du Trésor du Louvre ; Toussaint 1296 (le plus ancien compte connu de ce trésor est celui de la Saint-Jean 1296, publié au t. XXIII des *Hist. de France*. Celui de la Toussaint était encore inédit. Publié sans commentaire, mais avec un excellent index des matières et des noms propres). — L. Delisle. Deux lettres de Bertrand du Guesclin et de Jean le Bon, comte d'Angoulême, en 1368 et en 1444 (celle de Bertrand a été certainement écrite sous sa dictee; elle est adressée au sire de La Voute, qui avait assailli sans motif les gens de ses « compagnies; » il le prévient qu'il saura en tirer raison. Celle du comte d'Angoulême est tout entière autographe; elle est adressée à son frère le duc d'Orléans). — E. Berger. La formule « Rex Francorum et dux Aquitanorum, » dans les actes de Louis VII (le roi s'appela « dux Aquitanorum » jusqu'au mois d'août 1154 ; il ne portait plus ce titre au commencement de 1155. Dans l'intervalle, une paix avait été conclue avec Henri Plantagenêt ; cette paix explique le changement introduit dans la formule). — H. Omont. Notes sur les mss. grecs du British Museum (avec l'indication : 1° des anciennes bibliothèques et des anciens possesseurs de ces mss. ; 2° des copistes qui les ont signés, ou dont on peut reconnaître la main). = Bibliographie : *H. B. Adams*. Methods of historical study (intéressant exposé de la manière dont l'histoire est enseignée à l'université J. Hopkins, de Baltimore). — *Schum*. Exempla codicum amplonianorum Erfurtensium sæculi IX-XV (excellent choix). — *L. Gaulier*. La chevalerie (contient d'excellentes notices archéologiques). — *Meyer*. Girart de Roussillon (traduction très soignée, précédée d'une excellente introduction historique et critique). — *Kaltenbrunner*. Rœmische Studien. Bd. I : die pæpstlichen Register des XIII Jahrh. (fournit de très intéressants renseignements sur les registres pontificaux du XIIIe s. et en particulier sur ceux de Grégoire X). — *Guérin*. Archives historiques du Poitou ; t. XIII : Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France (excellent dépouillement ; cf. *Rev. hist.*, XXV, 362). — *Thomas*. De Joannis de Monsterolio vita et operibus (bonne étude biographique et littéraire sur Jean de Montreuil, humaniste français du XIVe s.). — *Fabié*. Don Rodrigo de Villandrando, conde de Ribadeo (complète fort heureusement la biographie de ce personnage, racontée par feu J. Quicherat, à l'aide de pièces extraites des archives du duc de Hijar, héritier du comte de Ribadeo. Quicherat faisait mourir Rodrigue en 1357 ou 1358 ; il est aujourd'hui établi qu'il a dû mourir entre le 15 avril et le 12 juin

1348). — *Rey*. Les colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles (bon). — *Bonvalot*. Le tiers état, d'après la charte de Beaumont et ses filiales (réunit beaucoup d'excellents documents sur le sujet ; mais peu de méthode et de critique dans l'exposition. Faits intéressants pour l'histoire des classes agricoles et du tiers état).

2. — **Revue critique**. 1884, n° 33. — *Potvin*. Œuvres de Ghillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et royaliste (bonne édition critique de ses Voyages et Ambassades, 1421-23). — *Forgues*. Les mémoires et relations politiques du baron de Vitrolles (texte très intéressant et bien publié). — *Beer*. Die orientalische Politik Œsterreichs seit 1774 (résumé trop impersonnel des opinions de Cobenzl, Stadion, Metternich ; bon en tant que collection de documents). = N° 34. *Lefort*. Histoire de Rouen (médiocre ; écrit dans un fâcheux esprit de dénigrement à l'égard du passé). — *Hubert*. Étude sur la condition des protestants en Belgique (bon). — *Monchanin*. Dumouriez (sans valeur). = N° 38. *Jullian*. Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains (admet à tort que les empereurs ont transformé l'administration de l'Italie d'après un plan préconçu ; d'ailleurs étude excellente, nourrie de textes et de faits, pleine d'idées justes et d'aperçus nouveaux). — *Flourac*. Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc (très bonne biographie ; mais Jean Ier était-il bien vicomte « souverain ? »). — Lettres de la marquise de Coigny et de quelques autres personnes appartenant à la société française de la fin du XVIIIe s. (excellente publication qui aide à connaître la marquise de Coigny, sa cousine Aimée de Coigny, qui fut la « Jeune Captive » d'A. Chénier, et leur ami Lauzun). = N° 39. Catalogues des collections de mss. du British Museum (important article par M. Paul Meyer). = N° 40. *Wellhausen*. Prolegomena zur Geschichte Israels (nouvelle édition de l'Histoire d'Israël. Maîtresse œuvre dont les conclusions ont été vivement discutées. L'auteur croit que la loi de Moïse n'est pas le point de départ du développement religieux et rituel des anciens Juifs, mais qu'elle représente le terme d'un travail plusieurs fois séculaire dont les prophètes ont été les principaux ouvriers). — *Jullian*. De protectoribus et domesticis Augustorum (bonne étude sur la garde personnelle des empereurs, de Gallien où elle fut créée à Héraclius où elle disparut). — *Noguier*. Inscriptions de la colonie romaine de Béziers (excellent). = N° 41. *Bœthgen*. Fragmente syrischer und arabischer Historiker (l'auteur ne donne en réalité que des fragments de la chronique d'Elias de Nisibe, à partir de l'an 1018 de J.-C. ; texte important et bien publié). — *Bloch*. Les origines du sénat romain. *Willems*. Le sénat de la république romaine, t. I (analyse très intéressante de ces deux excellents ouvrages qui se complètent réciproquement).

3. — **Bulletin critique**. 1884, 15 août. — *Lenormant*. Monnaies et médailles (bon). — *Durier*. Les Huguenots en Bigorre (documents utiles). = 1er sept. *Caspari*. Kirchenhistorische Anecdota (recueil très utile pour

l'histoire primitive du catholicisme. Les textes sont fort bien publiés et la plupart intéressants. Quelques-uns sont inédits). — *Delattre*. Le peuple et l'empire des Mèdes (maintient avec raison que les Mèdes sont d'origine aryenne; que les prétendus Mèdes touraniens et le peuple d'Anshan sont identiques, et que Cyrus était de Perse et un roi perse; mais ajoute trop de foi aux récits des historiens grecs sur la première destruction de Ninive, sur Déjocès, etc., ainsi qu'aux données historiques du livre de Daniel).

4. — Journal des Savants. 1884, sept. — Maury. Œuvres de A. de Longpérier, 3e art. — Berthelot. Des origines de l'alchimie et des œuvres attribuées à Démocrite d'Abdère (il existait en Egypte, aux IIIe et IVe siècles de notre ère, toute une littérature pseudo-démocritaine, rattachée à tort ou à raison à l'autorité du grand philosophe naturaliste; c'est par cette voie qu'ont été conservées les traditions, en partie réelles, en partie chimériques des sciences occultes et des pratiques industrielles de la vieille Égypte et de Babylone).

5. — Revue archéologique. 3e série, 2e année 1884, mai-juin. — Renan. La mosaïque de Hammam-Lif; nouvelles observations. — Bapst. L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité; suite (liste des noms de potiers d'étain dont on a retrouvé l'existence depuis le XIIIe siècle). — Müntz. Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance. = Juillet-août 1884. — Deloche. Sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite : anneau-cachet d'Armentières (avec le monogramme du nom : Eusebia). — Gaidoz. Le dieu gaulois du Soleil et le symbolisme de la roue (cette roue est l'image du soleil; montre le rôle qu'a joué, jusqu'à nos jours, cette roue dans la fête de saint Jean et dans les fêtes de Gayant à Douai, de saint Amable à Riom, de saint Veit ou saint Gui à Obermedlingen en Souabe). — Müntz. Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance; suite (après avoir exposé les mesures de vandalisme, montre les mesures de conservation prises au XVe et au XVIe s.). — Chodzkiewicz. Archéologie scandinave : fers de lance avec inscriptions runiques.

6. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 8e année, n° 4. — R. Dareste. La transcription des ventes en droit hellénique, d'après les monuments épigraphiques récemment découverts. — Prou. Les coutumes de Lorris et leur propagation au XIIe et au XIIIe s.; suite. Pièces justificatives (excellente édition de la charte de 1155).

7. — La Révolution française. 1884, 14 août. — Aulard. L'éloquence de Brissot; suite et fin. — Dubost. Danton et les massacres de septembre; suite le 15 sept. — Charavay. Le testament du conventionnel Couturier. = Barni. Un précurseur de la Révolution : Turgot. — Charavay. Évêques constitutionnels (publie une lettre de J.-B. Flavigny, évêque constitutionnel de la Haute-Savoie, aux membres de la municipalité de Gray, leur annonçant qu'il a nommé administrateur de

l'église de Gray M. Lempereur, professeur de philosophie, aucun des prêtres du diocèse n'ayant voulu prêter serment à la Constitution civile). — Mallet du Pan. Le Comité de salut public, la Convention et les Jacobins (d'après ses Mémoires publiés en 1851).

8. — **Revue des Études juives.** N° 16. Avril-juin 1884. — Loeb. Deux livres de commerce du commencement du xive s. (notice sur deux mss. hébreux des archives de la Côte-d'Or, très importants pour l'histoire des Juifs de la Franche-Comté, pour la paléographie et les antiquités hébraïques). — Lévi. Légendes judéo-chrétiennes (1° la légende de Melchisédec dans les œuvres de saint Athanase; 2° la légende chrétienne de Bartholomée dans le Talmud; 3° la légende de l'ange et de l'ermite). — Ouverleaux. Notes et documents sur les Juifs de Belgique sous l'ancien Régime; suite. — Gerson. Notes sur les Juifs des États de la Savoie. — Scheid. Histoire des Juifs de Haguenau pendant la période française. — Cahen. Le rabbinat de Metz pendant la période française; suite.

9. — **Romania.** Tome XIII, n°s 50-51. Avril-juillet 1884. — Morf. Étude sur la date, le caractère et l'origine de la chanson du Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem (le Pèlerinage de Charlemagne, poème populaire composé avant 1080, est un remaniement de la chanson dont la Karlamagnus-Saga nous a conservé un résumé. Curieux détails sur l'histoire des reliques de la Passion que prétendaient posséder au xie s. plusieurs des plus célèbres églises de l'Occident : Aix-la-Chapelle, Chartres, Saint-Denis, Compiègne, etc.). — Pitré. Les traditions chevaleresques populaires en Sicile (les légendes du cycle breton manquent en Sicile, mais celles de l'épopée carolingienne sont encore très vivantes dans le peuple). — A. Thomas. Le mystère de la Passion à Martel (Lot), en 1526 et en 1536 (extrait des Reg. des délibérations de la commune de Martel).

10. — **Revue des Deux-Mondes.** 1884, 15 août. — An. Leroy-Beaulieu. Les catholiques libéraux et l'église de France de 1830 à nos jours; 1er art. : de 1830 à la scission du parti catholique. — Albert Sorel. Un général diplomate au temps de la Révolution; fin : la défection de Dumouriez (Dumouriez finit comme il avait commencé, en conspirateur nomade. Un de ses derniers écrits est un plan d'insurrection royaliste dans les départements de l'Ouest, qu'il présenta en 1815 aux coalisés; on le trouve dans le fatras des papiers de Wellington, entre deux rapports d'agents secrets). = 1er sept. Jurien de La Gravière. La marine des Byzantins. = 15 sept. Taine. Psychologie des chefs jacobins; Marat, Danton, Robespierre. = 1er oct. H. de La Ferrière. Marguerite de Valois. 1er art. : sa jeunesse et son mariage.

11. — **La Nouvelle Revue.** 1884, 15 août. — Renard. L'influence de l'Allemagne sur la France depuis 1870. = 1er sept. Phil. Audebrand. Pages d'histoire contemporaine : Armand Marrast. — Barine. Un couvent de femmes en Italie au xvie siècle (analyse la « Vie de la mère

Félicie Rasponi, abbesse de Saint-André, écrite par une religieuse, » que M. Ricci a publiée dans sa *Biblioteca di curiosità storiche e letterarie*. Curieux pour l'étude des mœurs). = 15 sept. G. D'ORCET. Les collaborateurs de Jeanne d'Arc (sa mission ne lui vint pas de Dieu, mais des dames du chapitre de Remiremont et des charbonniers lorrains qui étaient sous leur protection, sans compter la corporation des marchands de Saint-Michel et des cornards de Saint-Marcel de Langres, lesquels étaient des confréries de pénitents répandues en France et en Italie. C'est cette démocratie qui lança Jeanne en avant; ainsi ce sont les armuriers de Langres qui inspirèrent à Jeanne de mener le roi à Reims, parce qu'ils avaient le privilège de fournir l'armement du roi le jour du sacre. — Cet article absurde est d'un visionnaire ou d'un charlatan). = 1er oct. Les causes générales de la guerre de 1870 (apprend peu de chose de nouveau).

12. — Le Correspondant. 1884, 10 et 24 sept. — Vte DE MEAUX. Le protestantisme, la papauté et la politique française en Italie au XVIe s. — LECOY DE LA MARCHE. Les classes populaires au XIIIe s. 1er art. : les Vilains.

13. — La Controverse et le Contemporain. 1884, 15 août. — L. HENRY. Correspondance inédite de J. de Maistre; deuxième fragment. — Mgr DE HARLEZ. La religion primitive des Chinois.

14. — Le Spectateur militaire. 1884, 15 août. — WOLFF. Souvenirs d'un lieutenant du génie : huit mois en Algérie en 1836; 2e art., 3e art. le 15 sept.; 4e le 1er oct. — LEHAUTCOURT. Campagne de l'armée du Nord, 1870-71. Péronne et Bapaume; suite le 1er sept. = 1er sept. Souvenirs militaires du général baron J.-L. Hulot; suite (3e entrée en Espagne, janv. 1809; siège d'Astorga).

15. — Revue de l'Art français. 1884, n° 8. — GUIFFREY. Le testament et les enfants de François Clouet, peintre des rois François Ier, Henri II et Charles IX; fin au n° 9 (le testament est daté du 21 sept. 1572, date de la mort de Clouet. Suit un arrêt du Parlement, du 13 févr. 1588, condamnant la sœur de Clouet à rendre aux deux filles naturelles de son frère la succession de leur père qu'elle leur disputait). = N° 9. A. DE MONTAIGLON. Philibert Delorme (est mort le 8 janvier 1570; son testament est daté du 21 déc. précédent).

16. — Bulletin de Correspondance hellénique. 8e année; juillet 1884. — S. REINACH. Inscription d'Amorgos. — HAUSSOULLIER. Inscriptions de Jasos. — A. DUMONT. Inscriptions de Salonique. — DIEHL et HOLLEAUX. Inscriptions relatives à deux proconsuls d'Asie (l'un est Q. Roscius, Sexti filius, Pompeius Falco, sous Hadrien; l'autre C. Vibius Postumus, consul en l'an 5, lieutenant de Tibère en l'an 10, proconsul en 12 ou 13). — HAUVETTE-BESNAULT. Inscriptions de l'Attique.

17. — Bulletin de correspondance africaine (École supérieure

des lettres d'Alger). 3e année, 1884, fasc. 4. — Cagnat. Le légat C. Maesius Picatianus et les légats de Numidie pendant le règne de Marc-Aurèle et de L. Vérus.

18. — Revue Africaine. 28e année, 1884, mars-avril, n° 164. — Rinn. Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères; 10e art. — Robin. Histoire du Chérif Bou-Bar'la; 14e art. — Ch. Féraud. Notes historiques sur la province de Constantine. Les Ben-Djellab, sultans de Touggourt; 18e art. — Delpech. Résumé du « Bostane, » ou Dictionnaire biographique des saints et des savants de Tilimsane; 2e art.

19. — Revue de l'Agenais. 11e année, livr. 6 et 7, 1884. — Faugère-Dubourg. Nos pères sous Louis XV. Extraits des mémoires sur la généralité de Bordeaux concernant l'Agenais, l'Albret et les parties du Bazadois et du Condomois, qui forment aujourd'hui le département de Lot-et-Garonne. — Tholin. Les cahiers d'Agenais aux états généraux; suite (leurs doléances relatives à l'administration locale et aux fonctions des intendants, en 1649). — Lauzun. Documents inédits relatifs à l'entrée du duc d'Aiguillon à Agen et à Condom en 1751; suite.

20. — Revue Bourbonnaise. 1884, n° 8. — Grassoreille. Le roman de Flamenca; la cour des sires de Bourbon au XIIe s. (pense que les personnages du roman sont historiques; en tout cas l'auteur avait certainement habité le Bourbonnais, qu'il décrit par endroits avec exactitude). — F. des Corats. La duchesse de Montmorency et la Visitation de Moulins (rappelle dans quelles circonstances la veuve du duc, supplicié en 1632, se retira dans ce couvent, où elle fit élever un superbe mausolée à son mari). — Bertrand. Les découvertes romaines et gallo-romaines du dép. de l'Allier; suite au n° 9. — Grassoreille. Néris au moyen âge, son église. = N° 9. Grassoreille. Les registres paroissiaux des anciennes cures de l'Allier.

21. — Revue de Gascogne. T. XXV, 1884, 9e et 10e livr. — Durrieu. Les Gascons en Italie. La mort du comte Jean III d'Armagnac; fin (récit très attachant de l'expédition du comte en Italie, en 1391, où il menait une armée au service des Florentins, de sa défaite près d'Alexandrie, et de sa mort. Il avait du moins rendu à la France un éminent service, en la délivrant des routiers du centre et du midi). — Communay. Arrivée à Bayonne d'Élisabeth, reine d'Espagne, 1565 (publie six documents relatifs à cette solennité). — D. de Thézan. Gimbrède et son ancienne commanderie. — J. de C. Du Pont. Lettres complétant la biographie de J. Lauzières-la-Chapelle.

22. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Séances.* 1884, 25 juillet. — M. Pavet de Courteille lit des « Souvenirs historiques » de M. Egger sur l'épigraphie grecque et sur les membres de l'Académie des inscriptions qui ont contribué aux progrès de cette science. — M. de Ponton d'Amécourt lit une note sur quelques ateliers moné-

taires mérovingiens de Brie et de Champagne : Binson (Bainissone, Bagnissuni ; aujourd'hui Port-à-Binson, Marne), Château-Thierry (Odomus, chef-lieu du Pagus Otmensis), Jouarre (Diodurum), Mouroux (près Coulommiers, où la voie romaine de Sens à Meaux traversait la rivière de Morin, ou Mugra), et Provins (anc. Ortebridure ?). = 8 août. M. Maspero rend compte des fouilles opérées sous sa direction en Égypte depuis un an. On a trouvé à Memphis, d'une part une nécropole de la XIIe dynastie, de l'autre des mastabas ou tombes de la VIe, d'un type nouveau ; ils présentent une grande ressemblance avec les sépultures de la XIe dynastie découvertes à Thèbes. A l'est de la ville d'Akhnîm, on a découvert une nécropole considérable, composée de plus de 200 puits très rapprochés les uns des autres ; ce cimetière peut renfermer de 8 à 10,000 momies. = 5 sept. M. Oppert donne la traduction d'une inscr. babylonienne d'un roi séleucide, Antiochus Soter, fils de Séleucus ; elle est datée de l'an 43 de l'ère séleucide, soit 269 av. J.-C. = 12 sept. M. Oppert lit un mémoire important sur une inscription assyrienne concernant les cycles lunaires ; il montre l'importance qu'ont eue dans l'Asie antique deux cycles chronologiques partant de l'an 11542 avant notre ère : 1° la période de 1805 ans ou 22,325 lunaisons, après laquelle la série des éclipses lunaires se représente dans le même ordre ; 2° les périodes sothiaques de 1460 ans dont la dernière finit en l'an 139 de notre ère. = Le 19 sept. Le même savant lit un mémoire sur la non-identité de Phul et de Téglathphalasar, prouvée par des textes cunéiformes. = *Comptes-rendus des séances de l'année* 1884. 4e série, t. XII. Bulletin de janvier-mars. — 1re lettre de M. Le Blant, directeur de l'école française de Rome (sur les fouilles pratiquées au forum et sur l'atrium des Vestales). — Examen, par M. Ch. Robert, d'un trésor de monnaies gauloises entré au musée de Saint-Germain (ces monnaies paraissent être d'une époque relativement récente, et avoir été enfouies peut-être après que César eut supprimé les ateliers de monnaie d'or entre les Alpes et l'Océan ; elles n'ont donc pas été frappées en Alsace, où on les a trouvées, mais y ont été apportées par le commerce). — Emplacement de la mer intérieure d'Afrique, par M. le Dr. Rouire (étudie les textes anciens relatifs à ce sujet). — 2e et 3e lettres de M. Le Blant (publie plusieurs insc.). — Bertrand. Antiquités provenant de la station de la Tène, lac de Neufchâtel. — 4e rapport sur les missions archéologiques en Afrique, par M. Ch. Tissot (publie le texte de plusieurs inscr. trouvées à Makter, à Henchir Draa-el-Gamra, à Henchir-el-Oust, etc.). — Poinssot. Inscr. inédites de Lambèse et de Timgad. — E. Desjardins. Date de l'inscription de Coptos (doit être datée de l'époque des Flaviens. L'inscr. est ici reproduite en fac-similé par l'héliogravure). — Senart. Inscriptions du roi buddhiste Açoka-Piyadasi. — 4e lettre de M. Le Blant. — Desjardins. Les 60 centurions de la légion III^a Augusta. = Bulletin d'avril-mai-juin. — Lettres de M. Edm. Le Blant relatives aux fouilles exécutées actuellement à Rome. — Une lettre historique de la première croisade, communiquée par M. Riant (adressée par le

cardinal Daimbert, archevêque de Pise, et patriarche latin de Jérusalem, au clergé et aux fidèles d'Allemagne. Il demande l'envoi de subsides réguliers pour l'entretien permanent de troupes mercenaires en terre sainte. Cette lettre, apportée en Allemagne par un clerc nommé Arnulf, a dû être écrite après Pâques 1100, et avant la mort de G. de Bouillon). — Halévy. Résumé d'un mémoire sur l'origine des écritures indiennes. — Nicaise. Objets gaulois trouvés dans diverses sépultures antiques de la Marne. — Oppert. La vraie assimilation de la divinité de Tello. — Casati. La civilisation étrusque d'après les monuments. — Id. Les noms de famille étrusques et les inscr. bilingues. — Boyé. Inscriptions de Sbéïtla (avec un plan de l'ancien oppidum Suffetulanum). — Dumont. Sur deux inscr. de Salonique envoyées par M. Dozon. — Chodzkiewicz. Fers de lances avec inscriptions runiques (l'inscription du musée de Torcello est fausse; note sur celles de Kowel, en Wollhynie, et de Müncheberg, en Prusse). — E. Desjardins. Diplôme militaire de Coptos, du 9 juin 83 de notre ère; lecture définitive (suivie d'une restitution de l'ensemble). — H. de Villefosse. Inscr. de l'Henchir Makter; colonia Aelia Mactaris (fait connaître deux nouvelles fonctions réservées à l'ordre équestre : C. Sextius Martialis a été en effet d'abord procurator Augusti ab actis Urbis ; le magistrat chargé de rédiger et de publier ces Acta était donc un procurator Augusti. Il fut en outre chargé de juger les différends entre commerçants et agents de la Compagnie fermière du quarantième des Gaules; mais le nom de cette fonction n'a pu être lu).

23. — **Société nationale des Antiquaires de France.** 1884, 9 juillet. — M. Mowat communique une inscription gauloise en caractères grecs trouvée à l'Isle (Vaucluse) ; elle se compose de deux noms d'homme. — M. Courajod lit un mémoire sur un projet de formation au Louvre d'une collection complète de sculptures originales de l'école française provenant tant des salles du Louvre que des chantiers de Saint-Denis et des palais de Versailles, Fontainebleau et Compiègne.

24. — **Société de l'Histoire du protestantisme français.** Bulletin. 1884, n° 8. — J. Bonnet. L'abbé de Florian, d'après une récente publication de M. A. Germain (il s'agit du grand-oncle du fabuliste qui, après avoir été abbé, revint au protestantisme, et alla exercer le ministère dans une paroisse de réfugiés à Londres en 1716). — Lettre de l'abbé de Florian à Louis Rouquet, son valet, août 1716. — Jalaguier. Lettre de Rabaut Saint-Étienne sur l'édit de tolérance de 1787. — Charruaud. Le chevalier J. Daniel de Delrieu de la Grâce (il accompagnait en 1755 le pasteur Gibert appelé à Pons pour baptiser un enfant; mais c'était un guet-apens préparé par l'évêque de Saintes. Gibert échappa. Delrieu fut tué par la maréchaussée en essayant de se défendre). = N° 9. Eug. Arnaud. Les églises du désert en Provence. — Lettres de divers à Du Plessis-Mornay, 1610-23. — J. Weiss. Une église du refuge (la colonie française de Friedrichsdorf, dans le Taunus,

dont les ancêtres, sortis de France entre 1689 et 1704, continuent de parler le plus pur français, tout en étant devenus Allemands de cœur).

25. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. T. XII, 1884, 1er trim. — Em. Forestié. Biographie d'Arnaud Sorbin, dit de Sainte-Foy, prédicateur de Charles IX, Henri III et Henri IV, évêque de Nevers. — Abbé Galabert. Les associations rurales sous l'ancien régime (énumère un certain nombre de ces associations, sans étudier leur organisation). — Taupiac. Sur quelques erreurs d'histoire et de géographie locale (relève un grand nombre d'erreurs commises dans la géographie illustrée qui se publie actuellement sous le nom de V.-A. Malte-Brun). — Mila de Cabarieu. La nouvelle de la bataille de Rosbach à Montauban, d'après une lettre inédite, 1757. — Id. Le personnel du couvent de Sainte-Claire de Montauban en 1559.

26. — Société Éduenne. Mémoires. T. XII (Autun, Dejussieu, 1883). — H. de Fontenay. Les grandes et admirables merveilles découvertes au duché de Bourgongne près la ville d'Authun, au lieu dict la Caverne-aux-Fées, par le seigneur dom Nicole de Gaulthières, gentilhomme espagnol. Texte annoté, précédé d'une notice bibliographique et suivi d'une dissertation sur ce livre et ses origines (cette Caverne-aux-Fées n'est autre chose qu'un des nombreux souterrains, aquedues ou égouts romains, dont on trouvait des tronçons en maint endroit, et que la crédulité populaire avait peuplés d'êtres fabuleux. L'auteur de ce livre des Merveilles est Nicolas Guttieres, gentilhomme espagnol, qui visita Autun en 1580). — Bénet. Les mss. des Minimes de La Guiche, conservés aux archives départementales de Saône-et-Loire (histoire de la bibliothèque ou musée des Minimes; décrit 4 de ces mss. conservés aux archives. D'autres sont à la bibliothèque de Mâcon). — An. de Charmasse. Une révolution à Saulieu en 1409. — Bulliot. Fouilles du Mont-Beuvray. Le parc aux chevaux; suite : maison n° 2. — H. de Longuy. Notice archéologique sur Santenay, Côte-d'Or. — E. Picard. Les forêts de l'abbaye de Citeaux; suite. — H. de Fontenay. Épigraphie autunoise. Moyen âge et temps modernes; suite. — Abbé Lacreuze. La chapelle de Saint-Michel de la Perrière. — La confrérie du Saint-Sacrement d'Autun, 1416-1555. — Abbé Grignard. Nomination d'un curé sous l'ancien régime (montre les intrigues et négociations qui se produisaient pour désigner le successeur au curé de Grignon en 1736).

---

27. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1884, 2e livr. — Cte de Limbourg-Stirum. Expédition des volontaires aventuriers des Pays-Bas en France, 1567. Leur étendard. — Pinchart. Archives des arts, des sciences et des lettres; suite. — Vte de Grouchy et Cte de Marsy. Un administrateur au temps de Louis XIV; suite (Robertot au siège d'Ypres en 1658). — Une lettre au sujet de la guerre en Flandre

en 1794. — Édit des échevins d'Audenarde du 7 juil. 1636, établissant un impôt de 6 sols par livre sur le tabac.

---

28. — **Historische Zeitschrift.** Bd. XVI, Heft 3. — Koser. Sur la critique du texte de l'Histoire de mon temps de Frédéric le Grand (on connait deux rédactions de l'Histoire de mon temps par Frédéric : celle de 1746 et celle de 1775 ; il y en eut certainement une autre, écrite au lendemain de la première guerre de Silésie et qui disparut plus tard ; mais il semble bien que Frédéric l'ait eue sous les yeux lorsqu'il préparait la rédaction de 1775). — W. Sickel. Les ducs nationaux dans l'empire franc ; caractères essentiels de cette institution. = Comptes-rendus : *L. von Ranke.* Weltgeschichte. Bd. IV (ce volume traite de l'empire à Constantinople et des origines des royaumes romano-germaniques ; il est peut-être un des plus remarquables de la série). — *Weber.* Allgemeine Weltgeschichte (compte-rendu très élogieux des quatre premiers volumes de cette seconde édition. La Rédaction est d'avis que ces éloges sont excessifs). — *Brockmann.* System der Chronologie (compilation sans valeur). — *Œsterley.* Historisch-geographisches Wœrterbuch des deutschen Mittelalters (contient beaucoup de faits précieux ; mais la méthode de l'auteur est défectueuse ; données fort incomplètes sur les ouvrages et collections utilisés). — *Manitius.* Anonymi de situ urbis libri duo (manuel de géographie de l'époque carolingienne qu'il était absolument inutile de publier). — *Hartfelder.* Zur Geschichte des Bauernkriegs in Südwestdeutschland (très bon). — *Buchmann.* Friedrich Landgraf von Hessen-Darmstadt, Malteserritter, Kardinal und Bischof von Breslau, 1671-82 (estimable). — *Brunner.* Kassel im 7 jæhr. Kriege (bon). — *Speyer.* Die Schlacht bei Cronberg am 14 mai 1389 (bon). — *Tomasini.* La vita e gli scritti di N. Machiavelli nella loro relazione col Machiavellismo (remarquable. L'auteur a tort cependant de ne pas croire à la culpabilité de Paolo Vitelli, accusé d'avoir reçu de l'argent vénitien pour trahir Florence). — *A. de Gerbaix-Sonnaz.* Studi storici nel contado di Savoia e Marchesato in Italia nella età di mezzo. Vol. I (ouvrage bien travaillé et de lecture agréable). — *Manno.* Repertorio bibliografico delle pubblicazioni della R. Accademia delle scienze di Torino (travail appelé à rendre les plus grands services). — *Ljubowicz.* Istoria reformacii w Polszie. Kalwinisty i antitrinitarii (bon ouvrage fondé sur d'excellents matériaux, pour la plupart inédits).

29. — **Forschungen zur deutschen Geschichte.** Bd. XXIV, Heft 2. (Gœttingue, 1884). — Heyd. Relations des villes du sud de l'Allemagne avec Gênes pendant le moyen âge (publie quatre doc. du xve s.). — Baer. Les corporations ouvrières en Allemagne (étudie l'origine des corporations ouvrières à Trèves au xiiie s. ; leur organisation et son développement jusqu'au xvie s. ; leurs rapports avec l'aristocratie bourgeoise maitresse de l'administration municipale ; leurs luttes contre

celle-ci, la part qu'elles devaient prendre à la défense de la ville). — Baist. Critique de l'histoire des Normands d'Amé du Mont-Cassin (cette histoire des Normands a été commencée avant 1078 et terminée après 1085; telle que nous la possédons, la chronique est complète). — May. Bruno et son histoire de la guerre de Saxe (on sait à quel point cette histoire est écrite avec partialité. Ce n'est pas cependant que tout y soit frelaté. Étudie les rapports de Bruno avec Lambert, Bertold, et autres chroniqueurs du xie s.). — Rosenstein. Les gardes du corps germains des empereurs des familles des Jules et des Claude (ces troupes n'étaient pas composées de prisonniers germains réduits en esclavage; c'étaient des pérégrins libres, pris parmi les peuplades germaniques qu'un lien plus ou moins étroit rattachait à Rome. Au moment où s'éteint la maison des Claude et des Jules, ces troupes n'avaient pas encore une situation déterminée dans l'armée ni dans l'empire; mais on en était bien près). — Dümmler. Un recueil épistolaire perdu de Fulda, au ixe s. (note des traces de cette correspondance, relative à Raban Maur, dans le recueil des centuriateurs). — Pflugk-Harttung. Bulles originales, dans les anciennes archives ecclésiastiques d'Allemagne. — Harnack. La plus ancienne rédaction de la Bulle d'or et son rapport avec les expéditions ultérieures.

30. — Neues Archiv. Bd. X, Heft 1. Hanovre, 1884. — Ern. Anemüller. La Vita Paulinae perdue du moine Sigeboto (croit retrouver et publie, en les coordonnant, des fragments de cette chronique dans divers écrivains postérieurs : la Vita Wernheri episcopi Merseburgensis, le chronicon ecclesiasticum de Nicolas de Siegen, les annales de Jean Tritheim, le chronicon Schwarzburgicum de Jovius, une traduction allemande du xve s. Sigeboto écrivait entre 1107 et 1136). — Meinardus. Recueils de formules, et manuels provenant des bureaux de l'administration pontificale au xve s., conservés dans les archives hanovriennes. — Krusch. Indications chronologiques fournies par divers mss. (d'un de ces mss., il résulte que le roi neustrien Chilpéric II était, en 720, dans la quatrième année de son règne; son avènement doit donc être placé en 717, non en 715; il doit être mort en janv. 722. On sait enfin que les Gesta Francorum ont été écrits dans la sixième année du règne de Thierry IV, successeur de Chilpéric II, donc en 727 et non en 725, comme on l'admettait jusqu'ici). — Wenck. Origines des histoires de Reinhardsbrunn et de la chronique de Saint-Pierre d'Erfurt (reprend, confirme et précise les conclusions d'un précédent travail sur cette question publié en 1878. Ces histoires ont été rédigées au xiiie s.; pour la période de 1208 à 1215, elles fournissent plus de renseignements que la chronique de Saint-Pierre, avec laquelle elles ont d'étroits rapports; elles présentent un grand intérêt, surtout pour l'histoire de la Thuringe). — Schaube. Bernardo Maragone est bien l'auteur des Annales Pisani (reprend et justifie l'opinion, pendant longtemps mal comprise, de Bonaini, le premier éditeur des Annales Pisani, que Maragone est bien réellement l'auteur de ces annales qui se terminent en 1174. Mara-

gone, et non Marangone, a réellement existé au XIIe s., et on trouve des traces du rôle qu'il joua dans l'histoire de Pise qu'il raconte. Les Annales ont été continuées plus tard sous son nom, mais on ne doit lui attribuer que la partie antérieure à 1175 ; malgré leur sécheresse, elles composent une source de grande importance). — Dümmler. Sur Paul Diacre (on reconnaît son nom dans un acrostiche latin « *De vino,* » où il déclare que « personne n'est plus beau que lui le verre en main »). — Hümer. Sur Walafrid Strabon (admet comme étant l'œuvre de W. Strabon un traité métrique que E. Dümmler n'a pas inséré dans ses « Poetae latini medii aevi » comme suspect). — Rodenberg. La lettre d'Urbain IV du 27 août 1263, et l'élection royale de l'an 1257 (il n'y a eu qu'une lettre en réalité, bien que nous en possédions deux textes ; le plus court, celui qui seul est transcrit sur les registres du pape, en donne la forme primitive; le plus long, dont l'original n'existe nulle part, a été remanié et augmenté peut-être par Berard de Naples. La lettre authentique est celle qu'a publiée Raynaldi à la fausse date du 27 août au lieu du 31). — Kade. Une hymne latine de saint Adalbert.

31. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1884, n° 13. — *A. Ficker.* Herzog Friedrich II, der letzte Babenberger (excellent; les raisons de l'exécution impériale faite contre le duc en 1236 sont fort bien exposées). — *Bernhardi.* Konrad III (n'ajoute rien aux résultats acquis déjà par les travaux antérieurs). — Monumenta medii aevi historica res gestas Poloniae illustrantia. Tomus VIII (contient la seconde partie du Codex diplomaticus de la cathédrale Saint-Venceslas à Cracovie, 1367-1423 ; publication très bien faite). = N° 15. *Dillmann.* Ueber die Regierung des Kœnigs Zar'a Jacob (travail précieux sur le règne de ce roi d'Abyssinie, 1434-68, et en particulier sur l'organisation qu'il donna à son église). — *Dœllinger.* Beitræge zur politischen, kirchlichen und Culturgeschichte der 6 letzten Jahrhunderte. Bd. III (contient beaucoup de documents intéressants et nouveaux; mais plus d'un aurait dû être éliminé pour avoir été déjà publié, et presque tous ont été imprimés avec une grande négligence). = N° 16. *Bachmann.* Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter Friedrich III und Max I (l'ouvrage ne tient pas les promesses du titre : il commence cette histoire de l'empire seulement en 1460, négligeant ainsi sans bonne raison les vingt premières années du règne de Frédéric III ; la partie même qu'il traite est incomplète : il s'occupe surtout des rapports de l'empereur avec la Bohême et Podebrad. Travail consciencieux, d'ailleurs, et où beaucoup de documents inédits ont été utilisés). — *Roder.* Heinrich Hugs Villinger Chronik, 1495-1533 (chronique bien publiée; intéressante pour l'histoire de la guerre des Paysans).

32. — Gœrres-Gesellschaft. Historisches Jahrbuch. Bd. V, Heft 3 (Munich, 1884). — Dittrich. Contributions à l'histoire de la réforme catholique dans le troisième tiers du XVIe s. (le 5e concile du Latran et Léon X; les tentatives de réforme sous Clément VIII). — Funk.

L'éloge d'un pape récemment découvert dans le Codex Corbeiensis (si ce pape n'est pas Martin Ier, il n'est pas possible de trouver une détermination plus précise. Cf. les conclusions de M. de Rossi résumées dans la *Rev. historique*, XXV, 440). — Lechner. Le grand pèlerinage des Flagellants en 1349. = Comptes-rendus critiques : *G. von Buchwald.* Bischofs und Fürsten-Urkunden des XII u. XIII Jahrh. (étude très importante et très minutieuse sur ces textes; beaucoup d'inédits. Ils intéressent l'histoire des évêchés du nord de l'Allemagne). — *Schulte.* Urkundenbuch der Stadt Strassburg. Bd. III (très bon). — *Stieve.* Die Politik Baierns, 1591-1607 (c'est moins une histoire de la Bavière qu'une histoire de l'empire pendant cette période de seize années où se prépare lentement la guerre de Trente-Ans. Les faits sont très soigneusement réunis et mis en lumière).

33. — Deutsche Rundschau. 1884, sept. — E. Du Bois Reymond. A la mémoire de Diderot : discours prononcé à l'Académie des sciences de Berlin, le jour anniversaire de la naissance de Leibnitz (« le sentiment national a souvent pris en France la forme d'une haine nationale contre nous, et même dans les cercles littéraires il ne manque pas de gens qui fomentent cette flamme dangereuse; d'autant plus précieux pour nous est le souvenir d'une époque où cette nouvelle barbarie n'avait pas encore troublé les esprits »). — J.-G. Droysen. « Trois lettres au public » de Frédéric le Grand (ces lettres, publiées en mars 1753, sur un ton plaisant, ne sont pas une simple plaisanterie, comme on pourrait le croire, et comme on l'a prétendu; elles ont une réelle portée politique, que l'auteur s'efforce de mettre en lumière). = Septembre. Hirschfeld. Délos. (Simple causerie sur l'île, le temple d'Apollon et son budget, les cérémonies religieuses.)

34. — Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen. Bd. XXXIX, Heft 2. Athènes, 1884. — Lolling. Communications relatives à la Thessalie (sur l'emplacement des villes d'Ormenion et d'Aisoneia; la première était située sur la montagne de Dimini, la seconde à Sesklo. Les formes Ormenion, Orminion, Armenion, désignent la même ville). — Koehler. Un plébiscite du VIe s. en Attique (publie des fragments d'un plébiscite décrété entre 570 et 560, sur la condition politique des Clérouques dans l'île nouvellement conquise de Salamine. C'est le plus ancien monument de ce genre que l'on connaisse). — Ohnefalsch-Richter. Communications relatives à Cypre (inscr., sculptures, etc., provenant du sanctuaire d'Apollon à Voni, l'ancien Chytroi). — Hultsch. Contre les théories de Dörpfeld sur la métrologie antique (ou elles sont inexactes, ou elles sont de pures hypothèses). — Koehler. Monuments préhistoriques provenant des îles grecques (publie deux figures sculptées de l'île de Keros, et appartenant au culte d'Astarte). — Fabricius. Antiquités de l'île de Samos (étude sur le mode de construction employé pour le tunnel récemment découvert d'Eupalimos, avec carte et plan. Plusieurs inscr. samiennes). — Doerpfeld. Réplique à Hultsch.

35. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXIX u. CXXX, Heft 3. Leipzig, 1884. — Cauer. Mélanges sur l'histoire romaine primitive (1° le fait singulier que la première année de la république romaine contient, à côté de trois noms légendaires, les deux noms historiques des consuls Horatius Pulvillus et Valerius Poplicola s'explique parce qu'on s'efforça de faire coïncider la dédicace du temple de Jupiter au Capitole avec l'année initiale de la République ; c'est aussi pourquoi l'on a arbitrairement attribué aux deux consuls un second consulat ; 2° les décemvirs étaient les représentants d'une forte administration en opposition avec les tendances aristocratiques, et dans l'intérêt du petit propriétaire foncier. C'est plus tard que ces principes furent mal compris et que les décemvirs furent considérés comme les ennemis du peuple. Il est vraisemblable qu'après leur renversement, on accorda aux plébéiens un droit de voter purement passif). — Mor. Müller. Sur Tite-Live (corrections au texte des livres XXVII, XXVIII, XXIX, XXX). — Matthias. Les poésies d'Ovide et le désastre de Varus (tout indique l'an 9 ap. J.-C. comme étant la date du combat dans la forêt de Teutobourg). — Schrader. Sur Eutrope (corrections au texte). = Heft 4 u. 5. Pomtow. Recherches sur l'histoire grecque (la marche des Perses contre Delphes n'eut pas lieu d'après les ordres de Mardonios ; ce sont les maraudeurs de l'armée perse, peut-être mis au fait des trésors conservés dans le temple par des Grecs favorables aux Perses). — Liebhold. Sur Thucydide (corrections au texte du VIe livre). — Lentz. Sur Plutarque (corrections au texte des biographies de Brutus, Agis, Solon, Paul Émile). — Ed. Schmidt. La correspondance de Cicéron depuis la mort de César (étudie la chronologie de toutes les lettres du livre XV ad Atticum). — Stengel. Quand Apollon devint-il un Dieu du Soleil ? (c'est Euripide et, une génération avant lui, les Orphiques, qui ont fait cette identification). = Heft 6. Maurer. A quelle époque Cicéron a-t-il composé le De Senectute ? (César vivait encore.) — Gilbert. Sur César (corrections au texte).

36. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XVI, Heft 2. Halle, 1884. — San-Marte. La légende d'Arthur et du saint Graal.

37. — Zeitschrift für deutsches Alterthum und deutsche Literatur. Bd. XVI, Heft 1. Berlin, 1884. — Dürnwirth. Sur la chronique universelle de Rudolf (sur un nouveau fragment retrouvé de cette chronique). — Strauch. Études sur Janssen Enikel (nom, condition, vie de cet auteur d'une chronique rimée au moyen âge). = Comptes-rendus : *Becker*. Altheimischer Minnegesang (bon). — *Hotzl*. Bertholdi sermones ad religiosos (bon). — *Unkel*. Berthold von Regensburg (bon).

38. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. VI, Heft 4. Leipzig, 1883. — Socin. Rapport sur les ouvrages relatifs à l'histoire de la Palestine, qui ont paru en 1880. — Herquet. Documents sur l'histoire des Hospitaliers publiés dans le t. Ier des Archives de

l'Orient latin. = Bd. VII, Heft 2, 1884. Mordtmann. Sur les inscr. de la Syrie (l'inscr. du temple de Jérusalem découverte par Clermont-Ganneau montre que la destruction de la ville était résolue d'avance, et sans doute ordonnée par l'empereur Titus, qu'invective cette inscription). — Marti. La vallée de Zeboim (auj. Wâdy Abu Duba). — Grünbaum. Sur l'histoire de Nabulus et de Garizim. — Nœldeke et Gildemeister. Remarques sur Anthedon (Anthedon se trouvait près des ruines de Teda, auparavant Tâdûn).

39. — Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft. Jahrg. 1884, Heft 2. Giessen — Stade. A quel chiffre se montait le nombre des Juifs déportés sous Nabuchodonosor? (les indications fournies par la Bible se contredisent, ou bien elles sont d'un caractère si général qu'il faut renoncer à en tirer des chiffres précis).

40. — Stimmen aus Maria Laach. Jahrg. 1884, Heft 7. Fribourg-en-B. — Plenkers. Le Danois Niels Stensen; fin (la conversion de Stensen est un fait exact). = Comptes-rendus : *Schmitz*. Die Bussbücher und die Bussdisciplin der Kirche (très bon). — *Doulcet*. Essai sur les rapports de l'église chrétienne avec l'État romain (des lacunes, des idées générales contestables, mais de bonnes choses).

41. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. Mayence, 1884. Heft 2. — Wittmann. L'évêque Suidgêr de Bamberg, pape sous le nom de Clément II, et le patriciat de l'empereur Henri III (il n'est pas démontré que le titre de patrice ait conféré à Henri III cette plénitude de puissance que les partisans de Henri IV lui ont prêtée; quant au choix du pape, il n'avait que le droit de confirmation). = Comptes-rendus : *Maassen*. Ueber die Gründe des Kampfes zwischen dem heidnisch-römischen Staat und dem Christentum (très bon).

42. — Historisch-politische Blætter für das katholische Deutschland. Bd. II. Munich, 1883. — La répartition des catholiques dans l'Allemagne du Nord (histoire et statistique des communautés catholiques de la Saxe). — Polémique relative à la contre-réforme à Munster (fait l'éloge du livre de Hüsing : « Der Kampf um die kathol. Religion im Bisthume Münster nach Vertreibung der Wiedertæufer, 1534-85 ; » critique au contraire l'ouvrage de Keller sur le même sujet; il le juge plein de lacunes et de partis pris). — Sur l'histoire des protestants et des jésuites en Styrie (expose la vive opposition que les Jésuites rencontrèrent à Graz à la fin du xvie s., et leurs efforts pour fonder des écoles à Graz et en Styrie). — Bellesheim. Détails biographiques sur le prince-évêque d'Ermland, Joseph, de Hohenzollern-Hechingen, 1776-1836 (intéressante au point de vue historique est la conduite personnelle du roi Frédéric-Guillaume III à l'égard des prélats catholiques, dont le prosélytisme lui était très désagréable). — Wittmann. Arnold, comte de Solms, prince-évêque de Bamberg, 1286-96 (contributions à l'histoire des empereurs Rodolphe de Habsbourg et Adolphe de Nassau, dont Arnold fut le fidèle partisan). — Klopp. Rome

et Vienne en 1683 (en 1683 le pape, à l'aide de ses subsides, empêcha l'empereur d'en être réduit à l'extrémité ; en même temps il ménagea une alliance entre l'empereur et Sobiesky, dont la politique consistait à ne jamais s'engager). — Bellesheim. Nouveaux documents sur Marie Stuart (les notes de Nau, trouvées au British Museum et publiées par Stevenson ; elles tendent à justifier la reine de son mariage avec Bothwell, où elle fut poussée avec la plus grande insistance par les conjurés et dont elle demanda l'annulation au pape, en 1575, par l'intermédiaire de l'évêque Lesley). — L'état de Joseph II sur le gouvernement des convertis et du concordat (repousse les reproches que Nippold, dans son histoire de l'église, a dirigés contre les convertis Blome, Gagern, etc., et contre le Concordat ; estime que ce concordat a été au contraire avantageux au gouvernement autrichien). — Dudik. Sur l'histoire des mœurs au moyen âge (de la Moravie au temps des Premyslides ; situation politique des Allemands, des Slaves et des Juifs, qui composaient les éléments essentiels de la population ; les Juifs en particulier étaient traités avec beaucoup de faveur, ce qui explique les persécutions dont ils furent ensuite l'objet). — L'épée consacrée du général Daun (il l'avait reçue, dit-on, du pape, après la victoire de Hochkirch ; mais rien ne le prouve. Il est plus vraisemblable que Frédéric fabriqua le bref relatif à cette prétendue consécration, dans le dessein d'irriter les protestants et de les attirer, surtout l'Angleterre, dans son parti). = Comptes-rendus : *Baumann*. Geschichte des Allgau's (très bon). — *Bader*. Geschichte der Stadt Freiburg im Breisgau (bon). — *Knœpfler*. Universalgeschichte der katholischen Kirche 1447-1517 (bon). — *Zschokke*. Die biblischen Frauen des alten Testamentes (bon).

43. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Heft 34 u. 35. Berlin, 1884. — Duncker. Sur la paix dite de Cimon (il est avéré qu'il n'y eut pas de paix formelle entre la Perse et Athènes ; néanmoins Athènes, après avoir par un plébiscite fait connaître ses intentions aux États alliés, envoya à Suse une ambassade sous la conduite de Callias avec des conditions de paix que le roi, il est vrai, repoussa ; mais Périclès chercha le moyen de rétablir effectivement la paix en observant tacitement ces conditions, ce qui, ajouté au plébiscite mentionné plus haut, permit aux orateurs de parler d'une paix de Cimon). — Nœldeke. Inscriptions araméennes de Teimâ en Arabie (1° publie une inscr. funéraire qu'il faut sans doute faire remonter avant 500 av. J.-C. Détails intéressants sur la propagation de l'araméen à cette époque, et sur le degré de civilisation où était arrivée la ville commerçante de Teimâ ; 2° publie deux autres inscr. araméennes, mais de date plus récente). = Heft 39. Landauer. Sur l'inscr. de synagogue trouvée par Euting à Palmyre (cette inscr. reproduit une prière juive. Détails sur la communauté juive de Palmyre). — Mommsen. Sur les Césars d'Aurélius Victor (publie d'importantes variantes fournies par un manuscrit récemment découvert à Oxford).

44. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. XXXVII, Heft 4. Carlsruhe, 1884. — WILLE. Analectes sur l'histoire de la Haute-Allemagne et en particulier du Wurtemberg, en 1534-40; fin (publie la correspondance entre le duc Ulrich, le duc Christoph de Wurtemberg et le landgrave de Hesse). — ROTH VON SCHRECKENSTEIN. Histoire de la fondation du monastère de Saint-Georges dans la Forêt-Noire (étude sur l'importante charte de cette fondation). — RUPPERT. Analyse des chartes relatives à la noblesse de Mortenau, 1123-1399. = Bd. XXXVIII, Heft 1-2. VON WEECH. Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Salem; suite (publie 110 chartes de 1274 à 1281). — BARACK. Étudiants badois à l'université de Strasbourg, de 1616 à 1791 (liste de leurs noms; leur nombre pour cette époque monte à 1,200). — HARTFELDER. Travaux sur l'histoire badoise parus en 1883.

45. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. III, Heft 2. Trèves, 1884. — BOOS. La situation politique de Worms à la fin du xve s. (sources de cette période : les chartes et actes de procédure des archives municipales. A cette époque regnait à Worms un vif sentiment de liberté et dans le peuple une conscience croissante de sa force, qui contribua à l'explosion de la Guerre des Paysans). — HÜBNER. Antiquités germaniques en Angleterre (publie trois inscr. trouvées à Borcovicium, aujourd'hui Housestead; elles se rapportent au culte de Mars Thingsus et d'Alaisagae). — MOELLER. Deniers trouvés à Metz (d'après Mommsen, de 727 à 734 ab. u. c., on n'a frappé aucun denier; les monnaies trouvées à Metz confirment cette opinion). — HAMMERAN. Époque où furent construits les ponts romains de Mayence (le premier, construit entre 10-15 ap. J.-C., dura seulement jusqu'en 35, où il fut sans doute détruit par les Cattes. Ce n'est pas Drusus qui le fit construire). = Comptes-rendus : *Schmidt*. Zur Geschichte der æltesten Bibliotheken und der ersten Buchdrucker zu Strassburg (bon). — *Pirenne*. Cartulaire de la commune de Dinant (bon). = Heft 3. MAYER. Monuments de l'époque mérovingienne trouvés à Pfahlheim près d'Ellwangen (ces objets, éperons, étriers, etc., paraissent provenir d'un peuple de cavaliers qui quittèrent le pays après avoir enterré leurs morts. Les tombeaux paraissent assez rapprochés de l'époque carolingienne). — ZANGEMEISTER. Trois pierres milliaires de la Haute-Germanie (1° une de ces pierres donne lieu de croire qu'il y eut une voie militaire qui conduisait de Mayence au delà d'Heidelberg et de Baden-Baden vers le sud; elle doit avoir été tracée par Trajan; 2° de la seconde pierre, trouvée à Offenburg, il ressort que la plaine située sur la rive droite du Rhin était déjà terre d'empire occupée par les Romains en 74). — CONRADY. Le « Limes romanus » en aval du Mein, à partir de Miltenberg (la découverte d'un castellum près de Trennfurt et l'existence de deux postes de surveillance sur la rive du Mein prouvent que, depuis Miltenberg, le Limes courait le long du fleuve jusqu'à Gross-Krotzenburg. Conrady a découvert en outre près de Wœrth un castel-

lum qui complète la défense de la ligne du Mein et du Necker). — Hübner. Antiquités germaniques trouvées en Angleterre ; suite (étudie les deux nouvelles inscr. romaines du mur d'Hadrien. Les divinités frisonnes qui s'y trouvent mentionnées, Beda et Fimilena, sont les divinités protectrices des deux espèces d'assemblées nationales chez les Frisons, le « Bodthing » et le « Fimelthing »). — Friedensburg. Additions aux régestes de l'archevêque Baudoin de Trèves, de 1311 à 1313 (donne l'analyse de 42 documents et publie une charte tirée d'un ms. des archives capitulaires de Trèves). — Zurbonsen. Chartes du monastère de Hertzebrock en Westphalie (fait connaître une chronique latine du monastère, inconnue jusqu'ici ; donne l'analyse de 27 documents qui s'y trouvent, de 1096 à 1626). = Comptes-rendus : *Harster*. Versuch einer Speirer Münzgeschichte (bon). — *Joseph*. Die Frankfurter Münzen (bon).

46. — Neues Archiv für Sæchsische Geschichte. Bd. V, Heft 3. Dresde, 1884. — Issleib. Siège de Magdebourg par Maurice de Saxe, en 1550-51 ; 1er art. — Schepss. Un poème épique sur la guerre de Smalcade, par Jak. Hamerer (publie un certain nombre de passages de ce poème en hexamètres latins).

47. — Mittheilungen vom Freiberger Altertumsverein. Heft 20. Freiberg, 1884. — Bartsch. Édits somptuaires sur les vêtements en Saxe, et leurs rapports avec l'histoire de Freiberg (peu d'édits de cette nature au siècle de la Réforme ; ils furent au contraire fort nombreux au xve et au xviie siècle, époques de relâchement moral ; ces édits rencontrèrent une vive résistance). — Hingst. Un registre d'impositions pour Freiberg et les environs, de l'an 1546 (la liste des contribuables ne contient aucun nom sorabe, preuve que la germanisation du pays était à cette époque entièrement terminée). — Heydenreich. Le cartulaire de Freiberg et son importance pour l'histoire de la contrée.

48. — Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte. Bd. XIII. Kiel, 1883. — Handelmann. Sur le Danewirk (plan et histoire ; le Danewirk n'eut jamais de garnison permanente, et perdit toute importance politique dès 1375, par la réunion du Sleswig et du Holstein ; à partir de cette époque, il ne servit plus que de limite douanière). — Steffenhagen. La bibliothèque du couvent de Bordesholm et la bibliothèque de Gottorf. — Finke. Sur l'histoire des monastères holsteinois au xve et au xvie s. (réforme de ces monastères dans le sens de Gerhard de Groot au xve s. ; leur suppression par les ducs de Schleswig-Holstein. Publie les rapports des visiteurs sur la situation de ces maisons). = Hartmann. Sur les anciens « Wurthen » des Ditmarses (rapports sur les fouilles opérées dans ces collines artificielles qui servaient de refuge aux Ditmarses contre les invasions soudaines de la mer). — Wolff. Deux jugements criminels prononcés par le magistrat de Flensburg, en 1561 et 1566. — Schæffer. Additions et rectifications à l'histoire de la famille de Pogwisch.

49. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Altertumskunde zu Kahla und Roda. Bd. II, Heft 7. — Loebe. La famille noble des Puster de Thuringe (jusqu'au xvie s.). — Id. Les comtes d'Orlamünde du xe s. à l'an 1344 (en 1344, les comtes abandonnèrent le gouvernement du pays). — Lommer. Les armoiries des comtes d'Orlamünde et des villes d'Orlamünde, Weimar et Magdala. — Lur. Histoire du piétisme en Thuringe (ne trouva aucune sympathie chez les princes ni dans le peuple; les orthodoxes y firent une vive opposition). — Loebe. Histoire de la viticulture dans la Thuringe orientale avant le milieu du xve s. (cette industrie, non sans importance au moyen âge, disparut au xve s., on ne sait pourquoi). — Id. Sur l'histoire des sires de Lobdeburg-Burgau (étymologie du nom et histoire du pays).

50. — Zeitschrift des Vereines für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Bd. XVI. Breslau, 1882. — Grünhagen. L'époque du duc Henri III de Silésie-Breslau, 1241-66 (cette période de guerres civiles constantes amoindrit la puissance politique des ducs silésiens en face des tentatives polonaises et des efforts déployés par les colons allemands pour se rendre indépendants; puis vint l'église, dont les exigences financières contribuèrent encore à les affaiblir). — Krebs. Histoire intérieure de la Silésie depuis la bataille de la Montagne-Blanche jusqu'à l'arrivée en Silésie des troupes impériales (pendant ce temps la Silésie eut peu souffert matériellement; c'était peut-être la province la plus heureuse de l'Autriche; mais d'autre part la plus grande corruption régnait alors dans les mœurs). — Œlrichs. Les écoles en Silésie (expose les efforts du gouvernement prussien au xviiie s. pour organiser l'enseignement primaire complètement négligé par l'Autriche). — Ulanowski. Conquête de Glatz par le duc Henri IV (avec la connivence de l'empereur Rodolphe, désireux de gagner à sa cause le duc de Breslau, pour l'opposer à Ottokar et au margrave de Brandebourg). — Id. De l'époque où eut lieu le mariage du duc Henri IV avec Mathilde de Brandebourg (en 1288, et non en 1287). — Œlrichs. Sur l'histoire de la censure en Silésie (les règles de la censure au xviiie s. étaient fort sévères, mais tempérées dans la pratique). — Volkmer. Les Suédois à Habelschwerdt pendant la guerre de Trente ans (l'histoire de cette ville est celle de tant d'autres petites localités sans défense, qui furent abominablement maltraitées). — Pfotenhauer. Cinquante familles nobles de Silésie mentionnées dans une charte de 1294. — Bauch. Biographie de l'humaniste Niger (il était de Breslau et faisait partie de la société d'Eobanus Hessus). — Ulanowski. De la date de quelques chartes silésiennes (rétablit l'ordre chronologique des actes contenus dans le « Formelbuch » de Heinricus Italicus, très importants pour l'histoire de la Silésie pendant les dernières années du xiiie s.). — Bauch. La chancellerie du duc Henri V à Breslau (d'après les actes de la fin du xiiie s.). — Grünhagen. Chronologie de la dernière croisade du roi Jean contre les Lithuaniens, en 1346. — Bauch. Sur l'histoire de

la Réforme à Breslau (publie une adresse d'un prêtre catholique au conseil municipal, qu'il adjure de ne pas faire un pas de plus dans la voie de la Réforme). — Schulte. L'entrevue de Frédéric le Grand et de l'empereur Joseph II à Neisse, 1769 (publie un document du temps). — Krebs. Le procès de haute trahison intenté aux rebelles de Glatz en 1625 (publie les instructions envoyées au tribunal chargé de l'affaire). — Dziatzko. Biographie du premier imprimeur de Breslau, Elyan.

---

51. — Germania. Jahrg. XXIX, Heft 3. Vienne, 1884. — Bossler. Les noms de lieu de Starkenburg et de la Hesse rhénane (analyse leurs éléments pré-germains et celtes d'une part, romains de l'autre, et en donne l'étymologie).

52. — Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark. Heft 32. Graz, 1884. — J. von Zahn. Sur l'histoire de Pettau à l'époque de la Contre-Réformation. — F.-M. Mayer. L'impératrice Marie-Thérèse en Styrie (elle y alla en 1750 et en 1765, la première fois pour se rendre compte des progrès accomplis dans la réorganisation de l'armée, la seconde pour le mariage de son fils Léopold; elle y devait aller une troisième fois, en 1770, mais ce voyage n'eut pas lieu). — J. von Zahn. Additions au Steirisches Künstler-Lexicon de J. Wastler. — Ilwolf. Les irruptions des Osmanlis en Styrie (1° ils parurent la première fois devant Graz en 1471-78; les environs de la ville furent alors complètement dévastés; 2° les désastres de l'année 1605; 3° la panique de l'an 1649, conjurée à temps; 4° une commission austro-turque sur les frontières styrienne et hongroise, en 1651; 5° l'invasion des Turcs en Styrie en 1681). — Weis. Quatre châteaux forts, disparus aujourd'hui, dans le Murthal. = A part. La *Stiria illustrata,* feuilles 9 à 12.

53. — Beitræge zur Kunde Steiermærkischer Geschichtsquellen. Jahrgang XX, Graz, 1884. — J. von Zahn. Documents pour l'histoire de l'année 1683 en Styrie. 1er art. — Krainz. Les « Marktrichter » d'Eisenerz; extraits des notes prises par eux pendant leurs chevauchées.

---

54. — The Academy. 1884, 9 août. — *B. Gardiner.* The admission registers of St Paul's School, from 1748 to 1876 (très utile pour le généalogiste et le biographe). = 23 août. *Mason.* The history of Norfolk; parts II, III (livre ambitieux et agréable, devient d'autant meilleur qu'il s'approche davantage des temps modernes). = 6 sept. *Lefèvre-Pontalis.* Jean de Witt (travail des plus consciencieux; l'auteur dépeint très bien le caractère et la conduite de son héros; l'exposé purement biographique des faits est excellent. Mais il n'a pas montré ce qui explique réellement la chute de Witt, l'étroitesse du point de vue auquel il s'était placé, l'impuissance où étaient les Pays-Bas au XVIe et au XVIIe s. d'établir un gouvernement solide. Le gouvernement présidé par J. de Witt n'était ni constitutionnel, ni populaire, ni national; les talents de son chef ne

purent contrebalancer des institutions aussi mal définies et mal assises). — *Lee*. The countess of Albany (bon). — Ancient and modern Britons (sans valeur). = 20 sept. Le roi Arthur. Lettres de M. J. Rhys et de M. Powell en réponse à l'opinion exprimée par M. Sayce sur ce héros légendaire. Réponse de M. Sayce dans le n° du 27 sept. — Les publications paléographiques de ces vingt-cinq dernières années (article de M. Hessels. On n'y trouve pas le « Musée des archives départementales. » Le recueil commencé par M. Chatelain devait figurer à côté de celui de MM. Vitelli et Paoli). = 27 sept. *Greenstreet*. The Lincolnshire Survey (exacte reproduction en fac-similé, et page par page, de cet important document, avec une traduction en regard, une bonne introduction et d'excellentes tables. L'original a été rédigé de 1114 à 1116; c'est le plus ancien de ce genre que l'on connaisse après le Doomesday). = 4 oct. *Budge*. Babylonian life and history (important).

55. — The Athenæum. 1884, 16 août. Cavaliers and Roundheads in Barbados, 1550-52 (excellent). — Hanley and the house of Lechmere (bon). — *Rye*. Some rough materials for a history of the Hundred of Erpingham, Norfolk, t. I (bon). — Collections for a history of Staffordshire. Vol. IV (contient : 1° une traduction en anglais d'extraits des Plea rolls pour ce comté, du temps de Henri III; 2° un inventaire des Pedes finium de la même époque; 3° une histoire assez lourdement écrite de la paroisse de Church Eaton). — *Hamilton*. Buckfast abbey (excellente brochure). = 23 août. *Boulger*. History of China. 3e vol. (de la sécheresse, des erreurs, mais ouvrage utile). = 30 août. *Palmer* et *Besant*. The survey of Western Palestine; memoirs and maps (les cartes ne sont pas de tout point satisfaisantes, et il y aurait beaucoup à dire sur les mémoires qui en sont le commentaire, en particulier sur Jérusalem; mais cette collection contient une foule d'informations qu'on ne trouverait pas facilement ailleurs). — *Stephens*. Handbook of the old northern runic monuments of Scandinavia and England (résumé commode des trois volumes in-folio publiés sur ce sujet par l'auteur). = 6 sept. *Rawlinson* et *Pinches*. A selection from the miscellaneous inscriptions of Assyrie and Babylonia. Vol. V (très important). = 20 sept. Records of the borough of Nottingham; t. II, 1399-1485 (important surtout pour l'histoire municipale de Nottingham). — *Mason*. The history of Norfolk (excellent). = 27 sept. Voyage en Espagne d'un ambassadeur marocain, 1690-91; traduit de l'arabe par *H. Sauvaire* (très curieux). — *Clark*. Mediæval military architecture in England (très savante collection d'articles publiés depuis cinquante ans par l'auteur dans diverses revues). = 4 oct. *Howlett*. Chronicles of the reigns of Stephen, Henri II and Richard I, vol. I (contient l'*Historia rerum anglicarum* de W. de Newburgh, nouvelle édition très soignée).

56. — Transactions of the Royal historical Society. Nouv. série. Vol. II, 2e part. — Howorth. Le christianisme en Bretagne à l'époque romaine (les premières traces n'y sont pas antérieures au ne s.;

encore sont-elles fort rares avant Constantin, et, jusqu'à Augustin, ce fut seulement la religion d'une minorité. L'invasion germanique fut l'allié le plus puissant que le christianisme ait rencontré). — PALMER. L'invasion saxonne et son influence sur notre caractère national (l'activité intellectuelle des Saxons, agissant sur l'esprit contemplatif des Bretons, a produit ce mélange de pensée et d'action qui a fait l'Angleterre moderne, et d'où s'est développée cette intelligence compréhensive dont Shakespeare est le type). — THORNTON. La langue et la littérature anglaises avant la conquête, et l'influence que leur fit subir l'invasion normande.

57. — The Nation. 1884, 7 août. *Smith.* Acadia (assez bon résumé des faits). — *Chase.* Acadia, the home of Evangeline (livre d'une lecture agréable). — *Foster.* Stephen Hopkins (intéressant pour l'époque qui précéda la guerre de l'Indépendance, à laquelle la santé de St. Hopkins l'empêcha de prendre une part active). — *Stevenson.* The battle of Stone's River, near Murfreesboro'Tenn (n'apprend rien de nouveau). — *Beardsley.* The history of the episcopal church in Connecticut (bon). = 21 août. *Harrisse.* Christophe Colomb (voici un livre révolutionnaire; s'il fallait accepter toutes les conclusions de l'auteur, l'histoire de Colomb devrait être en effet modifiée presque de tout point; mais la critique de l'auteur ne semble pas à l'abri de l'erreur ni des faux jugements). = 28 août. *Adams.* The isle of Wight; its history, topography and antiquities (excellent manuel).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Chantrel, décédé le 31 mai dernier, à l'âge de soixante-six ans, avait publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire et de polémique. Il était directeur des *Annales catholiques,* et composa, pour faire suite à l'histoire de l'église de l'abbé Rohrbacher, les *Annales ecclésiastiques de* 1846 *à* 1860, continuées ensuite jusqu'en 1866.

— M. Jules Cauvet, professeur de droit romain à la faculté de Caen, est mort le 24 août à l'âge de soixante-treize ans. On a de lui une étude sur le *Droit pontifical chez les anciens Romains dans ses rapports avec le droit civil,* inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Caen,* 1864 ; une *Histoire du collège des droits à l'université de Caen* (Caen, 1856), et plusieurs études publiées soit dans les *Mémoires de l'Académie de Caen,* soit dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie,* soit dans la *Revue de législation.*

— M. L. Liard a été nommé directeur de l'Enseignement supérieur, en remplacement de M. A. Dumont, décédé. M. Edg. Zévort l'a remplacé comme recteur à Caen.

— Dans le rapport présenté à l'Académie des inscriptions sur les travaux des commissions de publication de cette académie pendant le premier semestre de 1884, on trouve les renseignements suivants : M. Barbier de Meynard a terminé le tome III des *Historiens arabes* des Croisades, qui est dès maintenant en distribution ; du tome III des *Historiens arméniens,* une feuille seulement est tirée. La première partie du tome V des *Historiens occidentaux* est prête et l'impression déjà avancée. Toute la copie du tome XXIV des *Historiens de France* est terminée. Le tome XXXI, première partie, des *Notices et extraits des manuscrits,* et le tome IX, deuxième partie, des *Mémoires des savants étrangers,* sont aussi parus. La première partie du t. XXVIII des *Notices et extraits* contiendra les inscriptions du Cambodge publiées par M. Barth. Le tome XXIX de l'*Histoire littéraire de la France* touche à sa fin : 61 feuilles sont tirées ; la copie, du reste, est achevée. Une partie des notices réservées pour le tome XXX est déjà prête. La troisième livraison du *Corpus inscriptionum Semitiearum* paraîtra certainement avant la fin de l'année. La partie du *Corpus* comprenant les inscriptions araméennes et celle qui sera consacrée aux inscriptions himyriatiques viennent d'être envoyées à l'imprimerie. La seconde partie du tome IX des *Œuvres de Borghesi* est poussée activement; mais on n'en attend pas encore l'apparition de sitôt.

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix

Kœnigswarter (1,500 fr.) à M. Mispoulet pour ses *Institutions politiques des Romains.* — Elle a mis au concours, pour le prix O. Barrot, la question suivante : Histoire du droit public et privé dans la Lorraine et les Trois Évêchés depuis le traité de Verdun en 843 jusqu'en 1789 (terme le 31 décembre 1887).

— Le congrès archéologique de France, présidé par M. Léon Palustre, vient de tenir son 51e congrès annuel dans le département de l'Ariège. En terminant ses travaux, il a décerné quatre médailles en vermeil à MM. de Lahondès pour ses *Recherches sur les monuments de l'Ariège* et pour son *Histoire de Pamiers ;* Noguier, fondateur du musée lapidaire de Béziers, pour son *Catalogue épigraphique du musée ;* Pasquier, pour ses travaux d'archéologie et de paléontologie ; et Garrigou, pour l'ensemble de ses travaux scientifiques.

— Voici le programme de l'agrégation d'histoire pour 1885 : Textes grecs. Aristophane. *Les Oiseaux,* vers 809 à 1053. — Dion Cassius. Livre LII, chap. xix à xl inclusivement. = Textes latins. *La Germanie,* de Tacite. — Pline le Jeune. *Lettres* I, 20 à Tacite : *Frequens mihi...;* III, 11 à Julius Genitor : *Est omnino...;* VII, 18 à Caninius : *Deliberas mecum...;* VII, 20 à Tacite : *Librum tuum...* = Textes français. Froissart. Livre Ier, §§ 400 à 422 inclusivement. (Éd. de la *Société de l'Histoire de France,* par M. Siméon Luce.) = Thèses. Les principales lois agraires sous la République romaine. (Voir Antonin Macé, *Histoire des lois agraires ;* — Ed. Laboulaye, *Des lois agraires chez les Romains ;* dans la *Revue de législation et de jurisprudence,* 1846, t. XXVI, etc.) — Étudier, surtout d'après les Ordonnances et les actes du Parlement, les rapports de la royauté avec les villes en France depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Philippe le Bel. Intervention des rois dans les démêlés des bourgeois avec les seigneurs laïques et ecclésiastiques. Rapports des divers agents du pouvoir royal, du Parlement, et de la Chambre des comptes, etc., avec les villes au point de vue de l'administration et de la juridiction. Prendre pour exemples quelques villes importantes, Amiens, Laon, Beauvais, Rouen. (Voir le *Recueil des ordonnances des rois de France ;* — Beugnot, *Les Olim ;* — Boutaric, *Actes du Parlement de Paris ;* — Augustin Thierry, *Recueil des monuments de l'histoire du tiers état ;* — Chéruel, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale ;* — Giry, *Les établissements de Rouen* [collection de l'*École des hautes études*], etc.) — On répète qu'on n'attend pas des candidats un savoir complet sur chacun des sujets spéciaux compris dans ces deux thèses, mais bien plutôt, sur les points importants, des preuves de quelque travail personnel et réfléchi, d'après les documents originaux. — Nous n'avons qu'à féliciter les candidats à l'agrégation pour 1885 du programme si intéressant et si bien circonscrit qui leur est proposé. Nous sommes heureux en particulier de voir disparaître la thèse d'histoire moderne. Nous ne ferons au programme entier qu'une ou deux légères critiques. Les vingt-trois paragraphes

de Froissart qui représentent à eux seuls les textes français sont insuffisants. S'il y a, comme cette année, vingt-neuf admissibles, on ne pourra pas avoir des textes différents pour chacun d'eux. Il serait temps encore d'adjoindre au Froissart quelque texte du XVIe ou du XVIIe siècle. C'est sous la forme d'explication de textes que l'histoire moderne doit figurer à l'agrégation. Nous nous étonnons de ne pas voir parmi les ouvrages cités pour la thèse du moyen âge ceux de M. Giry sur Saint-Omer et de M. Flammermont sur Senlis. Nous voudrions enfin qu'une instruction détaillée fût publiée par le président du jury pour indiquer aux candidats comment ils doivent se préparer aux diverses épreuves. La note qui termine le programme peut les induire en erreur, leur faire croire, par exemple, qu'ils peuvent désigner eux-mêmes le point de la thèse du moyen âge qu'ils désirent traiter.

— On n'a pas oublié les réclamations qui se sont élevées dans ces dernières années, dans la presse quotidienne comme dans la presse périodique, contre l'état d'incurie où étaient laissées les archives de la marine. Une conférence de M. Flammermont au cercle Saint-Simon, puis une brochure du même savant où les défauts d'organisation de ces archives étaient signalés avec une verte franchise, firent une espèce de scandale. On ne se fit pas faute dans les régions administratives de protester contre l'imprudent et courageux dénonciateur d'abus, mais en même temps on dut reconnaître qu'il avait raison. Une commission des archives de la marine fut créée le 25 avril 1883 sur le modèle de celle des archives diplomatiques. Le rapport de cette commission, daté du 22 mars 1884, vient de paraître, et nous voyons que les pièces ont été estampillées et foliotées, qu'un classement méthodique a été introduit et qu'enfin un répertoire général a été commencé par M. Didier-Neuville et est activement poursuivi.

— Une *Histoire romaine* pour la classe de quatrième, par MM. Guiraud et Lacour-Gayet, vient de paraître à la librairie Alcan. Nous croyons qu'on y trouvera l'histoire du développement de Rome et de ses institutions exposée avec vigueur et clarté. Sans aucun appareil d'érudition, ce manuel est au courant de tous les travaux de la science moderne.

— M. Émile Chatelain, maître de conférences à l'École pratique des hautes études, vient de faire paraître chez Hachette la première livraison d'une *Paléographie des classiques latins,* collection des fac-similés obtenus à l'aide de l'héliogravure Dujardin. L'ouvrage complet paraîtra en dix livraisons environ, au prix de 10 fr. chacune (6 fr. pour les souscripteurs à l'ouvrage complet). Cette livraison comprend quinze planches de divers mss. de Plaute, Térence, Varron et Catulle admirablement exécutées, et un texte explicatif où M. Chatelain donne une description détaillée des mss. d'où ces planches sont tirées.

— Bien que M. Boutaric et M. Renan aient depuis longtemps montré le vrai Philippe le Bel, c'est-à-dire un homme austère et pieux,

d'autant plus audacieux dans sa lutte contre le pape qu'il se croyait lui aussi chef d'Église et représentant de Dieu, et réfuté l'opinion légendaire qui en faisait un ennemi de l'Église, un Frédéric II français, M. Frantz Funck-Brentano a pensé qu'il ne serait pas inutile d'insister sur ce côté religieux du caractère de Philippe IV en appelant de nouveau l'attention sur la chronique de Guillaume l'Écossais, dont la troisième partie a été publiée dans le t. XXI des *Historiens de France*. Il a donné une bonne traduction en vieux langage du fragment relatif à la mort de Philippe, en corrigeant la traduction française qu'on trouve sur les marges du ms. de Guillermus Scotus 1383, fonds lat. de la Bibl. nat., et en l'accompagnant d'une étude sur *La Mort de Philippe le Bel* (Picard, 47 p. in-8°). Il soutient avec vraisemblance que le roi ne mourut ni d'un accident ni d'une maladie de langueur, mais d'une fièvre intestinale, analogue à la fièvre typhoïde.

— M. Boucher de Molandon, le zélé archéologue orléanais, a relevé avec grand soin, restitué et publié les *Inscriptions tumulaires des XIe et XIIe s. à Saint-Benoît-sur-Loire* (Orléans, Herluison, 50 p. in-8°, 6 pl.). Quelques-unes de ces inscriptions sont des fragments poétiques fort intéressants.

— M. P. de Nolhac, élève de l'École française de Rome, a tiré à part les vingt et une lettres inédites du cardinal de Granvelle à Fulvio Orsini et au cardinal Sirleto, qu'il a découvertes au Vatican et publiées dans les *Studi e documenti di Storia e Diritto*.

— M. Courajod continue sur les divers monuments de l'art français et de l'art italien l'enquête sagace où il déploie de si remarquables qualités d'archéologue, d'historien et d'homme de goût. — Voici quatre brochures extraites de la *Gazette des beaux-arts* : une édition avec variantes des bas-reliefs de bronze de l'armoire de Saint-Pierre-aux-Liens au musée du Louvre et au South Kensington Museum ; — un fragment du retable de Saint-Didier d'Avignon, sculpté par Francesco Laurana, au musée du Louvre; — la statue de Robert Malatesta, autrefois à Saint-Pierre de Rome, aujourd'hui au musée du Louvre ; — le buste de Pierre Mignard, au musée du Louvre. Dans ces deux dernières brochures, M. C. détruit l'attribution du Robert Malatesta à Paolo di Mariano, et prouve que le Mignard du Louvre est de Martin Desjardins, et non de Coysevox. — Dans la *Gazette archéologique*, t. IX, il a étudié un très curieux Christ, en bois peint et doré, du XIIe siècle; dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XLIII, il a démontré que le soi-disant portrait de sainte Catherine de Sienne, de la collection Timbal, n'est pas un portrait de la sainte, mais est une œuvre intéressante de l'atelier de Mino de Fiesole; et que le soi-disant buste en bronze d'Olivier Lefèvre d'Ormesson est en réalité le buste de Jean d'Alesso. Dans les procès-verbaux de la même Société, 1882, nous trouvons de très intéressantes observations sur les moulages après décès au XVIIe siècle, et la démonstration que la ravissante tête de cire

du musée Wicar de Lille est un moulage de ce genre retravaillé à la main. — Enfin M. C. n'a jamais plus brillamment déployé ses qualités de critique et montré sa précise connaissance de l'histoire de l'art français que dans le jugement si sévère, mais si juste, qu'il a porté sur l'ouvrage de M. Jouin sur Antoine Coysevox, couronné par l'Académie des beaux-arts. (*Antoine Coysevox et son dernier historien.* Paris, Thorin, 15 p. in-8°.) — Il vient aussi de consacrer une excellente notice au *Baron Ch. Davillier et à la Collection léguée par lui au Louvre* (Plon, 29 p. gr. in-8°). Le baron Davillier n'était pas seulement un collectionneur, il fut encore un historien érudit et sagace des arts décoratifs, en particulier de la céramique et de l'orfèvrerie.

— Signalons une nouvelle publication de M. E. Müntz relative à l'histoire de l'art en Italie : *Documents inédits sur les graveurs de monnaies et de sceaux et sur les médailleurs de la cour pontificale, depuis Innocent VIII jusqu'à Paul III.* (Extrait de la *Revue numismatique,* 51 p. in-8°, planche.)

— Le tome III des *Registres consulaires de Limoges* (correspondant au deuxième registre ms.) vient de paraître par les soins de M. Louis Guibert, qui a continué la tâche commencée par feu Émile Ruben. Ce tome III va de 1592 à 1662 (xix-408-c pages in-8°, Limoges, Chapoulaud). La lacune de onze années qui existe entre ce nouveau volume et le précédent a été comblée dans l'Appendice par une fort intéressante notice de M. Louis Guibert sur la *Ligue à Limoges.* L'Appendice contient aussi le *Journal* du consul Lafosse pendant l'année 1649.

— M. Ph. Tamizey de Larroque vient encore d'enrichir la longue série de ses publications sur le xvie et le xviie s. de quatre opuscules nouveaux : 1° *Une demi-douzaine de lettres inédites* adressées au maréchal de Grammont (Auch, 18 p. in-8°). Il y en a deux de Voiture, les quatre autres sont de Balzac, de Lamoignon, du duc de Richelieu et de Bourdaloue. Celle du duc de Richelieu sur ou plutôt contre sa tante la duchesse d'Aiguillon est des plus curieuses. — 2° Récit de la conversion d'un ministre de Gontaud (1629, Bordeaux, Chollet, 15 p. in-8°). Réimpression d'une plaquette dont un seul exemplaire est connu. Il s'agit de Prosper de Remerville qui fut moine, puis ministre protestant, puis revint à l'église romaine. — 3° La Messaline de Bordeaux (Bordeaux, Chollet, 15 p. in-8°). Curieux détails sur les premiers témoignages que nous puisons au sujet de cette statue découverte en 1594 et qui coula en 1686 dans la Gironde avec le navire qui la portait à Louis XIV. M. T. de L. donne entr'autres deux lettres inédites de Peiresc sur ce sujet. — 4° La septième série de lettres inédites adressées à Peiresc. Ce sont celles de Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans.

Allemagne. — Le 3 août dernier est mort à Œls, en Silésie, M. H. G. Victor von Prittwitz und Gaffron, connu par des travaux généalogiques. Il avait cinquante-trois ans. — Le 25 août est mort à Kœnigsberg le Dr. Fr. Kurschat, professeur à l'université de cette ville, âgé de

soixante-dix-neuf ans; il était un de ceux qui connaissaient le mieux la langue et la littérature lithuaniennes.

— M. Ad. Furtwængler a été nommé professeur d'archéologie ancienne à l'Université de Berlin; — M. Sdralek, de Berlin, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Académie de Munster; — M. Dove, professeur d'histoire à l'Université de Bonn; — M. von Bezold, de Munich, professeur ordinaire d'histoire du moyen âge et des temps modernes à Erlangen, en même temps que M. Pœhlmann, comme professeur extraordinaire pour l'histoire ancienne.

— Le Dr. Heinrich Brugsch-Bey, privat-docent pour l'égyptologie à Berlin, a été nommé conseiller d'ambassade à la légation allemande de la cour de Perse.

— Le Dr. Karl Humann, à Smyrne, a été nommé chef de section près des musées royaux à Berlin, distinction que lui ont méritée ses travaux infatigables et désintéressés lors des fouilles de Pergame en 1879-81. Il continuera de résider à Smyrne pour diriger de là les recherches archéologiques que l'Allemagne entreprendra en Asie-Mineure.

— Le prix de 2,000 m., décerné par l'Académie de Prusse pour la fondation Diez, a été attribué à M. Pio Rajna, de Florence, pour son ouvrage : *Le origini dell' epopea francese.*

— Le fascicule qui termine le t. XXXVII de la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* a paru, accompagné du n° 3 des *Mittheilungen der Badischen historischen Commission.* Cette commission a déployé beaucoup d'ardeur pour fouiller toutes les archives et registratures qui se trouvent à Bade, pour les mettre en ordre et les inventorier. Après un rapport sur ses travaux, elle a publié dans ce numéro quatre tables très détaillées et très abondantes : 1° le répertoire des archives municipales de Wertheim (mss., actes et chartes, celles-ci depuis l'an 1306); 2° le répertoire des documents d'archives de la baronnie, communauté et paroisse évangélique d'Adelsheim; 3° une table des documents existant dans sept localités du district de Constance; 4° une table analogue pour quatre localités du district de Lœrrach.

— Les « Livres des Confréries » de Saint-Gall, Pfævers et Reichenau, publiés par M. Piper pour les *Monumenta Germaniae* (section des Antiquitates), viennent de paraître.

— M. J. Werra a consacré une dissertation au « Continuateur de Réginon » (Leipzig, 1883). Avec Giesebrecht, l'auteur estime que l'auteur de cette continuation est Adalbert, le futur archevêque de Magdebourg. Elle a été composée après 964. Pour la partie indépendante, qui va jusqu'en 939, l'auteur a mis à profit les Annales Augienses, complétées par des notices provenant du monastère de Saint-Maximin. Le continuateur de Réginon a été utilisé par l'annaliste de Hersfeld, et

non à l'inverse. Il ne doit rien à l'Historia Ottonis de Liutprand (*Neues Archiv*, X, 201).

— Dans ses *Historisch-kritische Untersuchungen über Timaios von Tauromenion* (Kiel, Lipsius et Tischer, 97 p. in-8°), M. Chr. Clasen a soumis à une critique très minutieuse et précise les fragments de Timée que nous possédons et examiné point par point si le jugement sévère porté par Polybe sur lui est justifié. Il conclut que ce jugement est outré, que, si Timee est un historien crédule, partial, qui exagère les vices de Denys et les vertus de Timoléon, c'est du moins un caractère droit, une âme religieuse, un patriote dont le témoignage a une sérieuse valeur. Voy. plus haut, p. 394.

— M. K. Schmidt, à qui l'on doit le travail le plus approfondi que nous possédions sur le Jus primae noctis, vient de compléter encore ses recherches dans un article de la *Zeitschrift für Ethnologie* paru à part sous le titre *Der Streit ueber das Jus primae noctis* (Berlin, Unger, 44 p. in-8°). Il réunit un grand nombre de renseignements négligés par lui sur les coutumes relatives au mariage, sur les légendes et les histoires de tyrans violateurs de vierges. Il laisse hors de doute le point essentiel de sa thèse, à savoir que jamais n'a existé dans l'Europe chrétienne un droit du seigneur de déflorer les jeunes filles qui se mariaient; mais il va peut-être trop loin en n'admettant aucun lien entre les coutumes et les traditions locales qui reposent sur l'idée du *droit du seigneur*, d'une part, avec les privautés que les maîtres exerçaient sur leurs esclaves, de l'autre, et surtout avec les usages qui, chez beaucoup de peuples, chargeaient un chef ou un prêtre du soin de déflorer les nouvelles mariées. La distinction entre *ce devoir du seigneur* et le *droit du seigneur* ne nous paraît pas aussi radicale qu'à M. Schmidt.

— Le travail de M. G. Wolfram, *Friedrich I u. das Wormser Concordat* (Marburg, Elwert, 176 p. in-8°), est en réalité une histoire du rôle du pouvoir royal dans les élections épiscopales en Allemagne depuis le Concordat de Worms (1122) jusqu'à la fin du règne de Frédéric Ier. Il ressort de cette étude que les principes du Concordat, qui était une concession personnelle faite à Henri V, ont été respectés sous Lothaire III, Conrad III et Frédéric Ier. Ce dernier a donné la plus grande extension possible à son droit de présentation aux évêchés; il a maintenu la nécessité pour l'évêque de recevoir l'investiture avant la consécration; enfin, il a essayé de faire prévaloir cette dernière pratique en Bourgogne et en Italie. M. Wolfram n'a touché qu'en passant ce dernier point, sur lequel il annonce un travail spécial.

— Le mémoire publié par M. Brosien dans le programme du Sophien-Gymnasium pour Pâques 1884 : *Der Streit um Reichsflandern in der zweiten Hælfte des dreizehnten Jahrhunderts* (Berlin, Gaertner, 32 p. in-4°), offre surtout de l'intérêt dans sa dernière partie, où l'auteur analyse les incertitudes de la politique d'Adolphe de Nassau en Flandre et en Hainaut. M. B. refuse à Dubois la paternité des mémoires anonymes

publiés par Boutaric au t. XX des *Notices et Extraits des mss. de la Bibl. imp.* Il nie l'existence de l'entrevue de Grammont en 1296, racontée par Jean Desnouelles.

— M. de Malachowski, major dans l'état-major général prussien, a publié en brochure une conférence prononcée à la Société militaire de Berlin : *Ueber die Entwickelung der leitenden Gedanken zur ersten Campagne Bonapartes.* Il résulte de cette étude que si Bonaparte, comme Frédéric II, avait pour tactique constante l'offensive et ne se préoccupait guère de la défensive, sa méthode avait ceci de particulier qu'elle tendait toujours, non à faire reculer l'ennemi, mais à le battre, à lui couper la retraite, à l'anéantir; que de plus elle ne se préoccupait jamais de ménager ni les forces ni la vie des soldats. Aussi Bonaparte, dès ses débuts, a-t-il consommé bien plus de troupes que n'importe quel général.

Autriche-Hongrie. — M. Menger, professeur d'économie politique à l'Université de Vienne, a publié, sous le titre : *Die Irrthümer des Historismus in der deutschen Nationalœkonomie* (Vienne, Holder, 87 p. in-8°), quinze lettres contre M. Schmoller, prof. à Berlin. Il proteste contre l'introduction de la méthode historique dans l'économie politique. Pour lui, l'économie politique est une science qui a son domaine, sa méthode, ses principes et ses lois propres. Nous croyons pour notre part que ce sont les partisans de la méthode historique qui ont raison, et que la croyance aux prétendues lois de l'économie politique fait obstacle non seulement aux progrès de l'économie politique elle-même, mais encore à ceux de la société.

Livres nouveaux. — *Kirchlechner.* Aus den Tagen Herzog Sigmungs d. Münzreichen und Kaiser Maximilians I. Linz, Fink. — *Kolb.* Die Münzen, Medaillen und Jetone des Erzherzogthumes Œsterreich ob der Enns; ibidem. — *Wlassak.* Kritische Studien zur Theorie der Rechtsquellen im Zeitalter der klassischen Juristen. Graz, Leuschner. — *Flade.* Tagebuch des feindlichen Einfalls der Schweden in das Markgrafenthum Mæhren, 1642-50; hgg. von *Dudik.* Vienne, Gerold. — *Neurath.* Adam Smith im Lichte heutiger Staats-und Socialauffassung. Vienne, Manz.

Angleterre. — MM. Bond et Thompson, du British Museum, viennent de publier la 13e et dernière livraison de la belle publication entreprise par la *Palæographical society ;* ils y ont ajouté un traité détaillé sur le développement et les modifications des divers systèmes d'écriture.

— Dans un volume récemment paru de la Collection du Maître des Rôles, M. Rule a publié : 1° l'*Historia Novorum in Anglia,* d'Eadmer ; 2° son traité *De vita et conversatione Anselmi archiepiscopi Cantuariensis ;* 3° un écrit intitulé : *Quædam parva descriptio miraculorum gloriosi patris Anselmi cantuariensis.* — Dans la même collection, M. Howlett a publié les chroniques des règnes d'Étienne, de Henri II et de Richard Ier ; le t. Ier contient les quatre premiers livres de l'*Historia rerum anglicarum* de W. de Newburgh.

Italie. — MM. Cesare Paoli et G. Vitelli viennent de publier la première livraison d'un nouveau grand ouvrage de paléographie : elle contient 12 planches de textes grecs et 12 de textes latins, admirablement photographiées ; elles sont accompagnées d'une description minutieuse des mss.

— Dans sa brochure : *Considerazioni sul passagio di Annibale attraverso l'Appennino* (Modène, tip. Sociale, 19 p. in-8°), M. V. Santi expose les raisons qui lui font croire qu'Annibal a passé l'Apennin par le chemin de Pontremoli.

— Le t. VIII des *Documenti di storia italiana*, publiés par les soins de la R. Deputazione di storia patria pour les provinces de Toscane, de l'Ombrie et des Marches, contient le *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, recueil de documents publiés intégralement ou en partie, du xie au xve s., et la *Carta del popolo*, ou charte fondamentale de la commune d'Orvieto, avec des notes et des commentaires par M. L. Fumi (Florence, Vieusseux).

Suisse. — M. Fr. de Wyss, ancien professeur de droit à l'Université de Zurich, vient de publier le tome Ier de la biographie de son aïeul et de son père, les deux David de Wyss, qui, dans des temps difficiles, remplirent l'un et l'autre, avec une rare distinction, les fonctions de bourgmestres de Zurich (*Leben der beiden zürcherischen Bürgermeister David von Wyss Vater und Sohn, aus deren schriftlichem Nachlass geschildert;* Zurich, Hœhr, un vol. in-8° de viii-564 p.). C'est, en même temps, un tableau de l'histoire de la Confédération suisse depuis la fin du xviiie siècle jusqu'aux révolutions cantonales de 1830. Le tome Ier s'arrête en 1813. On y remarquera surtout les chapitres où il est traité des événements qui préparèrent la catastrophe de 1798, de la république helvétique, de la politique du premier consul à l'égard de la Suisse, etc.

— La Société générale d'histoire suisse a tenu, le 23 septembre, à Berne, sa 39e séance annuelle.

M. G. de Wyss l'a ouverte par un discours dans lequel il a passé en revue les publications historiques suisses des deux dernières années. MM. E. Bloesch et G.-F. Ochsenbein ont parlé, l'un, du héros de Laupen, le curé de Berne Baselwint ; l'autre, de la Réformation à Morat. M. P. Vaucher a exposé quelques conjectures nouvelles sur le petit livre « de l'origine des Schwyzois. » M. A. de Gonzenbach a résumé et complété ses travaux antérieurs sur la Paix de Westphalie. Enfin, M. le conseiller de Weech a fait un rapport oral sur les documents relatifs à la Suisse qui sont conservés dans les archives du grand-duché de Bade.

— Dans une intéressante plaquette de 18 p. in-8°, intitulée *Giordano Bruno à Genève*, 1579, M. Th. Dufour a démontré par des documents tirés des Archives de l'État et de celles du Consistoire de Genève : 1° que Bruno a séjourné et étudié à Genève en 1579, sous le nom de Philippe Bruno ; 2° qu'il y a publié un opuscule jusqu'ici resté inconnu

contre le professeur de philosophie A. de la Faye ; 3° qu'il y faisait profession de la religion protestante.

— Nous devons aussi à M. Dufour la publication de huit lettres inédites adressées par G.-H. Dufour au colonel Baudrand pendant les années 1813, 1814, 1815. Les quatre premières sont écrites de Corfou où Dufour, qui sortait de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz, avait été envoyé pour prendre part à la défense de l'île.

Belgique. — La science a éprouvé une perte sensible par la mort de MM. Pinchart et Galesloot, chefs de section aux archives de l'État à Bruxelles. Alexandre Pinchart avait atteint l'âge de soixante et un ans le jour même de sa mort (23 juillet). Outre son *Histoire du Conseil souverain de Hainaut,* il s'était surtout distingué par des recherches sur l'histoire des beaux-arts (gravure, tapisserie de haute lisse, dinanderie, sculpture sur métal, etc.). Il avait publié à Paris, avec MM. Eug. Müntz et Jules Guiffrey, une *Histoire générale de la tapisserie.* L.-G. Galesloot a publié beaucoup de petites monographies, spécialement sur l'histoire de la Belgique au siècle dernier, et il a édité, avec une introduction érudite, les pièces du procès d'Anneessens.

— *Tournai et Tournaisis,* par L. Cloquet, contient une notice historique de la ville, une bonne esquisse de son histoire artistique et des détails intéressants sur les monuments et les curiosités locales (Bruges).

— M. le baron Kervyn de Lettenhove publie coup sur coup les volumes de son grand ouvrage : *Les Huguenots et les Gueux.* Le troisième embrasse les années 1572 à 1576. (Bruges, Beyaert.) Le quatrième volume est annoncé pour paraître prochainement.

— M. Julien Plancquaert a publié le premier fascicule d'une histoire des communes flamandes sous Jacques van Artevelde : *De Zegepraal der Vlaamsche gemeenten onder het beleid van Jacob van Artevelde* (Audenarde, Vanden Driessche).

— M. Max Rooses, l'auteur du grand ouvrage sur Christophe Plantin dont nous avons rendu compte précédemment (cf. *Rev. hist.,* XXV, p. 427-435), entreprend de publier toute la *Correspondance* du célèbre imprimeur anversois. Le tome Ier a paru récemment dans la collection des Bibliophiles anversois et contient les lettres de Plantin jusqu'au 5 août 1568. M. Rooses annonce que l'ouvrage complet comprendra une dizaine de volumes et qu'il en paraîtra un d'année en année.

— Dans les livraisons 49-63 de l'excellente *Bibliotheca Belgica* de MM. Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghe (Gand, J. Vuylsteke), nous trouvons une longue et savante biographie du célèbre botaniste du XVIe siècle, Charles de l'Escluse, d'Arras, avec des études bibliographiques sur tous ses ouvrages ; une monographie absolument neuve sur les écrits du jésuite Jean David de Courtrai (1545-1613), polémiste fécond qui batailla contre Philippe de Marnix ; la bibliographie complète des œuvres religieuses des quatre Gazet d'Arras (Alard, Angelin,

Guillaume et Nicolas, XVIIe siècle) ; une série de notices bibliographiques sur de petits traités peu connus de médecine et de botanique du XVIe siècle ; enfin des suppléments aux monographies de Coornhert, Constantin Huygens, etc., parues dans les livraisons précédentes. La *Bibliotheca Belgica* est une mine de renseignements nouveaux pour l'histoire des idées, des lettres et des sciences. Notons en passant qu'une préface du jésuite David nous révèle un détail fort piquant et absolument inédit sur Marnix : il fut élève de l'université de Louvain et y habita chez un prêtre suspect d'hérésie. Jusqu'ici on savait seulement que Philippe de Marnix (avec son frère Jean) avait étudié à Genève sous Calvin et Théodore de Bèze, et on ignorait qu'il eût suivi aussi les leçons de l'*Alma mater* catholique de Louvain.

— MM. F. De Potter et J. Broeckaert continuent la série de leurs monographies historiques sur les communes de la Flandre orientale. Récemment a paru celle consacrée à la petite ville de *Lokeren* dans l'ancien pays de Waes. (Gand, Annoot-Braeckman.)

— M. Wauters, qui a déjà donné la liste des magistrats communaux de Bruxelles jusqu'en 1794 dans son *Histoire de la ville de Bruxelles*, en collaboration avec M. Henne, vient de compléter ce travail par la *Liste des Magistrats communaux de Bruxelles* depuis 1794 jusqu'en 1883. (Bruxelles, Ve Baertsoen, 77 p. in-8°.)

Suède. — M. Bror-Emil Hildebrand est mort le 30 août dernier à Stockholm, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Élève de l'université de Lund, il fut ensuite employé au Musée historique de cette université et fut chargé d'y faire le classement et l'inventaire des monnaies et médailles. Appelé plus tard à l'Académie royale des Arts à Stockholm, il reçut en 1837 le titre de « riksantiquarien, » qu'il garda jusqu'à la fin de sa vie. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur la numismatique et l'archéologie suédoises : *Upplysningar till sveriges Mynthistoria* (1832) ; *Anglosaxiska mynt i kongelika myntkabinett* (1848) ; *Svenska sigiller från Medeltiden*, 1862-67 ; *Svenska konungahusets Minnespenningar*, 1874. C'était un antiquaire distingué, dont la *Revue historique* a eu plus d'une fois l'occasion de mentionner les travaux.

Livres nouveaux. — *Nordstrøm*. Jemtlands kyrkliga Stællning føre føreningen med Sverige, 1645. Hernøsand, Lundqvist. — *Silfverstolpe*. Svenskt diplomatarium från och år 1401. Vol. II, 4e fasc. Stockholm, Norstedt.

États-Unis.—Nous avons reçu de M. Aug. Merriam, professeur de grec au collège de Columbia, une intéressante étude sur les inscriptions du Crabe de bronze qui servait de base à l'obélisque aujourd'hui dressé dans le Parc central de New-York (*The Greek and latin inscriptions on the obelisk-crab in the metropolitan museum*, New-York. Harper, 49 p. in-4°). Cet obélisque vient d'Héliopolis ; il a été transporté à Alexandrie en 13-12 av. J.-C. par les ordres du préfet Barbarus et par les soins de l'architecte athénien Pontius.

— Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de l'université John

Hopkins de Baltimore, du mouvement historique qui s'y est produit sous la direction de M. Herbert B. Adams, et de l'enquête si instructive qui y a été inaugurée sur les institutions locales et communales des États-Unis et qui a fourni déjà la matière de douze mémoires. M. Adams inaugure une nouvelle série de publications par une brochure de 136 p. sur les *Methods of historical study* (Baltimore, Murray), où il donne les plus intéressants détails sur l'organisation des études à l'université John Hopkins. A côté du tableau de ce qui se fait à Baltimore, M. A. donne un exposé très substantiel de l'organisation des séminaires historiques en Allemagne, en Belgique et en France. Il voit avec raison dans les séminaires la vraie école des historiens. Le séminaire de l'université John Hopkins, dont M. A. donne le plan et la description, est assurément aujourd'hui ce qui existe à nos yeux de plus complet et de mieux entendu. Au séminaire s'est jointe une *Historical and political Association* qui continue, dans un cercle plus étendu que celui de l'Université, des travaux analogues à ceux du séminaire.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Beloch. Die attische Politik seit Perikles. Leipzig, Teubner, 369 p. in-8°. — Kolde. Martin Luther; eine Biographie. 2e livr. Gotha, Perthes. — Ranke. Weltgeschichte. 4e partie. Leipzig, Duncker et Humblot. Prix : 20 m. — Schlomka. Kurfürst Moritz und Heinrich II von Frankreich, 1550-52. Halle, Niemeyer, 46 p. in-8°.

Thürheim. Briefe des Grafen Mercy-Argenteau an L. Stahremberg, 1791-94. Innsbruck, Wagner, xx-288 p. in-8°.

Friedmann. Anne Boleyn; a chapter of english history, 1527-36. 2 vol., lxxxiv-308 et xvi-382 p. in-8°. Macmillan. — Hickson. Ireland in the xviith cent. Longmans. 2 vol., xiv-399 et vii-407 p. in-8°. — Hunt. Norman Britain, vii-276 p. in-12. S. P. C. K. — Sayce. The ancient empires of the East. Macmillan. — Wylie. History of England under Henry IV; t. I, 1399-1404. Longmans, xvi-487 p. in-8°. — Diocesan histories : Winchester, par Benham. S. P. C. K. Norwich, par Jessopp; ibid.

Erratum.

C'est par erreur qu'il a été dit dans le dernier numéro de la *Revue historique* que M. Joseph Fabre a publié pour la première fois en français le procès de Jeanne d'Arc. Une traduction des deux procès, des enquêtes et de la sentence de réhabilitation a déjà été donnée par M. E. O'Reilly (Paris, 1868). Ajoutons que cette dernière a sur celle de M. Fabre un grand avantage, car M. O'Reilly a conservé la forme originale des procès-verbaux. M. Fabre, au contraire, en substituant le style direct au style indirect, les a défigurés. Le livre perd ainsi en valeur scientifique tout ce qu'il a pu gagner en pittoresque.

Corriger ainsi la dernière ligne de la p. 135 : Ce n'est pas seulement l'Allemagne qui y prend part.

P. 222, l. 4. M. H. Droysen, fils aîné de feu M. G. Droysen, l'auteur de *Gustave-Adolphe*, est professeur à Halle.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

H. de Grammont. Études algériennes. 2e partie : l'esclavage . 1
E. Lavisse. Étude sur le pouvoir royal au temps de Charles V 233

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Am. Gasquet. De l'emploi du mot *Basileus* dans les actes de la chancellerie byzantine 281
Ch. Henry. Frédéric le Grand, d'après des lettres inédites de d'Alembert à Mlle de Lespinasse 64
Alf. Stern. Une lettre de Davout (1811) 302
Documents relatifs à la bataille de Sédan (1870) 303

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne (publications relatives à l'histoire de la Réforme), par Alf. Stern. 125
Allemagne et **Autriche** (publications relatives à l'histoire grecque, 1882-1883), par Ad. Bauer 363
Angleterre (moyen âge), par J.-G. Black 328
États-Unis, par G. Allen 108
France, par G. Monod et Ch. Bémont 93, 318

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Bergk. Zur Geschichte u. Topographie d. Rheinlande in rœmischer zeit 147
Brandt. Eumenius von Augustodunum 147
Broscii. Geschichte des Kirchenstaates 179
Cardon. Svolgimento storico della costituzione inglese . . . 428
Corazzini. Storia della marina antica italiana 419
Creighton. A history of the papacy during the Reformation . 156
Cutts. Constantine the great 145
Die Chroniken der deutschen Stædte (Mainz) 159
Falletti-Fossati. Il tumulto dei Ciompi 152
Gneist. Englische Verfassungsgeschichte. 428
Gœtze. Fürst. Al. N. Galitzin und seine Zeit 177
Gottlob. Karls IV private und politische Beziehungen zu Frankreich 423
Heinemann. H. von Braunschweig, Pfalzgraf bei Rhein . . . 150
Madvig. L'État romain ; t. III 115
Mayerhœfer. Die Brücken im alten Rom 144

Pages

Mispoulet. Institutions politiques et administratives des Romains 422
Pajol. Les guerres sous Louis XV, t. I et II 169
Reumont. Lorenzo de' Medici il Magnifico 162
Saint-Clair Feilden. A short constitut. history of England . 428
Schliemann. Troja 138
Suphan. Herders sæmmtliche Werke 164
Ulrich. Geschichte d. rœm. Kœnigs W. von Holland . . . 151
Weidling. Schwedische Geschichte im Zeitalter der Reformation 427
Werunsky. Geschichte Kaiser Karls IV und seiner Zeit . . 423
Zimmermann. Die kirchlichen Verfassungskæmpfe in XV Jahrh. 151

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 187, 437
2. Académie des Sciences morales et politiques 187
3. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon 189
4. Annuaire de la faculté des lettres de Lyon. 185
5. Bibliothèque de l'École des chartes 431
6. Bulletin critique 184, 432
7. Bulletin d'histoire ecclésiastique 191
8. Bulletin de correspondance africaine. 186, 435
9. Bulletin de correspondance hellénique 185, 435
10. Comité des Travaux historiques et scientifiques . . . 189
11. La Controverse religieuse et le Contemporain . . . 184, 435
12. Le Correspondant 187
13. Le Journal des Savants 433
14. La Nouvelle Revue 187, 434
15. Nouvelle Revue historique de droit 433
16. La Révolution française 184, 433
17. Revue africaine 192, 436
18. Revue archéologique 433
19. Revue bourbonnaise 192, 437
20. Revue critique 180, 432
21. Revue de l'Agenais 191, 436
22. Revue de l'Art français 435
23. Revue de Gascogne 191, 437
24. Revue des Deux-Mondes. 186, 434
25. Revue des Études juives. 186, 434
26. Revue des Questions historiques 182
27. Revue historique et archéologique du Maine 191
28. Revue internationale de l'Enseignement 184
29. Revue politique et littéraire. 187

Pages
30. Romania 434
31. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 439
32. Société d'émulation de l'Ain 191
33. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 190, 438
34. Société des Antiquaires de l'Ouest 191
35. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne 190
36. Société éduenne. 439
37. Société historique 189
38. Société nationale des Antiquaires de France 189, 438
39. Le Spectateur militaire 185, 435

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 439
2. Revue de Belgique. 192

ALLEMAGNE.

1. Archiv des hist. Vereins von Unterfranken 204
2. Archiv für katolisches Kirchenrecht. 445
3. Auf der Hœhe 197
4. Baierische Akademie der Wissenschaften 203
5. Beiheft zum Militærwochenblatt 200
6. Deutsche Revue 197
7. Deutsche Rundschau 198, 443
8. Forschungen zur deutschen Geschichte. 440
9. Geschichtsblætter für Stadt und Land Magdeburg . . 205
10. Gœrres-Gesellschaft 196, 442
11. Gœttingische gelehrte Anzeigen 442
12. Hermes 201
13. Historische Zeitschrift. 195, 440
14. Historisch-politische Blætter f. d. kathol. Deutschland 445
15. Jahrbücher f. die deutsche Armee und Marine . . . 200
16. Korrespondenzblatt d. Westdeutschen Zeitschrift . . 203
17. Mittheilungen d. d. archæol. Institutes in Athen . . 202, 443
18. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte Kahla u. Roda . 449
19. Mittheilungen vom Freiberger Altertumsverein . . . 448
20. Museumverein f. d. Fürstenstum Lüneburg 205
21. Neue Jahrbücher f. Philologie u. Pædagogik. . . . 444
22. Neue Militærische Blætter 200
23. Neues Archiv 441
24. Neues Archiv f. Sæchsische Geschichte. 205, 448
25. Preussische Akademie der Wissenschaften 203, 446
26. Preussische Jahrbücher 206
27. Rheinisches Museum für Philologie. 201
28. Schau in's Land 197
29. Staats-und Social-wissenschaftliche Forschungen . . 198
30. Stimmen aus Maria Laach 198, 445
31. Theologische Quartalschrift. 199

Pages
32. Theologische Studien und Kritiken 200
33. Unsere Zeit 198
34. Westdeutsche Zeitschrift f. Geschichte u. Kunst . . 202, 447
35. Württembergische Viertelsjahrhæfte f. Landesgesch. . 203
36. Zeitschrift d. Gesellsch. f. Schleswig-Holstein. Gesch. 448
37. Zeitschrift des d. Palæstina-Vereins 202, 444
38. Zeitschrift des Vereins f. Geschichte Schlesiens . . . 208, 449
39. Zeitschrift für deutsche Philologie 444
40. Zeitschrift für deutsches Alterthum 444
41. Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft . . 445
42. Zeitschrift für d. Geschichte des Oberrheins 447
43. Zeitschrift für Geschichte d. Provinz Posen 207
44. Zeitschrift für Kirchengeschichte 200
45. Zeitschrift für Kirchenrecht 200
46. Zeitschrift für preussische Geschichte 206

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Beitræge z. Kunde Steiermærkischer Geschichtsquellen 450
2. Germania. 450
3. Mittheilungen des Instituts f. œster. Geschichtsforsch. 209
4. Mittheilungen d. histor. Vereins für Steiermark. . . 450
5. Steiermærkische Geschichtsblætter 210
6. Streffleur's œsterreichische militær. Zeitschrift . . . 210

ILES BRITANNIQUES.

1. The Academy 192, 450
2. The Athenaeum 193, 451
3. The Contemporary Review 194
4. Transactions of the R. historical Society 194, 451
5. The Westminster Review 194

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 195, 452

ITALIE.

1. Archivio storico italiano 212
2. Archivio storico lombardo 212
3. Archivio storico per le prov. napoletane 213
4. R. Deputazione di storia patr. per le prov. di Romagna 213
5. Miscellanea di storia italiana 211
6. Rivista storica italiana 210
7. Studi e documenti di storia e diritto. 214

Chronique et Bibliographie 215, 453
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue 464
Erratum. 232

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.26

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY